



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.



UNE RELANCE AXÉE SUR
LES EMPLOIS, LA CROISSANCE
ET LA RÉSILIENCE



BUDGET
2021

UNE RELANCE AXÉE SUR LES EMPLOIS, LA CROISSANCE ET LA RÉSILIENCE



BUDGET
2021

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2021)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez
avec Service Canada 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ATS : 1-800-926-9105

No de cat. : F1-23/3F-PDF

ISSN : 1719-7759

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/en/department-finance.html>

This document is also available in English.

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique,
la version électronique prévaudra.

Table des matières

Avant-propos	15
Créer des emplois et la Croissance.....	17
Bâtir un pays meilleur et plus équitable	27
Aperçu - Nos fondements économiques et sociaux communs – Défis et perspectives pour l'avenir.....	31
1. L'évolution de la COVID-19 au Canada.....	31
Une perturbation mondiale sans précédent.....	31
La relance a été inégale au cours de l'automne et de l'hiver	32
La performance économique du Canada a dépassé les attentes.....	33
L'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 a permis aux Canadiens de traverser la crise.....	34
La reprise de l'emploi continue de progresser à un rythme inégal pour de nombreux Canadiens.....	38
2. Accélérer l'élan économique en 2021	41
Les progrès accomplis dans la maîtrise du virus détermineront la voie à suivre.....	41
Possibilité de vents en poupe pour stimuler la relance	43
Les économistes s'attendent à une accélération de l'activité économique au fur et à mesure que la vaccination progresse.....	44
3. Assurer la relance et bâtir une économie plus forte.....	46
Assurer la relance	47
Bâtir une économie plus forte	51
4. Un plan historique pour un Canada plus fort et plus résilient.....	52
Réaliser l'engagement du gouvernement de créer un million d'emplois.....	56
5. Un plan budgétaire responsable	59
Bâtir une économie plus forte et plus résiliente améliorera la viabilité budgétaire.....	62
Partie I - En finir avec la COVID-19	
Chapitre 1 - Garder les Canadiens en santé et en sécurité.....	67
1.1 Offrir l'accès aux vaccins	70
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19.....	71
Réponse internationale à la COVID-19.....	72
1.2 Protéger nos aînés	72
Renforcer les soins de longue durée et les soins de soutien.....	73
Aider les aînés à vieillir dans la dignité à la maison	73
1.3 Renforcer notre système de santé	74
Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir.....	74
Coopération en matière de réglementation avec des partenaires internationaux	

dignes de confiance.....	75
Renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires.....	75
1.4 Soutenir la santé mentale.....	75
Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19.....	77
1.5 Investir dans la recherche et dans la science.....	80
Renforcer le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie du Canada.....	80
Lutte contre la résistance aux antimicrobiens.....	82
1.6 Un plan pour la réouverture sûre de nos frontières.....	82
Soutenir le transport aérien sécuritaire.....	83
Continuer de protéger les voyageurs aériens.....	83
Soutenir les travailleurs étrangers temporaires pendant leur quarantaine.....	84
Chapitre 2 Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance	87
2.1 Protéger les emplois et soutenir les entreprises.....	89
Prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada.....	91
Prolongation de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la mesure de soutien en cas de confinement.....	92
Prolongation du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.....	93
2.2 Soutien aux travailleurs touchés.....	94
Renoncer temporairement à la période d'attente d'une semaine pour les demandes de prestations d'assurance-emploi.....	95
Fournir des semaines supplémentaires de prestations de relance économique et de prestations d'assurance-emploi régulières.....	96
Maintien d'un accès souple aux prestations d'assurance-emploi.....	98
Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour mieux soutenir les Canadiens malades ou blessés.....	99
Prolongation du soutien temporaire aux travailleurs saisonniers qui sont toujours touchés par la pandémie.....	100

Partie II -Créer des emplois et de la croissance 103

Chapitre 3 De nouvelles possibilités pour les Canadiens 105

3.1 Les femmes dans l'économie.....	107
Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien.....	108
Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants...	112
Renforcer la diversité dans la gouvernance des entreprises.....	118
3.2 Possibilités pour les jeunes du Canada.....	118
Alléger la dette étudiante.....	120
Doublé les bourses d'études canadiennes pendant deux ans de plus.....	121
Élargir l'accès aux mesures de soutien pour les étudiants et les emprunteurs handicapés	122
Soutenir les enfants et les jeunes vulnérables pendant la reprise.....	123
Aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences professionnelles et à établir des liens avec les employeurs	123
3.3 Investir dans les compétences, la formation et les métiers	125
Aider les employeurs à former et à recruter des travailleurs.....	126
Créer de nouvelles possibilités pour les gens de métier qualifiés.....	127
Soutenir les compétences nécessaires au succès.....	128
Garantir la reprise dans les communautés grâce à la formation professionnelle et à la planification de la main-d'œuvre	128
Aider les travailleurs à faire la transition vers de nouveaux emplois.....	129
Élargir le soutien fédéral aux adultes qui retournent à l'école à temps plein	130
Enseigner aux enfants à coder.....	130
3.4 Valoriser les travailleurs canadiens.....	131
Établir un salaire minimum fédéral de 15 \$ de l'heure.....	131
Soutenir les travailleurs à faible salaire du Canada	132
Mieux protéger le travail des travailleurs à la demande	136
Améliorer la protection des travailleurs contractuels dans le secteur du transport aérien	137
Simplifier les paiements du Programme de protection des salariés.....	137
Soutien ciblé aux préposés aux services de soutien à la personne	138
Fiducies collectives des employés	139
Intervenir contre les prêts à conditions abusives	139

Chapitre 4 - Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir.....143

4.1 Aider les Canadiens à retourner au travail.....	144
Aider les entreprises durement touchées à embaucher plus de travailleurs.....	144
Possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs offertes par Mitacs.....	146
4.2 Aider les petites et moyennes entreprises à se rétablir et à croître	146
Aider les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'ère numérique	147
Aider les entreprises à tirer parti des nouvelles possibilités technologiques.....	150
Aider les entreprises à investir	151
Améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada	151
Préparer le secteur de l'aérospatiale du Canada pour la relance	152
4.3 Investir dans les entrepreneurs du Canada	153
Soutenir les entrepreneurs, y compris les entrepreneurs en quête d'équité	153
Appuyer les entrepreneures	153
Appuyer les entrepreneurs noirs	154
Tirer parti des possibilités d'approvisionnement	155
Élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle	156
Investir dans les innovateurs canadiens en renouvelant l'Initiative de catalyse du capital de risque	157
Stimuler les exportations canadiennes de technologies propres	158
4.4 Faciliter les affaires au Canada	158
Éliminer les obstacles au commerce intérieur	158
Réduire les coûts d'exploitation en réduisant les frais de transactions liés aux cartes de crédit.....	159
Un marché équitable et concurrentiel.....	160
Poursuivre la modernisation de la réglementation	160
4.5 Bâtir l'infrastructure pour stimuler le commerce	161
Renouveler nos corridors de commerce nationaux	161
Renforcer le système de recours commerciaux du Canada	163
Administration des contrôles commerciaux	164
Des mesures de soutien améliorées pour les exportateurs.....	164
4.6 Investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial	164
Appuyer l'innovation et la transformation industrielle.....	165
Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle	167
Lancer une stratégie quantique nationale	168
Redynamiser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques.....	168
Lancer une stratégie pancanadienne en matière de génomique	169
Mener des essais cliniques	169
Appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation.....	170

Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne	170
Exploiter l'observation de la Terre depuis l'espace.....	171
Une collaboration en science et en technologie avec des entreprises israéliennes ..	171
4.7 Appuyer l'économie numérique	172
Accélérer le déploiement de la large bande pour tous	172
Établir un nouveau rôle de commissaire aux données	173
Améliorer les données sur la situation des entreprises	173

Chapitre 5 Un environnement sain pour une économie saine ..179

5.1 Assurer la croissance de notre économie à zéro émission nette	180
Accélérer la transformation zéro émission nette du Canada par l'innovation	181
Propulser les projets de technologies propres	181
Accroître la fabrication de technologies à zéro émission	182
Accélérer l'investissement dans les technologies énergétiques propres	183
Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques	184
Recharger et ravitailler les véhicules zéro émission	185
Fonds fédéral pour l'électricité propre.....	185
Réduire les émissions liées aux transports et aux sites d'enfouissement.....	186
Investir dans la bioéconomie forestière	186
Premières obligations vertes fédérales.....	187
5.2 Investir dans l'avenir de notre industrie d'énergie propre.....	188
Captage, utilisation et stockage du carbone.....	189
Incentif fiscal pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.....	189
Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone	
Combustibles plus propres pour un environnement plus propre.....	191
Soutenir la production et l'utilisation de combustibles propres	191
Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone	192
Appuyer le Centre for Innovation and Clean Energy en Colombie-Britannique.....	193
Investir dans l'énergie propre dans les communautés autochtones et du Nord	193
5.3 Faire progresser le plan climatique du Canada	195
Piloter le plan climatique renforcé du Canada.....	196
Reverser les produits de la tarification de la pollution aux contribuables	196
Apporter un soutien aux agriculteurs.....	197
Solutions agricoles pour le climat.....	198
Intégrer le climat aux décisions du gouvernement fédéral	198
Améliorer la divulgation publique d'informations relatives aux changements climatiques	199
Ajustements à la frontière pour le carbone	200
5.4 Bâtir des maisons et des communautés vertes	200

Réduire les factures d'énergie à usage résidentiel au moyen de prêts sans intérêt pour rénovations.....	201
5.5 S'adapter aux changements climatiques pour assurer un avenir plus résilient.....	202
Renforcer la résilience climatique	203
Protéger les Canadiens contre les inondations.....	204
Améliorer la résilience et la préparation aux feux de forêt	204
Soutenir l'intervention en cas de catastrophes et le rétablissement dans les provinces et les territoires	205
Relever les défis liés aux changements climatiques au Yukon	205
Préserver le HMS <i>Erebus</i> et le HMS <i>Terror</i>	206
5.6 Protéger la nature.....	206
Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada.....	207
Conserver les océans du Canada	209
Réduire les plastiques dans les océans qui menacent la vie marine.....	210
Préserver le saumon sauvage du Pacifique.....	210
Renforcer la gestion durable de l'aquaculture	211
Développer l'agence canadienne de l'eau	212
Mieux comprendre notre environnement	212
Appui au Programme du plateau continental polaire	213
Maintenir le régime canadien de gestion des produits chimiques.....	213
Chapitre 6 Renforcer les villes et les communautés où nous vivons	219
6.1 Un chez-soi où il fait bon vivre.....	219
Plus de logements abordables	220
Mettre fin à l'itinérance	225
6.2 Rétablissement du tourisme, des arts, de la culture et des sports.....	226
Revitaliser le tourisme	227
Appuyer la relance active du Canada	229
Appuyer les travailleurs et les organismes des arts, de la culture, du patrimoine et des sports du Canada.....	230
Soutenir les producteurs télévisuels et cinématographiques canadiens pendant la pandémie de COVID-19	232
Investir dans Téléfilm Canada.....	233
Encourager la diversité des voix dans les émissions de télévision et les films canadiens	233
Soutenir Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation.....	234
Soutenir l'industrie canadienne du livre	234
Protéger les lieux patrimoniaux du Canada.....	235
Monument aux victimes du communisme.....	235

6.3 Bâtir des communautés plus vigoureuses	235
Favoriser la croissance des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des organismes à vocation sociale	236
Appuyer les organismes de services communautaires	237
Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés	237
Consultation sur une nouvelle obligation sociale canadienne	238
Améliorer la sécurité alimentaire	239
6.4 Créer des emplois et stimuler la croissance grâce aux investissements dans l'infrastructure	239
Fonds permanent pour le transport en commun	240
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	242
Évaluation nationale de l'infrastructure	242
Prochaine étape du projet de train à grande fréquence dans le corridor Toronto-Québec	243
Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite	243
Autoroute Bonaventure	244
Région de la capitale nationale du Canada	244
6.5 Développement local et régional	245
Favoriser l'emploi et la croissance dans toutes les communautés	245
Créer une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique	246
Fonds canadien de revitalisation des communautés	247
Investir dans les ports pour petits bateaux	247
6.6 Collectivités rurales et du Nord	247
Étendre la portée de la déduction pour les habitants de régions éloignées	248
Soutenir les études postsecondaires dans le Nord	248
Assurer la sécurité alimentaire dans le Nord	249
Soutenir le secteur viticole canadien	249
Soutenir les transformateurs de produits alimentaires après la ratification de nouveaux accords commerciaux	249
6.7 Renforcer le système d'immigration du Canada	250
Offrir une plateforme moderne d'immigration	251
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires	251
Appuyer les nouvelles arrivantes racisées	252
Processus accélérés vers la résidence permanente	252
Rationalisation d'Entrée express	253

Partie III - Une reprise résiliente et inclusive.....	261
Chapitre 7 - Un Canada plus égalitaire.....	263
7.1 Lutter contre le racisme systémique et accroître l'autonomie des communautés.....	263
Renforcer la Fondation canadienne des relations raciales et aider les communautés à lutter contre la hausse du racisme.....	264
7.2 Une relance économique inclusive pour tous.....	268
Vers une nouvelle prestation d'invalidité.....	270
Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées.....	271
Rendre nos communautés et nos milieux de travail plus accessibles.....	272
Appuyer une plus grande égalité pour les communautés LGBTQ2.....	273
Soutenir nos vétérans.....	273
Reconnaître les contributions des travailleurs atomiques.....	274
7.3 Soutenir la santé des Canadiens.....	274
Lutter contre la crise des opioïdes et la consommation problématique de substances.....	275
Prochaines étapes du régime national et universel d'assurance-médicaments.....	276
Appuyer l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive.....	276
Établir un Institut national de recherche sur la santé des femmes.....	277
Stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme.....	278
Recherche stratégique pour lutter contre le cancer pédiatrique.....	278
Élaborer un cadre national sur le diabète.....	279
Taxation des produits de vapotage.....	279
Taxation du tabac.....	280
Appuyer la Société canadienne du sang.....	280
Assurer un accès approprié et des mesures de protection en matière d'aide médicale à mourir.....	281
Chapitre 8 - Des communautés autochtones fortes	285
8.1 Des communautés saines et dynamiques.....	286
Appuyer les communautés autochtones dans la lutte contre la COVID-19.....	287
Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones	288
Stratégie sur le mieux-être mental fondée sur les distinctions	289
Soutenir les enfants et les familles autochtones	290
Assurer une éducation de grande qualité.....	291
Appuyer l'éducation postsecondaire des Autochtones pendant la pandémie.....	292
Programme d'aide au revenu dans les réserves.....	292
8.2 Bâtir des infrastructures et assurer la croissance économique.....	293
Infrastructures autochtones.....	294

Soutenir les entrepreneurs autochtones	295
Obtenir les capitaux pour les investissements communautaires	297
Restructurer la politique sur les ajouts aux réserves.....	298
8.3 Réagir à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	298
Culture	299
Santé et mieux-être.....	300
Sécurité et sûreté humaines.....	301
Justice.....	302
Collaborer avec les partenaires	302
8.4 Ouvrir la voie à la réconciliation et à l'autodétermination.....	304
Adopter une loi de mise en œuvre de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	304
Bonifier le financement des subventions sur 10 ans	305
Appuyer la gouvernance et les capacités autochtones	305
Faire progresser le règlement de revendications particulières.....	306
Commémorer les séquelles des pensionnats indiens.....	306
Appuyer les stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones	307
Consulter les peuples autochtones.....	307
Soutenir l'autodétermination au moyen d'accords fiscaux	308
Soutenir les priorités des Premières Nations	308
Appuyer les priorités des Inuits.....	311
Soutenir les priorités de la Nation métisse.....	314
Chapitre 9 - Protéger nos valeurs communes	321
9.1 Promouvoir nos deux langues officielles	321
Promouvoir les langues officielles.....	322
9.2 Garder les Canadiens en sécurité et améliorer l'accès à la justice	323
Le contrôle des armes à feu	323
Promouvoir un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre	324
Prévenir la radicalisation menant à la violence	329
Meilleure protection de l'emploi pour les parents de jeunes victimes d'actes criminels	329
Détourner les jeunes du système de justice.....	330
Améliorer l'accès aux tribunaux de traitement de la toxicomanie	330
Renforcer le soutien juridique aux communautés vulnérables.....	331
Appuyer les travaux visant à lutter contre le racisme systémique au sein des organisations de sécurité publique	332
Réformer le processus de pardons du Canada	332

Réformer le processus d'examen de la conduite des juges	333
Renforcer la capacité des cours supérieures	333
Maintenir les services de la Cour fédérale pendant la COVID-19	334
Rétablir la Commission du droit du Canada	334
Prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels	334
Améliorer la collecte de données sur les menaces à la cybersécurité	335
9.3. Défendre le Canada et les valeurs canadiennes	336
Lutter contre les inconduites sexuelles et la violence fondée sur le genre dans l'armée	336
Appuyer la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord	337
Augmenter les contributions du Canada à l'OTAN	338
Veiller à ce que les partenaires de l'approvisionnement respectent les intérêts économiques du Canada	341
9.4 Bâtir un monde plus sûr, résilient et équitable	341
Augmenter l'aide humanitaire internationale	342
Élargir la Stratégie du Canada au Moyen-Orient	344
Recapitalisation de FinDev Canada	344
Soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de la Société financière internationale	344
Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises	345
Partie IV - Un gouvernement juste et responsable.....	350
Chapitre 10 - Gouvernement responsable	351
10.1 Un régime fiscal qui favorise l'équité	351
Taxe sur les services numériques	352
Taxe de luxe	353
Taxe sur l'utilisation improductive des logements au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents	353
Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives	354
Prévention des stratagèmes fiscaux transfrontaliers	355
Règles de divulgation obligatoires	355
Lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale	356
Renforcement de l'ARC	357
Protéger l'équité et l'intégrité de notre régime fiscal	357
Mesures contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	358
Transparence de la propriété effective	359
Lutte contre les stratagèmes d'évitement fiscal abusif	359
Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées	359
10.2 Un secteur financier stable et solide	360
Cadre de surveillance des paiements de détail	360

10.3 De meilleurs services aux Canadiens.....	361
La paie électronique pour aider les entreprises	361
Protection des renseignements sur les contribuables.....	362
Modernisation des services de l'ARC.....	362
Service numérique canadien	363
10.4 Renforcer les opérations du gouvernement du Canada	363
Mesurer ce qui importe	363
Réduire les déplacements du gouvernement	364
Améliorer et défendre nos réseaux informatiques.....	365
Moderniser l'infrastructure de TI essentielle.....	365
Annexe 1 Précisions au sujet des projections	
économiques et budgétaires	371
Annexe 2 Stratégie de gestion de la dette	417
Annexe 3 Mesures législatives	429
Annexe 4 Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et la qualité de vie	443
Annexe 5 Rapport sur les répercussions du budget de 2021	489
Annexe 6 Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires	699
Annexe 7 Consultations sur d'autres mesures fiscales : Renseignements	
supplémentaires	803

Avant-propos

Après 13 mois d'incertitude et de difficultés, les Canadiens et les Canadiennes continuent de lutter contre la COVID-19 avec détermination et courage.

Nous sommes tous fatigués, frustrés et parfois même apeurés. Pourtant, il nous revient de nous rendre au bout de ce combat et de nous assurer que rien de semblable ne menace à nouveau notre pays de cette façon. C'est notre travail.

Il nous incombe également de nous attaquer à la relance et de créer les conditions propices aux nouveaux emplois et à une nouvelle croissance, maintenant et dans les années à venir.

Ce budget vise à finir la lutte contre la COVID. Il vise à guérir les blessures économiques découlant de la récession causée par la COVID. Il vise également à créer plus d'emplois et la prospérité pour les Canadiens dans les jours et les décennies à venir.

L'objectif est de répondre aux besoins urgents d'aujourd'hui et de bâtir à long terme. Il s'agit d'un budget axé sur les Canadiens de la classe moyenne et qui vise à amener davantage de Canadiens à en faire partie. Il s'agit d'un plan qui accepte ce moment de transformation mondiale vers une économie verte et propre.

Ce budget porte sur trois défis fondamentaux.

Premièrement, nous devons vaincre la COVID. Pour ce faire, il faut acheter des vaccins et soutenir les systèmes de soins de santé provinciaux. Il faut appliquer nos règles de mise en quarantaine à la frontière et au sein du pays. Il faut aussi fournir aux Canadiens et aux entreprises canadiennes le soutien dont ils ont besoin pour surmonter ces derniers confinements de la troisième vague et pour revenir en force lorsque l'économie rouvrira complètement.

Deuxièmement, nous devons sortir avec force de la récession causée par la COVID. Il faut récupérer aussi rapidement que possible les emplois perdus et s'assurer que les entreprises durement touchées rebondissent rapidement et qu'elles sont en mesure de prospérer.

Il faut donc fournir un soutien à ceux que la COVID a le plus affectés – les femmes et les jeunes, les travailleurs à faible revenu et les petites et moyennes entreprises, surtout dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

Le dernier défi est de bâtir un avenir meilleur, plus équitable, plus prospère et plus innovateur. C'est-à-dire, il faut investir dans la transition verte du Canada et dans les emplois verts qui en découlent; dans la transformation numérique du Canada et l'innovation canadienne; et dans la construction d'infrastructures pour un pays dynamique et en pleine croissance.

Il faut également fournir aux Canadiens une infrastructure sociale – de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants aux bourses d'études – afin que la classe moyenne puisse prospérer et que plus de Canadiens puissent en faire partie.

Lorsque cette pandémie mondiale a frappé le Canada il y a plus d'un an, notre gouvernement a conclu un pacte avec les Canadiens. Nous savions que, pour lutter contre le virus, nous devrions tous accepter des restrictions sans précédent.

En échange, nous nous sommes engagés à faire tout en notre pouvoir pour aider les Canadiens à faire face à ces restrictions et, en fin de compte, à vaincre cette maladie. Nous avons respecté cet engagement. Nous continuerons de le faire.

Quand la COVID a frappé, nous avons immédiatement injecté 500 millions de dollars dans le système de soins de santé de notre pays pour le renforcer. L'été dernier, nous avons ensuite investi près de 20 milliards de dollars, dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, pour aider les provinces et les territoires à lutter contre la COVID. L'automne dernier, nous avons aussi aidé les enfants à retourner à l'école grâce à un investissement de 2 milliards de dollars dans le cadre du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire.

Le mois dernier, nous nous sommes engagés à fournir aux provinces et aux territoires un financement supplémentaire de 4 milliards de dollars pour soutenir le système de soins de santé alors que nous luttons contre la troisième vague ainsi qu'un financement supplémentaire de 1 milliard de dollars pour accélérer le déploiement des vaccins.

Nos aînés ont été les principales victimes de ce virus. La maladie les a attaqués sans pitié, entraînant des milliers de décès et obligeant tous les aînés à subir un isolement effrayant, pendant plus d'un an.

Tragiquement, nous n'avons pas été en mesure d'aider bon nombre des résidents d'établissements de soins de longue durée. À eux et à leurs familles, permettez-moi de dire ceci : je suis vraiment désolée.

Vous méritez bien mieux que cela. En tant que pays, nous devons réparer ce système qui, de toute évidence, est complètement brisé.

C'est pourquoi nous proposons un investissement de 3 milliards de dollars pour nous assurer que les provinces et les territoires offrent une norme élevée de soins dans leurs établissements de soins de longue durée. Nous tenons aujourd'hui notre promesse de bonifier la Sécurité de la vieillesse pour les Canadiens âgés de 75 ans ou plus, ce qui fournira jusqu'à 766 \$ de plus aux aînés admissibles au cours de la première année et qui augmentera en fonction de l'indexation.

Nous avons une grande dette envers nos aînés. Il s'agit là d'un remboursement partiel.

Depuis le printemps dernier, notre gouvernement achète des vaccins de manière urgente et les fournit gratuitement aux Canadiens. Plus de dix millions de vaccins ont été distribués aux provinces et aux territoires à la fin du mois de mars; 6 millions d'autres vaccins seront distribués d'ici la fin du mois.

D'ici la fin de septembre, le Canada aura reçu 100 millions de doses. C'est une quantité plus que suffisante pour que chaque Canadien adulte ait reçu deux doses de vaccin.

Nous devons être prêts aux nouveaux variants de la COVID-19 et nous devons avoir les injections de rappel qui nous permettront de les contrôler.

C'est pourquoi nous devons commencer à rétablir notre capacité nationale en matière de biofabrication et de mise au point et de production de vaccins. La fabrication de nos propres vaccins est essentielle à notre sécurité nationale. Le Canada compte des scientifiques et des entrepreneurs brillants. Nous les appuierons en réalisant un investissement de 2,2 milliards de dollars dans le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie. Et, ensemble, nous rétablirons cette industrie essentielle.

Créer des emplois et la Croissance

Lorsque la COVID-19 a frappé pour la première fois, elle a suscité la plus profonde récession de notre pays depuis la Grande Dépression.

Toutefois, il s'agit d'un choc économique très particulier. Nous ne souffrons pas en raison de lacunes ou de déséquilibres endogènes dans notre économie.

La récession causée par la COVID découle plutôt d'un événement entièrement externe, tout comme la dévastation économique que provoquerait une inondation, une tempête de neige, un feu de forêt ou une autre catastrophe naturelle.

C'est pourquoi un élément essentiel de la lutte du Canada contre la COVID-19 a été le soutien fédéral sans précédent offert aux Canadiens et aux entreprises canadiennes. Notre objectif primordial, depuis le début, est de prévenir des cicatrices à long terme à la société canadienne et à l'économie canadienne.

Et c'est ce que nous avons fait. Notre soutien a aidé des millions de familles à continuer de se nourrir.

Cette mesure fédérale sans précédent a permis d'éviter une avalanche de faillites et a préservé le muscle économique de notre pays.

Les mesures de soutien économique du gouvernement ont constitué un investissement rentable – comme l'a confirmé le Fonds monétaire international (FMI) – qui a permis d'éviter un effondrement économique qui aurait été vraiment catastrophique.

En fait, grâce aux investissements effectués par notre gouvernement pour éviter les cicatrices économiques, l'économie canadienne est bien placée pour revenir en force. Le rebond a déjà commencé : le produit intérieur brut (PIB) du Canada a augmenté d'environ 10 % sur une base annualisée au quatrième trimestre de 2020.

Nous continuerons d'honorer notre pacte avec les Canadiens jusqu'à ce que la COVID-19 soit pleinement derrière nous. Le gouvernement est prêt à prolonger les mesures de soutien, s'il s'avère nécessaire de le faire pour lutter contre ce virus.

Toutefois, à mesure que le Canada fera la transition vers la relance, nos mesures économiques en feront de même. Et, à l'approche de jours plus radieux, nos efforts seront axés sans relâche sur les emplois et la croissance.

En novembre dernier, nous avons promis de dépenser jusqu'à 100 milliards de dollars sur trois ans pour remettre le Canada au travail et pour veiller à ce que la vie et les perspectives des Canadiens ne soient pas retardées de manière permanente par cette récession causée par la pandémie.

Ce budget respecte cette promesse. C'est un plan ambitieux pour l'emploi et la croissance qui vise à guérir tout particulièrement les blessures découlant de la récession causée par la pandémie et à bâtir un nouveau muscle économique, ce qui créera de la prospérité pour nous et nos enfants, pour les années à venir.

Dans l'ensemble, ce budget crée près de 500 000 nouvelles possibilités de formation et d'expérience de travail pour les Canadiens.

Il nous permettra de donner suite à la promesse que nous avons faite dans le discours du Trône de créer un million d'emplois d'ici la fin de l'année.

Certains diront que notre sentiment d'urgence est injustifié.

Je leur pose les questions suivantes : Avez-vous perdu votre emploi pendant le confinement lié à la COVID? Avez-vous été mis à pied à contrecœur par votre employeur, une petite entreprise qui était comme une famille pour vous, mais qui ne pouvait tout simplement plus payer votre salaire?

Êtes-vous une jeune mère, forcée de quitter votre emploi de rêve difficilement décroché, car il était impossible de continuer à travailler tout en prenant soin de vos enfants d'âge préscolaire? Avez-vous obtenu votre diplôme universitaire au printemps dernier et avez-vous encore du mal à trouver du travail dans le pire marché du travail depuis la Grande Dépression?

Est-ce que votre entreprise familiale – peut-être démarrée par vos parents et que vous espériez léguer à vos enfants – est soudainement aux prises avec de lourdes dettes et évite chaque jour la faillite simplement grâce à votre courage?

Pourtant, il s'agit de la réalité amère de millions de Canadiens pendant la pandémie.

Les répercussions de la COVID ont été inégales. Certains secteurs de notre économie et les travailleurs de ces secteurs – les personnes qui travaillent dans le secteur forestier, les banques et les entreprises de technologie ou dans le domaine de la construction de maisons ou de l'immobilier, par exemple – sont déjà dans un meilleur état qu'ils ne l'étaient avant la pandémie. Nous admirons tous leur ingéniosité et sommes reconnaissants de leur résilience.

Toutefois, beaucoup d'autres ont été durement touchés par la pandémie et les confinements qu'elle a nécessité : les femmes, les jeunes, les travailleurs à faible revenu et les petites entreprises. Très souvent, ces quatre groupes se croisent.

Afin de soutenir les travailleurs canadiens pendant que nous terminons notre combat contre la troisième vague et de leur offrir une passerelle économique d'ici la pleine réouverture de notre économie, nous renforcerons les améliorations que nous avons apportées pendant la pandémie pour que l'accès à l'assurance-emploi demeure souple pour une année de plus, soit jusqu'à l'automne 2022. La Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), que nous avons créée pour les personnes non admissibles à l'assurance-emploi, restera en place jusqu'en septembre et offrira ainsi 12 semaines supplémentaires de prestations. Cependant, elle sera réduite pour atteindre 300 \$ par semaine à compter du 17 juillet, alors que notre économie rouvre complètement au cours de l'été.

Environ 300 000 Canadiens qui avaient un emploi avant la pandémie sont encore sans emploi. Les confinements imposés ce mois-ci sont essentiels, mais ils peuvent aggraver temporairement la situation. Nous devons être là pour soutenir les travailleurs canadiens – et nous le serons.

Les travailleurs à faible revenu au Canada travaillent plus fort que n'importe qui d'autre au pays, pour un salaire moindre. Au cours de la dernière année, ils ont subi des mises à pied ou des risques d'infection importants, et souvent les deux l'un après l'autre. Nous ne pouvons pas passer leurs contributions et leurs épreuves sous silence, et nous ne le ferons pas.

Le budget de 2021 propose donc de bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs et d'investir 8,9 milliards de dollars sur six ans en soutien supplémentaire aux travailleurs à faible revenu, ce qui offrira un soutien à environ un million de Canadiens supplémentaires et sortira près de 100 000 personnes de la pauvreté.

Je suis convaincue que tous les Canadiens seraient d'accord pour dire que personne qui travaille à temps plein dans notre pays exceptionnel ne devrait vivre dans la pauvreté. Cet investissement aidera à faire de cette valeur canadienne

une réalité. Afin d'aider encore plus les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne, le présent budget instaurera un salaire horaire minimal fédéral de 15 \$.

De plus, le budget de 2021 répète l'engagement du gouvernement à apporter des modifications au *Code canadien du travail* afin d'améliorer la protection de la main-d'œuvre pour les Canadiens qui travaillent dans l'économie du travail à la demande.

Nous savons que la pandémie a exacerbé les obstacles systémiques auxquels font face les Canadiens racisés. Le budget de 2021 prévoit donc un financement supplémentaire pour le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires ainsi qu'un investissement dans le Fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs, pour aider à lutter contre le racisme envers les Noirs et faire des avancées sociales et économiques dans les communautés noires.

L'un des aspects les plus frappants de la pandémie a été le sacrifice historique que les jeunes Canadiens ont fait pour protéger leurs parents et leurs grands-parents. Nos jeunes ont payé le prix fort pour que nous soyons en sécurité.

Le taux de chômage chez les jeunes est maintenant de 14 %, par rapport à 7,5 % pour l'ensemble des Canadiens.

Et la pression mentale exercée sur nos jeunes, qui ont été retenus à la maison à un moment de leur vie où ils auraient le plus besoin de sortir avec leurs amis, a été extraordinaire.

Nous ne laisserons pas les jeunes Canadiens devenir une génération perdue. Ils ont besoin de notre soutien pour commencer leur vie d'adulte et leur carrière dans un Canada sortant de la COVID – et ils l'obtiendront. Le présent budget propose d'investir 5,7 milliards de dollars sur cinq ans dans les jeunes du Canada. Il s'agit d'un investissement dans notre avenir qui rapportera beaucoup.

Nous rendrons le cégep et l'université plus accessibles et abordables. Nous créerons des emplois dans les métiers spécialisés et les industries de haute technologie. Nous doublerons également le Programme canadien de bourses aux étudiants pendant deux années supplémentaires, tout en prolongeant la dispense d'intérêts sur les prêts étudiants fédéraux jusqu'en mars 2023. Plus de 450 000 étudiants emprunteurs à faible revenu auront également accès à une aide au remboursement plus généreuse.

Nous aiderons les jeunes Canadiens à démarrer leur carrière. Pour ce faire, nous contribuerons à la création de 215 000 autres possibilités de perfectionnement des compétences et d'expériences de travail de qualité pour aider les jeunes et les étudiants à s'insérer ou à se réinsérer dans le marché du travail au cours des deux prochaines années, notamment grâce au programme Emplois d'été Canada,

à la Stratégie emploi et compétences jeunesse et à l'apprentissage intégré au travail pour les étudiants.

La COVID a jeté une lumière crue sur une réalité que les femmes connaissent depuis longtemps : sans service de garde d'enfants, les parents – habituellement les mères – ne peuvent pas travailler. La fermeture de nos écoles et de nos garderies a réduit la participation des femmes à la population active à son plus bas niveau depuis plus de deux décennies. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont depuis longtemps une question féministe, et la COVID nous a tous montré qu'il s'agit également d'une question économique urgente.

C'est une cause que les Canadiens avant-gardistes défendent depuis plus de 50 ans. J'avais deux ans lorsque la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a exhorté le Canada à établir un système universel d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Ma mère a fait partie de la deuxième vague de féministes canadiennes redoutables qui ont lutté pour concrétiser cette recommandation, mais qui, à l'extérieur du Québec, ont échoué. Une génération plus tard, un autre ministre, Ken Dryden, a failli la réaliser.

Leur travail de longue durée témoigne de la difficulté et de la complexité de cette tâche.

Mais nous allons y parvenir. Le présent budget est notre carte et notre point de départ.

Car tout le spectre politique s'entend pour dire que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants constituent la politique économique nationale dont nous avons besoin aujourd'hui.

C'est la recette gagnante pour l'emploi et la croissance, qui permet aux mères et aux pères de travailler, augmentant ainsi notre main-d'œuvre et stimulant notre croissance; qui crée des emplois principalement pour les travailleuses en garderie; et qui aide à élever une génération plus intelligente et mieux éduquée.

Ce que l'on constate au Québec – qui a mis en place son système universel d'apprentissage et de garde des jeunes enfants il y a plus de vingt ans – est incontestable. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants constituent un investissement dans l'infrastructure sociale qui se rentabilise. Le Québec compte le taux d'emploi le plus élevé au monde chez les femmes ayant des enfants de moins de trois ans. TD Economics a fait état d'une série d'études qui ont indiqué que, pour chaque dollar investi dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Québec, entre 1,50 \$ et 2,80 \$ reviennent à l'économie générale.

Les Canadiens luttent depuis tellement longtemps pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sans obtenir de résultats, que certains doutent de la

détermination et du pouvoir de notre gouvernement de finir ce travail.

À ceux qui doutent de nous, je dis ceci : ce budget prévoit jusqu'à 30 milliards de dollars sur cinq ans – pour atteindre 8,3 milliards de dollars sur une base permanente – pour établir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité, abordable et accessible dans l'ensemble du Canada.

Ce financement permettra de réduire de 50 % les frais moyens des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toutes les provinces sauf au Québec, d'ici la fin de 2022. Il donnera aussi lieu à la croissance annuelle des places en garderie de qualité et abordables dans l'ensemble du pays, en partenariat avec les provinces et les territoires.

Cela dit, il ne s'agit pas d'un effort qui apportera une satisfaction immédiate. Je suis bien consciente des défis politiques à venir, surtout étant donné notre structure politique fédérale. Nous établissons quelque chose qui, par nécessité, doit se faire progressivement, en collaboration et à long terme.

Mais j'ai confiance en nous. Je suis convaincue que nous sommes un pays qui croit en l'investissement dans notre avenir; dans nos enfants; dans nos jeunes parents. Notre objectif va comme suit : qu'au cours des cinq prochaines années, les parents canadiens de partout au pays aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à un coût moyen de 10 \$ par jour.

La vérité est que la tragédie de la COVID-19 a créé une occasion, grâce à laquelle nous pouvons enfin établir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants partout au pays.

C'est une infrastructure sociale qui stimulera l'emploi et la croissance. C'est une politique économique féministe. C'est une politique économique très sensée.

Je fais cette promesse aux Canadiens, en tant que ministre des Finances et en tant que mère qui travaille : Nous allons y arriver.

Les petites entreprises sont le moteur dynamique et prospère de notre économie. Elles sont la pierre angulaire de la rue Principale dans chaque ville et village au Canada. Et, même si de nombreuses grandes entreprises multinationales ont effectivement prospéré pendant cette année à faible taux d'intérêt en raison de la COVID, nos petites entreprises ont été secouées.

Afin de réparer les dommages causés par la COVID, il faut un plan de sauvetage pour ces petites entreprises.

Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention salariale, la subvention au loyer et la mesure de soutien en cas de confinement pour les entreprises et les autres employeurs jusqu'au 25 septembre 2021, pour un total estimé de 12,1 milliards de dollars en soutien supplémentaire.

Pour aider les entreprises les plus durement touchées à reprendre le chemin de la croissance, nous proposons le nouveau Programme d'embauche pour la relance du Canada, qui s'étendra de juin à novembre et offrira 595 millions de dollars pour permettre aux entreprises de réembaucher plus facilement les travailleurs qu'elles ont dû laisser aller ou pour en embaucher de nouveaux.

Nous avons appuyé les entreprises canadiennes lorsque les confinements les ont obligées à fermer leurs portes. Et nous continuerons à leur fournir un soutien à mesure qu'elles reviennent en force au cours de l'été et de l'automne.

Toutefois, notre gouvernement propose de faire bien plus qu'exécuter un sauvetage.

Grâce à ce budget, nous effectuerons des investissements sans précédent dans les petites entreprises du Canada – ce qui les aidera à investir dans les nouvelles technologies et l'innovation.

Ce soutien aidera les petites entreprises canadiennes à devenir plus productives et plus prospères. Il leur donnera la chance de devenir les chefs de file mondiaux de demain, tout en étant basées au Canada.

L'avenir et la résilience des petites entreprises canadiennes dépendent de leur capacité à adopter de nouvelles technologies. Nous proposons donc d'investir 4 milliards de dollars dans une nouvelle initiative sans précédent qui aidera jusqu'à 160 000 petites et moyennes entreprises à acquérir les nouvelles technologies dont elles ont besoin pour croître.

Dans le cadre du nouveau programme d'adoption du numérique du Canada, ces entreprises pourront également bénéficier des conseils et de l'aide dont elles ont besoin pour tirer pleinement parti de ces nouvelles technologies. Le programme permettra de former 28 000 jeunes Canadiens – une communauté technologique canadienne – et de les intégrer à nos petites et moyennes entreprises.

Ce nouveau programme innovateur aidera les petites entreprises canadiennes à devenir plus efficaces, à passer au numérique, à profiter du commerce électronique et à devenir plus compétitives au Canada et à l'étranger. Le financement accru de l'Initiative de catalyse du capital de risque aidera à fournir des fonds aux entreprises canadiennes novatrices, afin qu'elles puissent croître et créer des emplois bien rémunérés au Canada.

Le budget de 2021 propose également de dynamiser de manière importante les investissements des entreprises. Il prévoit la passation en charges immédiate d'investissements admissibles de sociétés privées sous contrôle canadien s'élevant à tout au plus 1,5 million de dollars au cours de chacune des trois prochaines années. On estime que ces déductions plus importantes représenteront 2,2 milliards de dollars en soutien additionnel qui permettront de stimuler la croissance et de créer des emplois aujourd'hui et à l'avenir. Cette

initiative aidera 325 000 entreprises à faire des investissements essentiels pour accroître leur production.

Bâtir pour l'avenir signifie investir dans l'innovation et les entrepreneurs.

Le présent budget propose d'aider nos innovateurs à tirer parti de la recherche, du talent et des découvertes du Canada pour créer de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouvelles entreprises.

Nous proposons d'investir dans la prochaine étape de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle et de lancer des stratégies semblables en génomique et en sciences et technologie quantique, des domaines où le Canada est un chef de file mondial.

Afin de relancer le tourisme, ce budget propose un financement de 1 milliard de dollars, y compris pour appuyer les festivals et d'autres événements qui fournissent des emplois et de la croissance, et qui améliorent aussi la vie de nos collectivités.

Alors que nous sortons de nos confinements liés à la COVID, consacrons la prochaine année à s'entraider et à explorer notre propre pays époustouflant.

En 2021, la croissance de l'emploi signifie une croissance verte.

Il a été complexe et difficile de mettre un prix sur la pollution par le carbone. Nous avons réussi et nous l'avons fait tenir, ce qui a donné lieu au premier programme crédible et réaliste de réduction du carbone par tout gouvernement canadien dans l'histoire.

Le plan climatique actualisé du gouvernement, présenté en décembre, fut un autre moment décisif vers l'économie verte.

Bâtir une économie carboneutre n'est plus un sujet de débat. Ce n'est pas non plus une question de droite ou de gauche. Il s'agit de laisser une planète en santé, avec de l'eau propre et de l'air pur, à nos enfants et leurs enfants. Il s'agit d'éviter une catastrophe climatique. Et il s'agit de garder nos emplois aujourd'hui et de créer des carrières pour l'avenir.

Ce budget établit un plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 36 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et nous met sur la voie d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Il met également en place le financement nécessaire pour réaliser nos objectifs de 25 % en matière de conservation des terres et des mers d'ici 2025.

En effectuant des investissements particulièrement ciblés dans les technologies transformationnelles, nous pouvons nous assurer que le Canada est bien placé pour profiter de la prochaine vague mondiale d'investissements et de croissance. Investir maintenant dans des domaines comme les combustibles propres et le

captage de carbone favorisera des emplois bien rémunérés dans la classe moyenne aujourd'hui et pendant de nombreuses années.

Nous pouvons favoriser les emplois et la croissance en nous appuyant sur ce que nous faisons déjà de bien et nous allons le faire. Les secteurs manufacturiers et des ressources qui sont les piliers économiques traditionnels du Canada – énergie, exploitation minière, agriculture, foresterie, acier et aluminium, automobile, aérospatiale – seront le fondement de notre nouvelle économie durable.

C'est pourquoi nous proposons un investissement sans précédent de 5 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, dans l'accélérateur zéro net.

Grâce à ce soutien supplémentaire, qui s'ajoute aux 3 milliards de dollars que nous nous sommes engagés à verser en décembre, l'accélérateur net zéro aidera encore plus d'entreprises à investir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en faisant croître leurs entreprises. Cela aidera à bâtir l'avantage industriel propre du Canada et à renforcer le marché intérieur, pour le bien des innovateurs canadiens en technologies propres.

Le budget de 2021 propose également d'encourager la transformation verte au moyen de nouvelles mesures fiscales, notamment pour la fabrication de technologies carboneutres, le captage et le stockage du carbone et l'hydrogène propre.

Nous nous trouvons à un moment charnière. Tout comme l'invention de la machine à vapeur et de l'ordinateur personnel a déclenché d'importantes transformations économiques, aujourd'hui, l'économie mondiale devient rapidement verte, et ce, de manière décisive et irréversible. Il est essentiel pour la prospérité de la prochaine génération de Canadiens – et en fait, pour ceux d'entre nous qui travaillent aujourd'hui – que le Canada soit à l'avant-garde de cette grande transformation.

Nous pouvons être un chef de file ou nous pouvons tirer de l'arrière. Notre gouvernement sait que le seul choix pour le Canada est d'être à l'avant-garde.

Tout au long de cette crise, nous nous sommes retrouvés plus que jamais à compter sur nos appareils, pour pleurer la perte de quelqu'un ou pour célébrer une occasion, pour le travail, pour l'école et pour le plaisir. C'est une infrastructure essentielle. Par conséquent, nous proposons de fournir un financement supplémentaire de 1 milliard de dollars sur six ans au Fonds pour la large bande universelle afin d'appuyer l'accès à Internet haute vitesse par les Canadiens des collectivités rurales et éloignées.

Nous serons ainsi en bonne voie de réaliser notre initiative de couverture à 98 % pour Internet haute vitesse d'ici 2026.

Les Canadiens sont les personnes les plus éduquées de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Nous sommes les heureux héritiers d'un vaste et beau pays. Et contrairement à tant de pays dans le monde, nous avons établi une société multiculturelle prospère qui accueille les nouveaux arrivants à bras ouverts. Notre population croissante est l'une de nos grandes forces économiques structurelles.

Cela dit, un pays en croissance doit être en mode « construction ». Nous devons construire des logements. Nous devons renforcer le transport en commun. Nous devons construire des infrastructures. Et nous le ferons.

Tout plan à long terme pour une économie canadienne à croissance plus rapide doit inclure des logements abondants et abordables pour les travailleurs canadiens, surtout les jeunes familles. Nous proposons donc d'investir 2,5 milliards de dollars et de réaffecter 1,3 milliard en fonds existants afin d'aider à construire, à réparer ou à soutenir 35 000 logements.

Et nous soutiendrons la conversion en logements abordables des espaces de bureau vides qui sont apparus dans nos centres-villes, en réaffectant 300 millions de dollars de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.

Il faudra faire d'importants investissements pour rendre les logements abordables pour tous les Canadiens. C'est pourquoi, le 1^{er} janvier 2022, notre gouvernement instaurera la première taxe nationale du Canada sur les biens vacants appartenant à des non-résidents.

Une croissance forte et durable dépend également de transports en commun modernes. C'est pourquoi, en février, nous avons annoncé un financement de 14,9 milliards de dollars sur huit ans pour mettre sur pied de nouveaux projets de transport en commun, électrifier les réseaux de transport en commun existants et trouver des solutions de transport en commun pour relier les communautés rurales, éloignées et autochtones.

Une fois que la santé publique le permettra, nous saisisons l'occasion d'attirer au Canada des gens encore plus talentueux et hautement qualifiés, y compris des étudiants étrangers, pour stimuler la croissance et créer des emplois.

Les investissements prévus dans ce budget permettront d'avoir un système d'immigration où il est plus facile de se retrouver et qui permet d'accueillir plus efficacement les nouveaux Canadiens – ces gens qui renforcent notre pays.

Bâtir un pays meilleur et plus équitable

Notre gouvernement a réalisé des progrès pour réparer les torts historiques dans la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Mais nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Il convient de noter que les peuples autochtones ont été des chefs de file dans la lutte contre la COVID-19. Ce succès est attribuable au leadership et à l'autonomie des Autochtones.

Ce budget prévoit des investissements de plus de 18 milliards de dollars visant à réduire davantage les écarts entre les peuples autochtones et non autochtones. Ces investissements favoriseront la santé, la sécurité et la prospérité des communautés autochtones et feront avancer une réconciliation significative avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse.

Ces investissements comprennent plus de 6 milliards de dollars pour aider à combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones et 2,2 milliards destinés à des mesures pour mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Cette année nous a rappelé le pouvoir de la solidarité, lorsque nous avons appris que chacun d'entre nous est véritablement le gardien de notre frère et de notre sœur. La solidarité nous aide à surmonter cette pandémie. Mais la solidarité dépend de l'équité, de la possibilité pour chacun d'entre de porter notre part du fardeau collectif.

C'est pourquoi, aujourd'hui, plus que jamais, l'équité de notre régime fiscal – qui est le fondement même d'une si grande partie de notre capacité collective à nous soutenir mutuellement – est essentielle.

Afin d'assurer l'équité de notre régime, ce budget investira dans la lutte contre l'évasion fiscale, mettra en lumière les ententes en matière de propriété effective et éliminera les importantes échappatoires fiscales qui permettent aux sociétés multinationales de choisir où elles paient de l'impôt.

Notre gouvernement s'est également engagé à collaborer avec nos partenaires de l'OCDE pour trouver des solutions multilatérales à la dangereuse course au moins-disant fiscal des sociétés. Cela comprend les travaux visant à conclure une entente sur l'imposition des grandes entreprises de services numériques. Nous sommes optimistes sur le fait qu'une telle entente peut être conclue cet été. Mais entretemps, ce budget réaffirme l'engagement de notre gouvernement à imposer une telle taxe jusqu'à ce qu'une approche multilatérale acceptable entre en vigueur.

Les répercussions économiques de la COVID-19 ont été incroyablement inégales. Alors que des centaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi et que des petites entreprises ont été poussées au bord du gouffre – et au-delà – les cours des actions ont augmenté, les maisons valent plus que jamais et les économies personnelles des Canadiens les plus riches ont augmenté.

Le succès des Canadiens et des entreprises canadiennes, au cours d'une année si difficile, constitue une raison de se réjouir.

Pourtant, il est juste que nous demandions à ceux qui ont prospéré au cours de cette triste année de faire un peu plus pour aider ceux qui n'ont pas prospéré. C'est pourquoi nous instaurons une taxe de luxe sur les voitures neuves et les avions privés d'une valeur de plus de 100 000 \$ et sur les bateaux de plaisance d'une valeur supérieure à 250 000 \$.

Si vous avez été assez chanceux, assez intelligent ou assez travaillant pour vous permettre de dépenser 100 000 \$ sur une voiture ou 250 000 \$ sur un bateau – félicitations! Et merci de partager un peu de cette bonne fortune pour aider à réparer les blessures causées par la COVID et à investir dans notre prospérité collective future.

Ce budget permet de respecter notre promesse de faire tout ce qui est nécessaire pour aider les Canadiens à lutter contre la COVID et il fait d'importants investissements dans notre avenir. Il suit une année où nous avons agi avec rapidité et à grande échelle pour soutenir les Canadiens pendant le plus grand choc économique de notre pays depuis la Grande Dépression. Toutes ces mesures coûtent beaucoup d'argent.

Cela va donc de soi de se poser la question : pouvons-nous nous le permettre?

Nous le pouvons. Et voici pourquoi.

En premier lieu, parce qu'il s'agit d'un budget qui investit dans la croissance. La meilleure façon de payer nos dettes est de faire croître notre économie. Les investissements que fait le présent budget dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, dans les petites entreprises, dans les étudiants, dans l'innovation, dans le transport en commun, dans le logement, dans la large bande et dans la transition verte sont tous des investissements dans les emplois et dans la croissance.

Nous bâtissons l'infrastructure sociale du Canada et notre infrastructure physique. Nous bâtissons notre capital humain et notre capital matériel. Le Canada est un pays jeune et vaste, qui possède une formidable capacité de croissance. Ce budget stimulera cette capacité. Ce sont des investissements dans notre avenir et ils rapporteront beaucoup.

Dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, non seulement nous **pouvons** nous permettre ces investissements dans l'avenir du Canada, mais il serait peu judicieux de notre part de **ne pas** faire ces investissements.

En deuxième lieu, parce que notre décision l'an dernier d'aider les Canadiens – à un coût élevé, bien sûr – est déjà fructueuse. Les mesures décisives du gouvernement ont permis d'éviter les cicatrices économiques dans nos entreprises et nos ménages, ce qui a permis à l'économie canadienne de commencer à rebondir rapidement de la récession causée par la COVID, même avant que nous ayons vaincu le virus.

Les confinements actuels qui sont nécessaires sont susceptibles, bien sûr, de ralentir cette relance. Mais nous savons – parce que nous avons pris la décision de préserver notre capacité économique – que nous pouvons revenir en force.

En troisième lieu, notre gouvernement a un plan et nous respectons nos promesses. Nous avons dit dans l'*Énoncé économique de l'automne* que nous dépenserions jusqu'à 100 milliards de dollars sur trois ans pour appuyer la relance économique du Canada – et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Nous avons prévu un déficit pouvant atteindre 382 milliards de dollars en 2020-2021. Toutefois, grâce à une relance économique plus forte que prévue, grâce aux investissements faits par ce gouvernement pour soutenir les Canadiens et grâce à l'ingéniosité et à la résilience remarquable des Canadiens partout dans ce pays exceptionnel, nous avons dépensé moins que prévu. Notre déficit pour 2020-2021 est de 354 milliards, ce qui est nettement inférieur à nos prévisions.

Enfin, et c'est essentiel, nous pouvons nous permettre ce budget ambitieux parce que les dépenses que nous proposons aujourd'hui sont responsables et viables.

Nous savons qu'il y a des limites à notre capacité d'emprunt et que le monde ne fera pas de chèque en blanc au Canada. Nous ne nous attendons pas à cela.

C'est pourquoi le présent budget indique un ratio de la dette au PIB à la baisse et un déficit à la baisse, c'est-à-dire une réduction du ratio de la dette au PIB pour atteindre 49,2 % d'ici 2025-2026 et une réduction du déficit pour atteindre 1,1 % du PIB.

Ce sont des indicateurs importants parce qu'ils indiquent que les dépenses proposées aujourd'hui sont viables et que les dépenses extraordinaires que nous avons engagées pour aider les Canadiens à surmonter cette crise et pour stimuler une relance rapide de l'emploi, sont temporaires et limitées. Et les dépenses à long terme que nous proposons pour l'infrastructure sociale, l'infrastructure physique, les petites et moyennes entreprises, les nouvelles technologies et l'innovation ainsi que la transition verte stimuleront de façon permanente la capacité économique du Canada.

Les Canadiens ont terriblement souffert en raison de ce virus et de la récession qu'il a causée. Mais nous sommes résilients. Nous maintenons le cap.

Ce budget constitue un point de départ pour la guérison qui suivra notre victoire sur cette pandémie et il investit dans un avenir plus prospère pour nous tous.

En 2015, le gouvernement fédéral s'est fait élire en promettant d'aider les Canadiens de la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Nous avons proposé un plan pour investir dans les travailleurs et leur prospérité, dans la croissance à long terme pour tous. Nous l'avons fait.

Aujourd'hui, nous relevons ce nouveau défi, le plus grand que notre pays ait connu dans l'histoire moderne, avec une promesse renouvelée, qui s'appuie sur des promesses passées :

Des possibilités se présenteront.

La croissance aura lieu.

Des emplois seront créés.

Après une longue année de renoncements, les Canadiens sont prêts à se rétablir et à rebâtir.

Nous nous rendrons au bout de cette lutte contre la COVID-19. Nous travaillerons fort. Nous rebondirons. Et nous atteindrons des sommets, non seulement ceux où nous étions auparavant, mais de nouveaux sommets encore plus hauts.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

Aperçu

Nos fondements économiques et sociaux communs – Défis et perspectives pour l'avenir

Le Canada a commencé 2020 en pleine période soutenue d'expansion économique. Plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis 2015, le taux de chômage atteignait un creux historique, les salaires étaient à la hausse, le marché du travail s'élargissait pour inclure davantage de Canadiens et de Canadiennes traditionnellement sous-représentés, plus de 1,3 million de Canadiens avaient été sortis de la pauvreté depuis 2015, y compris 400 000 enfants, les entreprises enregistraient des profits supérieurs à la moyenne, et le Canada avait une classe moyenne forte et en croissance. Le Canada était la deuxième économie connaissant la croissance la plus rapide dans le G7 et se retrouvait dans la position enviable d'avoir le plus faible ratio de la dette au PIB du groupe.

Au cours des premières semaines de 2020, des informations sur un nouveau coronavirus ont commencé à se répandre. En mars, une pandémie mondiale a été déclarée. Le Canada a déclenché des mesures de confinement généralisées, et l'économie mondiale faisait face à une période d'incertitude sans précédent.

1. L'évolution de la COVID-19 au Canada

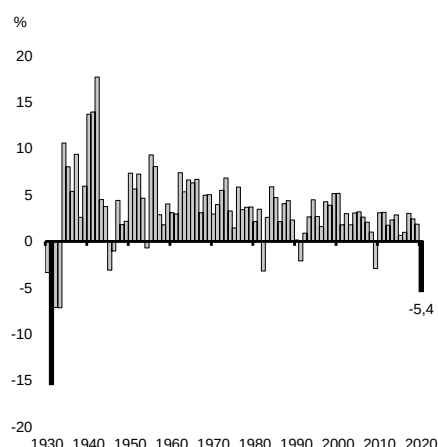
Une perturbation mondiale sans précédent

La pandémie de COVID-19 a provoqué dans le monde entier la récession la plus profonde et la plus rapide depuis la Grande Dépression (graphique 1). Ici au pays, le produit intérieur brut (PIB) réel a reculé de 13 % par rapport au premier semestre de 2020. La diminution de l'activité économique au Canada a été environ trois fois plus importante que celle enregistrée lors de la récession de 2008-2009, et ce, en un laps de temps beaucoup plus court.

La crise a eu un impact sans précédent sur le marché du travail canadien : plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes ont perdu leur emploi et 2,5 millions de Canadiens ont travaillé beaucoup moins d'heures, ce qui représente environ 30 % de la population active avant la pandémie. À la fin du mois d'avril 2020, le taux d'emploi des Canadiens âgés de 15 à 64 ans était passé d'un sommet aux niveaux les plus bas jamais enregistrés (graphique 2). C'est sur de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables du Canada que la pandémie a eu ses pires répercussions, principalement les travailleurs à faible revenu, les jeunes, les travailleurs racisés et les femmes. Ces répercussions disproportionnelles sur les femmes en particulier ont mené de nombreux experts à parler d'une « récession au féminin ».

Graphique 1

Croissance annuelle du PIB réel

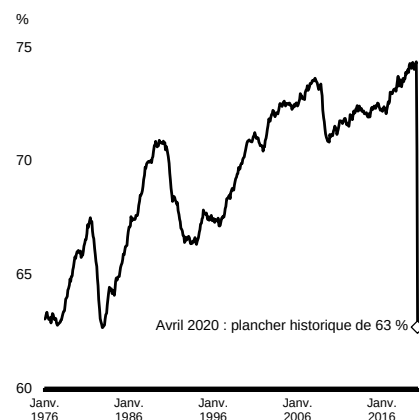


Nota – Le dernier point de données correspond à 2020.

Source : Statistique Canada

Graphique 2

Proportion des Canadiens âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi



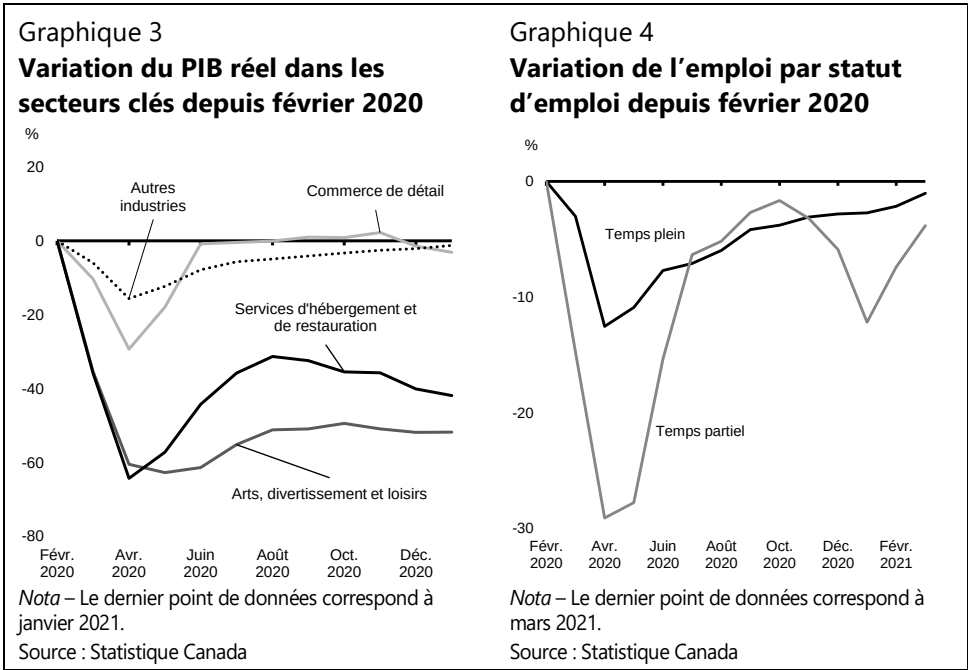
Nota – Le dernier point de données correspond à avril 2020.

Source : Statistique Canada

La relance a été inégale au cours de l'automne et de l'hiver

À la suite de la première vague d'infections, l'activité économique et l'emploi se sont redressés à un rythme plus rapide que prévu au cours de l'été 2020, car les restrictions ont été assouplies, les entreprises ont rouvert leurs portes et les Canadiens se sont adaptés. L'économie canadienne a enregistré un rebond du PIB réel, qui est passé à plus de 40 % (sur une base annuelle) au troisième trimestre, et plus des trois quarts des 3 millions d'emplois perdus au sommet de la pandémie avaient été récupérés à la fin du mois de septembre.

La reprise a toutefois ralenti à l'automne, et les gains restants ont été plus difficiles à obtenir, car les risques liés au virus continuaient d'entraver le tourisme, les repas à l'intérieur et les activités impliquant de grands rassemblements (graphique 3). Les restrictions imposées à ces activités se sont intensifiées au cours des derniers mois, alors que les cas de virus se multipliaient et que les hospitalisations dépassaient leurs pics antérieurs. Cela a entraîné des répercussions très inégales dans les différents secteurs : les mises à pied étaient à nouveau concentrées dans les entreprises à contact étroit, comptant une plus grande proportion de travailleurs à temps partiel, comme celles du commerce de détail, de l'hôtellerie, du divertissement et de la restauration, tandis que de nombreuses autres industries n'étaient pratiquement pas touchées (graphique 4). Bon nombre de petites entreprises œuvrant dans ces secteurs restent aux prises à de graves difficultés.

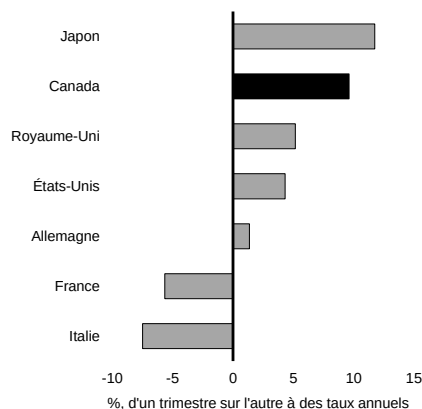


La performance économique du Canada a dépassé les attentes

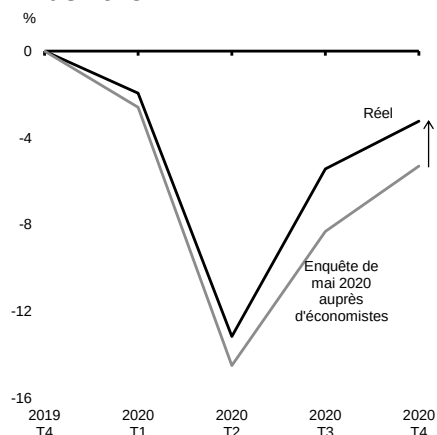
L'activité économique au cours de la deuxième vague s'est avérée plus résiliente que durant la première vague, ce qui témoigne de l'adaptation des Canadiens et des entreprises au fonctionnement sous restrictions. Bien que certains pays pairs aient observé des contractions au milieu de la deuxième vague (graphique 5), le Canada a terminé l'année 2020 sur une note plus élevée que ce à quoi les prévisionnistes s'attendaient au milieu de 2020 (graphique 6).

Les premiers indices laissent penser que cette dynamique s’est maintenue jusqu’au début de 2021. Selon les prévisions, le PIB réel a augmenté pour un troisième trimestre consécutif, ce qui contraste fortement avec les prévisions concernant la deuxième vague dans l’Énoncé économique de l’automne.

Graphique 5
Croissance du PIB réel, 4^e trimestre de 2020



Graphique 6
Variation du PIB réel canadien du T4 de 2019

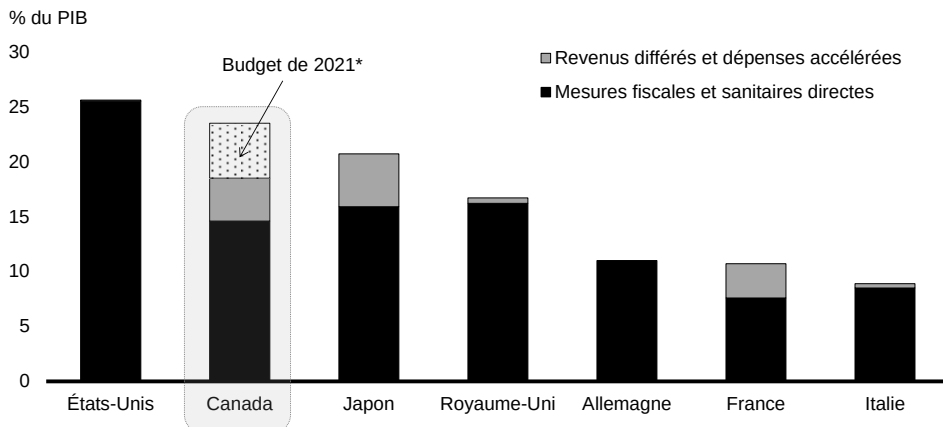


L’intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 a permis aux Canadiens de traverser la crise

L’intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, qui offrait des mesures de protection des emplois à l’aide de la Subvention salariale d’urgence du Canada, un soutien à la liquidité grâce à des programmes comme le Compte d’urgence pour les entreprises canadiennes et un soutien au revenu au moyen de la Prestation canadienne d’urgence et la série de prestations pour la relance économique, a joué un rôle clé pour aider les Canadiens et les entreprises à traverser les vagues de choc de la pandémie et pour stabiliser l’économie. Avec un soutien stratégique budgétaire de plus de 23 % du PIB, l’intervention du Canada, y compris les investissements annoncés dans le budget de 2021, a été l’une des plus importantes et des plus rapides parmi les pays du G7 (graphique 7).

Graphique 7

Soutien stratégique budgétaire important annoncé dans les différents pays du G7



Nota – Le calendrier des mesures annoncées est spécifique à chaque pays. Exclut l'*American Jobs Plan* proposé pour les États-Unis (annoncé le 31 mars 2021) ainsi que les nouveaux emprunts nets prévus au titre de du budget supplémentaire pour 2021 et du budget de 2022 pour l'Allemagne (annoncé le 24 mars 2021).

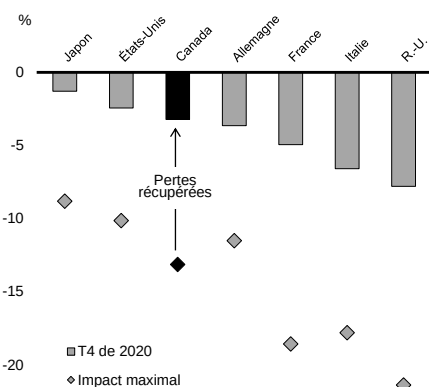
* Inclut certains engagements annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* et les mesures stratégiques annoncées depuis, y compris dans le budget de 2021.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, avril 2021; inclut les mesures annoncées en date du 17 mars 2021; calculs du ministère des Finances Canada

Dans l'ensemble, le plan d'intervention complet et souple du Canada a permis de planifier un redressement économique à court terme à un rythme plus rapide que prévu par rapport à certains autres pays (graphiques 8 et 9).

Graphique 8

Évolution du PIB réel depuis le 4^e trimestre de 2019

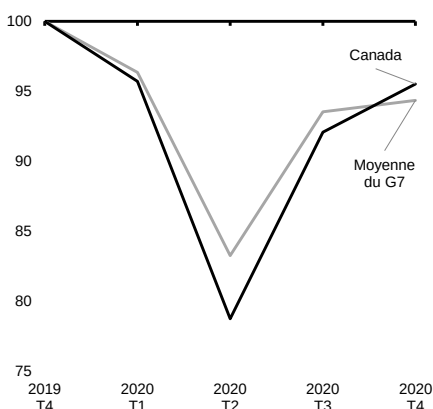


Sources : Haver Analytics; Statistique Canada

Graphique 9

Nombre total d'heures travaillées par pays

Indice T4 de 2019 = 100



Sources : Haver Analytics; Statistique Canada

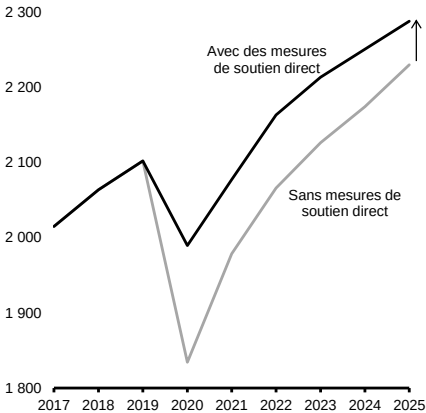
Une récente analyse du Fonds monétaire international (FMI) indique que sans

aucune mesure de soutien direct, le PIB réel du Canada aurait diminué d'environ 13,2 % en 2020 (comparativement à une réduction réelle de 5,4 %), soit une différence d'environ 8 points de pourcentage (graphique 10). De plus, dans son scénario sans mesure de soutien, le FMI estime que le taux de chômage aurait augmenté de 3,2 points de pourcentage de plus en 2020 (graphique 11).

Graphique 10

PIB réel

milliards de dollars enchaînés de 2012

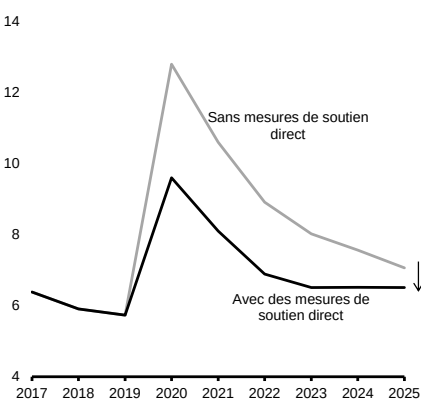


Source : Fonds monétaire international, rapport de 2021 sur les consultations au titre de l'article IV, Canada

Graphique 11

Taux de chômage

%



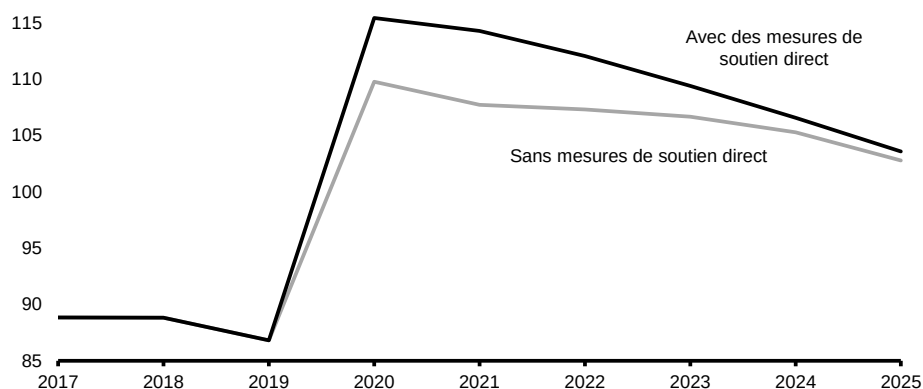
Source : Fonds monétaire international, rapport de 2021 sur les consultations au titre de l'article IV, Canada

Bien que les coûts financiers aient été marqués, les répercussions sur la position budgétaire du gouvernement auraient tout de même été graves si le gouvernement en avait fait moins. Selon l'analyse du FMI, en l'absence de mesures de soutien direct, le ratio de la dette brute au PIB n'aurait pas été réellement plus petit que celui de la projection de base du FMI (graphique 12).

Graphique 12

Dette brute de l'ensemble des administrations publiques

% du PIB



Nota – L'ensemble des administrations publiques inclut les administrations fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international, rapport de 2021 sur les consultations au titre de l'article IV, Canada

C'est donc dire que le refus de fournir du soutien aux Canadiens et aux entreprises aurait entraîné un fardeau de la dette presque aussi important, une misère humaine accrue et des cicatrices économiques durables plus profondes.

« [...] des mesures décisives et un soutien financier sans précédent ont permis d'éviter une réduction encore plus brusque de la production. Bien que le déficit budgétaire et la dette publique aient connu une augmentation marquée, l'important soutien financier était nécessaire pour éviter de plus grandes pertes économiques et sociales... »

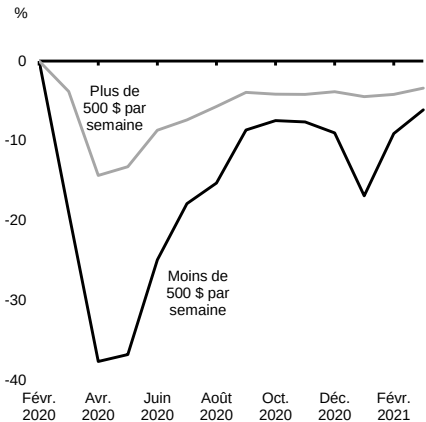
– Fonds monétaire international,
rapport sur les consultations au titre de l'article IV (mars 2021)

La reprise de l'emploi continue de progresser à un rythme inégal pour de nombreux Canadiens

Le resserrement des restrictions a des répercussions démesurées sur l'emploi et exacerbe les difficultés associées à un marché du travail déjà problématique pour de nombreux Canadiens. Les travailleurs dans les secteurs à contact étroit encaissent de nouveau le plus les répercussions de la deuxième vague. Les jeunes, les femmes et les Canadiens plus âgés, ainsi que les travailleurs à faible revenu, avaient une probabilité disproportionnée d'être mis à pied ou de voir une forte réduction de leurs heures de travail (graphiques 13 et 14). Au début de la crise, les résultats pour les femmes sur le marché du travail se sont détériorés davantage que ceux pour les hommes, contrairement aux ralentissements précédents, les femmes affichant des augmentations plus importantes des taux de chômage et des déclins plus marqués dans la participation à la population active.

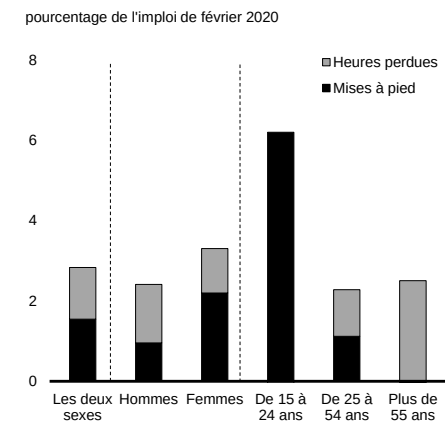
Les répercussions inégales entre les groupes démographiques, qui reflétaient le nombre de femmes travaillant dans les secteurs touchés, conjuguées à la prise en charge non rémunérée des soins lorsque les écoles ou les services de garde d'enfants fermaient, se sont quelque peu atténuées à la sortie de la deuxième vague. Le risque s'est toutefois exacerbé durant la vague la plus récente, ce qui met en évidence l'importance d'une croissance soutenue pour permettre à ces groupes de se rétablir.

Graphique 13
Changement dans l'emploi, par revenus hebdomadaires, depuis février 2020



Nota – Cette analyse compare le changement en février 2020 au changement moyen au cours de la même période entre 2015 et 2019. Le dernier point de données correspond à mars 2021.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 14
Travailleurs touchés par la COVID-19, par âge et sexe, mars 2021



Nota – « Touché » signifie mis à pied ou travaillant moins de la moitié des heures habituelles (y compris aucune heure) pour des raisons probablement associées à la COVID-19.
Source : Statistique Canada

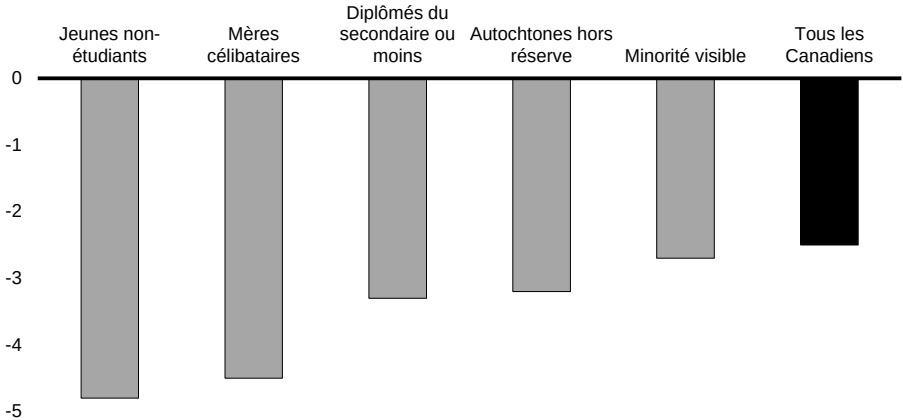
De nombreuses personnes vulnérables demeurent plus profondément touchées que le travailleur moyen. Les taux d'emploi des mères monoparentales, des Canadiens moins éduqués, des Autochtones et des Canadiens racisés, lesquels ont déjà tendance à se situer à des niveaux inférieurs, ont diminué beaucoup plus que la moyenne à l'échelle de l'économie au cours de cette crise (graphique 15).

Les longues périodes de chômage signifient que de nombreux travailleurs vulnérables risquent de quitter la population active ou de voir une érosion de leurs compétences, avec des répercussions sur leurs revenus tout au long de leur vie, ainsi que sur le marché du travail en général, qui pourraient nécessiter des années pour se renverser. Il n'est pas surprenant que ces groupes vulnérables soient également ceux qui ont subi les plus importantes baisses sur le plan de la santé mentale et de la satisfaction de la vie.

Graphique 15

Changements dans le taux d'emploi pour certains groupes, de février 2020 à février 2021

points de pourcentage



Nota – Les Autochtones hors réserve sont ceux âgés de 25 à 64 ans alors que les personnes des autres groupes sont celles âgées de 15 à 69 ans, en raison de la disponibilité des données.

Source : Statistique Canada

« Une relance complète est une relance commune – une relance dont bénéficient les travailleurs et travailleuses de tout âge partout au Canada. »

– Le gouverneur de la Banque du Canada,
Tiff Macklem, février 2021

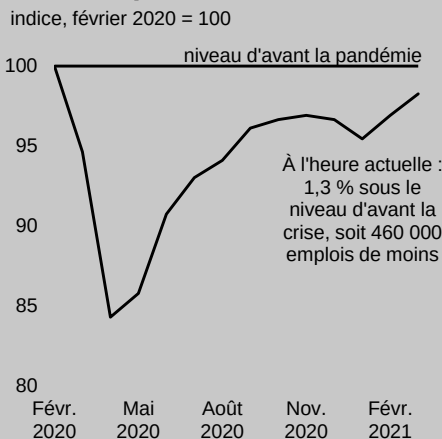
Les garde-fous budgétaires continueront à orienter la position stratégique

Comme il a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement suit les progrès en fonction de plusieurs indicateurs économiques afin d'évaluer et de peser les incidences du soutien stratégique budgétaire, reconnaissant qu'aucun point de données n'est une représentation parfaite de la santé de l'économie.

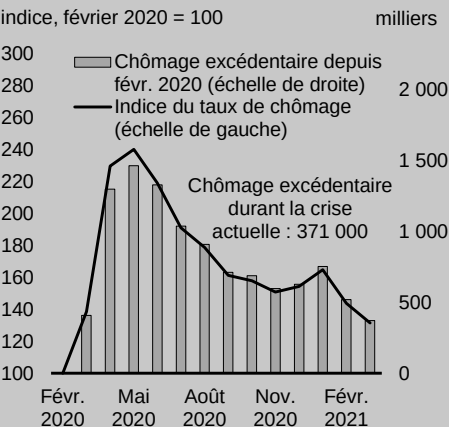
Ces indicateurs comportent des mesures clés portant sur les conditions du marché du travail, comme le taux d'emploi, le nombre total d'heures travaillées et le taux de chômage. Un éventail complet d'indicateurs montre que l'économie canadienne est encore loin de voir un marché du travail robuste, avec des retombées largement partagées (graphiques 16 à 19). Les attentes prospectives guideront également la réponse du gouvernement.

Garde-fous budgétaires et indicateurs clés du marché du travail

Taux d'emploi



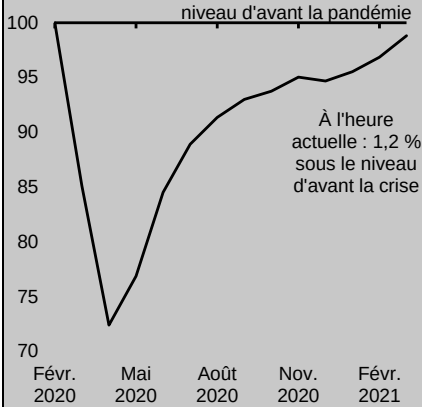
Graphique 17 Chômage



Graphique 18

Total des heures travaillées

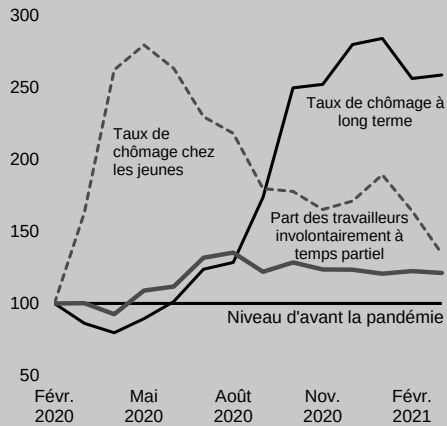
indice, février 2020 = 100



Graphique 19

Paramètres supplémentaires du marché du travail

indice, février 2020 = 100



Nota – Le dernier point de données correspond à mars 2021. Le taux d'emploi est basé sur la population active (personnes âgées de 15 à 64 ans).

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

2. Accélérer l'élan économique en 2021

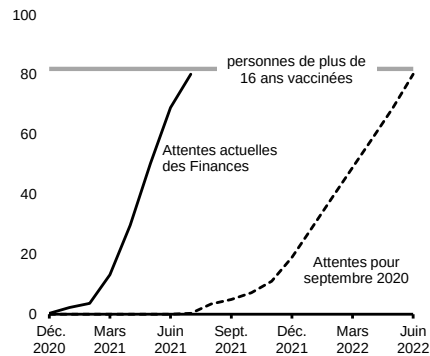
Les progrès accomplis dans la maîtrise du virus détermineront la voie à suivre

Les progrès accomplis quant à la maîtrise du virus et à la vaccination des Canadiens sont des facteurs clés qui détermineront la façon dont la relance économique au Canada se déroulera au cours des prochains mois (graphique 20). L'approbation d'un certain nombre de vaccins très efficaces et l'attente d'une accélération de la campagne de vaccination à court terme ont grandement amélioré les perspectives de croissance (graphique 21).

La meilleure façon de garder une économie forte est de garder les Canadiens en santé. Certaines restrictions seront nécessaires pour enrayer la propagation du virus et continueront d'avoir temporairement des effets sur l'activité économique. Cet enjeu est aggravé en raison de la troisième vague causée par les variants.

Graphique 20 **Scénarios de vaccination, à titre indicatif**

pourcentage de la population recevant la première dose

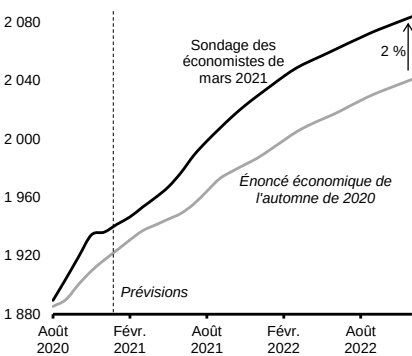


Nota – Il s’agit de scénarios, présentés à titre indicatif, qui visent à calibrer la projection économique.

Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 21 **Cheminement du PIB réel**

milliards de dollars enchaînés de 2012, annualisés



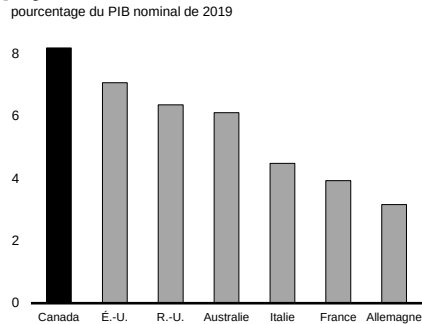
Nota – Le dernier point de données correspond à décembre 2022.

Sources : Statistique Canada; enquêtes de septembre 2020 et de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d’économistes du secteur privé

Possibilité de vents en poupe pour stimuler la relance

L'activité économique pourrait reprendre plus rapidement que dans le cas d'une récession typique, étant donné que les effets de cette crise sur l'économie découlent d'une urgence de santé publique plutôt que d'un manque de volonté de dépenser. Au cours de la dernière année, les ménages canadiens, en particulier, ont fait d'importantes épargnes (graphique 22). Lorsque la pandémie s'estompera, la libération de la demande refoulée pourrait se traduire par une croissance vive, mais temporaire, de l'activité économique. De plus, le soutien budgétaire et les investissements à grande échelle aux États-Unis pourraient produire des bienfaits supplémentaires, qui pourraient avoir des retombées importantes pour l'économie canadienne (graphique 23).

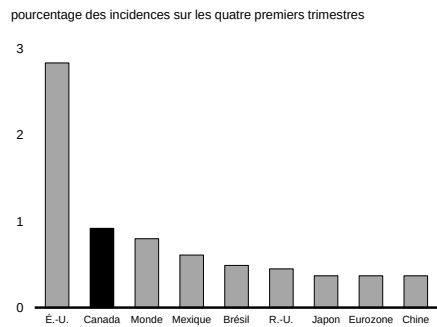
Graphique 22
Accumulation des épargnes excédentaires des ménages, par pays



Nota – Épargnes excédentaires au cours de la période allant du premier trimestre de 2020 au quatrième trimestre de 2020 par rapport à un niveau de référence où le taux d'épargne de 2019 demeure constant.

Sources : Haver Analytics; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 23
Incidences du plan de relance américain sur le PIB réel



Nota – Selon la fourchette inférieure des estimations de l'OCDE.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2021*

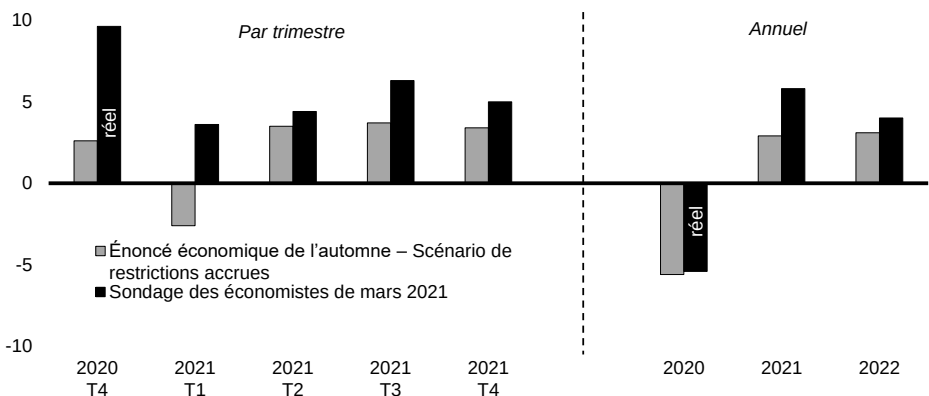
Les économistes s’attendent à une accélération de l’activité économique au fur et à mesure que la vaccination progresse

Dans l’ensemble, les économistes ont fortement révisé leurs perspectives à la hausse pour la voie de la relance depuis l’Énoncé économique de l’automne de 2020 (graphique 24). Après avoir enregistré une baisse record de 5,4 % en 2020, le PIB réel devrait croître de 5,8 % en 2021 et de 4 % en 2022. Le niveau projeté du PIB réel d’ici la fin de 2022 est de presque 2 % supérieur aux projections de l’Énoncé de 2020.

Graphique 24

Prévisions de la croissance du PIB réel

%, une période sur l'autre, taux annuels

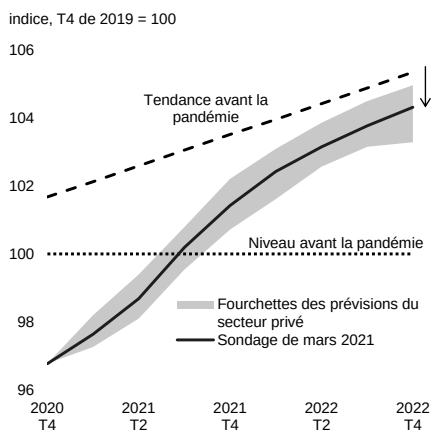


Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d’économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Le PIB réel devrait atteindre son niveau d’avant la pandémie au cours de 2021, environ six mois plus tôt que prévu précédemment, mais il y a un grand degré d’incertitude parmi les prévisionnistes du secteur privé à l’égard de ces perspectives (graphique 25).

La reprise du marché du travail devrait prendre du retard par rapport au redressement du PIB, compte tenu de l’étendue des perturbations dans les secteurs à forte intensité de main-d’œuvre et de la possibilité que des travailleurs ou des entreprises peinent à réintégrer l’économie après la pandémie (graphique 26). Le taux de chômage devrait diminuer au cours de l’année, mais sera encore d’environ 7 % à la fin de cette année et de 6,3 % à la fin de l’année prochaine, ne diminuant à environ 6 % qu’en 2024.

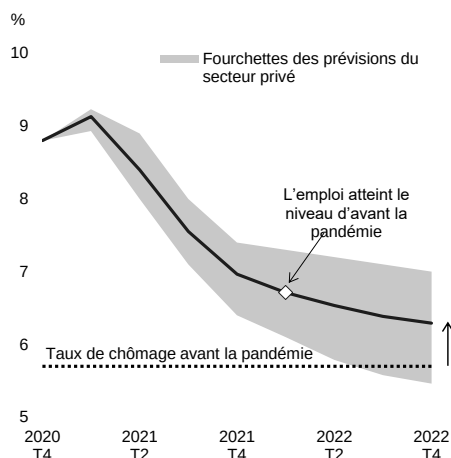
Graphique 25
Prévisions de la croissance du PIB réel



Nota – La fourchette représente les taux de croissance les plus élevés et les plus faibles pour chaque trimestre.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Graphique 26
Prévisions du taux de chômage



Nota – La fourchette représente les prévisions les plus élevées et les plus faibles pour chaque trimestre. Les chiffres pour le marché du travail de l'enquête de mars comprennent les données de l'Enquête sur la population active jusqu'en janvier 2021.

Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

De fait, il existe toujours un degré élevé d'incertitude entourant la trajectoire de la relance, la transmission de variants plus contagieux du virus entraînant une fois de plus le resserrement des restrictions. En fonction de cette situation dynamique, les mesures de soutien d'urgence, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada et la Prestation canadienne de la relance économique, continueront d'appuyer les travailleurs et les entreprises jusqu'à ce que la pandémie s'estompe.

Dans ce contexte, pour illustrer les conséquences des différents résultats en matière de santé et les réponses connexes des ménages et des entreprises, le ministère des Finances du Canada a également examiné deux scénarios de rechange aux projections de référence : un scénario dans lequel l'amélioration des résultats en matière de santé et le dynamisme actuel de l'activité sont maintenus, permettant une relance plus forte; et un autre scénario dans lequel une troisième vague sévère d'infections et une campagne de vaccination retardée ou moins efficace mènent à une relance plus lente.

Selon le scénario de « relance plus lente » due à une troisième grosse vague décrit ci-dessus, la croissance économique est réduite de 0,7 point de pourcentage en 2021. Dans un tel scénario, on s'attend à ce que l'activité économique plus lente pèse sur les revenus fiscaux et que les coûts des programmes fédéraux d'intervention d'urgence pour répondre à la COVID-19 augmentent en raison des prolongations nécessaires des mesures de soutien, ce qui donnerait lieu à une incidence budgétaire estimative de 15 milliards de dollars en 2021-2022. Selon le scénario de « relance plus rapide », les incidences budgétaires *positives* sont d'environ 10 milliards de dollars en 2021-2022. Ces scénarios sont présentés en détail à l'annexe 1.

3. Assurer la relance et bâtir une économie plus forte

Il y aura beaucoup de chemin à parcourir pour que la relance se matérialise, et plus elle prend de temps, plus la récession découlant de la pandémie laissera de cicatrices. Les Canadiens demeurent sous-employés, et l'activité commerciale dans certains secteurs demeure faible. Les graves répercussions de la pandémie sur l'investissement, l'immigration et les travailleurs ont en outre mis le Canada sur une trajectoire de croissance à long terme plus lente. À mesure que le Canada sort de la crise, il doit rattraper le retard et mettre son économie sur une assise plus solide, tant pour les Canadiens d'aujourd'hui que pour les générations futures. Pour bâtir cette économie plus forte et plus résiliente, il faut investir dans une relance écologique, et s'assurer que chaque Canadien est en mesure de participer à une économie en croissance et d'en bénéficier.

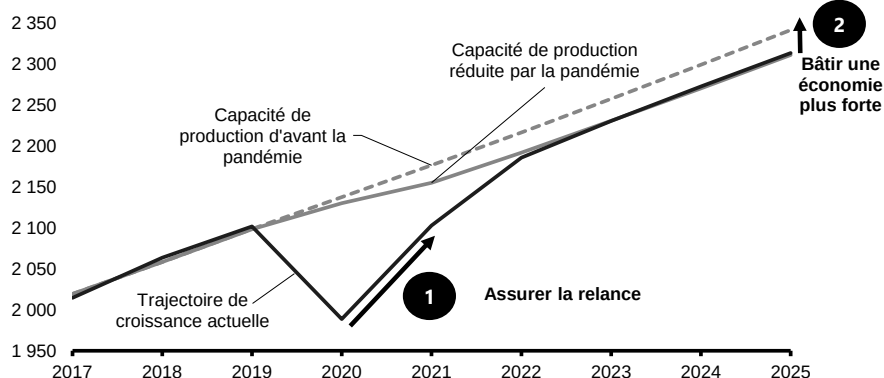
Le plan du gouvernement comporte deux volets : d'abord, *assurer la relance* par des mesures efficaces et limitées dans le temps; ensuite, *bâtir une économie plus forte* grâce à des investissements intelligents et prospectifs (graphique 27).

Pour ce faire, le budget de 2021 présente un plan qui cible les dépenses sur la phase initiale de la relance pour favoriser un retour aussi rapide que possible à la normale, qui annonce des investissements à long terme dans des initiatives ayant d'importantes retombées pour la société et l'économie et qui établit un cadre budgétaire nettement plus solide et plus durable que ce qui était prévu dans l'Énoncé économique de l'automne.

Graphique 27

Répercussions de la COVID-19 sur l'économie canadienne

milliards de dollars enchaînés de 2012



Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances du Canada

Assurer la relance

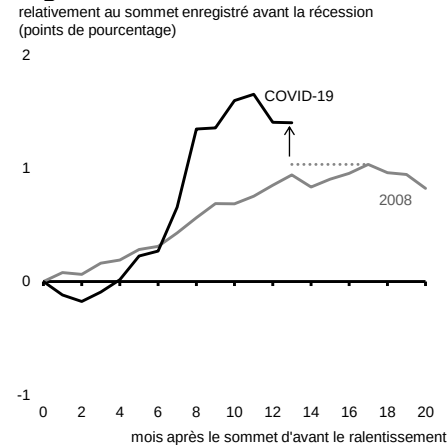
Bien qu'il y ait des signes indiquant que le Canada est bien placé pour assurer la relance économique, le risque d'en faire trop peu est très élevé. L'expérience a montré que les récessions profondes et les reprises lentes ont des conséquences sociales et économiques prolongées.

Dans l'ensemble, il reste plus de 500 000 travailleurs qui ont été mis à pied ou qui ont subi des réductions d'heures de travail en raison de la pandémie, et plus de 280 000 Canadiens sont au chômage depuis au moins six mois, ce qui est beaucoup plus élevé qu'au sommet de la récession de 2008-2009 (graphique 28). La pandémie de COVID-19 a également eu des répercussions disproportionnées au sein de la population, avec des résultats défavorables sur le marché du travail pour les travailleurs qui étaient vulnérables avant la pandémie. Les jeunes ayant obtenu leur diplôme dans un marché du travail faible font face à des gains à vie plus faibles. Cette préoccupation est encore plus grave pour les jeunes femmes et les communautés racisées.

De nombreuses entreprises demeurent fermées, le nombre d'entreprises actives restant encore inférieur de près de 4 % (soit environ 30 000 entreprises) aux niveaux d'avant la crise, et les fermetures sont concentrées de façon disproportionnée parmi les petites entreprises (graphique 29). Bon nombre de ces fermetures sont probablement temporaires, mais risquent de devenir permanentes si l'on n'en fait pas assez.

Dans le budget de 2021, le gouvernement reconnaît qu’une relance économique rapide et durable est le moyen le plus fiable d’assurer des niveaux d’emploi et de revenu plus élevés, des possibilités d’emploi améliorées et élargies, ainsi que des disparités économiques moindres. Voilà pourquoi le gouvernement a défini un plan de stimulation ciblé et solide.

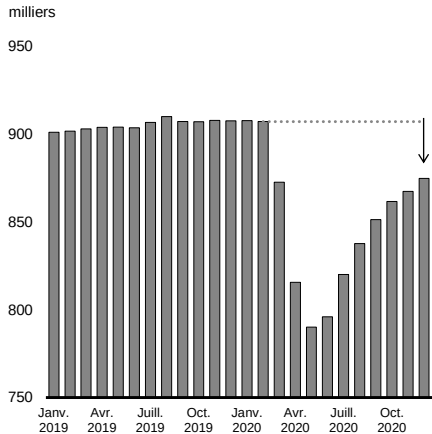
Graphique 28
Variation du taux de chômage à long terme



Nota – « Long terme » signifie 27 semaines ou plus. Le mois de début est octobre pour la récession de 2008 et février pour la crise de COVID-19 de 2020. Le dernier point de données correspond à mars 2021.

Source : Statistique Canada

Graphique 29
Nombre d’entreprises actives



Nota – Les entreprises actives sont celles qui ont déclaré avoir un ou plusieurs employés au cours d’un mois donné. Le dernier point de données correspond à décembre 2020.

Source : Statistique Canada

Les avantages économiques et sociaux d’investir dans une relance forte et durable

Des leçons peuvent néanmoins être tirées du passé récent. Après la récession de 2008-2009, de nombreux Canadiens ont eu du mal à trouver du travail pendant une longue période, ce qui en a amené beaucoup à se retirer complètement de la population active (graphiques 30 et 31). Face à une demande plus faible et à des perspectives incertaines, les entreprises sont demeurées réticentes à investir (graphique 32). Les inégalités économiques se sont aggravées, puisque la croissance économique n’a pas réussi à englober tout le monde.

Assurer une relance rapide et soutenue peut prévenir ce genre de cicatrices durables et endiguer les inégalités croissantes en attirant des travailleurs potentiels qui, autrement, resteraient à l’écart. Dans les marchés de travail solides, les inégalités persistantes auxquelles font face de nombreux groupes vulnérables, comme les personnes ayant un niveau d’éducation peu élevé, les jeunes et les nouveaux immigrants, ont tendance à se rétrécir.

De fait, juste avant l’arrivée de la pandémie, le taux d’activité des Canadiens en

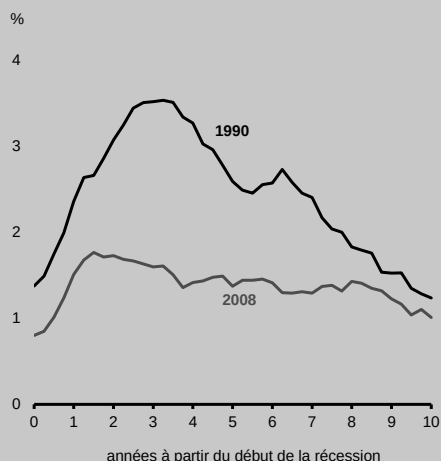
âge de travailler avait atteint un sommet historique, qui était lié à la participation accrue des femmes et des groupes vulnérables au marché du travail. Bon nombre de ces gains n'ont été observés que plusieurs années après la récession, lorsque l'amélioration subséquente des occasions d'emploi a fourni la marge de manœuvre nécessaire pour permettre à la participation de se rétablir. Dans les marchés de travail solides, les inégalités persistantes auxquelles font face de nombreux groupes vulnérables, comme les personnes ayant un niveau d'éducation peu élevé, les jeunes et les nouveaux immigrants, ont tendance à se rétrécir (graphique 33).

Une forte relance pourrait également contribuer à rééquilibrer l'économie d'une manière plus durable, permettant aux taux d'intérêt de se normaliser et permettant aussi d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'activités sensibles aux taux d'intérêt, comme les dépenses de consommation et le logement, pour stimuler la croissance.

Les risques liés au maintien d'un marché du travail solide peuvent être aussi plus faibles aujourd'hui que ce qui était prévu. La relation entre le resserrement du marché du travail et l'inflation semble s'être affaiblie au cours des dernières décennies dans de nombreuses économies avancées. Cette situation semble indiquer qu'une économie forte ayant de faibles niveaux de chômage pourrait persister pendant une longue période avant de se heurter à une inflation plus élevée.

L'accélération de la relance permettrait de réduire au minimum les dommages permanents à l'économie. Il était d'abord prévu que la pandémie diminue le PIB potentiel de 2 % à la fin de 2025, ou d'environ 50 milliards de dollars, par rapport à la période avant la pandémie, ce qui correspond à plus de 2 000 \$ en moyenne par Canadien âgé de 15 ans à 64 ans. Même si le degré d'incertitude de cette estimation demeure élevé, il est maintenant prévu que les pertes du PIB à moyen terme seront minimales, en partie grâce au soutien stratégique extraordinaire et aux investissements supplémentaires visant à protéger une relance vigoureuse.

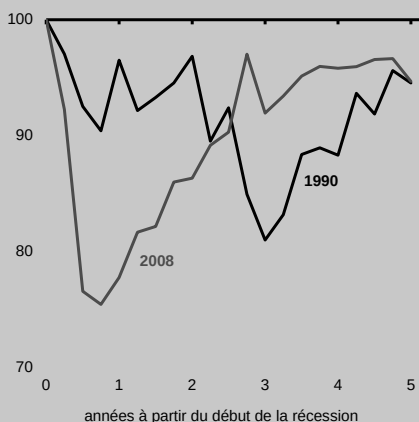
Graphique 30
Taux de chômage
à long terme



Nota – « Long terme » signifie 27 semaines ou plus.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 32
Investissement réel dans les
machines et le matériel

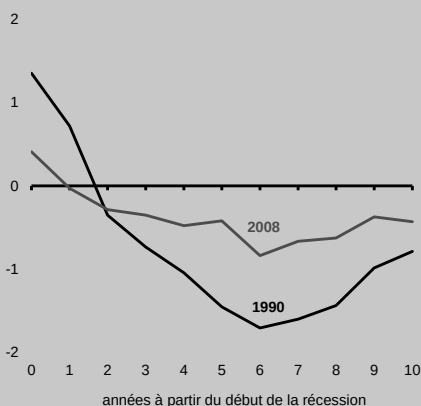
indice, début de la récession = 100



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 31
Écart par rapport à la tendance du
taux de participation au marché du
travail

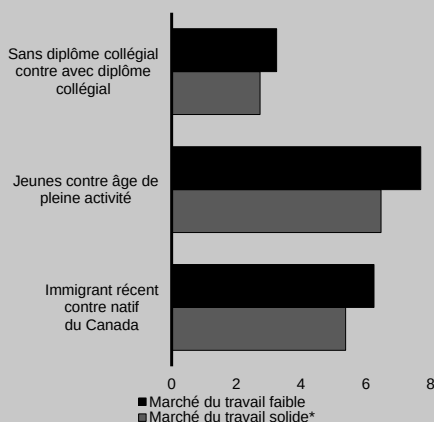
points de pourcentage



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 33
Écarts des taux de chômage

points de pourcentage



Nota – Les fortes périodes en ce qui a trait au marché du travail sont définies comme celles où le taux de chômage est inférieur au taux de chômage naturel.

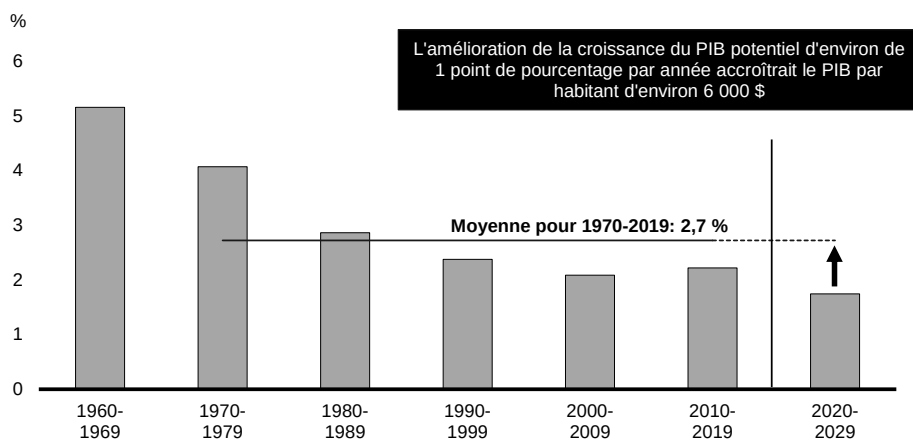
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Bâtir une économie plus forte

Le fait d'assurer la relance n'est pas suffisant. Dans le budget de 2021, le gouvernement reconnaît qu'il doit prendre des mesures pour protéger les perspectives de croissance économique à long terme du Canada. Les défis et les changements fondamentaux auxquels le Canada était aux prises avant la pandémie, comme les changements climatiques, le vieillissement de la population et la participation latente des femmes à la population active, ne disparaîtront pas. S'ils ne sont pas relevés, ces défis qui se profilent à l'horizon auront des répercussions de plus longue durée sur la prospérité future des Canadiens (graphique 34).

Graphique 34

Potentiel de croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Compte tenu de ce contexte, le budget de 2021 mettra l'accent sur des piliers de croissance qui jetteront les bases de la relance économique et qui donneront à l'économie canadienne un élan pour la mettre sur une trajectoire de croissance plus forte et plus inclusive.

Le fait d'éliminer les obstacles à l'intégration au marché du travail, comme la garde d'enfants, de créer des perspectives d'emploi pour les jeunes travailleurs canadiens et d'aider les travailleurs à trouver des postes qui correspondent à leurs compétences aidera chaque travailleur à atteindre son plein potentiel. Le redémarrage du système d'immigration du Canada et la dynamisation du marché du travail pour les nouveaux Canadiens permettront de rétablir cet important moteur de croissance de la population en âge de travailler.

Alors que le monde est aux prises avec des urgences climatiques et des virages économiques, les investissements qui permettent de lutter contre les changements climatiques et d'accélérer le développement de l'économie verte du Canada aident à créer de nouvelles industries et des emplois dès maintenant. Par conséquent, ces investissements permettent d'assurer le bien-être et la prospérité des Canadiens des générations futures.

En outre, les perturbations massives au cours de la dernière année ont possiblement fait dérailler les nouveaux investissements des entreprises, un pilier essentiel de la trajectoire de croissance durable du Canada. Des mesures incitatives supplémentaires pour encourager les entreprises à investir dans les nouvelles technologies et à s'adapter à celles-ci afin de tirer profit d'une économie de plus en plus numérique aideront les entreprises à demeurer concurrentielles, au pays et à l'étranger.

La crise a également montré que ce qui compte vraiment pour les Canadiens n'est pas toujours facilement mesuré ou décrit sur le plan économique ou financier. D'importants enjeux comme les inégalités, les logements abordables, l'accès à des services de soutien mental et la menace existentielle du changement climatique sont des éléments fondamentaux de la qualité de vie des Canadiens. Pour veiller à continuer d'élargir le champ de ses objectifs stratégiques et à prendre en considération tous les volets de la qualité de vie des Canadiens dans sa prise de décisions, le gouvernement élabore et peaufine un cadre de la qualité de vie présenté en détail à l'annexe 4.

4. Un plan historique pour un Canada plus fort et plus résilient

Le budget de 2021 présente un plan qui permettra aux Canadiens de retourner au travail et qui permettra aussi de commencer à améliorer le potentiel de croissance du pays. Les mesures prévues dans le présent budget s'appuieront sur les engagements pris dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* et le *Plan climatique renforcé*, qui, ensemble, comprennent un plan de relance qui créera une prospérité partagée, améliorera la qualité de vie des Canadiens et alimentera notre transformation verte.

Dans l'ensemble, des résultats économiques meilleurs que prévu et des révisions des coûts estimatifs de certaines mesures importantes du plan d'intervention économique depuis l'Énoncé de 2020 ont eu une incidence positive sur le solde budgétaire projeté pour la période de prévisions.

Après avoir pris en compte les mesures du budget de 2021, le solde budgétaire devrait afficher un déficit de 354,2 milliards de dollars en 2020-2021, passant à 154,7 milliards de dollars en 2021-2022 et diminuant progressivement pour atteindre un déficit de 30,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit environ 1 % du PIB. La dette fédérale atteindra un sommet de 51,2 % du PIB en 2021-2022, avant de baisser à 49,2 % du PIB en 2025-2026. Ce solde budgétaire comprend le coût des investissements supplémentaires depuis l'Énoncé de 2020, qui se chiffre à 101,4 milliards de dollars, soit 4,2 % du PIB, au cours des trois prochains exercices.

Comme il est indiqué au tableau 1, le déficit et le ratio de la dette fédérale au PIB restent en deçà des niveaux indiqués dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, qui incorporait les dépenses supplémentaires prévues de 100 milliards de dollars et les répercussions économiques et budgétaires prévues de la deuxième vague.

Tableau 1
Perspectives financières du budget de 2021, y compris les mesures et les investissements stratégiques

G\$

	Projections					
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2020 (avant les mesures de stimulation)	-381,6	-121,2	-50,7	-43,3	-30,9	-24,9
Évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020 tableau A1.4	35,2	15,8	19,3	16,0	12,8	10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements	-346,4	-105,4	-31,4	-27,3	-18,1	-14,6
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2020	0,2	0,3	0,9	-1,1	-0,7	-0,3
Investissements annoncés dans le budget de 2021 (par chapitre)						
1. Garder les Canadiens en santé et en sécurité	-5,0	-1,2	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7
2. Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance	-0,2	-27,0	-4,2	-1,0	-0,7	0,7
3. Nouvelles possibilités pour les Canadiens	-0,5	-3,9	-9,0	-7,5	-7,6	-8,8
4. Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir	0,0	-3,7	-4,5	-5,0	-2,4	-0,8
5. Un environnement sain pour une économie saine	0,0	-1,2	-1,9	-2,0	-1,8	-1,9

	Projections					
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
6. Renforcer les villes et les communautés où nous vivons	-2,2	-4,6	-3,3	-2,3	-2,0	-3,1
7. Un Canada plus égalitaire	0,0	-1,8	-1,6	-2,1	-2,2	-2,4
8. Des communautés autochtones fortes	0,0	-4,3	-3,5	-3,0	-1,3	-1,0
9. Protéger nos valeurs communes	-0,1	-1,9	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4
10. Un gouvernement responsable	0,0	-0,2	0,7	1,8	2,4	2,5
Total – Mesures prises depuis l'Énoncé de 2020 et dans le budget de 2021	-7,7	-49,3	-28,3	-23,8	-17,7	-16,1
Solde budgétaire	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-16,1	-6,4	-2,3	-1,9	-1,3	-1,1
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2
Nota – Scénario de restrictions prolongées et mesures de stimulation de 100 milliards de dollars.						
<i>Solde budgétaire</i>	-398,7	-166,7	-109,6	-71,7	-39,4	-33,4
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-18,2	-7,3	-4,5	-2,9	-1,5	-1,2
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	51,4	56,4	58,1	58,5	57,6	56,6

Accélérer le sauvetage et la relance – Comparaisons internationales

Pour lutter contre la pandémie, les gouvernements du monde entier ont pris des mesures stratégiques financières rapides, totalisant plus de 16 % du PIB mondial au 17 mars 2021. Le Fonds monétaire international estime que sans un tel soutien, l'effondrement de l'activité économique enregistré en 2020 aurait pu être trois fois plus important.

À l'instar du Canada, un certain nombre de pays pairs ont mobilisé des ressources financières supplémentaires depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, allant de 1,9 % du PIB à plus de 12 % du PIB.

Pays sélectionné	Annonces de soutien financier	Taille (% du PIB 2021)
États-Unis	<i>The Coronavirus Response and Relief Act</i> (4,1 % du PIB – déc. 2020) et <i>American Rescue Plan Act</i> (8,2 % du PIB – mars 2021)	12,3 % du PIB
Canada	Engagements pris dans le chapitre 3 de l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2020</i> (0,3 % du PIB) et les mesures stratégiques prises depuis, y compris dans le budget de 2021 (4,2 % du PIB)	4,6 % du PIB
Allemagne	Budget supplémentaire pour 2021 et nouveaux emprunts nets pour 2022 du budget de 2022 (mars 2021)	4,0 % du PIB
Japon	Troisième budget supplémentaire pour 2020 – nouvelles mesures nettes liées à la COVID-19 et budget de 2021 – fonds pour éventualités supplémentaires de la COVID-19 (déc. 2020)	3,6 % du PIB
Royaume-Uni	Budget de 2021 – Incidence des décisions stratégiques sur les emprunts nets pour 2020-2021 et 2021-2022 (mars 2021)	2,9 % du PIB
Italie	Possibilité financière supplémentaire par l'augmentation du plafond d'emprunt (janvier 2021)	1,9 % du PIB

Nota – Pour les États-Unis, le tableau exclut l'*American Jobs Plan* proposé, annoncé le 31 mars 2021. Les annonces ci-dessus ne sont pas directement comparables puisqu'elles peuvent couvrir plusieurs années (essentiellement 2021 et 2022) et comprendre diverses combinaisons de postes budgétaires, des dépenses supplémentaires en santé liées à la COVID-19, la prolongation des mesures d'appui existantes, des postes hors budget, ainsi que des fonds de réserve ou pour éventualités qui n'ont pas encore été affectés à des mesures spécifiques. Ils excluent également généralement les mesures de financement compensatoires.

Sources : Committee for a Responsible Federal Budget (États-Unis); Her Majesty's Treasury (Royaume-Uni); Bundesministerium der Finanzen (Allemagne); Ministero dell'Economia e delle Finanze (Italie); ministère des Finances du Japon; The Treasury (Australie); calculs du ministère des Finances Canada

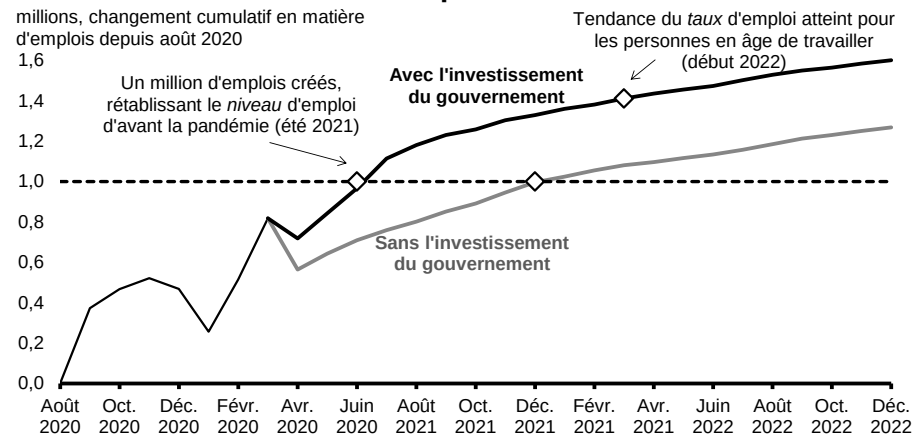
Réaliser l'engagement du gouvernement de créer un million d'emplois

Dans le discours du Trône de l'automne dernier, le gouvernement a annoncé son engagement de créer plus d'un million d'emplois et de rétablir le taux d'emploi aux niveaux antérieurs. Malgré les graves répercussions de la deuxième vague sur les entreprises et les travailleurs canadiens, le Canada est en bonne voie de créer un million d'emplois d'ici à la fin de l'année (graphique 35), soit plus tôt que le calendrier prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*. Le plan établi dans le budget de 2021 continuera de soutenir une relance vigoureuse en créant d'autres bons emplois au cours des années à venir.

Une fois cet objectif atteint, il y aura toutefois encore du travail à faire. La croissance de la population signifie que le taux d'emploi n'atteindra pas tout à fait le niveau d'avant la pandémie. Les investissements annoncés dans le présent budget mettront le Canada sur la bonne voie pour atteindre cet objectif global d'ici le début de 2022, soit presque deux ans plus tôt que si le gouvernement n'avait pas effectué les investissements extraordinaires qui ont permis aux Canadiens de retourner au travail et ont permis aussi d'augmenter le potentiel de croissance du pays.

Graphique 35

Cheminement vers un million d'emplois



Nota – Le dernier point de données correspond à mars 2021.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Estimation des répercussions économiques à court terme

Les investissements du gouvernement dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, le Plan climatique amélioré et le budget fédéral de 2021 devraient faire augmenter le PIB réel de 2,0 % d'ici la deuxième année (tableau 2). Cela devrait se traduire par une augmentation de l'emploi de plus de 330 000 emplois créés ou maintenus, d'ici 2022-2023 (graphiques 36 et 37). Des renseignements supplémentaires sur ces estimations sont présentés à l'annexe 1.

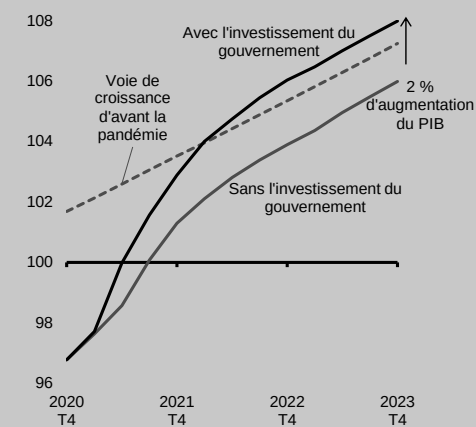
La plupart des prévisionnistes estiment que l'économie canadienne connaîtra un ralentissement significatif à moyen terme, ce qui laisse présager qu'une reprise complète prendra du temps. Compte tenu de la voie actuelle, l'écart de production devrait se maintenir à court terme. Par conséquent, même si le taux de chômage devait diminuer par rapport à son niveau actuel, il devrait rester au-dessus de son niveau d'avant la crise pendant un certain temps (graphiques 38 et 39).

Tableau 2
Incidences sur le PIB réel et l'emploi
%, sauf indication contraire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
PIB réel (en %)	1,6	2,0	1,9
Emploi (emplois créés ou maintenus, en milliers)	315	334	280

Graphique 36
Projections du PIB réel

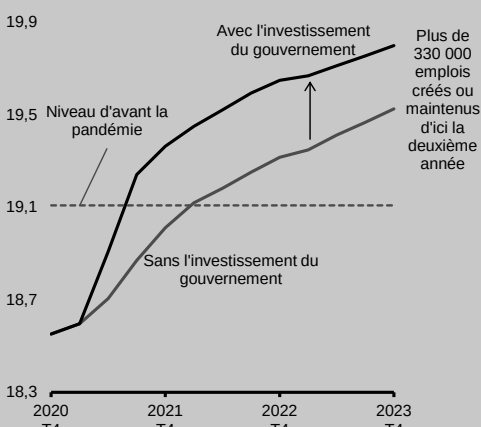
indice, T4 2019 = 100



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

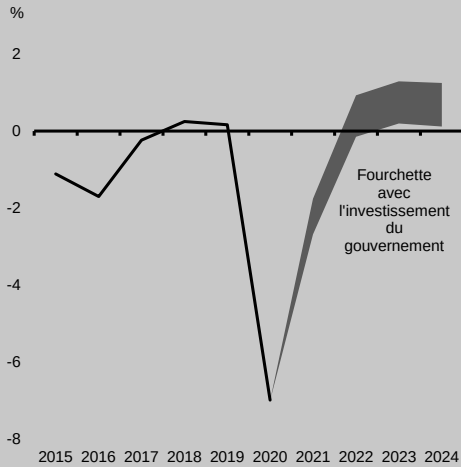
Graphique 37
Projections de l'emploi

millions



Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

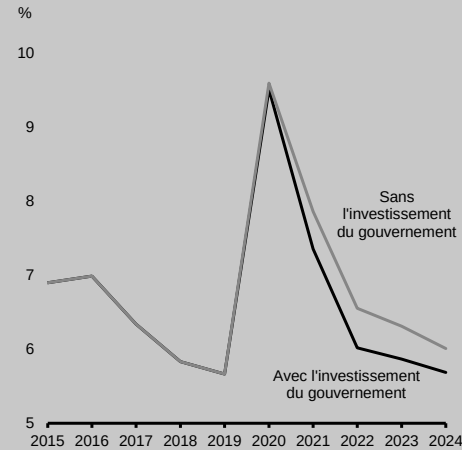
Graphique 38
Fourchette des attentes en matière d'écart de production



Nota – Compte tenu de la difficulté de prévoir la production potentielle après les récessions et au moment des investissements publics, il faut éviter de mettre trop l'accent sur l'écart de production projeté.

Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 39
Attentes en matière de taux de chômage



Source : Ministère des Finances Canada

5. Un plan budgétaire responsable

Lorsque la crise a frappé, le Canada était dans une situation budgétaire solide, ce qui a permis au gouvernement de prendre des mesures décisives afin de mettre en place le soutien dont les gens et les entreprises avaient besoin pour surmonter la tempête et de soutenir une reprise vigoureuse et inclusive de l'économie canadienne.

Ces mesures, combinées à des revenus plus faibles en raison de la récession, elles ont toutefois fortement augmenté la dette publique. La gestion financière prudente historique du Canada signifie que, malgré les mesures sans précédent que le gouvernement a prises pour lutter contre le virus, le Canada continue d'avoir, de loin, le ratio de la dette nette au PIB le plus faible comparativement à ses pairs internationaux (graphique 40).

Graphique 40

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7

% du PIB

200

150

100

50

0

■ 2019 ■ 2020

Canada

Allemagne

Royaume-Uni

États-Unis

France

Italie

Japon

Nota – Les administrations publiques d'un pays comprennent les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des administrations fédérales, provinciales ou territoriales et locales, auxquelles s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, avril 2021; calculs du ministère des Finances Canada

Le gouvernement est déterminé à adopter une politique budgétaire responsable. Les déficits et le ratio de la dette fédérale au PIB présentés dans le budget de 2021 restent en deçà des niveaux indiqués dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*, qui incorporait les dépenses supplémentaires prévues de 100 milliards de dollars et les répercussions économiques et budgétaires prévues de la deuxième vague (graphiques 41 et 42).

Le gouvernement est déterminé à combler les déficits liés à la COVID-19 et à

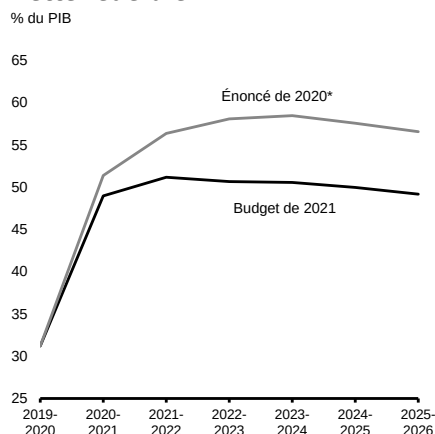
réduire la dette fédérale en tant que part de l'économie à moyen terme.

Cette cible budgétaire continuera de protéger l'avantage de la faible dette du Canada, de sorte que les coûts d'emprunt demeurent peu élevés et que les générations futures ne soient pas accablées par la dette liée à COVID-19. Le budget de 2021 répond à cet objectif en offrant une voie prudente et durable pour les finances publiques, comme le montrent plusieurs indicateurs importants :

- Après une augmentation au cours de la prochaine année afin de soutenir des investissements ciblés pour stimuler la relance, le ratio de la dette fédérale au PIB reviendra à une trajectoire à la baisse au cours des années suivantes et devrait atteindre environ 49 % en 2025-2026 (graphique 41).
- Le ratio du déficit au PIB, qui mesure la taille du déficit en fonction de l'économie, est en bonne voie de diminuer à 1,1 % au cours de la période de prévisions (graphique 42), un niveau qui est moins élevé que la taille du déficit pour 2019-2020 et 2020-2021 qui était prévue au moment du dépôt de la Mise à jour économique et budgétaire en décembre 2019.

Nonobstant la forte augmentation du ratio de la dette fédérale au PIB, les frais de la dette publique devraient demeurer historiquement bas. Malgré les récentes hausses des taux d'intérêt au Canada et ailleurs en raison d'une reprise plus forte et plus rapide que prévu (graphique 43), les frais de la dette publique en pourcentage du PIB devraient rester près de leur niveau le plus bas depuis plus d'un siècle au cours de la période de prévisions (graphique 44).

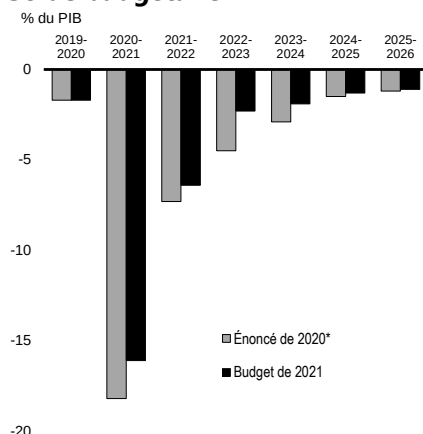
Graphique 41
Dettes fédérales



* Les données de l'Énoncé de 2020 comprennent les perspectives de restrictions de plus en plus sévères ainsi qu'un investissement supplémentaire de 100 milliards de dollars (scénario 4).

Sources : Tableaux de référence financiers; ministère des Finances Canada

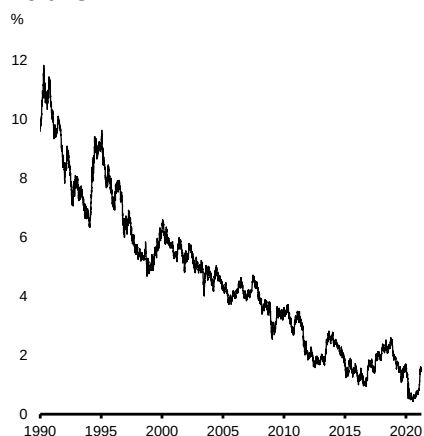
Graphique 42
Solde budgétaire



* Les données de l'Énoncé de 2020 comprennent les perspectives de restrictions de plus en plus sévères ainsi qu'un investissement supplémentaire de 100 milliards de dollars (scénario 4).

Sources : Tableaux de référence financiers; ministère des Finances Canada

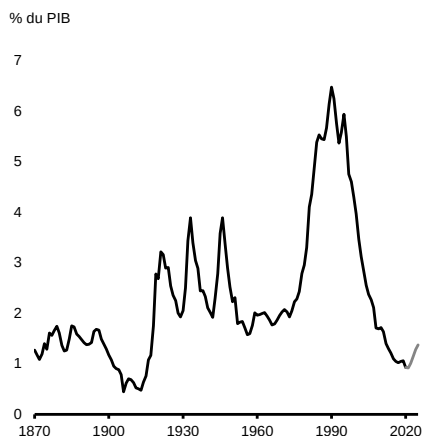
Graphique 43
Rendement des obligations du gouvernement du Canada sur 10 ans



Nota – La dernière observation correspond au 13 avril 2021.

Source : Banque du Canada

Graphique 44
Frais de la dette publique, 1870-1871 à 2025-2026



Sources : Statistique Canada; tableaux de référence financiers; base de données macrohistoriques de Jordà-Schularick-Taylor; calculs du ministère des Finances Canada

Bâtir une économie plus forte et plus résiliente améliorera la viabilité budgétaire

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt peu élevés, les investissements qui favorisent la croissance peuvent contribuer à améliorer la viabilité budgétaire en augmentant davantage la croissance du PIB que le coût lié à une augmentation du service de la dette à long terme. Le budget de 2021 est un plan qui utilise l'investissement public pour relever ces défis de front, en investissant dans des mesures clés qui stimuleront la croissance et la prospérité futures. Voici ces mesures :

- **Créer des possibilités et investir dans les gens :** Le budget de 2021 a pour objectif de faciliter la participation des parents au marché du travail en instaurant un plan national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. L'ajout de 240 000 travailleurs au sein du marché du travail découlant d'un meilleur accès à des services de garderie de haute qualité pourrait se traduire par une augmentation du PIB réel pouvant atteindre 1,2 % au cours des deux prochaines décennies, stimulant ainsi la croissance du PIB réel de 0,05 point de pourcentage par année pendant cette période. Il s'agit là d'une des mesures les plus importantes prises depuis la mise en place d'accords de libre-échange nord-américains en vue d'élargir les possibilités économiques pour les Canadiens.
- **Établir des liens entre les gens et les entreprises et stimuler l'innovation :** Le budget de 2021 appuie les investissements dans les infrastructures, y compris les infrastructures de transport en commun et de commerce, et appuie les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), à innover et à investir dans la technologie afin qu'elles puissent croître et tirer parti des nouvelles occasions. Les mesures prises pour accroître la productivité des travailleurs canadiens auront des retombées à long terme. Par exemple, si l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis était réduit d'un dixième seulement, cela pourrait augmenter le PIB réel de 3 % au cours des deux prochaines décennies, ce qui bonifierait la croissance du PIB réel de 0,15 point de pourcentage au cours de cette période.

Bien qu'aucune initiative annoncée dans le présent budget ne permette à elle seule d'atteindre la mission du gouvernement, les avantages potentiels d'agir maintenant dans un vaste éventail de domaines stratégiques sont considérables, puisque les mesures tendent à se renforcer au fil du temps et donnent un élan à la prise de mesures supplémentaires en vue de stimuler la trajectoire de croissance du Canada.

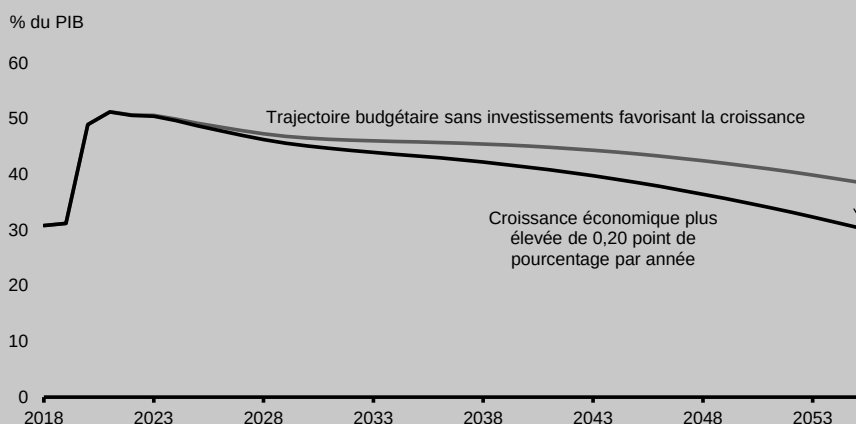
Investir pour stimuler l'économie

Les projections budgétaires et économiques à long terme peuvent aider à évaluer si la trajectoire actuelle de la politique budgétaire est viable ou si des rajustements doivent y être apportés. Ces estimations ne sont pas des prédictions de l'avenir, mais plutôt des indicateurs utiles de la façon dont les variables économiques et financières interagissent dans des conditions et des hypothèses précises.

Elles aident également à montrer que la viabilité budgétaire à long terme du Canada dépend non seulement de politiques budgétaires saines, comme l'illustre la diminution graduelle du ratio de la dette au PIB, mais aussi de politiques économiques fortes et d'investissements favorisant la croissance qui contribuent à une croissance économique soutenue à long terme.

Graphique 45

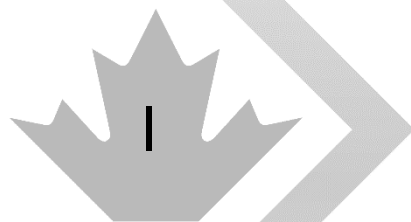
Incidence des scénarios de croissance économique plus élevée sur la dette fédérale



Nota – Une autre simulation suppose une augmentation progressive de la croissance entre 2021 et 2025 avant d'atteindre le taux de croissance plus élevé à long terme à compter de 2026. Le dernier point de données correspond à 2055.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Partie



**En finir avec la
COVID-19**

Chapitre 1

Garder les Canadiens en santé et en sécurité

Depuis plus d'un an, les Canadiennes et Canadiens vivent la crise de santé publique mondiale la plus grave de notre époque. D'un bout à l'autre du pays, tous les ordres de gouvernement ont travaillé sans relâche pour prévenir les éclosions et protéger des vies.

Depuis le premier jour de cette crise, le gouvernement a agi rapidement pour fournir un soutien rapide aux Canadiens. Que ce soit la Prestation canadienne d'urgence, la Subvention salariale d'urgence du Canada ou les mesures de soutien aux entreprises, ces programmes ont permis aux gens de rester chez eux, en sécurité. En même temps, le gouvernement a obtenu la plus grande quantité de vaccins par habitant de n'importe quel pays, et a instauré certaines des règles frontalières les plus strictes du monde, y compris avec les États-Unis, tout en maintenant les approvisionnements vitaux. Le gouvernement a également appuyé la fabrication nationale, y compris l'équipement de protection individuelle, et a commencé à restaurer les capacités de biofabrication qui n'existaient plus au Canada depuis des décennies.

Le Canada a pris des mesures supplémentaires afin de fermer ses frontières et d'encourager les Canadiens à éviter les déplacements non essentiels, en plus d'avoir mis en place des ordonnances de quarantaine obligatoire, y compris la quarantaine dans des hôtels lorsqu'un voyageur rentrait au pays et devait attendre pour obtenir les résultats de son test de vaccination. Ces mesures frontalières, sans cesse éclairées par les données probantes et les conseils les plus récents, comptent parmi les plus rigoureuses au monde. Protéger la santé et la sécurité de la population canadienne demeure et a toujours été l'ultime priorité du gouvernement du Canada.

Rien n'importe plus que de sauver des vies et d'assurer la sécurité des Canadiens. Nous avons été témoins des effets dévastateurs du virus dans les établissements de soins de longue durée. Nous avons également constaté que les Canadiens racisés et les communautés autochtones affichent des taux d'infection plus élevés.

Des infirmiers, des médecins, des préposés aux bénéficiaires, des techniciens en soins médicaux d'urgence et d'autres travailleurs de première ligne ont bravement soigné des patients, en s'exposant eux-mêmes au risque, et affichant certains des taux d'infection les plus élevés au pays.

Les Canadiens ont fait d'immenses sacrifices pour essayer de contenir le virus. L'isolement, le stress, les dommages économiques et la perturbation de nos vies ont eu de lourdes conséquences sur la santé mentale.

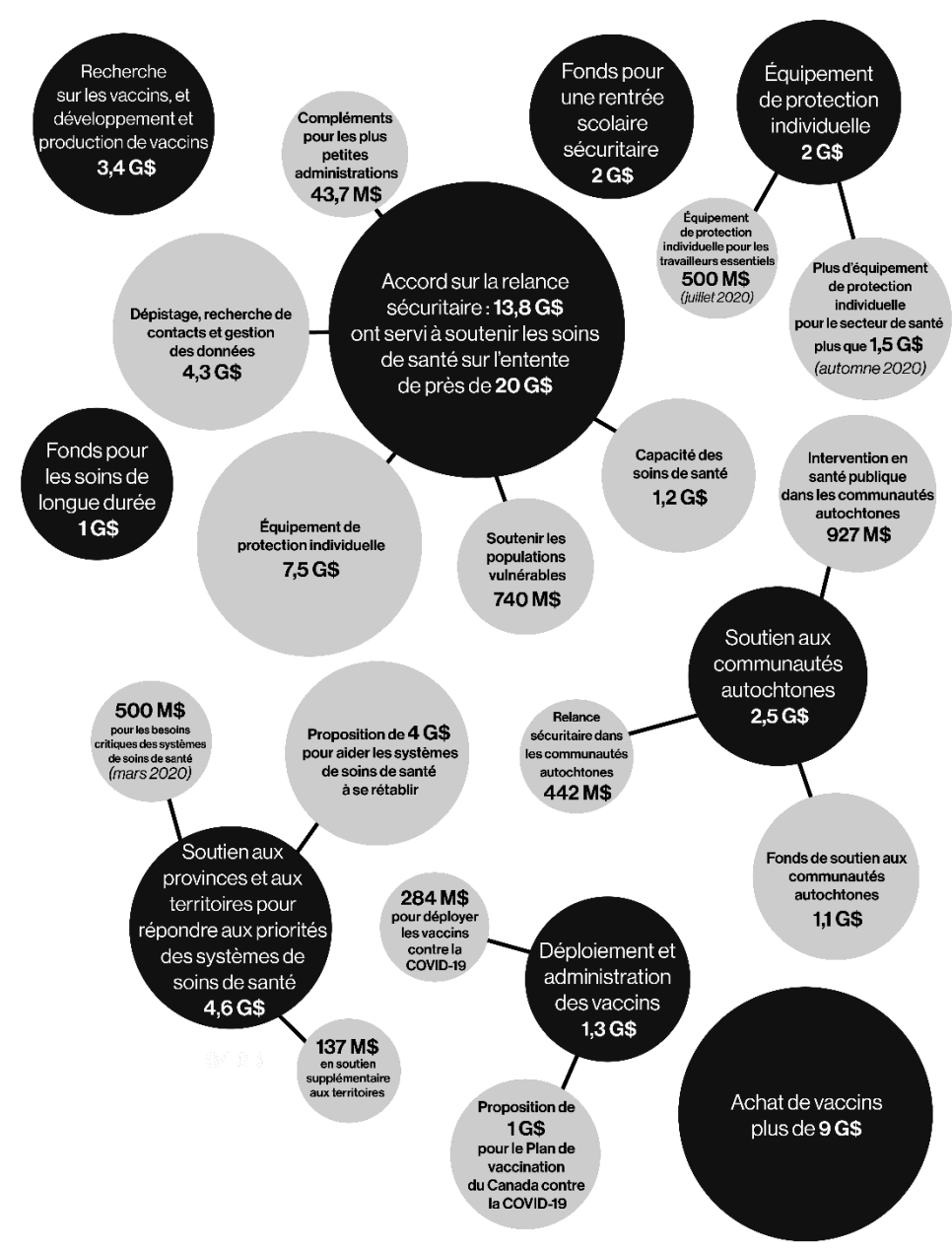
Même si le Canada affronte maintenant la troisième vague de la pandémie, le déploiement de vaccins sûrs et efficaces est une lumière au bout de ce long tunnel.

La campagne d'immunisation la plus importante de l'histoire du Canada bat son plein. Le Canada est en voie de respecter l'engagement qu'il a pris selon lequel tous les Canadiens qui souhaitent être vaccinés le seront d'ici la fin du mois de septembre.

Tandis qu'il achève la bataille, le Canada doit aussi tirer des leçons et agir afin d'être préparé pour les menaces futures. Restaurer la capacité de biofabrication nationale est l'un des aspects cruciaux pour y parvenir. Il est également essentiel d'améliorer le soutien et la protection des aînés, particulièrement ceux qui sont dans des établissements de soins de longue durée.

La dernière année a été difficile, mais des jours meilleurs approchent. D'ici là, le gouvernement du Canada continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garder les Canadiens en sécurité.

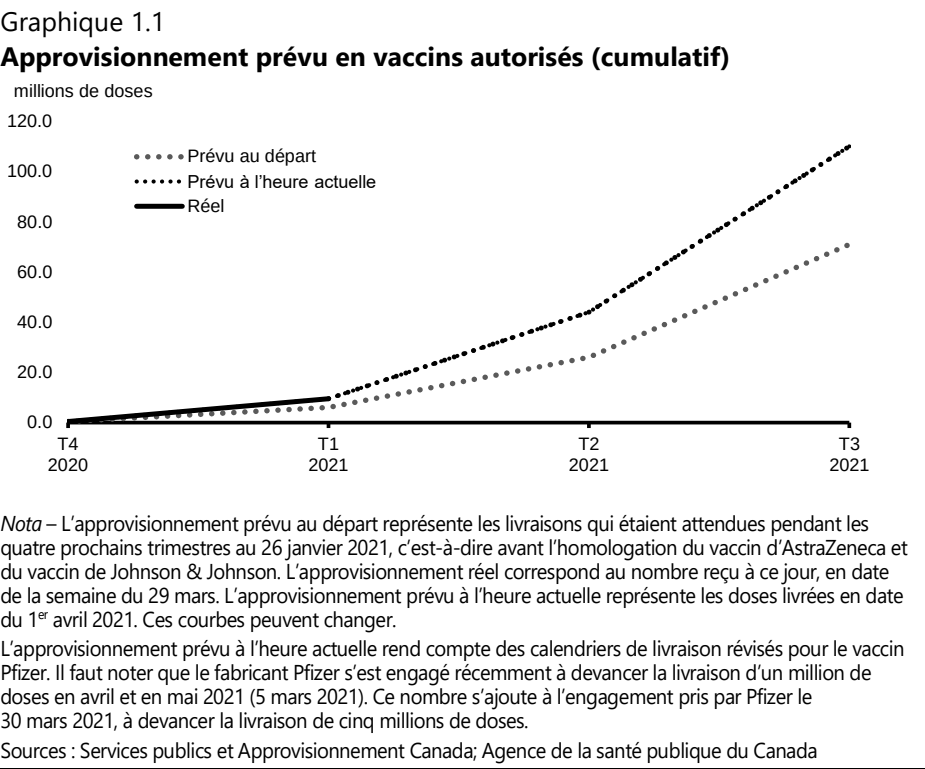
Figure 1.1
Principaux investissements fédéraux pour lutter contre la COVID-19*



*Ne comprend pas les mesures proposées dans le budget de 2021.

1.1 Offrir l'accès aux vaccins

Le Canada a le portefeuille de vaccins le plus diversifié au monde. Tandis que le programme de vaccination s'accélère au pays, le gouvernement veille à ce que les provinces, les territoires et les communautés autochtones aient les ressources dont ils ont besoin pour administrer des doses de vaccin aux Canadiens le plus rapidement possible. Le Canada est sur la bonne voie de respecter l'engagement selon lequel chaque Canadien qui le désire sera entièrement vacciné d'ici septembre. Suite aux efforts continus du gouvernement fédéral pour accélérer la livraison des vaccins contre la COVID-19, le Canada a reçu au total 9,5 millions de doses en date de la fin du mois de mars 2021, soit 3,5 millions de plus que l'objectif initial de 6 millions de doses (voir le graphique 1.1).



Accords bilatéraux avec des fournisseurs de vaccins contre la COVID-19

Vaccins (autorisés par Santé Canada)	Type de vaccin	Nombre de doses
Pfizer	ARNm	Jusqu'à 76 millions
Moderna	ARNm	44 millions
AstraZeneca	Vecteur viral	20 millions
Verity Pharmaceuticals Canada/Serum Institute of India (en collaboration avec AstraZeneca Canada Inc.)	Vecteur viral	2 millions
Janssen	Vecteur viral	Jusqu'à 38 millions
Vaccins (à autoriser par Santé Canada)		
Medicago	Particule de type viral	Jusqu'à 76 millions
Novavax	Sous-unité protéique	Jusqu'à 76 millions
Sanofi et GlaxoSmithKline	Sous-unité protéique	Jusqu'à 72 millions
International		
Mécanisme international COVAX	-	Jusqu'à 15 millions

Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19

Le gouvernement du Canada couvre le coût total des vaccins qu'il achète et s'assure qu'ils sont offerts gratuitement à tous les Canadiens. Au moment du déploiement, le gouvernement coordonne la livraison à l'ensemble des provinces et des territoires, fournit un soutien logistique et des services d'entreposage à l'échelle nationale pour compléter les capacités provinciales et territoriales, et fournit un soutien pour les campagnes de déploiement de vaccins. De plus, les Forces armées canadiennes aident à la vaccination dans les communautés éloignées.

Le 25 mars 2021, le gouvernement a présenté un projet de loi à la Chambre des communes pour verser aux provinces et aux territoires un paiement ponctuel à hauteur de 1 milliard de dollars, proportionnel au nombre d'habitants, pour administrer les vaccins aux Canadiens le plus rapidement possible.

Les provinces et les territoires, en collaboration avec les municipalités, pourront utiliser ce financement pour payer divers coûts liés aux vaccins, notamment pour recruter et former des vaccinateurs, mettre sur pied des cliniques de vaccination de masse ou des unités de vaccination mobiles, collaborer avec les communautés autochtones pour les aider à administrer le vaccin, et atteindre des populations vulnérables par le biais d'activités de vaccination communautaires.

Réponse internationale à la COVID-19

Pour mettre fin à cette pandémie où que ce soit, nous devons l'enrayer partout dans le monde. Le Canada prend part à la solide réponse mondiale à la pandémie et a consacré à ce jour plus de 2 milliards de dollars pour soutenir les efforts internationaux visant à lutter contre le virus et à atténuer ses répercussions. Le Canada est l'un des membres fondateurs de l'accélérateur de l'accès aux outils contre la COVID-19 (ACT Accelerator) et du Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (Mécanisme COVAX). Il joue également un rôle important dans la Garantie de marché COVAX.

Pour nous assurer de l'emporter dans la lutte mondiale contre la COVID-19 :

- Le budget propose de fournir jusqu'à 375 millions de dollars, en 2021-2022, à Affaires mondiales Canada pour soutenir la réponse internationale à la COVID-19, en mettant l'accent sur les besoins en matière de santé des pays en développement. Cette mesure aiderait les pays les plus pauvres du monde à accéder aux outils nécessaires pour contribuer à freiner la propagation de la COVID-19.

1.2 Protéger nos aînés

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les aînés du Canada.

Bon nombre d'entre eux ont passé les treize derniers mois isolés de leur famille et de leurs amis. Pour un trop grand nombre d'aînés qui habitent dans des établissements de soins de longue durée, la dernière année a été tragique; ils représentent la grande majorité des victimes de la pandémie. Chaque aîné au Canada mérite de vivre dans la dignité, la sécurité et le confort, peu importe sa province ou son territoire de résidence.

Pendant cette période difficile et à l'avenir, il est essentiel de protéger la santé et le mieux-être de nos aînés, et des préposés aux bénéficiaires qui prennent soin d'eux, dont bon nombre sont des femmes, et dont bon nombre sont racisés.

Le gouvernement agit, y compris par l'établissement du Fonds pour la sécurité des soins de longue durée de 1 milliard de dollars, annoncé dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*, afin de garantir que les aînés et ceux qui prennent soin d'eux sont bien protégés et bien soutenus, pendant la pandémie et pour les années à venir.

Renforcer les soins de longue durée et les soins de soutien

La pandémie a mis en lumière les problèmes systémiques qui touchent les établissements de soins de longue durée dans l'ensemble du pays. Le gouvernement se réjouit d'apprendre que l'Organisation de normes en santé et l'Association canadienne de normalisation lancent un processus pour aider à résoudre ces problèmes au Canada. L'Organisation de normes en santé et l'Association canadienne de normalisation travaillent avec les gouvernements, avec des intervenants et avec la population canadienne afin d'élaborer des normes nationales qui aideront à orienter les discussions qui se poursuivent avec les provinces et les territoires sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés dans les établissements de soins de longue durée.

Afin de protéger les aînés partout au Canada et d'atteindre ces objectifs :

- Le budget propose d'accorder un financement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à Santé Canada afin d'aider les provinces et les territoires à faire appliquer les normes relatives aux soins de longue durée et d'apporter des changements permanents. Afin de protéger les aînés et d'améliorer leur qualité de vie, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires, tout en respectant leur compétence en matière de soins de santé, y compris les soins de longue durée. Ce travail garantira que les aînés et les personnes qui reçoivent ces soins vivent dans des conditions sécuritaires et dans la dignité.
- Le budget propose d'accorder un financement de 41,3 millions de dollars sur six ans, et de 7,7 millions de dollars par la suite à compter de 2021-2022, à Statistique Canada afin d'améliorer l'infrastructure de données et la collecte de données sur les soins de soutien, sur les soins primaires et sur les produits pharmaceutiques.

Aider les aînés à vieillir dans la dignité à la maison

Après toute une vie de travail acharné, les aînés veulent mener une vie saine et indépendante, en toute sécurité. Les aînés souhaitent continuer d'habiter dans leur maison, dans les collectivités qui les soutiennent, le plus longtemps possible,. Toutefois, cela peut devenir de plus en plus difficile au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Ainsi, de nombreux aînés vulnérables entrent dans des établissements de soin de soutien alors qu'ils n'en auraient pas eu besoin aussi tôt s'ils avaient été mieux soutenus à la maison. Afin d'explorer de nouvelles façons d'aider les aînés à domicile pendant plus longtemps :

► Le budget propose d'accorder un financement de 90 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada afin de lancer l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Cette initiative aiderait des organismes communautaires à apporter du soutien pratique pour aider les aînés à faible revenu et autrement vulnérables à vieillir chez eux, y compris par le jumelage d'aînés avec des bénévoles qui les aideront à préparer les repas, à faire l'entretien ménager, les courses, et les menus travaux, et à se déplacer. Cette initiative permettra également d'appuyer des projets régionaux et nationaux visant à élargir les services qui aident les aînés à rester chez eux plus longtemps. À titre d'exemple, les centres de connaissances peuvent aider les aînés à accéder aux services locaux ou aux renseignements, aux ressources et à la formation des organismes communautaires qui offrent du soutien pratique aux aînés.

Le gouvernement propose aussi de bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans et plus, à compter de 2022. Les détails sont présentés au chapitre 7.

1.3 Renforcer notre système de santé

Tout au long de la pandémie, les responsables de la santé publique, les administrateurs d'hôpitaux et les travailleurs de la santé ont redoublé d'efforts pour protéger les Canadiens et sauver des vies. La pandémie exerce néanmoins une pression énorme sur les soins de santé à l'échelle du Canada.

Le gouvernement fédéral réalise des investissements en vue de renforcer les systèmes de santé publics pour qu'ils puissent continuer de fournir des soins de calibre mondial aux Canadiens durant la pandémie de COVID-19.

Chaque année, le gouvernement fédéral fournit un soutien important aux systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé. Pour 2021-2022, ce montant s'élève à 43,1 milliards de dollars. Il s'ajoute à d'autres mesures de soutien au système de soins de santé offertes pendant la pandémie, comme l'approvisionnement en vaccins et en équipement de protection individuelle, et d'autres mesures (voir la figure 1.1).

Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir

Dans la lutte contre la COVID-19, de nombreuses procédures médicales ont dû être reportées. Les systèmes de soins de santé doivent composer avec des retards considérables, qui exigent du temps et des ressources pour être rattrapés. Le gouvernement fédéral continue de soutenir les provinces et les territoires, notamment pour répondre à des besoins urgents en soins de santé.

Conformément à l'annonce faite en mars 2021, le gouvernement fédéral propose d'accorder aux provinces et aux territoires la somme de 4 milliards de dollars sous la forme d'un supplément ponctuel au Transfert canadien en matière de santé. Ces fonds aideront les systèmes de santé à garantir que les Canadiens reçoivent les interventions et les traitements dont ils ont besoin pour demeurer en santé, et à résorber le retard en matière d'interventions médicales. Le gouvernement a clairement affirmé qu'il sera là pour appuyer les besoins croissants des provinces en soins de santé à long terme, une fois que nous aurons surmonté la crise de la COVID.

Coopération en matière de réglementation avec des partenaires internationaux dignes de confiance

Le gouvernement est déterminé à améliorer le processus d'homologation de médicaments du Canada en misant sur l'harmonisation et la collaboration avec des organismes de réglementation dignes de confiance ailleurs dans le monde. La coopération en matière de réglementation avec des autorités dignes de confiance permettra d'accéder plus rapidement et plus facilement à des médicaments qui sauvent des vies, et d'offrir plus rapidement aux Canadiens des médicaments sûrs et efficaces.

Renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires

Tous les Canadiens, peu importe où ils vivent au pays, devraient avoir la certitude qu'ils peuvent avoir accès à des soins de santé publics fiables et bien financés. Afin d'aider les territoires à surmonter les défis liés à la prestation de services de soins de santé dans le Nord :

- Le budget propose d'investir 54 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires. De ce montant, 27 millions seraient affectés au Nunavut, 12,8 millions, au Yukon, et 14,2 millions, aux Territoires du Nord-Ouest.

1.4 Soutenir la santé mentale

Quarante pour cent (40 %) des Canadiens affirment que leur santé mentale s'est détériorée au cours de la dernière année; cette proportion est de 61 % chez les personnes qui souffraient déjà de problèmes de santé mentale.

Depuis 2015, le gouvernement fournit des fonds aux provinces et aux territoires pour améliorer les services de santé mentale et réalise des investissements importants pour appuyer les services de santé mentale autochtones. De plus, tout au long de la pandémie, le gouvernement a lancé des outils virtuels novateurs de soins de santé mentale.

Le gouvernement fédéral comprend qu'il faut adopter une approche globale de la santé mentale. Les nombreux investissements faits par le gouvernement pour assurer une relance solide et inclusive tiennent compte des facteurs sociaux et économiques de la santé mentale; ils contribueront à améliorer le bien-être mental de tous les Canadiens et compléteront les investissements visant à améliorer les services offerts en santé mentale.

Figure 1.2
Mesures du budget de 2021 visant à aborder les facteurs sociaux et économiques de la santé mentale



*Voir le chapitre 8 pour des renseignements sur les mesures plus vastes prises en réponse à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

*À noter que les montants totaux s'échelonnent sur une période de cinq ans.

Normes nationales relatives aux services de santé mentale

Avant la pandémie, près d'un Canadien sur dix estimait que ses besoins en matière de santé mentale n'étaient pas satisfaits. Il faut élaborer un ensemble de normes nationales claires afin de permettre aux Canadiens d'accéder rapidement à des soins, à un traitement et à du soutien. Afin d'avancer vers l'adoption de normes nationales en matière de santé mentale :

- Le budget propose d'accorder un financement de 45 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada pour l'élaboration de normes nationales en matière de santé mentale en collaboration avec les provinces et les territoires, des organismes de santé et des intervenants clés.

Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19

C'est chez les jeunes que la santé mentale s'est dégradée le plus par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Sept travailleurs de la santé sur dix indiquent que leur état de santé mentale s'est détérioré pendant la pandémie. Chez les Autochtones, la proportion est de 64 %. Les Canadiens noirs et racisés se heurtent aussi à des défis distincts en ce qui concerne la santé mentale, notamment le racisme structurel et les inégalités quant à l'accès aux soins.

Afin d'aider les populations les plus touchées par la COVID-19 à gérer leurs problèmes de santé mentale :

- Le budget propose d'accorder un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à l'Agence de la santé publique du Canada afin de soutenir les interventions en santé mentale pour les populations les plus gravement touchées par la COVID-19, notamment les travailleurs de la santé, les travailleurs de première ligne, les jeunes, les aînés, les Autochtones et les Canadiens noirs et racisés.
- Le budget de 2021 propose de fournir 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Santé Canada pour appuyer un volet de programmes de santé mentale axé sur le traumatisme et l'état de stress post-traumatique (ESPT) pour les populations ayant un risque élevé de vivre un traumatisme lié à la COVID-19 et les personnes exposées à divers traumatismes découlant de la COVID-19.

Le chapitre 7 décrit un soutien supplémentaire à la santé mentale des anciens combattants. Le chapitre 8 décrit les investissements visant à soutenir la santé mentale dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Investir dans le portail Espace mieux-être Canada

En avril 2020, le gouvernement du Canada a lancé le portail Espace mieux-être Canada afin de permettre aux Canadiens d'obtenir gratuitement du soutien, des traitements et de l'information fiable en ligne. Le portail Espace mieux-être Canada est accessible dans toutes les provinces et tous les territoires, et à ce jour, plus de 1,1 million de personnes ont accédé au portail et assisté à plus de 3,5 millions de séances Web.

► Le budget propose d'accorder un financement de 62 millions de dollars, en 2021-2022, à Santé Canada pour Espace mieux-être, afin que le portail puisse continuer d'être une source d'outils et de services en matière de santé mentale et de mieux-être accessible à la population canadienne.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a investi plus de 8 milliards de dollars afin de fournir aux Canadiens de meilleurs services de soins en santé mentale.

Investissements antérieurs dans les soins en santé mentale

Dans le cadre des accords de 2017 sur les soins à domicile et la santé mentale, le gouvernement fédéral a versé la somme de 5 milliards de dollars sur 10 ans aux provinces et aux territoires afin d'améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des toxicomanies.

Au cours de cette période, près de 1,9 milliard de dollars ont été investis dans les services de santé mentale aux Autochtones, ce qui comprend la somme de 1 milliard dans le budget de 2021 (de plus amples renseignements se trouvent au chapitre 8). Ces investissements s'ajoutent aux programmes actuels de mieux-être mental et aux soutiens offerts en vertu du principe de Jordan aux jeunes Autochtones et dans le cadre du Programme des services de santé non assurés.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a investi près de 250 millions de dollars afin d'élaborer des outils pour les soins virtuels et pour la santé mentale, et pour soutenir le programme Jeunesse, J'écoute. Le financement proposé augmenterait le soutien au portail Espace mieux-être Canada.

Travailler à l'établissement d'une nouvelle ligne d'aide pour les situations de crise

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de santé mentale existants des Canadiens et a augmenté le nombre de Canadiens en situation de crise. Faciliter l'accès aux services de santé mentale aura des avantages considérables pour les Canadiens et aidera à sauver des vies. Le financement de Jeunesse, J'écoute, qui a été initialement fourni en 2020-2021, a été prolongé jusqu'en 2021-2022 pour assurer la continuité des services de counseling aux jeunes pendant la pandémie de COVID-19.

L'Agence de la santé publique du Canada continue de collaborer avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale et ses partenaires pour mettre en œuvre et maintenir un service pancanadien élargi de prévention du suicide. Une fois ce service entièrement mis en œuvre, les Canadiens de l'ensemble du pays auront un accès bilingue et en tout temps à un service de soutien en cas de crise, et ce, en ayant recours à la technologie de leur choix : voix, texte ou clavardage.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes lance des démarches réglementaires afin de tenir des consultations au sujet de la proposition d'une ligne d'aide à trois chiffres afin que les Canadiens aient un numéro facile à retenir qu'ils peuvent appeler lorsqu'ils ont besoin d'aide. Le gouvernement appuie ces efforts, notamment en assurant la disponibilité des fonds qui permettront de créer cette ligne d'aide.

Soutien pour les Canadiens en situation de détresse

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes en situation de détresse, vous pouvez consulter le portail Espace mieux-être Canada ([espacemieuxetre.ca](https://www.espacemieuxetre.ca)), ou appeler le Service canadien de prévention du suicide au **1-833-456-4566**. Les Canadiens âgés de 5 à 29 ans peuvent appeler Jeunesse, J'écoute, au **1-800-668-6868**.

Les Autochtones peuvent aussi communiquer avec Hope for Wellness, au **1-855-242-3310**.

1.5 Investir dans la recherche et dans la science

Une relance résiliente et durable repose notamment sur un plan de préparation aux pandémies, dont un aspect essentiel est l'investissement stratégique dans la recherche de pointe en sciences de la vie et en biotechnologie. Ces domaines, essentiels à notre sécurité, représentent des secteurs en pleine croissance qui attirent l'investissement et où se créent des emplois bien rémunérés.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a financé et coordonné l'intervention biomédicale et scientifique. Du Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg, qui dirige des dizaines de projets de réponse à la COVID-19 dans ses laboratoires de niveau 4; à l'investissement dans AbCellera à Vancouver, ce qui a contribué à la création d'un anticorps thérapeutique de premier plan; à la société Medicago de Québec, qui travaille à développer un vaccin expérimental de premier plan; à la mise sur pied du Centre de production de produits biologiques du Conseil national de recherches du Canada pour la fabrication de vaccins, le Canada s'est fondé sur ses forces pour réagir à cette pandémie.

En renforçant les capacités nationales en sciences de la vie et en biofabrication, le Canada pourra bénéficier d'une source d'approvisionnements en vaccins plus fiable à l'avenir.

Renforcer le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie du Canada

Au Canada, le secteur des sciences de la vie et de la biofabrication est en pleine croissance, et représente une priorité qui va au-delà de la réponse à la COVID-19. Il s'agit d'un secteur en pleine croissance qui appuie des milliers de bons emplois pour la classe moyenne.

- Le budget propose un financement total de 2,2 milliards de dollars sur sept ans pour assurer la croissance d'un secteur canadien des sciences de la vie dynamique. Ce soutien permettra de faire des investissements fondamentaux pour enrichir le bassin de talents et bâtir le réseau de la recherche au Canada, et stimuler la croissance des entreprises canadiennes qui œuvrent dans le domaine des sciences de la vie. Ces investissements comprennent :
- Un financement de 500 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour la Fondation canadienne pour l'innovation afin de répondre aux besoins en capital et en infrastructures des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche;
 - Un financement de 250 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour les conseils fédéraux de subvention à la recherche en vue de créer un nouveau fonds en recherche biomédicale pour les trois conseils;

- Un financement de 92 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour adMare afin de soutenir la création d'entreprises, l'expansion et les activités de formation dans le secteur des sciences de la vie;
- Un financement de 59,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour la Vaccine and Infectious Disease Organization afin de soutenir la mise au point de ses candidats-vaccins et d'agrandir son installation de Saskatoon;
- Un financement de 45 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour le Réseau de cellules souches en vue d'appuyer la recherche sur les cellules souches et sur la médecine régénérative.

Plusieurs autres initiatives proposées dans le budget de 2021 proposent un soutien ciblé pour le secteur des sciences de la vie et de la biofabrication. Ces mesures, y compris les suivantes, forment un véritable pilier de l'investissement du gouvernement dans le secteur :

- Un financement de 1 milliard de dollars sur sept ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, versé par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation, pour des entreprises canadiennes prometteuses et en croissance du secteur des sciences de la vie et de la biofabrication. Ce financement est un aspect essentiel de l'investissement total dans le Fonds stratégique pour l'innovation, proposé au chapitre 4;
- Un financement de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de renforcer les capacités en recherche clinique par la création d'un nouveau fonds pour les essais cliniques des Instituts de recherche en santé du Canada, proposé au chapitre 4;
- Un financement de 50 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, afin d'ajouter un nouveau volet sur les sciences de la vie à l'Initiative de catalyse du capital de risque, dans le cadre d'un investissement élargi en capital de risque, proposé au chapitre 4.

Les investissements susmentionnés seraient renforcés par d'autres mesures proposées dans le budget de 2021, y compris la stratégie pancanadienne sur la génomique, la stratégie pancanadienne sur l'intelligence artificielle, l'élargissement du Programme d'aide à la recherche industrielle, le soutien en vue d'aider les entreprises à puiser dans l'expertise en matière de propriété intellectuelle, les efforts déployés pour attirer des travailleurs et contribuer au perfectionnement de leurs compétences, et l'élargissement des occasions d'apprentissage intégré au travail. Ces investissements offrent un soutien aux entreprises à divers stades de maturité et permettent aux efforts de recherche et de développement du Canada d'être plus étroitement liés aux mesures de commercialisation et de développement des entreprises. Des détails supplémentaires se trouvent aux chapitres 3 et 4.

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens

L'Organisation mondiale de la Santé estime que la résistance aux antimicrobiens est l'une des dix principales menaces pour la santé publique avec lesquelles l'humanité doit composer. Elle se produit quand des bactéries, des virus, des champignons et des parasites mutent et ne réagissent plus aux médicaments. Selon les estimations, la résistance aux antimicrobiens pourrait coûter la vie à 396 000 Canadiens d'ici 2050 si l'on ne fait rien pour s'attaquer à ce phénomène.

► Le budget propose d'accorder un financement de 28,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 5,7 millions par année par la suite, à l'Agence de la santé publique du Canada, à Santé Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour contribuer à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Ces investissements appuieraient les efforts déployés pour prévenir l'utilisation indue d'antimicrobiens et pour surveiller l'émergence de la résistance aux antimicrobiens au Canada.

1.6 Un plan pour la réouverture sûre de nos frontières

Le gouvernement a mis en œuvre des restrictions aux déplacements rigoureuses et des mesures de santé publique strictes aux postes frontaliers et aux aéroports afin de ralentir la propagation de la COVID-19. À l'heure actuelle, le gouvernement continue de recommander fortement d'éviter tout voyage non essentiel.

Avant toute réouverture des frontières, le gouvernement s'emploiera à accroître la sécurité et l'efficacité de nos frontières, de manière à ce que le Canada soit prêt pour une relance solide et sécuritaire.

Soutenir le transport aérien sécuritaire

Les voyages en avion ont considérablement chuté pendant la pandémie de COVID-19. Pour permettre la reprise des déplacements aériens en toute sécurité, lorsque les conditions le permettront, en prévenant la transmission de la COVID-19 et en protégeant les voyageurs :

- Le budget propose d'accorder un financement de 82,5 millions de dollars, en 2021-2022, à Transports Canada afin d'aider les grands aéroports canadiens à investir dans l'infrastructure de dépistage de la COVID-19.
- Le budget propose également d'accorder un financement de 105,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 28,7 millions en amortissement restant, et de 10,2 millions par année par la suite à Transports Canada pour collaborer avec des partenaires internationaux en vue de faire progresser le projet pilote Identité numérique des voyageurs connus, dans le cadre duquel des technologies avancées seront mises à l'essai dans le but de faciliter les voyages aériens sans contact et sécuritaires.

Afin de renforcer la désinfection aux points de contrôle :

- Le budget propose d'accorder un financement de 6,7 millions de dollars, en 2021-2022, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour l'acquisition et l'exploitation d'équipement de désinfection.

Ces mesures contribueraient à rétablir la confiance des Canadiens dans la sûreté des voyages aériens quand les restrictions de santé publique et les mesures frontalières seront rajustées, et appuieraient la relance des secteurs du transport aérien et du tourisme au pays, tous deux durement touchés et dont dépendent de nombreux Canadiens pour assurer leurs moyens de subsistance et leur emploi.

Continuer de protéger les voyageurs aériens

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) joue un rôle crucial dans la sûreté des voyages aériens, puisqu'elle assure le contrôle des voyageurs et de leurs bagages (ainsi que des travailleurs aéroportuaires). L'ACSTA a adopté des pratiques de contrôle renforcé, comme la prise de la température dans les aéroports les plus achalandés du Canada, dans le but de prévenir la transmission de la COVID-19. Afin de protéger les voyageurs aériens :

- Le budget propose d'accorder un financement de 271,1 millions de dollars, en 2021-2022, à l'ACSTA afin de maintenir ses opérations et ses services de contrôle améliorés aux 89 aéroports où elle mène ses activités.

Soutenir les travailleurs étrangers temporaires pendant leur quarantaine

Environ 4 000 employeurs canadiens des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la production et de la transformation des aliments comptent sur des travailleurs étrangers temporaires chaque année pour combler jusqu'à 60 000 emplois et remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le pays. Ces travailleurs sont importants pour maintenir les activités essentielles du secteur de l'agriculture et la production alimentaire au Canada. Ils doivent se conformer aux exigences d'isolement en vertu de la *Loi sur la quarantaine*, ce qui représente un coût pour les employeurs :

► Le budget propose d'accorder un financement de 57,6 millions de dollars en 2021-2022 afin d'élargir le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires et aider ainsi les employeurs à compenser les coûts associés aux exigences d'isolement des travailleurs étrangers temporaires à leur entrée au Canada. Une aide pouvant atteindre 1 500 \$ par travailleur serait fournie aux employeurs jusqu'au 15 juin 2021 pour les coûts de la période d'isolement de 14 jours. Si les travailleurs doivent faire leur quarantaine dans des installations approuvées par le gouvernement, en raison de l'absence d'installations appropriées dans les locaux de leur employeur, les employeurs peuvent recevoir jusqu'à 2 000 \$ par travailleur pour les coûts associés à la quarantaine obligatoire.

Ce programme a été lancé afin de stabiliser le marché du travail et la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Il a également permis de s'assurer que les Canadiens aient de quoi manger lorsque la pandémie a frappé pour la première fois. De plus, grâce à ce programme, on veille à ce que les travailleurs migrants ne supportent pas injustement les coûts de leur période de quarantaine.

► Après le 15 juin 2021, les employeurs recevraient 750 \$ par travailleur jusqu'à la clôture du programme le 31 août 2021. Après le 31 août, le gouvernement a l'intention d'éliminer progressivement ce programme et consultera les employeurs sur la transition afin de s'assurer que les travailleurs migrants reçoivent un dédommagement comparable de leur employeur pendant leur période de quarantaine.

D'autres mesures qui proposent de réformer le Programme des travailleurs étrangers temporaires se trouvent au chapitre 6.

Chapitre 1

Protéger la santé des Canadiens

M\$

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
1.1. Offrir l'accès aux vaccins	1 000	375	0	0	0	0	1 375
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19	1 000	0	0	0	0	0	1 000
Réponse internationale à la COVID-19	0	375	0	0	0	0	375
1.2. Protéger nos aînés	0	17	639	653	609	607	2 525
Renforcer les soins de longue durée et les soins de soutien	0	2	609	608	609	607	2 435
Aider les aînés à vieillir dans la dignité à la maison	0	15	30	45	0	0	90
1.3. Renforcer notre système de santé	4 000	27	27	0	0	0	4 054
Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir	4 000	0	0	0	0	0	4 000
Renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires	0	27	27	0	0	0	54
1.4. Soutenir la santé mentale	0	140	83	35	0	0	257
Normes nationales relatives aux services de santé mentale	0	48	48	0	0	0	95
Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19	0	30	35	35	0	0	100
Investir dans le portail Espace mieux-être Canada	0	62	0	0	0	0	62
1.5. Investir dans la recherche et dans la science	0	237	275	199	198	6	916
Renforcer le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie du Canada	0	251	297	206	192	0	946
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-15	-29	-14	0	0	-59
Lutte contre la résistance aux antimicrobiens	0	2	7	7	6	6	29
1.6. Un plan pour la	0	424	10	10	39	39	523

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
réouverture sûre de nos frontières							
Soutenir le transport aérien sécuritaire	0	96	10	10	39	39	194
Continuer de protéger les voyageurs aériens	0	271	0	0	0	0	271
Soutenir les travailleurs étrangers temporaires pendant leur quarantaine	0	58	0	0	0	0	58
Investissements supplémentaires – Protéger la santé des Canadiens							
Maintenir des outils numériques fédéraux liés à la COVID-19 pour informer les Canadiens	0	9	0	0	0	0	9
Financement pour Santé Canada afin d'assurer la disponibilité continue d'outils numériques fédéraux liés à la COVID-19 qui fournissent des renseignements à jour et des ressources précieuses aux Canadiens pendant la pandémie, y compris l'application mobile du Canada sur la COVID-19 et l'outil fédéral d'auto-évaluation de la COVID-19. Ensemble, ces outils aident les Canadiens et leurs familles à se tenir au courant au sujet de la COVID-19.							
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	5 000	1 229	1 033	897	847	652	9 658

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Annoncé en mars 2021.

Chapitre 2

Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance

Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a agi rapidement pour fournir du soutien en vue de protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes, en adaptant sa réponse à l'évolution de la pandémie.

La vaste gamme de mesures de soutien du gouvernement a aidé des familles, a permis de protéger des emplois et a appuyé des entreprises partout au Canada. Plus de huit dollars sur chaque tranche de dix dollars investis dans la lutte contre la COVID-19 et dans le soutien aux Canadiens continuent de provenir du gouvernement fédéral.

Tableau 2.1

Intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales

	Fédérales	Provinciales et territoriales	Total
Incidence (milliards de dollars)			
Mesures directes de lutte contre la COVID-19 et de soutien aux personnes	345,6	77,6	423,2
Reports du paiement d'impôts et de taxes	85,1	31,5	116,6
Soutien au crédit	81,9	2,6	84,5
Total	512,6	111,6	624,2
Part des dépenses (%)			
Mesures directes de lutte contre la COVID-19 et de soutien aux personnes	81,7	18,3	100
Reports du paiement d'impôts et de taxes	73,0	27,0	100
Soutien au crédit	96,9	3,1	100
Total	82,1	17,9	100

Nota – Annonces du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux; calculs du ministère des Finances du Canada. En date du 9 avril 2021. Pour les totaux fédéraux, les données tiennent compte des répercussions totales, ce qui diffère du coût budgétaire selon la comptabilité d'exercice. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Grâce au travail acharné et au sacrifice des Canadiens au cours de la dernière année, ces mesures ont permis de stabiliser l'économie et de prévenir les cicatrices. Très tôt, des indices ont montré que le pays connaîtra une relance vigoureuse. Jusqu'à maintenant, le rebond économique du Canada a dépassé les attentes des prévisionnistes et se compare favorablement à celui de ses pays pairs. Le Canada a connu une hausse record d'environ 40 % de la croissance annualisée du PIB réel au troisième trimestre de 2020 et une hausse de 10 % de la croissance annualisée du PIB réel au quatrième trimestre, ce qui place le Canada au deuxième rang des pays du G7. Le Canada a également récupéré environ 90 % des emplois perdus pendant la pandémie et dépasse les États-Unis à cet égard, qui a récupéré moins des deux tiers des emplois perdus.

Malgré ces signes encourageants, le virus demeure une menace grave pour les Canadiens. Les restrictions de santé publique sont toujours en vigueur et de nouveaux variants de la COVID-19 rendent les conditions économiques incertaines pour les mois à venir.

Aujourd'hui, plus d'un demi-million de Canadiens qui avaient un emploi avant la crise sont toujours sans emploi ou travaillent à des heures réduites. Cette situation est pire que celle au plus fort de la récession de 2008. De nombreuses entreprises, en particulier celles qui dépendent de relations directes avec la clientèle ou des voyages, éprouvent toujours de grandes difficultés.

Le gouvernement fera tout ce qu'il faudra pour que les Canadiens puissent se remettre de cette crise. À cette fin, le gouvernement a mis au point un cadre pour orienter les décisions clés sur la manière d'assurer la transition des programmes temporaires, comme les prestations pour la relance économique, la subvention salariale et la subvention pour le loyer, au fur et à mesure que nous passons de la crise à la relance. Ces mesures de soutien économique resteront en place, sans changement, au moins jusqu'en juillet 2021, après quoi elles entreront dans une transition progressive, mais ciblée, au début de l'automne.

Ce calendrier est fondé sur les progrès continus du déploiement des vaccins au printemps et au début de l'été et sur le fait que d'ici septembre, tous les Canadiens qui veulent être vaccinés seront vaccinés. Si la situation venait à changer au cours de la pandémie, le gouvernement adopterait une approche souple pour s'assurer que les Canadiens et les entreprises canadiennes bénéficient du soutien dont ils ont besoin.

Le gouvernement reconnaît que certaines industries plus durement touchées auront besoin d'aide au-delà de l'automne, raison pour laquelle le budget de 2021 propose une série d'investissements pour continuer de soutenir les travailleurs et les employeurs les plus touchés.

2.1 Protéger les emplois et soutenir les entreprises

La situation économique reste inégale dans différents secteurs du pays.

Les entreprises à contacts étroits, comme le commerce de détail, les restaurants et les arts de la scène font face à des restrictions intermittentes et à une faible demande tant et aussi longtemps que les Canadiens continuent de rester chez eux. Ces entreprises, dont plusieurs sont des petites entreprises, emploient une plus grande proportion de femmes, de jeunes et de Canadiens racisés, et elles ont accusé des pertes de recettes graves et continues (graphique 2.1). Dans les secteurs moins touchés par les restrictions, comme les services professionnels et la construction, le nombre d'entreprises entièrement ouvertes a connu un important rebond (graphique 2.2).

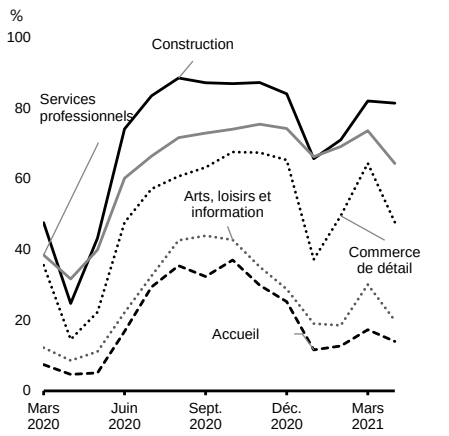
Dans l'ensemble, la confiance est manifestement à la hausse du côté des entreprises, stimulée par la perspective d'une vaccination de masse et d'un retour progressif à la normale. Toutefois, une reprise complète prendra du temps.

Graphique 2.1
Pourcentage des entreprises qui ont perdu au moins 20 % de leurs revenus en 2020, par taille d'entreprise, certaines industries



Source : Statistique Canada

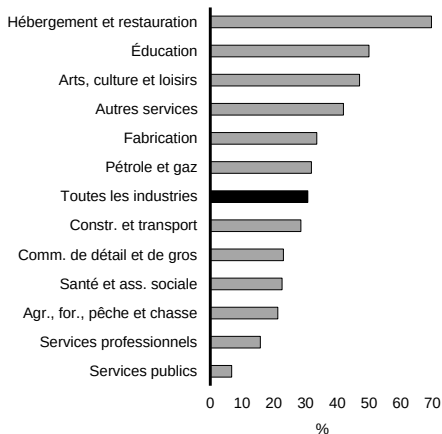
Graphique 2.2
Pourcentage des petites entreprises entièrement ouvertes, certaines industries



Nota – Pour les mois où il y a eu plus d'un sondage, les résultats correspondent à la moyenne. Le dernier point de données correspond à avril 2021 et pourrait être révisé après le sondage d'avril de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.
Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les mesures de soutien du gouvernement fédéral ont protégé des emplois et contribué à limiter le nombre de fermetures d'entreprises permanentes. En prévenant les dommages, le gouvernement a facilité le rebond rapide du Canada. La Subvention salariale d'urgence du Canada a appuyé, à différents moments, plus du quart de l'emploi dans le secteur privé et un pourcentage encore plus élevé dans certaines industries durement touchées, comme les services d'hébergement et de restauration (graphique 2.3). Les cas d'insolvabilité sont demeurés faibles, jusqu'à présent, et inférieurs aux niveaux historiques (graphique 2.4).

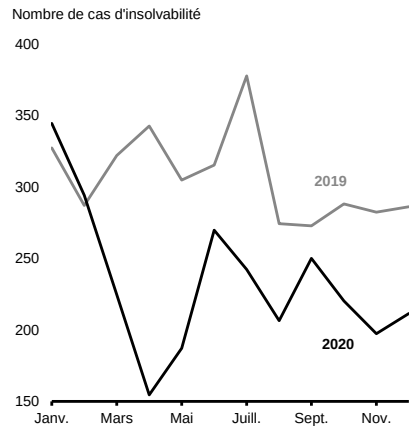
Graphique 2.3
Pourcentage des travailleurs du secteur privé couverts par la Subvention salariale d'urgence du Canada, par industrie, novembre 2020



Nota – Les travailleurs du secteur privé comprennent les travailleurs indépendants constitués en société. Les autres services comprennent les services de soutien aux entreprises et les services relatifs aux bâtiments. Les services professionnels comprennent la finance et les services immobiliers.

Sources : Agence du revenu du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.4
Cas mensuels d'insolvabilité d'entreprises



Nota – Données désaisonnalisées par Haver Analytics. Les données comprennent les faillites et les propositions.

Source : Bureau du surintendant des faillites Canada

Prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada

La Subvention salariale d'urgence du Canada a aidé plus de 5,3 millions de Canadiens à conserver leur emploi et a réparti plus de 73 milliards de dollars en soutien dans l'économie canadienne.

Le programme de la subvention salariale devrait expirer en juin 2021. Afin de permettre aux Canadiens de passer à travers le reste de la crise jusqu'à la reprise, le soutien doit se poursuivre. Pour donner aux travailleurs et aux employeurs de la certitude et de la stabilité au cours des prochains mois :

► Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention salariale jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer l'élimination progressive du programme, à mesure que les vaccinations sont administrées et que l'économie se remet en marche.

L'extension de ce soutien signifie que des millions d'emplois continueront d'être protégés. De plus, le gouvernement propose de mettre en œuvre le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada, qui est décrit plus loin dans le chapitre 4. Cela fournirait un autre soutien aux entreprises touchées par la pandémie pour les aider à embaucher plus de travailleurs à mesure que l'économie rouvre. Le programme d'embauche serait en place de juin à novembre 2021, ce qui permettrait aux entreprises de passer de la Subvention salariale d'urgence du Canada à cette nouvelle aide.

On estime que la prolongation de la subvention salariale coûtera 10,1 milliards de dollars en 2021-2022.

Le gouvernement demandera l'autorisation législative pour lui permettre de prolonger davantage le programme par voie de règlement jusqu'au 20 novembre 2021, si la situation économique et de santé publique nécessite un soutien supplémentaire au-delà de septembre 2021.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'annexe 6.

Assurer le soutien des travailleurs grâce à la Subvention salariale d'urgence du Canada

L'objectif de la subvention salariale a toujours été de préserver et de protéger les emplois des Canadiens. Elle a été conçue pour y arriver en s'assurant que les employeurs qui avaient subi des baisses de revenu pendant la pandémie avaient l'appui dont ils avaient besoin pour maintenir leurs employés sur la liste de paie et les encourager à réembaucher des employés mis à pied. Les Canadiens s'attendent à ce que les entreprises ayant recours au soutien du gouvernement pour fonctionner – et surtout en cette période de difficultés personnelles généralisées – n'augmentent pas la rémunération de leurs cadres supérieurs.

Toute société cotée en bourse qui décide d'augmenter la rémunération des cadres supérieurs pendant cette période difficile, tout en recevant l'appui des contribuables, peut voir ses fonds de la subvention salariale récupérés.

► Le budget de 2021 propose d'exiger que toute société cotée en bourse qui reçoit la subvention salariale et qui verse à ses cadres supérieurs une rémunération plus élevée en 2021 qu'en 2019 rembourse les montants équivalents de subvention salariale reçus pour toute période admissible à compter du 5 juin 2021 et jusqu'à la fin du programme de la subvention salariale.

Nous reconnaissons ainsi que le programme est destiné à servir les travailleurs et que, pendant la reprise, les entreprises qui augmentent le salaire des cadres supérieurs ont clairement démontré qu'elles ont les ressources nécessaires pour soutenir les travailleurs.

Prolongation de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la mesure de soutien en cas de confinement

La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la mesure de soutien en cas de confinement ont aidé plus de 154 000 organismes à assumer les frais de loyer et d'hypothèque, ainsi que d'autres dépenses. La subvention pour le loyer fournit aux organismes admissibles un soutien direct et facile d'accès pour assumer les frais de location. Plus important encore, elle est offerte directement aux locataires. Quant à la mesure de soutien en cas de confinement, elle offre aux organismes admissibles à la subvention pour le loyer une subvention supplémentaire s'ils sont assujettis à un confinement ou s'ils doivent restreindre considérablement leurs activités en vertu d'un décret de santé publique. À ce jour, ces mesures ont permis de fournir une aide de 2,6 milliards de dollars aux entreprises canadiennes.

Le programme devrait expirer en juin 2021. Pour que les Canadiens puissent passer à travers le reste de la crise et en sortir pour profiter de la relance, le maintien du soutien est nécessaire.

► Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention pour le loyer et la mesure de soutien en cas de confinement jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention pour le loyer, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer une élimination progressive et ordonnée du programme à mesure que les vaccinations sont administrées et que l'économie se remet en marche.

On estime que la prolongation de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la mesure de soutien en cas de confinement coûtera 1,9 milliard de dollars pour l'exercice 2021-2022.

Le gouvernement demandera l'autorisation législative de pouvoir prolonger le programme par voie de règlement jusqu'au 20 novembre 2021, si la situation économique et de santé publique exigeait un soutien supplémentaire au-delà de septembre 2021.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'annexe 6.

Prolongation du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a accordé des prêts sans intérêt, assortis d'une radiation partielle, à plus de 850 000 petites entreprises canadiennes. En décembre 2020, le gouvernement a relevé la valeur du prêt de 40 000 \$ à 60 000 \$, pour venir en aide aux petites entreprises jusqu'à la relance. Si une entreprise rembourse ses prêts d'ici le 31 décembre 2022, jusqu'au tiers de la valeur des prêts qui lui sont accordés (soit jusqu'à 20 000 \$), sera radié. En tenant compte de la pandémie qui sévit, le gouvernement a récemment prolongé la date limite de présentation des demandes au titre du CUEC jusqu'au 30 juin 2021.

Quelques demandeurs n'ont pas facilement accès au programme, notamment les entreprises autochtones et rurales. Pour faire en sorte que ces entreprises ne soient pas laissées pour compte, le gouvernement offre un soutien semblable par l'intermédiaire du Fonds d'aide et de relance régionale et de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones. Dans l'optique de s'assurer que ces entreprises puissent continuer d'accéder au soutien :

- ▶ Le budget de 2021 propose de reporter au 30 juin 2021 la date limite de présentation des demandes d'aide similaire dans le cadre du Fonds d'aide et de relance régionale et de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones.
- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement jusqu'à 80 millions de dollars en 2021-2022, selon la comptabilité de caisse, au Réseau de développement des collectivités du Canada et aux organismes de développement régional, et de transférer les fonds restants dans le cadre de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones en 2021-2022, afin d'appuyer une prolongation de la date limite de présentation des demandes pour le Fonds d'aide et de relance régionale et l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones jusqu'au 30 juin 2021. Cela aiderait les petites entreprises des collectivités rurales à continuer de servir leur communauté.

2.2 Soutien aux travailleurs touchés

Plus de deux millions et demi de Canadiens sont retournés au travail depuis le début de la pandémie, mais en raison de l'environnement de santé publique inégal et changeant, de nombreux travailleurs ont encore de la difficulté à se trouver un emploi ou à le garder. La troisième vague épidémique virulente et les effets imprévisibles des nouveaux variants amplifient l'incertitude des travailleurs canadiens.

Certains emplois perdus pendant la pandémie peuvent également être perdus pour de bon, car les entreprises ont trouvé de nouvelles façons de fonctionner. Ainsi, environ la moitié des Canadiens qui sont sans emploi ne récupéreront peut-être pas leur ancien emploi une fois les restrictions levées, ce qui peut constituer une mise à pied permanente (graphique 2.5). Ces travailleurs sont de manière disproportionnée des femmes, des jeunes et des travailleurs racisés. S'ils ne sont pas soutenus, cela pourrait avoir des répercussions à long terme sur le potentiel de l'économie et, surtout, sur les moyens de subsistance des personnes et de leurs familles.

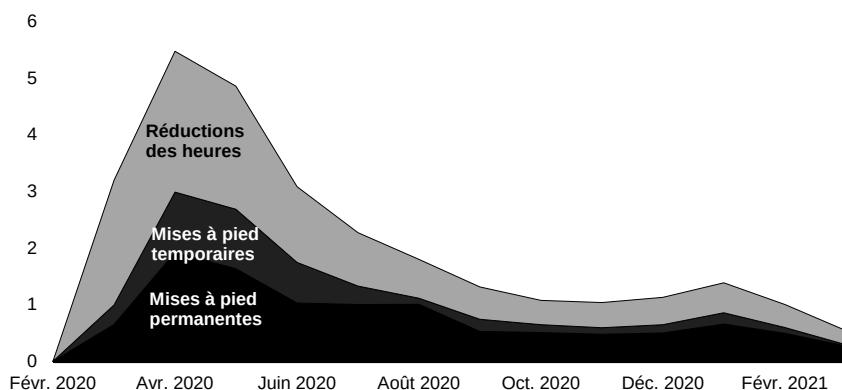
Des travailleurs compétents et prêts à travailler risquent d'être sous-employés, sous-payés, voire de se retirer entièrement de la population active. Les chapitres 3 et 4 décrivent les mesures clés que le gouvernement prend pour aider les travailleurs à se perfectionner, à se recycler et à relancer leur carrière afin d'accélérer la reprise et de s'assurer que tous les travailleurs participent.

Cependant, jusqu'à ce que suffisamment de gens soient vaccinés et que l'économie rouvre, le retrait trop rapide des programmes de soutien au revenu serait contre-productif et coûteux.

Graphique 2.5

Nombre de Canadiens mis à pied ou ayant travaillé beaucoup moins d'heures depuis février 2020

Millions



Nota – Travailler beaucoup moins d'heures signifie travailler moins de la moitié des heures habituelles, y compris zéro heure. Le dernier point de données remonte à mars 2021.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Renoncer temporairement à la période d'attente d'une semaine pour les demandes de prestations d'assurance-emploi

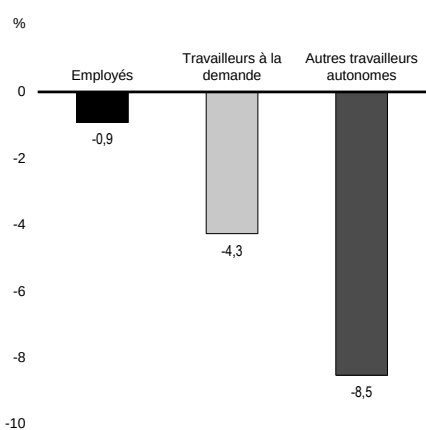
L'automne dernier, le gouvernement a annoncé des changements temporaires à l'assurance-emploi afin de soutenir les Canadiens pendant la pandémie. Ces changements ont fait en sorte que les Canadiens qui ont encore de la difficulté à se trouver un emploi ou à le garder ont le soutien dont ils ont besoin.

En réponse aux restrictions continues dans de nombreuses régions du pays cet hiver, le gouvernement a annoncé qu'il renoncerait à la période d'attente d'une semaine à l'égard des bénéficiaires de l'assurance-emploi qui établissent une nouvelle demande entre le 31 janvier 2021 et le 25 septembre 2021. La renonciation vise les demandeurs de prestations régulières, spéciales et de pêcheur. Ce changement temporaire permet à ceux qui font une demande de prestations d'être payés dès leur première semaine de chômage, ce qui contribue à atténuer leur stress financier.

Fournir des semaines supplémentaires de prestations de relance économique et de prestations d'assurance-emploi régulières

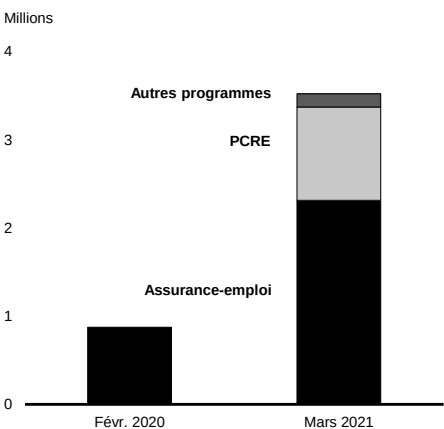
Malgré les changements temporaires apportés au régime d'assurance-emploi, le gouvernement a reconnu que certains travailleurs qui n'étaient pas admissibles aux prestations régulières de l'assurance-emploi avaient besoin d'aide pendant la pandémie. Il s'agit notamment des travailleurs autonomes, en particulier les travailleurs à la demande, des Canadiens ayant cumulé peu d'heures de travail à temps partiel et de ceux qui n'ont pas pu travailler parce que la pandémie les a obligés à consacrer plus de temps que d'habitude aux soins (graphique 2.6). Après la création de la Prestation canadienne d'urgence, qui a aidé plus de 8 millions de Canadiens, le gouvernement a transféré l'aide à un ensemble de nouvelles prestations temporaires : la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique. En mars 2021, environ 3,5 millions de Canadiens ont reçu du soutien au revenu par l'intermédiaire des prestations de relance économique et d'assurance-emploi (graphique 2.7).

Graphique 2.6
Variation de l'emploi selon la catégorie de travailleurs, de février 2020 à mars 2021



Nota – Les travailleurs à la demande sont définis comme des travailleurs autonomes non constitués en personne morale sans aide payée. Données désaisonnalisées par le ministère des Finances.
Source : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.7
Bénéficiaires du soutien au revenu par programme



Nota – PCRE = Prestation canadienne de la relance économique. AE = assurance-emploi. Les autres programmes sont la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique.

Sources : Emploi et Développement social Canada; Agence du revenu du Canada; Statistique Canada

En février 2021, afin d'offrir un soutien continu aux Canadiens, le gouvernement a augmenté de 12 semaines, pour un total de 38 semaines, le nombre de semaines de la Prestation canadienne de la relance économique et de la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants; le nombre de semaines de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique passe de deux semaines à quatre semaines, et le nombre de semaines de prestations régulières d'assurance-emploi augmente de 24 semaines, jusqu'à concurrence de 50 semaines. Ces changements annoncés précédemment devraient coûter environ 12,1 milliards de dollars sur trois ans.

➤ Afin de continuer à aider les travailleurs à abandonner progressivement le soutien au revenu d'urgence et de positionner les Canadiens pour la reprise, le gouvernement propose d'accorder jusqu'à 12 semaines supplémentaires pour la Prestation canadienne de la relance économique jusqu'à un maximum de 50 semaines. Au cours des quatre premières de ces 12 semaines supplémentaires, le bénéficiaire recevra 500 dollars par semaine. À mesure que l'économie rouvrira au cours des prochains mois, le gouvernement a l'intention de verser les huit semaines restantes de cette prolongation à un montant inférieur de 300 dollars par semaine réclamée. Tous les nouveaux prestataires de la Prestation canadienne de la relance économique après le 17 juillet 2021 recevraient également la prestation de 300 dollars par semaine, disponible jusqu'au 25 septembre 2021.

➤ Le budget de 2021 propose également de prolonger de quatre semaines la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants, jusqu'à un maximum de 42 semaines, à 500 dollars par semaine, dans le cas où les options de prestation de soins, en particulier pour les personnes qui s'occupent d'enfants, ne seraient pas suffisamment disponibles entre-temps, alors que l'économie commence à rouvrir en toute sécurité.

On estime que la prolongation de la Prestation canadienne de la relance économique et de la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants prévue dans le budget de 2021 coûtera 2,5 milliards de dollars sur deux ans, à compter de l'exercice 2021-2022.

Si une souplesse supplémentaire est nécessaire en fonction des considérations de santé publique plus tard cette année, le gouvernement continuera à faire tout ce qu'il faut pour être là pour les Canadiens. Pour assurer cette flexibilité :

➤ Le budget de 2021 propose des modifications législatives visant à autoriser d'autres prolongations possibles pour la Prestation canadienne de la relance économique et de son ensemble connexe de prestations de maladie et pour proches aidants, ainsi que des prestations d'assurance-emploi régulières jusqu'au 20 novembre 2021 au plus tard, s'il y a lieu.

Maintien d'un accès souple aux prestations d'assurance-emploi

Depuis la fin de la Prestation canadienne d'urgence, l'automne dernier, plus de 3,3 millions de Canadiens ont reçu des prestations d'assurance-emploi, et 25,3 milliards de dollars en prestations ont été versés depuis cette date.

À mesure que l'économie se remet en marche, le régime d'assurance-emploi doit rester adapté aux besoins des Canadiens.

► Le budget de 2021 propose d'injecter 3,9 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour effectuer une série de modifications législatives visant à rendre l'assurance-emploi plus accessible et plus simple pour les Canadiens au cours de la prochaine année, alors que le marché du travail commence à prendre du mieux. Les changements permettraient de :

- Maintenir un accès uniforme aux prestations d'assurance-emploi dans toutes les régions, notamment en exigeant une norme d'admissibilité de 420 heures pour les prestations ordinaires et spéciales, ainsi que l'admissibilité à au moins 14 semaines pour les prestations régulières, et en établissant un nouveau seuil de revenu commun pour les prestations de pêche.
- Appuyer les travailleurs avec plusieurs salaires et ceux qui changent d'emploi pour améliorer leur situation à mesure que la relance gagne en vigueur, en s'assurant que toutes les heures assurables et tous les emplois comptent pour l'admissibilité d'un demandeur, tant que la dernière cessation d'emploi est jugée valide.
- Permettre aux demandeurs de commencer à recevoir des prestations d'assurance-emploi plus tôt en simplifiant les règles régissant le traitement des indemnités de départ, des indemnités de vacances et des autres sommes versées au moment de la cessation d'emploi.
- Prolonger les améliorations temporaires apportées au programme Travail partagé, comme la possibilité d'établir des ententes de travail partagé plus longues et un processus de demande simplifié, ce qui continuera d'aider les employeurs et les travailleurs à éviter les mises à pied.

Comme l'ont indiqué le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres experts, la pandémie a fait ressortir que le Canada a besoin d'un système de soutien au revenu plus efficace et mieux adapté au XXI^e siècle. Pour cette raison :

► Le budget de 2021 annonce des consultations à venir sur les prochaines réformes à long terme de l'assurance-emploi. Pour appuyer cet effort, le gouvernement propose de verser 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada, afin de mener des consultations ciblées auprès des Canadiens, des employeurs et d'autres intervenants de l'ensemble du pays. Les consultations porteront sur les lacunes systémiques exposées par la COVID-19, comme la nécessité d'un soutien au revenu pour les travailleurs indépendants et les travailleurs à la demande; les meilleurs moyens d'aider les Canadiens à différents moments de la vie, comme l'adoption; et les façons d'offrir des avantages plus constants et plus fiables aux travailleurs des industries saisonnières. Tout changement permanent visant à rehausser davantage l'accès à l'assurance-emploi sera apporté à la suite de ces consultations et une fois la relance terminée.

Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour mieux soutenir les Canadiens malades ou blessés

En cas de maladie ou de blessure, les Canadiens devraient se sentir soutenus et être sûrs que leur emploi est protégé pendant leur convalescence. Toutefois, pour certains Canadiens, les 15 semaines de prestations de maladie offertes par l'assurance-emploi ne suffisent tout simplement pas. Les travailleurs qui reçoivent des traitements contre le cancer ou qui ont besoin de plus de temps pour se remettre d'une maladie ou d'une blessure s'exposent à une absence de revenu stressante entre le moment où ils ont épuisé leurs prestations de maladie et le moment où ils sont suffisamment remis pour retourner au travail.

► Le budget de 2021 propose un financement de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 966,9 millions par année par la suite, pour faire passer de 15 à 26 semaines la période de prestations de maladie, comme le gouvernement l'avait promis dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées. Cette prolongation, qui prendrait effet à l'été 2022, procurerait chaque année à environ 169 000 Canadiens plus de temps et de souplesse pour se rétablir et retourner au travail.

- Le budget de 2021 propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* et des changements correspondants au *Code canadien du travail* en vue de conférer aux travailleurs des industries sous réglementation fédérale la protection de l'emploi dont ils ont besoin quand ils touchent des prestations de maladie de l'assurance-emploi.

Le gouvernement a aussi l'intention de lancer des consultations auprès des employeurs, des syndicats et des assureurs privés sur les améliorations qu'il faut peut-être apporter au Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi. Dans le cadre de ce programme, les employeurs qui offrent à leurs employés un régime d'assurance-invalidité de courte durée peuvent obtenir une réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi.

Prolongation du soutien temporaire aux travailleurs saisonniers qui sont toujours touchés par la pandémie

Les pêcheurs indépendants et les travailleurs saisonniers ont fait preuve d'une résilience incroyable tout au long de la pandémie de COVID-19. Depuis septembre, le soutien fédéral au revenu constitue une bouée de sauvetage pour environ 20 000 pêcheurs et des milliers de travailleurs saisonniers, surtout dans la région du Canada atlantique. Étant donné le maintien des restrictions et la relance à peine amorcée, ces Canadiens ont toujours besoin de soutien. Afin d'accorder une plus grande aide aux pêcheurs et aux travailleurs saisonniers, et afin de veiller à ce qu'ils ne perdent pas l'accès à l'aide financière qui leur est nécessaire :

- Le budget de 2021 propose des modifications législatives pour que tous les pêcheurs indépendants qui présentent une demande d'assurance-emploi pour la période de prestation de pêche de l'hiver 2021 soient traités sur un pied d'égalité, en prolongeant les changements temporaires à l'admissibilité pour toute la période de prestations.
- Le budget de 2021 propose également des modifications législatives et un financement de 99,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de prolonger les règles d'un projet pilote saisonnier d'assurance-emploi pour une année supplémentaire, jusqu'en octobre 2022. La mesure offrirait jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux prestataires saisonniers dans 13 régions du Canada atlantique, du Québec et du Yukon.

Chapitre 2

Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance

M\$

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
2.1. Protéger les emplois et soutenir les entreprises	-70	12 208	0	0	0	0	12 138
Prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada	0	10 140	0	0	0	0	10 140
Prolongation de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la mesure de soutien en cas de confinement	0	1 920	0	0	0	0	1 920
Prolongation de la date limite de présentation des demandes pour les programmes pour combler les lacunes du CUEC	0	148	0	0	0	0	148
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre budgétaire</i>	-70	0	0	0	0	0	-70
2.2. Soutien aux travailleurs touchés	312	14 622	4 195	1 006	662	-683	20 112
Renoncer temporairement à la période d'attente d'une semaine pour les demandes de prestations d'assurance-emploi*	106	214	0	0	0	0	320
<i>Moins : Recettes prévues</i>	0	0	0	0	0	-36	-36
Fournir des semaines supplémentaires de prestations de la relance économique et de prestations régulières d'assurance-emploi**	206	9 596	2 207	109	0	0	12 118
<i>Moins : Recettes prévues</i>	0	0	0	0	0	-610	-610

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Fournir des semaines supplémentaires de la Prestation canadienne de la relance économique et de la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants	0	2 449	27	0	0	0	2 476
Maintenir un accès souple aux prestations d'assurance-emploi	0	2 364	1 898	864	866	915	6 906
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre budgétaire	0	-4	0	0	0	0	-4
Moins : Revenus projetés	0	0	0	0	-204	-941	-1 145
Étendre le soutien temporaire aux travailleurs saisonniers qui continuent d'être touchés par la pandémie	0	4	63	33	0	0	100
Moins : Revenus projetés	0	0	0	0	0	-11	-11
Investissements supplémentaires – Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance	0	130	0	0	0	0	130
Soutien au gouvernement du Québec afin d'harmoniser le Régime québécois d'assurance parentale aux modifications temporaires à l'assurance-emploi	0	130	0	0	0	0	130
Le budget de 2021 propose un financement et une modification législative afin d'aider le gouvernement du Québec à garantir que les prestations versées dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale reflètent les changements temporaires en place entre les mois de septembre 2020 et septembre 2021, qui ont rendu les prestations de maternité et parentales d'assurance-emploi plus généreuses pour certains demandeurs.							
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	242	26 960	4 195	1 006	662	-683	32 380

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Annoncé en janvier 2021

**Annoncé en février 2021

Partie



**Créer des
emplois et de la
croissance**

Chapitre 3

De nouvelles possibilités pour les Canadiens

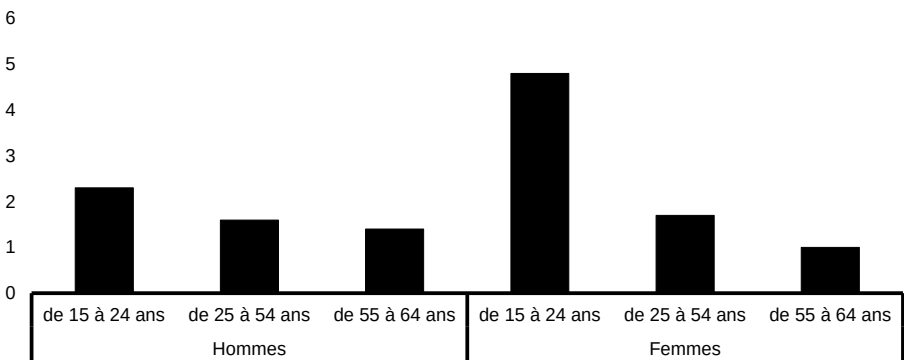
En prévision de la reprise économique du Canada, le premier ordre du jour du gouvernement est de panser les plaies causées par la récession liée à la COVID-19.

Les répercussions ont été encore plus inégales que celles des précédentes récessions. En fait, certains secteurs, de nombreuses grandes entreprises et de nombreux Canadiens bien nantis se sont fort bien tirés d'affaire. Ils sont parvenus à continuer de travailler pendant la pandémie, ont absorbé les clients de leurs petits concurrents en confinement et ont vu la valeur de leur résidence et de leurs actifs augmenter.

La récession liée à la COVID-19 a eu ses pires répercussions sur bon nombre des personnes les plus vulnérables du Canada, principalement les travailleurs à faible salaire, les jeunes, les travailleurs racisés et les femmes. Elle a également touché de façon disproportionnée les entreprises qui emploient ces personnes.

Graphique 3.1
Variation du taux de chômage, par âge et sexe, de février 2020 à mars 2021

points de pourcentage



Source : Statistique Canada

À l'heure actuelle, 296 000 personnes sont toujours sans emploi et 247 000 font face à un nombre d'heures de travail considérablement réduit, qui s'accompagne d'une réduction des salaires et des possibilités.

« Le marché du travail est loin d'être rétabli, car l'emploi est encore bien en deçà des niveaux d'avant la pandémie. Les travailleurs à faible salaire, les jeunes et les femmes ont été les plus durement touchés par les pertes d'emploi. »

– Banque du Canada, le 10 mars 2021

Les leçons tirées des récessions du passé montrent sans équivoque qu'une reprise qui se concentre uniquement sur le produit intérieur brut (PIB) est une reprise qui risque de laisser les gens pour compte.

Le plan de reprise du gouvernement à la suite de la COVID-19 fait passer les gens en premier. Il s'adresse aux groupes qui ont été les plus touchés afin de s'assurer qu'ils ne seront pas oubliés lors de la reprise. Pour ce faire, il rend l'enseignement supérieur plus abordable et il réduit le fardeau de la dette étudiante pour un plus grand nombre de Canadiens dans le besoin. Et pour ce faire, il améliore les conditions de travail des travailleurs qui luttent pour joindre les deux bouts ou qui essaient de réintégrer la population active après une période difficile. Le but est d'appuyer la classe moyenne et d'aider plus de gens à en faire partie.

Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement du Canada a lancé une campagne visant à créer plus d'un million d'emplois, ce qui a rétabli les taux d'emploi d'avant la pandémie, notamment au moyen d'investissements sans précédent dans la formation d'appoint pour les travailleurs.

Le budget de 2021 créera près de 500 000 nouvelles possibilités d'emploi et de formation pour les travailleurs au cours des prochaines années, dont 215 000 nouvelles possibilités pour les jeunes.

Plus important encore, dans le budget de 2021, le gouvernement réalise des investissements de longue durée dans un système pancanadien de garde d'enfants abordable.

3.1 Les femmes dans l'économie

La COVID-19 a touché tous les Canadiens, mais les femmes l'ont été de manière disproportionnée.

Sur le marché du travail, les femmes ont été frappées plus tôt et plus fort, et la reprise des emplois qu'elles occupent est toujours plus lente.

La fermeture des écoles et des garderies a rendu encore plus difficile la conciliation travail-vie personnelle pour les femmes, qui dans une écrasante majorité des cas ont dû porter le fardeau des soins non rémunérés. Cette situation a fait en sorte de compliquer le travail à temps pour certaines femmes, voire de le rendre impossible pour d'autres, en plus de nuire à la santé mentale d'un grand nombre de femmes.

Depuis bien trop longtemps, le travail des femmes, rémunéré ou non, a été systématiquement dévalué par l'économie et la société. Les inégalités entre les sexes de longue date n'ont été amplifiées qu'au cours de la pandémie, et elles ont mis en péril des décennies de gains durement acquis pour les femmes dans le milieu de travail. Aujourd'hui, plus de 16 000 femmes ont quitté complètement la population active, tandis que l'on dénombre 91 000 hommes de plus dans la population active. Il s'agit d'une « récession au féminin ».

Le budget de 2021 présente un plan de croissance et d'emploi qui est fondamentalement féministe. Il cherche à mettre en place une reprise qui donne à toutes les Canadiennes la possibilité de participer pleinement à l'économie du pays.

Le gouvernement reconnaît les nombreuses expériences des femmes, expériences toutes différentes les unes des autres qui sont façonnées par l'identité raciale, le niveau de revenu, les handicaps, la géographie, etc. Il vise donc à mettre en place, dans le budget de 2021, une reprise qui reconnaît que plusieurs femmes sont désavantagées lorsqu'elles entrent sur le marché du travail ainsi que par rapport aux exigences qui leur sont imposées dans l'économie des soins, à leur accès aux ressources et au capital en tant qu'entrepreneures, à leur accès aux soins de santé et à la menace de violence à laquelle elles font face de façon disproportionnée.

Au mois de mars dernier, le gouvernement du Canada a créé un Groupe de travail sur les femmes dans l'économie afin de guider l'orientation d'une reprise robuste, inclusive et féministe et de s'attaquer aux obstacles systémiques de longue date. Composé d'un groupe diversifié d'experts et de personnalités importantes, le groupe de travail a commencé à conseiller le gouvernement sur des politiques et des mesures visant à soutenir l'emploi des femmes et à traiter les questions de l'égalité entre les sexes dans la foulée de la pandémie. En particulier, le groupe de travail a fourni des conseils sur l'apprentissage et la

garde des jeunes enfants, le soutien aux jeunes et les femmes qui occupent des emplois à faible revenu. Les membres du Groupe du travail donnent leur rétroaction selon une perspective intersectorielle qui joue un rôle déterminant dans le présent budget et qui continuera à prodiguer des conseils sur les prochaines étapes.

Il faudra du temps pour créer une économie plus inclusive, plus durable, plus féministe et plus résiliente qui attache de l'importance au travail des femmes. Le gouvernement poursuivra ses progrès dans l'élaboration d'un plan d'action intersectionnel féministe pour les femmes dans l'économie, qui cherchera à éliminer les obstacles systémiques et les inégalités une fois pour toutes. Cela permettra de créer une économie qui profite à tout le monde et bâtira une classe moyenne plus forte.

Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien

Il y a plus de 50 ans, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada demandait au gouvernement fédéral de commencer immédiatement à travailler avec les provinces et les territoires à l'établissement d'un plan national pour les garderies. Les Canadiens attendent depuis des générations que leur gouvernement réponde à l'appel.

La pandémie a fait de l'accès à l'apprentissage et aux services de garde des jeunes enfants une question universelle qui touche tous les secteurs, toutes les régions et toutes les tranches de revenus. La fermeture des écoles et des garderies s'est avérée difficile pour les parents. Certains ont dû quitter leur emploi ou réduire considérablement leurs heures de travail. Sans accès aux services de garde d'enfants, les parents ne peuvent pas participer pleinement à l'économie du pays.

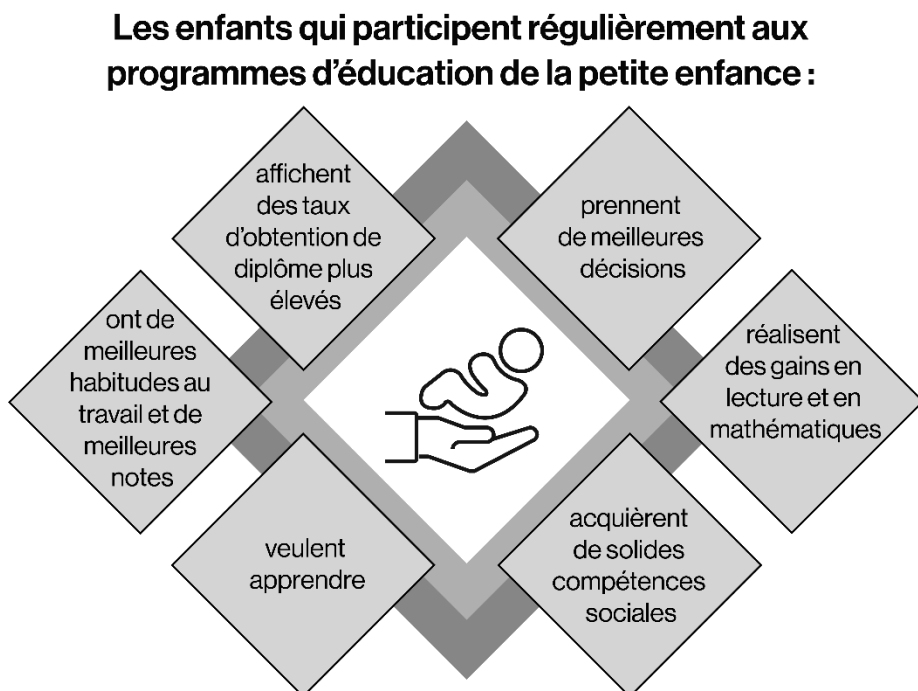
L'enjeu est autant économique que social. Les services de garde d'enfants sont une infrastructure sociale essentielle. Ils représentent une pierre angulaire de l'économie canadienne. Tout comme les routes et le transport en commun favorisent la croissance économique du pays, il en va de même pour les services de garde d'enfants.

Investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants représente un tour du chapeau pour l'emploi et la croissance : une telle mesure permet de fournir des emplois aux travailleurs, dont la majorité sont des femmes, elle permet aux parents, notamment les mères, d'atteindre leur plein potentiel économique, et cela crée une génération de jeunes apprenants motivés et bien préparés.

Des études réalisées par les Canadiens, le D^r Fraser Mustard et l'honorable Margaret McCain, ont démontré que l'apprentissage des jeunes enfants est au moins aussi important pour le développement tout au long de la vie que

l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire : il améliore les taux d'obtention du diplôme, favorise le bien-être tout au long de la vie, stimule les gains à vie et augmente l'équité sociale.

Figure 3.1



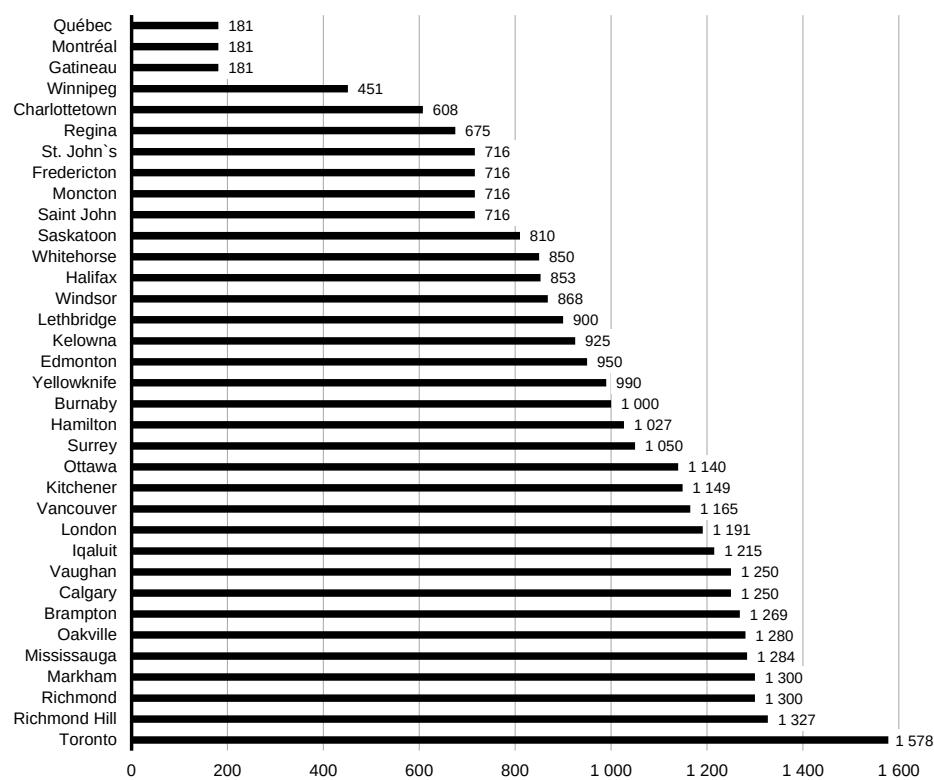
Avantages de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Source : Barnett, 1992; Jenkins, Boivin, Akbari, 2015 (tel que résumé dans : L'honorable Margaret Norrie McCain (2020), *Early Years Study 4: Thriving Kids, Thriving Society*)

Pourtant, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants peuvent être plus coûteux que les frais de scolarité universitaires dans certaines villes – pour lesquels les familles peuvent épargner pendant des décennies de plus. La pandémie a transformé la compréhension du public relativement à la façon dont l'accès aux services de garde d'enfants appuie les enfants, leur famille et notre économie. Les avantages manifestes de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ne devraient pas être un luxe pour les familles canadiennes qui en ont les moyens. Le manque d'accès n'est pas un choix, pas plus que les frais inabordables. Le système actuel laisse trop d'enfants et de familles pour compte, en particulier les familles à faible revenu et les familles racisées. Chaque enfant mérite un bon départ.

Le coût élevé des services de garde d'enfants – dans certains centres urbains les frais pour un enfant peuvent s'avérer aussi élevés que le paiement d'une hypothèque – représente une taxe sur un segment de la population dont le Canada a besoin pour stimuler la croissance économique. Les jeunes familles doivent jongler avec des coûts d'habitation exorbitants, le coût de la vie croissant, la gestion des frais de garde d'enfants et l'idée de toujours continuer à épargner pour leur retraite.

Graphique 3.2
Frais médians de garde des tout-petits en 2020 (montant mensuel brut)



Nota – Ces données représentent les frais bruts de garde d'enfants et ne comprennent pas les réductions découlant des subventions des services de garde d'enfants calculées en fonction des moyens financiers ou découlant des mesures de soutien fiscales.

Source : Centre canadien de politiques alternatives (2021)

Le Québec est le meilleur exemple du pouvoir économique d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordable et bien géré. Au moment où la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* a été instaurée en 1997, le taux de participation des femmes à la population active était au Québec de quatre points de pourcentage inférieur à celui du reste du Canada. Aujourd'hui, il est de quatre points plus élevé. Et les femmes québécoises ayant des enfants de moins de trois ans affichent certains des taux d'emploi les plus élevés au monde. De plus, des études montrent que les services de garde d'enfants à eux seuls ont fait augmenter le PIB du Québec de 1,7 %.

En outre, les Services économiques TD ont attiré l'attention sur une série d'études qui montrent que pour chaque dollar dépensé dans l'éducation de la petite enfance, l'économie dans son ensemble reçoit entre 1,50 \$ et 2,80 \$ en retour.

Au-delà des simples faits économiques, ce budget soulève également la question du type de Canada dans lequel nous voulons vivre. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants représentent une occasion d'offrir à chaque enfant le meilleur départ qui soit dans la vie. C'est une façon d'atteindre l'équilibre, une façon de bâtir les communautés, une politique féministe ambitieuse et la mesure la plus efficace que nous puissions prendre pour appuyer notre économie à court, à moyen et à long terme. L'objectif consiste à s'assurer que tous ont les mêmes chances de réussite, dès le plus jeune âge.

Le temps est venu pour le reste du Canada de s'inspirer de l'exemple du Québec. Un plan pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est un plan qui vise à stimuler la croissance économique, à assurer la place des femmes dans la population active et à donner le même départ à chaque enfant canadien. Il s'agit d'un plan destiné à bâtir une économie plus productive, plus compétitive et plus dynamique. Il s'agit d'un plan pour renforcer la classe moyenne et aider les gens qui travaillent fort pour en faire partie.

Figure 3.2

Les dividendes de l'investissement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Améliore les résultats économiques et sociaux à long terme

L'accès à une garde des jeunes enfants de bonne qualité constitue un élément fondamental de la réussite scolaire future des enfants et favorise une plus grande égalité entre les sexes sur le marché du travail, notamment en faisant augmenter la population active d'éducateurs de la petite enfance, qui est à dominance féminine.



Augmente le taux de participation des femmes à la population active

Si les femmes du reste du Canada participaient au même niveau que celles du Québec, où les services de garde d'enfants peu coûteux sont offerts depuis 1997, cela ajouterait environ 240 000 travailleuses à la population active d'aujourd'hui.



Stimule la croissance de l'économie

L'ajout de 240 000 travailleuses à la population active entraînerait à long terme une hausse pouvant atteindre 1,2 % du PIB réel par habitant.



Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

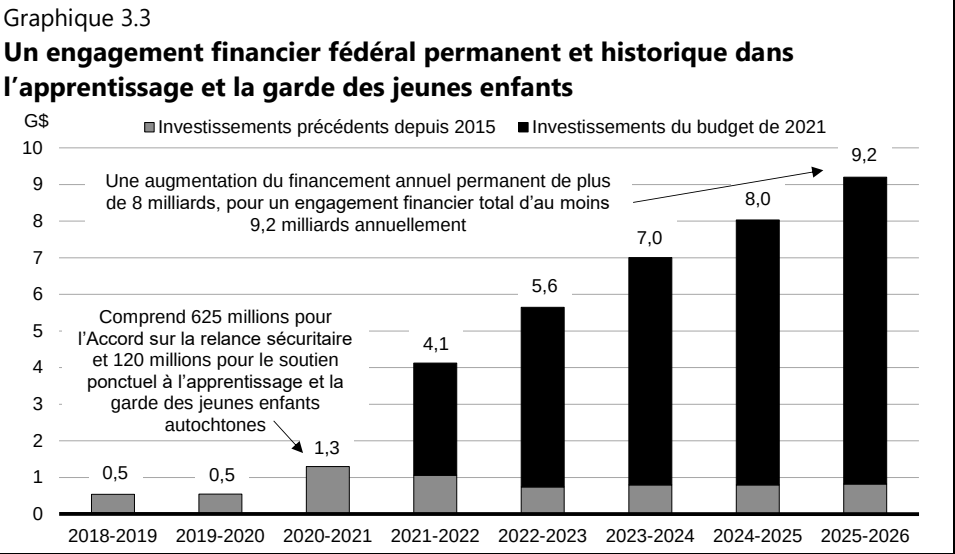
Le gouvernement fédéral collaborera avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones en vue d'établir un système pancanadien et communautaire de services de garde d'enfants de grande qualité. Il s'agira d'un projet transformateur de la même envergure que les efforts de générations précédentes de Canadiens qui ont bâti les systèmes d'écoles publiques et de santé publique. Il s'agit d'un investissement historique pour les enfants d'aujourd'hui qui non seulement en bénéficieront, mais qui hériteront également de ce système.

Tout comme l'école publique offre aux enfants une éducation de qualité dans leur quartier, le gouvernement a pour objectif de veiller à ce que toutes les familles aient accès à un apprentissage et à des services de garde des jeunes enfants qui soient souples, abordables et de haute qualité, peu importe où elles vivent. Le gouvernement veillera également à ce que les familles canadiennes ne soient plus accablées par les coûts élevés des services de garde d'enfants. L'objectif est de ramener les frais de places réglementées de garde d'enfants à 10 \$ par jour en moyenne au cours des cinq prochaines années. D'ici la fin de 2022, le gouvernement vise à réduire de 50 % les frais moyens des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementés afin de les rendre plus abordables pour les familles. Ces cibles s'appliqueraient partout à l'extérieur du Québec, où les prix sont déjà abordables grâce au système provincial bien établi.

Pour soutenir cette vision, le budget de 2021 propose de nouveaux investissements **totalisant 30 milliards de dollars sur les cinq prochaines années et de 8,3 milliards par la suite** pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, selon les détails figurant ci-dessous.

Le plan du gouvernement garantit que les générations à venir pourront réaliser des gains en faisant de cet engagement historique un engagement durable – tout en reconnaissant que la mise sur pied du système de qualité conforme à ce que nous voulons prendra du temps.

En combinaison avec les investissements précédents annoncés depuis 2015, au moins 9,2 milliards de dollars par année en permanence seront investis dans la garde des enfants, y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, à compter de 2025-2026.



Cette transformation, qui ne se présente qu'une fois par génération, nécessitera du temps et du travail acharné de la part de tous les ordres de gouvernement, et c'est pourquoi les cinq prochaines années seront axées sur des objectifs importants pour les familles et sur la mise en place des bases adéquates pour le succès.

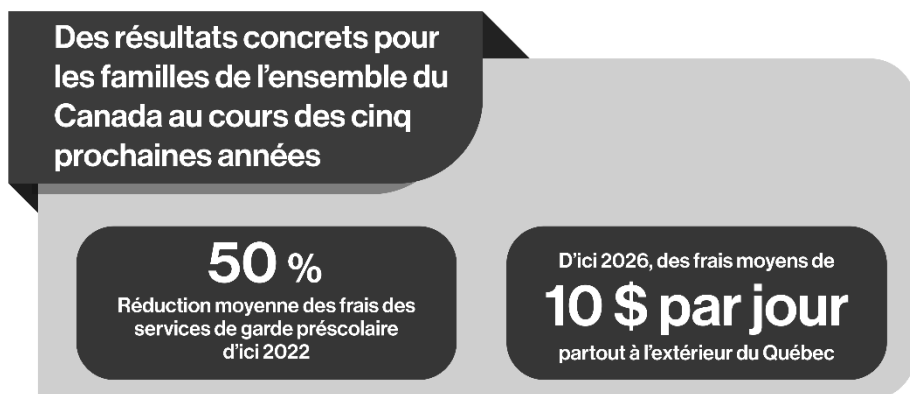
- Un financement allant jusqu'à 27,2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, amènera le gouvernement à partager à part égale les coûts de la garde d'enfants avec les gouvernements des provinces et des territoires, dans le cadre d'ententes initiales de cinq ans. Les objectifs futurs et la répartition des fonds, à compter de la sixième année du plan, seraient déterminés en fonction de la compréhension des besoins et des progrès réalisés dans le cadre de ce plan initial.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour faire des progrès considérables vers un système qui fonctionne pour les familles. Le financement fédéral ci-haut mentionné permettrait :

- la réduction de 50 % des frais moyens des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementés dans toutes les provinces à l'extérieur du Québec d'ici la fin de 2022;
- une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026 pour toutes les places autorisées en garderie au Canada;
- la croissance annuelle permanente des places en garderie abordables de qualité partout au pays, à partir des quelque 40 000 nouvelles places déjà créées au moyen d'investissements fédéraux précédents;
- des progrès importants en vue d'améliorer et d'élargir les services de garde avant et après l'école afin d'offrir une plus grande souplesse aux parents qui travaillent.

Figure 3.3

Des progrès concrets vers l'objectif des frais moyens de 10 \$ par jour



Au cours des cinq prochaines années, le plan visera également à jeter les bases d'un système de garde d'enfants communautaire et véritablement pancanadien, qui comprendra les éléments suivants :

- la collaboration avec les provinces et les territoires pour soutenir principalement les fournisseurs de services de garde d'enfants du secteur sans but lucratif en vue d'accroître le nombre de places de qualité partout au pays tout en veillant à ce que les familles de toutes les places autorisées bénéficient de services de garde d'enfants plus abordables;
- une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée – avec des partenaires provinciaux et territoriaux, le gouvernement s'efforcera de faire en sorte que les éducateurs de la petite enfance soient au cœur du système en valorisant leur travail et en leur offrant les possibilités de formation et de perfectionnement nécessaires pour soutenir leur croissance et la croissance d'un système de garde d'enfants de qualité. Plus de 95 % des travailleurs des services de garde d'enfants sont des femmes, dont bon nombre reçoivent de faibles salaires, le salaire médian étant de 19,20 \$ par heure;
- un fondement solide de reddition de comptes aux Canadiens – le gouvernement travaillera avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour établir une base de référence solide de données communes accessibles au public par rapport auxquelles il sera possible de mesurer les progrès, de rendre des comptes aux Canadiens et de contribuer à l'amélioration continue du système.

Le Québec fait figure de pionnier en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada, si bien que les retombées pour les enfants et les familles ont fait l'objet d'études partout dans le monde. Cependant, l'expérience du Québec a également mis en lumière la complexité de la mise sur pied d'un tel système et la nécessité d'investissements progressifs et maintenus pour s'assurer que tout le monde a accès à la même qualité de services à des prix abordables. Il s'agit de leçons utiles pour un système pancanadien. En prenant pour base les accords bilatéraux actuels :

- Le budget de 2021 propose de mettre en place un accord asymétrique avec le Québec qui permettra d'apporter d'autres améliorations à son système, système dont les Québécois sont très fiers, avec raison.

De plus, le gouvernement fédéral autorisera le transfert du financement de 2021-2022 dès que des ententes bilatérales auront été conclues avec les provinces et les territoires, ententes habilitées par une proposition de crédit législatif.

Favoriser l'accessibilité des places en garderie

Pour les familles ayant des enfants handicapés, il est souvent difficile de trouver des places en garderie accessibles qui répondent à leurs besoins.

► Afin de réaliser des progrès immédiats pour les enfants handicapés, le budget de 2021 propose de verser 29,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada par l'intermédiaire du Fonds pour l'accessibilité dans le but de soutenir les garderies à mesure qu'elles améliorent leur accessibilité physique. Ce financement, qui pourrait profiter à plus de 400 garderies, appuierait des améliorations comme la construction de rampes et de portes accessibles, de toilettes et de structures de jeux.

Répondre aux besoins des familles et des communautés autochtones

Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants conçus par et en collaboration avec les familles et les communautés autochtones donnent aux enfants autochtones le meilleur départ possible dans la vie. Il s'agit d'une partie essentielle de la réconciliation.

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement avec des partenaires autochtones en 2018, adopte une approche fondée sur les distinctions pour renforcer des services de garde d'enfants autochtones de qualité et adaptés à la culture, guidés par les priorités autochtones.

► Le budget de 2021 s'appuie sur ce cadre et sur les investissements récents figurant dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* afin de poursuivre les progrès vers un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui répond aux besoins des familles autochtones, peu importe où elles vivent. Un investissement proposé de 2,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones comprendra :

- un financement de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 385 millions par la suite, pour garantir qu'un plus grand nombre de familles autochtones ont accès à des programmes de haute qualité. Guidé par les priorités autochtones et les enveloppes fondées sur les distinctions, cet investissement fera en sorte de renforcer la capacité de gouvernance autochtone, permettra aux fournisseurs d'offrir des horaires de garde plus flexibles et à temps plein, de constituer, de former et de conserver une main-d'œuvre qualifiée, et créera jusqu'à 3 300 nouvelles places en garderie. Cette mesure comprendra de nouveaux investissements dans le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques;

- un financement de 515 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 112 millions par la suite, pour appuyer les soins avant et après l'école pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves;
- un financement de 264 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 24 millions par la suite, pour réparer et rénover les centres autochtones d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le but d'assurer un environnement sécuritaire et sain pour les enfants et le personnel;
- un financement de 420 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, et 21 millions par la suite, pour construire et entretenir de nouveaux centres dans d'autres communautés. Le gouvernement collaborera avec les partenaires autochtones pour déterminer les nouvelles priorités en matière d'infrastructure.

Afin de s'assurer que ces programmes indispensables continuent de croître avec les communautés qu'ils servent, le financement des programmes augmentera de 3 % par année à compter de 2027-2028.

Rassembler les partenaires pour bâtir et maintenir un système pancanadien de garde d'enfants

Ce plan ambitieux exige un solide leadership de la part du gouvernement fédéral. Il exige aussi de prendre appui sur une relation d'ouverture et de collaboration avec les partenaires et les intervenants afin de répondre aux besoins des familles. Les investissements faits dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le budget de 2017 ont amené toutes les provinces et tous les territoires à conclure des ententes bilatérales qui ont donné lieu à des résultats axés sur la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable. Ces priorités communes constitueront le point de départ de l'établissement d'un système pancanadien de qualité.

► Dans la foulée des investissements récents prévus dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, un montant supplémentaire de 34,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 3,5 millions par la suite, serait versé à Emploi et Développement social Canada pour renforcer la capacité du nouveau secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Cette mesure comprendra, dans les mois à venir, la mise sur pied d'un nouveau conseil consultatif national qui fournira des conseils d'experts et un forum de consultation sur les enjeux et les défis auxquels fait face le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ce conseil refléterait la diversité géographique, culturelle, linguistique et socioéconomique du Canada et comprendrait des experts de l'ensemble du secteur.

Afin d'appuyer davantage un engagement fédéral durable dans le temps, le gouvernement s'est engagé à déposer à l'automne 2021 une loi fédérale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, à la suite de consultations avec les intervenants et les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, en vue d'inscrire dans la loi les principes d'un système pancanadien de garde d'enfants.

Renforcer la diversité dans la gouvernance des entreprises

Pour favoriser l'inclusion dans le secteur financier et veiller à ce que les institutions financières du Canada s'adaptent à l'évolution des conditions sociales et économiques :

► Le budget de 2021 propose une consultation publique sur les mesures qui permettraient d'adapter et d'appliquer les exigences de diversité de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* aux institutions financières fédérales. Cet objectif vise à promouvoir une plus grande diversité autochtone et une meilleure diversité des sexes, de race et d'ethnie parmi les cadres supérieurs du secteur financier ainsi qu'à veiller à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens aient accès à ces possibilités. Les détails de la consultation seront annoncés sous peu.

De plus, il est proposé dans le budget de 2021 que les sociétés d'État aient l'obligation de mettre en œuvre des rapports sur les sexes et la diversité à compter de 2022.

3.2 Possibilités pour les jeunes du Canada

À bien des égards, la récession liée à la COVID-19 a exigé le sacrifice des jeunes générations pour protéger les aînés. Les jeunes ont été isolés à un moment de la vie normalement marqué par les études, la vie sociale dynamique et grandissante, les déplacements et diverses expériences de travail cruciales qui les aident à se frayer un chemin.

Au lieu de cela, les jeunes sont restés chez eux, et beaucoup ont perdu leur emploi.

Les jeunes ont été parmi les plus durement et les plus rapidement touchés par la pandémie, et ils ont subi plus de pertes d'emploi que n'importe quel autre segment démographique. Ils ont également connu le pire déclin au chapitre de la santé mentale de tous les groupes d'âge. Et, malgré ces défis, les jeunes ont mis la main à la pâte pour faire campagne, faire du bénévolat et offrir certains services dans leurs communautés, ce qui les a aidés à surmonter la pandémie.

Il ne faut pas les laisser devenir une génération perdue. Les jeunes Canadiens doivent être au cœur de notre relance, non seulement pour les aider à reprendre pied aujourd'hui, mais également pour investir dans leur réussite future, et celle de notre économie.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement soutient les jeunes Canadiens, leur octroyant plus de 7,4 milliards de dollars pour les aider à traverser cette période difficile. Parmi les mesures prises, le gouvernement a imposé un moratoire de six mois sur les paiements de prêts étudiants au début de la pandémie, a doublé les subventions canadiennes aux étudiants pour l'année scolaire 2020-2021, a appuyé presque 200 000 nouvelles possibilités d'emploi et expériences pour les jeunes et a offert un soutien au revenu à plus de 700 000 étudiants par l'intermédiaire de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants.

Dans le budget de 2021, le gouvernement mise sur des investissements dans les jeunes de plus de 5,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, dans le but d'aider les jeunes Canadiens, y compris ceux des ménages à faible revenu, à poursuivre et à terminer leurs études, d'accorder un allégement supplémentaire de la dette d'études aux jeunes diplômés et de créer 215 000 nouvelles possibilités d'emploi et d'acquisition de compétences liées à l'emploi.

Dans l'ensemble, la réponse à la crise actuelle représente le plus grand investissement dans les jeunes Canadiens jamais effectué par le gouvernement du Canada, totalisant 13,1 milliards de dollars sur six ans. Cet investissement représente l'une des plus importantes mesures de soutien destinées aux jeunes à l'échelle internationale. Pendant encore un bon nombre d'années, la croissance et la prospérité du Canada dépendront des nouvelles possibilités qui s'offrent aux jeunes aujourd'hui.

Alléger la dette étudiante

L'éducation est l'investissement le plus judicieux qu'une personne puisse faire. Pour faciliter l'entrée de nouveaux diplômés sur le marché du travail et s'assurer qu'ils ne sont pas surchargés prématurément par les remboursements de prêts, le budget de 2019 avait exempté d'intérêts le délai de grâce de six mois suivant la fin des études. Et pendant la pandémie, le gouvernement a imposé un moratoire de six mois sur tous les remboursements de prêts étudiants, en plus de s'engager à suspendre d'un an l'accumulation d'intérêts sur les prêts étudiants en 2021-2022.

Afin d'offrir un soutien encore plus important aux étudiants et aux nouveaux diplômés, le budget de 2021 propose de réformer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le nouveau Programme canadien d'aide financière aux étudiants facilitera le remboursement de la dette des étudiants et aidera directement les étudiants qui en ont le plus besoin.

Les provinces et les territoires qui ne participent pas actuellement au Programme canadien de prêts aux étudiants continueront de recevoir une compensation équivalente du gouvernement du Canada pour leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui offre des avantages comparables au Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Renoncer aux intérêts sur les prêts d'études pour une autre année

Pour veiller à ce que le coût des études postsecondaires au Canada demeure prévisible et abordable pour tous durant la relance économique :

- Le gouvernement propose de présenter un projet de loi qui prolongerait la renonciation à l'accumulation d'intérêts sur les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis jusqu'au 31 mars 2023. Le coût estimatif de ce changement s'établit à 392,7 millions de dollars en 2022-2023.

Cette mesure représenterait des économies pour environ 1,5 million de Canadiens qui remboursent leurs prêts étudiants, dont la majorité sont des femmes.

Bonifier l'aide au remboursement

Chaque année, le gouvernement du Canada verse une aide au remboursement à environ 350 000 emprunteurs à faible revenu. À l'heure actuelle, le seuil de cette aide est de 25 000 \$ par année ou moins pour un emprunteur individuel. Pour s'assurer qu'aucun emprunteur de prêts d'études fédéraux n'ait à faire de paiements qu'il ne peut pas se permettre :

► Le budget de 2021 propose d'augmenter le seuil de l'aide au remboursement à 40 000 \$ pour les emprunteurs vivant seuls, de sorte qu'aucune personne gagnant 40 000 \$ par année ou moins n'ait à effectuer de paiements pour ses prêts étudiants.

- Cette mesure permettra d'aider chaque année environ 121 000 Canadiens de plus avec leur dette de prêt étudiant.
- Pour les étudiants provenant de ménages composés de plusieurs personnes, le seuil sera modifié de façon à ce qu'il soit harmonisé avec la bourse d'études canadiennes. Par exemple, pour un ménage de quatre personnes, la limite pour la bourse d'études canadiennes de 2020-2021 est de 63 735 \$, ce qui augmentera avec l'inflation, tandis que le seuil actuel de l'aide au remboursement est de 59 508 \$.
- En outre, le plafond des paiements mensuels de prêts étudiants passera de 20 % à 10 % du revenu du ménage.
- Afin de s'assurer que l'admissibilité à l'aide au remboursement se conforme au coût de la vie, les nouveaux seuils de revenu seront indexés en fonction de l'inflation.
- À compter de 2022-2023, ces changements coûteront environ 203,5 millions de dollars sur quatre ans et 64,2 millions par année par la suite.

Doubler les bourses d'études canadiennes pendant deux ans de plus

Chaque année, plus de 580 000 étudiants comptent sur les bourses et les prêts fédéraux pour les aider à couvrir le coût de leurs frais de scolarité, leurs fournitures scolaires et leurs frais de subsistance. Lorsque la pandémie a entraîné la disparition d'autres sources de revenus pour les étudiants, comme les emplois à temps partiel, le gouvernement du Canada est intervenu en doublant les bourses d'études canadiennes pour l'année scolaire 2020-2021, en fournissant une aide supplémentaire non remboursable de 2 600 \$ en moyenne aux étudiants dans le besoin. Dans les faits, cette aide a couvert 90 % des frais de scolarité de premier cycle moyens au Canada pour les étudiants à faible revenu au cours de la pandémie.

Tableau 3.1

Bourses d'études canadiennes

	Montant maximal en 2014	Montant maximal en 2019	Montant maximal en 2021
Étudiants à temps plein	2 000 \$	3 000 \$	6 000 \$
Étudiants à temps partiel	1 200 \$	1 800 \$	3 600 \$
Étudiants avec personne à charge (temps plein)	1 600 \$ (par personne à charge)	1 600 \$ (par personne à charge)	3 200 \$ (par personne à charge)
Étudiants avec personne à charge (temps partiel)	1 920 \$	1 920 \$	3 840 \$
Étudiants handicapés	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$

Pour veiller à ce que les étudiants des ménages à faible revenu continuent d'être soutenus pendant la pandémie de COVID-19 et d'avoir accès à cette option à mesure que l'économie se rétablit :

- Le gouvernement annonce son intention de prolonger le doublement des bourses d'études canadiennes, soit jusqu'à la fin du mois de juillet 2023.

Le coût de cette mesure est estimé à 3,1 milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022.

Les provinces et les territoires qui ne participent pas actuellement au Programme canadien de prêts aux étudiants continueront de recevoir une compensation équivalente du gouvernement du Canada pour leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui offre des avantages comparables au Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Élargir l'accès aux mesures de soutien pour les étudiants et les emprunteurs handicapés

Les étudiants handicapés sont aux prises avec certains des coûts les plus élevés et certains des obstacles les plus importants à la réussite à long terme. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants soutient plus de 75 000 étudiants et emprunteurs ayant une incapacité permanente grâce à des bourses et à une aide au remboursement bonifiées. Mais ces mesures ne sont pas offertes aux étudiants dont l'incapacité n'est pas permanente.

- Le gouvernement annonce son intention d'étendre le soutien aux personnes handicapées, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, aux bénéficiaires dont l'incapacité est persistante ou prolongée, mais pas nécessairement permanente.

Ce changement profitera chaque année à environ 40 000 bénéficiaires ayant une incapacité non permanente, qui pourront accéder jusqu'à 22 000 \$ en bourses, en soutien pendant les études et en aide au remboursement spécialisée pour leurs prêts. À compter de 2022-2023, le coût estimatif de cette mesure sera de 428,9 millions de dollars sur quatre ans, puis de 118,6 millions par année par la suite.

Soutenir les enfants et les jeunes vulnérables pendant la reprise

La COVID-19 a rendu la vie particulièrement difficile pour les élèves présentant un risque de décrochage. Ces élèves comptent sur des programmes locaux d'instruction parascolaire pour obtenir des services de tutorat, de counseling et d'autres types de mesures de soutien social qui les aident à rester à l'école, à obtenir leur diplôme à temps et à poursuivre leurs études postsecondaires. Alors que la pandémie entraîne une hausse de l'éducation en ligne et assèche les dons privés, ces organismes continuent de compter sur leur gouvernement pour combler l'écart et soutenir leurs missions essentielles.

► Le budget de 2021 propose d'accorder 118,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada afin qu'il procède à une expansion pilote de deux ans des investissements fédéraux dans les programmes parascolaires dans le cadre du Programme d'apprentissage des étudiants. Ces fonds soutiendraient les organismes nationaux et locaux d'enseignement parascolaire qui s'efforcent de faire en sorte que les enfants et les jeunes vulnérables puissent terminer leurs études secondaires et ne deviennent pas davantage marginalisés à cause de la pandémie. De ce montant, 20 millions de dollars seront réaffectés à même les ressources internes du ministère.

Aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences professionnelles et à établir des liens avec les employeurs

Les jeunes Canadiens ont connu plus de pertes d'emploi attribuables à la COVID-19 que n'importe quel autre segment démographique. Non seulement cette situation les prive de revenus qui pourraient être utilisés pour payer leurs frais de scolarité, réaliser leur épargne ou couvrir leurs frais de subsistance de base, mais elle peut aussi avoir des conséquences à long terme en perturbant les expériences importantes au cours des premières années cruciales de leur vie professionnelle. Ces répercussions sont souvent plus graves pour les jeunes qui font face à de multiples obstacles à l'emploi, comme les jeunes autochtones, les jeunes racisés et les jeunes Noirs ainsi que les nouveaux arrivants au Canada.

Afin d'assurer aux jeunes et aux étudiants l'accès à des compétences et à une expérience professionnelles utiles, le budget de 2021 propose d'investir 721 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour les aider à établir des liens avec les employeurs et à accéder à des possibilités d'emploi de qualité.

Programme de stages pratiques pour étudiants

► Le budget de 2021 propose d'investir 239,8 millions de dollars dans le Programme de stages pratiques pour étudiants en 2021-2022 afin d'appuyer les possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants qui poursuivent des études postsecondaires. Ce financement porterait à 75 % la subvention salariale offerte aux employeurs, jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par étudiant, tout en augmentant la capacité des employeurs de se prévaloir du programme. On s'attend à ce que 50 000 jeunes (soit une augmentation de 20 000) aient accès en 2021-2022 à de précieuses possibilités pour enrichir leur expérience.

Stratégie emploi et compétences jeunesse

► Le budget de 2021 propose d'investir 109,3 millions de dollars en 2022-2023 dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse afin de mieux répondre aux besoins des jeunes vulnérables qui font face à de multiples obstacles à l'emploi, tout en soutenant plus de 7 000 stages supplémentaires pour les jeunes. Ce financement s'appuie sur celui annoncé dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*, qui devrait donner lieu à plus de 30 600 nouveaux stages en 2021-2022. Cela aidera les jeunes à se trouver un bon emploi.

Emplois d'été Canada

► Le budget de 2021 propose d'investir 371,8 millions de dollars dans un nouveau financement destiné à Emplois d'été Canada en 2022-2023 afin de soutenir environ 75 000 nouveaux stages durant l'été 2022, dans la foulée du financement prévu dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*, destiné à soutenir environ 94 000 stages supplémentaires en 2021-2022. Au total, le programme Emplois d'été Canada financera environ 220 000 emplois d'été au cours des deux prochaines années.

3.3 Investir dans les compétences, la formation et les métiers

La COVID-19 a mis en lumière les inégalités présentes dans la main-d'œuvre canadienne. Qu'il s'agisse des mères seules, des nouveaux arrivants ou des jeunes Canadiens qui acquièrent leur première expérience professionnelle, parmi ceux qui ne pouvaient pas travailler à domicile, nombreux étaient ceux qui connaissaient déjà des obstacles au travail.

À mesure que l'économie se remet en marche, ces possibilités reviendront, mais il sera nécessaire de s'adapter à la nature changeante du travail – y compris les nouvelles technologies, industries et méthodes de travail – qui ne fera qu'augmenter.

Permettre aux Canadiens de retourner au travail signifie investir dans les travailleurs de tous les secteurs, de l'énergie à la fabrication, de la construction et du service à la clientèle, afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences nécessaires pour obtenir de bons emplois. La COVID-19 a changé la façon de fonctionner de nombreux employeurs, qui ont dû éliminer certains emplois et faire face à leurs besoins grandissants de nouvelles compétences. Les investissements dans de nouvelles compétences donnent aux Canadiens des possibilités de trouver de bons emplois dans des domaines en croissance et permettent de renforcer la classe moyenne.

Chaque année le gouvernement fédéral transfère environ 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires afin qu'ils puissent appuyer les travailleurs et les aider à acquérir des compétences en demande dans leur économie.

Dans le budget de 2021, le gouvernement s'oriente vers l'avenir en établissant un meilleur lien entre les travailleurs et les emplois de qualité dans les secteurs en croissance, en créant de nouvelles possibilités et en augmentant la diversité dans les métiers ainsi qu'en aidant les Canadiens à acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour réussir dans l'économie d'aujourd'hui.

Tableau 3.2

Près de 500 000 nouvelles possibilités de formation et d'emploi pour les Canadiens, à compter de 2021

Mesure	Nombre de nouvelles possibilités (sur cinq ans)
Pour les jeunes	
Programme de stages pratiques pour étudiants	20 000
Stratégie emploi et compétences jeunesse	7 000
Emplois d'été Canada	75 000
Mitacs (voir le chapitre 4)	85 000
Programme canadien d'adoption du numérique (voir le chapitre 4)	28 000
Pour le noyau de la population en âge de travailler	
Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle	90 000
Service aux apprentis	55 000
Compétences pour réussir	90 000
Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés	25 000
Transition des travailleurs vers de nouveaux emplois	15 500

Aider les employeurs à former et à recruter des travailleurs

Pendant la pandémie, certains secteurs comme la santé, les technologies propres et la construction se sont développés et peinent à trouver des travailleurs ayant les compétences nécessaires pour occuper des emplois. Le gouvernement souhaite que ces secteurs continuent de croître pour permettre au Canada de bâtir une économie saine et propre. C'est pourquoi il intervient pour aider les employeurs à former et à recycler les gens, en plus d'aider la main-d'œuvre à croître et à répondre à la demande. Pour aider les Canadiens à acquérir des compétences qui conduiront à de bons emplois dans des secteurs en croissance :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 960 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle. Dans le cadre d'une collaboration effectuée principalement avec les associations sectorielles et les employeurs, le financement contribuerait à concevoir et à offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et leurs employés. Ce financement aiderait également les entreprises à recruter et à conserver une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.

Cet investissement permettra de jumeler jusqu'à 90 000 Canadiens à la formation dont ils ont besoin pour accéder à de bons emplois dans les secteurs où les employeurs recherchent des travailleurs qualifiés. Il s'agit entre autres de secteurs comme la santé, y compris la nécessité d'un plus grand nombre de préposés aux services de soutien à la personne détenteurs d'une accréditation, l'économie verte et l'énergie propre, ainsi que la construction. Cette mesure permettra aussi de diversifier les secteurs en veillant à ce que 40 % des travailleurs soutenus proviennent de groupes sous-représentés, notamment les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones.

Créer de nouvelles possibilités pour les gens de métier qualifiés

Les métiers spécialisés sont indispensables à l'économie, et l'apprentissage permet de faire le pont entre les travailleurs qualifiés, en particulier les jeunes qui commencent leur carrière, et les entreprises, ainsi que d'obtenir des emplois bien rémunérés. Depuis 2014, on constate au Canada une réduction du nombre de nouveaux apprentis pour des emplois de la classe moyenne bien rémunérés. En 2019, il a été estimé que le Canada devait attirer 167 000 nouveaux apprentis au cours des cinq années suivantes simplement pour concorder avec les niveaux de demande existants.

Chaque année, le gouvernement du Canada verse environ 90 millions de dollars sous forme de 60 000 bourses aux apprentis, mais il faut en faire plus pour s'assurer que ces apprentis peuvent trouver une expérience de travail précieuse et que les employeurs peuvent profiter de ce bassin de travailleurs qualifiés.

► Le budget de 2021 propose d'accorder 470 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada afin d'établir un nouveau service aux apprentis. Le Service aux apprentis aiderait 55 000 apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge à accéder aux possibilités offertes aux petits et moyens employeurs.

Les employeurs pourraient recevoir jusqu'à 5 000 \$ pour toutes les possibilités d'apprentissage de première année afin de payer les coûts initiaux, tels que les salaires et la formation.

De plus, pour accroître la diversité dans les métiers de la construction et de la fabrication du Sceau rouge, cet incitatif sera doublé et porté à 10 000 \$ dans le cas des employeurs qui embauchent des personnes sous-représentées, y compris des femmes, des Canadiens racisés et des personnes handicapées.

Soutenir les compétences nécessaires au succès

Les besoins en compétences des entreprises évoluent à mesure qu'elles adoptent de nouvelles technologies et de nouvelles façons de faire. Pourtant, aujourd'hui, 45 % des Canadiens n'ont pas les compétences numériques ni les compétences en littératie et en numératie qui sont de plus en plus nécessaires pour réussir dans l'économie du savoir.

- Le budget de 2021 propose d'investir 298 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada dans un nouveau programme Compétences pour réussir qui aiderait les Canadiens de tous les niveaux de compétences à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables.

Le programme financera des organismes qui conçoivent et dispensent de la formation pour améliorer les compétences fondamentales comme la littératie et la numératie, ainsi que les compétences transférables et générales. Il pourrait notamment aider les employeurs à offrir une formation pour accroître les compétences en communication et en travail d'équipe de leurs employés, ou de venir en aide aux organismes communautaires qui cherchent à renforcer les niveaux de base en littératie et en numératie parmi les groupes marginalisés. De plus, le financement appuiera la création d'évaluations et de ressources de formation qui seront offertes gratuitement en ligne à tous les Canadiens.

Environ 90 000 Canadiens pourront améliorer leurs compétences en littératie et d'autres compétences essentielles afin de mieux se préparer pour l'emploi, obtenir un emploi et le conserver, ainsi que s'adapter et réussir au travail.

Garantir la reprise dans les communautés grâce à la formation professionnelle et à la planification de la main-d'œuvre

Pour assurer la réussite de la reprise, les communautés doivent être au cœur de la détermination de leur avenir économique en diversifiant leurs économies et en améliorant leur résilience.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 55 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Le programme aidera les communautés à élaborer des plans locaux qui déterminent les organismes à fort potentiel de croissance et jumellent ces employeurs à des fournisseurs de formation afin de développer et d'offrir une formation et des stages d'appoint pour les chercheurs d'appoint et de pourvoir les postes hautement sollicités.

Le financement serait versé à l'aide d'appels de propositions dans deux volets : un volet national axé sur les secteurs prioritaires, comme la décarbonisation et l'appui à une transition équitable pour les travailleurs des secteurs transformateurs, comme celui de l'énergie, qui consacrerait 75 % de son financement à des projets qui viennent en aide à des groupes sous-représentés; et un volet régional mis en œuvre par les bureaux régionaux de Service Canada, en partenariat avec les agences de développement régional, et axé sur les priorités régionales.

Cette initiative bénéficiera à environ 25 000 travailleurs, 250 entreprises et 25 communautés en accélérant la création d'emplois ainsi que le réemploi et le déploiement de travailleurs dans les domaines de croissance afin de répondre aux besoins des employeurs.

Aider les travailleurs à faire la transition vers de nouveaux emplois

À mesure que l'économie se remet en marche, beaucoup de gens reprendront le poste qu'ils occupaient. Mais pour certains, l'évolution de l'économie leur forcera à se trouver un nouvel emploi. Pour répondre à ce besoin et pour aider les Canadiens à trouver de nouveaux emplois aussi rapidement et aussi facilement que possible, les travailleurs doivent être en mesure de s'adapter rapidement et d'améliorer leurs compétences transférables pour de nouvelles industries.

► Le budget de 2021 propose d'accorder 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans le cadre d'une initiative visant à élargir les approches de perfectionnement et de redéploiement des travailleurs qui ont fait leurs preuves et qui sont menées par des tiers dans le but de répondre aux besoins des industries en croissance.

Cette initiative contribuera à jumeler environ 15 500 Canadiens à de nouvelles possibilités d'emploi.

Élargir le soutien fédéral aux adultes qui retournent à l'école à temps plein

En 2018, le gouvernement a lancé Action Compétences, un programme pilote de trois ans destiné à aider les adultes qui travaillent à payer les frais du retour à l'école à temps plein dans le but de perfectionner leurs compétences.

► Le gouvernement a l'intention de prolonger de deux années scolaires, soit jusqu'en juillet 2023, le complément de 1 600 \$ des bourses d'études canadiennes à temps plein pour les apprenants adultes. Cette mesure garantira que les prestations des étudiants adultes ne seront pas interrompues.

► De plus, le gouvernement a l'intention de rendre permanente l'option d'utiliser le revenu de l'année courante plutôt que celui de l'année précédente afin de déterminer l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes. Ainsi, les étudiants ayant des besoins financiers ne subiront pas d'effets négatifs s'ils ont participé à la population active l'année précédente.

Ensemble, ces mesures devraient coûter 365,8 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et 26,7 millions par année par la suite.

Enseigner aux enfants à coder

Le programme CodeCan aide les jeunes à acquérir les compétences numériques et les compétences en codage dont ils ont besoin pour réussir dans l'économie du 21^e siècle. Il offre notamment un soutien à la formation aux enseignants et accorde une attention particulière aux jeunes qui sont traditionnellement sous-représentés en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques, comme les filles et les jeunes autochtones.

► Le budget de 2021 propose d'accorder 80 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin d'aider le programme CodeCan à rejoindre 3 millions d'élèves de plus, en mettant davantage l'accent sur les groupes sous-représentés, de même que 120 000 enseignants de plus.

En disposant de plus d'occasions d'acquérir et de perfectionner des compétences numériques, les jeunes Canadiens – de la maternelle à la 12^e année – auront une longueur d'avance pour acquérir les compétences nécessaires pour obtenir les bons emplois de l'avenir.

3.4 Valoriser les travailleurs canadiens

La pandémie a révélé ce que nous savions déjà : trop de Canadiens travaillent dans des emplois précaires et peuvent à peine joindre les deux bouts.

Plusieurs de ces travailleurs sont des jeunes, de nouveaux Canadiens, des Canadiens racisés, des Canadiens noirs et des femmes.

La reprise doit commencer en améliorant les salaires des travailleurs et en s'attaquant à l'inégalité des revenus au Canada. Des mesures comme la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, un nouveau salaire minimum fédéral de 15 \$ et de meilleurs mécanismes de protection pour les travailleurs vulnérables permettront de sortir un plus grand nombre de Canadiens de la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et de protéger la résilience de notre main-d'œuvre à l'avenir.

Établir un salaire minimum fédéral de 15 \$ de l'heure

La prospérité et la stabilité du Canada nécessitent que chaque Canadien ait une chance équitable de faire partie de la classe moyenne. Pourtant, certains Canadiens ont du mal à le faire tout en soutenant leur famille en occupant des emplois à temps partiel, temporaires et à bas salaires, en épargnant pour les études et, souvent, en occupant plusieurs emplois pour joindre les deux bouts. La pandémie de COVID-19 a également mis davantage l'accent sur le travail essentiel accompli par une grande proportion de travailleurs qui gagnent le salaire minimum. Pour soutenir les travailleurs à faible salaire dans le secteur privé sous réglementation fédérale :

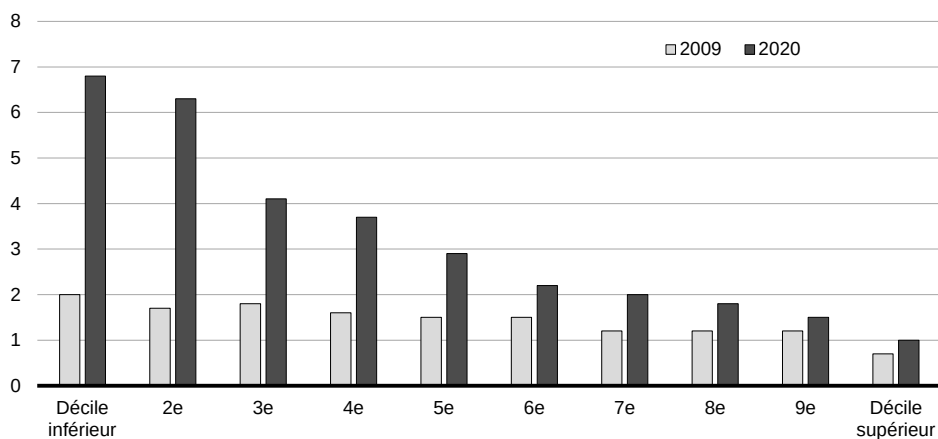
- ▶ Le gouvernement du Canada annonce son intention de présenter un projet de loi qui établira un salaire minimum fédéral de 15 \$ de l'heure, qui augmentera selon l'inflation, avec des dispositions destinées à garantir que lorsque le salaire minimum provincial ou territorial sera plus élevé, ce salaire prévaudra. Cette mesure bénéficiera directement à plus de 26 000 travailleurs qui gagnent actuellement moins de 15 \$ de l'heure dans le secteur privé sous réglementation fédérale.

Soutenir les travailleurs à faible salaire du Canada

Graphique 3.4

Taux mensuels moyens de mise à pied des employés, par décile salarial, 2009 et 2020¹

Taux mensuels moyens de mise à pied (%)



¹ De janvier à février et de février à mars, jusqu'à novembre à décembre 2020; toutes les paires de mois pour 2009

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Les pires répercussions économiques de la pandémie ont été subies par ceux qui pouvaient le moins se le permettre. Les travailleurs à faible salaire ont été jusqu'à six fois plus susceptibles de subir une mise à pied que les Canadiens riches. De plus, les estimations suggèrent qu'il y a eu environ 268 000 pertes d'emplois nettes parmi les travailleurs à bas salaires depuis février 2020, comparativement à environ 40 000 pendant la même période lors de la Grande Récession, en ajustant les données en fonction de la croissance démographique.

Le plan de relance économique du gouvernement doit relever les défis uniques de la récession causée par la pandémie et englober tous les Canadiens. Les Canadiens racisés sont beaucoup plus représentés dans les emplois à faible salaire. La pandémie a montré à tous à quel point un grand nombre des emplois les moins bien rémunérés au Canada sont essentiels à notre économie et à notre santé : les commis d'épicerie, les nettoyeurs, les soignants, les préposés au chargement des camions et bien d'autres encore.

Pour assurer une reprise complète et équitable, le Canada a besoin que tous ces travailleurs réintègrent la population active et qu'ils gagnent décemment leur vie. La pleine participation de tous les Canadiens au marché du travail stimule la croissance économique et rehausse le niveau de vie et la qualité de vie de tous.

Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs

L'Allocation canadienne pour les travailleurs a été conçue pour réduire les obstacles à l'emploi pour les travailleurs à faible revenu en leur fournissant un remboursement fiscal important, soit jusqu'à près de 1 400 \$ pour les personnes célibataires sans enfant et de 2 400 \$ pour les familles, offert par l'intermédiaire du régime fiscal.

Toutefois, à l'heure actuelle, le seuil d'admissibilité fait en sorte qu'un grand nombre de travailleurs à faible salaire du Canada soient exclus du programme; une personne qui gagne le salaire minimum et qui travaille à temps plein peut tout de même vivre dans la pauvreté, mais ne touche aucun montant de cette prestation.

Au Canada, les gens qui travaillent fort, qui occupent des emplois à faible salaire à temps plein, devraient être en mesure de joindre les deux bouts pour eux-mêmes et pour leur famille. Pour soutenir les travailleurs à faible salaire qui ont été les plus touchés par la pandémie et renforcer la main-d'œuvre du pays :

► Le budget de 2021 propose de bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'appuyer environ 1 million de Canadiens supplémentaires qui occupent un emploi à faible salaire, ce qui les aidera à retourner au travail tout en augmentant les prestations pour les personnes les plus vulnérables au Canada.

Le gouvernement ferait passer à 22 944 \$ le niveau de revenu à partir duquel la prestation commence à être réduite, dans le cas des personnes seules sans enfant, et à 26 177 \$, dans le cas des familles. Cela signifie que pour la première fois, les personnes travaillant à temps plein au salaire minimum bénéficieraient d'un soutien considérable grâce à cette importante allocation.

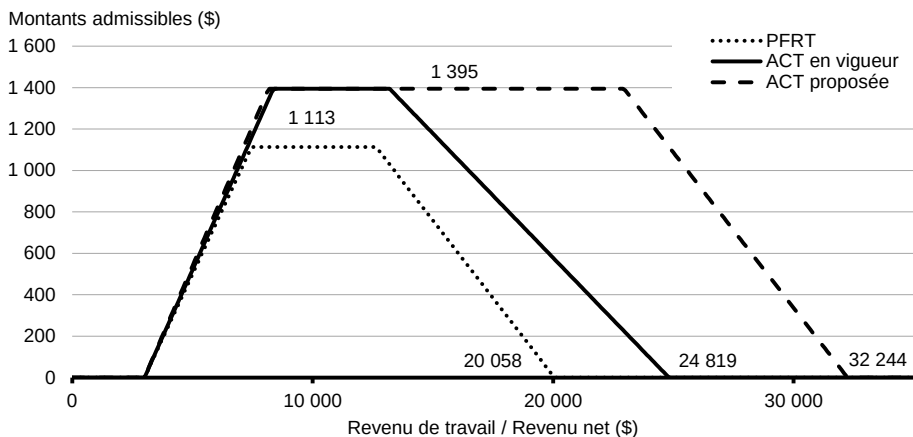
Prestations pour les travailleurs à temps plein

Un travailleur seul à temps plein touchant le salaire minimum pourrait recevoir environ 1 000 \$ de plus en prestations que ce qu'il reçoit dans le système actuel; de plus, il pourrait continuer à recevoir la prestation jusqu'à concurrence de 32 000 \$ de revenu net en 2021.

La bonification proposée bénéficiera notamment aux travailleurs seuls sans enfant. Ce sont des travailleurs qui n'ont souvent que peu de mesures de soutien fédérales à leur disposition. Par exemple, un travailleur typique qui vit à Toronto et qui travaille à temps plein au salaire minimum ne touche aucun montant de l'Allocation canadienne pour les travailleurs dans le cadre du système actuel. En augmentant à 1 100 \$ le montant auquel ce travailleur a droit, la bonification proposée le ferait sortir de la pauvreté.

Graphique 3.5

Bonifications pour les personnes seules sans enfant en vertu de l'ancienne Prestation fiscale pour le revenu de travail, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs en vigueur et de l'Allocation canadienne pour les travailleurs proposée, 2021



Nota – Le budget de 2018 a instauré l'Allocation canadienne pour les travailleurs, une prestation renforcée et plus accessible qui a remplacé la Prestation fiscale pour le revenu de travail à compter de 2019.

Le gouvernement reconnaît également que les prestations ciblées qui sont fondées sur le revenu familial peuvent dissuader les soutiens secondaires d'un couple de retourner au travail. Le plus souvent, cette situation a des répercussions sur les femmes. Une reprise inclusive est une reprise féministe, et l'économie canadienne ne peut être compétitive si tout le monde n'a pas des chances de réussir. Pour stimuler la participation à la population active par la réduction de ces obstacles :

- Le budget de 2021 propose de permettre aux soutiens secondaires d'exclure jusqu'à 14 000 \$ de leur revenu de travail du calcul fondé sur le revenu aux fins de l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

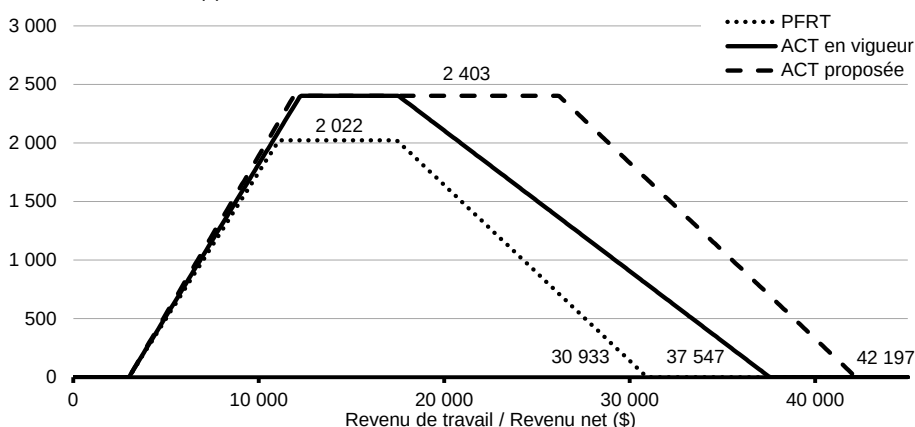
Exemple

Le partenaire de **Maria** gagne 25 000 \$ par année. En raison de la pandémie, Maria a été sans travail pendant un certain temps, mais elle a trouvé un emploi et gagnera 20 000 \$ cette année. En l'absence de l'exemption proposée pour le soutien secondaire, le droit de la famille de Maria à l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) serait réduit de 2 403 \$ à 0 \$ lorsque Maria retournerait au travail. En vertu de l'exemption accordée pour le soutien secondaire, 14 000 \$ sont exclus du revenu net de la famille de Maria, de sorte que le revenu net de la famille est de 31 000 \$, et que le montant de l'ACT auquel la famille a droit s'élève à 1 708 \$.

Graphique 3.6

Bonifications pour les familles sous l'ancienne Prestation fiscale pour le revenu de travail, l'Allocation canadienne pour les travailleurs actuelle et l'Allocation canadienne pour les travailleurs proposée, 2021

Montants admissibles (\$)



Nota – Le budget de 2018 a instauré l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), une prestation renforcée et plus accessible qui a remplacé la Prestation fiscale pour le revenu de travail à compter de 2019. Dans le cadre de l'ACT en vigueur, le revenu familial net permet d'exclure jusqu'à 14 000 \$ du revenu de travail d'un salarié secondaire.

La bonification du soutien offert aux travailleurs par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour les travailleurs fournira des incitatifs pour amener plus de travailleurs à retourner dans la population active et permettra de nous assurer qu'ils ont plus de revenus disponibles pour dépenser, ce qui stimulera l'économie dans son ensemble. Le fait de bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs améliore la qualité de vie des travailleurs à faible salaire et apporte une prospérité dont tout le monde peut profiter.

Ces changements permettront de soutenir environ un million de Canadiens de plus et d'aider ces personnes à retourner au travail, en plus d'accroître les prestations que touchent les Canadiens les plus vulnérables. Mises ensemble, ces mesures fourniraient un soutien de 8,9 milliards de dollars aux travailleurs à faible revenu sur six ans, puis 1,7 milliard par année par la suite.

Près de 100 000 personnes sortiront de la pauvreté grâce à cet investissement. Étant donné que les jeunes canadiens gagnent souvent un faible salaire, environ 45 % des adultes qui seront sortis de la pauvreté grâce à cette mesure seraient des personnes de moins de 35 ans.

Il s'agit d'un élément clé du plan du gouvernement visant à s'assurer que la reprise du Canada tient compte des personnes les plus touchées par la pandémie de COVID-19 et de son plan de reprise qui englobe toute la population. Il s'agit d'une bonne politique économique. De plus, c'est la bonne chose à faire. Aucun Canadien qui travaille à temps plein ne devrait vivre dans la pauvreté.

Mieux protéger le travail des travailleurs à la demande

À mesure que le recours au travail à la demande (contrats à court terme avec des entreprises ou des particuliers pour achever des tâches particulières et souvent ponctuelles) augmente, en raison de l'avancée des nouvelles plateformes numériques, de plus en plus de Canadiens misent sur des emplois qui n'offrent pas le même niveau de protection que celui dont profitent d'autres employés dans l'économie. La pandémie de COVID-19 a aussi exposé la vulnérabilité de ces travailleurs aux chocs de revenu lorsque la demande de services chutait soudainement. Pour cette raison :

► Le budget de 2021 réaffirme l'engagement pris par le gouvernement d'apporter des modifications législatives afin de mieux protéger le travail des travailleurs à la demande dans les secteurs sous réglementation fédérale, y compris ceux qui travaillent par l'intermédiaire de plateformes numériques. Au terme des consultations récemment lancées à ce sujet par la ministre du Travail, le gouvernement apportera des modifications au *Code canadien du travail* pour faire de ces nouvelles mesures de protection modernisées une réalité.

Améliorer la protection des travailleurs contractuels dans le secteur du transport aérien

La pandémie a mis en lumière l'importance de protéger les employés, en particulier ceux qui fournissent des services essentiels aux Canadiens. De nombreux employés du secteur du transport aérien ont continué de travailler pendant la pandémie, en faisant le nettoyage en profondeur des aéronefs, en assurant la manutention sécuritaire des bagages et en rendant d'autres services essentiels qui ont permis de maintenir les voyages aériens nécessaires en toute sécurité.

Bon nombre des services fournis par ces employés sont donnés en sous-traitance par les aéroports et les transporteurs aériens. Lorsque ces contrats changent de mains, les travailleurs risquent de gagner moins d'argent pour le même emploi.

- Pour mieux protéger ces employés, le gouvernement annonce son intention de présenter un projet de loi qui prolongerait la protection de la rémunération égale à un plus grand nombre d'employés du secteur du transport aérien. Ainsi, lorsqu'un contrat de service change de mains, les employés touchés ne seront pas moins rémunérés s'ils sont mis à pied puis réembauchés pour effectuer le même travail qu'ils faisaient auparavant.

Simplifier les paiements du Programme de protection des salariés

Le Programme de protection des salariés offre un soutien financier aux travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi et à qui leur employeur insolvable doit des salaires. Depuis 2008, dans le cadre du Programme, plus de 337 millions de dollars en salaires ont été versés à près de 129 000 travailleurs canadiens. À l'heure actuelle, tous les paiements effectués dans le cadre du Programme sont assujettis à une retenue de 6,82 % qui représente les retenues à la source qu'un travailleur observerait normalement sur sa paye. Toutefois, étant donné qu'un plafond s'applique aux paiements globaux, le montant reçu par rapport aux salaires dus varie d'un travailleur à l'autre.

- Afin de simplifier les paiements et de s'assurer que les travailleurs canadiens reçoivent une plus grande part de ce qui leur est dû lorsqu'ils en ont le plus besoin, le budget de 2021 propose d'éliminer la retenue de 6,82 % appliquée à tous les paiements du Programme de protection des salariés. Ce changement devrait coûter 16,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 3,3 millions par la suite.

Le retrait de cette compensation ferait en sorte que les Canadiens qui ont perdu leur emploi et à qui leur employeur doit un salaire conserveraient en moyenne 300 \$ de plus.

Soutien ciblé aux préposés aux services de soutien à la personne

Au Canada, l'économie des soins est un moteur économique. Étant donné le vieillissement de notre population, elle est appelée à devenir encore plus importante. Tout au long de la pandémie, cette main-d'œuvre constituée en grande partie de femmes et personnes racisées de manière disproportionnée a accompli un travail essentiel et héroïque, souvent à un coût personnel élevé.

Les préposés aux services de soutien à la personne ont été forcés de jouer le rôle de membre de famille, nos parents et nos grands-parents ayant été mis en isolement, seuls et effrayés. Ces préposés occupent des emplois qui sont épuisants sur le plan mental et physique, et ils n'ont pas droit aux mêmes mesures de protection d'emploi, ni à la rémunération, ni aux avantages sociaux que leurs pairs du secteur de la santé. Ils sont la pierre angulaire des soins à long terme pour les aînés et les adultes handicapés qui ne peuvent pas vivre de façon autonome.

Parallèlement à la progression des travaux sur les normes nationales pour les soins de longue durée, le gouvernement propose, dans le budget de 2021, d'aborder un enjeu clé pour ces travailleurs envers qui nous avons contracté une « dette de gratitude ». Le personnel soignant mérite une plus grande sécurité financière et de meilleures options relativement à leurs épargnes pour la retraite, dans le but de leur accorder un sentiment de certitude que, après une vie de travail acharné à s'occuper des autres, on s'occupera d'eux également.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, le gouvernement a annoncé que pour appuyer les préposés aux services de soutien à la personne, les travailleurs des foyers de soins personnels et les travailleurs essentiels œuvrant dans le domaine des soins aux personnes âgées, il collaborerait avec notamment les organisations syndicales et de soins de santé en vue de trouver des solutions qui favoriseront le maintien en poste des employés, le recrutement et un mécanisme d'épargne-retraite pour les travailleurs touchant un salaire faible ou modeste, en particulier ceux qui n'ont pas de couverture de retraite au travail.

Pour respecter cet engagement :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 27,6 millions de dollars sur trois ans pour Mon65+, un compte d'épargne libre d'impôt collectif offert par le Service Employees International Union Healthcare.

Le financement appuiera des incitatifs à la participation des travailleurs. Le Service Employees International Union Healthcare collaborera avec d'autres syndicats et des employeurs de partout au pays pour offrir cet outil d'épargne transférable aux autres travailleurs du secteur des soins aux aînés. Le gouvernement demeure également ouvert à la discussion avec d'autres syndicats et employeurs répondants intéressés qui veulent aller de l'avant avec d'autres options de relance ciblées visant à renforcer la sécurité de retraite des travailleurs et travailleuses du domaine des soins aux aînés dont l'employeur n'offre actuellement aucune couverture de sécurité de retraite.

Fiducies collectives des employés

Les fiducies collectives des employés sont une forme de propriété collective en vertu de laquelle les actions d'une entreprise sont détenues collectivement par une fiducie au nom de ses employés. Elles encouragent la propriété collective des entreprises par les employés et facilitent la transition des entreprises privées vers les employés. Les États-Unis et le Royaume-Uni appuient et encouragent la propriété collective par les employés à l'aide de ce genre d'ententes.

- Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce son intention de collaborer avec les intervenants afin d'examiner les obstacles à la création de fiducies collectives des employés au Canada et la façon dont les travailleurs et les propriétaires d'entreprises privées au Canada pourraient tirer profit des fiducies collectives des employés.

Intervenir contre les prêts à conditions abusives

De nombreux Canadiens à revenu faible ou modeste comptent sur des prêts à court terme à taux d'intérêt élevé pour joindre les deux bouts, comme payer leurs frais de subsistance quotidiens ou les frais en cas d'urgences imprévues. Certains Canadiens se retrouvent donc dans un cycle d'endettement.

- Afin de lutter contre les prêts à conditions abusives, le gouvernement du Canada lancera une consultation sur la diminution du taux criminel prévu dans le *Code criminel du Canada*, qui s'applique, entre autres, aux prêts échelonnés offerts par les sociétés de prêt sur salaire.

Chapitre 3

De nouvelles possibilités pour les Canadiens

(M\$)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
3.1. Plan d'action pour les femmes dans l'économie	0	3 065	4 906	6 208	7 237	8 383	29 800
Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	0	3 065	4 906	6 208	7 237	8 383	29 800
3.2. Possibilités pour les jeunes du Canada	0	1 553	2 890	160	175	182	4 959
Alléger la dette étudiante	0	0	424	50	59	64	596
<i>Moins : économies provenant d'une réduction du nombre de demandes du crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants</i>	0	0	-12	-6	-1	-1	-20
Doubler les bourses d'études canadiennes pendant deux ans de plus	0	1 263	1 872	0	0	0	3 135
Élargir l'accès aux mesures de soutien pour les étudiants et les emprunteurs handicapés	0	0	77	116	117	119	429
Soutenir les enfants et les jeunes vulnérables pendant la reprise	0	60	58	0	0	0	118
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-10	0	0	0	-20
Aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences professionnelles et à établir des liens avec les employeurs	0	240	483	0	0	0	723

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	-1	0	0	0	-1
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	-1	0	0	0	-1
3.3. Investir dans les compétences, la formation et les métiers	0	535	974	916	26	27	2 479
Aider les employeurs à former et à recruter des travailleurs	0	235	360	365	0	0	960
Créer de nouvelles possibilités pour les gens de métier qualifiés	0	36	217	217	0	0	470
Soutenir les compétences nécessaires au succès	0	65	108	125	0	0	298
Garantir la reprise dans les communautés grâce à la formation professionnelle et à la planification de la main-d'œuvre	0	5	15	35	0	0	55
Aider les travailleurs à faire la transition vers de nouveaux emplois	0	25	100	125	0	0	250
Élargir le soutien fédéral aux adultes qui retournent à l'école à temps plein	0	139	147	26	26	27	366
Enseigner aux enfants à coder	0	30	27	23	0	0	80
3.4. Valoriser les travailleurs canadiens	460	1 804	1 682	1 681	1 668	1 678	8 974
Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs	460	1 795	1 670	1 665	1 665	1 675	8 930
Simplifier les paiements au titre du Programme de protection des salariés	0	4	4	4	4	4	19
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-3

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutien ciblé aux préposés aux services de soutien à la personne	0	6	9	13	0	0	28
Chapitre 3 – Total partiel	460	6 957	10 452	8 965	9 107	10 270	46 211
<i>Moins : Dispositions pour les décisions du Cabinet anticipées qui n'ont pas encore été prises, mais qui sont incluses dans les mises à jour ou les budgets précédents</i>	0	-3 083	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-9 083
Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette	460	3 874	8 952	7 465	7 607	8 770	37 128

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 4

Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir

Les entreprises canadiennes se sont montrées résilientes pendant la pandémie; elles se sont adaptées et réinventées durant cette période difficile. Le gouvernement a fourni un ensemble de mesures qui ont contribué et contribuent encore à appuyer les entreprises canadiennes et les travailleurs canadiens à traverser la crise. Le temps est maintenant venu de tourner la page sur la crise et de penser à la relance, et le gouvernement a un plan qui rétablira la confiance des entreprises, qui créera des emplois et qui garantira que cette croissance soit maintenue à long terme grâce à l'innovation et à une productivité accrue.

Pour ce faire, il faut adopter une approche qui cible particulièrement les entreprises les plus durement touchées par la pandémie.

La récession que nous avons affrontée en aura été une à deux vitesses, et ce, à bien des égards. Certaines entreprises sont parvenues à s'adapter à la pandémie et à prospérer. Mais d'autres ont dû purement et simplement fermer leurs portes en raison des restrictions de santé publique nécessaires ou ont vu leurs activités sévèrement réduites, et nombre d'entreprises étaient des petites entreprises. Il faut les remettre rapidement sur pied. Notre économie, nos rues commerçantes et nos communautés reposent sur elles.

Afin de rétablir une croissance économique permanente et durable, il faut aider les entreprises à se rétablir en étant plus solides que jamais auparavant. Nous devons « anticiper les déplacements de la rondelle », c'est-à-dire investir stratégiquement dans les technologies émergentes, qu'il s'agisse de technologies propres, de technologies à zéro émission nette de carbone, de technologies quantiques ou autres. C'est là où bon nombre des emplois de l'avenir se trouvent, et nous y amènerons des gens de partout à travers le pays. Et nous devons mieux faire les choses. Nous devons soutenir la croissance des entreprises en démarrage et en expansion. Nous devons nous assurer que les entrepreneurs de communautés désavantagées sont en mesure d'accéder au même financement et aux mêmes possibilités de croissances que ce qui est offert à tous les autres entrepreneurs et propriétaires d'entreprise du Canada.

Le budget de 2021 est un plan visant à faire des investissements ciblés dans les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent embaucher et former des travailleurs canadiens, qui auront alors plus d'argent à dépenser, ce qui stimulera la relance de notre économie et sa croissance en offrant plus de possibilités à tous. C'est un plan qui vise à aider les entreprises, particulièrement les petites entreprises, à adopter de nouvelles technologies. C'est aussi un plan permettant d'investir dans l'innovation canadienne, pour assurer une croissance durable.

4.1 Aider les Canadiens à retourner au travail

La pandémie de COVID-19 a ébranlé les fondements de l'économie canadienne et coûté leur emploi à des millions de Canadiennes et Canadiens. La majorité des emplois perdus dans la plupart des secteurs ont été récupérés, certes, mais de nombreux Canadiens ont encore du mal à se trouver un emploi stable.

Il est crucial de rétablir rapidement l'économie canadienne à son plein potentiel et de stimuler une croissance vigoureuse afin de prévenir les dommages à long terme et de garantir que les travailleurs et les communautés ne sont pas laissés pour compte, comme cela a été le cas lors des récessions passées. Le budget de 2021 prend des mesures opportunes pour aider les entreprises et les autres employeurs à stimuler la croissance en embauchant plus de travailleurs et en développant leur talent au maximum de leur potentiel.

Aider les entreprises durement touchées à embaucher plus de travailleurs

Pour les entreprises les plus durement touchées par la pandémie, l'embauche des travailleurs dont elles ont besoin pour croître représente à la fois un coût et un risque qu'elles hésitent peut-être à prendre. Le gouvernement veut que ces entreprises puissent se rétablir et se développer en embauchant plus de gens pour que les travailleurs soient à l'avant-garde de notre reprise :

► Le budget de 2021 propose d'introduire le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada pour les employeurs admissibles qui continuent de subir des baisses de revenus admissibles par rapport au début de la pandémie. La subvention proposée compenserait une partie des coûts supplémentaires que les employeurs engagent dans le cadre de leur réouverture, que ce soit par l'augmentation des salaires ou des heures travaillées, ou par l'embauche d'un plus grand nombre d'employés. Ce soutien serait seulement offert aux employés actifs du 6 juin au 20 novembre 2021. Les employeurs admissibles demanderaient la Subvention salariale d'urgence du Canada ou la nouvelle subvention proposée, selon la plus élevée des deux. L'objectif est de faciliter autant que possible l'embauche de nouveaux travailleurs par les entreprises au moment de la réouverture de l'économie.

Étant donné que les taux de la subvention salariale et du programme d'embauche diminueront progressivement au fil du temps, les employeurs sont fortement incités à commencer à embaucher le plus tôt possible et à maximiser leur prestation. D'autres renseignements à ce sujet figurent à l'annexe 6.

Le programme d'embauche pour la relance du Canada aidera les sociétés privées sous contrôle canadien, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif à embaucher les travailleurs dont ils ont besoin afin de permettre à l'économie de se rétablir entièrement, plus rapidement et sans laisser personne pour compte. On estime que ce programme coûtera 595 millions de dollars en 2021-2022.

Dorothy et Stan gèrent une librairie dont le comptoir de vente a été fermé sporadiquement pendant l'hiver et le printemps en raison des restrictions de santé publique. Bien que leur entreprise ait survécu, ils ont dû mettre à pied trois de leurs dix employés, qu'ils paient 600 \$ par semaine. La masse salariale de base totale du 14 mars au 10 avril était de 16 800 \$ (c.-à-d. 7 employés x 600 \$ x 4 semaines).

Alors que les restrictions de santé publique sont levées et que la campagne de vaccination continue, leurs affaires commencent à se rétablir. En mai, leurs revenus sont encore en baisse de 50 % par rapport à leur niveau avant la pandémie, mais ils ne sont en baisse que de 20 % en juin et, en juillet, ils sont proches de leur niveau avant la pandémie. Par conséquent, ils peuvent réembaucher leurs trois employés mis à pied à compter du 6 juin et peuvent même ajouter un employé supplémentaire à compter du 4 juillet.

Grâce aux mesures proposées dans le présent budget, l'entreprise de Dorothy et Stan profitera soit de la Subvention salariale d'urgence du Canada, soit du nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada :

- Du 6 juin au 3 juillet, leur masse salariale est de 24 000 \$. Leur entreprise serait admissible à un taux de subvention salariale de 40 % (en fonction d'une baisse de revenu de 50 %), ce qui entraînerait une subvention salariale de 9 600 \$. Par ailleurs, l'entreprise serait admissible à un taux de subvention à l'embauche de 50 %, qui s'appliquerait à la différence entre sa masse salariale actuelle et sa masse salariale de référence, ce qui correspondrait à une incitation à l'embauche de 3 600 \$. Il vaut mieux qu'ils réclament une subvention salariale de 9 600 \$ pour cette période.
- Du 4 juillet au 31 juillet, leur masse salariale est de 26 400 \$. Leur entreprise serait admissible à un taux de subvention salariale de 8,75 % (en fonction d'une baisse de revenu de 20 %), ce qui correspondrait à une subvention salariale de 2 310 \$. Par ailleurs, l'entreprise serait admissible à un taux de subvention à l'embauche de 50 %, qui s'appliquerait à la différence entre sa masse salariale actuelle et sa masse salariale de référence, ce qui correspondrait à une incitation à l'embauche de 4 800 \$. Dans ce cas, il vaut mieux demander l'incitatif à l'embauche de 4 800 \$ pour cette période.

Au total, Dorothy et Stan auront droit à une aide d'au moins 14 400 \$ dans le cadre de ces deux mesures afin d'aider leur entreprise à se reconstruire à mesure que l'économie se rétablira.

Possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs offertes par Mitacs

Mitacs est un organisme à but non lucratif qui met en relation de jeunes travailleurs et des entreprises innovatrices pour des possibilités de recherche et de formation. Mitacs appuie principalement l'innovation axée sur la recherche dans l'industrie et vise à établir un bassin d'étudiants et de diplômés très instruits dans le cadre de ses programmes de stages. Ces étudiants apportent des connaissances scientifiques et techniques de pointe acquises dans des universités et des collèges qui renforceront les capacités d'innovation de l'industrie. Cette combinaison d'innovation et de perfectionnement des compétences pour la prochaine génération de dirigeants contribuera à stimuler la croissance dès maintenant et à assurer la compétitivité et la prospérité à long terme.

► Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 708 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Mitacs pour créer au moins 85 000 stages d'apprentissage intégré au travail qui offrent de l'apprentissage en cours d'emploi et fournissent aux entreprises du soutien pour développer des talents et prendre de l'expansion.

4.2 Aider les petites et moyennes entreprises à se rétablir et à croître

Les petites et moyennes entreprises ont été durement touchées par la pandémie. Les petites entreprises prospères, novatrices et compétitives sont le moteur d'une classe moyenne forte et en pleine croissance. Le Canada a besoin qu'elles se rétablissent et prennent de l'expansion. Pour y arriver, elles ont besoin de travailleurs bien formés, d'un financement stable et accessible, et de soutien pour les aider à suivre le rythme de la numérisation de notre économie.

Le gouvernement a un plan pour aider les petites entreprises à croître et à joindre de nouveaux marchés locaux, régionaux et plus vastes. Les investissements visés encourageront les petites entreprises à prendre de l'expansion, à embaucher plus de travailleurs et à adopter les nouvelles technologies qui les rendront plus productives et plus compétitives.

Aider les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'ère numérique

En raison de la pandémie, les entreprises, les travailleurs et les consommateurs mènent de plus en plus leurs affaires en ligne, ce qui a précipité la transformation numérique de l'économie. De 2002 à 2019, la productivité du travail dans les industries hautement numériques a augmenté 3,5 fois plus vite que dans les industries moins axées sur le numérique. En outre, pendant la pandémie, les entreprises hautement numériques ont en fait connu une croissance, et ce, même si le nombre d'heures travaillées était en baisse. Il est essentiel de rendre l'économie numérique pour qu'elle soit plus prospère.

Les entreprises canadiennes doivent adopter de nouvelles technologies et passer au numérique pour répondre aux besoins de leur clientèle et pour demeurer compétitives. En adoptant ces changements, nos entreprises deviennent plus efficaces et plus productives, et ainsi plus prospères, ce qui leur permet de créer davantage de bons emplois canadiens pour la classe moyenne.

Digital Main Street

En juin 2020, le gouvernement fédéral, en partenariat avec la province de l'Ontario, a appuyé l'expansion à l'échelle de la province de la plateforme Digital Main Street, qui aide les petites entreprises ordinaires à adopter des outils de commerce électronique et à transférer leurs affaires en ligne. Le programme repose sur une plateforme d'apprentissage en ligne, sur des programmes de formation structurés et sur des équipes de services numériques, formées de nouveaux diplômés qui aident les entreprises locales à croître et à gérer leurs activités en adoptant des outils et des technologies numériques.

Afin de stimuler la relance, les emplois et la croissance, le gouvernement lance le Programme canadien d'adoption du numérique, qui créera des milliers d'emplois pour les jeunes Canadiens, en plus d'aider jusqu'à 160 000 petites et moyennes entreprises à adopter les nouvelles technologies numériques.

Ce programme offrira deux volets de financement aux entreprises.

- En vue d'élargir leur clientèle en ligne, les entreprises des rues commerçantes peuvent avoir accès à du soutien pour passer au numérique et tirer parti des possibilités de commerce électronique. Les entreprises admissibles recevront des microsubventions pour aider à compenser les coûts du passage au numérique et du soutien aux formateurs numériques d'un réseau d'environ 28 000 jeunes Canadiens bien formés.

- Certaines entreprises auront besoin d'un soutien plus complet pour adopter de nouvelles technologies; c'est pourquoi un deuxième volet sera offert aux entreprises situées « à l'extérieur de rues commerçantes », comme les petites entreprises de fabrication et de transformation des aliments. Le soutien fourni à ces entreprises mettra l'accent sur des experts-conseils en planification technologique et sur l'accès à des options de financement nécessaires pour mettre en œuvre ces technologies.

Programme canadien d'adoption du numérique

Tim possède une épicerie fine qui vend des produits spéciaux importés et nationaux comme des viandes, des fromages, des pâtes et du café, mais cette épicerie a dû fonctionner à capacité réduite durant la dernière année en raison des consignes de santé publique. Pour approvisionner ses clients et élargir sa clientèle, Tim est prêt à construire un magasin en ligne, mais il ne sait pas quelle est la meilleure façon de procéder. Dans le cadre du Programme canadien d'adoption du numérique, Tim peut travailler avec une jeune personne formée pour l'aider à comprendre quels sont les outils à sa disposition. Il a aussi accès à du soutien pour élaborer une stratégie de commerce électronique et est admissible à une subvention pour l'aider à couvrir les coûts de mise en œuvre.

Margot possède une entreprise de fabrication de t-shirts. Elle refuse les commandes qu'elle ne peut pas honorer et veut faire croître son entreprise et embaucher plus de gens, mais elle ne sait pas par où commencer. Grâce au soutien du Programme canadien d'adoption du numérique, Margot a accès à un conseiller local auprès des entreprises. Le conseiller auprès des entreprises et Margot examinent son plan d'affaires et élaborent un plan d'investissement. En travaillant avec son conseiller, Margot détermine qu'investir dans un système de gestion des stocks et dans l'automatisation des emballages lui permettrait d'augmenter le nombre de t-shirts qu'elle peut produire et expédier chaque mois. Pour aider à couvrir les coûts liés à cette nouvelle technologie, Margot a été mise en relation avec la Banque de développement du Canada pour obtenir un prêt à taux d'intérêt nul. Grâce au programme, Margot a également accès à un bassin de jeunes Canadiens talentueux qui l'aideront à déployer sans heurts la nouvelle technologie et à rehausser son entreprise par le numérique.

- ▶ Le budget de 2021 propose d'affecter 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de faire ce qui suit :
 - Travailler avec des organismes d'un bout à l'autre du Canada pour permettre à toutes les entreprises qui recourent à ce programme d'accéder à des compétences, à de la formation et à des services consultatifs.
 - Fournir des microsubventions aux plus petites entreprises des rues commerçantes afin de les aider à engager les coûts liés à l'adoption de la technologie.
 - Créer des possibilités de formation et de travail pour 28 000 jeunes afin d'aider des petites et moyennes entreprises de partout au Canada à adopter la technologie.
- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir 2,6 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse, pendant une période de quatre ans à compter de 2021-2022, à la Banque de développement du Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à financer l'adoption de la technologie.

Figure 4.1

L'adoption de la technologie pour accélérer la productivité et la croissance



Aider les entreprises à tirer parti des nouvelles possibilités technologiques

Les petites et moyennes entreprises ont parfois besoin de solutions technologiques ou de processus propres à leurs activités, qu'elles ne peuvent pas obtenir en achetant et en installant les solutions offertes en vente libre. Ces entreprises peuvent saisir de nouvelles possibilités par la mise en application des nouvelles recherches ou technologies, ou par le développement de celles-ci en nouveaux produits et services utiles. Cette innovation et ce développement technique dans le monde réel aident les entreprises à croître et à devenir plus compétitives.

Cette recherche appliquée est menée en grande partie dans les collèges, les cégeps et les écoles polytechniques du Canada, des établissements très présents dans les petites collectivités rurales du pays.

Afin de soutenir les projets de recherche appliquée et de développement dirigés par des entreprises canadiennes en collaboration avec des collèges, des cégeps et des écoles polytechniques :

- Le budget de 2021 propose de fournir 46,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir des partenariats de recherche supplémentaires entre les collèges, les cégeps, les écoles polytechniques et les entreprises par l'intermédiaire du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.
- Le budget de 2021 propose d'investir 5,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder au programme de visites interactives du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, et d'avoir accès à de l'équipement, à des installations et à une expertise à des centres d'accès à la technologie affiliés à des collèges.

La conception du programme garantira que les entreprises détenues par des groupes sous-représentés ou dont l'entrée dans le circuit d'innovation du Canada est semée d'obstacles ont un meilleur accès à ce soutien.

Aider les entreprises à investir

Pour que la relance économique du Canada s'installe, les entreprises devront investir dans de nouvelles technologies et aller de l'avant avec des projets d'immobilisation. Faisant fond sur les incitatifs fiscaux considérables présentés dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2018, il faut fournir un soutien supplémentaire afin de stimuler encore plus les investissements des entreprises qui créeront des emplois aujourd'hui et à l'avenir.

► Le budget de 2021 propose de permettre la passation en charges immédiate d'un montant maximal de 1,5 million de dollars en investissements admissibles effectués par des sociétés privées sous contrôle canadien à compter du jour du dépôt du budget et avant 2024. Les investissements admissibles couvriront plus de 60 % des investissements en capital effectués habituellement par les sociétés privées sous contrôle canadien.

Cette mesure incitative cible les investissements en capital à court et à moyen terme qui pourront accélérer notre relance. Cela comprend des investissements dans un vaste éventail d'actifs, dont notamment un incitatif supplémentaire au profit des entreprises pour assurer la transition vers une économie plus productive et axée sur le savoir, auquel s'ajouteront des actifs numériques et la propriété intellectuelle.

Ces importantes déductions aideront les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, en augmentant l'attrait des investissements dans des actifs qui stimuleront la croissance. Elles permettront également de dégager des capitaux que les entreprises peuvent utiliser pour créer davantage de bons emplois pour la classe moyenne.

On estime que cette mesure réduira les recettes fédérales de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada

Les petites entreprises ont besoin d'accéder à un financement afin d'investir dans les gens et dans l'innovation, et d'avoir l'espace requis pour mener leurs activités et pour croître. Bon nombre d'entre elles se heurtent toutefois à des problèmes financiers, particulièrement les sociétés canadiennes novatrices et entrepreneuriales en démarrage, qui reposent sur la propriété intellectuelle et sur d'autres actifs incorporels qui pourraient devenir les prochaines idées révolutionnaires.

Afin de garantir que les petites entreprises et les entrepreneurs indépendants peuvent accéder au capital dont ils ont besoin pour se relancer, pour innover et pour assurer leur croissance durable :

► Le budget de 2021 propose d'améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada en apportant des améliorations à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* et aux règlements connexes. Ces modifications proposées devraient accroître le financement annuel de 560 millions de dollars, ce qui soutiendrait environ 2 900 petites entreprises supplémentaires. Ces modifications comprennent les suivantes :

- Élargir l'admissibilité aux catégories de prêts afin d'inclure les prêts liés à la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux actifs et aux dépenses des entreprises en démarrage;
- Faire passer le montant maximal des prêts de 350 000 \$ à 500 000 \$ et prolonger la période de couverture des prêts de 10 ans à 15 ans pour l'équipement et les améliorations locatives;
- Élargir l'admissibilité des emprunteurs afin d'inclure les entreprises à but non lucratif et les entreprises sociales de bienfaisance;
- Lancer une nouvelle gamme de produits de crédit afin de fournir des liquidités et de répondre aux besoins à court terme en fonds de roulement.

Préparer le secteur de l'aérospatiale du Canada pour la relance

En 2019, l'aérospatiale a contribué pour plus de 28 milliards de dollars au PIB du Canada, appuyant directement et indirectement 234 500 emplois. L'aérospatiale, l'une des industries manufacturières les plus axées sur la recherche, est un moteur important de l'économie de l'innovation du Canada. Fortement dépendante des achats des compagnies aériennes durement touchées par la pandémie, le secteur est confronté à une demande réduite et a un plus long chemin à faire pour se rendre à la reprise que d'autres secteurs de l'économie. Afin de placer le secteur canadien de l'aérospatiale dans une position favorable une fois que les restrictions sur les déplacements seront levées et que l'industrie commencera à se rétablir :

► Le budget de 2021 propose d'accorder 250 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, aux organismes de développement régional pour qu'ils mettent en œuvre une initiative de relance régionale de l'aérospatiale, qui aiderait les petites et moyennes entreprises à améliorer la productivité, à renforcer les capacités de commercialisation et à écologiser leurs activités et leurs produits.

Cela s'ajoute au montant de 1,75 milliard de dollars pour le Fonds stratégique pour l'innovation, présenté à la section 4.6, ce qui donne un soutien combiné de 2 milliards pour aider ce secteur innovateur à se rétablir et à prendre de l'expansion à la sortie de la crise.

4.3 Investir dans les entrepreneurs du Canada

Il est crucial de redynamiser notre esprit entrepreneurial afin de raviver notre économie. Les femmes et les hommes qui lancent et font croître des entreprises, qui créent des emplois et qui saisissent de nouvelles possibilités s'exposent à d'énormes risques. Il existe un immense potentiel de croissance et de création d'emplois pour leurs entreprises dans le cadre de la relance, mais ils doivent accéder au bon type de soutien, au bon moment. Dans l'optique de la relance à venir, il est important que celle-ci soit inclusive et que tous les Canadiens aient une chance égale de réussir.

Ces mesures sont complétées par des investissements visant à soutenir les entrepreneurs autochtones, comme on l'indique dans le chapitre 8.

Soutenir les entrepreneurs, y compris les entrepreneurs en quête d'équité

Les entrepreneurs, particulièrement ceux qui proviennent de groupes en quête d'équité, comme les Canadiens racisés, les jeunes, les membres de la communauté LGBTQ2 et d'autres personnes, se heurtent à des obstacles quand ils veulent démarrer et faire croître une entreprise. Cette situation représente un frein pour notre économie. Afin de contribuer à simplifier et à rationaliser les programmes de soutien du gouvernement, et d'aider les entrepreneurs en quête d'équité à accéder à du financement et à du capital, à des possibilités de mentorat, à des services de planification financière et à de la formation pour les entreprises, le gouvernement lancera le programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat. On aidera ainsi tous les Canadiens à avoir une chance égale de réussir et de contribuer à la relance économique et à la croissance :

- Le budget de 2021 propose d'affecter jusqu'à concurrence de 101,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat.

Appuyer les entrepreneures

Les entrepreneures canadiennes sont importantes pour la réussite économique du pays, mais elles demeurent aux prises avec des obstacles uniques et systémiques au moment de démarrer et de faire croître une entreprise, sans compter qu'elles demeurent sous-représentées dans l'économie. La pandémie a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes, et le gouvernement est déterminé à soutenir les entrepreneures canadiennes.

- Afin de fournir un financement abordable, d'augmenter les données et de renforcer les capacités dans l'écosystème entrepreneurial, le budget de 2021 propose de fournir jusqu'à concurrence de 146,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, afin de renforcer la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat. Les femmes entrepreneures auraient un meilleur accès au financement, au mentorat et à la formation. Le financement soutiendrait aussi le Fonds pour l'écosystème de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et le Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat.
- Le gouvernement travaillera avec les institutions financières afin d'élaborer un code volontaire, qui contribuera à soutenir l'inclusion des femmes et d'autres entrepreneurs sous-représentés en tant que clients dans le secteur financier.

Depuis 2018, le gouvernement a accordé un soutien de près de 5 milliards de dollars à la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, ce qui comprend 1,4 milliard en prêts par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et de 2 milliards en facilitation des échanges par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada. Pour ce qui est de l'avenir, la Banque de développement du Canada tentera de venir en aide à 19 000 entreprises détenues directement par des femmes pendant l'exercice 2024, soit une augmentation de près de 7 000 entreprises.

Appuyer les entrepreneurs noirs

La pandémie a souligné et exacerbé les obstacles systémiques avec lesquels sont aux prises les entrepreneurs noirs et les propriétaires noirs de petites et moyennes entreprises au Canada. Les propriétaires d'entreprise noirs font des apports inestimables aux communautés d'un bout à l'autre du pays, et leur réussite contribuera à la relance économique du Canada. En septembre 2020, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les institutions financières, a annoncé un investissement maximal de 221 millions de dollars, dont un investissement par le gouvernement pouvant atteindre 93 millions pour lancer le tout premier Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

- Le budget de 2021 propose d'affecter 51,7 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2021-2022, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi qu'aux agences de développement régional pour le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Tirer parti des possibilités d'approvisionnement

Étant donné que le gouvernement du Canada est l'un des plus importants acheteurs publics de biens et services au pays, la politique d'approvisionnement est un levier fondamental pour atteindre des objectifs sociaux et économiques. L'achat de biens acquis ou fabriqués au pays contribue à renforcer nos chaînes d'approvisionnement et à sécuriser l'approvisionnement national en produits. À titre d'exemple, les investissements dans l'approvisionnement du gouvernement au début de la pandémie ont favorisé l'établissement d'un inventaire d'équipement de protection individuelle fabriqué au Canada.

La COVID-19 a eu de profondes répercussions sur les entreprises détenues par des Canadiens racisés. En date de novembre 2020, les entreprises détenues en majorité par des Canadiens racisés étaient plus susceptibles que les autres entreprises à avoir vu leurs revenus baisser par rapport à ceux en date du mois d'août 2019. Près du quart des entreprises détenues en majorité par des Canadiens racisés ont fait état d'une baisse d'au moins 40 % de leurs revenus, par rapport à un cinquième de l'ensemble des entreprises du Canada.

Afin d'accroître la diversité dans l'approvisionnement, de donner les moyens sur le plan économique à des entreprises qui ont toujours été désavantagées, de soutenir les petites entreprises et les chaînes d'approvisionnement, d'accroître l'équité des possibilités d'approvisionnement pour les fournisseurs canadiens, de créer des emplois et de contribuer à une économie plus inclusive :

► Le budget de 2021 propose d'affecter 87,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 18,6 millions par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada. Ce financement servira à moderniser l'approvisionnement fédéral et à créer des possibilités pour des communautés précises, par la diversification de la base de fournisseurs du gouvernement fédéral. En particulier, Services publics et Approvisionnement Canada ferait ce qui suit :

- Mettre en œuvre un programme axé sur l'approvisionnement auprès d'entreprises détenues par des Noirs.
- Continuer de s'employer à atteindre la cible de 5 % des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones.
- Améliorer la saisie et l'analyse de données, ainsi que la présentation de rapports connexes.

- Intégrer des considérations en matière d'accessibilité aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, ce qui garantira que les biens et services sont accessibles dès leur conception. Services publics et Approvisionnement Canada élaborera de nouveaux outils et de nouvelles directives ainsi que des séances de sensibilisation et de formation à l'intention des ministères du gouvernement fédéral.

► Le budget de 2021 propose aussi de tirer parti des possibilités de diversification des fournisseurs par l'approvisionnement national, comme la tenue de concours ouverts aux entreprises exploitées par des Canadiens qui appartiennent à des groupes en quête d'équité. On contribuerait ainsi à bâtir une économie plus inclusive et on renforcerait la compétitivité de ces entreprises, et de l'ensemble des entreprises canadiennes.

► En outre, afin de montrer aux partenaires commerciaux du Canada l'importance d'offrir des possibilités d'approvisionnement équilibrées, le gouvernement poursuivra des politiques d'approvisionnement réciproques afin de garantir que les biens et services sont uniquement obtenus auprès de pays qui accordent aux entreprises canadiennes un niveau similaire d'accès au marché. Cette initiative protégera les chaînes d'approvisionnement canadiennes et garantirait que les relations commerciales du Canada sont des relations économiques mutuellement avantageuses.

Élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle

Les petites et moyennes entreprises les plus novatrices au Canada ont une incidence énorme sur la création d'emplois et sur la croissance économique, mais elles doivent avoir accès à de l'expertise et du capital pour croître. Depuis plusieurs décennies, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada offre de l'expertise et du capital, et aide les entreprises à prendre de l'expansion.

► Le budget de 2021 propose de fournir 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 100 millions annuellement par la suite, afin d'élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle pour soutenir jusqu'à 2 500 petites et moyennes entreprises novatrices supplémentaires.

Investir dans les innovateurs canadiens en renouvelant l'Initiative de catalyse du capital de risque

Les entreprises canadiennes, qu'elles soient en démarrage ou établies, ont besoin d'accéder à un financement afin de croître et de créer des emplois de haute qualité. Le financement par capital de risque comporte la prise de risques éclairés pour appuyer d'excellentes idées et des personnes intelligentes, permettant ainsi aux jeunes entreprises de commercialiser leurs idées et de prendre de l'expansion. Un réseau solide en capital de risque permet aux entreprises et aux entrepreneurs de prendre de l'expansion, de créer des emplois canadiens bien rémunérés, d'investir dans l'innovation et de concurrencer à l'échelle mondiale. Le gouvernement a mis à la disposition des entreprises un financement de 390 millions de dollars par le truchement du Plan d'action sur le capital de risque et de 450 millions par l'intermédiaire de l'Initiative de catalyse du capital de risque. Cet investissement du gouvernement du Canada a aidé à fournir une somme totale de plus de 3 milliards de dollars, ce qui permet d'assurer la croissance des entreprises canadiennes et de soutenir des milliers d'emplois de la classe moyenne.

Afin d'augmenter le financement par capital de risque et d'appuyer la croissance continue des entreprises innovatrices du Canada :

- Le budget de 2021 propose de mettre à la disposition des entreprises un financement pouvant atteindre 450 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, pendant une période de cinq ans à compter de 2021-2022, pour le renouvellement de l'Initiative de catalyse du capital de risque, qui augmentera le capital de risque offert aux entrepreneurs.
 - De ce montant, 50 millions de dollars seront consacrés au soutien des investissements de capital de risque dans les technologies des sciences de la vie.
 - De ce montant, une tranche de 50 millions de dollars appuierait un nouveau volet de croissance inclusive pour accroître l'accès au capital de risque des groupes sous-représentés, comme les femmes et les communautés racisées.

Stimuler les exportations canadiennes de technologies propres

Les entreprises canadiennes font figure de chef de file dans le développement des technologies propres et des solutions climatiques que le monde recherche. Le fait d'aller au-delà du marché canadien et de prendre de l'expansion à l'échelle internationale peut aider ces entreprises à croître et à réaliser tout leur potentiel, en plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Une phase pilote de la Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres s'est avérée fructueuse pour ce qui est d'aider les entreprises canadiennes à saisir des possibilités d'exportation et à profiter du nombre grandissant de groupes de financement de la lutte contre les changements climatiques.

► Le budget de 2021 propose d'affecter un montant de 21,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 4,3 millions annuellement par la suite, à Affaires mondiales Canada pour la poursuite de la Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres.

Le chapitre 5 contient de plus amples renseignements sur le plan du budget de 2021 visant à investir dans une relance verte et dans des technologies propres.

4.4 Faciliter les affaires au Canada

Le gouvernement investit afin de garantir que le marché canadien est efficace et équitable. Les efforts renouvelés en vue d'éliminer les obstacles au commerce intérieur contribueront à soutenir la relance économique et jetteront les bases d'une croissance durable. L'économie se numérise de plus en plus, et les nouvelles mesures instaurées pour améliorer la concurrence protégeront les consommateurs, feront baisser les prix et stimuleront l'innovation. Ensemble, ces mesures garantiront que le Canada devient un endroit encore meilleur où faire des affaires.

Éliminer les obstacles au commerce intérieur

Pendant trop longtemps, les barrières commerciales au Canada ont empêché les entreprises canadiennes d'atteindre la pleine force du marché canadien. La réduction des obstacles au commerce entre les provinces et les territoires contribuera à bâtir une économie plus prospère, en plus de créer des emplois, de stimuler l'expansion des entreprises, de donner aux consommateurs un choix accru de biens et de services canadiens et d'aider les économies régionales à croître.

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a supprimé toutes les restrictions fédérales sur le commerce interprovincial des boissons alcoolisées. Le gouvernement du Canada demeure inébranlable dans les efforts qu'il déploie pour éliminer les obstacles au commerce intérieur et continue de travailler de près avec ses partenaires des provinces, des territoires et de l'industrie pour agir plus rapidement dans ce domaine.

- Le budget de 2021 propose d'attribuer 21 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de faire ce qui suit :
- Travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour renforcer les capacités du Secrétariat du commerce intérieur qui soutient l'Accord de libre-échange canadien afin de réduire plus rapidement les obstacles au commerce au Canada.
 - Faire progresser les travaux, avec les partenaires qui le souhaitent, menant à la création d'un répertoire de données pancanadiennes ouvertes et accessibles sur le commerce intérieur, afin de cerner les obstacles, notamment les exigences en matière de licence et d'accréditation professionnelle, et de travailler ensemble à les réduire.
 - Poursuivre des objectifs de commerce intérieur par le biais de transferts discrétionnaires nouveaux ou renouvelés du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires.

Réduire les coûts d'exploitation en réduisant les frais de transactions liés aux cartes de crédit

La pandémie a donné lieu à une augmentation rapide et considérable des paiements électroniques et des opérations en ligne. Les petites et moyennes entreprises, qui ont été durement touchées par la pandémie de COVID-19, doivent payer des frais pour ces opérations, également connus sous le nom de « frais d'interchange », qui sont parmi les plus élevés au monde.

Le gouvernement collaborera avec les principaux intervenants pour atteindre trois objectifs :

- Réduire le coût général des frais d'interchange des commerçants.
- Garantir que les petites entreprises profitent de prix similaires à ceux des grandes entreprises.
- Protéger les points de récompense existants des consommateurs.

À l'issue de consultations auprès des intervenants, les prochaines étapes détaillées seront présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2021*, dont des modifications législatives à la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* qui donneraient le pouvoir de réglementer les frais d'interchange, si nécessaire.

Un marché équitable et concurrentiel

En donnant les moyens au Bureau de la concurrence, par le renforcement de ses capacités et en lui permettant d'accéder à de nouveaux outils numériques, on garantira un marché compétitif en lequel les Canadiens peuvent avoir confiance.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 96 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 27,5 millions de dollars par la suite, afin de renforcer les capacités du Bureau de la concurrence en matière d'application de la loi et de garantir qu'il est doté des outils numériques requis pour l'économie actuelle.

Poursuivre la modernisation de la réglementation

Au fur et à mesure que le Canada se rétablit de la pandémie, la modernisation de la réglementation réduira les fardeaux inutiles imposés aux entreprises afin de laisser libre cours à l'innovation et d'accélérer la croissance économique.

Examens réglementaires ciblés

Depuis 2018, le gouvernement mène des examens réglementaires ciblés afin de cerner et d'éliminer les goulots d'étranglement qui nuisent à la croissance économique. La première série d'examens a mené à la publication des feuilles de route réglementaires pour les secteurs à forte croissance de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, de la santé et des sciences biologiques, du transport et de l'infrastructure.

La deuxième ronde de feuilles de route réglementaires sur la numérisation et la neutralité technologique, les normes internationales et les technologies propres sera présentée au cours des prochaines semaines.

Plus tard cette année, le gouvernement lancera une troisième ronde d'examens réglementaires ciblés, axés sur la façon dont la réglementation peut accélérer la relance du Canada à la suite de la pandémie.

Compétitivité réglementaire

Le projet de loi annuel de modernisation de la réglementation contribue à mettre en œuvre des améliorations et à éliminer les exigences désuètes et redondantes que l'on trouve dans de multiples règlements. Le gouvernement, éclairé par les consultations qu'il a menées auprès des Canadiens, entend bientôt déposer devant le Parlement le deuxième projet de loi annuel de modernisation de la réglementation.

Le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire fournit des conseils d'expert sur un vaste éventail d'initiatives, ce qui garantit que la modernisation de la réglementation est éclairée par les entreprises et les Canadiens touchés, notamment les examens réglementaires ciblés et le projet de loi annuel de modernisation de la réglementation.

- Pour poursuivre sur la lancée du renforcement des systèmes réglementaires du Canada, le budget de 2021 propose de fournir jusqu'à concurrence de 6,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de renouveler le mandat du Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire et de continuer la réalisation d'examens réglementaires ciblés.

4.5 Bâtir l'infrastructure pour stimuler le commerce

Le Canada est une nation commerçante. La circulation libre et efficace des biens, des services et des personnes à l'échelle internationale et entre les provinces et les territoires est essentielle à notre prospérité. Afin que les entreprises canadiennes puissent prendre de l'expansion et que l'économie canadienne fasse partie de la relance mondiale à la suite de la récession causée par la COVID-19, les échanges avec les partenaires internationaux doivent être ouverts, efficaces et équitables.

Le budget de 2021 propose de réaliser des investissements dans l'infrastructure physique et numérique et d'instaurer d'autres mesures afin de transformer nos frontières et de garantir que le commerce et les voyages demeurent les moteurs de l'économie du Canada.

Renouveler nos corridors de commerce nationaux

Afin de soutenir une relance robuste et rapide, le Canada doit gérer les contraintes liées à la capacité, les goulots d'étranglement et les inefficacités dans son infrastructure de transport. Cette mesure appuiera les entreprises dans toutes nos chaînes d'approvisionnement et stimulera le potentiel des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions, y compris les communautés rurales et éloignées.

Le Fonds national des corridors commerciaux est bien placé pour stimuler l'investissement du secteur privé dans le système de transport du Canada. Afin de réduire les obstacles au commerce, d'aider nos entreprises à croître, de créer des emplois et de garantir que nos entreprises sont compétitives dans le cadre de la relance :

- Le budget de 2021 prévoit un investissement de 1,9 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, afin de reconstituer le Fonds national des corridors commerciaux. Ce financement pourrait attirer un investissement d'environ 2,7 milliards de dollars de partenaires des secteurs public et privé,

portant ainsi le total des investissements à 4,6 milliards. On stimulerait ainsi les investissements dans des améliorations plus que nécessaires à nos routes, à nos chemins de fer et à nos voies de navigation, en plus de renforcer la résilience durable de l'économie canadienne et de soutenir le commerce intérieur. Ces investissements rendraient le système de transport du Canada plus fluide, ce qui appuierait la relance économique, en plus d'accroître la prospérité à l'échelle du pays. L'atténuation des goulots d'étranglement et de la congestion permettra aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

- On consacrera 15 % de ce financement total à la construction et à l'amélioration de réseaux de transport dans le Nord du Canada. Les investissements assureront la croissance et la création d'emplois dans les communautés du Nord, et permettront à davantage de nos ressources et de nos produits d'être acheminés sur les marchés plus rapidement, et de façon plus propre et plus rentable.

Investissements réalisés par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux

Depuis sa création, en 2017, le Fonds national des corridors commerciaux a investi dans l'infrastructure de transport à l'échelle du Canada. En voici quelques exemples :

- **Ouest canadien** : Des projets dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique, notamment de nouveaux échangeurs, des mises à niveau des chemins de fer existants et l'agrandissement de terminaux portuaires afin d'améliorer la circulation de passagers et de marchandises.
- **Est du Canada** : Des projets au port de Montréal, notamment la construction de nouvelles routes et le développement d'un réseau de communications intelligentes afin de renforcer les capacités du port et d'optimiser son réseau ferroviaire.
- **Nord du Canada** : Amélioration de la route de la vallée du Mackenzie entre Yellowknife et l'océan Arctique afin de garantir un accès routier fiable à l'année aux communautés isolées et de soutenir le développement économique des ressources riches en minéraux de la région.

Moderniser les déplacements et les échanges aux frontières

Le passage sécuritaire et en temps voulu des personnes et des biens à la frontière est crucial à la relance économique du Canada. Au cours des prochaines années, une frontière moderne devrait faciliter des déplacements et des échanges sécuritaires et sans heurts, tout en protégeant le Canada contre les menaces pour la santé et la sécurité publiques.

► Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 656,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 123,8 millions de dollars par la suite, à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour moderniser nos frontières. Le financement servira à transformer l'expérience frontalière des voyageurs au moyen d'interactions sans contact et automatisées, à améliorer la capacité de l'ASFC à détecter les objets interdits et à protéger l'intégrité de notre infrastructure frontalière. Le financement appuiera également trois projets pilotes canadiens de précontrôle aux États-Unis qui permettraient d'effectuer les inspections des douanes et de l'immigration avant que les marchandises et les voyageurs n'entrent au Canada.

Ces initiatives contribueront à préserver la sécurité et l'intégrité des frontières du Canada tout en accélérant les déplacements et le commerce légitimes.

Renforcer le système de recours commerciaux du Canada

Le fait de maintenir un système de recours commerciaux solide garantira que les entreprises canadiennes peuvent participer pleinement à la relance économique et atténuera les répercussions des importations faisant l'objet de commerce déloyal.

► Le budget de 2021 annonce que le gouvernement entend lancer des consultations publiques sur des mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux du Canada et à en améliorer l'accès pour les travailleurs et les petites et moyennes entreprises (PME). Ces consultations pourraient donner lieu à des propositions de modifications à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et à la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Administration des contrôles commerciaux

Le gouvernement a pris des mesures afin de renforcer son système de réglementation commerciale de sorte que le Canada puisse gérer efficacement la circulation transfrontalière de biens de nature délicate. Cela comprend le renforcement de la surveillance que le Canada exerce à l'égard de la circulation des armes à feu interdites et des exportations d'armes. Cela comprend aussi une surveillance et des contrôles additionnels en ce qui concerne les importations de certains produits de l'acier et de l'aluminium et de marchandises soumises à la gestion de l'offre, ce qui permet de mieux encadrer les flux commerciaux.

- Le budget de 2021 propose d'affecter un montant de 38,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 7,9 millions annuellement par la suite, à Affaires mondiales Canada à titre de ressources supplémentaires à l'appui du régime de réglementation commerciale du Canada.

Des mesures de soutien améliorées pour les exportateurs

Exportation et développement Canada (EDC) aide des entreprises canadiennes de toutes tailles à être compétitives et à réussir sur le marché mondial. EDC reconnaît qu'il est responsable de maintenir les valeurs canadiennes et les droits de la personne dans le cadre de ses activités.

- Le budget de 2021 annonce que le gouvernement entend travailler avec EDC afin d'améliorer le soutien offert aux petits et moyens exportateurs et de renforcer les considérations relatives aux droits de la personne dans les mesures de soutien aux exportations. Le gouvernement pourrait proposer des modifications à la *Loi sur le développement des exportations*.

4.6 Investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial

Un plan de relance durable doit se pencher sur les défis et sur les possibilités à venir aux cours des années et des décennies à venir. Il doit être dirigé par une stratégie de croissance qui fait fond sur les avantages concurrentiels uniques de l'économie canadienne et assurer que le Canada est bien placé pour répondre aux demandes du prochain siècle. Ce travail commence par l'innovation.

Afin de stimuler la croissance et de créer de bons emplois bien rémunérés, les entrepreneurs et les entreprises doivent être en mesure de traduire le leadership de calibre mondial du Canada en matière de recherche en produits et services novateurs pour les Canadiens et pour le monde entier.

Ces investissements contribueront à asseoir la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en matière de recherche et d'innovation, ce qui créera une marque mondiale qui attirera des talents et des capitaux pour des années à venir.

Appuyer l'innovation et la transformation industrielle

Depuis son lancement en 2017, le Fonds stratégique pour l'innovation aide des entreprises à investir, à prendre de l'expansion et à innover au Canada. Grâce aux efforts déployés afin d'aider les entreprises à faire les investissements requis pour réussir, le Fonds est bien placé pour soutenir la croissance et la création de bons emplois dans tous les secteurs de l'économie canadienne, maintenant et à l'avenir.

► Le budget de 2021 propose de fournir des fonds supplémentaires de 7,2 milliards de dollars sur sept ans (selon la comptabilité de caisse), à compter de 2021-2022, et de 511,4 millions par la suite au Fonds stratégique pour l'innovation. Ce financement sera réparti de la manière suivante :

- Un financement de 2,2 milliards de dollars sur sept ans et de 511,4 millions de dollars par la suite pour appuyer des projets novateurs dans l'ensemble de l'économie, y compris dans les secteurs des sciences de la vie, de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'agriculture.
- Un financement supplémentaire de 5 milliards de dollars sur sept ans accordé à l'accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation, comme il est indiqué de façon détaillée au chapitre 5. Grâce à l'accélérateur net zéro, le fonds augmenterait son soutien aux projets qui aideront à décarboniser l'industrie lourde, à appuyer les technologies propres et à accélérer nettement la réduction des émissions de gaz à effet de serre au pays d'ici 2030.

Le financement proposé dans le budget de 2021 s'appuiera sur les ressources existantes du Fonds stratégique pour l'innovation, y compris les 3 milliards de dollars sur cinq ans annoncés en décembre 2020 pour l'accélérateur net zéro. Avec ce soutien supplémentaire, le Fonds stratégique pour l'innovation ciblera les investissements dans d'importants secteurs de croissance future au cours des prochaines années afin de faire progresser plusieurs objectifs stratégiques pour l'économie canadienne :

- Un soutien de 1,75 milliard de dollars sur sept ans serait destiné à l'aérospatiale en reconnaissance des répercussions durables de la COVID-19 sur ce secteur. Ce montant s'ajoute à l'Initiative de relance régionale pour l'aérospatiale de 250 millions de dollars, décrite à la section 4.2, qui offre un soutien combiné de 2 milliards de dollars pour aider ce secteur novateur à se rétablir et à sortir de la crise.

- Un soutien de 1 milliard de dollars sur sept ans serait destiné à la croissance du secteur des sciences de la vie et de la biofabrication au Canada, au rétablissement des capacités qui ont été perdues et au soutien des entreprises et des emplois canadiens novateurs dans ce secteur. Il s'agit d'une composante importante du plan du Canada visant à renforcer la résilience nationale et à améliorer la préparation à long terme en cas de pandémie proposée au chapitre 1, qui représente un montant combiné de 2,2 milliards de dollars sur sept ans.
- Un financement de 8 milliards de dollars sur sept ans est accordé à l'accélérateur net zéro pour appuyer des projets qui aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada en accélérant les projets de décarbonisation, en élargissant les technologies propres et en activant la transformation industrielle du Canada. D'autres renseignements figurent au chapitre 5.

Appui du Fonds stratégique pour l'innovation	Objectifs stratégiques
• Investir 8 milliards de dollars dans le cadre de l'accélérateur net zéro. • Diriger un financement de 1,75 milliard de dollars dans le secteur de l'aérospatiale. • Diriger un financement de 1 milliard de dollars dans les secteurs de la biofabrication et des sciences de la vie. • Tirer parti de toutes les autres ressources afin de cibler des investissements stratégiques dans des projets innovateurs et dynamiques, y compris dans les secteurs traditionnels où la force du Canada est reconnue.	• Contribuer à atteindre la cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. • Soutenir la relance du secteur et la croissance durable. • Renforcer la résilience nationale et améliorer la préparation en cas de pandémie à long terme. • Promouvoir la croissance et la création de bons emplois dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Il est important que le Fonds stratégique pour l'innovation dispose des bons outils pour appuyer les entreprises partout au Canada. À cette fin, le gouvernement étudiera les possibilités d'ajouter de nouvelles structures d'investissement à la boîte à outils du Fonds stratégique pour l'innovation.

Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est l'une des plus importantes transformations technologiques de notre époque. Le Canada a des communautés de recherche, ses propres talents locaux et un écosystème diversifié d'entreprises en démarrage et d'entreprises en expansion. Ces innovateurs canadiens ont cependant besoin d'investissement du Canada afin de garantir que notre économie profite des possibilités de croissance immense à venir dans ce secteur. En tirant parti de notre position de force, nous pourrions aussi garantir l'intégration des valeurs canadiennes à des plateformes mondiales utilisées à grande échelle.

► Le budget de 2021 propose d'affecter 443,8 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2021-2022, à l'appui de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle. Cette affectation comprend ce qui suit :

- Un financement de 185 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir la commercialisation d'innovations et de recherches en matière d'intelligence artificielle au Canada.
- Un financement de 162,2 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2021-2022, afin d'attirer et de maintenir en poste la crème du talent universitaire partout au Canada, notamment en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Ces programmes seront offerts par l'Institut canadien de recherches avancées.
- Un financement de 48 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'Institut canadien de recherches avancées afin de renouveler et d'améliorer ses programmes de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances.
- Un financement de 40 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin de fournir une capacité informatique exclusive aux instituts nationaux d'intelligence artificielle situés à Edmonton, à Toronto et à Montréal.
- Un financement de 8,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin de faire progresser l'élaboration et l'adoption de normes en matière d'intelligence artificielle.

Lancer une stratégie quantique nationale

La technologie quantique est à la fine pointe de la science et de l'innovation à l'heure actuelle, et affiche un immense potentiel de commercialisation. Ce domaine émergent transformera la façon dont nous développons et dont nous concevons tout, qu'il s'agisse de médicaments qui sauvent des vies aux batteries de prochaine génération, et les scientifiques et entrepreneurs canadiens sont bien placés pour saisir ces possibilités. Ils ont toutefois besoin d'investissements afin d'être compétitifs dans ce marché mondial à croissance rapide.

► Le budget de 2021 propose de fournir 360 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, afin de lancer une stratégie quantique nationale. La stratégie amplifiera les forces importantes du Canada dans la recherche quantique et élargira nos technologies, nos entreprises et nos talents prêts à évoluer dans l'univers quantique, en plus de renforcer le leadership mondial du Canada dans ce domaine. Ce financement permettra aussi la création d'un secrétariat au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin de coordonner ce travail.

Le gouvernement donnera de plus amples précisions sur le déploiement de la stratégie au cours des prochains mois.

Redynamiser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques

Le Canada est un chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de la photonique, la technologie qui permet de générer de la puissance à partir de la lumière et de l'exploiter. Il s'agit de la science que l'on trouve derrière les fibres optiques, les semiconducteurs avancés et d'autres technologies de pointe; les entreprises canadiennes offrent depuis fort longtemps déjà cette expertise au monde entier. Le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques du Conseil national de recherches du Canada fournit des services de recherche, de mise à l'essai, de prototypage et de fabrication pilote à petite échelle en matière de photonique aux universitaires et aux petites, moyennes et grandes entreprises de photonique du Canada. Son installation vieillissante met toutefois ces activités de recherche et de développement en péril.

► Le budget de 2021 propose un financement de 90 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, au Conseil national de recherches du Canada afin de réoutiller et de moderniser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques. On permettrait ainsi au centre de continuer d'aider les chercheurs canadiens et de permettre aux entreprises du pays de croître et de soutenir des emplois très qualifiés.

Lancer une stratégie pancanadienne en matière de génomique

La recherche en génomique conçoit des thérapies de pointe et aide le Canada à suivre et à combattre la COVID-19. Le Canada, qui a été l'un des premiers pays à faire progresser la science de la génomique, est désormais un chef de file mondial dans le domaine. Une approche nationale pour appuyer la recherche en génomique peut mener à des percées ayant des applications dans le monde réel. Il y a là une possibilité d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, tout en créant de bons emplois et en stimulant la croissance économique. L'exploitation et la commercialisation de cet avantage procureront aux entreprises, aux chercheurs et aux travailleurs canadiens un avantage concurrentiel dans ce domaine en pleine croissance.

► Le budget de 2021 propose d'affecter 400 millions de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, à l'appui d'une stratégie pancanadienne en matière de génomique. Ce financement fournirait 136,7 millions sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin de permettre à Génome Canada d'exécuter des programmes propres à sa mission pour lancer la nouvelle stratégie et pour compléter les programmes existants du gouvernement en matière de recherche et d'innovation en génomique.

D'autres investissements visant à accroître les forces du Canada en génomique dans le cadre de la stratégie seront annoncés ultérieurement.

Mener des essais cliniques

Les scientifiques canadiens sont parmi les meilleurs au monde en ce qui concerne la tenue d'essais cliniques de haute qualité. Les essais cliniques mènent à la mise au point de nouveaux traitements et remèdes scientifiquement prouvés, ainsi qu'à l'amélioration des résultats en matière de santé des Canadiens. Ils créent aussi de bons emplois dans le secteur de la recherche en santé, y compris le secteur pharmaceutique, et soutiennent la création de nouvelles entreprises, ainsi que de nouveaux médicaments, instruments et autres produits de santé.

► Le budget de 2021 propose de fournir 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, aux Instituts de recherche en santé du Canada afin de mettre en œuvre un nouveau fonds pour les essais cliniques.

Appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation

Depuis son lancement en 2017, l'Initiative des supergrappes d'innovation a aidé le Canada à bâtir des écosystèmes d'innovation fructueux dans des secteurs importants de l'économie. Faisant fond sur la force et sur l'étendue de leurs réseaux, les supergrappes ont été en mesure de réorienter rapidement leurs activités et ont joué un rôle important dans la réponse du Canada à la COVID-19. Par exemple, la Supergrappe des technologies numériques a affecté des ressources à des projets qui ont utilisé les technologies numériques et l'intelligence artificielle pour faciliter le diagnostic, le traitement et des soins plus rapides et plus précis des patients atteints de la COVID-19.

Afin d'assurer que ces supergrappes, qui ont réalisé des investissements d'urgence à l'appui de la réponse du Canada à la COVID-19 ainsi que d'autres investissements, peuvent continuer de soutenir des projets innovateurs canadiens :

- Le budget de 2021 propose un financement de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour l'Initiative des supergrappes d'innovation.

Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne

À titre de pays le plus instruit de l'OCDE, le Canada est rempli de gens novateurs et entrepreneurs qui ont de bonnes idées. Ces idées constituent une propriété intellectuelle précieuse, dont germent d'immenses possibilités de croissance. Faisant fond sur la Stratégie en matière de propriété intellectuelle du Canada annoncée dans le budget de 2018, le gouvernement propose de soutenir davantage les innovateurs, les entreprises en démarrage et les entreprises axées sur la technologie du Canada. Le budget de 2021 propose :

- Un financement de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, afin de créer un programme de rehaussement de la propriété intellectuelle, qui aide les accélérateurs et les incubateurs à permettre aux entreprises en démarrage d'accéder aux services d'experts en propriété intellectuelle.
- Un financement de 75 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, afin que celui-ci permette à ses entreprises clientes à forte croissance d'accéder aux services d'experts en propriété intellectuelle.

Ces investissements directs seraient complétés par un examen stratégique des programmes de propriété intellectuelle, qui sera mis en œuvre. Il devrait consister en une évaluation générale des dispositions relatives à la propriété intellectuelle contenues dans les programmes d'innovation et de science du Canada, de la recherche de base aux projets liés à des produits en voie de commercialisation. Ces travaux garantiront que le Canada et les Canadiens profitent pleinement de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

Exploiter l'observation de la Terre depuis l'espace

Les satellites d'observation de la Terre fournissent des services cruciaux dont les Canadiens dépendent. Ils fournissent des prévisions météorologiques fiables, soutiennent la logistique militaire et de transport, nous aident à surveiller les changements climatiques afin de lutter contre ceux-ci et soutiennent l'innovation dans tous les secteurs, dont ceux de l'énergie et de l'agriculture. Ils créent également des emplois de haute qualité au Canada, et le gouvernement continuera d'étudier les possibilités d'appuyer la capacité, l'innovation et les emplois canadiens dans ce secteur. Afin de maintenir la capacité du Canada de collecter et d'utiliser des données importantes de ces satellites, le budget de 2021 propose de fournir ce qui suit :

- Un financement de 80,2 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2021-2022, avec 14,9 millions en amortissement restant, et de 6,2 millions annuellement par la suite, à Ressources naturelles Canada et à Environnement et Changement climatique Canada afin de remplacer et d'élargir une infrastructure terrestre cruciale, mais vieillissante, pour qu'on puisse recevoir des données des satellites;
- Un financement de 9,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à l'Agence spatiale canadienne afin de planifier la prochaine génération de satellites d'observation de la Terre.

Une collaboration en science et en technologie avec des entreprises israéliennes

La collaboration avec des chefs de file mondiaux en matière d'innovation permet aux entreprises canadiennes de tirer parti d'une expertise afin de créer de nouveaux produits et services, de soutenir de bons emplois et de joindre de nouveaux marchés d'exportation.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2 millions annuellement par la suite, afin d'élargir les possibilités des PME canadiennes d'établir des partenariats de recherche et de développement avec des PME israéliennes, dans le cadre du Programme canadien d'innovation à

l'international. Ce financement proviendra des ressources existantes d'Affaires mondiales Canada. Le gouvernement entend aussi mettre en œuvre un modèle d'exécution amélioré pour ce programme, y compris la prise d'une éventuelle mesure législative.

4.7 Appuyer l'économie numérique

Nous passons de plus en plus notre vie en ligne, qu'il s'agisse de nos activités sociales à nos emplois, en passant par le commerce. Conscients des changements fondamentaux en cours dans notre société, le gouvernement a instauré une nouvelle charte du numérique en 2020, qui vise à mieux protéger les données et renseignements personnels des Canadiens ainsi que leur sécurité, en vue de renforcer la confiance à l'égard de l'économie numérique.

Afin de s'assurer que les entreprises canadiennes peuvent suivre le rythme de cette transformation numérique et qu'elles participent à cette croissance, le budget de 2021 comprend des mesures qui visent à garantir que les entreprises et les travailleurs de toutes les régions du pays ont accès à un service Internet rapide et fiable. Il comprend aussi des mesures qui garantissent que l'économie numérique est équitable et que l'on en rend bien compte.

Il est crucial, pour assurer la croissance durable, de compter sur une économie numérique qui sert et qui protège la population et les entreprises du Canada.

Accélérer le déploiement de la large bande pour tous

La pandémie de COVID-19 a déplacé en ligne une grande partie de nos vies et a transformé notre façon de vivre, de travailler, d'apprendre et de faire des affaires. En raison de ce changement, il est encore plus important que jamais que les Canadiens, y compris les petites entreprises de partout au pays, aient accès à un service Internet rapide et fiable. Les Canadiens et les entreprises canadiennes dans de nombreuses communautés rurales et éloignées qui n'ont toujours pas accès à Internet à haute vitesse se heurtent à des obstacles qui entravent leur participation égale à l'économie. En s'appuyant sur les 6,2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral et les organismes fédéraux ont accordés pour la large bande universelle depuis 2015 :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 1 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, au Fonds pour la large bande universelle afin de soutenir l'accélération du déploiement de projets de large bande, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires. Cela signifierait que des milliers de Canadiens et de petites entreprises supplémentaires auront des connexions plus rapides et plus fiables à Internet.

En tout, y compris le financement proposé dans le budget de 2021, un financement de 2,75 milliards de dollars sera offert par le Fonds pour la large bande universelle en vue de soutenir les Canadiens qui habitent dans des communautés rurales et éloignées. Récemment, le Fonds pour la large bande universelle a fourni du financement pour s'assurer que le Québec pouvait lancer l'Opération haute vitesse, reliant près de 150 000 Québécois à Internet haute vitesse. Ces investissements continus aideront le Canada à accélérer le travail à faire pour atteindre sa cible selon laquelle 98 % des habitants du pays auraient accès à des services haute vitesse à large bande d'ici 2026 et 100 %, d'ici 2030.

Établir un nouveau rôle de commissaire aux données

Les technologies numériques et axées sur les données ouvrent de nouveaux marchés pour les produits et services qui permettent aux Canadiens novateurs de créer de nouvelles occasions d'affaires et des emplois de grande valeur. Toutefois, au fur et à mesure que l'économie numérique et des données croît, les Canadiens doivent être convaincus que leurs données sont protégées et utilisées de manière responsable.

- Le budget de 2021 propose d'investir 17,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 3,4 millions par année par la suite, afin de créer un poste de commissaire aux données. Le commissaire aux données aidera à guider les approches adoptées par le gouvernement et les entreprises à l'égard des problèmes liés aux données afin de contribuer à protéger les données personnelles et d'encourager l'innovation dans le marché numérique.
- Le budget de 2021 propose aussi d'affecter 8,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 2,3 millions par la suite, au Conseil canadien des normes afin qu'il poursuive ses travaux pour approfondir les normes en matière de gouvernance des données à l'échelle de l'industrie.

Améliorer les données sur la situation des entreprises

En avril 2020, le gouvernement a lancé l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises afin de présenter une mesure à jour des indicateurs des entreprises et de l'économie et de mieux comprendre l'évolution de la situation des entreprises. Afin d'approfondir ce travail avec les partenaires et d'améliorer l'accessibilité des données sur les indicateurs d'entreprise en temps réel :

- Le budget de 2021 propose de fournir jusqu'à 5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Statistique Canada afin que celui-ci travaille avec ses partenaires à améliorer l'accessibilité des données sur la situation des entreprises, ce qui garantira que les mesures de soutien du gouvernement sont plus réceptives aux besoins des entreprises et des entrepreneurs canadiens.

Chapitre 4

Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir

en millions de dollars

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
4.1. Aider les Canadiens à retourner au travail	0	685	170	160	144	144	1 303
Aider les entreprises durement touchées à embaucher plus de travailleurs	0	595	0	0	0	0	595
Possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs offertes par Mitacs	0	90	170	160	144	144	708
4.2. Aider les PME à se rétablir et à croître	0	1 088	1 572	1 477	285	-237	4 184
Aider les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'ère numérique	0	424	424	408	408	0	1 663
Aider les entreprises à tirer parti de nouvelles possibilités technologiques	0	26	26	0	0	0	53
Aider les entreprises à investir	0	615	1 055	985	-145	-265	2 245
Améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada	0	1	12	33	49	58	153
<i>Moins : Revenus au titre de frais</i>	<i>-0</i>	<i>-16</i>	<i>-20</i>	<i>-24</i>	<i>-27</i>	<i>-31</i>	<i>-117</i>
Préparer le secteur de l'aérospatiale pour la relance	0	38	75	75	0	0	188
4.3. Investir dans les entrepreneurs du Canada	0	214	183	203	191	131	921

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appuyer les entrepreneurs en tenant compte de l'équité	0	20	20	20	20	20	101
Appuyer les entrepreneures	0	63	21	36	27	0	147
Appuyer les entrepreneurs noirs	0	12	12	13	14	0	52
Tirer parti des possibilités d'approvisionnement	0	13	18	19	18	18	87
Élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle	0	100	100	100	100	100	500
Investir dans les innovateurs canadiens en renouvelant l'Initiative de catalyse du capital de risque	0	1	6	11	7	-12	12
Stimuler les exportations canadiennes de technologies propres	0	4	4	4	4	4	21
4.4. Faciliter les affaires au Canada	0	12	25	31	28	28	123
Éliminer les obstacles au commerce intérieur	0	5	8	8	0	0	21
Un marché équitable et concurrentiel	0	4	14	23	28	28	96
Poursuivre la modernisation de la réglementation	0	3	3	0	0	0	6
4.5. Bâtir l'infrastructure pour stimuler le commerce	0	478	631	801	586	84	2 579
Renouveler nos corridors de commerce nationaux	0	300	500	600	500	0	1 900
Moderniser les déplacements et les échanges aux frontières	0	174	126	196	81	79	656

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Administration des contrôles commerciaux	0	7	8	8	8	8	38
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-3	-3	-3	-3	-3	-15
4.6. Investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial	0	923	1 515	2 155	1 006	526	6 125
Appuyer l'innovation et la transformation industrielle	0	705	1 099	1 704	768	295	4 571
Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle	0	45	72	80	84	88	368
Lancer une stratégie quantique nationale	0	31	49	59	61	54	254
Redynamiser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques	0	2	4	5	6	6	23
Lancer une stratégie pancanadienne en matière de génomique	0	50	86	105	81	75	398
Mener des essais cliniques	0	34	97	119	0	0	250
Appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation	0	36	24	0	0	0	60
Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne	0	15	75	75	0	0	165
Exploiter l'observation de la Terre depuis l'espace	0	5	10	6	6	9	36
4.7. Appuyer l'économie numérique	0	280	352	135	131	131	1 029

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Accélérer le déploiement de la large bande pour tous	0	272	344	129	126	126	998
Établir un nouveau rôle de commissaire aux données	0	5	5	5	5	5	26
Améliorer les données sur la situation des entreprises	0	2	2	0	0	0	5
Investissements additionnels – Aider les entreprises canadiennes à croître et à prospérer	-5	13	17	17	13	13	69
Revitaliser la Corporation commerciale canadienne	0	0	13	13	13	13	52
Financement d'urgence (y compris un report de fonds)	-5	13	0	0	0	0	9
<i>Le financement proposé pour la Corporation commerciale canadienne (CCC) permettrait à cette dernière d'administrer l'Accord sur le partage de la production de défense entre le Canada et les É.-U. et d'aider les entreprises canadiennes à obtenir des contrats de défense des États-Unis, à croître et à créer et maintenir des emplois ici au pays. Le financement de 5 millions de dollars qui a été attribué à la CCC en 2020-2021 est reporté 2021-2022.</i>							
Poursuivre la surveillance de la sécurité des véhicules automobiles	0	0	4	4	0	0	8
<i>Financement proposé pour Transports Canada afin de poursuivre la surveillance de la sécurité des véhicules automobiles, qui comprend la surveillance de la conformité à la Loi sur la sécurité automobile et à ses règlements, les activités d'application de la loi, et l'élaboration de nouveaux règlements en vue de moderniser la surveillance de la sécurité.</i>							
Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette	-5	3 691	4 465	4 978	2 384	819	16 332

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 5

Un environnement sain pour une économie saine

Les changements climatiques existent bel et bien.

Les incendies de forêt, les inondations, les sécheresses et les fortes tempêtes sont plus fréquents, plus dispendieux et plus dangereux.

La pandémie de COVID-19 nous a montré à quel point les Canadiennes et Canadiens ont ce qu'il faut pour se rassembler, se mobiliser et agir quand ils font face à une crise. La crise des changements climatiques est un défi de la même immensité.

L'incidence de nos activités humaines sur l'environnement se fera sentir bien longtemps si nous ne nous mobilisons pas afin d'agir de façon audacieuse et ambitieuse pour le climat. Nous devons passer aux actes à la maison et lors de nos déplacements pour nous rendre au travail; l'industrie et le secteur financier doivent passer aux actes eux aussi.

Partout dans le monde, les pays et les investisseurs se rendent compte que l'action pour le climat est essentielle à bâtir des économies fortes et résilientes. La lutte contre les changements climatiques, notamment en atteignant l'objectif de zéro émission nette, constituera la pierre angulaire du plan du gouvernement visant à rebâtir l'économie, à créer des emplois pour la classe moyenne et à assurer la compétitivité de l'industrie canadienne à l'échelle mondiale.

Les changements climatiques sont le défi de notre génération. Ils représentent aussi l'une de nos plus grandes possibilités. L'effectif bien éduqué du Canada, le savoir-faire du secteur énergétique et les relations commerciales du pays nous placent dans une bonne position pour être un chef de file dans l'économie propre de l'avenir. La relance mondiale à la suite de la récession causée par la COVID-19 comprendra des investissements colossaux dans une relance verte. De fait, le plan du Canada pour des investissements stratégiques ciblés tirera parti de cette réorientation et créera des possibilités pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

L'action climatique crée de nouvelles possibilités pour les ingénieurs, les scientifiques, les agriculteurs, les travailleurs de la construction, les gens de métiers, les travailleurs dans le domaine des ressources, les travailleurs du secteur de l'énergie et les chercheurs, entre autres.

Si nous voulons que la relance soit durable et soutenue, nous devons regarder bien au-delà de l'horizon et songer à l'héritage que nous laissons. Le fait d'investir dès maintenant dans l'action pour le climat nous permet de créer de bons emplois pour la classe moyenne aujourd'hui et de préparer un avenir plus propre et plus sécuritaire pour nos enfants et nos petits-enfants.

Depuis 2015, nous avons investi environ 60 milliards de dollars dans l'action pour le climat et la croissance propre. En 2020, nous avons annoncé un investissement supplémentaire de 15 milliards de dollars pour le plan climatique renforcé du Canada, ainsi que près de 15 milliards pour le transport en commun en février 2021. Le Canada a également un prix de la pollution par le carbone fort et croissant, accélérant la prise de nouvelles mesures pour lutter contre les changements climatiques et transformant notre économie.

Faisant fond sur les investissements récents, le budget de 2021 propose d'investir 17,6 milliards de dollars pour une relance verte afin de créer des emplois, de bâtir une économie propre et de lutter et de protéger contre les changements climatiques.

« Lorsqu'elles sont correctement élaborées et mises en œuvre, les mesures de relance verte peuvent générer des revenus, créer de l'emploi, améliorer le bien-être et renforcer la résilience. »

– Organisation de coopération et de développement économiques, le 6 octobre 2020

5.1 Assurer la croissance de notre économie à zéro émission nette

Aux quatre coins du monde, les économies avancées investissent dans une relance verte. Les gouvernements et les entreprises réalisent des investissements audacieux dans la croissance propre.

La population et les entreprises canadiennes sont prêtes à saisir les nouvelles possibilités de croissance et les emplois qui naîtront au fur et à mesure que le monde bâtit une économie mondiale plus verte. S'assurer que le Canada participe à ce changement est essentiel pour assurer de bons emplois pour des générations de Canadiens.

Dans la course mondiale aux solutions propres, le Canada réalisera de nouveaux investissements audacieux, qui permettront aux entreprises et aux travailleurs d'être compétitifs et de gagner.

Accélérer la transformation zéro émission nette du Canada par l'innovation

L'accélérateur net zéro, lancé dans le plan climatique renforcé du gouvernement en décembre dernier, contribuera à renforcer à sécuriser l'avantage industriel propre du Canada. En investissant dans la décarbonisation des grandes émettrices, en transformant des secteurs clés – de l'acier et de l'aluminium au ciment – et en accélérant l'adoption de la technologie propre dans l'ensemble de l'économie – par exemple, les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale – l'accélérateur net zéro stimulera le Canada vers les technologies novatrices à zéro émission nette et attirera les investissements à grande échelle nécessaires pour réaliser notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Il aidera également les entreprises canadiennes à croître et à créer les emplois de notre avenir à faibles émissions de carbone.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 5 milliards de dollars sur sept ans (selon la comptabilité de caisse), à compter de 2021-2022, à l'accélérateur net zéro. En s'appuyant sur le soutien de l'accélérateur zéro net annoncé dans le plan climatique renforcé, ce financement permettrait au gouvernement de fournir jusqu'à 8 milliards en soutien aux projets qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

L'accélérateur net zéro travaille à réduire la pollution, à stimuler la technologie propre et l'innovation, à attirer des investissements importants, à créer de bons emplois pour la classe moyenne et à favoriser le développement de chaînes d'approvisionnement pour s'assurer que les industries et les travailleurs canadiens peuvent utiliser leur avantage à faible émission de carbone pour être compétitifs et pour réussir. Il s'agit d'une composante importante de l'investissement total dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation proposé au chapitre 4.

Propulser les projets de technologies propres

Même si le secteur canadien des technologies propres est un chef de file mondial en innovation (11 entreprises ont été nommées au palmarès Global Cleantech 100 de 2021 du groupe Cleantech, plus que tout autre pays après les États-Unis), il y a un décalage en matière d'expansion commerciale, d'exportation et d'adoption par l'industrie. Les entreprises canadiennes font souvent état de difficultés à prendre de l'expansion sur le petit marché intérieur canadien et à accéder à un capital patient de croissance suffisant. Les projets transformateurs de technologies propres, particulièrement les grands projets, nécessitent souvent des investissements dont l'étendue et le calendrier dépassent la portée du financement des projets traditionnels. Afin d'appuyer des projets de technologies propres de grande envergure :

► Le budget de 2021 propose de rendre disponibles jusqu'à 1 milliard de dollars selon la comptabilité de caisse, sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour des mesures visant à attirer des investissements du secteur privé dans ces projets.

Ces ressources alimenteraient la croissance d'entreprises canadiennes novatrices, créeront des emplois pour les travailleurs hautement qualifiés et présenteront d'importantes solutions environnementales et climatiques au monde.

Accroître la fabrication de technologies à zéro émission

Comme un nombre croissant de pays s'engage à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, la demande de technologies à zéro émission ne fera que croître. Fort d'un effectif hautement éduqué et motivé, le Canada est en bonne position pour tirer profit de cette occasion. Le renforcement de notre secteur manufacturier et la création d'emplois bien rémunérés sont essentiels à la croissance d'une classe moyenne résiliente et compétitive.

Afin de créer des emplois et appuyer la croissance dans le secteur de la fabrication de technologies propres au Canada :

► Le budget de 2021 propose de réduire de 50 % les taux d'imposition générale des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission. Les réductions entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et seraient progressivement éliminées à compter du 1^{er} janvier 2029 pour l'être complètement le 1^{er} janvier 2032. Le ministère des Finances du Canada examinera régulièrement les nouvelles technologies qui pourraient être admissibles, en consultation avec Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Technologies du développement durable Canada et d'autres intervenants clés à l'échelle du gouvernement et de l'industrie.

Les réductions proposées du taux d'imposition augmenteront la compétitivité du Canada pour attirer des investissements dans la fabrication de technologies à zéro émission tout en appuyant également les entreprises existantes dans le secteur. Cela contribuera à la relance de l'économie canadienne et à la création d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens. On estime que cette mesure réduira les recettes du gouvernement fédéral de 45 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2021-2022.

De plus, le gouvernement entreprendra une analyse afin de s'assurer que le Canada suit le rythme des États-Unis et d'autres pays en fournissant les structures et les incitatifs fiscaux appropriés pour encourager les entreprises de l'économie propre à investir, à croître et à déployer des solutions ici au Canada.

Technologies à zéro émission au Canada

Voici des exemples de fabrication de technologies à zéro émission au Canada :

- Fabrication d'éoliennes, de panneaux solaires et d'équipement utilisé dans les centrales hydroélectriques.
- Fabrication de systèmes d'énergie géothermique.
- Fabrication de voiture, d'autobus, de camions et d'autres véhicules électriques.
- Fabrication de batteries et de piles à combustible pour les véhicules électriques.
- Production de biocarburants à partir de matières résiduelles.
- Production d'hydrogène vert.
- Fabrication de bornes de recharge de véhicules électriques.
- Fabrication de certains équipements de stockage d'énergie.

Accélérer l'investissement dans les technologies énergétiques propres

En 2018, le Canada a mis en place des incitatifs fiscaux pour encourager les entreprises à investir dans la production d'énergie propre et l'équipement d'efficacité énergétique. En particulier, cela comprenait une mesure temporaire permettant aux entreprises d'immédiatement déduire le coût complet des investissements faits dans certaines technologies énergétiques propres. Afin d'appuyer les emplois associés aux technologies propres, d'aider les entreprises canadiennes à adopter plus de technologies propres et de lutter contre les changements climatiques :

- Le budget de 2021 propose d'étendre la liste d'équipement admissible à un incitatif fiscal pour inclure l'équipement utilisé dans le stockage de l'énergie hydroélectrique pompée, la production de combustibles renouvelables, la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et le ravitaillement de l'hydrogène. Certaines restrictions existantes concernant les investissements dans les technologies d'hydroliennes, d'énergie des vagues et marémotrice, de chauffage solaire actif et d'énergie géothermique seraient également éliminées.

Afin de s'assurer que cet incitatif fiscal demeure conforme aux objectifs environnementaux du gouvernement :

- Le budget de 2021 propose de mettre à jour les critères d'admissibilité de manière à ce que certains équipements de production d'électricité alimentés aux combustibles fossiles et aux déchets à faible rendement ne soient plus admissibles après 2024.

Renouveler l'admissibilité à cet incitatif fiscal aidera à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre au Canada. On estime que ces mesures réduiront les recettes du gouvernement fédéral de 142 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques

L'électrification des véhicules et l'utilisation de panneaux solaires devraient augmenter considérablement au cours de la prochaine décennie. Le Canada possède de riches réserves des minéraux cruciaux nécessaires à la fabrication de batteries pour véhicule électrique et de panneaux solaires, ainsi que d'autres technologies à faible émission de carbone requises pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Les ressources nécessaires à ces technologies créent de bons emplois dans les régions du pays.

Le Canada et les États-Unis ont récemment convenu de renforcer le Plan d'action conjoint pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques entre le Canada et les États-Unis en vue de cibler une transformation industrielle à zéro émission nette, des batteries pour les véhicules zéro émission et le stockage d'énergie renouvelable. Il est essentiel d'investir dans ces ressources pour assurer notre sécurité énergétique. On garantira ainsi que le Canada est un producteur crucial dans les chaînes d'approvisionnement de l'avenir.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 9,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour créer un centre d'excellence sur les minéraux de batterie critiques au sein de Ressources naturelles Canada. Le centre coordonnerait les politiques et les programmes fédéraux en matière de minéraux critiques et collaborerait avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et autres. Le centre participerait aussi à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint entre le Canada et les États-Unis.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 36,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, avec 10,9 millions en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour la recherche et le développement fédéraux en vue de faire progresser l'expertise en matière de traitement et de raffinement des minéraux de batterie critiques.

Recharger et ravitailler les véhicules zéro émission

Depuis 2015, il y a une augmentation rapide du nombre de Canadiens qui possèdent des véhicules zéro émission. Depuis 2016, le gouvernement a investi 376,4 millions de dollars et a entamé le travail visant à construire près de 6 000 bornes de recharge et stations de ravitaillement avec des partenaires partout au pays. Les bornes de recharge sont maintenant disponibles dans de plus en plus d'endroits, qu'il s'agisse de centres commerciaux, d'immeubles de bureaux ou de stationnement en bordure de rue. Or la mesure et le prix de l'énergie vendue ne sont pas toujours clairs pour les conducteurs. Tout comme nous savons que c'est un litre d'essence qui sort de la pompe, les conducteurs de véhicules zéro émission doivent avoir le même niveau de confiance et de certitude quand ils rechargent un véhicule électrique ou quand ils font le plein d'un carburant propre de prochaine génération, comme l'hydrogène. Afin d'accroître l'uniformité et la transparence pour les conducteurs et aider les Canadiens à réduire les émissions de carbone :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 56,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 16,3 millions en amortissement restant, et de 13 millions par année par la suite, à Mesures Canada pour élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec des partenaires mondiaux comme les États-Unis, un ensemble de codes et de normes pour les bornes de recharge et les stations de ravitaillement de véhicules zéro émission de détail. Cela comprendrait les cadres d'accréditation et d'inspection nécessaires pour veiller au respect des normes dans le vaste réseau de bornes de recharge et de stations de ravitaillement du Canada.

Cette mesure accorderait une certitude réglementaire aux fournisseurs de services de recharge et faciliterait le développement du réseau de bornes de recharge. Cela aiderait un plus grand nombre de Canadiens à avoir la confiance nécessaire pour acheter et conduire un véhicule zéro émission.

Fonds fédéral pour l'électricité propre

Investir dans l'électricité produite à partir de sources renouvelables peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à stimuler la croissance des infrastructures d'énergie propre. Le gouvernement du Canada s'est fixé un objectif de s'assurer que la totalité de la production d'électricité pour tous les bâtiments fédéraux provienne de sources propres d'ici 2022, le cas échéant. L'achat d'électricité renouvelable stimulera les investissements dans les nouvelles technologies propres et favorisera la création d'emplois et la participation des Autochtones.

- Afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada d'alimenter les bâtiments fédéraux entièrement en électricité propre d'ici 2022, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 14,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 77,9 millions par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada pour un fonds fédéral pour l'électricité propre afin d'acheter des certificats d'énergie renouvelable pour tous les bâtiments du gouvernement fédéral.

Réduire les émissions liées aux transports et aux sites d'enfouissement

Regroupés, les secteurs des transports et des déchets comptent pour près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Les véhicules légers et lourds contribuent à la plus grande part des émissions liées aux transports, et les émissions de l'équipement ménager alimenté au gaz augmentent. En outre, les sites d'enfouissement canadiens rejettent de grandes quantités de méthane, un gaz à effet de serre puissant.

Pour créer un environnement plus sain et appuyer la transition à des transports et à une gestion des déchets plus propres :

- Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 104,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 2,8 millions de dollars en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada pour renforcer la réglementation concernant les émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules légers et lourds et pour l'équipement résidentiel hors route, établir des règlements sur le méthane nationaux s'appliquant aux grands sites d'enfouissement et entreprendre des mesures supplémentaires en vue de réduire et mieux utiliser les déchets dans ces sites.

Investir dans la bioéconomie forestière

L'industrie forestière joue un rôle essentiel dans bon nombre de collectivités rurales canadiennes et elle jouera un rôle important dans l'écologisation de notre économie. Les innovations dans le secteur du bois sont un vecteur de développement de l'économie canadienne à faible émission de carbone. Elles peuvent être utilisées dans les biocarburants, les bioplastiques, les matériaux de construction et d'autres produits dont notre économie a besoin, et remplacer des produits moins durables. La conception et la commercialisation de ces nouveaux biomatériaux contribueront à protéger de bons emplois dans des centaines de communautés canadiennes. Afin d'appuyer la croissance de la bioéconomie forestière :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 54,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Ressources naturelles Canada, en vue d'accroître la capacité du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, ce qui comprend la collaboration avec les municipalités et les organismes communautaires prêts à saisir de nouvelles occasions économiques dans le secteur forestier.

Premières obligations vertes fédérales

Les investisseurs sont de plus en plus à la recherche de projets écologiques qui appuient les entreprises novatrices et les bons emplois. Il s'agit d'un nouveau marché en pleine croissance et la présence d'emprunteurs AAA créera un marché plus mature pour les investisseurs qui veulent un portefeuille vert, mais qui doivent aussi gérer leur risque en matière d'investissement. Afin de s'assurer que le Canada fait concurrence dans ces secteurs émergents, maintenant et à l'avenir :

- Le gouvernement publiera un cadre d'obligations vertes au cours des prochains mois en prévision de l'émission des obligations vertes fédérales en 2021-2022 et établira une cible d'émission de 5 milliards de dollars, assujettie aux conditions du marché. Il s'agit de la première émission d'obligations vertes parmi de nombreuses autres. Le cadre fournira les détails concernant la façon dont, au moyen des obligations vertes, les investisseurs auront la possibilité de financer les efforts du Canada dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Les projets potentiels que ces obligations vertes pourraient financer comprennent l'infrastructure écologique, les innovations technologiques propres, les projets d'adaptation des communautés, la conservation de la nature et d'autres efforts pour lutter contre les changements climatiques et protéger notre environnement.

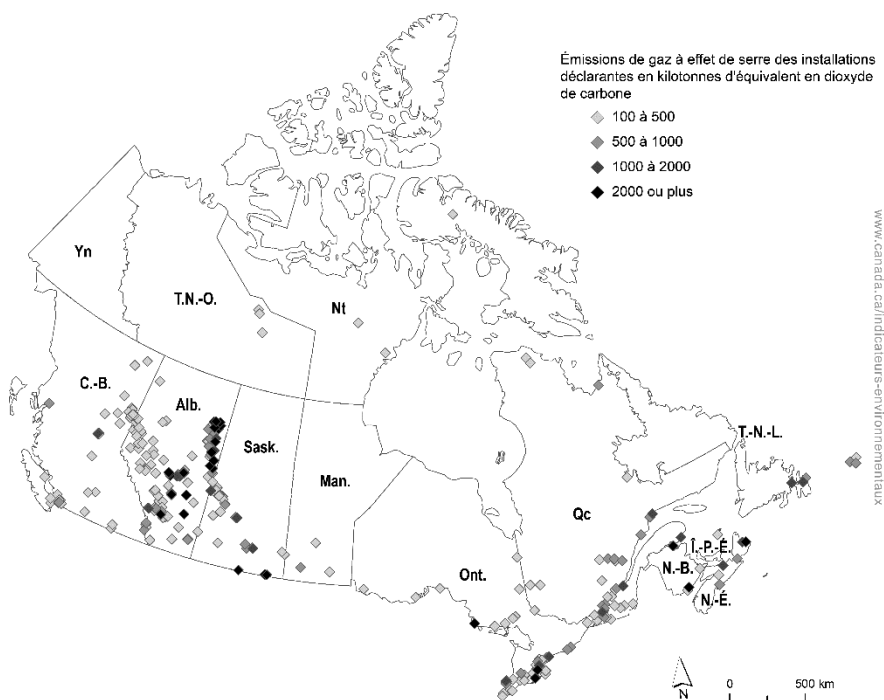
Le ministère des Finances du Canada codirigera l'élaboration du cadre des obligations vertes du Canada avec Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères, notamment Ressources naturelles Canada, Infrastructure Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Transports Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Sécurité publique Canada, ainsi que les sociétés d'État connexes.

5.2 Investir dans l'avenir de notre industrie d'énergie propre

Des générations de Canadiens ont travaillé avec acharnement afin de bâtir un secteur énergétique solide, qui soutient des centaines de milliers de travailleurs et de familles à l'échelle du pays, et qui alimente le monde entier en énergie. Il s'agit d'un héritage de fierté et de réalisations. Le développement du secteur énergétique du Canada a fait des contributions importantes aux technologies et aux matériaux propres dans l'ensemble de l'industrie et à la prospérité du pays et à sa qualité de vie enviable. Ces technologies et matériaux pourraient transformer l'industrie, dans l'ensemble des secteurs.

Près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada proviennent d'un nombre relativement restreint d'installations industrielles importantes de partout au Canada. La décarbonisation de ces installations constitue une occasion économique et environnementale qui, si elle est réalisée, fera en sorte que le Canada deviendra un chef de file dans l'offre d'une énergie plus propre et de solutions technologiques propres, partout dans le monde.

Figure 5.1
Émissions de gaz à effet de serre provenant de grandes installations au Canada, 2018



Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) et les carburants à faibles émissions de carbone représentent deux voies qui mènent à la réduction de ces émissions industrielles. Investir dans ces technologies aujourd'hui constitue un pas important vers la réalisation des objectifs climatiques du Canada – à un avenir plus écologique et plus résilient pour tous les Canadiens.

Captage, utilisation et stockage du carbone

La lutte contre les changements climatiques et l'atteinte de zéro émission nette exigent que les Canadiens et l'industrie canadienne réduisent dans l'atmosphère, de toutes les façons possibles, les gaz à effet de serre nocifs. La technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) est un outil important pour réduire les émissions dans les secteurs aux émissions les plus importantes. Elle recourt à des technologies de pointe pour capter les émissions de dioxyde de carbone issues de la combustion de carburant et de procédés industriels, ou directement dans l'air. Le carbone capté peut alors être stocké profondément sous terrain ou utilisé pour créer de nouveaux produits novateurs. Le CUSC est la seule technologie actuellement disponible qui pourrait produire des émissions négatives.

Le Canada capte actuellement 4 mégatonnes de carbone chaque année, mais nous avons la capacité technique et géologique d'en capter et d'en stocker beaucoup plus. Nous avons les éléments de base nécessaires en place, y compris l'infrastructure comme l'Alberta Carbon Trunk Line et des entreprises novatrices comme CarbonCure en Nouvelle-Écosse, qui ont mis au point une technologie pour injecter du carbone capté dans le béton, le rendant plus fort et moins polluant. L'Alberta et la Saskatchewan ont le plus fort potentiel à court terme pour devenir des chefs de file mondiaux en matière de CUSC en créant de nouveaux « carrefours » où le carbone provenant d'installations à forte émission peut être capté, transporté, stocké ou utilisé de manière efficace.

Incitatif fiscal pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Des innovateurs et ingénieurs canadiens ont mis au point certaines des technologies de CUSC de premier plan à l'échelle mondiale, et ces technologies deviennent de plus en plus recherchées, étant donné qu'un nombre grandissant de pays agissent pour lutter contre les changements climatiques. Le gouvernement entend prendre des mesures importantes pour appuyer et accélérer l'adoption de ces technologies. En offrant des incitatifs à adopter les technologies en matière de CUSC, la mesure proposée constituera un élément important du plan du Canada visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Cette importante nouveauté dans le système fiscal canadien permettra d'accélérer la croissance de nouvelles entreprises et la création d'emplois dans le

secteur du captage du carbone.

► Le budget de 2021 propose d'instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour le capital investi dans les projets de CUSC, dans le but de réduire annuellement les émissions de CO₂ d'au moins 15 mégatonnes. Cette mesure entrera en vigueur en 2022.

Le gouvernement agira rapidement en lançant une période de consultation de 90 jours avec des intervenants sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement. Après quoi, il annoncera plus de détails, y compris le taux de l'incitatif. Il n'est pas prévu que le crédit d'impôt à l'investissement soit offert aux fins des projets de récupération assistée du pétrole. Le gouvernement compte offrir le crédit pour les projets d'extraction directe dans l'air. Il demandera à tous les sous-secteurs industriels (par exemple, les sables bitumineux, le raffinage, le ciment, les engrais, la production d'énergie électrique et l'extraction directe dans l'air, entre autres) de faire part de leurs commentaires, conscient qu'ils font face à des défis différents liés à l'adoption de la technologie de CUSC. Le crédit d'impôt appuiera également la production d'hydrogène. Pendant la consultation, le gouvernement examinera comment il pourrait apporter un soutien fiscal équivalent aux producteurs d'hydrogène vert. Des gouvernements provinciaux concernés participeront également à la consultation, et seront encouragés à créer des mesures comparables et complémentaires pour les projets de CUSC menés dans leur administration.

À la suite des consultations, le gouvernement compte présenter un projet de loi afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible le crédit d'impôt à l'investissement.

Le gouvernement analysera également comment le régime fiscal peut être utilisé pour appuyer davantage la commercialisation et le déploiement de technologies de pointe qui peuvent être essentielles à la création de notre avenir zéro émission nette.

Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone

Le Canada est un chef de file dans le CUSC, grâce à des projets nationaux qui ont déjà capté et stocké des millions de tonnes de CO₂. Approfondir cet avantage canadien est essentiel pour atteindre les objectifs de zéro émission nette. Toutefois, des investissements sont nécessaires pour soutenir les activités de recherche et le développement qui mèneront à des percées technologiques, permettront d'en réduire les coûts et feront en sorte que le Canada demeure à l'avant-garde sur le marché mondial du CUSC.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 319 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, avec 1,5 million en

amortissement restant, à Ressources naturelles Canada afin d'appuyer les activités de recherche, de développement et de démonstration des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone et d'améliorer leur viabilité commerciale.

Ensemble, ces mesures proposées relativement au CUSC aideront le Canada à réaliser l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et à positionner le Canada comme chef de file dans l'approvisionnement en énergie plus propre et en nouvelles technologies novatrices partout dans le monde.

Combustibles plus propres pour un environnement plus propre

Les Canadiens et les entreprises canadiennes consomment des combustibles chaque jour : pour se rendre d'un endroit à un autre, pour créer des produits et pour transporter ces produits aux marchés. Les novateurs trouvent des façons de rendre les combustibles que nous utilisons plus propres et la Norme sur les combustibles propres du Canada devrait réduire nos émissions de gaz à effet serre de plus de 20 mégatonnes en 2030. Nous serons ainsi en bonne voie d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

► Afin de mettre en œuvre et gérer la Norme sur les combustibles propres, le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 67,2 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, avec 0,05 million de dollars en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada. Cette norme crée de nouvelles possibilités économiques pour les producteurs de biocombustibles du Canada, y compris les agriculteurs et les forestiers, lesquels font partie de la chaîne d'approvisionnement des combustibles à faible teneur en carbone. Faire cet investissement maintenant assurera la compétitivité future du Canada dans la transition mondiale à une économie à faibles émissions de carbone.

Soutenir la production et l'utilisation de combustibles propres

Les combustibles propres, y compris l'hydrogène et les biocombustibles, peuvent aider à réduire les émissions produites par les activités quotidiennes, du chauffage de nos maisons au navettage. La production de ces combustibles offre de nouvelles possibilités au secteur énergétique du Canada, et garantit que son travail acharné et son ingéniosité font partie de la relance économique du pays.

Comme il a été annoncé le 11 décembre 2020, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 0,9 million en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour mettre sur pied un fonds pour les combustibles propres qui

appuiera la production et la distribution de combustibles à faible teneur en carbone et à zéro émission, y compris l'hydrogène et la biomasse, partout au Canada et dans le monde entier, tel qu'annoncé dans le plan climatique renforcé du gouvernement. Le fonds positionnera le Canada comme chef de file mondial dans le secteur de l'hydrogène, en plus d'exécuter la Stratégie canadienne pour l'hydrogène.

- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 67,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, avec 5,6 millions en amortissement restant, et de 10,7 millions par la suite, pour permettre à Mesures Canada de s'assurer que les transactions commerciales de combustibles à faible teneur en carbone sont mesurées avec exactitude, comme c'est le cas pour les combustibles conventionnels.

Ces investissements feront en sorte que le secteur énergétique du Canada sera un acteur clé dans les travaux menés en vue de bâtir un avenir énergétique propre.

Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone

Les combustibles à faible teneur en carbone seront nécessaires pendant que le Canada déploie des efforts pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Le gouvernement du Canada adopte un rôle de leadership pour se placer sur la voie d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 en s'engageant à acheter des combustibles à faible teneur en carbone pour ses flottes nationales aériennes et maritimes fédérales. En prenant cet engagement maintenant, le gouvernement encouragera l'industrie à produire ces combustibles, créant des emplois pour les Canadiens et investissant dans l'économie des technologies propres.

- Afin d'appuyer le développement à long terme des combustibles à faibles émissions pour le transport maritime et l'aviation, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 227,9 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2023-2024, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre en œuvre un programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone dans le cadre du Fonds pour un gouvernement vert.
- Le gouvernement continuera aussi d'utiliser et d'élargir l'approvisionnement fédéral pour appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert pour que les fonds publics priorisent l'utilisation de matériel, de carburants et de processus à faible teneur en carbone.

Appuyer le Centre for Innovation and Clean Energy en Colombie-Britannique

Les Britanno-Colombiens sont depuis longtemps des leaders dans l'innovation en matière d'énergie propre et dans l'établissement d'un avenir plus durable. En 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié CleanBC, un plan visant à réaliser l'objectif de la province de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, selon les niveaux de 2007. Dans le cadre du plan CleanBC, la Colombie-Britannique a récemment annoncé qu'elle aiderait à créer un nouveau centre pour l'innovation et l'énergie propre afin de coordonner la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres, y compris le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et les carburants propres.

- En partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral fournira un financement jusqu'à concurrence de 35 millions de dollars pour contribuer à mettre sur pied le Centre for Innovation and Clean Energy afin de faire progresser l'expansion et la commercialisation de technologies propres en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada.

Investir dans l'énergie propre dans les communautés autochtones et du Nord

Le Nord du Canada se réchauffe à un rythme trois fois supérieur à celui de la planète. Les peuples autochtones en subissent les répercussions dans leur mode de vie, qui est étroitement lié à la terre et à l'eau. Bon nombre des communautés dans le Nord dépendent du diesel ou d'autres sources d'énergie à volume d'émissions élevé, qui, en plus de contribuer aux changements climatiques, polluent l'air. Afin d'aider ces communautés à adopter des sources d'énergie propre et de rendre l'air plus pur et plus sain :

- Le budget de 2021 propose d'investir 40,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir l'évaluation de la faisabilité et la planification de projets d'hydroélectricité et d'interconnexion des réseaux électriques dans le Nord. Ce financement pourrait progresser des projets, comme le projet d'agrandissement d'Atlin Hydro au Yukon et le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq (Nunavut). Les projets fourniront une énergie propre aux communautés du Nord et permettront de réduire les émissions produites par les projets miniers.

► Le budget de 2021 propose aussi d'investir 36 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'intermédiaire de l'Initiative sur les partenariats stratégiques afin de renforcer la capacité à exécuter des projets d'énergie propre locaux et durables sur le plan économique dans les communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse, et pour soutenir les possibilités de développement économique.

L'Initiative sur les partenariats stratégiques est un programme fédéral unique qui aide les communautés autochtones aux premières étapes de projets de développement économique importants et complexes. À ce jour, le gouvernement fédéral a investi plus de 136 millions de dollars dans l'Initiative sur les partenariats stratégiques, qui a soutenu plus de 50 projets à grande échelle et encouragé la création de plus de 200 partenariats fructueux dans divers secteurs de l'économie, comme l'énergie propre, le tourisme et les pêches. Ces efforts ont profité à plus de 400 communautés et organismes autochtones à l'échelle du pays.

D'autres travaux sont en cours dans tout le pays pour renforcer nos engagements en matière d'énergie propre, notamment la boucle de l'Atlantique.

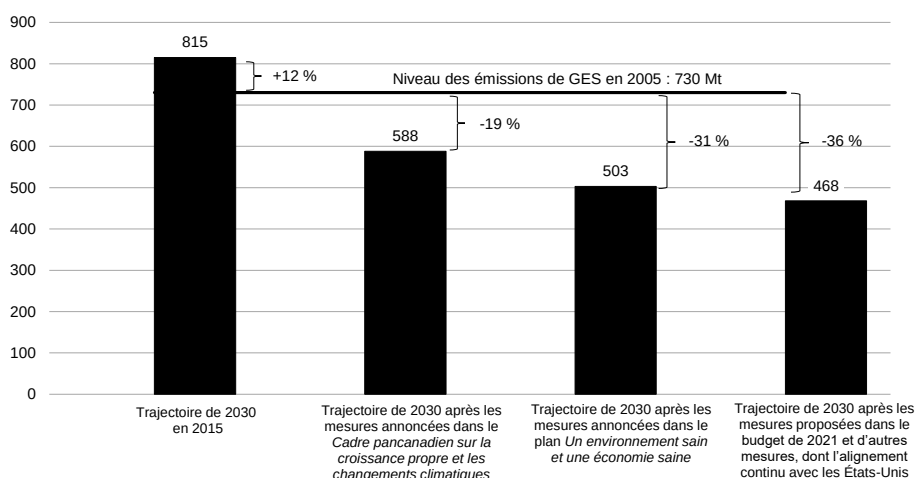
5.3 Faire progresser le plan climatique du Canada

En décembre 2020, le gouvernement a publié son plan climatique renforcé, *Un environnement sain et une économie saine*. Ce plan, qui fait fond sur le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, présentait de nouveaux investissements de 15 milliards de dollars afin de garantir que le Canada dépasse son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2030.

Graphique 5.1

Émissions canadiennes projetées de GES en 2030

Émissions de GES prévues



Source : Modélisation d'Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que les calculs d'Environnement et Changement climatique Canada et du ministère des Finances.

En février, le gouvernement a annoncé un investissement de près de 15 milliards de dollars dans des projets de transport en commun pour appuyer de nouvelles lignes de métro et électrifier les flottes par l'ajout de véhicules à émission zéro.

Le Canada dispose d'un plan climatique clair, qui comprend l'une des approches de tarification de la pollution par le carbone les plus strictes au monde, et nous devons en faire plus. Dans les prochains jours, le gouvernement compte annoncer de nouvelles cibles plus ambitieuses en matière de changements climatiques de 2030 et propose, dans le cadre du budget de 2021, d'investir 17,6 milliards de dollars d'investissements supplémentaires pour une reprise verte afin de créer des emplois bien rémunérés pour la classe moyenne, de bâtir une économie propre et de lutter et de protéger contre les changements climatiques.

Les investissements prévus dans le budget de 2021, ainsi que d'autres mesures comme un meilleur alignement avec les États-Unis pour réduire davantage la pollution provenant des transports et les émissions de méthane, signifient que le Canada est maintenant en mesure de réduire ses émissions d'environ 36 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Le gouvernement continuera de collaborer avec les partenaires et les intervenants nationaux et internationaux pour prendre des mesures en faveur du climat, en s'appuyant sur la prospérité du Canada sur la voie de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

Piloter le plan climatique renforcé du Canada

Depuis 2015, le gouvernement a fixé un programme climatique ambitieux. En 2020, il a renforcé son plan climatique et introduit la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* pour inscrire dans la loi l'objectif du Canada d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Afin d'appuyer le travail du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques et d'établir la voie pour un avenir prospère avec une croissance propre :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 94,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada pour accroître la capacité et les mesures nationales et internationales pour lutter contre les changements climatiques, renforcer la capacité stratégique en matière de technologies propres, y compris le soutien au Carrefour de la croissance propre, et pour financer la production de rapports conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

Reverser les produits de la tarification de la pollution aux contribuables

La pollution n'est plus gratuite au Canada. C'est le cas depuis 2019 et la Cour suprême du Canada l'a réaffirmé récemment.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont l'option de mettre en œuvre leur propre système de tarification de la pollution, qui doit respecter les normes fédérales. Pour les administrations qui choisissent de ne pas le faire, un système de filet de sécurité fédéral s'applique, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

Tous les produits directs sont remis aux Canadiens et à leurs communautés. Ainsi, 90 % des produits profitent directement à la population au moyen du paiement de l'incitatif à agir pour le climat afin que plus d'argent retourne dans les poches des familles, tout en contribuant à réduire la pollution et à protéger l'environnement. En fait, la majorité des familles reçoivent plus d'argent par l'intermédiaire de l'incitatif à agir pour le climat qu'elles n'en déboursent dans le système fédéral.

- Le budget de 2021 propose de changer les paiements de l'incitatif à agir pour le climat, qui passe d'un crédit remboursable demandé chaque année dans la déclaration de revenus des particuliers à des paiements trimestriels versés au moyen du système de prestations à compter de 2022. Cette mesure permettra de verser les paiements de l'incitatif à agir pour le climat de manière plus régulière. D'autres détails seront annoncés plus tard en 2021.

La proportion restante, soit environ 10 %, a été retournée dans les collectivités, notamment par l'entremise des petites entreprises, des écoles et des communautés autochtones dans ces provinces. Le gouvernement continuera de verser tous les produits fédéraux de la tarification de la pollution aux familles canadiennes et à leurs communautés pour les aider à faire des choix plus propres et à protéger l'environnement pour les générations futures.

Apporter un soutien aux agriculteurs

Conscient que de nombreux agriculteurs utilisent le gaz naturel et le propane dans le cadre de leurs activités :

- Le budget de 2021 annonce l'intention du gouvernement de retourner une partie des produits de la tarification de la pollution directement aux agriculteurs des administrations assujetties à un filet de sécurité (actuellement l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario), à compter de 2021-2022. Il est estimé que les agriculteurs recevraient 100 millions de dollars la première année. Les remises des années ultérieures seront fondées sur les produits de la tarification de la pollution perçus au cours de l'exercice précédent. Ces paiements devraient augmenter à mesure que la tarification de la pollution augmente. D'autres détails seront annoncés plus tard en 2021 par la ministre des Finances.
- Le budget de 2021 propose de garantir que le Programme des technologies propres en agriculture de 165,5 millions de dollars, élargi récemment, versera en priorité une somme minimale de 50 millions aux agriculteurs de partout au Canada pour financer des séchoirs à grains à plus grande efficacité énergétique.

Ces initiatives aideront les agriculteurs à adopter progressivement des méthodes d'agriculture écoénergétiques et à faibles émissions de carbone.

Solutions agricoles pour le climat

Les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la lutte menée par le Canada contre le changement climatique. Dans le secteur agricole, on pourrait élargir l'adoption à grande échelle de solutions pour le climat, dont un grand nombre sont déjà adoptées un peu partout au pays. Pour rehausser les programmes d'action pour le climat destinés aux agriculteurs, y compris le Programme Solutions agricoles pour le climat de 185 millions de dollars et le Programme des technologies propres en agriculture de 165 millions de dollars, le budget propose :

- un financement additionnel de 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour lancer immédiatement des actions pour le climat en milieu agricole dans le cadre du Programme Solutions agricoles. Ce financement ciblera des projets qui accélèrent la réduction des émissions par la meilleure gestion de l'azote, l'adoption des cultures de couverture, et la normalisation du pâturage en rotation;
- un financement de 60 millions de dollars sur les deux prochaines années, à partir du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, pour protéger les zones humides et les arbres dans les exploitations agricoles, notamment avec un programme pilote d'enchères inversées;
- un financement de 10 millions de dollars sur les deux prochaines années, à partir du Programme des technologies propres en agriculture, pour alimenter les exploitations agricoles avec de l'énergie propre et diminuer leur consommation de diesel.

Intégrer le climat aux décisions du gouvernement fédéral

Le gouvernement est un acteur important dans les activités que mène le Canada pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Les décisions du gouvernement doivent tenir compte des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci d'une manière rigoureuse, uniforme et mesurable.

- Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 36,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada pour l'élaboration et la mise en application d'une optique des changements climatiques, qui garantit l'intégration des considérations climatiques tout au long du processus décisionnel du gouvernement fédéral. Cela comprend des ressources pour renforcer la capacité de modélisation de l'économie et des émissions.

Améliorer la divulgation publique d'informations relatives aux changements climatiques

Afin d'assurer une transition stable et prévisible vers une économie à faibles émissions de carbone, les marchés, les assureurs, les décideurs et le public ont besoin d'une information normalisée sur les risques et les possibilités climatiques auxquels les organismes font face.

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques a aidé les gouvernements, les banques centrales, les entreprises publiques, les institutions financières et d'autres organismes à se doter de normes internationales uniformes et comparables en matière d'informations à fournir à titre volontaire. Ce qui suit permettra d'offrir de la clarté aux marchés alors que la technologie progresse, la réglementation évolue et les comportements des consommateurs changent face aux changements climatiques :

- ▶ Le gouvernement consultera les provinces et les territoires en vue d'intégrer les divulgations sur le climat aux autres divulgations courantes dans un grand nombre de secteurs de l'économie canadienne, comme le préconise le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.
- ▶ Les sociétés d'État du Canada feront preuve de leadership en matière de changements climatiques en adoptant les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ou des normes acceptables plus rigoureuses, applicables au secteur public au moment de la publication, comme élément de leurs rapports organisationnels.
- Les grandes sociétés d'État du Canada (les entités qui ont plus de 1 milliard de dollars en actifs) présenteront des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements climatiques pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2022, au plus tard.
- Les sociétés d'État ayant moins de 1 milliard de dollars en actifs devront commencer à présenter des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements climatiques ou une justification à l'égard de l'absence d'incidence importante des risques relatifs aux changements climatiques sur leurs activités pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2024, au plus tard.

De plus, reconnaissant l'importance de la nature, le gouvernement du Canada se joint au groupe de travail sur l'information financière relative à la nature. Le groupe de travail élabore un cadre pour permettre aux sociétés et

aux institutions financières d'évaluer et de gérer les dépendances et des répercussions sur la nature et d'en rendre compte.

Qui plus est, afin de garantir la transparence des sociétés d'État en ce qui concerne les questions importantes aux yeux des Canadiens, le budget de 2021 annonce que les sociétés d'État seront tenues de présenter des informations sur le genre et la diversité, à compter de 2022.

Ajustements à la frontière pour le carbone

Les ajustements à la frontière pour le carbone garantissent l'application équitable de la réglementation liée à la tarification de la pollution par le carbone entre partenaires commerciaux. Si une tarification différente de la pollution est prélevée à la source, la différence est donc appliquée aux importations et aux exportations entre pays. Cela met les partenaires sur un pied d'égalité, garantit la compétitivité et protège notre environnement commun. L'un des aspects importants de l'avancement de ces travaux est de garantir la compréhension commune des ajustements à la frontière pour le carbone, d'écouter les opinions des Canadiens intéressés, et de travailler avec les partenaires internationaux du Canada.

► Le gouvernement entend lancer un processus de consultation sur les ajustements à la frontière pour le carbone au cours des prochaines semaines. Ce processus de consultation s'amorcera à l'été avec des discussions ciblées, y compris avec les provinces et les territoires, et avec des importateurs et des exportateurs, particulièrement ceux qui font le commerce de biens à forte intensité d'émissions. Le public en général sera consulté cet automne. Tout au long de ce processus, le gouvernement entend poursuivre sa coopération à l'échelle internationale avec des partenaires aux vues similaires.

5.4 Bâtir des maisons et des communautés vertes

L'énergie utilisée pour chauffer et refroidir les bâtiments représente 13 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada. En contribuant à rendre les maisons et les autres immeubles de nos communautés plus écoénergétiques, nous réduisons nos émissions et, du même coup, nos factures d'énergie.

Il est important de renforcer l'offre et la production par le Canada des matériaux dont nous avons besoin pour bâtir et alimenter en énergie des maisons et des communautés à haut rendement écoénergétique et à faibles émissions.

Les investissements dans la rénovation de nos bâtiments créeront aussi de bons emplois à l'échelle locale, y compris pour les gens de métier et pour les travailleurs qualifiés.

C'est en bâtissant des communautés plus vertes que nous pouvons soutenir une

économie propre et créer de nouvelles occasions économiques et de bons emplois pour la classe moyenne partout au pays.

Réduire les factures d'énergie à usage résidentiel au moyen de prêts sans intérêt pour rénovations

L'action climatique commence à la maison et des rénovations énergétiques résidentielles profondes peuvent avoir un effet important sur la réduction des émissions. Que les ménages remplacent des fenêtres non étanches, améliorent l'isolation pour garder les maisons au chaud en hiver et au frais en été, ou installent des thermopompes, les rénovations profondes aideront les Canadiens à augmenter l'efficacité énergétique de leur maison et peuvent aussi aider à mieux protéger leur maison contre les risques climatiques.

Exemples de rénovations profondes pour rendre les maisons plus vertes

- Remplacer les chaudières à mazout ou les systèmes à faible rendement par une chaudière à haut rendement, une thermopompe à l'air ou une thermopompe géothermique.
- Améliorer l'isolation des murs ou des sous-sols et/ou des panneaux muraux ou de toit.
- Installer un chauffe-eau à haute efficacité ou d'énergie renouvelable sur place comme des panneaux solaires.
- Remplacer les portes et les fenêtres qui laissent passer l'air.

Ces rénovations rendent également les résidences plus confortables, réduisent les factures d'énergie et créent de bons emplois pour la classe moyenne, en particulier pour les travailleurs qualifiés et les gens de métier. De plus, elles peuvent également stimuler la croissance propre en créant une industrie pour les rénovations écoénergétiques, y compris le développement d'une chaîne d'approvisionnement canadienne pour les produits de rénovation domiciliaire à haut rendement énergétique.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2020* a présenté un programme visant à fournir aux Canadiens un million d'évaluations de l'efficacité énergétique gratuites et jusqu'à 700 000 subventions pouvant atteindre 5 000 \$ afin d'effectuer des améliorations écoénergétiques résidentielles. Pour aider les propriétaires et tirer parti de ces mesures :

► Le budget de 2021 propose d'accorder des prêts de 4,4 milliards de dollars, selon la comptabilité de caisse (778,7 millions selon la comptabilité d'exercice sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 414,1 millions dans les années à venir) destinés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations résidentielles profondes au moyen de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$. Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs pourraient obtenir des prêts pour entreprendre les rénovations recommandées dans une évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique autorisée. En combinaison avec les subventions offertes annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne, cela aiderait les participants admissibles à effectuer de profondes rénovations plus coûteuses, qui contribuent le plus à réduire l'empreinte environnementale et les factures d'énergie d'une résidence. Ce programme comprendra également un volet de financement consacré à un soutien aux propriétaires à faible revenu et aux propriétés locatives desservant les locataires à faible revenu, y compris les coopératives et les logements sans but lucratif.

Le programme serait en place d'ici l'été 2021. Il serait facilement accessible par l'intermédiaire d'outils en ligne simples et devrait contribuer à établir les chaînes d'approvisionnement canadiennes pour les produits écoénergétiques. On estime que plus de 200 000 ménages profiteraient de cette mesure.

5.5 S'adapter aux changements climatiques pour assurer un avenir plus résilient

Les catastrophes climatiques, comme les inondations, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et la dégradation du pergélisol, sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Ces catastrophes ont de graves répercussions négatives sur la sécurité publique, la vie humaine et l'économie. Elles peuvent aussi causer des dommages coûteux dans nos communautés.

Le budget de 2021 propose un certain nombre de mesures afin de mieux comprendre les catastrophes climatiques et de mieux s'y préparer, ainsi que d'atténuer leur incidence. Ces mesures aideraient nos communautés à devenir plus sécuritaires et plus résilientes aux changements climatiques.

Renforcer la résilience climatique

Les répercussions des changements climatiques, notamment les inondations, l'érosion côtière et le dégel du pergélisol, mettent grandement en péril l'infrastructure du Canada. Cela constitue une menace pour la santé, la richesse et la sécurité des Canadiens. Les catastrophes climatiques peuvent entraîner des dépenses de milliards de dollars en perturbations, en dommages et en coûts de rétablissement. Pour assurer la résilience du Canada face aux changements climatiques :

- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 1,4 milliard de dollars sur 12 ans, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada pour bonifier le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes afin d'appuyer des projets comme des activités d'atténuation des feux de forêt, la réparation des systèmes d'eaux pluviales et la restauration des milieux humides et littoraux.
 - De ce montant, 670 millions de dollars seraient consacrés à de nouveaux projets à petite échelle, dont les coûts admissibles se situeraient entre 1 million et 20 millions de dollars. De plus, 10 % de l'enveloppe budgétaire totale seraient consacrés aux bénéficiaires autochtones afin que chaque groupe distinct puisse en profiter. Ensemble, ces sommes appuieraient des projets qui aident les petites communautés rurales, éloignées, autochtones et du Nord à s'adapter aux répercussions des changements climatiques.
- ▶ Le budget de 2021 propose également d'investir 11,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Infrastructure Canada pour renouveler le Programme de normes pour des infrastructures résilientes afin que le Conseil canadien des normes puisse continuer de mettre à jour les normes et les directives dans des domaines prioritaires comme la cartographie des zones inondables et les normes de construction dans le Nord. Cela aiderait les communautés à planifier et à bâtir des routes, des bâtiments et d'autres infrastructures qui sont plus durables et plus résilients au climat changeant.

Protéger les Canadiens contre les inondations

Les communautés du Canada font maintenant face à des inondations, qui ne se produisaient habituellement qu'une fois par siècle, toutes les quelques années en raison des changements climatiques. Ces déluges dévastateurs endommagent les résidences, les entreprises et les infrastructures. En fait, les inondations sont la catastrophe naturelle la plus coûteuse du Canada, causant plus de 1 milliard de dollars en dommages directs par année. Pour rendre nos communautés plus sûres et plus résilientes :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 63,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Ressources naturelles Canada, à Environnement et Changement climatique Canada et à Sécurité publique Canada pour collaborer avec les provinces et les territoires afin de dresser des cartes des zones inondables dans les zones à risque élevé.

Améliorer la résilience et la préparation aux feux de forêt

Les changements climatiques causent des feux de forêt qui deviennent plus fréquents et plus graves partout au Canada, ce qui menace la santé de la population, l'économie et la faune. Pour améliorer la résilience aux feux de forêt, protéger la sécurité des communautés et s'adapter aux changements climatiques :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 100,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 4,7 millions en amortissement restant, à l'Agence Parcs Canada pour améliorer la préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux du Canada.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 0,6 million en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour appuyer la cartographie accrue des régions du Nord canadien qui sont à risque d'être touchées par des feux de forêt. Ce financement permettrait également d'améliorer la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada, qui est financé conjointement en partenariat avec les provinces et les territoires.

Soutenir l'intervention en cas de catastrophes et le rétablissement dans les provinces et les territoires

Les changements climatiques causent de plus en plus d'inondations, de sécheresse d'incendies de forêt terribles, ainsi que d'autres catastrophes naturelles, ce qui exerce toujours plus de pressions sur les finances publiques fédérales et territoriales. En cas de catastrophe naturelle importante, les Accords d'aide financière en cas de catastrophe du gouvernement fédéral fournissent aux provinces et aux territoires l'aide financière dont ils ont besoin pour fournir des services d'intervention en cas de sinistre et de rétablissement. Afin de garantir que les provinces et les territoires ont la capacité requise pour garder les gens à l'abri des menaces que posent les changements climatiques :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, à Sécurité publique Canada dans le but de soutenir les efforts provinciaux et territoriaux d'intervention en cas de sinistre et de rétablissement.

Relever les défis liés aux changements climatiques au Yukon

Les changements climatiques menacent la sécurité et la résilience des infrastructures, des écosystèmes et des modes de vie traditionnels du Nord. Pour aider le Yukon à s'adapter aux répercussions des changements climatiques :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 25 millions de dollars en 2021-2022 au gouvernement du Yukon pour appuyer ses priorités en matière de changements climatiques, en collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Environnement et Changement climatique Canada.

Préserver le HMS *Erebus* et le HMS *Terror*

Les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror*, de la légendaire et malheureuse expédition Franklin de 1845, ont été découvertes près de Gjoa Haven, au Nunavut, en 2014 et en 2016, respectivement. Les Inuits gèrent conjointement les épaves avec l'Agence Parcs Canada. Elles sont parmi les épaves en bois les mieux conservées au monde. Elles contiennent des indices qui peuvent nous aider à résoudre l'un des plus grands mystères maritimes du monde. Cependant, la réduction de la couverture de glace et l'augmentation des houles causées par les changements climatiques accélèrent la détérioration du HMS *Erebus*. Pour conserver et protéger ces trésors historiques :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour accélérer les travaux d'archéologie et de conservation de ces artefacts d'importance internationale.

5.6 Protéger la nature

Le Canada abrite un quart des milieux humides et des forêts boréales de la Terre, 20 % de ses eaux douces, le littoral le plus long du monde et un cinquième du reste des régions sauvages du monde. Nous gérons des habitats précieux pour les oiseaux, les poissons et les animaux. Cependant, beaucoup des espaces naturels et des espèces que nous aimons sont menacés par l'activité humaine et les changements climatiques.

Il faut agir afin de conserver la nature, de gérer la perte de biodiversité et de protéger les espèces en péril. La protection de la nature est aussi l'un des aspects fondamentaux du plan de lutte contre les changements climatiques du Canada. Des forêts et des océans sains peuvent absorber et stocker du carbone. Nous devons aussi prendre des mesures pour lutter contre la pollution par les matières plastiques dans nos eaux.

Le budget de 2021 garantira que le Canada atteint son objectif de conserver 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025, et qu'il crée de bons emplois dans l'économie verte chemin faisant.

Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada

L'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme et des millions d'emplois dépendent des milieux naturels. L'investissement dans la conservation est également une occasion économique.

Les défis économiques que pose la crise mondiale de la biodiversité

Partout dans le monde, la nature est en déclin à un rythme jamais vu dans l'histoire de l'humanité et les espèces disparaissent de plus en plus vite. Selon un rapport des Nations Unies de 2019, jusqu'à un million d'espèces étaient menacées d'extinction à l'échelle mondiale. De plus, ce rapport a conclu que 75 % des environnements terrestres et 66 % des environnements marins avaient été modifiés par l'homme.

On s'entend de plus en plus sur le fait que les économies doivent mieux connaître leur dépendance envers la nature et leur incidence sur celle-ci. Le Forum économique mondial identifie la perte de biodiversité comme l'un des cinq principaux risques pour l'économie mondiale, qui pourrait avoir des conséquences irréversibles sur l'environnement, sur l'humanité et sur l'activité économique, en plus de détruire de façon permanente le capital naturel en raison de l'extinction ou de la réduction d'espèces.

Sources : Organisation des Nations unies, *Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère*, 2019; rapport mondial du Forum économique mondial, 2020; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019

Pour résoudre la crise de la biodiversité, lutter contre les changements climatiques, et protéger et créer des emplois :

- Le budget de 2021 propose de fournir 2,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 100,5 millions en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada, à l'Agence Parcs Canada et au ministère des Pêches et des Océans pour :
 - conserver jusqu'à 1 million de kilomètres carrés supplémentaires de terres et d'eaux intérieures afin d'atteindre l'objectif du Canada visant à protéger 25 % de son territoire d'ici 2025, y compris par l'intermédiaire de réserves nationales de faune et d'aires protégées et de conservation autochtones;
 - créer des milliers d'emplois dans la conservation et la gestion de la nature;
 - accélérer la création de nouvelles aires protégées provinciales et

territoriales;

- soutenir les gardiens autochtones;
- agir afin de prévenir la disparition d'espèces à risque imminent d'extinction, y compris dans le cadre de partenariats avec les peuples autochtones.

Ces sommes combinées au financement destiné à l'initiative sur le patrimoine naturel annoncé dans le budget de 2018 constituent le plus important investissement dans la conservation de la nature dans l'histoire du Canada.

Fonds pour l'infrastructure naturelle

Lorsqu'on pense aux infrastructures, on pense souvent aux infrastructures construites, c'est-à-dire les ponts, les routes ou les bâtiments. Cependant, l'infrastructure naturelle est un élément essentiel pour rendre nos communautés habitables. Les parcs locaux, les espaces verts et les secteurs riverains sont nos infrastructures naturelles. Celles-ci offrent les espaces naturels et les passages pour animaux qui appuient la conservation et la biodiversité, et fournissent les milieux humides et les marais qui aident à prévenir les crues soudaines.

- Le budget de 2021 propose de verser 200 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada afin d'établir un fonds pour l'infrastructure naturelle en faveur de projets d'infrastructure naturelle et hybride. Cela contribuerait à améliorer le bien-être, à atténuer les répercussions des changements climatiques et à prévenir les événements naturels coûteux.

Stratégies relatives à l'infrastructure naturelle au Canada

Selon un rapport publié par la Greenbelt Foundation, l'investissement dans les aires naturelles et la réduction de la dépendance à l'égard de l'infrastructure bâtie peuvent aider les municipalités à économiser de l'argent et à atténuer les répercussions des changements climatiques. Les villes partout au Canada profitent de cette occasion et investissent dans l'infrastructure naturelle, comme suit :

- La **stratégie relative aux ravins de la ville de Toronto** vise à protéger, à gérer et à améliorer les services écologiques et les possibilités de loisirs qu'offre un réseau de ravins en milieu urbain qui couvre plus de 300 kilomètres. La stratégie met l'accent sur les ravins qui sont actuellement très utilisés, et où les quartiers voisins ont un accès limité à des espaces verts publics ou privés.
- La **stratégie de ville pluvieuse de la ville de Vancouver** utilise des solutions naturelles, comme un aménagement paysager absorbant, des tranchées d'arbres et des toits verts afin de prévenir les inondations en milieu urbain et d'améliorer la qualité de l'eau. La stratégie vise également à gérer le ruissellement des eaux pluviales de 40 % des zones imperméables d'ici 2050

Stratégies relatives à l'infrastructure naturelle au Canada

ainsi qu'à capter et à nettoyer 90 % de l'eau de pluie annuelle moyenne de la ville.

- La **stratégie pour les parcs de la ville de Winnipeg** vise à mettre les gens en contact avec la nature, à valoriser les systèmes écologiques et à encourager un mode de vie actif et à l'extérieur, et à rendre les parcs et les espaces naturels plus accessibles pour les personnes handicapées.
- La **stratégie verte de la ville de Saskatoon** vise à fournir un habitat durable aux gens et à la nature en renforçant les forêts urbaines, en améliorant la santé des écosystèmes, en améliorant la résilience aux catastrophes naturelles et en mettant les gens en contact avec la nature, en favorisant la vie active et en plein air et en améliorant l'accessibilité des personnes handicapées aux parcs et aux espaces naturels.
- Le **plan pour un réseau vert de la ville de Halifax** encourage l'utilisation durable d'espaces verts importants sur le plan écologique et améliore l'utilisation des terres adaptées aux loisirs extérieurs.
- Le **plan stratégique Montréal 2030 de la ville de Montréal** fait de la nature dans la ville sa priorité, et met la biodiversité, les espaces verts et la gestion et le développement de l'héritage riverain et aquatique naturel au cœur du processus décisionnel. Le plan vise à garantir que chacun a accès aux parcs locaux et comprend la plantation d'arbres et de plantes dans les quartiers et le long des rives afin de protéger la biodiversité

Sources : Greenbelt Foundation, *Investing in the Future: The Economic Case for Natural Infrastructure in Ontario*, 2019 (PDF); Ville de Toronto, *Toronto Ravine Strategy*, 2017 (PDF); Ville de Vancouver, *Rain City Strategy: A green rainwater infrastructure and rainwater management initiative*, 2019 (PDF); Ville de Winnipeg, *Winnipeg Parcs Strategy*, mars 2021 (ébauche) (PDF); Ville de Saskatoon, *Green Strategy*, 2021; Ville de Halifax, *Green Network Plan*, 2018 (PDF); Ville de Montréal, *Montréal 2030 : Plan stratégique*, 2020 (PDF)

Conserver les océans du Canada

Le littoral du Canada est le plus long de tous les pays du monde et le gouvernement s'est engagé à protéger 25 % de ses zones marines et côtières d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030. En plus d'être l'habitat de baleines, de poissons et d'autres formes de vie marine, les océans jouent un rôle essentiel dans la capture du carbone dans l'atmosphère.

Les zones marines et côtières du Canada appuient également de nombreux emplois, moyens de subsistance et communautés. L'économie bleue au Canada a apporté une somme de 36,1 milliards de dollars au produit intérieur brut en 2018 et représente près de 300 000 emplois.

Pour contribuer à atteindre les objectifs de conservation, se protéger contre la perte de l'habitat marin et relever les défis liés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 976,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 80,0 millions en amortissement restant, pour aider le Canada à atteindre son objectif de 25 % d'ici 2025, afin de protéger la santé de nos océans, les stocks de pêche commerciale et la qualité de vie des Canadiens, en particulier dans les communautés côtières.

Réduire les plastiques dans les océans qui menacent la vie marine

Le terme « engins fantômes » désigne un engin de pêche commerciale qui a été abandonné, perdu ou jeté et qui, selon les estimations, représente jusqu'à 70 % des déchets plastiques, en poids, dans nos océans. Il s'agit de l'une des formes les plus mortelles de déchets marins dans le monde, qui polluent nos eaux et nos côtes, qui mettent en danger les stocks de pêche mondiaux et qui présentent des dangers pour la navigation. Depuis 2019, le Canada a fait preuve de leadership à l'échelle internationale en ce qui concerne les efforts pour nettoyer les engins fantômes. Pour continuer de travailler à réduire des déchets plastiques dans nos océans :

- Le budget de 2021 propose une augmentation de 10 millions de dollars, en 2021-2022, au Programme de contributions pour appuyer des solutions durables en matière de pêche et la récupération des engins de pêche (le « Fonds pour les engins fantômes ») de Pêches et Océans Canada pour aider les projets qui récupèrent les engins fantômes, éliminent les déchets plastiques liés à la pêche, mettent à l'essai de nouvelles technologies de pêche et appuient les efforts internationaux visant à réduire les engins fantômes. Le programme contribue également à la création d'emplois.

Préserver le saumon sauvage du Pacifique

Depuis le début des années 1990, les stocks de saumon du Pacifique ont décliné jusqu'à 93 %. Le saumon sauvage du Pacifique fait face à des menaces liées aux changements climatiques, aux contaminants et aux changements dans l'utilisation des terres et des eaux. La protection et le rétablissement des stocks de saumon sauvage du Pacifique sont une priorité du gouvernement fédéral. Des mesures sont nécessaires pour protéger et rétablir cette espèce emblématique pour des milliers de travailleurs de communautés rurales et côtières, et des centaines de communautés des Premières Nations en Colombie-Britannique et au Yukon qui pêchent le saumon pour des raisons alimentaires, sociales et rituelles. Faisant fond sur des investissements antérieurs de 246,3 millions de dollars pour permettre le

passage du saumon dans le fleuve Fraser après le glissement de terrain de Big Bar :

- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 647,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 98,9 millions en amortissement restant, à Pêches et Océans Canada pour :
 - stabiliser et conserver les populations de saumon sauvage du Pacifique, y compris par des investissements dans la recherche, de nouvelles écloseries et la restauration de l'habitat;
 - créer un secrétariat pour le saumon du Pacifique et un centre d'expertise en matière de rétablissement;
 - améliorer la gestion des pêches commerciales et récréatives;
 - doubler le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique en y injectant 100 millions supplémentaires;
 - consulter davantage les Premières Nations et les pêcheurs.

Renforcer la gestion durable de l'aquaculture

Une approche actualisée en matière d'aquaculture est fondamentale pour garantir la durabilité des activités et protéger les écosystèmes marins et les populations de poissons sauvages, surtout le saumon sauvage et d'autres espèces qui font face à des risques en matière de rétablissement.

Afin d'aider à positionner le Canada en tant que chef de file en matière d'aquaculture novatrice et durable, tout en protégeant et en reconstituant les stocks de poisson sauvage, et en s'appuyant sur le financement de 55,5 millions de dollars fourni récemment au Programme d'aquaculture durable :

- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 20 millions de dollars sur deux ans à Pêches et Océans Canada afin d'étendre les consultations auprès de la province de la Colombie-Britannique, des communautés autochtones, de l'industrie, des scientifiques et d'autres intervenants. Cette consultation éclairera l'élaboration d'un plan responsable afin de délaissier l'élevage du saumon en parcs en filet dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici 2025.
- ▶ Le budget de 2021 propose également d'investir 3 millions de dollars sur deux ans, afin de mettre à l'essai des approches de gestion fondée sur la région à l'égard de la planification, de la gestion et de la surveillance des activités d'aquaculture dans des régions prioritaires sur la côte de la Colombie-Britannique, ce qui tracera la voie vers la mise au point de pratiques d'aquaculture durables sur les plans économique, environnemental et social.

Développer l'agence canadienne de l'eau

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a été créée en 1935, lorsque des agriculteurs ont été aux prises avec une longue et grave période de sécheresse. Pendant près de 75 ans, elle a aidé les agriculteurs de l'Ouest canadien en appuyant des projets de conservation de l'eau et d'irrigation. Son abolition en 2009 a créé une lacune, car le Canada a perdu un outil important pour gérer son eau. Depuis lors, la gestion de l'eau est devenue une question plus vaste liée aux changements climatiques, à la conservation et à la santé des Canadiens. Pour combler cette lacune et entamer des travaux en vue du lancement d'une nouvelle agence canadienne de l'eau, qui assurera la salubrité, la propreté et la bonne gestion de notre eau :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 17,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada afin d'appuyer les travaux avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et des intervenants clés sur la portée du mandat de l'organisme, ce qui comprend de cerner les possibilités de bâtir et de soutenir une infrastructure hydraulique et d'irrigation plus résiliente. Le siège social de l'agence serait établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Mieux comprendre notre environnement

Le gouvernement est déterminé à bâtir un fondement de données solides afin de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques et protéger les écosystèmes diversifiés du pays. Pour accroître les connaissances au sujet de l'environnement, des écosystèmes et des espèces du Canada et de leur relation avec les communautés locales, le gouvernement envisage d'entreprendre le tout premier recensement de l'environnement du Canada.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 25,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 5,8 millions annuellement par la suite, à Statistique Canada, et de 1,9 million sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 0,3 million annuellement par la suite, à Environnement et Changement climatique Canada pour créer un recensement de l'environnement afin d'aider à suivre les tendances environnementales et d'éclairer la prise de décisions.

Appui au Programme du plateau continental polaire

Depuis plus de 50 ans, le Programme du plateau continental polaire permet la réalisation de recherches dans l'ensemble de l'Arctique canadien. L'intérêt scientifique pour cet important écosystème a augmenté ces dernières années, tout comme le coût des fournitures de base et de l'infrastructure logistique.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 25,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, avec 5,7 millions en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada afin d'appuyer la recherche scientifique dans l'Arctique dans le cadre du Programme du plateau continental polaire. Ces activités amélioreraient également les perspectives d'emploi et l'offre de formation pour les Autochtones et les résidents du Nord.

Maintenir le régime canadien de gestion des produits chimiques

Le Plan de gestion des produits chimiques a été créé en 2006 pour évaluer les produits chimiques utilisés au Canada et prendre des mesures contre ceux qui sont considérés comme étant nocifs. Pour renouveler le Plan de gestion des produits chimiques et continuer de protéger les Canadiens et l'environnement contre l'exposition à des produits chimiques qui peuvent avoir des effets néfastes :

- Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 476,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 0,9 million en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada, à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada.

Chapitre 5

Un environnement sain pour une économie saine

M\$

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
5.1. Assurer la croissance de notre économie à zéro émission nette	0	80	171	147	136	146	678
Propulser les projets de technologies propres	0	19	58	58	58	58	250
Accroître la fabrication de technologies à zéro émission	0	1	10	10	10	15	46
Accélérer l'investissement dans les technologies énergétiques propres	0	14	22	30	34	42	142
Accroître l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques	0	11	19	17	0	0	46
Recharger et ravitailler les véhicules zéro émission	0	4	12	14	13	13	56
Fonds fédéral pour l'électricité propre	0	0	1	5	5	5	15
Réduire les émissions liées aux transports et aux sites d'enfouissement	0	19	22	21	22	21	105
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-7</i>	<i>-7</i>	<i>-7</i>	<i>-7</i>	<i>-7</i>	<i>-37</i>
Investir dans la bioéconomie forestière	0	20	35	0	0	0	55
5.2. Investir dans notre avenir énergétique propre	0	133	452	470	463	425	1 943
Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone	0	20	50	50	50	50	220
Incitatif fiscal pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone	<i>Montants définitifs à établir après les consultations</i>						
Combustibles plus propres pour un environnement plus propre	0	10	10	10	10	10	48
<i>Moins : Fonds provenant des ressources</i>	<i>0</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-3</i>	<i>-3</i>	<i>-20</i>

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
<i>ministérielles actuelles</i>							
Soutenir la production et l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone ¹	0	82	372	378	376	338	1 546
Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone	0	0	0	11	31	31	73
Appuyer le Centre for Innovation and Clean Energy en Colombie-Britannique	0	1	6	9	11	9	35
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-6	-9	-11	-9	-35
Investir dans l'énergie propre dans les communautés autochtones et du Nord	0	25	25	25	0	0	76
5.3. Faire progresser le plan climatique du Canada	0	115	119	20	20	20	295
Piloter le plan climatique renforcé du Canada	0	19	19	19	19	19	94
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-7	-7	-7	-7	-7	-34
Solutions agricoles pour le climat	0	100	100	0	0	0	200
Intégrer le climat aux décisions du gouvernement fédéral	0	5	7	8	8	8	36
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	0	0	0	0	-2
5.4. Bâtir des maisons et des collectivités vertes	0	90	131	221	163	174	779
Réduire les factures d'énergie à usage résidentiel au moyen de prêts sans intérêt pour rénovations	0	90	131	221	163	174	779
5.5. S'adapter aux changements climatiques	0	62	77	145	186	303	774

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
pour assurer un avenir plus résilient							
Renforcer la résilience climatique	0	5	33	100	169	287	593
Protéger les Canadiens contre les inondations	0	16	24	24	0	0	64
Améliorer la résilience et de la préparation aux feux de forêt	0	22	26	27	27	27	129
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-11	-11	-11	-11	-11	-53
Soutenir l'intervention en cas de catastrophes et le rétablissement dans les provinces et les territoires	0	0	0	0	0	0	0
Relever les défis liés aux changements climatiques au Yukon	0	25	0	0	0	0	25
Préserver le HMS <i>Erebus</i> et le HMS <i>Terror</i>	0	5	5	5	0	0	15
5.6. Protéger la nature	0	605	868	985	869	807	4 133
Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada	0	457	542	544	480	473	2 497
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-153	-224	-3	-3	-3	-386
Conserver les océans du Canada	0	158	290	196	243	199	1 086
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-32	-30	-16	-16	-16	-109
Réduire les plastiques dans les océans qui menacent la vie marine	0	10	0	0	0	0	10
Préserver le saumon sauvage du Pacifique	0	35	158	149	158	147	647
Gestion durable de l'aquaculture	0	12	12	0	0	0	23
Développer l'agence canadienne de l'eau	0	9	8	0	0	0	17
Mieux comprendre notre environnement	0	4	5	6	6	6	27

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appui au Programme du plateau continental polaire	0	7	9	9	0	0	25
Maintenir le régime canadien de gestion des produits chimiques	0	159	159	159	0	0	477
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-61	-61	-61	0	0	-182
Investissements supplémentaires – Un environnement sain pour une économie saine	0	90	47	9	1	1	149
Remplacer les revenus perdus à Parcs Canada en raison de la COVID-19	0	72	0	0	0	0	72
<i>Financement proposé pour l'Agence Canada afin de continuer de remplacer le revenu tiré des visites futures perdu en raison des fermetures et des restrictions aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux lieux historiques nationaux pendant la pandémie de COVID-19.</i>							
Continuer de protéger les océans du Canada	0	2	0	0	0	0	2
<i>Financement proposé pour Pêches et Océans Canada afin d'appuyer la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique et le Programme pilote de bénévolat des bateaux communautaires autochtones qui aide les communautés côtières autochtones de l'Arctique à acheter des bateaux et de l'équipement de sécurité nautique. Ces programmes améliorent la sécurité des océans et des voies navigables en permettant aux communautés de réagir efficacement aux urgences maritimes.</i>							
Lac des Bois	0	2	0	0	0	0	2
<i>Financement proposé pour Environnement et Changement climatique Canada pour maintenir les activités de recherche et de surveillance et pour fixer des objectifs de réduction de la pollution au phosphore dans le lac des Bois, situé entre l'Ontario et le Manitoba. Ce financement permettra au gouvernement fédéral de poursuivre ses efforts pour lutter contre les algues toxiques dans le lac.</i>							
Renouveler le Carrefour de la croissance propre et Stratégie relative aux données sur la technologie propre	0	8	8	8	0	0	24
<i>Financement proposé pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Ressources naturelles Canada pour renouveler le service de guichet unique afin de rationaliser les services à la clientèle, de mieux coordonner les programmes fédéraux et la présentation de rapports sur résultats liés à la technologie propre dans l'ensemble du gouvernement. Financement proposé pour permettre également la production et la diffusion continues des données nécessaires à la compréhension de la façon dont le secteur canadien des technologies propres est touché par les répercussions cumulatives d'initiatives de croissance propre et des circonstances mondiales.</i>							
Financement provisoire de la capacité du programme d'immobilisation de Parcs Canada	0	0	35	0	0	0	35
<i>Financement proposé pour l'Agence Parcs Canada pour maintenir sa capacité interne de gérer ses immobilisations.</i>							
Apprendre à faire du	0	3	3	3	3	3	13

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
camping							
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-7
<i>Financement proposé pour permettre à l'Agence Parcs Canada de poursuivre un programme élargi Apprendre à faire du camping afin de fournir aux Canadiens les compétences et l'expérience nécessaires pour profiter pleinement des grands espaces extérieurs canadiens.</i>							
Poursuivre la gestion des eaux de ballast	0	2	2	0	0	0	5
<i>Financement proposé pour permettre à Transports Canada de poursuivre le Programme canadien relatif aux eaux de ballast, qui est chargé d'administrer et d'appliquer les règles à l'égard des eaux de ballast. Le programme aide à protéger les milieux marins du Canada contre les espèces aquatiques potentiellement envahissantes. Le financement appuiera également l'adoption de nouvelles règles à l'égard des eaux de ballast.</i>							
Poursuivre les inspections de la sécurité des navires-citernes	0	3	0	0	0	0	3
<i>Financement proposé pour permettre à Transports Canada de poursuivre le Programme d'inspection de la sécurité des navires-citernes, qui inspecte chaque navire-citerne étranger lors de première arrivée dans un port canadien et tous les ans par la suite. Le programme aide à protéger les milieux marins canadiens contre les déversements ou les fuites de matières dangereuses.</i>							
Chapitre 5 – Incidence budgétaire nette	0	1 175	1 865	1 997	1 837	1 877	8 750

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Annoncée en décembre 2020

Chapitre 6

Renforcer les villes et les communautés où nous vivons

Des villes et des communautés fortes et résilientes sont le moteur d'une économie forte et d'une classe moyenne en croissance.

Les villes et les communautés ont été durement touchées par la COVID-19. Les taux élevés d'infection ont assujéti un grand nombre d'entre elles à des restrictions de santé publique depuis plus d'un an.

À mesure que les Canadiens et les Canadiennes commencent à travailler à rebâtir en mieux ensemble, le gouvernement a un plan pour mettre sur pied des communautés plus prospères, plus inclusives, plus saines et plus dynamiques partout au Canada. Ce plan comprend les mesures suivantes : investir dans le développement économique dans tous les coins du pays, appuyer les secteurs qui ont été touchés de manière disproportionnée par les confinements et les restrictions de voyage, comme le tourisme, les arts et la culture, et collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour relever les défis de longue date qui existaient avant la pandémie, comme le logement abordable et les infrastructures vieillissantes.

6.1 Un chez-soi où il fait bon vivre

Les coûts élevés du logement, surtout dans les centres urbains, continuent d'imposer une pression financière énorme sur les Canadiens de la classe moyenne et à faible revenu. Pour certains, les coûts élevés du logement sont devenus un obstacle à la poursuite de possibilités prometteuses dans une nouvelle communauté. Les logements inabordables peuvent même entraîner l'itinérance. Depuis 2018, plus de 1,6 million de ménages canadiens ont des besoins impérieux en matière de logement.

Conjuguée à certaines contraintes imposées sur l'inventaire de logements découlant de la COVID-19, la faiblesse des taux d'intérêt a contribué à la flambée des prix des logements dans un certain nombre de communautés. Il est plus urgent que jamais que le gouvernement prenne des mesures pour rendre les logements plus abordables.

Le gouvernement prend des mesures sur plusieurs fronts pour alléger cette pression, notamment en proposant une taxe sur le logement sous-utilisé pour soutenir les investissements dans l'accessibilité au logement (voir le chapitre 10), des investissements dans le transport en commun qui aideront les gouvernements locaux à offrir plus de logements (voir la section 6.4) et des investissements historiques dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour rendre la vie plus abordable pour les jeunes familles (voir le chapitre 3). Il investit également dans la construction de maisons plus vertes et dans le renforcement des chaînes d'approvisionnement canadiennes (voir le chapitre 5).

En outre, plus tôt ce mois-ci, le Bureau du surintendant des institutions financières a repris des consultations sur le taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires non assurés. Cela permettrait de s'assurer que les emprunteurs sont en mesure d'effectuer leurs paiements hypothécaires. Le maintien de la santé et de la stabilité du marché du logement au Canada est essentiel à la protection des familles de la classe moyenne et à la relance globale de l'économie du Canada. Un marché du logement stable est essentiel aux communautés et à une classe moyenne forte.

C'est pourquoi le gouvernement a l'intention d'investir 2,5 milliards de dollars et de réaffecter 1,3 milliard de dollars en fonds existants pour accélérer la construction, la réparation ou le soutien de 35 000 logements abordables. Cet investissement aidera les familles, les jeunes, les Canadiens à faible revenu, les sans-abri ainsi que les femmes et leurs enfants à trouver un chez-soi sûr et abordable. Et le gouvernement veillera à ce que ces projets répondent aux exigences d'efficacité énergétique énoncées dans la Stratégie nationale sur le logement, qui réduira leur empreinte carbone et réduira les factures d'énergie des familles.

Plus de logements abordables

En raison de la récession causée par la COVID-19, les écarts dans l'accès des Canadiens au logement se sont aggravés. Ces écarts, s'ils ne sont pas comblés, pourraient élargir les clivages dans nos communautés et exacerber les inégalités sociales. En revanche, les investissements dans le logement abordable peuvent contribuer de façon rapide à la création d'emplois et à la prospérité.

En outre, les investissements visant à rendre le logement plus abordable pour les personnes les plus vulnérables, en plus des mesures visant à limiter la spéculation étrangère dans le marché du logement, permettront d'assurer que la relance économique est inclusive et aide un plus grand nombre de personnes à faire partie de la classe moyenne. L'accès à des logements abordables donnera à plus de Canadiens l'occasion de trouver de meilleurs emplois et d'avoir un meilleur avenir.

Après des années d'inaction, le gouvernement a rétabli le soutien à la construction de logements abordables en 2017, en reconnaissant qu'il s'agit d'investissements essentiels.

Afin d'aider les Canadiens à trouver un logement abordable, de stimuler la création d'emplois et la relance économique locale, d'alléger la pression associée aux coûts du marché du logement en général :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 2,5 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2021-2022, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comprenant ce qui suit :
 - Un financement supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour l'Initiative pour la création rapide de logements en 2021-2022 afin de répondre aux besoins urgents des Canadiens vulnérables en leur fournissant un logement abordable adéquat sans tarder. Au moins 25 % de ces fonds seront consacrés à des projets de logement pour les femmes, et les unités seraient construites dans les 12 mois suivant la date à laquelle le financement est accordé aux demandeurs du programme. Dans l'ensemble, ce nouveau financement permettra d'ajouter un minimum de 4 500 nouvelles unités abordables à l'offre de logements du Canada, en plus des 4 700 unités déjà financées dans le cadre de l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* dans le cadre d'un investissement de 1 milliard de dollars.
 - Un financement de 600 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, pour renouveler et élargir le Fonds d'innovation pour le logement abordable, ce qui favorise de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable. À ce jour, ce programme a permis d'engager des fonds pour appuyer la création de plus de 17 600 unités, dont plus de 16 300 unités d'habitation abordables et unités pour les personnes ayant des difficultés d'accessibilité. Ce nouveau financement appuiera la création de jusqu'à 12 700 unités supplémentaires, ce qui porterait le total à plus de 30 000 unités.
 - Un financement de 315,4 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour le logement, pour accroître le soutien financier offert directement aux femmes à faible revenu fuyant la violence et leurs enfants afin de les aider à payer leur loyer.
 - Un financement de 118,2 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire, pour appuyer les fournisseurs de logements communautaires qui offrent des logements à long terme à un grand nombre de nos plus vulnérables.

► En plus de ces nouveaux investissements, le budget de 2021 propose de réaffecter un financement de 1,3 milliard de dollars, selon la comptabilité de caisse, annoncé antérieurement, comprenant ce qui suit :

- Un financement de 750 millions de dollars dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, que nous proposons d'affecter en 2021-2022 et en 2022-2023. Ces fonds permettront d'accélérer la création de 3 400 nouvelles unités et de réparer 13 700 unités.
- Un financement de 250 millions de dollars dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, qui sera affecté à l'appui des coûts de construction, de réparation et d'exploitation d'environ 560 logements de transition et places en refuge pour les femmes et les enfants fuyant la violence. Ce financement ciblé est réaffecté, y compris l'avance de 200 millions de dollars de 2021-2022 à 2022-2023, pour s'assurer que le gouvernement respecte ses engagements, et qu'il renforce ses efforts visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe, y compris les mesures décrites dans le plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe qui sera présenté prochainement (plus de détails au chapitre 9).
- Un financement de 300 millions de dollars en 2021-2022 et 2022-2023 dans le cadre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, qui sera accordé pour appuyer la conversion de biens commerciaux vacants en logements. Comme la demande de locaux pour commerce de détail et pour bureaux a changé en raison de la COVID-19, certains propriétaires, en particulier dans les grands centres urbains, se retrouvent avec un nombre élevé de locaux vacants. Les propriétaires et les communautés peuvent saisir cette occasion pour étudier la possibilité de convertir les locaux excédentaires en logements locatifs, ce qui augmenterait l'habitabilité et le caractère abordable des communautés urbaines. Ce financement examinera cette nouvelle approche au développement et compte convertir des locaux commerciaux excédentaires en 800 unités de logements locatifs sur le marché.

Tableau 6.1

Unités de logement financées dans le cadre de certains programmes liés à la Stratégie nationale sur le logement

Certains programmes liés à la Stratégie nationale sur le logement	Appuyé depuis 2017	Appuyé dans le cadre du budget de 2021
Initiative de logement rapide	4 700	4 500
Fonds d'innovation pour le logement abordable	17 600	12 700
Fonds national de co-investissement pour le logement, à l'exclusion des refuges	12 400 nouvelles 65 900 réparées	3 400 nouvelles 13 700 réparées
Fonds national de co-investissement pour le logement, refuges	800 nouvelles 150 réparées	560
Initiative de financement de la construction de logements locatifs	24 900	800
Total (nouvelles ou réparées)	126 450	35 660

Nota – Les unités financées dans le cadre du budget de 2021 par l'intermédiaire du Fonds national de co-investissement pour le logement et de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs ne sont pas des unités supplémentaires; elles représentent une réaffectation d'un financement existant, comme il a été décrit précédemment.

Le gouvernement reconnaît également que l'accès à des logements sûrs et durables peut être particulièrement difficile dans le Nord.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 25 millions de dollars, en 2021-2022, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour répondre aux priorités en matière de logement. Le financement appuiera la construction de 30 nouvelles unités d'habitation publiques dans l'ensemble du territoire.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 25 millions de dollars, en 2021-2022, au gouvernement du Nunavut pour répondre aux besoins à court terme du territoire en matière de logement et d'infrastructure, y compris des projets prioritaires de réaménagement et de rénovation donnant lieu à environ 100 nouvelles unités d'habitation.

Stratégie nationale sur le logement

En 2017, le gouvernement fédéral a annoncé la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada : un plan décennal visant à améliorer le caractère abordable, la disponibilité et la qualité du logement pour les Canadiens.

La Stratégie est particulièrement axée sur le soutien des groupes les plus vulnérables de la population, dont les jeunes adultes, les aînés, les peuples autochtones, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et de toxicomanie et les femmes et les enfants fuyant la violence.

Au moins 25 % des investissements de la Stratégie nationale sur le logement sont consacrés au soutien des projets ciblant précisément les besoins particuliers des femmes et de leurs enfants. Le gouvernement demeure résolu à éliminer l'itinérance chronique.

Le gouvernement du Canada est actuellement en voie d'offrir un financement de plus de 70 milliards de dollars d'ici 2027-2028 pour aider un plus grand nombre de Canadiens à se trouver un chez-soi. Ce financement vise un large éventail d'investissements, notamment :

- Un financement conjoint de plus de 15 milliards de dollars avec les provinces et les territoires consacré aux logements communautaires, aux ménages dans le besoin et au soutien des priorités provinciales et territoriales en matière de logement en ce qui concerne la réparation, la construction et le caractère abordable.
- Un financement de plus de 10 milliards de dollars en soutien au logement communautaire et social.
- Un financement de près de 3 milliards de dollars pour Vers un chez-soi, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.
- Un financement de plus de 1 milliard de dollars pour améliorer les options d'accès à la propriété, y compris dans le cadre de l'Incitatif à l'achat d'une première propriété.
- Un financement de plus de 40 milliards de dollars pour soutenir la construction de nouveaux logements abordables et la réparation de logements abordables. En date de décembre 2020, plus de 11,5 milliards de ce financement avaient été engagés, ce qui permettra de soutenir la création de plus de 58 900 nouvelles unités et de réparer plus de 68 000 unités.

Plus de 25 milliards de dollars du total global des fonds de 70 milliards de dollars consacrés à la Stratégie nationale sur le logement ont été engagés au mois de décembre 2020.

Mettre fin à l'itinérance

La COVID-19 a exacerbé un grand nombre des difficultés avec lesquelles les Canadiens qui vivent dans l'itinérance et l'insécurité du logement sont aux prises. Bon nombre ont dû choisir entre le froid sévère des rues ou le risque d'une éclosion dans les refuges.

Depuis 2019, le gouvernement a lancé plus de 1 200 projets pour appuyer les Canadiens sans abri. Durant la pandémie, le gouvernement a plus que doublé le financement de Vers un chez-soi, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Toutefois, il reste encore du travail à faire si nous voulons nous assurer que personne au Canada ne se retrouve à la rue. Compte tenu des progrès réalisés et de son engagement d'en faire plus, le gouvernement compte maintenant éliminer entièrement l'itinérance chronique au Canada.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 567 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Emploi et Développement social Canada pour le programme Vers un chez-soi. Ce financement permettrait de maintenir les niveaux de financement de 2021-2022 annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne* en réponse aux pressions causées par la COVID-19.

Chaque année, des milliers de vétérans ont accès à des refuges d'urgence. Après leur service, chaque vétéran mérite un chez-soi.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 45 millions de dollars sur deux ans, à Emploi et Développement social Canada, à compter de 2022-2023, pour mettre à l'essai un programme visant à réduire le nombre de vétérans en situation d'itinérance à l'aide du versement de suppléments de loyer et de la prestation de services complets pour les vétérans sans abri comme le counseling, le traitement de la toxicomanie et l'aide à trouver un emploi.

Figure 6.1

Initiatives et investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement; engagements pris avant le budget de 2021



6.2 Rétablissement du tourisme, des arts, de la culture et des sports

Du Stampede de Calgary au Festival de Stratford, sans oublier le Carnaval des Caraïbes de Toronto, le festival de la Fierté à Halifax ou Juste pour rire à Montréal, les festivals, les célébrations culturelles locales, les concerts, les expositions et les spectacles qui nous rassemblent tous, qui racontent nos histoires et qui renforcent notre diversité culturelle ont été gravement touchés par la pandémie.

Les restrictions imposées sur les rassemblements signifient également que nous n'avons pas été en mesure de pratiquer nombre des sports que nous aimons, de regarder le talent de nos athlètes de compétition pendant des événements en direct ou de participer à des tournois amateurs pour lesquels de nombreux Canadiens et leurs familles travaillent si fort.

Les expériences culturelles et le sport sont essentiels à notre bien-être, les Canadiens y ont renoncé par souci de sécurité; cependant, de nombreux travailleurs et organismes du secteur ont éprouvé d'importantes difficultés.

L'industrie du tourisme a été particulièrement touchée par la récession causée par la pandémie et, pour certaines régions du pays, en particulier le Canada atlantique, les répercussions ont été importantes. La réduction des vols a aggravé les répercussions.

Dans le cadre de son plan d'appui au secteur aérien, le gouvernement s'est

engagé à appuyer le retour des routes régionales dans l'ensemble du pays, d'une manière qui continue de prioriser la santé, la sécurité et la sûreté de tous les Canadiens.

À mesure que l'état de la santé publique s'améliore, le gouvernement s'attend à ce que ces lignes reviennent aux provinces de l'Atlantique, qui ont travaillé dur pour protéger les Canadiens de cette région. Lorsqu'il sera sécuritaire de reprendre les déplacements, le tourisme au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador sera particulièrement important pour ces économies.

Les programmes fédéraux de soutien d'urgence ont fourni un soutien aux entreprises et aux travailleurs des secteurs du tourisme, des arts et de la culture. À ce jour, les entreprises et les organismes sans but lucratif de ces secteurs ont reçu un montant estimé à 15,4 milliards de dollars en soutien pour payer les travailleurs par l'intermédiaire de la Subvention salariale d'urgence du Canada, en soutien au loyer et à l'hypothèque par l'intermédiaire de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'indemnité de confinement, ainsi qu'en soutien aux petites entreprises par l'intermédiaire du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Le plan du gouvernement permettra d'appuyer notre relance économique, ainsi que le rétablissement et la création d'emplois dans ces secteurs, d'attirer les visiteurs dans les villes partout au pays et d'engager les dépenses qui stimulent les économies locales.

Revitaliser le tourisme

L'effet de la COVID-19 sur les industries du tourisme et de la culture est grave.

Alors que le déploiement des vaccins suit son cours, les secteurs du tourisme, des arts et de la culture se préparent à accueillir de nouveau les Canadiens pour leur permettre de découvrir les lieux et les activités formidables que le pays a à offrir, lorsqu'ils pourront le faire en toute sécurité. Les Canadiens ont également hâte de retourner aux festivals locaux et aux endroits qu'ils connaissent et adorent.

Afin d'aider ces secteurs à se rétablir, le gouvernement propose de mettre à sa disposition un autre ensemble de mesures de soutien totalisant 1 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022.

Grands festivals

Les grands festivals canadiens ne font pas que présenter les trésors de culture et de talent du Canada : ils créent aussi des milliers d'emplois pour les vendeurs, les techniciens, les équipes de production, et plus encore. Pour appuyer les festivals artistiques et culturels de calibre mondial du Canada qui attirent des millions de visiteurs du monde entier au pays :

- Le budget de 2021 propose d'investir 200 millions de dollars par l'entremise des agences de développement régional à l'appui des grands festivals. Grâce à cet investissement, ces festivals pourraient continuer de célébrer notre excellence artistique et notre caractère unique.

Festivals et événements communautaires

Pour appuyer le grand nombre de festivals, de célébrations et d'événements sportifs amateurs locaux du Canada qui attirent des visiteurs dans nos communautés :

- Le budget de 2021 propose d'investir 200 millions de dollars par l'entremise de Patrimoine canadien pour appuyer les festivals locaux, les événements et les organismes culturels communautaires tels que les pièces de théâtre extérieures, les célébrations du patrimoine, les musées locaux et les événements sportifs amateurs, et bien plus encore.

Aider les visiteurs à découvrir le Canada

Pour veiller à ce que le Canada soit une destination de choix lorsque les voyages nationaux et internationaux redeviendront sécuritaires :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 100 millions de dollars à Destination Canada pour des campagnes de marketing destinées à aider les Canadiens et les autres visiteurs à découvrir et à explorer le pays.

Soutien aux entreprises touristiques locales

Reconnaître l'incidence de la COVID-19 sur les entreprises touristiques et que même si les économies sont ouvertes, il faudra du temps pour que les voyages d'affaires et les voyages internationaux se rétablissent :

- Le budget de 2021 propose d'établir un fonds d'aide au tourisme de 500 millions de dollars, administré par les agences de développement régional. Le fonds appuiera les investissements des entreprises touristiques locales dans l'adaptation de leurs produits et services aux mesures de santé publique et à d'autres investissements qui les aideront à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance future.

Ces mesures seraient complétées par d'autres annonces faites dans le budget de 2021, comme des mesures favorisant la sécurité du transport aérien (voir la section 1.6 du chapitre 1), et l'élargissement du Programme de financement des petites entreprises du Canada (voir la section 4.2 du chapitre 4).

Appuyer la relance active du Canada

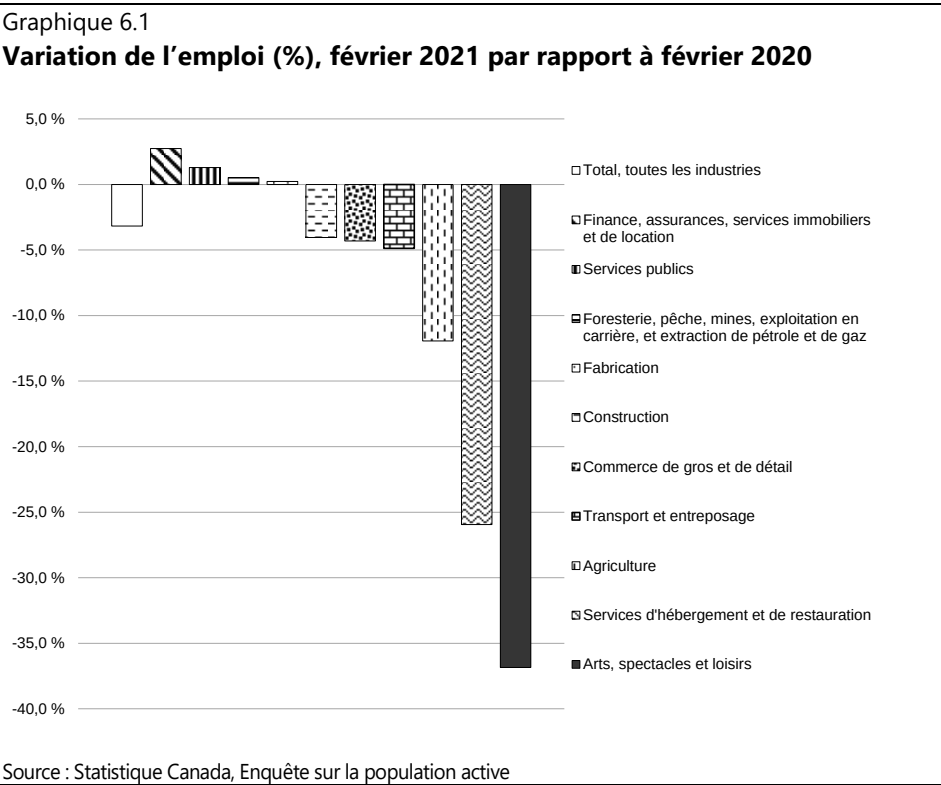
Les Canadiens de tous âges ont renoncé à du temps sur le terrain, au parc, et sur la glace pour se protéger les uns les autres. Les jeunes Canadiens, en particulier, ont manqué l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences et de créer des souvenirs avec leurs coéquipiers. Les sports, les équipes et l'activité physique jouent un rôle crucial dans notre santé mentale et dans la revitalisation sociale et économique de nos communautés. Pour faire en sorte que les Canadiens soient à nouveau actifs lorsqu'il sera sécuritaire de le faire :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 80 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, au ministère du Patrimoine canadien pour qu'il travaille à éliminer les obstacles à la participation et aide les organismes communautaires à lancer des programmes locaux de sport organisé afin qu'ils soient accessibles à tous.

Appuyer les travailleurs et les organismes des arts, de la culture, du patrimoine et des sports du Canada

Partout au Canada, les organismes qui accueillent des événements et des expositions liés aux arts, au patrimoine et aux sports ont été parmi les plus durement touchés par la pandémie, et de nombreux artistes et travailleurs culturels canadiens ont eu du mal à trouver du travail.

On estime qu'avant le début de la pandémie, 410 000 Canadiens travaillaient dans les industries des arts, du divertissement et des loisirs en février 2020, mais ce nombre a chuté de façon drastique tout au long de l'année suivante (voir le graphique 6.1).



En raison de revenus réduits, de nombreux organismes voués aux arts, au patrimoine ou aux sports courent le risque de ne pas survivre à la pandémie sans soutien supplémentaire. Dans l'*Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement s'est engagé à verser plus de 180 millions de dollars en 2021-2022 pour appuyer les artistes et les événements en direct. Ce financement s'appuie sur le Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport annoncé en mai 2020, dont environ 225 millions ont été utilisés pour appuyer plus de 6 000 organismes culturels, institutions artistiques et patrimoniales, producteurs de musique, organismes de sports et artistes partout au Canada en 2020-2021.

Appuyer le rétablissement des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des sports

Pour promouvoir le rétablissement, après la pandémie, des secteurs des arts, du patrimoine et des sports qui apportent une contribution si importante à la vie culturelle du Canada :

- Le budget de 2021 propose de fournir 300 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-22, à Patrimoine canadien pour mettre sur pied un fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des sports.

Appuyer les arts de la scène et les événements communautaires

Pour appuyer les festivals des arts de la scène, les événements culturels communautaires, les célébrations et les commémorations qui renforcent nos communautés :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 49,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien pour le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023), le Fonds du Canada pour la présentation des arts (16 millions sur deux ans, à compter de 2022-2023) et le Programme des célébrations et commémorations (19,6 millions sur trois ans, à compter de 2021-2022).

Appui aux musiciens et aux salles de concert

Pour aider les musiciens, les salles de concert, les producteurs et les distributeurs canadiens :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 70 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien pour le Fonds de la musique du Canada. Ce montant comprend jusqu'à 50 millions en 2021-2022 pour aider le secteur de la musique en direct, notamment les salles de concert, à surmonter la pandémie.

Rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de COVID-19

Pour aider les institutions artistiques et patrimoniales à moderniser leurs installations afin de respecter les lignes directrices en matière de santé publique :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 15 millions de dollars en 2021-2022 à Patrimoine canadien pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Appui au Centre national des Arts

Le Centre national des Arts (CNA) est le foyer des arts de la scène au Canada. Il s'agit du plus grand centre bilingue des arts de la scène du pays qui encourage la nouvelle génération d'artistes et de publics. En raison de la COVID-19, l'annulation des spectacles et des événements a eu de grandes répercussions sur le CNA, ce qui a entraîné une perte de revenus considérable. Le CNA joue un rôle indispensable dans la carrière de nombreux artistes, chanteurs-compositeurs, danseurs, dramaturges, chorégraphes, acteurs et metteurs en scène de partout au pays.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 17,2 millions de dollars en 2021-2022 au Centre national des Arts pour faire face aux pressions financières causées par la COVID-19 et pour s'assurer que le CNA continuera d'appuyer les artistes et de célébrer la culture canadienne.
- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, au Centre national des Arts pour appuyer les collaborations avec les groupes dignes d'équité afin d'aider à relancer le secteur des arts de la scène.

Soutenir les producteurs télévisuels et cinématographiques canadiens pendant la pandémie de COVID-19

En septembre 2020, afin d'appuyer les productions télévisuelles et cinématographiques canadiennes interrompues par la pandémie, le

gouvernement a annoncé la création du Fonds d'indemnisation à court terme de 50 millions de dollars.

En février 2021, le gouvernement a prolongé le Fonds jusqu'en 2021-2022 et doublé le financement jusqu'à 100 millions de dollars, de sorte que, pendant la période de pointe de production du printemps et de l'été de cette année, les cinéastes et les producteurs aient accès à ce filet de sécurité essentiel, ce qui réduit les risques financiers auxquels les productions sont exposées au milieu des fermetures causées par la COVID-19.

Le fonds est administré par Téléfilm Canada et soutiendra la résilience de cette industrie importante de 9,3 milliards de dollars. De plus, il contribuera à maintenir plus de 150 000 emplois d'artistes et de travailleurs de l'industrie.

Investir dans Téléfilm Canada

Le passage aux médias numériques modifie le paysage de la production cinématographique et télévisuelle canadienne et accroît la concurrence mondiale pour le contenu diffusé en continu en ligne. Afin de veiller à ce que les films canadiens racontent l'histoire de tous les peuples diversifiés du Canada et atteignent les publics de partout dans le monde :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 105 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Téléfilm Canada pour moderniser son ensemble actuel de programmes afin d'offrir un meilleur accès à une gamme diversifiée de créateurs et de producteurs, d'appuyer les pratiques écologiques et de réagir à l'augmentation de la numérisation dans l'industrie audiovisuelle.

Encourager la diversité des voix dans les émissions de télévision et les films canadiens

Pour offrir aux créateurs dignes d'équité la possibilité d'acquérir des compétences et de l'expérience, et pour appuyer une diversité accrue dans des productions de haut niveau :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 60 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, au Fonds des médias du Canada afin d'accroître l'appui aux productions dirigées par des personnes appartenant à des groupes dignes d'équité qui travaillent dans l'industrie audiovisuelle canadienne.

Soutenir Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation

À l'instar de bien d'autres médias, CBC/Radio-Canada a connu une baisse des revenus publicitaires qui menace sa capacité de continuer à diffuser des programmes publics de télévision et de radio. Pour appuyer CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur public du Canada, et veiller à ce qu'il puisse continuer de diffuser des nouvelles locales et nationales dans les deux langues officielles :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 21 millions de dollars en 2021-2022 à titre de soutien opérationnel immédiat à CBC/Radio-Canada. Ce financement assurera sa stabilité pendant la pandémie et lui permettra de continuer à offrir des émissions de nouvelles et de divertissement dans les deux langues officielles qui tiennent les Canadiens informés.

Soutenir l'industrie canadienne du livre

Le Canada a donné au monde certaines des meilleures histoires, racontées par certains des meilleurs auteurs. Des romans racontant, par exemple, l'histoire d'une orpheline à l'Île-du-Prince-Édouard, de villes mennonites au Manitoba ou de jeunes immigrants noirs dans l'Arctique, ou la vie dans une réserve dans le nord de la Colombie-Britannique, ont permis de faire connaître au reste du monde les paysages uniques du Canada et d'exporter nos diverses perspectives. Les biographies, les histoires et les œuvres non romanesques qui critiquent la société canadienne font en sorte que l'on conserve un fidèle compte rendu de l'expérience canadienne.

Les éditeurs et les libraires canadiens veillent à ce que les histoires canadiennes soient racontées et communiquées au monde entier. En raison de la montée des géants du commerce électronique, il faut investir pour aider les livres canadiens à se frayer un chemin jusqu'aux lecteurs.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement total de 39,3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien afin d'appuyer l'industrie canadienne du livre. Ce montant comprend des fonds de 32,1 millions sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour aider les librairies à accroître leurs ventes en ligne ainsi que des fonds de 7,2 millions en 2021-2022 pour promouvoir l'industrie canadienne du livre à la Foire du livre de Francfort, la plus grande foire du livre du monde.

Protéger les lieux patrimoniaux du Canada

D'un océan à l'autre, le Canada abrite un riche portefeuille de lieux patrimoniaux partout au pays. Les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements protègent les lieux patrimoniaux du Canada afin de préserver ceux-ci au profit des générations futures. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'y a aucune obligation juridique de protéger la valeur patrimoniale d'un bon nombre des plus de 300 lieux patrimoniaux fédéraux au Canada.

- Le budget de 2021 propose de fournir 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 5,8 millions par année par la suite, à l'Agence Parcs Canada pour qu'elle élabore de nouvelles mesures législatives qui, si elles sont adoptées, fourniraient un cadre de désignation transparent ainsi que la protection durable des plus de 300 lieux patrimoniaux fédéraux.

Monument aux victimes du communisme

Les monuments commémoratifs sont construits pour représenter les valeurs, l'identité, l'histoire et le caractère du Canada. Le monument aux victimes du communisme reconnaîtra le Canada comme un lieu de refuge pour les personnes qui fuient l'injustice et la persécution et honorera les millions de personnes qui ont souffert sous les régimes communistes. Le monument est en chantier dans la région de la capitale nationale du Canada, et il faut plus de fonds pour achever sa construction.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 4 millions de dollars en 2021-2022 à Patrimoine canadien pour appuyer l'achèvement du monument aux victimes du communisme.

6.3 Bâtir des communautés plus vigoureuses

Les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales et d'autres organismes du Canada fournissent des services essentiels à nos communautés, y compris aux membres les plus vulnérables de la société canadienne. Ils travaillent constamment à lutter contre la faim, à améliorer les résultats socioéconomiques pour les Canadiens diversifiés et à garder les communautés en contact et informées.

Ces organismes ont fourni des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19, mais ils ont eux-mêmes fait face à des difficultés. Le gouvernement du Canada s'est engagé à leur fournir un soutien temporaire. Alors que nous nous dirigeons vers notre relance, nous devons également aider le secteur social florissant du Canada à bâtir des communautés saines, résilientes et inclusives dans tout le pays.

Favoriser la croissance des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des organismes à vocation sociale

Les communautés du Canada font face à des défis sociaux, économiques et environnementaux complexes, dont beaucoup ont été aggravés par la crise de la COVID-19. Des milliers d'organismes de bienfaisance, d'organismes sans but lucratif, de coopératives et d'autres organismes à vocation sociale se sont engagés à relever ces défis directement au niveau communautaire. Pendant la pandémie, beaucoup ont vu la demande de leurs services augmenter en même temps que leurs revenus s'effondraient.

Le secteur emploie plus de 611 000 personnes, dont beaucoup sont des femmes, des Canadiens noirs et des Canadiens racisés, des jeunes, de nouveaux arrivants et d'autres personnes qui ont été touchées de façon disproportionnée par la pandémie. Ces organismes ont une connaissance inestimable, sur le terrain, des besoins de leurs communautés. Ils fournissent un soutien communautaire et social grandement nécessaire. Ils sont des partenaires clés dans notre travail visant à rouvrir et à rebâtir nos communautés.

La finance sociale consiste à mobiliser des capitaux privés pour offrir un bien public. Afin de soutenir la croissance de la finance sociale au Canada, de renforcer notre secteur social, de faire en sorte que les membres les plus vulnérables de la société puissent avoir accès à des services grandement nécessaires et d'aider nos communautés à se rétablir plus rapidement :

► Le gouvernement propose d'entreprendre les décaissements prévus du Fonds de finance sociale de 755 millions de dollars et de déployer jusqu'à 220 millions au cours de ses deux premières années. Il est estimé que le Fonds de finance sociale pourrait attirer jusqu'à 1,5 milliard en capitaux du secteur privé afin d'appuyer le développement du marché de la finance sociale, de créer des milliers d'emplois et de susciter des changements sociaux positifs.

Pour veiller à ce que les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les organismes à vocation sociale possèdent les compétences et les capacités nécessaires pour accéder aux possibilités de finance sociale :

► Le budget de 2021 propose de renouveler le Programme de préparation à l'investissement en y injectant 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022. Ce programme appuie les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les organismes à vocation sociale dans des activités de renforcement des capacités comme l'élaboration de plans d'entreprise, l'expansion des produits et services, le perfectionnement des compétences et l'embauche.

Appuyer les organismes de services communautaires

La majorité des travailleurs dans le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif sont des femmes. Ce secteur a été fortement touché par la pandémie, ce qui a eu d'autres répercussions sur la récession au féminin. Les effets ont été particulièrement importants pour les organismes de bienfaisance ruraux et de petite taille, dont la capacité d'amasser des fonds a été gravement touchée même lorsque les pressions pour leurs services se sont accrues.

Des recherches récentes d'Imagine Canada indiquent qu'à la fin de 2020, l'organisme de bienfaisance moyen avait enregistré une baisse de revenus de 16 %. Depuis le début de la pandémie, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance axés sur les services communautaires ont eu du mal à offrir les programmes de conditionnement physique, les programmes destinés aux enfants ainsi que les programmes de soins aux personnes âgées et de construction communautaire sur lesquels les Canadiens comptent. Ces organismes n'ont pas pu s'adapter et passer facilement au travail à distance et aux programmes en ligne, ce qui a compliqué la tâche aux travailleurs et laissé un vide dans nos communautés, à un moment où la demande est encore plus forte.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 400 millions de dollars à Emploi et Développement social Canada en 2021-2022 pour créer un fonds temporaire de relance des services communautaires afin d'aider les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif à s'adapter et à se moderniser afin qu'ils puissent mieux appuyer la relance économique dans nos communautés.

Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

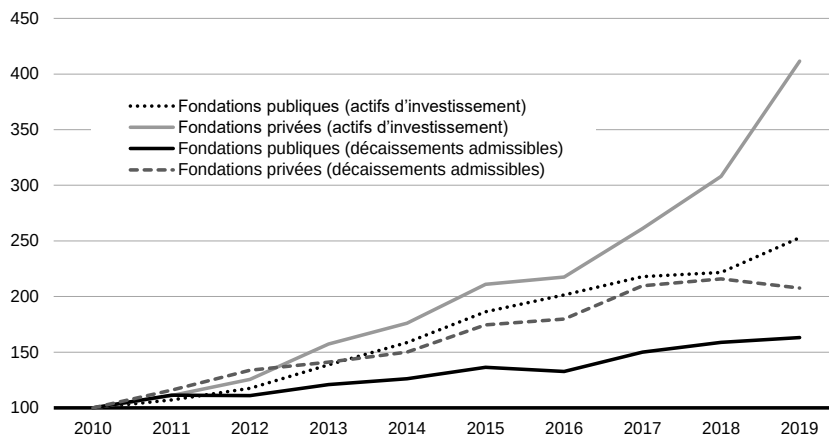
Chaque année, les organismes de bienfaisance sont tenus d'affecter un montant minimum à leurs programmes de bienfaisance ou à des dons versés à des donataires reconnus. C'est ce que l'on appelle le « contingent des versements », qui garantit que les dons de bienfaisance sont investis dans nos communautés.

La plupart des organismes de bienfaisance respectent ou dépassent leurs contingents des versements, mais il y a un écart d'au moins 1 milliard de dollars en dépenses de bienfaisance dans nos communautés. En outre, la croissance des actifs d'investissement des fondations a augmenté de façon considérable au cours des dernières années. En 2019, les fondations de bienfaisance détenaient plus de 85 milliards de dollars en investissements à long terme. Mais les subventions et autres activités de bienfaisance n'ont pas suivi le rythme.

Graphique 6.2

Croissance des actifs d'investissement et des décaissements admissibles

Indice, 2010 = 100



Source : Données T3010 de l'Agence du revenu du Canada

► Le budget de 2021 propose d'entreprendre des consultations publiques avec les organismes de bienfaisance au cours des prochains mois sur la possibilité d'augmenter le contingent des versements et de mettre à jour les outils à l'intention de l'Agence du revenu du Canada, et ce, à compter de 2022. Une telle mesure pourrait accroître l'appui au secteur des organismes de bienfaisance et aux utilisateurs de leurs services de l'ordre de 1 milliard à 2 milliards de dollars par année.

Consultation sur une nouvelle obligation sociale canadienne

Les obligations sociales sont l'occasion d'établir des liens entre les investisseurs socialement conscients et les obligations du gouvernement du Canada qui appuient des objectifs sociaux comme la réduction de l'itinérance et l'amélioration de l'accès à un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité.

► Le budget de 2021 propose d'examiner la possibilité d'obligations sociales pour compléter le programme actuel de la dette du gouvernement. Le gouvernement a l'intention d'inclure ce sujet dans les consultations sur la Stratégie de gestion de la dette à l'automne.

Améliorer la sécurité alimentaire

Au plus fort des fermetures au printemps dernier, un Canadien sur sept a connu l'insécurité alimentaire. Banques alimentaires Canada a signalé une forte augmentation du recours aux banques alimentaires, particulièrement par des personnes qui n'y avaient jamais eu recours auparavant. Le gouvernement fédéral est intervenu sans tarder en investissant près de 250 millions de dollars à l'appui d'initiatives locales de lutte contre la faim.

Bien que les choses se soient améliorées, les files d'attente des banques alimentaires sont encore longues, les organismes communautaires travaillent d'arrache-pied et plus d'un tiers des personnes qui comptent sur les banques alimentaires sont des enfants. Au Canada, personne ne devrait avoir faim. Pour offrir un appui continu aux organismes de lutte contre la faim :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 140 millions de dollars en 2021-2022 afin de bonifier le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Fonds des infrastructures alimentaires locales, ce qui permettrait de prévenir la faim, de renforcer la sécurité alimentaire dans nos communautés et de fournir des aliments nutritifs à un plus grand nombre de Canadiens.

6.4 Créer des emplois et stimuler la croissance grâce aux investissements dans l'infrastructure

Les transports en commun, les ponts, les routes, les réseaux à large bande, les réseaux électriques, les centres récréatifs, les pistes cyclables et bien d'autres éléments encore sont au cœur de la vie quotidienne de chaque Canadien. L'infrastructure garde les gens en mouvement et stimule la croissance de notre économie.

Depuis 2016, le gouvernement a accompli beaucoup de choses pour bâtir et renouveler les grandes infrastructures du Canada. Mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer nos communautés et s'assurer que notre économie dispose de l'infrastructure du XXI^e siècle dont elle a besoin pour être compétitive.

Le budget de 2021 énonce le plan du gouvernement visant à revitaliser l'infrastructure du Canada, à investir dans les priorités communautaires et à réaliser des projets qui contribuent à un environnement propre et créent de bons emplois pour la classe moyenne.

Fonds permanent pour le transport en commun

Le transport en commun fiable et accessible offre aux gens des moyens plus rapides, moins coûteux et plus propres de se déplacer. Investir dans ce secteur dès maintenant permettra de créer de bons emplois dans la classe moyenne, de réduire la pollution de l'air, de développer les économies locales et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Le 10 février 2021, le gouvernement a annoncé un montant de 14,9 milliards de dollars sur huit ans, à compter de 2021-2022, pour des projets de transport en commun à l'échelle du Canada. Cette mesure comprendrait un nouveau financement permanent de 3 milliards par année pour les communautés de partout au Canada, à compter de 2026-2027.

Ce financement appuiera l'ajout de nouvelles lignes de métro, le transport ferroviaire léger et les tramways, les autobus électriques, l'infrastructure de transport actif et l'amélioration du transport en commun en milieu rural, ce qui créera des options de transport abordables dans les communautés et réduira les émissions du Canada. Il fournira également aux gouvernements locaux le financement prévisible dont ils ont besoin en matière de transport en commun pour planifier la suite des choses afin que le Canada puisse continuer à bâtir des communautés plus durables et plus habitables.

Le transport en commun favorise la productivité, en réduisant la congestion automobile, ce qui fait gagner du temps aux usagers, et améliore la circulation de biens et de services dans nos communautés.

Figure 6.2

Le transport en commun procure des avantages transversaux aux communautés



Augmente la productivité et la croissance économique

Dans la région du Grand Toronto à elle seule, on estime que les coûts associés à la congestion représentent 6 milliards de dollars par année en activité économique perdue¹. En réduisant la congestion, on permet aux entreprises de livrer leurs biens et de fournir leurs services, de se développer et de créer des emplois plus facilement.



Améliore l'accès aux emplois

De meilleurs services de transport en commun et une réduction des trajets permettent aux Canadiens de se rendre au travail et de trouver de nouveaux emplois plus facilement.



Réduit la pollution et atténue les effets des changements climatiques

De meilleurs réseaux de transport en commun offrent des solutions de rechange aux voitures, et l'électrification de ces réseaux vient réduire encore plus la consommation de carburant.



Favorise des communautés saines et dynamiques

Le transport en commun soutient des possibilités sociales et des modes de vie sains en augmentant les options de transport actif et en améliorant le potentiel piétonnier dans les quartiers.

Source : Chambre de commerce de la région de Toronto

Fonds pour le développement des collectivités du Canada

L'infrastructure de base, comme les routes, les ponts, les centres communautaires et les usines d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, constitue le pilier des communautés. Il y a un risque que des projets soient retardés ou même annulés, les gouvernements locaux du Canada faisant face à la réalité des baisses de revenus causées par la COVID-19.

Pour aider les communautés à maintenir les projets d'infrastructure sur la bonne voie, le gouvernement a déposé le 25 mars 2021 un projet de loi qui propose un investissement ponctuel de 2,2 milliards de dollars afin de répondre aux priorités en matière d'infrastructure dans les municipalités et les communautés des Premières Nations. Ce financement serait accordé par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence et doublerait le financement régulier accordé par le gouvernement fédéral aux municipalités et aux communautés des Premières Nations en 2020-2021. Le projet de loi propose également de changer le nom du Fonds de la taxe sur l'essence pour le Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

Ce soutien permettrait de créer de bons emplois locaux, de soutenir les municipalités et de développer l'infrastructure dont nos communautés ont besoin pour prospérer et assurer leur relance.

Évaluation nationale de l'infrastructure

Les bâtiments publics, les réseaux à large bande, les routes, le transport en commun, les espaces naturels et les réseaux énergétiques du XXI^e siècle contribuent tous à notre productivité et à notre prospérité économiques à long terme. Toutefois, les projets d'infrastructure publique intelligente et résiliente nécessitent également une planification minutieuse. Pour appuyer la planification de l'infrastructure à long terme du Canada :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 22,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada pour la réalisation de la toute première évaluation nationale de l'infrastructure du Canada. L'évaluation aiderait à déterminer les besoins et les priorités en matière d'environnement bâti du Canada.

Cette mesure améliorerait la planification de l'infrastructure et aiderait tous les ordres de gouvernement à prendre des décisions éclairées au sujet des projets d'infrastructure, ce qui nous permettrait d'avoir des communautés plus fortes, plus propres et plus résilientes.

Prochaine étape du projet de train à grande fréquence dans le corridor Toronto-Québec

Le train à grande fréquence peut transformer les services ferroviaires voyageurs dans le corridor Toronto-Québec, offrir un service plus rapide et plus fiable, et encourager l'adoption du transport ferroviaire plutôt que les modes de transport plus polluants.

En 2019, le gouvernement a établi un bureau de projet conjoint afin d'examiner le projet de train à grande fréquence de VIA Rail Canada. Cet effort est essentiel pour faire de ce projet une réalité pour les Canadiens.

- Pour poursuivre ces travaux, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 4,4 millions de dollars en 2021-2022 à Transports Canada et à VIA Rail Canada pour collaborer avec le bureau de projet conjoint afin de faire avancer la diligence raisonnable et de réduire les risques du projet.
- En outre, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 491,2 millions de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, à VIA Rail Canada pour des investissements en matière d'infrastructure qui soutiendraient la réussite globale du projet de train à grande fréquence. Ces investissements contribueraient à réduire les goulets d'étranglement, à améliorer la fluidité et la connectivité, et permettraient à VIA Rail Canada d'amorcer une étape importante du projet de train à grande fréquence dans le corridor.

Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite

Des habitations dans certaines régions du Québec ont connu de graves problèmes structurels coûteux en raison de la présence d'un minéral appelé pyrrhotite dans leurs fondations. En réponse à cette situation, le gouvernement du Québec a fourni un soutien financier important aux propriétaires touchés afin qu'ils puissent remplacer les fondations et entreprendre d'autres réparations nécessaires.

Pour aider un plus grand nombre de propriétaires à composer avec les conséquences de la pyrrhotite, le gouvernement du Canada a fourni 30 millions de dollars sur trois ans dans le budget de 2016. Le Québec a récemment annoncé un montant additionnel de 25,7 millions de dollars dans son budget de 2021. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une contribution fédérale supplémentaire pourrait être nécessaire. Le gouvernement du Canada travaillera en collaboration avec le Québec pour déterminer le montant approprié. Des détails seront fournis dans l'Énoncé économique de l'automne.

Autoroute Bonaventure

Depuis près de 20 ans, la Ville de Montréal envisage de transformer l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain et de rétablir l'accès public au fleuve Saint-Laurent. Une partie de l'autoroute appartient à la Ville et l'autre, à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, une société d'État fédérale. Montréal a déjà modernisé sa partie de l'autoroute Bonaventure afin d'accroître les espaces verts locaux pour les piétons et les cyclistes.

► Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce son intention de collaborer avec la Ville de Montréal pour réaménager l'autoroute Bonaventure, notamment en explorant les mérites de céder la partie fédérale de l'autoroute Bonaventure.

L'appropriation locale pourrait conférer plus de souplesse à la Ville pour achever le réaménagement et la revitalisation du secteur.

Région de la capitale nationale du Canada

La région de la capitale nationale (RCN) abrite certains des biens culturels et patrimoniaux les plus importants du Canada. Afin de veiller à ce que les biens fédéraux et les programmes connexes de la RCN demeurent sécuritaires et accessibles à tous les Canadiens :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à la Commission de la capitale nationale en vue de soutenir l'acquisition et l'entretien des actifs fédéraux, de l'infrastructure verte et des espaces dans la région de la capitale nationale.

Les ponts interprovinciaux servent de liens importants dans la capitale nationale. En se fondant sur le travail du plan provincial intégré de longue durée sur les points de passage interprovinciaux dirigé par la Commission de la capitale nationale, un bureau de projet dédié responsable d'aborder le besoin d'un point de passage supplémentaire dans la région de la capitale nationale sera établi à Services publics et Approvisionnement Canada, conjointement avec la Commission de la capitale nationale.

Reconnaître davantage l'importance du transport en commun interprovincial, et en se fondant sur l'étude de faisabilité récente de la Commission de la capitale nationale :

- Le budget de 2021 propose de créer un bureau de projet interprovincial de transport en commun au sein de la Commission de la capitale nationale. Le bureau de projet travaillera à l'étude et à la planification des liaisons interprovinciales possibles de tramway entre Ottawa et Gatineau, en plus de la consultation et de la collaboration avec les partenaires municipaux, provinciaux et de transport.

6.5 Développement local et régional

Pour soutenir la relance et la croissance durable, le gouvernement s'est engagé à soutenir le développement économique dans les communautés de toutes tailles, à aider les petites et moyennes entreprises à accéder au financement et à investir dans l'infrastructure locale qui aide les communautés à se développer.

Favoriser l'emploi et la croissance dans toutes les communautés

À mesure que le Canada se rebâtit en mieux, aucune communauté ne sera laissée pour compte. Depuis le début de la pandémie, des agences de développement régional sont sur le terrain partout au Canada, aidant les entreprises à atténuer les effets de la pandémie. Grâce au Fonds d'aide et de relance régionale de 2 milliards de dollars, elles ont fourni des liquidités aux entreprises, les aidant à assurer la transition vers la relance et préservant plus de 125 000 emplois. Afin de s'assurer que les entreprises de tous les coins du Canada reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour traverser la pandémie et qu'elles participent à notre relance économique :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 700 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, aux agences de développement régional pour appuyer le financement des entreprises. Les économies locales seraient ainsi positionnées de sorte qu'elles connaissent une croissance durable en passant à une économie verte, ce qui favoriserait une relance inclusive, améliorerait la compétitivité et créerait des emplois partout au pays.
- De plus, le gouvernement fédéral s'efforcera de faire de l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) une agence de développement régional autonome et de renforcer le développement économique du Nord de l'Ontario.

Sur le terrain : Établir un partenariat sur les priorités régionales – Zone d’innovation de l’Est de Montréal

L’Est de Montréal a une longue histoire d’activité industrielle, et des travaux sont en cours en vue de revitaliser le secteur pour l’économie de demain. Ce secteur a le potentiel de devenir une plaque tournante pour la recherche novatrice et pour les entreprises en démarrage et celles en expansion.

Le gouvernement demeure favorable à de nouvelles approches visant à favoriser l’innovation, à aider les entreprises à se développer et à créer de nouveaux emplois, et il étudiera comment il pourrait s’associer pour mieux soutenir les possibilités de développement offertes aux Canadiens de toutes les régions, dont l’Est de Montréal.

Créer une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique

Compte tenu des réalités économiques particulières de la Colombie-Britannique et de l’Ouest canadien, le gouvernement s’est engagé, dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2020*, à créer une nouvelle agence régionale de développement économique pour la Colombie-Britannique grâce à un nouveau financement réservé. Cette initiative aidera les entreprises et les communautés de la Colombie-Britannique à poursuivre leur croissance et à créer de bons emplois dans l’ensemble de la province. Le gouvernement veillera également à ce que l’Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba disposent d’une agence de développement régional dévouée ayant le même niveau de financement pour répondre à leurs besoins régionaux distincts, avec des ressources consacrées aux populations et aux entreprises locales.

Pour accroître l’incidence des agences de développement régional de l’Ouest canadien :

► Le budget de 2021 propose de créer une nouvelle agence pour la Colombie-Britannique et de fournir un financement de 553,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 110,6 millions par année par la suite, pour appuyer la nouvelle agence et veiller à ce que les entreprises de la Colombie-Britannique puissent croître et créer de bons emplois pour les Britanno-Colombiens. Le financement du programme de base de Diversification de l’économie de l’Ouest Canada continuera de soutenir les Prairies, ce qui permettra aux entreprises de l’Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de bénéficier d’un soutien supplémentaire.

Fonds canadien de revitalisation des communautés

Les rues principales, les marchés agricoles et d'autres lieux de rassemblement soutiennent les économies locales. Dans de nombreuses communautés, les espaces les plus animés de nos communautés sont restés dormants puisque les Canadiens ont pris des précautions pour rester en sécurité. Reconnaisant que la relance économique est étroitement liée à la vitalité de nos communautés :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 500 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, aux agences de développement régional pour l'infrastructure communautaire. Ces projets stimuleront les économies locales, créeront des emplois, et amélioreront la qualité de vie des Canadiens d'un océan à l'autre.

Investir dans les ports pour petits bateaux

D'un océan à l'autre, Pêches et Océans Canada possède, exploite et maintient un réseau national de ports qui offre aux pêcheurs commerciaux et aux autres utilisateurs de petits bateaux des installations sécuritaires et accessibles. En tout, 90 % des fruits de mer canadiens passent par des ports pour petits bateaux, et les pêcheurs canadiens dépendent de ces installations pour assurer leur subsistance.

De nombreux ports ont besoin d'être réparés ou remplacés, et ces travaux peuvent soutenir de bons emplois de la classe moyenne dans les communautés rurales et côtières.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 300 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, au cours des deux prochaines années, à Pêches et Océans Canada pour réparer, renouveler et remplacer les ports pour petits bateaux. Cette mesure aiderait les Canadiens des secteurs de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme, de l'environnement, des loisirs, du génie maritime et de la construction, et renforcerait la résilience des communautés rurales et côtières.

6.6 Collectivités rurales et du Nord

Les communautés rurales et du Nord dynamiques du Canada sont aux prises avec des défis uniques en ce qui a trait à leur croissance économique et à leur résilience. Afin d'appuyer ces communautés rurales, le budget de 2021 propose d'accroître le soutien aux agriculteurs et aux producteurs agricoles. Un soutien supplémentaire est proposé pour le Nord, qui fait face à des défis uniques liés à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques et à l'accès aux études postsecondaires. Il propose également de faire des investissements pour continuer d'accroître la connectivité à Internet à large bande, tel qu'expliqué au chapitre 4. Ces efforts renforceraient les fondements économiques et favoriseraient les possibilités offertes aux Canadiens des communautés rurales et du Nord d'un océan à l'autre.

Étendre la portée de la déduction pour les habitants de régions éloignées

En raison de l'éloignement de nombreuses communautés du Nord, les déplacements, même essentiels pour l'école et les soins médicaux, sont trop dispendieux pour beaucoup de personnes. La déduction pour les habitants de régions éloignées n'accorde un allègement fiscal qu'aux personnes qui reçoivent déjà des avantages relatifs aux voyages dans le cadre de leur emploi. Pour réduire les frais de déplacement des habitants du Nord :

- Le budget de 2021 propose d'élargir l'accès aux avantages relatifs aux voyages de la déduction pour les habitants de régions éloignées.
 - Les résidents du Nord qui ne reçoivent pas d'avantages relatifs aux voyages fournis par l'employeur pourraient demander jusqu'à 1 200 \$ en frais de déplacement admissibles. Cette mesure entrerait en vigueur à compter de l'année d'imposition 2021.
 - Le ministre des Affaires du Nord collaborera avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, qui est le ministre responsable du Bureau de la concurrence, pour s'assurer que ces économies sont au profit des citoyens du Nord plutôt que des fournisseurs de services de transport.

Cette mesure devrait entraîner une réduction des recettes fédérales de 125 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2021-2022.

Soutenir les études postsecondaires dans le Nord

Les habitants du Nord canadien sont aux prises avec des inégalités de longue date en matière d'éducation, ce qui désavantage les résidents du Nord, en particulier les peuples autochtones. La réduction des écarts dans l'éducation améliore la santé et le bien-être et favorise la croissance économique et l'innovation. S'appuyant sur les investissements prévus dans le budget de 2019 pour le Collège du Yukon et pour accroître davantage l'accès aux études postsecondaires de qualité dans le Nord du Canada :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour appuyer la transformation du Collège Aurora en une université polytechnique. Cet investissement contribuerait à créer de nouvelles possibilités dans les Territoires du Nord-Ouest et à préparer les habitants du Nord à de bons emplois.

Assurer la sécurité alimentaire dans le Nord

Dans le Nord canadien, les prix des aliments peuvent être considérablement plus élevés que ceux que l'on trouve ailleurs au pays. D'autres facteurs, comme l'isolement et les défis socioéconomiques, rendent les habitants du Nord particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, des vulnérabilités qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19.

- Le budget de 2021 propose d'accorder 163,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour élargir le programme Nutrition Nord Canada et permettre au ministre des Affaires du Nord de travailler directement avec les partenaires autochtones, notamment l'Inuit Nunangat, pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

Soutenir le secteur viticole canadien

La croissance du secteur viticole canadien au cours des 15 dernières années s'est avérée un succès pour le secteur agroalimentaire canadien. Elle a également entraîné des possibilités de croissance pour les producteurs de raisins et les entreprises touristiques.

- Le budget de 2021 propose de verser 101 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour mettre en œuvre un programme pour le secteur vitivinicole qui aidera les établissements vinicoles à s'adapter aux défis actuels et émergents, conformément aux obligations commerciales du Canada. Le gouvernement continuera d'être là pour l'industrie vinicole nationale du Canada et les emplois qu'il soutient.

Soutenir les transformateurs de produits alimentaires après la ratification de nouveaux accords commerciaux

Le Canada dispose actuellement d'accords commerciaux avec les deux tiers de l'économie mondiale. Le Canada est aussi le seul pays du G7 à avoir conclu des accords commerciaux avec tous les autres pays du G7. Ainsi, les entreprises canadiennes sont bien placées pour tirer pleinement parti de la relance mondiale.

Depuis 2016, 2,7 milliards de dollars ont été mis à la disposition des producteurs laitiers, de volailles et d'œufs qui sont admissibles aux fins d'indemnisation à la suite de la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Un autre montant de 100 millions a été accordé aux transformateurs de produits laitiers pour qu'ils s'adaptent à l'AECG. À ce jour, tous les droits d'importation créés dans le cadre des récents accords commerciaux ont été attribués provisoirement à l'industrie, et ce, gratuitement.

- ▶ Afin d'aider les transformateurs de tous les produits agricoles soumis à la gestion de l'offre à s'adapter à l'AECG et au PTPGP, le budget de 2021 propose un montant supplémentaire de 292,5 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, pour un fonds d'investissement dans la transformation destiné à l'investissement privé dans les usines de transformation.

Ces investissements s'ajoutent à la compensation accélérée annoncée dans *l'Énoncé économique de l'automne 2020* pour les producteurs de produits gérés par l'offre. Le gouvernement du Canada s'est engagé à accorder une indemnisation entière et équitable relativement au nouvel ALENA et collaborera avec les représentants des secteurs soumis à la gestion de l'offre pour déterminer cette indemnisation.

6.7 Renforcer le système d'immigration du Canada

La diversité est notre force et l'une des sources de notre dynamisme économique. L'immigration nette a contribué à la moitié de la croissance moyenne du produit intérieur brut du Canada de 2016 à 2019 et à près des trois quarts de sa croissance en 2019.

À mesure que notre main-d'œuvre vieillit, l'immigration permet de s'assurer que l'économie canadienne continue de croître, que nous attirons les meilleurs talents et davantage de capitaux d'investissement et que nous continuons de créer de bons emplois. L'accueil de nouveaux immigrants est un élément essentiel de la relance économique du Canada.

Un plan d'immigration qui fonctionne bien enrichit également nos communautés, réunit des familles et assure la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le budget de 2021 présente des propositions qui assureraient que le Canada demeure compétitif par rapport à ses partenaires internationaux et qu'il est prêt à tirer parti de la reprise et de la croissance des voyages internationaux après la pandémie. Le gouvernement fédéral reconnaît aussi que l'immigration est une responsabilité partagée avec le Québec et que certaines initiatives ne s'appliqueront pas aux demandeurs souhaitant résider au Québec.

Offrir une plateforme moderne d'immigration

L'infrastructure numérique qui appuie le système d'immigration du Canada doit être souple et durable afin d'assurer la confiance du public et d'appuyer les niveaux croissants de visiteurs, d'immigrants et de réfugiés. Une plateforme numérique sécuritaire, stable et flexible à l'échelle du gouvernement qui protège les renseignements personnels des gens améliorera le processus de demande et tire parti d'un avantage numérique pour son système d'immigration et aidera le Canada à demeurer une destination de choix.

- Le budget de 2021 propose d'investir 428,9 millions de dollars sur cinq ans, avec 398,5 millions en amortissement restant, à compter de 2021-2022, afin d'élaborer et d'offrir une plateforme numérique pangouvernementale qui remplacerait progressivement l'ancien Système mondial de gestion des cas. Cet investissement permettra d'améliorer le traitement des demandes et d'offrir un soutien aux demandeurs, à compter de 2023.

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Depuis plus de 50 ans, des travailleurs étrangers temporaires viennent au Canada pour aider à répondre aux besoins des entreprises. Récemment, la pandémie a mis en lumière le rôle crucial que jouent ces travailleurs – dont la grande majorité sont des travailleurs racisés ou des travailleurs qui occupent un emploi précaire – dans l'économie du Canada, particulièrement dans les exploitations agricoles qui nourrissent le Canada et le monde.

Afin de s'appuyer sur les mesures prises récemment en 2020 pour soutenir les travailleurs étrangers temporaires touchés par la COVID-19, le gouvernement du Canada continuera de protéger nos travailleurs les plus vulnérables et les plus isolés, en assurant la protection de leur santé et en assurant leur sécurité et leur qualité de vie pendant qu'ils travaillent au Canada. À cette fin, le budget de 2021 propose de fournir :

- Un financement de 49,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada, pour appuyer les organismes communautaires à offrir des programmes et des services axés sur les travailleurs migrants, comme les services d'orientation à l'arrivée et l'aide en cas d'urgence et de situations à risque, dans le cadre du nouveau programme de soutien aux travailleurs migrants.

- Un financement de 54,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, pour augmenter les inspections des employeurs et s'assurer que les travailleurs étrangers temporaires ont des conditions de travail et des salaires adéquats.
- Un financement de 6,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, afin d'appuyer l'accélération du traitement et l'amélioration de la prestation des services relativement aux permis de travail ouverts pour les travailleurs vulnérables, qui aident les travailleurs migrants victimes de violence à trouver un nouvel emploi. Le gouvernement ne tolère aucune forme d'abus des travailleurs.

Appuyer les nouvelles arrivantes racisées

De nombreuses nouvelles arrivantes se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi, notamment la langue, le manque d'expérience canadienne et, dans certains cas, la discrimination fondée sur le sexe et la race. Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a lancé un projet pilote de trois ans visant à appuyer les services liés à l'emploi offerts aux nouvelles arrivantes racisées, comme les possibilités de réseautage, le counseling d'emploi et les placements rémunérés.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 15,0 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour prolonger l'initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées, qui continuera d'améliorer leurs perspectives d'emplois et leur avancement professionnel.

Processus accélérés vers la résidence permanente

Le système d'immigration du Canada est essentiel pour soutenir la relance économique. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a annoncé récemment l'instauration de processus vers la résidence permanente, limités dans le temps, pour les ressortissants étrangers déjà au Canada. Il s'agit, entre autres, de diplômés étrangers récents et de travailleurs occupant des postes essentiels, comme les soins de santé ou d'autres secteurs essentiels. Ces processus permettraient non seulement de retenir les talents qui se trouvent déjà au Canada, mais aussi de reconnaître l'importante contribution que ces travailleurs ont apportée au Canada, ainsi que les sacrifices personnels qu'ils ont faits pendant la pandémie. Cette initiative ne s'appliquera pas au Québec, qui partage la responsabilité de l'immigration.

Rationalisation d'Entrée express

Le système Entrée express du Canada est en place depuis 2015. Il a démontré que grâce à lui, on a réussi à attirer des immigrants hautement qualifiés qui réussissent dans l'économie et la société canadiennes. Ces nouveaux arrivants comblent les besoins de notre économie qui sont essentiels à notre croissance et créent une prospérité commune pour tous. La rationalisation du système Entrée express du Canada permettra au gouvernement de s'assurer que notre système d'immigration répond aux besoins croissants du Canada en matière d'économie et de main-d'œuvre et aidera le Canada à atteindre son Plan des niveaux d'immigration 2021-2023.

► Le gouvernement du Canada à l'intention de proposer des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'accorder au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté le pouvoir d'utiliser les instructions ministérielles pour aider à sélectionner les candidats qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail canadien parmi le bassin croissant de candidats qui souhaitent devenir résidents permanents dans le cadre du système Entrée express.

Renforcer les villes et les communautés où nous vivons

M\$

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
6.1. Un chez-soi où il fait bon vivre	0	1 770	730	454	51	51	3 056
Plus de logements abordables	0	1 770	421	151	51	51	2 444
Mettre fin à l'itinérance	0	0	309	303	0	0	612
6.2. Rétablissement du tourisme, des arts, de la culture et du sport	0	898	863	123	6	6	1 896
Revitaliser le tourisme	0	425	560	15	0	0	1 000
Appuyer la relance active du Canada	0	40	40	0	0	0	80
Appuyer les travailleurs et les organismes des arts, de la culture, du patrimoine et des sports du Canada	0	241	186	32	0	0	458
Appuyer les producteurs télévisuels et cinématographiques canadiens pendant la pandémie de COVID-19 ¹	0	100	0	0	0	0	100
Investir dans Téléfilm Canada	0	20	35	50	0	0	105
Encourager la diversité des voix dans les émissions de télévision et les films canadiens	0	20	20	20	0	0	60
Soutenir Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation	0	21	0	0	0	0	21
Soutenir l'industrie canadienne du livre	0	23	16	0	0	0	39

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Protéger les endroits historiques du Canada	0	8	11	10	10	10	50
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-4	-4	-4	-4	-4	-22
Monument aux victimes du communisme	0	4	0	0	0	0	4
6.3. Bâtir des communautés plus vigoureuses	-17	665	124	49	50	51	921
Favoriser la croissance des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des organismes à vocation sociale ²	0	142	141	66	67	68	483
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-8	-17	-17	-17	-17	-17	-93
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-9	0	0	0	0	0	-9
Appuyer les organismes de services communautaires	0	400	0	0	0	0	400
Améliorer la sécurité alimentaire	0	140	0	0	0	0	140
6.4. Créer des emplois et stimuler la croissance grâce aux investissements dans l'infrastructure	2 200	350	653	1 087	1 615	2 690	8 595
Fonds permanent pour le transport en commun ¹	0	328	572	954	1 492	2 596	5 941
Fonds pour le développement des	2 200	0	0	0	0	0	2 200

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
collectivités du Canada ³							
Évaluation nationale de l'infrastructure	0	4	6	6	6	0	23
Prochaine étape du projet de train à grande fréquence dans le corridor Toronto-Québec	0	12	68	120	110	86	396
Préserver la région de la capitale nationale du Canada	0	7	7	7	7	7	35
6.5. Développement local et régional	0	514	497	122	68	68	1 270
Favoriser l'emploi et la croissance dans toutes les communautés	0	162	144	54	0	0	361
Créer une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique	0	64	64	64	64	64	320
Fonds canadien de revitalisation des communautés	0	250	250	0	0	0	500
Investir dans les ports pour petits bateaux	0	37	39	4	4	4	89
6.6. Collectivités rurales et du Nord	0	85	142	212	89	87	615
Étendre la portée de la déduction pour les habitants des régions éloignées	0	26	26	26	26	26	128
Soutenir les études postsecondaires dans le Nord	0	5	3	0	0	0	8
Assurer la sécurité alimentaire dans le Nord	0	53	55	56	0	0	163

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir les emplois du secteur viticole canadien	0	0	35	66	0	0	101
Soutenir les transformateurs de produits alimentaires après la ratification de nouveaux accords commerciaux	0	1	24	64	64	64	217
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	0	0	0	0	-2	-2
6.7. Renforcer le système d'immigration du Canada	0	86	142	131	97	98	555
Offrir une plateforme moderne d'immigration	0	53	90	90	97	98	429
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires	0	29	42	41	0	0	111
Appuyer les nouvelles arrivantes racisées	0	4	11	0	0	0	15
Investissements additionnels – Renforcer les villes les communautés où nous vivons	0	222	115	79	29	15	459
Améliorer le service et le soutien en matière d'immigration	0	25	25	25	0	0	74
Financement proposé pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin de maintenir la capacité et des normes de service renforcées au sein du Centre de soutien à la clientèle et ainsi répondre rapidement par téléphone et par courriel aux demandes de renseignements portant sur la gamme de services offerts par le Ministère, en particulier les demandes de résidence permanente.							
Soutien aux musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux	0	47	6	4	4	4	66

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total		
Financement proposé pour les six musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux afin d'atténuer les pressions financières causées par la COVID-19 et les problèmes d'intégrité du programme. Le financement est également proposé pour le Centre du patrimoine de la GRC au moment où il amorce le processus de transition comme nouveau musée national, et pour appuyer l'achèvement du Centre Ingenium du Musée national des sciences et de la technologie. Enfin, le financement est proposé pour le Musée canadien de l'histoire afin d'appuyer l'achat de la collection du Temple de la renommée des sports canadiens.									
Améliorer l'accès numérique à notre patrimoine	0	5	8	10	0	0	23		
Financement proposé pour le Programme d'aide aux musées de Patrimoine canadien pour appuyer la numérisation de l'information et des collections par des musées et des institutions patrimoniales non nationaux, ce qui permettra à ces institutions de créer du contenu original comme du matériel éducatif, des applications ou d'autres activités virtuelles pour améliorer l'expérience des visiteurs.									
Financement pour l'Office national du film du Canada	0	5	0	0	0	0	5		
Financement proposé pour l'Office national du film en vue de face aux pressions financières immédiates, et pour s'assurer qu'il puisse poursuivre ses activités de production et de distribution et maintenir ses investissements en immobilisations.									
Maintenir la capacité de traitement des demandes de résidence temporaire	0	29	0	0	0	0	29		
Financement proposé pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada afin de maintenir une capacité accrue de servir les visiteurs qui présentent une demande de visa et de permis de séjour temporaire.									
Prolongation du Fonds de secours d'urgence de Granville Island	0	22	0	0	0	0	22		
Financement proposé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de prolonger l'aide d'urgence accordée à Granville Island pour qu'elle puisse poursuivre ses activités au cours de 2021-2022. Ce financement permettrait à Granville Island d'appuyer ses occupants, dont bon nombre sont de petites entreprises et des lieux artistiques et culturels sans but lucratif, qui continuent de subir d'importantes pressions économiques découlant de la COVID-19.									
Poursuivre le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs			0	14	14	15	0	0	43
Financement proposé pour Transports Canada en vue de poursuivre le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs, lequel soutient la prestation de services ferroviaires aux voyageurs à certaines communautés éloignées n'ayant aucun autre moyen de transport de surface.									
Poursuivre le soutien pour l'inspection essentielle des aliments			0	20	0	0	0	0	20
Financement proposé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments en vue de maintenir en poste les inspecteurs embauchés en réaction aux arriérés d'inspections causés par la COVID-19 pendant que les risques									

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total			
liés aux aliments persistent toujours dans les installations de traitement.										
Maintenir les inspections quotidiennes pendant les quarts			0	16	16	0	0	0	33	
Financement proposé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour maintenir les inspections quotidiennes pendant les quarts dans les usines de transformation de la viande afin de permettre aux transformateurs canadiens de continuer à exporter de la viande vers les États-Unis et de renforcer la confiance des consommateurs dans le secteur canadien de la viande.										
Garantir la salubrité des aliments			0	16	16	0	0	0	37	
Financement proposé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de maintenir en poste du personnel qui lui permet d'améliorer la salubrité des aliments en améliorant la surveillance des risques et des renseignements, en menant des activités de prévention au large des côtes et en améliorant la conformité des intervenants.										
Prolonger les baux de remorquage d'urgence			0	11	28	28	28	15	109	
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>										
			0	-6	0	0	0	0	-6	
Financement proposé pour la Garde côtière canadienne en vue de prolonger les ententes de location de remorquage d'urgence afin d'assurer la capacité continue sur la côte ouest, tandis que des travaux d'évaluation des risques complets sont en cours et qu'une stratégie nationale de remorquage d'urgence est élaborée.										
Soutenir l'adoption des technologies propres dans les pêches et l'aquaculture				0	5	5	0	0	0	10
Le financement proposé par Pêches et Océans Canada pour renouveler le Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture afin d'aider les pêcheurs et les entreprises aquacoles à adopter des technologies propres novatrices.										

Chapitre 6 –

Incidence budgétaire

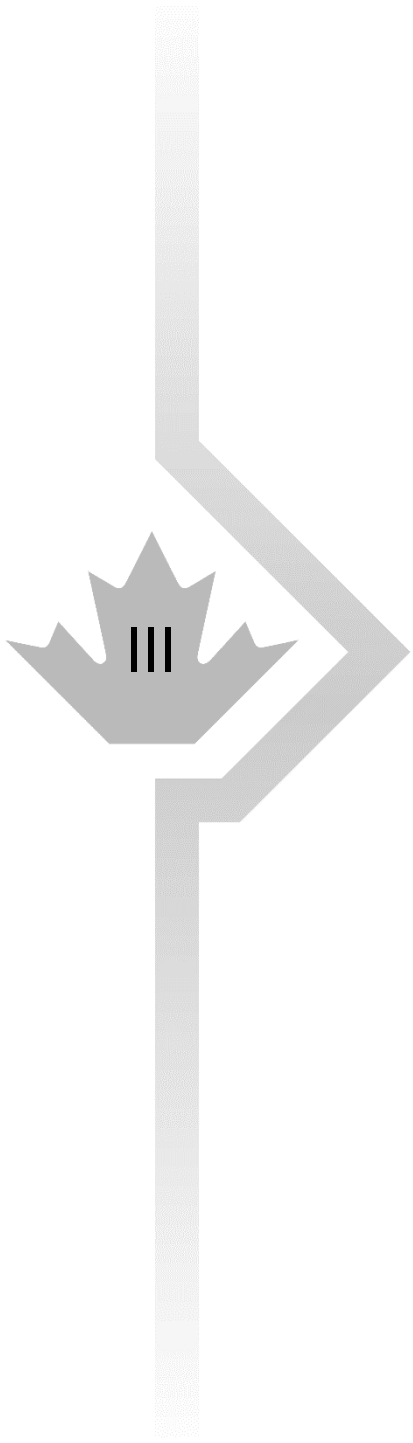
nette	2 183	4 577	3 269	2 260	2 008	3 070	17 367

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Annoncé en février 2021.

² Le fonds de finance sociale continuera d'être exploité sur une base remboursable, mais l'instrument de financement sera des contributions remboursables conditionnellement (plutôt que sans conditions). Selon les règles comptables, les contributions remboursables conditionnellement sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont versées, de sorte que le coût total en espèces soit comptabilisé au début. Pour le fonds de finance sociale, cela représente un impact différentiel de 559,6 millions de dollars.

³ Annoncé en mars 2021.



Partie

III

**Une
reprise
résiliente et
inclusive**

Chapitre 7

Un Canada plus égalitaire

La COVID-19 a mis en évidence et exacerbé les inégalités dans notre société.

Le racisme systémique et la discrimination sont une réalité douloureuse pour trop de gens, plus particulièrement les groupes marginalisés, notamment les Autochtones, les Noirs et les personnes racisées, les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQ2.

Les personnes handicapées continuent de faire face à des obstacles relativement aux soins de santé, à l'emploi et aux services. De plus, plusieurs Canadiens ont besoin de plus de soutien pour surmonter certains problèmes de santé qui dépassent le cadre de la COVID-19 – de la consommation de substances à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, en passant par la complexité des soins de fin de vie.

Tandis que nous nous remettons de la pandémie de COVID-19, nous devons continuer à combler les écarts qui empêchent le Canada d'atteindre son plein potentiel. Nous pouvons offrir le meilleur de nous-mêmes lorsque nous nous rassemblons pour nous aider les uns les autres, comme nous avons vu les Canadiens le faire d'innombrables fois pendant la pandémie.

Le budget de 2021 décrit le plan du gouvernement visant à bâtir un Canada en meilleure santé, plus inclusif et plus égalitaire.

7.1 Lutter contre le racisme systémique et accroître l'autonomie des communautés

Le racisme systémique peut avoir des conséquences dévastatrices sur le bien-être des Canadiens. La violence, le harcèlement, la discrimination, l'exclusion des perspectives d'avenir et les multiples formes des préjugés inconscients privent les Canadiens de leurs libertés et d'un traitement équitable. Une société plus équitable et plus inclusive exige la collaboration de tous les Canadiens pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes et pour apporter des changements permanents et transformateurs.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, le gouvernement fédéral a annoncé une série de politiques et de programmes visant à lutter contre le racisme systémique et à renforcer l'autonomie des communautés racisées. Il s'agissait des premières mesures.

Le budget de 2021 prend les prochaines mesures pour apporter des changements fondamentaux à long terme. Le Canada peut encore mieux faire

dans son soutien aux communautés racisées, dans sa compréhension des inégalités et des obstacles raciaux, dans la mise sur pied d'une fonction publique fédérale plus diversifiée et plus inclusive et dans l'établissement de partenariats visant à bâtir un avenir plus juste et plus équitable. Et il le fera.

Renforcer la Fondation canadienne des relations raciales et aider les communautés à lutter contre la hausse du racisme

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions inégales sur les Canadiens. L'augmentation des signalements d'harcèlement et d'attaques contre les Canadiens d'origine asiatique en est une tendance particulièrement inquiétante.

La lutte contre le racisme systémique est continue et doit être faite en collaboration avec des partenaires engagés et compétents. Leurs connaissances, leurs expériences, leur connaissance des pratiques exemplaires et leurs réseaux, valeurs inestimables qui ont été acquises sur le terrain, sont essentiels dans le travail visant à créer un changement fondamental. Et leurs efforts peuvent réunir de façon efficace les Canadiens dans un but commun consistant à bâtir un Canada plus juste, plus sécuritaire et plus égalitaire exempt de discrimination :

La Fondation canadienne des relations raciales est une société d'État créée en 1996, dans le contexte de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais. Depuis un quart de siècle, la fondation s'affaire à éliminer le racisme, à réaffirmer les principes de la justice et de l'égalité pour tous au Canada et à faire respecter les principes de la Charte canadienne des droits et libertés. Au cours de la dernière année, la fondation a axé ses travaux sur le soutien aux communautés racisées, plus particulièrement celles qui ont été touchées par la hausse considérable des cas de racisme. À Vancouver, par exemple, on a observé une augmentation de 700 % des cas de racisme anti-asiatique depuis le début de la pandémie.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 11 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour élargir la portée de la Fondation canadienne des relations raciales. Cet investissement lui permettrait d'intensifier ses efforts destinés à renforcer l'autonomie des Canadiens racisés et à aider les groupes communautaires à lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Cet investissement permettra également d'établir une base permettant de faciliter des initiatives telles que la mise en place d'une coalition nationale pour soutenir les communautés asiatiques-canadiennes, et de créer un fonds pour soutenir l'ensemble des communautés racisées qui sont directement touchées par les actes de racisme croissants pendant la pandémie.

Tous les Canadiens devraient se sentir en sécurité, et ne jamais subir de discrimination. Malheureusement, certaines personnes risquent d'être la cible de violence pour des motifs racistes, ce qui menace leur propre sécurité et celle de leur communauté.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada, pendant l'exercice 2021-2022, pour le renforcement de son Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque. Ce programme contribue à protéger les communautés qui risquent d'être victimes de crimes haineux, en fournissant aux organismes à but non lucratif, comme les lieux de culte, les écoles et les centres culturels communautaires, des fonds pour améliorer leur infrastructure de sécurité.

Appuyer les communautés noires du Canada

Les événements de la dernière année ont mis en lumière les réalités complexes et uniques que vivent les Canadiens noirs. Les données indiquent que la population noire du Canada demeure l'une des plus défavorisées, avec une prévalence plus élevée de ménages à faible revenu, un taux d'emploi plus faible, par rapport à la moyenne canadienne, sans oublier le fait que cette population est beaucoup plus susceptible de faire l'objet d'un traitement discriminatoire au travail.

La COVID-19 n'a fait qu'exacerber ces inégalités liées au racisme envers les Noirs, si bien que de nombreuses communautés de Canadiens noirs et les organismes qui les appuient sont de plus en plus vulnérables aux difficultés économiques.

Afin de continuer d'appuyer le travail d'organismes communautaires qui renforcent l'autonomie des Canadiens noirs, qui les défendent et qui les encouragent :

► Le budget de 2021 propose de fournir à Emploi et Développement social Canada un financement de 200 millions de dollars, pour l'exercice 2021-2022, afin d'établir un nouveau Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs. Ce fonds serait dirigé par des Canadiens noirs et créerait une source de financement durable, destinée entre autres aux jeunes Noirs et aux organismes à vocation sociale, en plus de contribuer à lutter contre le racisme envers les Noirs et d'améliorer les résultats sur les plans sociaux et économiques dans les communautés noires.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 100 millions de dollars en 2021-2022 à l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada.

L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada

L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada est administrée par Emploi et Développement social du Canada. Ce programme appuie le renforcement des capacités des organismes à but non lucratif dirigés par des Noirs afin qu'ils puissent mieux servir les communautés noires du Canada.

Parmi les organismes qui ont récemment reçu du financement figurent les suivants :

- Black Wellness Cooperative of Nova Scotia (Bedford, Nouvelle-Écosse) : Cet organisme offre de l'expertise, des connaissances et de la formation dans le but de promouvoir la santé, le bien-être et la bonne condition physique dans les communautés afro-néo-écossaises et micmaques.
- Association Francophone de Brooks (Brooks, Alberta) : Cet organisme offre divers services, y compris des activités parascolaires pour les jeunes, des célébrations communautaires et des activités sociales pour les familles de la communauté francophone de Brooks, dont 90 % sont d'origine africaine.
- Youth Stars Foundation (Montréal, Québec) : Cet organisme appuie les groupes de jeunes vulnérables, y compris les jeunes noirs, en offrant divers programmes et ateliers qui font appel à l'art, aux sports, à la danse et à la musique, dans le but d'élargir leurs compétences de vie, de promouvoir l'estime de soi et de renforcer leur compétences interpersonnelles.

La mobilisation de la portée et de l'expertise des organismes communautaires constitue un outil important pour renforcer l'autonomie des communautés noires et pour faire face aux obstacles économiques systémiques. Elle permet également de veiller à ce que les investissements fédéraux répondent le mieux possible aux besoins de leurs communautés. De nouvelles recherches publiées par le Réseau pour la promotion des communautés noires et par l'Université Carleton ont permis de conclure que les organismes de bienfaisance dirigés par des Noirs et desservant les Noirs reçoivent un financement sous forme de subventions considérablement moins élevé que les autres organismes de bienfaisance au Canada.

De meilleures données pour de meilleurs résultats

Pour que chaque Canadien puisse réaliser son plein potentiel, nous devons bien comprendre les contextes dans lesquels les gens vivent et les obstacles auxquels ils sont confrontés. Nous ne pouvons pas améliorer ce que nous ne pouvons pas mesurer.

À l'heure actuelle, le Canada n'a pas les données statistiques détaillées dont les gouvernements, les institutions publiques, les universitaires et les défenseurs ont besoin pour prendre des mesures politiques entièrement éclairées qui renforcent de façon efficace la lutte contre les inégalités raciales et sociales. Grâce à une compréhension approfondie des tendances, que ce soit démographiques ou des données sur l'économie et l'emploi, Statistique Canada joue un rôle essentiel dans la mise à disposition d'assises fondées sur des données probantes sur lesquelles peuvent s'appuyer des politiques efficaces et de qualité – des politiques grâce auxquelles les répercussions sur les groupes marginalisés sont placées au cœur de la prise de décision.

Les journalistes et les chercheurs s'efforcent depuis longtemps d'expliquer où et pourquoi des disparités existent dans notre société, qu'il s'agisse de disparités parmi les groupes racisés ou de l'écart de pouvoir entre les hommes et les femmes, ce qui paralyse la carrière de ces dernières. De meilleures données désagrégées signifient que les efforts d'enquête ou les projets de recherche comme celui-ci disposeront, pour leurs analyses, d'un plus grand nombre de données de qualité.

► Le budget de 2021 propose d'allouer à Statistique Canada un financement de 172 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 36,3 millions par année par la suite, afin de mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées servant à combler les lacunes en matière de données et de connaissances. Ce financement appuiera une collecte de données plus représentative, améliorera les statistiques sur diverses populations et apportera du soutien aux efforts déployés par le gouvernement, et dans la société, visant l'élimination du racisme systémique et des écarts entre les sexes, notamment les écarts de pouvoir entre les hommes et les femmes, ainsi que l'intégration de considérations relatives à l'équité et à l'inclusion dans les processus de décision.

Faisant fond sur les autres investissements annoncés dans le budget de 2021, ce financement fournit un montant combiné de 250 millions de dollars sur cinq ans à Statistique Canada, afin de faire en sorte que le Canada ait les données nécessaires pour prendre des décisions éclairées à l'égard l'ensemble de ses priorités, notamment les données désagrégées, la santé, la qualité de vie, l'environnement, la justice, ainsi que les affaires et l'économie.

Afin de moderniser le système de justice du Canada, d'appuyer les politiques fondées sur des données probantes et d'assurer la responsabilisation au sein du système de justice pénale, le gouvernement doit mettre à jour sa collecte et son utilisation de données, et il doit combler les lacunes à cet égard.

- Le budget de 2021 propose de verser à Justice Canada et à Statistique Canada un financement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 1,4 million par année par la suite, afin d'améliorer la collecte et l'utilisation de données désagrégées. Cette amélioration s'inscrit dans les efforts continus visant à éliminer la surreprésentation des Autochtones et des groupes racisés dans le système de justice

Une recherche approfondie, menée par des universitaires, nous permettra de mieux comprendre les facteurs qui sont à l'origine de la discrimination, les répercussions de l'oppression sur les personnes et les communautés et les stratégies visant à apporter plus de justice, d'équité et de responsabilité.

- Le budget de 2021 propose d'allouer au Conseil de recherches en sciences humaines un financement de 12 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de financer la recherche universitaire sur les obstacles systémiques auxquels divers groupes font face. Cette recherche contribuera à éclairer les mesures visant à éliminer les disparités sociales liées à la race, au genre et à d'autres formes de la diversité.

Rendre la fonction publique plus diversifiée

Les Canadiens peuvent être sûrs que l'effectif de la fonction publique de leur pays est représentatif des communautés qu'il dessert. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître la diversité dans les recrutements et les nominations au sein de la fonction publique.

- Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* de façon à ce qu'elle stipule l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et permette d'éviter les préjugés et les obstacles à l'embauche.

7.2 Une relance économique inclusive pour tous

Tandis que le Canada se remet de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada s'engage à bâtir une société plus inclusive qui ne laisse personne pour compte. Ces efforts comprennent l'exécution de programmes et la prestation de services qui permettent de mieux répondre aux besoins uniques de personnes vulnérables et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Bonifier la Sécurité de la vieillesse pour les Canadiens de 75 ans et plus

Pendant la pandémie, de nombreux aînés ont fait face à des difficultés économiques, car ils ont dû assumer des coûts supplémentaires pour assurer leur sécurité. De plus, de nombreux aînés vivent plus longtemps qu'avant et comptent sur les prestations mensuelles pour pouvoir se permettre une retraite. Après toute une vie de travail acharné, ils méritent une retraite sûre et digne. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé à bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les aînés âgés de 75 ans et plus.

Le gouvernement prévoit mettre en œuvre cet engagement en deux étapes.

- Le budget de 2021 propose de répondre aux besoins immédiats de ce groupe d'aînés en versant un paiement unique de 500 \$ en août 2021 aux pensionnés de la SV qui auront 75 ans ou plus à compter de juin 2022.
- Le budget de 2021 propose ensuite de présenter un projet de loi visant à augmenter de 10 % les paiements réguliers de la SV pour les pensionnés de 75 ans ou plus à compter de juillet 2022. Cette mesure augmenterait les prestations d'environ 3,3 millions d'aînés, ce qui se traduirait par des prestations supplémentaires de 766 \$ aux pensionnés touchant la prestation intégrale la première année – cette augmentation serait indexée en fonction de l'inflation par la suite. Cela donnerait aux aînés une plus grande sécurité financière plus tard dans leur vie, particulièrement au moment où ils doivent faire face à de plus grandes dépenses de soins et à un risque accru de manque d'épargne.

Au total, ces deux mesures représentent 12 milliards de dollars sur cinq ans en soutien financier supplémentaire, à compter de 2021-2022, et au moins 3 milliards par année par la suite. Les montants seront versés par Emploi et Développement social Canada.

Une autorisation financière législative serait demandée pour effectuer le paiement ponctuel. De plus, des modifications seraient apportées à la *Loi sur la Sécurité de la vieillesse* afin de mettre en œuvre la bonification des prestations en date de juillet 2022 et d'exempter le paiement ponctuel de la définition du terme « revenu » pour le Supplément de revenu garanti.

Après avoir travaillé fort tout au long de sa carrière de barbier, **Matthieu** a pris sa retraite il y a environ dix ans et aura 75 ans en juin 2022. Il est en bonne santé et s'attend à pouvoir profiter de bien d'autres années de retraite en santé.

Mais à cause de cela, Matthieu commence aussi à se demander s'il n'épuisera pas son épargne retraite à un moment donné. Il retire des sommes de cette épargne en complément de ses versements mensuels de la SV et du Régime de pensions du Canada. Grâce à la mesure proposée, Matthieu aura 500 \$ de plus à dépenser cette année. L'augmentation permanente de ses prestations de la SV à compter de juillet 2022 lui donnera par la suite un montant estimatif de 766 \$ de plus en prestations au cours des douze mois suivants. Ce montant augmentera au fil des années, puisque les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont augmentées tous les trimestres conformément à l'indice des prix à la consommation. Matthieu bénéficiera d'une plus grande sécurité financière dans ses vieux jours, car la mesure lui permettra de bénéficier d'un soutien et de réduire sa dépendance à l'égard de ses épargnes.

Vers une nouvelle prestation d'invalidité

Depuis 2015, le gouvernement a pris des mesures pour bâtir une économie inclusive et résiliente qui appuie les personnes handicapées. En plus d'adopter des lois révolutionnaires pour créer un Canada sans obstacle, le gouvernement a également pris des mesures concrètes visant à aider les personnes handicapées à bénéficier de programmes améliorés et à leur faciliter l'accès aux prestations, aux régimes d'épargne et à un financement en matière d'éducation.

La pandémie a exposé de nombreux défis de longue date auxquels les personnes handicapées font face, y compris un risque accru de pauvreté. Le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de programmes et de services qui offrent un soutien aux Canadiens handicapés, mais ils sont souvent complexes, ce qui fait que pour les utilisateurs, il est difficile de s'y retrouver. Afin de s'assurer que toutes les personnes handicapées puissent avoir accès au soutien dont elles ont besoin et de les aider à surmonter les obstacles persistants à la pleine participation économique et sociale, le gouvernement s'est engagé à présenter une nouvelle prestation d'invalidité.

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Emploi et Développement social Canada un financement de 11,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'entreprendre des consultations visant à réformer le processus d'admissibilité aux programmes et aux prestations d'invalidité fédéraux. Ce financement permettra de maximiser la portée de ces programmes et améliorera la vie des Canadiens handicapés, sans oublier qu'il alimenterait directement la conception d'une nouvelle prestation d'invalidité.

Pour préparer ce projet de loi, le gouvernement entreprendra de vastes consultations avec les intervenants sur la conception de la nouvelle prestation et mobilisera les provinces et les territoires, qui jouent un rôle central dans le soutien offert à de nombreuses personnes handicapées. Emploi et Développement social Canada mettra également sur pied un comité directeur chargé de superviser l'élaboration de ce travail, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, le ministère des Finances du Canada et Anciens Combattants Canada.

Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées

En 2017, le gouvernement a rétabli le Comité consultatif des personnes handicapées afin de s'assurer que les mesures fiscales visant les personnes handicapées sont administrées de façon équitable, transparente et accessible. Depuis la publication du premier rapport annuel du Comité en 2019, le gouvernement a instauré de nombreux changements importants, y compris des améliorations à ses activités de communication et de sensibilisation au crédit d'impôt pour personnes handicapées et des modifications au régime enregistré d'épargne-invalidité afin de mieux protéger l'épargne des prestataires. Parallèlement à ses études des nouvelles recommandations du Comité, publiées dans un deuxième rapport le 9 avril 2021, le gouvernement propose de prendre d'autres mesures pour donner suite aux conseils du Comité en améliorant les critères d'admissibilité relativement aux fonctions mentales et aux soins thérapeutiques essentiels. Afin d'aider un plus grand nombre de familles et de personnes handicapées à avoir accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées et à d'autres mesures de soutien connexes comme le régime enregistré d'épargne-invalidité et la Prestation pour enfants handicapés :

- Le budget de 2021 propose de mettre à jour la liste des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante aux fins d'évaluation relativement au crédit d'impôt pour personnes handicapées. L'utilisation de termes qui sont plus pertinents sur le plan clinique devrait faciliter l'évaluation, réduire les retards et améliorer l'accès aux prestations.

- Le budget de 2021 propose également de reconnaître un plus grand nombre d'activités dans la détermination du temps consacré aux soins thérapeutiques essentiels et de réduire la fréquence minimale requise de soins thérapeutiques pour être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Afin de s'assurer que ces changements permettent aux demandeurs de faire l'objet d'une évaluation juste et appropriée de leur admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, le gouvernement entreprendra un examen de ces changements en 2023.

Selon les estimations, ces mesures feront en sorte que 45 000 personnes de plus seront admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées et aux programmes de prestations connexes liés à l'admissibilité au crédit, chaque année. Cela représente une somme de 376 millions de dollars en soutien supplémentaire sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Rendre nos communautés et nos milieux de travail plus accessibles

Chaque jour, des centaines de milliers de Canadiens handicapés font face à des défis en matière d'accessibilité. Les organismes souhaitent devenir plus accessibles, mais les coûts peuvent s'avérer prohibitifs, surtout pour les petits organismes. Le Fonds pour l'accessibilité offre un financement pour des projets de rénovation, de construction et de modernisation – de la construction de rampes au soutien aux personnes ayant une déficience auditive, en passant par l'installation d'ouvre-portes automatiques – qui rendent les communautés et les milieux de travail plus accessibles aux personnes handicapées. Afin de réduire les obstacles relatifs à l'emploi, aux activités et aux programmes destinés aux personnes handicapées :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Emploi et Développement social Canada un financement supplémentaire de 100 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de tripler le financement pour le Fonds pour l'accessibilité et d'appuyer les projets, petits et moyens, d'organismes à but non lucratif, de refuges pour femmes, de services de garde d'enfants, de petites municipalités, d'organismes autochtones, de gouvernements territoriaux, de petites entreprises et d'entreprises de toute taille. Ce soutien permettrait de compenser les frais de rénovation, de modernisation, ainsi que les frais relatifs aux technologies accessibles sur les lieux de travail.

Appuyer une plus grande égalité pour les communautés LGBTQ2

Même si de nombreux progrès ont été réalisés dans la société, les personnes LGBTQ2 au Canada continuent de faire face à de la discrimination, à du harcèlement et à des préjugés. Le Canada s'engage à protéger les droits des personnes LGBTQ2 et à promouvoir l'égalité sociale, économique et politique en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre. Afin de s'assurer que la relance du Canada est inclusive et favorise une société plus juste et plus égalitaire pour les personnes membres de la communauté LGBTQ2 :

- Le budget de 2021 propose de fournir à Femmes et Égalité des genres Canada un financement de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour créer un nouveau Fonds de projets LGBTQ2 consacré à l'appui d'initiatives communautaires visant à surmonter les problèmes clés auxquels sont confrontées les communautés LGBTQ2, comme l'accès aux services de santé mentale et au soutien à l'emploi.
- Le budget de 2021 propose également de fournir à Patrimoine canadien un financement de 7,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de continuer d'appuyer le travail du Secrétariat LGBTQ2 – qui coordonne les efforts pangouvernementaux – et de permettre l'élaboration d'un Plan d'action LGBTQ2.

Soutenir nos vétérans

Les vétérans sont de trois à quatre fois plus susceptibles de souffrir d'un trouble dépressif et d'un trouble anxieux et quinze fois plus susceptibles de souffrir d'un état de stress post-traumatique (ESPT) que la population en général. Les vétérans ont droit à du soutien financier pour les soins de santé mentale dans le cadre du programme d'avantages médicaux, mais ils doivent parfois attendre jusqu'à deux ans pour recevoir des prestations de soins de santé mentale, dans l'attente de la confirmation de leur demande de prestations d'invalidité. Afin de s'assurer que les vétérans ont un accès rapide à des soins de santé mentale de haute qualité :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Anciens Combattants Canada un financement de 140 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 6 millions par année par la suite, aux fins d'un programme qui couvrirait les coûts de soins de santé mentale des vétérans qui souffrent d'ESPT, d'un trouble dépressif ou d'un trouble anxieux pendant le traitement de leur demande de prestations d'invalidité.

Bon nombre de vétérans ont fait face à de nombreux défis particuliers pendant la pandémie. Afin d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille pendant cette période difficile :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Anciens Combattants Canada un financement supplémentaire de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'élargir et d'améliorer le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille aux fins de projets qui appuieront les vétérans pendant la relance post-COVID-19, y compris la lutte contre l'itinérance et les défis en matière d'emploi, de formation et de santé.

Reconnaître les contributions des travailleurs atomiques

Au milieu du XX^e siècle, les Laboratoires de Chalk River étaient l'un des sites mondiaux de premier plan en ce qui a trait à la science atomique de pointe. Toutefois, en 1952 et en 1958, des accidents ont obligé le personnel du ministère de la Défense nationale et d'Énergie atomique du Canada limitée à contenir et à assainir des sites contaminés. En 2008, le gouvernement a reconnu l'ancien personnel du ministère de la Défense nationale qui a participé aux travaux d'assainissement grâce à l'établissement du Programme de reconnaissance des « vétérans atomiques ». Afin d'offrir une reconnaissance semblable à celle des employés d'Énergie atomique du Canada limitée qui ont travaillé à assainir ces incidents dangereux et à protéger les Canadiens :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Ressources naturelles Canada un financement de 22,3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin d'établir un Programme de reconnaissance des travailleurs atomiques.

7.3 Soutenir la santé des Canadiens

Le gouvernement reconnaît que, même pendant une pandémie, les Canadiens doivent faire face à une foule d'autres problèmes de santé complexes. Depuis plus d'un demi-siècle, notre système de soins de santé publique, solide et fiable, constitue un fondement de la sécurité sociale et économique du Canada. Il faut toutefois réaliser des investissements afin de veiller à ce que les soins de santé répondent aux besoins et qu'ils évoluent au même rythme que les personnes qu'ils soignent.

Lutter contre la crise des opioïdes et la consommation problématique de substances

Même avant le début de la pandémie, le Canada faisait face à une épidémie d'opioïdes qui s'aggrave et qui a détruit des vies et des communautés partout au Canada, surtout en Ontario et dans l'Ouest canadien, avec de graves répercussions en Colombie-Britannique et en Alberta. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la crise de surdoses d'opioïdes qui sévit actuellement au Canada. L'isolement, le stress, l'approvisionnement de substances toxiques et un accès réduit aux services ont contribué à l'épidémie. Au cours des six premiers mois de la pandémie, le Canada a connu une augmentation de 74 % des décès liés aux opioïdes. Le gouvernement prend d'autres mesures pour aider les gens à faire face à l'usage problématique de substances et d'autres drogues et s'attaquer à cette crise en cours.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 116 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, en plus des 66 millions de dollars figurant dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances dans le but d'appuyer un éventail d'approches novatrices en matière de réduction des méfaits, de traitements et de prévention au niveau communautaire.

Le gouvernement poursuit sa collaboration étroite avec les provinces et les territoires pour s'assurer que notre réponse collective est globale et fondée sur la collaboration, la compassion et les données probantes. En réponse à la crise, le gouvernement a fait divers investissements, dont un Fonds pour le traitement d'urgence de 150 millions de dollars pour les provinces et les territoires qui est réparti sur les exercices 2018 à 2021, un investissement de plus de 100 millions en 2019-2020 pour des mesures ciblées visant à faciliter l'accès aux services de réduction des méfaits et à accroître l'accès à des médicaments plus sûrs, de même qu'un investissement de 66 millions sur deux ans, à compter de 2020-2021, pour aider les organismes communautaires à réagir à la crise.

Prochaines étapes du régime national et universel d'assurance-médicaments

Une économie saine n'est possible que lorsque la population est en bonne santé. Par l'entremise de nos systèmes de santé financés par l'État, les Canadiens ont accès à des médecins, à du personnel infirmier, à des hôpitaux et à des traitements qui figurent parmi les meilleurs dans le monde. Or, certains Canadiens ont de la difficulté à payer les médicaments dont ils ont besoin.

Plus personne ne doute aujourd'hui de la nécessité d'un régime national d'assurance-médicaments. Le gouvernement est déterminé à travailler avec les provinces, les territoires et les intervenants pour faire progresser les éléments fondateurs qui sont déjà en cours d'élaboration, comme la stratégie nationale relative aux médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares, et avancer vers l'établissement d'un régime national et universel.

Afin de maintenir cet élan, le gouvernement ira de l'avant avec le plan déjà annoncé d'accorder un financement continu de 500 millions de dollars au programme sur les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares. Le gouvernement s'entretiendra avec des partenaires intéressés sur un régime national et universel d'assurance-médicaments, et sur d'autres priorités en matière de santé, pour poursuivre les progrès au niveau provincial et territorial.

Appuyer l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive

Tous les Canadiens devraient avoir accès à un ensemble complet de ressources et de services de santé sexuelle et reproductive partout au pays. À l'heure actuelle, les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQ2+, les Canadiens racisés et les peuples autochtones font face aux risques les plus élevés en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux plus grands obstacles à l'accès aux renseignements et aux services. Trop souvent, ces Canadiens ne reçoivent pas la même qualité de soins, surtout s'ils proviennent de communautés marginalisées. De plus, des exemples comme Clinique 554, la seule clinique privée d'avortement du Nouveau-Brunswick, nous montrent que le manque de financement met en péril l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive. Tout le monde mérite le même traitement dans notre système de soins de santé.

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires pour renforcer le système de soins de santé, de façon à garantir un accès équitable et approprié à un ensemble complet de services de santé sexuelle et reproductive, et ce, dans toute discussion future sur le financement du Transfert canadien en matière de santé.

Afin d'améliorer l'accès au soutien, aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la protection du droit à l'avortement :

- Le budget de 2021 propose d'allouer un financement de 45 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Santé Canada, afin de financer des organismes communautaires qui contribuent à rendre les renseignements et les services de santé sexuelle et reproductive plus accessibles aux populations vulnérables. Ces organismes appuient des activités telles que la production de matériel didactique inclusif pour les prestataires de soins de santé sexuelle et reproductive, l'organisation d'activités de sensibilisation du public et la fourniture d'un soutien logistique et du déplacement pour les personnes qui doivent parcourir de longues distances pour accéder à des soins relatifs à l'avortement.

De plus, il n'existe actuellement aucune ressource qui recueille des données complètes sur un large éventail d'indicateurs de la santé sexuelle et reproductive au Canada, ce qui limite notre capacité à cibler les mesures de soutien. Pour pallier cette situation :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Statistique Canada un financement de 7,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'élaborer et de mettre en œuvre une enquête nationale sur la santé sexuelle et reproductive permettant de recueillir des données sur la race, le revenu des ménages et l'orientation sexuelle, renseignements qui, souvent, ne sont pas consignés dans les sondages existants. En disposant de meilleurs renseignements, les gouvernements pourront mieux comprendre les défis et améliorer les mesures de soutien qu'ils fournissent.

Établir un Institut national de recherche sur la santé des femmes

Les disparités entre les sexes et les genres persistent dans le système de santé du Canada. Les femmes sont plus susceptibles de mourir de maladies évitables et assument un fardeau plus élevé en matière de maladie chronique. Afin d'améliorer les résultats en matière de santé et d'éliminer les lacunes quant à la qualité des soins que reçoivent les femmes, nous devons renforcer la recherche.

- Le budget de 2021 propose d'allouer aux Instituts de recherche en santé du Canada un financement de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'appuyer un nouvel Institut national de recherche sur la santé des femmes. Le nouvel institut fera la promotion d'un programme de recherche coordonné qui porte sur les secteurs de santé des femmes sous-étudiés et hautement prioritaires, et qui veille à ce que de nouvelles données probantes améliorent les résultats chez les femmes en matière de soins et de santé. Il garantira également l'adoption d'une approche intersectionnelle en matière de recherche et de soins afin de combler les

écarts persistants pour toutes les femmes, y compris les femmes racisées, les femmes noires et autochtones, les femmes handicapées et celles qui sont membres de la communauté LGBTQ2.

Stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme

Les enfants et les adultes atteints du trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les autres membres de ces familles, font face à d'importants défis économiques et sociaux tout au long de leur vie. Nombre d'entre eux font également face à des disparités en matière de diagnostic et de traitement. Afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens atteints du trouble du spectre de l'autisme et de leurs aidants naturels :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à l'Agence de la santé publique du Canada, en collaboration avec des partenaires, un financement de 15,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin d'appuyer la création d'une stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme.

Recherche stratégique pour lutter contre le cancer pédiatrique

Le cancer est une des principales causes de décès liés à la maladie chez les enfants au Canada. Les cancers pédiatriques sont à croissance rapide et se trouvent dans différents organes que chez les adultes. Des recherches plus ciblées sont nécessaires pour aider à sauver des vies et à améliorer les services que reçoivent ces enfants courageux et leurs familles.

- Le budget de 2021 propose d'allouer aux Instituts de recherche en santé du Canada un financement de 30 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de financer la recherche sur le cancer pédiatrique, ce qui peut mener à de meilleurs résultats et permettre aux jeunes patients de profiter d'une meilleure santé. Le financement appuiera les projets de recherche prometteurs ayant le plus grand potentiel d'incidence sur le traitement du cancer pédiatrique.

Élaborer un cadre national sur le diabète

Cette année marque le 100^e anniversaire de la découverte de l'insuline, découverte que l'on doit à des chercheurs canadiens, à l'égard de laquelle un prix Nobel a été décerné et qui a aidé à sauver des millions de vies. Toutefois, trop de Canadiens – 3,2 millions – vivent toujours avec le diabète, une maladie qui peut entraîner diverses complications, comme les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux, la cécité et l'amputation. Le diabète de type 2 représente 90 % de tous les cas de diabète au Canada et, comme d'autres maladies chroniques, il est en grande partie évitable. Les adultes diabétiques courent également un plus grand risque d'être atteints de symptômes de COVID-19 plus sévères, y compris la détresse respiratoire et la pneumonie.

► Le budget de 2021 propose d'allouer à Santé Canada un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour réaliser des investissements supplémentaires dans la recherche sur le diabète, y compris le diabète juvénile, et dans la surveillance et la prévention, ainsi que pour travailler à l'élaboration d'un cadre national sur le diabète. Ce cadre sera élaboré en consultation avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les intervenants; il contribuera à améliorer l'accès à la prévention et au traitement et permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens en ce qui a trait à leur santé.

► Le budget de 2021 propose d'allouer à l'Agence de la santé publique du Canada un financement de 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour mettre sur pied la nouvelle initiative Défis et prix du diabète. Cette initiative aidera à mettre en évidence de nouvelles approches en matière de prévention du diabète et favorisera l'élaboration et la mise à l'essai de nouvelles interventions visant à réduire les risques associés au diabète de type 2.

Taxation des produits de vapotage

L'utilisation par les jeunes Canadiens de produits de vapotage, comme les cigarettes électroniques, est à la hausse. Selon un sondage de Santé Canada, depuis 2018, l'utilisation a doublé chez les élèves du secondaire au Canada. Le vapotage avec de la nicotine présente des risques, surtout pour les jeunes – la nicotine crée rapidement la dépendance, elle peut avoir un effet nuisible sur la mémoire et la concentration, et on sait qu'elle modifie le développement du cerveau chez les adolescents. En plus d'augmenter les recettes, la taxation du vapotage pourrait devenir un moyen efficace de réduire la consommation nocive de ces produits.

- Le gouvernement annonce, dans le budget de 2021, qu'il a l'intention d'instaurer un nouveau cadre de taxation en vue d'imposer des droits d'accise sur les produits de vapotage en 2022.

Le gouvernement du Canada collaborera également avec toutes les provinces et tous les territoires qui pourraient être intéressés par une approche fédérale coordonnée pour taxer ces produits.

Taxation du tabac

Le tabagisme demeure encore aujourd'hui la principale cause de décès prématuré évitable au Canada. La taxation du tabac est un moyen efficace d'en réduire la consommation et d'aider le gouvernement à atteindre son objectif, à savoir que moins de 5 % de la population fasse usage du tabac d'ici 2035.

- Le budget de 2021 propose d'augmenter les droits d'accise sur le tabac de 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes, avec des augmentations correspondant aux taux du droit d'accise d'autres produits du tabac. Cette mesure entrerait en vigueur un jour après le dépôt du budget.

On estime que cette mesure fera augmenter les recettes fédérales de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Appuyer la Société canadienne du sang

Plusieurs Canadiens comptent sur le plasma pour traiter des maladies qui comportent un danger de mort. Pendant la crise de COVID-19, la demande mondiale de plasma, les prix et les pénuries ont augmenté. Afin d'assurer un approvisionnement canadien en plasma :

- Le budget de 2021 propose d'allouer à Santé Canada un financement de 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de construire huit sites de collecte de plasma dans l'ensemble du pays. Ces sites seraient exploités par la Société canadienne du sang. Le gouvernement continuera de collaborer avec des partenaires comme la Société canadienne du sang et Héma-Québec afin d'assurer un approvisionnement en plasma sûr partout au Canada.

De meilleurs soins palliatifs

Pour offrir aux Canadiens, y compris ceux qui vivent dans les établissements de soins longue durée et à leur famille, de meilleurs soins palliatifs et de fin de vie, y compris des soins adaptés à leur culture :

- Le budget de 2021 propose de fournir à Santé Canada un financement de 29,8 millions de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, afin de faire progresser la stratégie du gouvernement en matière de soins palliatifs et de jeter de meilleures bases pour assurer une action coordonnée concernant les besoins en soins de longue durée et de soutien, ce qui améliorera l'accès à des soins palliatifs de qualité. Les initiatives pourraient comprendre les suivantes : augmenter la sensibilisation à l'importance des soins palliatifs; assurer une éducation du public relativement au deuil; améliorer les compétences et le soutien en soins palliatifs pour les fournisseurs de soins de santé, les familles, les aidants naturels et les communautés; améliorer la collecte de données et la recherche; et améliorer l'accès aux soins palliatifs et aux soins de fin de vie adaptés à la culture.

Assurer un accès approprié et des mesures de protection en matière d'aide médicale à mourir

L'aide médicale à mourir (AMM) est un sujet complexe et profondément personnel. L'AMM a été inscrite dans le droit canadien il y a cinq ans afin de fournir un allègement, dans certains cas, pour les personnes dont le décès est raisonnablement prévisible. Des modifications apportées récemment à la loi, avec l'adoption du projet de loi C-7 visant à élargir l'accès à l'AMM pour les personnes dont la souffrance est intolérable, soulignent la nécessité de réagir à l'évolution du cadre canadien de l'AMM.

- Le budget de 2021 propose de fournir à Santé Canada un financement de 13,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2,6 millions de dollars par année par la suite, afin de s'assurer que le régime d'aide médicale à mourir du Canada est mis en œuvre de manière uniforme et qu'il comporte toutes les mesures de protection nécessaires. Le financement appuierait la formation et l'élaboration de documents d'orientation à l'intention des praticiens, ainsi que la recherche visant à guider l'évolution du régime d'aide médicale à mourir du Canada.

Chapitre 7

Un Canada plus égalitaire

millions de dollars

	2020-2021	2021–2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
7.1. Lutter contre le racisme systémique et accroître l'autonomie des communautés	0	338	45	45	38	38	504
Renforcer la Fondation canadienne des relations raciales et aider les communautés à lutter contre la hausse du racisme	0	8	5	0	0	0	13
Appuyer les communautés noires du Canada	0	300	0	0	0	0	300
De meilleures données pour de meilleurs résultats	0	30	40	45	38	38	191
Rendre la fonction publique plus diversifiée	0	0	0	0	0	0	0
7.2. Une relance économique inclusive pour tous	0	1 726	1 833	2 456	2 592	2 747	11 354
Bonifier la Sécurité de la vieillesse pour les Canadiens de 75 ans et plus	0	1 675	1 870	2 643	2 820	3 004	12 011
<i>Moins : Revenus projetés</i>	<i>0</i>	<i>-155</i>	<i>-210</i>	<i>-300</i>	<i>-325</i>	<i>-355</i>	<i>-1 345</i>
Vers une nouvelle prestation d'invalidité	0	4	4	4	0	0	12
Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées	0	19	84	90	91	92	376
Rendre nos communautés et nos milieux de travail plus accessibles	0	50	50	0	0	0	100

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Appuyer une plus grande égalité pour les communautés LGBTQ2	0	8	7	7	0	0	22
Soutenir nos vétérans	0	118	13	12	6	6	155
Reconnaître les contributions des travailleurs atomiques	0	7	15	0	0	0	22
7.3. Appuyer la santé des Canadiens	0	-304	-320	-392	-400	-400	-1 814
Lutter contre la crise des opioïdes et la consommation problématique de substances	0	58	58	0	0	0	116
Appuyer l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive	0	16	18	15	3	0	53
Établir un Institut national de recherche sur la santé des femmes	0	2	5	4	4	4	20
Stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme	0	8	8	0	0	0	15
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-8</i>
Recherche stratégique pour lutter contre le cancer pédiatrique	0	15	15	0	0	0	30
Élaborer un cadre national sur le diabète	0	7	7	7	7	7	35
Taxation du tabac	0	-415	-440	-435	-425	-420	-2 135
Appuyer la Société canadienne du sang	0	6	8	6	0	0	20
De meilleurs soins palliatifs	0	1	4	7	9	6	27
Assurer un accès approprié et des mesures de protection	0	3	3	3	3	3	13

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
en matière d'aide médicale à mourir							
Investissements supplémentaires – Un Canada plus égalitaire	-28	7	22	0	0	0	0
Capacité du service d'Anciens combattants Canada	0	7	22	0	0	0	29
Moins : Fonds déjà provisionnés dans le cadre budgétaire	-28	0	0	0	0	0	-29
<i>Financement pour Anciens Combattants Canada afin de prolonger d'une année supplémentaire les ressources de détermination d'invalidité accordées dans le budget de 2018 et d'élaborer des processus décisionnel et de présentation de demandes de prestations d'invalidité plus efficaces à l'aide de technologies numériques.</i>							
Chapitrer 7 – Incidence budgétaire nette	-28	1 767	1 580	2 109	2 230	2 385	10 043
<i>Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.</i>							

Chapitre 8

Des communautés autochtones fortes

Aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement fédéral que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Le gouvernement fédéral continue de travailler avec les peuples autochtones afin d'établir une relation de nation à nation, Inuits-Couronne et de gouvernement à gouvernement; une relation fondée sur le respect, les partenariats et la reconnaissance des droits.

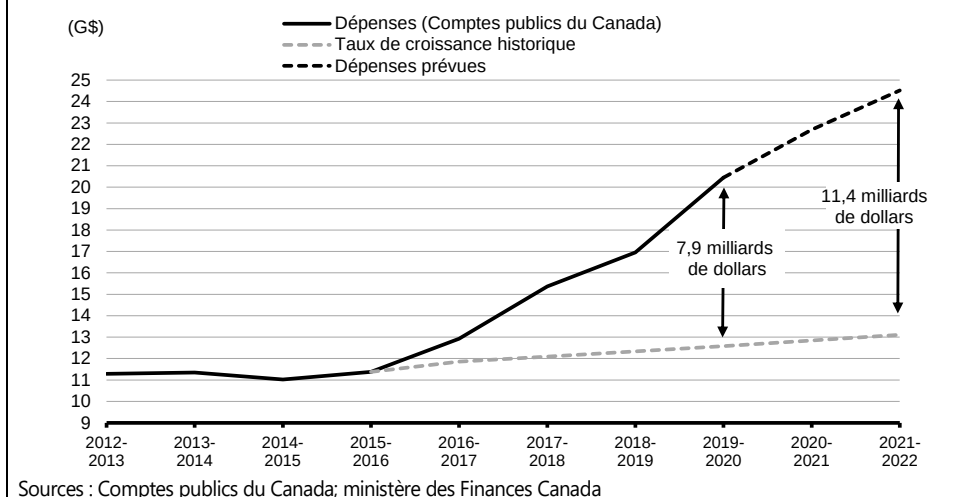
Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral poursuit son plan visant à s'attaquer aux défis uniques auxquels les communautés autochtones font face pendant la pandémie. Ce travail est essentiel pour assurer que la relance bénéficie à toute la population et rend toutes les communautés plus résilientes. Depuis 2015, de réels progrès ont été accomplis pour corriger les torts historiques, mais il reste encore du travail à faire.

Dans le cadre de ce budget, le gouvernement fédéral propose un nouvel investissement historique de plus de 18 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer la qualité de vie et de créer de nouvelles possibilités pour les habitants des communautés autochtones. En collaboration avec les partenaires autochtones, ces investissements contribueront à combler les écarts entre les peuples autochtones et non autochtones, favoriseront la santé, la sécurité et la prospérité des communautés autochtones et feront avancer une réconciliation significative avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. Ces investissements permettront de poursuivre les mesures liées aux infrastructures et à l'eau potable. Ils se traduiront également par des gestes concrets concernant la nouvelle approche qui est nécessaire pour mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, une approche qui s'attaque aux causes profondes et à l'ampleur de la violence.

Graphique 8.1

Investissements dans les priorités autochtones (réels et projetés)

Investissements destinés aux Autochtones, de 2012-2013 à 2021-2022



8.1 Des communautés saines et dynamiques

La COVID-19 a mis en lumière les vulnérabilités sanitaires que doivent surmonter les peuples autochtones et les défis liés à la prestation de services de santé de première ligne dans de nombreuses communautés autochtones.

Le gouvernement fédéral sait que pour combler les lacunes des résultats de santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis au-delà de la COVID-19, une approche plus large en matière de santé et de bien-être est nécessaire. Il faut reconnaître que les soins de santé comprennent les soins préventifs et le bien-être mental, qu'une bonne santé n'est possible que lorsque les besoins de base sont satisfaits, et que l'éducation est essentielle à un avenir sain.

La bonne santé exige également l'adoption d'une approche fondée sur la distinction et dirigée par les Autochtones.

Voilà ce que les investissements prévus dans le budget de 2021 cherchent à accomplir.

Appuyer les communautés autochtones dans la lutte contre la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, les communautés autochtones ont fait face à des défis extraordinaires en matière de santé et elles demeurent vulnérables au virus et à ses variants. Le gouvernement fédéral a appuyé les communautés autochtones à chaque étape de la pandémie et continuera de le faire.

Les efforts de vaccination vont bon train dans les communautés autochtones de tout le pays, et le gouvernement fédéral continue de travailler avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les Autochtones qui habitent en milieu urbain peuvent eux aussi se faire vacciner. Le gouvernement fédéral a récemment présenté un projet de loi qui, si adopté, permettrait le versement d'un paiement ponctuel à hauteur de 1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour soutenir les programmes de vaccination partout au pays. Les fonds pourraient servir à mobiliser les communautés autochtones afin de faire avancer l'effort vaccinal. Les communautés autochtones ont travaillé d'arrache-pied pour lutter contre le virus, mais la pandémie n'est pas terminée et les communautés autochtones demeurent à risque.

► Le budget propose un financement supplémentaire de 1,2 milliard de dollars en 2021-2022 pour continuer d'appuyer la réponse à la COVID-19 dans les communautés autochtones. Ce financement se répartit ainsi :

- un financement de 478,1 millions de dollars selon la comptabilité de caisse afin de continuer d'appuyer l'intervention de santé publique contre la COVID-19 dans les communautés autochtones, y compris le soutien à l'embauche d'infirmières, l'aide à l'isolement pour les personnes à risque et la distribution d'équipement de protection individuelle;
- un financement supplémentaire de 760,8 millions de dollars pour le Fonds de soutien aux communautés autochtones en vue d'aider les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que les organismes autochtones urbains et hors réserves servant les peuples autochtones, à répondre aux besoins uniques de leurs populations pendant la pandémie de COVID-19. Ce financement permettra d'empêcher la propagation de la COVID-19, de soutenir les aînés et les membres vulnérables de la communauté, à fournir des services d'aide en santé mentale et d'intervention d'urgence, à lutter contre l'insécurité alimentaire et à soutenir les enfants.

Ensemble, ces mesures permettront de s'assurer que les dirigeants autochtones ont les outils et les ressources dont elles ont besoin pour continuer de garder leurs communautés en sécurité, de gérer les éclosions et d'appuyer la distribution des vaccins.

Pour assurer la sécurité des collectivités, le gouvernement propose également de présenter un projet de loi en vertu duquel le *Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de Premières Nations (prévention de maladies)* serait réputé avoir été pris de façon valide le 7 avril 2020. Le Règlement prévoit un mécanisme permettant aux conseils des Premières Nations de reporter leurs élections ou de prolonger les mandats des chefs et des conseillers, tout en évitant une lacune de gouvernance critique, afin de prévenir, d'atténuer et de contrôler la propagation des maladies dans les réserves, y compris la COVID-19.

Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones

Depuis beaucoup trop longtemps, les Autochtones ne reçoivent pas des soins de santé appropriés et les résultats en matière de santé dans leurs communautés sont inquiétants.

Depuis 2015, le gouvernement a investi plus de 5,5 milliards de dollars pour améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones. Ces investissements ont permis d'accroître l'accès rapide à des soins médicaux et à des services de santé mentale adaptés à la culture pour les populations autochtones, et fait avancer les priorités fondées sur les distinctions. Une partie de cet investissement est dédié aux enfants des Premières Nations, et permettra de mettre en œuvre le principe de Jordan, de s'attaquer aux taux élevés de tuberculose dans les communautés inuites, et d'aider la Nation métisse à recueillir des données sur la santé et à élaborer une stratégie de santé qui répond à ses besoins.

Afin de s'assurer que les Autochtones ont accès à des soins de santé de grande qualité :

- ▶ Le budget propose d'investir 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 40,6 millions par la suite, afin de maintenir des services de soins de santé essentiels pour les Premières Nations et pour les Inuits, de contribuer à la transformation des systèmes de santé des Premières Nations, et de répondre aux répercussions des changements climatiques sur la santé, y compris :
 - un financement de 774,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour maintenir des soins de haute qualité dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, qui aide les Premières Nations et les Inuits à obtenir les soins médicaux dont ils ont besoin lorsqu'ils ne sont pas couverts ailleurs, tels que les services de santé mentale, les déplacements pour raison médicale, les médicaments, entre autres;
 - un financement de 354 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'augmenter le nombre d'employés médicaux, y compris des infirmiers, dans les communautés des Premières Nations éloignées et isolées;

- un financement de 107,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre les efforts visant à transformer la façon dont les services de soins de santé sont conçus et offerts par les communautés des Premières Nations, en s'appuyant sur l'engagement du gouvernement d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité et adaptés à la culture pour les peuples autochtones;
- un financement de 125,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, afin de continuer d'appuyer les efforts menés par les communautés des Premières Nations pour avoir un accès fiable à l'eau potable et pour garantir la prestation sécuritaire de services sociaux et de santé dans les réserves;
- un financement de 22,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'aider les Premières Nations et les Inuits à gérer les répercussions des changements climatiques sur la santé, notamment les difficultés d'accès aux aliments traditionnels, les phénomènes météorologiques extrêmes et les effets sur la santé mentale des jeunes.

Ces investissements s'ajoutent à l'engagement du gouvernement à élaborer, de concert avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse, une loi en matière de santé fondée sur les distinctions, afin de donner aux communautés autochtones un plus grand contrôle sur la conception et sur la prestation de soins de grande qualité et pertinents sur le plan culturel. Le gouvernement a lancé le processus de consultation afin d'élaborer conjointement ce projet de loi le 28 janvier 2021.

Stratégie sur le mieux-être mental fondée sur les distinctions

Le gouvernement est déterminé à soutenir les peuples et les communautés autochtones dans leur quête de guérison d'un traumatisme historique et des répercussions intergénérationnelles de la colonisation. La pandémie a exacerbé les problèmes de santé mentale auxquels font face de nombreux peuples autochtones. Trois Autochtones sur cinq ont déclaré que leur santé mentale s'est détériorée pendant la pandémie. Le mieux-être mental est une question complexe. Toutefois, afin d'améliorer la santé mentale chez les membres des communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse, il est essentiel d'offrir un meilleur accès à des services adaptés à la culture, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont dirigés par des Autochtones.

- Le budget propose un financement de 597,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour élaborer une stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. La stratégie renouvellera le financement du Programme de soutien en santé des pensionnats indiens et de la ligne d'écoute, qui offrent un soutien à la guérison pour les survivants de traumatismes de l'enfance et des pensionnats. Il stabilisera et élargira les mesures de soutien et la capacité communautaires, offrira un traitement et une prévention accrues de la consommation de l'usage de substances et appuiera le développement de la main-d'œuvre.

Soutenir les enfants et les familles autochtones

Le gouvernement est déterminé à soutenir le bien-être des enfants et des familles autochtones. Le travail se poursuit avec les dirigeants autochtones en vue de réformer les services à l'enfance et à la famille afin que tous les enfants autochtones puissent grandir dans leurs communautés et leurs cultures, et entourés de leurs proches.

- Pour appuyer cet important travail, le budget propose un investissement de 1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 118,7 millions par la suite, afin d'accroître le financement du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le financement proposé :
- augmenterait le soutien aux collectivités des Premières Nations qui ne sont pas desservies par un organisme délégué des Premières Nations proposant des activités de prévention visant à aider les enfants et les familles des Premières Nations à rester ensemble, dans leurs collectivités, par l'intermédiaire de l'Initiative sur le bien-être et la compétence des collectivités;
 - permettrait de poursuivre la mise en œuvre d'ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne;
 - garantirait de façon permanente que les jeunes des Premières Nations qui atteignent l'âge de la majorité reçoivent le soutien dont ils ont besoin, pendant deux années de plus, pour réussir leur transition vers l'indépendance.

Le gouvernement continuera également d'aider les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis à élaborer leurs propres modèles de services à l'enfance et à la famille qui reflètent leurs valeurs et leurs traditions, en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi).

- Le budget propose un financement de 73,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir la mise en œuvre de la Loi.

Ces investissements et la mise en œuvre de la Loi permettront d'atteindre nos objectifs communs, qui sont de reconnaître la priorité de l'intérêt supérieur de l'enfant, d'accroître le nombre de communautés exerçant leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, et de réduire le nombre d'enfants placés.

Assurer une éducation de grande qualité

Le succès repose sur une éducation de qualité, ce que chaque enfant qui grandit au Canada mérite, peu importe où il vit. Des études ont démontré qu'un enseignement primaire et secondaire de qualité peut non seulement améliorer la santé mentale et le bien-être personnel, familial et communautaire, mais également mener à de meilleurs emplois. Depuis 2015, les investissements du gouvernement ont permis d'améliorer l'expérience d'environ 107 000 étudiants par année et de réaliser 186 projets d'infrastructure liés à l'éducation qui profitent à 240 collectivités des Premières Nations. L'investissement dans l'éducation des enfants est un aspect important du plan du gouvernement en vue de renforcer la résilience économique à long terme. En 2019, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une nouvelle approche stratégique et de financement élaborée conjointement afin de mieux subvenir aux besoins des élèves des Premières Nations dans les réserves.

Afin d'investir dans l'avenir des enfants des Premières Nations et de continuer de soutenir cette nouvelle approche :

- Le budget propose d'investir 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, et 181,8 millions par la suite, y compris :
- un financement de 112 millions de dollars en 2021-2022 afin d'élargir les mesures d'aide liées à la COVID-19 pour permettre aux enfants des réserves de continuer d'aller à l'école en toute sécurité, en fournissant de l'EPI aux jeunes et au personnel et des ordinateurs portables pour permettre l'apprentissage en ligne, et en augmentant le nombre d'enseignants et d'autres employés essentiels;
 - un financement de 726 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 181,8 millions de dollars par la suite afin d'améliorer les formules de financement dans des secteurs critiques comme le transport des élèves, de garantir que le financement des écoles des Premières Nations demeure prévisible d'une année à l'autre et de donner aux Premières Nations un meilleur contrôle de leur éducation en concluant davantage d'ententes régionales en matière d'éducation;

- un financement de 350 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'élargir l'accès à l'éducation des adultes en aidant les membres des Premières Nations qui souhaitent retourner aux études dans leur communauté en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Appuyer l'éducation postsecondaire des Autochtones pendant la pandémie

Les étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones continuent de subir des répercussions de la pandémie. Afin d'aider les étudiants autochtones à terminer leurs études et à s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaires autochtones peuvent offrir des services en ligne et continuer de mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité :

► Le budget propose un financement de 150,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin d'aider les étudiants autochtones par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et des stratégies d'éducation postsecondaire pour les Inuits et la Nation métisse. Bon nombre d'étudiants éprouvent des difficultés financières pendant la pandémie, étant donné que ce sont les jeunes qui ont subi certaines des pires pertes d'emploi. Cette mesure de soutien contribuerait à compenser les pertes des revenus dont bon nombre d'étudiants autochtones dépendent pour payer leurs frais de scolarité, leurs manuels scolaires, leur logement et leurs autres frais de subsistance. Le gouvernement fédéral sait que les jeunes ont besoin d'aide pour surmonter cette crise, afin qu'ils puissent terminer leurs études et réussir dans les domaines qu'ils ont choisis.

► Le budget propose aussi un financement de 26,4 millions de dollars en 2021-2022, par l'intermédiaire du Programme de partenariats postsecondaires et des stratégies d'éducation postsecondaire pour les Inuits et la Nation métisse, pour appuyer les établissements autochtones d'enseignement postsecondaire pendant la COVID-19.

Programme d'aide au revenu dans les réserves

Le Programme d'aide au revenu dans les réserves aide les personnes et les familles admissibles à assumer les coûts de la vie quotidienne et à accéder à des mesures de soutien à l'emploi. Le gouvernement fédéral continue de consulter les Premières Nations afin de trouver des façons de rendre le programme plus réceptif aux besoins des personnes et des familles et de créer des mesures de soutien qui aident les personnes à passer plus facilement de l'aide au revenu à l'emploi et aux études.

► Le budget propose d'investir 618,4 millions de dollars sur deux ans, pendant que les travaux se poursuivent, notamment :

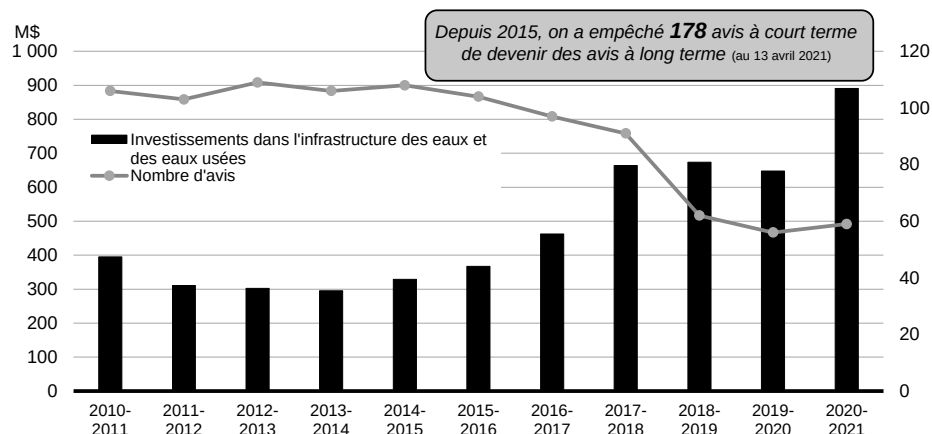
- un financement de 540 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de continuer à répondre aux besoins de base et à la demande accrue des programmes, notamment à cause de la COVID-19;
- un financement de 78,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de continuer de fournir des services de gestion de cas et de mesures de soutien pour aider les personnes à se trouver un emploi.

8.2 Bâtir des infrastructures et assurer la croissance économique

Dans le budget de 2021, le gouvernement établit un plan pour bâtir des communautés autochtones résilientes grâce à de nouveaux investissements fondés sur les distinctions pour appuyer des infrastructures. Ces investissements sont liés à l'approvisionnement en eau potable, aux grandes infrastructures, au logement, aux infrastructures scolaires et au réseau routier. Cette mesure est liée à l'annonce récente, par la Banque de l'infrastructure du Canada, qu'une somme de 1 milliard de dollars serait engagée dans l'Initiative d'infrastructure pour les communautés autochtones afin d'appuyer de nouveaux partenariats avec les communautés autochtones dans le cadre de projets d'infrastructure.

Graphique 8.2

Progrès réalisés au chapitre des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2010



Source : Services aux Autochtones Canada

En date du 13 avril 2021, 106 avis à long terme et 178 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés depuis 2015; 105 avis à long terme étaient en place lorsque le gouvernement s'est engagé à éliminer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves. Depuis 2015, l'élargissement de la portée de cet engagement et les avis passés de court à long terme ont fait augmenter le nombre d'avis, mais l'engagement du gouvernement à mettre fin à tous les avis demeure un engagement ferme.

Les entreprises communautaires autochtones sont d'importants moteurs de croissance économique, puisqu'elles réinvestissent les bénéfices dans leurs communautés locales. Elles sont des partenaires importants en matière de renforcement des communautés. Dans le cadre du présent budget, le gouvernement réalise des investissements audacieux afin de soutenir de nouvelles possibilités pour les entreprises et les communautés autochtones. Ces investissements ciblés élargissent les sources de revenus et permettent aux entreprises et aux communautés d'avoir accès aux capitaux dont elles ont besoin pour assurer leur croissance pendant la reprise et au-delà.

Infrastructures autochtones

Les investissements dans l'eau potable, le logement et d'autres infrastructures communautaires créeront de bons emplois et bâtiront des communautés autochtones plus saines, plus sûres et plus prospères à long terme. Les investissements dans le plan du gouvernement fédéral accéléreront son engagement de dix ans visant à combler les écarts dans les infrastructures des communautés autochtones.

► Le budget propose de réaliser des investissements fondés sur les distinctions de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 388,9 millions par la suite à l'appui des infrastructures dans les communautés autochtones, ce qui comprend :

- un financement de 4,3 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones, un fonds axé sur les distinctions qui permet de répondre aux besoins immédiats, selon la priorité établie par les partenaires autochtones, liés à des projets d'infrastructure prêts à démarrer dans les Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes, y compris dans les communautés inuites et de la Nation métisse;
- un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 388,9 millions par la suite, afin de couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien des infrastructures communautaires dans les communautés des Premières Nations dans les réserves.

Soutenir les économies autochtones

La pandémie de COVID-19 a eu un effet considérable sur les communautés et entreprises autochtones. Les mesures de santé publique ont affecté bon nombre des sources de revenus, comme les revenus des entreprises appartenant à des communautés, les impôts fonciers et les revenus provenant de propriétés louées, qu'utilisent les communautés pour financer les services et rembourser des prêts pour appuyer les collectivités, stimuler l'économie, et créer des emplois. Afin d'assurer la résilience à long terme des économies autochtones, le gouvernement propose, dans le budget de 2021, d'accorder :

- un financement de 117 millions de dollars en 2021-2022 pour renouveler le Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones. Ce financement permettra aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des nations métisses de continuer à fournir des services à leurs membres et de favoriser l'emploi par l'entremise d'entreprises et de microentreprises en propriété collective affectées par la pandémie de COVID-19;
- un financement de 33,4 millions de dollars en 2021-2022 afin d'appuyer le régime d'emprunts en commun de l'Administration financière des Premières Nations :
 - un financement de 32,5 millions de dollars pour mettre sur pied un fonds d'urgence de l'Administration financière des Premières Nations afin d'offrir une aide financière remboursable aux membres emprunteurs aux prises avec des difficultés à cause de la pandémie ou de futurs chocs économiques à grande échelle,
 - un financement de 925 000 \$ afin d'aider l'Administration financière des Premières Nations à lancer un programme de papier commercial qui fera baisser les taux d'intérêt pour les emprunteurs des Premières Nations et leur permettra d'obtenir de prêts dans des conditions plus favorables.

Ces dépenses limitées dans le temps aideront les communautés autochtones à résister aux pressions de la pandémie et font en sorte qu'elles sont bien positionnées pour une relance rapide.

Soutenir les entrepreneurs autochtones

Les communautés autochtones sont souvent situées dans des régions rurales et éloignées et la réussite des entreprises autochtones, y compris celle des entreprises touristiques, est d'une importance cruciale pour les économies locales et les emplois. Afin de s'assurer que les entreprises autochtones font partie de la relance et que leurs économies connaissent une croissance à long terme, les entreprises dirigées par des Autochtones doivent avoir accès à des mesures de soutien.

Le Programme d'entrepreneuriat autochtone apporte un soutien supplémentaire

aux entrepreneurs des Premières Nations, Inuits, et des Nations métisses en réduisant le coût du financement des entreprises, en leur permettant d'accéder au capital et en leur offrant des mesures de soutien aux entreprises. Le programme aide les entrepreneurs autochtones à obtenir des prêts à taux abordable pour lancer et commencer à exploiter leurs entreprises. Pour aider les entrepreneurs autochtones à créer et à faire croître leurs activités, à créer des emplois et à générer la prospérité dans leurs communautés :

- Le budget propose d'investir 42 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'élargir le Programme d'entrepreneuriat autochtone. Cela soutiendra directement les entreprises dirigées par des Autochtones et aidera les communautés autochtones à générer de la richesse en améliorant l'accès aux capitaux et les possibilités d'affaires pour ces entreprises.
- Le budget propose également de fournir un financement de 2,4 millions de dollars en 2021-2022 à l'Association touristique autochtone du Canada afin d'aider l'industrie du tourisme autochtone à se reconstruire et à se remettre des répercussions de la COVID-19.

À l'heure actuelle, seulement 36 % des entreprises dirigées par des Autochtones appartiennent à des femmes.

Dans le but de remédier à ce problème et de s'assurer que les femmes entrepreneures ont les moyens nécessaires dans le contexte de la relance économique :

- Le budget propose d'investir 22 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir l'initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) en fournissant les outils, les services et les ressources requis pour augmenter le nombre de femmes entrepreneures. Ce financement aiderait l'ANSAF à atteindre son objectif qui consiste à augmenter de 50 % le nombre de femmes entrepreneures autochtones qui accèdent à un financement par l'intermédiaire d'institutions financières autochtones.

Lancement du Fonds de croissance autochtone

Les entreprises autochtones jouent un rôle important dans la création d'emplois et de possibilités dans l'ensemble du Canada. Le réseau national des institutions financières autochtones, y compris les sociétés métisses de financement, aide à lancer et à développer ces entreprises importantes.

Afin d'aider les entreprises autochtones à accéder au financement, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2019, la création d'un fonds de croissance autochtone.

Un nouveau fonds novateur et durable de 150 millions de dollars a été créé grâce à l'étroite collaboration entre l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et la Banque de développement du Canada.

Comme on l'a annoncé le 14 avril 2021, le Fonds de croissance autochtone est destiné à apporter des capitaux aux institutions financières autochtones et, par ricochet, aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones. Sa structure unique repose sur un investissement initial du gouvernement pour attirer d'autres investisseurs et, plus important encore, pour développer et soutenir le fonds de façon pérenne. Cette mesure contribuera à injecter une source de capitaux à long terme pour favoriser le succès continu des entreprises autochtones.

Obtenir les capitaux pour les investissements communautaires

L'Autorité financière des Premières Nations permet aux Premières Nations d'utiliser leurs propres revenus – souvent issus d'accords provinciaux de partage des recettes ou d'entreprises commerciales – pour obtenir du financement à long terme. Cette mesure favorise l'autodétermination ainsi que le développement social et économique des Premières Nations. Pour élargir l'offre de possibilités aux Premières Nations afin qu'elles amassent les capitaux à l'appui des priorités communautaires :

- Le budget annonce l'intention du gouvernement de modifier les lois et les règlements afin d'élargir les types de revenus que les Premières Nations peuvent utiliser pour garantir leurs emprunts auprès de l'Administration financière des Premières Nations, notamment afin d'inclure les revenus issus de la taxe sur les produits et services des Premières Nations et de la taxe de vente des Premières Nations.

Cette mesure s'appliquera aux Premières Nations qui ont choisi de participer au régime de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* et qui tirent des revenus de la taxe sur les produits et services des Premières Nations ou de la taxe de vente des Premières Nations sur leurs terres.

Restructurer la politique sur les ajouts aux réserves

Les terres sont fondamentales aux traditions, à l'identité et à la prospérité des Premières Nations. Elles représentent un actif crucial pour les communautés, qui cherchent à faire progresser leur autodétermination, leur développement économique et leur bien-être.

► Le budget propose un financement de 43 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de travailler avec des partenaires autochtones et d'autres parties intéressées à la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves du gouvernement fédéral et d'accélérer les travaux sur les demandes existantes présentées par des Premières Nations de partout au pays.

8.3 Réagir à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

Le gouvernement accélère ses travaux sur le Plan d'action national en réponse aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le budget de 2021 présente un plan qui s'appuiera sur les progrès réalisés et qui restera responsable devant les communautés, les familles et les survivantes à travers le Canada.

Pour mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, il faut adopter une nouvelle approche qui s'attaque aux causes profondes de la violence, qui reconnaît l'ampleur du problème et qui tient compte des expériences différentes des peuples autochtones d'un océan à l'autre. Ce travail s'articule autour de quatre domaines thématiques interdépendants issus de l'enquête nationale : culture, santé et mieux-être, sécurité et sûreté humaines, et justice.

Les mesures prises pour faire face à cette tragédie doivent être vastes afin de s'attaquer aux causes profondes socioéconomiques, notamment la perte de la culture et des langues, la pauvreté et le manque d'accès au logement, ainsi que le besoin de sécurité communautaire, de sécurité alimentaire, d'emploi, d'éducation, de soins de santé, d'infrastructures, et les nombreux fils qui forment le tissu social.

Le budget propose d'investir un montant additionnel de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 160,9 millions par la suite pour bâtir une société plus sûre, plus forte et plus inclusive.

Culture

La préservation, la restauration et la promotion de la culture et de la langue, ainsi que la participation aux sports, constituent de puissants outils de guérison, de réconciliation et de promotion d'un fort sentiment d'identité. Pour appuyer ces efforts dans les communautés autochtones :

- Le budget propose d'accorder un financement de 275 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2 millions de dollars par la suite, à Patrimoine canadien afin de soutenir les efforts déployés par les peuples autochtones pour se réapproprier, revitaliser et renforcer les langues autochtones en tant que fondement de leur culture, de leur identité et de leur sentiment d'appartenance. Ce financement appuiera diverses initiatives telles que les camps linguistiques et culturels, les programmes de mentor-apprenti et l'élaboration de ressources et de documentation sur les langues autochtones.
- Le budget propose d'accorder 14,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, à Bibliothèque et Archives Canada, afin d'appuyer la conservation du patrimoine autochtone. Ainsi, les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et l'ensemble de la population canadienne auront un accès significatif à leurs cultures et à leurs langues.
- Le budget propose un financement de 108,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour rétablir et revitaliser les espaces culturels autochtones. Un espace dédié et permanent pour transmettre la culture est un élément clé de la création d'identités autochtones fortes. La création d'espaces culturels qui incluent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones contribuera à faire entendre leur voix dans la prise de décisions. Cette proposition fait suite au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui demande que toutes les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones aient accès sûr, sans obstacle, permanent et significatif à leur culture et à leur langue.
- Le budget propose d'accorder 40,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien pour appuyer le Bureau de l'écran autochtone et ainsi veiller à ce que Autochtones puissent raconter leur propre histoire et s'identifier à des récits portés à l'écran.
- Le budget propose un financement de 14,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2,9 millions par la suite, pour assurer aux femmes et aux filles autochtones l'accès à des activités sportives significatives dans le cadre du programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones.

Santé et mieux-être

Joyce Echaquan, mère de sept enfants âgée de 37 ans, appartenant à la communauté Atikamekw de Manawan, est décédée à l'hôpital de Joliette après avoir subi des insultes dégradantes de la part de deux employés de l'hôpital. Le **principe de Joyce** vise à garantir à tous les peuples autochtones le droit d'accès équitable, sans discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir de la meilleure santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle possible.

La mort tragique de Joyce Echaquan l'été dernier a clairement démontré à quel point les conséquences du racisme anti-autochtone dans nos systèmes de soins de santé peuvent être dévastatrices.

- ▶ Le budget propose un financement de 126,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour prendre des mesures afin de rendre les systèmes de santé exempts de racisme de discrimination, et d'assurer que les Autochtones y sont respectés et protégés. Ce financement appuiera les défenseurs des droits des patients et les accompagnateurs dans les systèmes de santé, et permettra de donner de la formation sur la sécurité culturelle au corps médical.
- ▶ Le budget propose également un investissement de 12,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2,5 millions par la suite, afin d'appuyer le bien-être des familles et des survivants grâce à des programmes axés sur des projets en collaboration avec le Cercle national des familles et des survivants.

Ces aspects s'appuient sur les investissements essentiels précédemment décrits dans ce chapitre, notamment un investissement de 597,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour des mesures de soutien du mieux-être mental fondées sur les distinctions, qui offrent aux familles et aux survivants des services de mieux-être communautaires, adaptés à la culture et éclairés par les traumatismes. Elles s'appuient également sur des investissements plus vastes destinés à soutenir la santé et le bien-être des peuples autochtones.

Sécurité et sûreté humaines

Les communautés autochtones, comme toutes celles du Canada, devraient être des lieux où les personnes et les familles se sentent en sûreté et en sécurité. Il est essentiel d'avoir un service de police bien financé, adapté sur le plan culturel et respectueux pour assurer la sécurité et le bien-être de la communauté.

► Le budget propose un financement de 861 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 145 millions de dollars par la suite, afin de soutenir des services de police et de sécurité communautaire adaptés à la culture dans les communautés autochtones. Cette somme comprend :

- un financement de 43,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin d'élaborer conjointement un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations, qui les reconnaît comme un service essentiel;
- un financement de 540,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 126,8 millions par la suite, afin de soutenir les communautés autochtones qui reçoivent actuellement des services dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et d'élargir le programme à d'autres communautés autochtones;
- un financement de 108,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour des travaux de réparation, de rénovation et de remplacement dans les installations de police des communautés inuites et des Premières Nations;
- un financement de 64,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 18,1 millions par la suite, afin d'améliorer les stratégies de prévention de la criminalité dirigées par les communautés autochtones et les services de sécurité communautaire;
- un financement de 103,8 millions sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour la nouvelle initiative pour des communautés autochtones plus sûres, qui aidera les collectivités à doter de modèles plus holistiques de sécurité et de bien-être collectifs.

Cet investissement vise à répondre aux appels à la justice, qui sont également appuyés par des investissements essentiels décrits au chapitre 9 pour faire avancer un nouveau plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, dont 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour renforcer la capacité des femmes autochtones et des organismes de défense des intérêts des personnes 2ELGBTQQIA+ d'offrir des programmes de prévention de la violence fondée sur le sexe pour s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Justice

Dans la foulée des mesures prises récemment pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale par l'intermédiaire du projet de loi C-22, et pour améliorer l'accès des Autochtones à la justice dans tous les secteurs du système de justice :

- Le budget propose un financement de 74,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022 pour améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones et soutenir l'élaboration d'une stratégie de justice autochtone en vue de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice. Cette somme comprend :
- un financement de 27,1 millions de dollars au ministère de la Justice pour aider les familles autochtones à s'orienter dans le système de justice familiale et à accéder aux services communautaires de médiation familiale;
 - un financement de 24,2 millions de dollars au ministère de la Justice pour appuyer la consultation des communautés et des organisations autochtones sur l'élaboration de lois et d'initiatives visant à éliminer les obstacles systémiques dans le système de justice pénale, y compris la collaboration pour élaborer une stratégie de justice autochtone;
 - un financement de 23,5 millions de dollars au Service des poursuites pénales du Canada afin d'accroître la capacité de poursuites dans les territoires pour aider les victimes de violence.

Collaborer avec les partenaires

À l'heure actuelle, seuls trois organismes nationaux de femmes autochtones et un organisme régional reçoivent du financement fédéral consacré aux opérations. On dénombre plus d'une trentaine d'organismes régionaux qui ne sont pas financés ou qui reçoivent un financement limité, ponctuel ou fondé sur des projets.

- Le budget propose un financement de 36,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 8,6 millions par la suite à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'accroître le soutien des organismes au service des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ce qui garantira l'inclusion des voix et des points de vue des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans tous les aspects des processus décisionnels qui touchent leur vie. Cette proposition répond directement à l'Appel à la justice 1.8 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui enjoint les gouvernements à assurer un financement de base et durable aux organisations nationales, régionales et locales de défense des intérêts des femmes et des 2ELGBTQQIA+ autochtones.

- Le budget propose également un financement de 20,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, afin de collaborer avec les partenaires autochtones pour veiller à ce que des mécanismes de suivi appropriés soient mis en place afin de mesurer les progrès et de responsabiliser le gouvernement, aujourd'hui et à l'avenir.

Les investissements proposés dans le budget de 2021 s'appuient sur les investissements réalisés dans le cadre de l'*Énoncé économique de l'automne 2020*, lequel annonçait un investissement de 781,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 106,3 millions par la suite. Cette somme comprenait les montants suivants :

- un financement de 724,1 millions de dollars pour lancer une stratégie globale de prévention de la violence afin d'élargir l'accès à un soutien adapté à la culture pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones faisant face à la violence fondée sur le genre. Cette stratégie appuiera la construction de nouveaux refuges et de logements de transition pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis partout au pays, y compris dans les réserves, dans le Nord et dans les régions urbaines;
- un financement de 49,3 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre des principes Gladue dans le système de justice traditionnel et les interventions dirigées par les peuples autochtones afin de contribuer à réduire la surreprésentation des peuples autochtones dans les systèmes de justice pénale et le système correctionnel;
- un financement de 8,1 millions de dollars pour l'élaboration d'ententes d'administration de la justice avec les communautés autochtones afin de renforcer les systèmes de justice communautaire et d'appuyer l'autodétermination.

8.4 Ouvrir la voie à la réconciliation et à l'autodétermination

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale dans le cadre de ses efforts pour forger de meilleures relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le gouvernement fédéral reconnaît également qu'il faut prendre des mesures significatives pour lutter contre le racisme systémique auquel font face de nombreux peuples autochtones, notamment dans leurs interactions avec les institutions publiques.

Dans le budget de 2021, le gouvernement présente les prochaines étapes de son plan visant à s'assurer que les peuples autochtones ont davantage leur mot à dire sur les politiques et les programmes qui touchent leur vie.

Adopter une loi de mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* représente l'instrument international le plus complet sur les droits des peuples autochtones. Elle énonce des principes directeurs sur les relations de coopération avec les peuples autochtones, fondées sur les principes d'égalité, de partenariat, de bonne foi et de respect mutuel pour assurer la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones. En décembre 2020, le gouvernement a présenté le projet de loi C-15, *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui a été élaboré avec des partenaires autochtones et qui respecte l'engagement de présenter un projet de loi afin de mettre en œuvre la Déclaration en tant que loi gouvernementale.

► Le budget propose un financement de 31,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones afin de mettre en œuvre ce projet de loi et d'atteindre les objectifs de la Déclaration. Ce processus favorisera l'autodétermination des Autochtones et renforcera les relations de nation à nation, des Inuits avec le Couronne et de gouvernement à gouvernement.

Bonifier le financement des subventions sur 10 ans

Afin de contribuer à l'avancement d'une nouvelle relation fiscale avec les Premières Nations, un nouveau mécanisme de financement sous forme de subvention de dix ans a été mis en œuvre en 2019. Cette initiative vise à offrir des programmes stabilisés à plus long terme aux Premières Nations admissibles qui choisissent d'adhérer à la subvention. Elle permet de renforcer leurs capacités et de planifier efficacement les activités, et tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la population dans les réserves. Le gouvernement s'est également engagé à augmenter les subventions décennales pour rendre compte de l'augmentation des prix et de la croissance démographique, et ainsi garantir que les montants correspondent aux besoins des Premières Nations.

- Le budget propose un financement de 2,7 milliards de dollars sur dix ans, à compter de 2021-2022, pour que le financement des programmes et des services essentiels qui reposent sur les subventions décennales tienne compte des principaux facteurs d'augmentation des prix. L'augmentation sera fondée sur l'inflation et proportionnelle à la population de chaque collectivité, mais une croissance annuelle d'au moins 2 % sera prévue pour s'assurer que les Premières Nations qui participent au programme de subvention reçoivent un financement stable et prévisible. Cette mesure viendra renforcer la capacité des communautés de concevoir et de fournir des services d'une manière qui tient compte des priorités communautaires.

Appuyer la gouvernance et les capacités autochtones

Il est essentiel que les dirigeants des Premières Nations puissent compter sur un soutien de base à la gouvernance afin de servir efficacement leurs communautés et de faire progresser l'autodétermination.

- Le budget propose un financement de 104,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer la capacité administrative des gouvernements des Premières Nations et d'autres organismes qui fournissent des programmes et des services essentiels.
- Le budget propose un financement de 151,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour apporter un soutien global aux Premières Nations dont les besoins en matière de développement communautaire sont les plus grands.

Faire progresser le règlement de revendications particulières

Le processus de règlement de revendications particulières contribue à réparer les torts commis dans le passé et vise à répondre aux griefs de longue date des Premières Nations dans le cadre de règlements négociés. Le Canada poursuit ses consultations visant à élaborer conjointement des réformes du programme. Le gouvernement propose, dans le budget de 2021, de renouveler le Fonds de règlement des revendications particulières en 2022-2023 afin de verser rapidement le paiement des règlements négociés sur les revendications particulières pendant que ces travaux se poursuivent.

Commémorer les séquelles des pensionnats indiens

Le système des pensionnats est un chapitre honteux, tragique et déterminant de l'histoire du Canada. Il est issu de pratiques coloniales qui ont laissé de graves séquelles pour plusieurs générations de peuples autochtones. Il est de notre devoir collectif de nous en souvenir. Ainsi :

- Le budget propose un financement de 13,4 millions de dollars sur cinq ans, et 2,4 millions par la suite, à Patrimoine canadien pour des événements destinés à rappeler l'histoire et les séquelles des pensionnats, et à rendre hommage aux survivants, à leur famille et à leurs communautés, et pour appuyer les activités et les commémorations pendant la Journée nationale de vérité et de réconciliation qui est également proposée.

Cette mesure fait suite aux investissements réalisés depuis 2015 pour commémorer les séquelles des pensionnats, pour appuyer les efforts déployés par les peuples autochtones pour se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues et les cultures autochtones, y compris par l'adoption et l'appui de la *Loi sur les langues autochtones*, élaborée conjointement; et pour continuer à apporter une aide à la guérison aux survivants des pensionnats et à leurs familles. Le gouvernement a également annoncé un nouveau financement de plus de 700 millions de dollars versés à divers programmes et initiatives qui aident à renforcer les langues et les cultures autochtones, et des investissements supplémentaires de plus de 460 millions dans le présent budget.

Appuyer les stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones

Il est essentiel d'avoir accès à des données fiables et adaptées à la culture portant sur les peuples autochtones afin de brosser un portrait complet des expériences vécues des Autochtones, de mettre au jour les inégalités et de garantir l'exécution de politiques et de programmes efficaces.

Les stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones peuvent faire progresser l'autodétermination, en fournissant aux gouvernements et aux organismes inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse les données dont ils ont besoin pour soutenir leurs communautés.

- Le budget propose d'investir 73,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations.
- Le budget propose d'investir 8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de renforcer les capacités des Inuits et de la Nation métisse en matière de données de base et d'élaborer des stratégies relatives aux données fondées sur les distinctions pour les Inuits et la Nation métisse.

Consulter les peuples autochtones

Le gouvernement s'engage à renouveler la relation avec les peuples autochtones, grâce à de meilleures consultations, à des partenariats et à l'élaboration conjointe de politiques et programmes. Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements afin de soutenir la capacité des organisations autochtones représentatives d'interagir avec le gouvernement. Afin de continuer de soutenir ce travail important :

- Le budget propose un financement de 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 10 millions par la suite, afin de renouveler et de rendre permanent un financement exclusif pour les activités de consultation et d'élaboration de politiques.

Soutenir l'autodétermination au moyen d'accords fiscaux

Les arrangements fiscaux entre la Couronne et les gouvernements autochtones appuient l'autodétermination et le développement social et économique, en créant des possibilités qui permettent aux gouvernements autochtones de générer des revenus fiscaux dans leurs réserves ou sur leurs terres qui leur ont été octroyées par un règlement à l'appui de leurs priorités communautaires.

Le gouvernement fédéral est toujours déterminé à négocier des accords avec les gouvernements autochtones intéressés qui permettent la mise en œuvre de la taxe sur les produits et services des Premières Nations au sein de leurs réserves ou des terres qui leur ont été octroyées en vertu d'un règlement, et avec les gouvernements autochtones autonomes intéressés afin de leur permettre de mettre en œuvre un impôt sur le revenu des particuliers au sein des terres. Le gouvernement fédéral demeure résolu à favoriser de telles ententes entre les gouvernements autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

- Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce qu'il compte s'associer aux gouvernements et aux organismes autochtones qui le souhaitent afin d'élaborer un cadre pour la négociation d'accords qui permettraient aux gouvernements autochtones intéressés de mettre en œuvre une taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le tabac et le cannabis dans leurs réserves ou terres visées par règlement dans leurs réserves ou sur leurs terres qui leur ont été octroyées dans le cadre d'un règlement.

Soutenir les priorités des Premières Nations

Le budget propose des investissements importants pour les Premières Nations afin de faire avancer les initiatives dans des domaines prioritaires. Voici un résumé de ces investissements :

- un financement de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer l'approche fondée sur les distinctions en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, grâce à un investissement à long terme dans des programmes dirigés par des Autochtones qui correspond à l'engagement du gouvernement envers les provinces et les territoires. Cet investissement comprend 515 millions de dollars pour les soins avant et après l'école dans les réserves, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour les programmes et le renforcement des capacités des Premières Nations;
- un financement de 1,4 milliard de dollars pour aider les communautés et les entreprises autochtones à faire face à la pandémie de COVID-19, y compris un financement fondé sur des distinctions dans le cadre du Fonds de soutien aux communautés autochtones et du Fonds d'appui aux

entreprises communautaires autochtones, le financement pour poursuivre l'intervention en santé publique dans les communautés des Premières Nations, et le soutien à l'Autorité financière des Premières Nations;

- un financement de 1 milliard de dollars pour accroître le financement du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- un financement de plus de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer les services essentiels de santé, les services d'éducation et les services sociaux dans les réserves, y compris les services de santé dans les communautés éloignées et isolées, et la transformation des systèmes de santé, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'aide au revenu dans les réserves;
- un financement de 775 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir les services médicaux nécessaires fournis dans le cadre du Programme des services de santé non assurés;
- un financement de 598 millions de dollars sur trois ans pour appuyer une stratégie fondée sur les distinctions pour appuyer la santé mentale et le bien-être;
- un financement de 177 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pendant la COVID-19;
- un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures communautaires dans les réserves des Premières Nations. Les Premières Nations auront également accès à un fonds d'infrastructure de 4,3 milliards de dollars, fondé sur les distinctions, pour répondre aux besoins immédiats liés aux projets prêts à démarrer dans ces communautés, selon les priorités établies par les partenaires des Premières Nations;
- un financement de 64 millions de dollars pour aider les entrepreneurs autochtones, y compris les femmes autochtones, à avoir accès au capital et au soutien aux entreprises dont ils ont besoin pour démarrer et développer leur entreprise;
- le financement d'une série de mesures visant à mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et reposant sur quatre piliers interconnectés : culture, santé et bien-être, sécurité et sûreté humaines, et justice;
- un financement de 584 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer conjointement un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations qui reconnaît que ces services sont essentiels, et pour stabiliser et élargir le Programme des services de police des Premières Nations;
- un financement de 109 millions de dollars sur cinq ans pour les travaux de

réparation, de rénovation et de remplacement des installations des services de police dans les communautés des Premières Nations et des Inuits;

- un financement de plus de 165 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les stratégies autochtones pour la prévention du crime et les services de sécurité communautaire;
- un financement de plus de 460 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la réappropriation et la revitalisation des langues, les espaces culturels autochtones, les programmes sportifs pour les femmes et les filles autochtones, les activités commémorant les séquelles des pensionnats, et la préservation du patrimoine autochtone;
- un financement de 31 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones en vue de mettre en œuvre la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- un financement de plus de 2,7 milliards de dollars sur dix ans pour bonifier les subventions de dix ans afin de tenir compte de facteurs de coûts importants comme l'inflation et les changements démographiques dans les communautés des Premières Nations;
- un financement de plus de 373 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la gouvernance et les ajouts aux réserves, et faire avancer la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations.

Les Premières Nations bénéficieront également de ce qui suit :

- un financement de 36 millions de dollars sur trois ans pour le renforcement des capacités et la création d'emplois dans les communautés autochtones grâce à des projets d'énergie propre;
- un financement de 163 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la sécurité alimentaire dans les communautés isolées du Nord;
- un financement de 138 millions de dollars pour les bénéficiaires autochtones par l'entremise d'un complément de 1,4 milliard de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada pour aider les communautés autochtones à s'adapter au changement climatique;
- un financement de 23 millions de dollars sur cinq ans pour la mobilisation sur un plan visant à renoncer à l'élevage du saumon à enclos ouvert dans les eaux de la Colombie-Britannique d'ici 2025, et pour élaborer en collaboration avec les communautés autochtones la mise à l'essai d'approches de gestion par secteur des activités aquacoles dans les zones

prioritaires de la Colombie-Britannique;

- un financement de 647 millions de dollars sur cinq ans pour stabiliser et conserver les populations sauvages de saumon du Pacifique, y compris des fonds pour consulter les Premières Nations et les pêcheurs;
- un financement de 10 millions de dollars pour étendre le Programme de contributions pour soutenir des solutions durables en matière de pêche et la récupération des engins de pêche et ainsi appuyer les projets des demandeurs, y compris les communautés et les organisations autochtones, qui récupèrent et éliminent les déchets de pêche en plastique, mettent à l'essai de nouvelles technologies de pêche et appuient les efforts internationaux visant à réduire le nombre d'engins jetés ou abandonnés;
- le prolongement de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones jusqu'au 30 juin 2021 pour soutenir les entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19 en leur accordant des prêts sans intérêts et en versant des contributions non remboursables aux entreprises inuites, métisses et des Premières Nations;
- un financement de 87 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour certaines communautés, par la diversification du répertoire de fournisseurs du gouvernement fédéral. Ce financement servira en partie à appuyer les efforts visant à atteindre la cible de 5 % des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones.

Appuyer les priorités des Inuits

Le gouvernement du Canada et Inuit Tapariit Kanatami continuent de travailler ensemble pour faire avancer les priorités communes par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Le budget propose de continuer de faire progresser des initiatives qui changeront grandement les choses dans les communautés inuites :

- un financement de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer l'approche actuelle fondée sur les distinctions en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, et faire des investissements à long terme dans des programmes dirigés par des Autochtones qui correspondent à l'engagement du gouvernement envers les provinces et les territoires, y compris le soutien des programmes destinés aux Inuits et le renforcement de leurs capacités;
- un financement de 1,4 milliard de dollars pour aider les communautés et les entreprises autochtones à faire face à la pandémie de COVID-19 au moyen d'un soutien fondé sur des distinctions dans le cadre du Fonds de soutien aux communautés autochtones et du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones, et avec le financement des

interventions de santé publique qui se poursuivent dans les communautés autochtones, y compris pour les Inuits;

- un financement de 775 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir les services médicaux essentiels fournis dans le cadre du Programme des services de santé non assurés;
- un financement de 598 millions de dollars sur trois ans pour appuyer une stratégie de santé mentale et de mieux-être fondée sur des distinctions;
- un financement de 177 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pendant la COVID-19;
- l'accès à un fonds d'infrastructure fondé sur des distinctions pour les communautés autochtones de 4,3 milliards de dollars pour répondre à des besoins immédiats, selon les priorités établies par les partenaires autochtones, liés à des projets prêts à démarrer dans les communautés autochtones, y compris dans les communautés inuites;
- un financement de 64 millions de dollars pour aider les entrepreneurs autochtones, y compris les femmes autochtones, à avoir accès au capital et au soutien aux entreprises dont ils ont besoin pour démarrer et développer leur entreprise;
- le financement d'une série de mesures visant à mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et reposant sur quatre piliers interconnectés : culture, santé et bien-être, sécurité et sûreté humaines, et justice;
- un financement de 109 millions de dollars sur cinq ans pour les travaux de réparation, de rénovation et de remplacement des installations des services de police dans les communautés des Premières Nations et des Inuits;
- un financement de plus de 165 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les stratégies autochtones pour la prévention du crime et les services de sécurité communautaire;
- un financement de 31 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones en vue de mettre en œuvre le projet de loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- un financement de plus de 460 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la réappropriation et la revitalisation des langues, les espaces culturels autochtones, les programmes sportifs pour les femmes et les filles autochtones, les activités commémorant les séquelles des pensionnats, et la préservation du patrimoine autochtone;
- un financement de 4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir

l'élaboration d'une stratégie relative aux données dirigée par les Inuits.

Les Inuits bénéficieront également de ce qui suit :

- un financement de 40 millions de dollars sur trois ans pour évaluer la faisabilité et la planification de projets d'hydroélectricité et d'interconnexion des réseaux électriques dans le Nord;
- un financement de 36 millions de dollars sur trois ans pour aider à renforcer les capacités et à créer des emplois dans les communautés autochtones grâce à des projets d'énergie propre;
- un financement de 138 millions de dollars pour les bénéficiaires autochtones par l'entremise d'un complément de 1,4 milliard de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada pour aider les communautés autochtones à s'adapter au changement climatique;
- un financement de 163 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la sécurité alimentaire dans les communautés isolées du Nord, y compris les communautés inuites;
- un financement de 12 millions de dollars pour renouveler le Programme de normes pour des infrastructures résilientes, afin que le Conseil canadien des normes puisse continuer à mettre à jour les normes et les lignes directrices dans des domaines prioritaires comme la cartographie des inondations et les normes de construction dans le Nord;
- un financement de 25 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la recherche scientifique dans l'Arctique dans le cadre du Programme du plateau continental polaire. Ces activités se traduiraient par de nouvelles possibilités d'emploi et de formation pour les Autochtones et les résidents du Nord;
- un financement de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour accélérer les travaux archéologiques et de conservation sur les artefacts d'importance internationale provenant des épaves du *HMS Erebus* et du *HMS Terror*;
- un financement de 8 millions de dollars pour appuyer la transformation du Collège Aurora en université polytechnique;
- un financement de 87 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour certaines communautés en diversifiant le répertoire des fournisseurs du gouvernement fédéral. Ce financement servira en partie à appuyer les efforts visant à atteindre la cible de 5 % des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par les Autochtones;
- le prolongement de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones jusqu'au 30 juin 2021 pour soutenir les entreprises autochtones pendant

la pandémie de COVID-19 en leur accordant des prêts sans intérêts et en versant des contributions non remboursables aux entreprises inuites, métisses et des Premières Nations.

Soutenir les priorités de la Nation métisse

En avril 2017, la signature de l'Accord entre le Canada et la Nation métisse est venue renouveler la relation entre le Canada et la Nation métisse. Dans le budget de 2021, le gouvernement continue de progresser avec des investissements dans les grandes priorités de la Nation métisse, y compris :

- un financement de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer l'approche actuelle fondée sur les distinctions en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, grâce à un investissement à long terme dans des programmes dirigés par des Autochtones qui correspond à l'engagement du gouvernement envers les provinces et les territoires. Cet investissement comprend un soutien pour les programmes et le renforcement des capacités de la Nation métisse;
- un financement de 1,4 milliard de dollars pour aider les communautés et les entreprises autochtones à faire face à la pandémie de COVID-19 au moyen d'un soutien fondé sur des distinctions dans le cadre du Fonds de soutien aux communautés autochtones et du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones, et du financement pour les interventions de santé publique dans les communautés autochtones, y compris pour la Nation métisse;
- un financement de 598 millions de dollars sur trois ans pour appuyer une stratégie de santé mentale et de mieux-être fondée sur des distinctions;
- un financement de 177 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les étudiants et les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pendant la COVID-19;
- l'accès à un fonds d'infrastructure de 4,3 milliards de dollars pour les communautés autochtones et fondé sur des distinctions pour répondre à des besoins immédiats, selon les priorités établies par les partenaires autochtones, liés à des projets prêts à démarrer dans les communautés autochtones, y compris pour la Nation métisse;
- un financement de 64 millions de dollars pour aider les entrepreneurs autochtones, y compris les femmes autochtones, à avoir accès au capital et au soutien aux entreprises dont ils ont besoin pour démarrer et développer leur entreprise;
- le financement d'une série de mesures visant à mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et reposant sur quatre piliers interconnectés : culture, santé et bien-être,

sécurité et sûreté humaines, et justice;

- un financement de plus de 165 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les stratégies autochtones pour la prévention du crime et les services de sécurité communautaire;
- un financement de plus de 460 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la réappropriation et la revitalisation des langues, les espaces culturels autochtones, les programmes sportifs pour les femmes et les filles autochtones, les activités commémorant les séquelles des pensionnats et la préservation du patrimoine autochtone;
- un financement de 31 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones en vue de mettre en œuvre la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- un financement de 4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'élaboration d'une stratégie relative aux données dirigée par la Nation métisse.

Les communautés de la Nation métisse bénéficieront également de ce qui suit :

- un financement de 36 millions de dollars sur trois ans pour renforcer les capacités et créer des emplois dans les communautés autochtones grâce à des projets d'énergie propre;
- un financement de 138 millions de dollars pour les bénéficiaires autochtones par l'entremise d'un complément de 1,4 milliard de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada pour aider les communautés autochtones à s'adapter au changement climatique;
- le prolongement de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones jusqu'au 30 juin 2021 pour soutenir les entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19 en leur accordant des prêts sans intérêts et en versant des contributions non remboursables aux entreprises inuites, métisses et des Premières Nations;
- un financement de 87 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour certaines communautés, en diversifiant le répertoire des fournisseurs du gouvernement fédéral. Ce financement servira en partie à appuyer les efforts visant à atteindre la cible de 5 % des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par les peuples autochtones.

Chapitre 8

Des communautés autochtones fortes

(M\$)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	<i>Total</i>
8.1. Des communautés saines et dynamiques	0	3 123	1 467	725	512	516	6 343
Appuyer les communautés autochtones dans la lutte contre la COVID-19	0	1 225	2	2	2	2	1 231
Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones	0	428	563	152	120	121	1 384
Stratégie sur le mieux-être mental fondée sur les distinctions	0	195	201	201	0	0	598
Soutenir les enfants et les familles autochtones	0	594	140	143	144	126	1 147
Assurer une éducation de grande qualité	0	270	177	227	247	267	1 188
Appuyer l'éducation postsecondaire des Autochtones pendant la pandémie de COVID-19	0	102	75	0	0	0	177
Programme d'aide au revenu dans les réserves	0	309	309	0	0	0	618
8.2. Bâtir des infrastructures et assurer la croissance économique	0	1 204	1 953	1 987	763	389	6 296
Infrastructures autochtones	0	1 024	1 918	1 942	763	389	6 037
Soutenir les économies autochtones	0	150	0	0	0	0	150

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir les entrepreneurs autochtones	0	15	20	31	0	0	66
Restructurer la politique sur les ajouts aux réserves	0	14	15	14	0	0	43
8.3. Réagir à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	0	223	412	453	260	238	1 585
Culture	0	107	185	150	7	5	453
Santé et mieux-être	0	25	54	56	2	2	139
Sécurité et sûreté humaines	0	64	132	208	239	217	861
Justice	0	18	30	27	0	0	75
Collaborer avec les partenaires	0	9	11	12	12	13	57
8.4. Ouvrir la voie à la réconciliation et à l'autodétermination	0	136	211	174	182	234	938
Adopter une loi de mise en œuvre de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	0	15	16	0	0	0	31
Bonifier le financement des subventions de dix ans	0	32	60	94	134	185	505
Appuyer la gouvernance et les capacités autochtones	0	55	92	36	36	36	256
Commémorer les séquelles laissées par les pensionnats	0	4	2	2	2	2	13
Appuyer les stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones	0	20	31	31	0	0	82
Consulter les peuples	0	10	10	10	10	10	50

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
autochtones							
Investissements supplémentaires – Soutenir des communautés autochtones solides	0	8	5	5	2	2	23
Capacité de Parcs Canada en matière de mobilisation des Autochtones	0	2	2	2	2	2	11
<i>Financement proposé pour Parcs Canada afin d'appuyer la capacité de l'Agence de participer aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination. Cette mesure soutiendra l'engagement du gouvernement de négocier des ententes pratiques avec les groupes autochtones afin de déterminer comment chaque groupe exercera ses droits ancestraux.</i>							
Soutenir le règlement des revendications liées aux expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones	0	3	0	0	0	0	3
<i>Financement proposé pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'appuyer le travail visant à régler les revendications historiques liées aux expériences vécues durant l'enfance, d'une manière équitable, compatissante et respectueuse.</i>							
Soutenir les partenaires autochtones pour assurer une consultation et une mobilisation significatives de la Couronne	0	3	3	3	0	0	9
<i>Financement proposé pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour négocier et mettre en œuvre les protocoles de négociation. Cette mesure soutiendra l'engagement du gouvernement de mobiliser et de consulter les peuples autochtones de façon significative au sujet de projets ou de changements qui pourraient avoir une incidence sur leurs territoires traditionnels et sur leurs droits ancestraux et issus de traités.</i>							
Chapitre 8 – Total partiel	0	4 695	4 048	3 344	1 720	1 378	15 184
<i>Moins : Provisions pour des décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises, intégrées aux budgets ou aux mises à jour précédents</i>	0	-431	-562	-364	-403	-427	-2 188
Chapitre 8 –	0	4 263	3 486	2 980	1 317	951	12 997

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	<i>Total</i>
Incidence budgétaire nette							

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chapitre 9

Protéger nos valeurs communes

Les Canadiennes et Canadiens sont fiers, à juste titre, de la réputation de leur pays à l'échelle mondiale en tant que société diversifiée, équitable, sécuritaire et ouverte.

Le gouvernement défendra les valeurs communes des Canadiens que sont la primauté du droit, la protection de l'environnement, l'absence de persécution à l'égard d'une personne en raison de son genre, de sa religion, de sa sexualité, de son origine ethnique, de son pays d'origine, de son identité ou expression sexuelles, de son âge ou de ses capacités, la protection de la langue et de la culture, la protection des personnes les plus vulnérables du monde entier, ainsi que la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de la personne, y compris les droits des femmes et des filles.

Le gouvernement assure la sécurité des communautés par l'interdiction des armes à feu; il protège les Canadiens par des investissements dans la défense; et il protège et maintient nos valeurs par des modifications à notre système judiciaire et à la sécurité publique qui les rendent plus réceptifs aux besoins des Canadiens.

En plein cœur de la pandémie mondiale, notre interdépendance à l'échelle planétaire n'a jamais été aussi évidente. Nous sommes tous touchés par cette crise.

9.1 Promouvoir nos deux langues officielles

Depuis plus de 50 ans, la *Loi sur les langues officielles* maintient le statut et l'égalité des droits du français et de l'anglais. Nos deux langues officielles et notre dualité linguistique font partie de notre identité canadienne.

Le gouvernement reconnaît également que la situation de la langue française au Canada est particulière et que le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger et de promouvoir activement la langue. Le gouvernement a consulté les Canadiens afin de savoir comment mieux protéger l'usage du français, soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (y compris les institutions et les droits des francophones hors Québec) et améliorer le bilinguisme au sein de nos institutions publiques. Afin de répondre aux besoins des Canadiens pour les 50 prochaines années, le gouvernement est résolu à apporter des modifications à la *Loi sur les langues officielles*.

Le gouvernement demeure aussi déterminé à poursuivre les travaux en cours afin de revitaliser, de renforcer et de maintenir les langues autochtones au Canada. On trouve de plus amples détails à ce sujet au chapitre 8.

Promouvoir les langues officielles

Le gouvernement fédéral est déterminé à promouvoir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada et à encourager le bilinguisme au pays, maintenant et pour les générations futures. Dans le document publié récemment, intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, le gouvernement a proposé des changements fondamentaux pour établir un nouvel équilibre linguistique et préparer la voie aux langues officielles pendant les 50 prochaines années. Ce nouvel engagement financier appuiera ces réformes et renforcera la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tout en célébrant les voix qu'elles font entendre dans le paysage de notre pays.

- Le budget de 2021 propose de fournir 180,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022 à Patrimoine canadien pour aider les étudiants de partout au pays à atteindre des niveaux plus élevés de bilinguisme. Le bilinguisme est un avantage concurrentiel pour les Canadiens. Chaque fois qu'un enfant ne peut pas aller à l'école d'immersion en français, nous perdons un futur citoyen bilingue. Ce financement servira à améliorer les programmes d'immersion française et de français langue seconde dans les écoles et dans les établissements postsecondaires, à aider les provinces et les territoires à répondre à la forte demande de la part des étudiants et des parents à l'égard de places dans les programmes d'immersion française et de français langue seconde, à renforcer la stratégie en place pour le recrutement et le maintien en poste d'enseignants, et à appuyer l'apprentissage du français dès le plus jeune âge.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 121,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien afin d'offrir une éducation postsecondaire de qualité dans la langue de la minorité au Canada.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 81,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien afin d'appuyer la construction, la rénovation et le développement des espaces éducatifs et communautaires qui desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 6,4 millions de dollars à Patrimoine canadien et de 2,3 millions au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur deux ans, à compter de 2021-2022, en vue de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

9.2 Garder les Canadiens en sécurité et améliorer l'accès à la justice

Tous les Canadiens devraient se sentir en sécurité dans leur communauté et tout le monde devrait être traité équitablement sous le régime de la loi.

Afin de garder les Canadiens en sécurité et de protéger l'intégrité des institutions publiques du pays, le gouvernement propose des mesures qui renforcent notre processus démocratique, réduisent les crimes violents et rendent le système de justice plus réceptif aux besoins de tous les Canadiens.

Le contrôle des armes à feu

Des armes à feu ont été utilisées dans plus de 40 % des homicides au Canada en 2019. Il y a eu plus de 107 000 victimes d'incidents de violence entre partenaires intimes signalés à la police en 2019. Pour 660 d'entre elles, une arme à feu a été utilisée. Les femmes représentaient près de 8 victimes sur 10 de tous ces incidents, et elles étaient plus susceptibles d'être les victimes des 660 incidents impliquant une arme à feu.

Selon une étude publiée dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, qui portait sur 6 400 incidents liés aux armes à feu en Ontario, les jeunes hommes vivant en ville et ayant souvent un faible revenu étaient plus susceptibles d'être impliqués dans des agressions. Toutefois, les deux tiers des cas concernaient l'automutilation d'hommes de plus de 45 ans, de tous les niveaux de revenu, vivant principalement dans des régions plus éloignées de la province; 92 % de ces cas ont été mortels.

Les communautés de partout au Canada ont connu trop de tragédies causées par les armes à feu.

Le 16 février 2021, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à modifier le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* afin de renforcer le contrôle des armes à feu au Canada, d'appuyer l'interdiction des armes de poing dans nos villes et d'éliminer entre autres toute utilisation légale d'armes à feu de style arme d'assaut conçues à des fins militaires qui sont interdites. Afin de poursuivre ce travail essentiel et de protéger les Canadiens contre la violence armée :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 312 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 41,4 millions par la suite, pour mettre en œuvre une loi visant à protéger les Canadiens contre la violence armée et à lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu. Ce financement appuiera les activités de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de Sécurité publique Canada, et se fondera sur les investissements réalisés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*. Ces mesures permettront de lutter contre la criminalité liée aux armes à feu dans nos communautés et de protéger les Canadiens.

Promouvoir un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre

Le gouvernement du Canada est déterminé à bâtir un pays exempt de toute violence fondée sur le genre.

La violence fondée sur le genre coûte la vie aux femmes et aux personnes de genres divers. Elle a des effets profonds sur les enfants. Ainsi, selon les estimations, les Canadiens dépensent collectivement des milliards de dollars chaque année pour composer avec les séquelles.

Tous les 2,5 jours, une femme ou une fille est assassinée au Canada. L'an dernier seulement, plus de 160 femmes ont été tuées violemment. Les agressions sexuelles sont des crimes sexuels qui sont beaucoup plus susceptibles de viser les femmes, en particulier les jeunes femmes. Malheureusement, le taux d'agression sexuelle n'est pas en baisse, selon Statistique Canada, alors que le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police a augmenté chaque année de 2015 à 2019.

Les personnes les plus à risque de violence sont celles qui vivent dans les zones rurales et éloignées, les femmes autochtones, les femmes noires, les femmes handicapées, les femmes de couleur, les personnes de genre non binaire et les membres des communautés LGBTQ2.

Pendant la pandémie, les pertes d'emploi, les contraintes financières et l'auto-isollement ont créé les conditions propices à une augmentation de la violence fondée sur le genre, et 82 % des personnes qui travaillent en première ligne signalent une augmentation de la fréquence et de la gravité de la violence subie par les survivants. Depuis mars 2020, le gouvernement fédéral a annoncé jusqu'à 100 millions de dollars pour les organismes qui fournissent un soutien et des services d'urgence aux victimes de violence fondée sur le genre.

En 2017, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie contre la violence fondée sur le sexe. Des fonds d'environ 200 millions de dollars de 2017-2018 à 2022-2023, et de plus de 40 millions par année par la suite, ont été engagés dans le cadre de la stratégie visant à prévenir la violence fondée sur le genre, à

soutenir les survivants et leur famille et à promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires adaptés. Le gouvernement a également lancé le Fonds de réponse et de relance féministes de 100 millions de dollars, créant le fondement d'un changement durable à long terme pour faire progresser l'égalité des femmes.

Le gouvernement, en consultation avec les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les spécialistes de la violence fondée sur le genre, les intervenants et, plus important encore, les survivants de la violence fondée sur le genre, entreprend l'élaboration d'un Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, dont le but est de faire en sorte que toute personne aux prises avec cette forme de violence ait un accès fiable et opportun à la protection et aux services, peu importe l'endroit où elle vit.

Le budget de 2021 propose d'investir 601,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour faire progresser la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, tel qu'il est exposé ci-dessous.

Organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre

Pour renforcer les capacités et la réactivité des organismes tels que les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les refuges pour femmes et d'autres organismes fournissant des services et un soutien essentiels qui sauvent souvent des vies aux femmes, aux filles, aux personnes LGBTQ2 et aux personnes de genre non binaire vivant la violence :

- Le budget de 2021 propose d'investir 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin d'appuyer les organismes de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Programme de lutte contre la violence fondée sur le genre

Pour rendre les communautés plus résilientes face aux menaces de la violence fondée sur le genre, y compris les initiatives qui soutiennent les populations à risque et les survivants – dont près de la moitié ont entre 18 et 24 ans, et près de trois survivants sur dix sont âgés de moins de 18 ans – et qui éduquent les hommes et les garçons, afin que chaque personne reconnaisse le rôle qu'elle doit remplir pour mettre fin à la violence fondée sur le genre :

- Le budget de 2021 propose d'investir 105 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin de renforcer son Programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Les fonds iront à des initiatives faisant intervenir les hommes et les garçons. Le budget augmentera également le financement des initiatives visant à mettre fin à la traite des personnes, y compris le soutien aux populations à risque et aux survivants. Il fournira également un soutien à la mise à l'essai et à l'adoption de pratiques exemplaires contre la violence fondée sur le genre, en mettant l'accent sur des projets qui pourraient être élargis à l'échelle nationale.

Secrétariat responsable du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre

Pour établir un secrétariat chargé de la coordination des travaux continus en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre et de la poursuite de la collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les experts en violence fondée sur le genre, les intervenants et, plus important encore, les survivants de la violence fondée sur le genre :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 14 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.

Collecte accrue de données

Pour établir une base plus solide de données sur la violence fondée sur le genre en fonction de laquelle le gouvernement pourra élaborer des politiques plus solides et prendre des mesures plus énergiques :

- Le budget de 2021 propose d'accorder 11 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour la recherche sur la violence fondée sur le genre et la mobilisation des connaissances. Les fonds soutiendront des modèles de recherche communautaires, en collaborant avec Statistique Canada à l'élaboration d'une base de données nationale sur le fémicide et augmentant la taille d'échantillon des enquêtes nationales sur la violence fondée sur le genre.

Peuples autochtones

En reconnaissance du fait que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont beaucoup plus susceptibles de connaître la violence que les femmes non autochtones, et que le taux d'homicide dans cette communauté était sept fois plus élevé que celui des femmes non autochtones :

- Le budget de 2021 propose d'accorder 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour renforcer la capacité des femmes autochtones et des organismes de défense des intérêts des personnes 2ELGBTQQIA+ d'offrir des programmes de prévention de la violence fondée sur le genre visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Ces investissements s'ajoutent à ceux qui sont décrits au chapitre 8 pour répondre à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées.

Des relations plus sécuritaires

Pour mettre à l'essai des interventions visant à promouvoir de saines relations et à prévenir la violence au foyer :

- Le budget de 2021 propose d'accorder 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'Agence de la santé publique du Canada afin de concevoir et d'exécuter des interventions qui favorisent des relations sécuritaires et préviennent la violence familiale, y compris la violence entre partenaires intimes et les mauvais traitements infligés aux enfants et aux aînés.

Lignes d'intervention en cas de crise

Pour soutenir les lignes d'intervention en cas de crise, qui connaissent une augmentation du volume des appels pendant la pandémie :

- Le budget de 2021 propose de verser 30 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin que les lignes d'intervention en cas de crise puissent répondre aux besoins urgents d'un plus grand nombre de Canadiens et offrir des services, des ressources et un soutien plus solides pour prévenir l'escalade de la violence fondée sur le genre.

Conseils juridiques gratuits

Pour assurer l'accès gratuit à des conseils juridiques et à une représentation juridique pour les survivants d'agressions sexuelles et de violence conjugale, peu importe l'endroit où qu'ils vivent :

- Le budget de 2021 propose de verser 85,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère de la Justice Canada. Le financement appuiera un programme national de conseils juridiques indépendants et de représentation juridique indépendante à l'intention des victimes d'agressions sexuelles, ainsi que des projets pilotes destinés aux victimes de violence entre partenaires intimes.

Protection des femmes et des enfants pendant le divorce ou la séparation

Les femmes sont six fois plus susceptibles d'être tuées par un ex-conjoint que par un conjoint avec qui elles vivent. Pendant la coparentalité au cours d'un divorce ou d'une séparation, les options de surveillance peuvent assurer la sécurité des femmes et protéger les enfants contre la violence dans leur foyer. Pour soutenir les services de surveillance durant le temps parental en cas de séparation et de divorce :

- Le budget de 2021 propose de verser 28,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère de la Justice Canada. Cette mesure assurera la sécurité et le bien-être des enfants et des familles.

Exploitation des enfants

L'exploitation en ligne des enfants est inquiétante et alarmante. Le gouvernement appuie des outils innovateurs pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, dont le Centre canadien de protection de l'enfance du Projet Arachnid, qui est un outil de calibre mondial pour détecter et supprimer le contenu abusif d'Internet. Toutefois, il faut faire davantage pour assurer la protection des enfants et rechercher les auteurs de ces actes :

- Le budget de 2021 propose d'accorder 20,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à la Gendarmerie royale du Canada afin d'améliorer sa capacité de mener des enquêtes en ligne sur l'exploitation sexuelle des enfants, d'identifier les victimes et de les retirer des situations de mauvais traitements, et de traduire les délinquants en justice, y compris ceux qui commettent des infractions à l'étranger.

Soutien aux nouveaux arrivants

Pour soutenir les nouveaux arrivants et les réfugiés qui subissent la violence fondée sur le genre :

- Le budget de 2021 propose d'affecter 2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin d'accroître l'accès à l'information et le soutien aux nouveaux Canadiens aux prises avec la violence familiale ou fondée sur le genre, y compris l'amélioration de la disponibilité des ressources de lutte contre la violence. Ce financement aidera à s'assurer que la vie des nouveaux arrivants au Canada part du bon pied.

De plus, tel qu'il est indiqué au chapitre 6, le gouvernement propose de réaffecter 250 millions de dollars en financement afin de les consacrer à des logements de transition et à des places dans les refuges pour les femmes et les enfants fuyant la violence, et d'offrir une aide au loyer supplémentaire par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour le logement aux femmes et aux enfants fuyant la violence.

D'autres détails sur le plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre seront annoncés dans les prochains mois.

Prévenir la radicalisation menant à la violence

Au cours des dernières années, le Canada et le monde ont été témoins d'une augmentation dans la radicalisation menant à la violence, ce qui représente une menace considérable à la sécurité publique. Pour prévenir l'extrémisme violent :

- Le budget de 2021 propose de fournir 8,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, au Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence afin d'accroître le soutien et la recherche visant les initiatives et les programmes de première ligne qui préviennent et contrent la radicalisation menant à la violence, y compris la misogynie violente. Ces travaux appuieront le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre qui sera présenté prochainement.

Meilleure protection de l'emploi pour les parents de jeunes victimes d'actes criminels

Le décès ou la disparition d'un enfant est une épreuve dévastatrice et pour cette raison, les parents pourraient ne pas être capables de travailler. En septembre 2018, le gouvernement du Canada a instauré une prestation canadienne plus inclusive et plus souple pour les parents de jeunes victimes d'actes criminels, afin de s'assurer que les familles des victimes continuent d'obtenir l'aide dont elles ont besoin.

Cette prestation offre jusqu'à 104 semaines d'aide au revenu aux demandeurs admissibles qui ont subi une perte de revenu parce qu'ils ont pris congé pour surmonter le décès ou la disparition d'un ou de plusieurs enfants à la suite d'une infraction probable au *Code criminel*.

► Le gouvernement du Canada annonce qu'il a l'intention de modifier le *Code canadien du travail* afin de garantir que les employés qui travaillent dans le secteur privé sous réglementation fédérale bénéficient d'une protection de leur emploi quand ils se prévalent de cette nouvelle prestation.

Détourner les jeunes du système de justice

À l'heure actuelle, certains groupes de jeunes sont grandement surreprésentés dans le système de justice pénale pour les adolescents. En 2018-2019, 43 % des jeunes admis aux services correctionnels étaient autochtones, ce qui représente quatre fois plus que leur part de la population.

Le gouvernement est résolu à s'attaquer aux iniquités systémiques dans le système de justice pénale. Ces mesures comprennent les premières étapes, lorsque, au lieu d'être mis en état d'arrestation, les jeunes peuvent être réorientés vers des programmes communautaires qui favorisent la réhabilitation et la réduction des comportements criminels à long terme. Pour remédier à la surreprésentation de certains groupes et réduire les taux de criminalité et d'incarcération chez les jeunes :

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 216,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 43,3 millions par la suite, au Programme de financement des services de justice pour les jeunes afin d'accroître les fonds versés aux provinces et aux territoires à l'appui des programmes de déjudiciarisation et de contribuer à réduire la surreprésentation des Autochtones, des Canadiens noirs et d'autres groupes racisés dans le système de justice pour les jeunes. Grâce à cette mesure, on pourrait réduire le taux de criminalité et favoriser de meilleurs résultats pour les jeunes et leurs communautés en orientant les jeunes vers les bons services au bon moment et en s'attaquant aux causes profondes de la criminalité.

Améliorer l'accès aux tribunaux de traitement de la toxicomanie

La pandémie a exacerbé la crise de la consommation problématique de substances au Canada. Le gouvernement adopte une approche axée sur la santé publique à l'égard de la toxicomanie. Dans le projet de loi C-22, le gouvernement propose des modifications législatives qui obligent les policiers et les procureurs de songer à des solutions de rechange, comme les programmes de traitement du détournement de médicaments et de la dépendance, au lieu de déposer des

accusations ou d'intenter des poursuites contre des personnes pour possession simple de drogue. Les tribunaux de traitement de la toxicomanie peuvent briser le cycle de la toxicomanie et des comportements criminels en aidant les délinquants non violents à obtenir le traitement dont ils ont besoin. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a fourni plus de 25 millions de dollars afin de soutenir 13 tribunaux de traitement de la toxicomanie, qui traitent en moyenne 200 clients par jour. Afin de rendre nos collectivités plus sécuritaires et de soutenir les familles touchées par la toxicomanie :

- Le budget de 2021 propose de fournir 40,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 10 millions par la suite afin de soutenir jusqu'à 25 tribunaux de traitement de la toxicomanie supplémentaires. Grâce à ce financement, les participants admissibles pourront accéder à un programme complet, qui comprend un traitement de la toxicomanie et un soutien des services sociaux.

Renforcer le soutien juridique aux communautés vulnérables

Le gouvernement est déterminé à bâtir un système de justice solide et à assurer des résultats équitables pour toutes les parties visées. C'est pourquoi il réalise des investissements afin de permettre aux Canadiens racisés et aux demandeurs d'asile d'avoir accès à des renseignements et à des conseils juridiques.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 21,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer une initiative de soutien juridique aux communautés racisées. Cette mesure permettrait d'aider les organismes qui offrent gratuitement de l'éducation et de l'information juridiques au public ainsi que les organismes qui fournissent des services et des conseils juridiques aux communautés racisées.
- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement supplémentaire de 26,8 millions de dollars, en 2021-2022, afin de permettre aux provinces participantes de maintenir l'aide juridique aux demandeurs d'asile en matière d'immigration et de réfugiés, tout en protégeant l'efficacité et l'intégrité du système d'octroi de l'asile.

Appuyer les travaux visant à lutter contre le racisme systémique au sein des organisations de sécurité publique

Nos organismes de sécurité publique devraient traiter équitablement tous les habitants du Canada. Pourtant, le racisme systémique existe au Canada; les communautés racisées et les Autochtones demeurent surreprésentés dans le système de justice, et beaucoup trop de Canadiens ne croient pas que les organismes de sécurité publique sont là pour les protéger. Cette situation doit changer.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 13,5 millions par la suite, à la Gendarmerie royale du Canada pour qu'elle prenne des mesures afin de lutter contre le racisme systémique par les moyens suivants : une réforme des processus de recrutement et de formation; la collecte, l'analyse et la communication de données fondées sur la race; une évaluation plus rapide de l'incidence des activités policières sur certaines communautés; et l'amélioration de la mobilisation et de la consultation des communautés noires, autochtones et racisées.

Réformer le processus de pardons du Canada

Pour un Canadien ayant un casier judiciaire, les obstacles auxquels il doit faire face, longtemps après avoir purgé sa peine, peuvent entraver sa capacité à se réintégrer pleinement à sa communauté et à y contribuer. Le pardon permet d'augmenter l'accès à l'emploi, à l'éducation et au logement stable, en plus d'améliorer la sécurité des communautés et d'aider à mettre fin au cycle de criminalité. Toutefois, les frais et les processus difficiles à suivre constituent des obstacles inutiles aux pardons, en particulier chez les groupes marginalisés.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 88,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 13 millions par la suite, à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et à Sécurité publique Canada. Ce financement permettrait de réduire les frais pour présenter une demande, de créer un portail de demande en ligne et d'appuyer les organismes communautaires qui aident les gens à s'y retrouver dans le processus de demande de pardon.

► Afin d'aider à s'assurer que le programme de pardons fonctionne de manière juste et efficace, le gouvernement annonce son intention de modifier la *Loi sur le casier judiciaire* afin de rendre le pardon plus accessible aux personnes qui ont purgé leur peine et qui vivent en respectant la loi.

Réformer le processus d'examen de la conduite des juges

Le système judiciaire du Canada est fondé sur la confiance, l'impartialité et le respect. Les juges qui dirigent les salles d'audience supérieures fédérales, provinciales et territoriales du Canada doivent respecter ces valeurs; il est donc important que, lorsque des allégations d'inconduite surviennent, les enquêtes soient menées de manière efficace, transparente et responsable. Pour réformer le processus relatif à la conduite des juges, tout en respectant intégralement l'indépendance judiciaire :

- Le gouvernement propose de modifier la *Loi sur les juges* afin de réformer le processus de conduite judiciaire, en augmentant la participation du public, en simplifiant les appels et en donnant de nouveaux outils au Conseil canadien de la magistrature pour lutter contre les inconduites, à un coût estimatif de 10 millions de dollars sur cinq ans et de 2 millions par la suite.
- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 8,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 0,5 million par la suite, au Conseil canadien de la magistrature et au Bureau du commissaire à la magistrature fédérale afin de poursuivre les enquêtes pendant les prochaines réformes ainsi que le nouveau processus proposé.
- Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi sur les juges* afin de geler les droits à pension d'un juge, à compter de la date à laquelle le Conseil canadien de la magistrature recommande la révocation d'un juge.

Renforcer la capacité des cours supérieures

Pour que le système de justice soit accessible, il faut avoir des processus judiciaires efficaces, qui aident les Canadiens à régler leurs litiges en temps opportun. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à créer de nouveaux postes aux différentes cours. Afin de contribuer à réduire les délais judiciaires et d'améliorer l'accès à la justice dans les cours supérieures du Canada :

- Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi sur les juges*, la *Loi sur les Cours fédérales* et la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* afin d'ajouter 13 nouveaux postes aux cours supérieures, y compris un poste de juge en chef adjoint à la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador. Le budget de 2021 propose aussi de fournir 49,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 10,4 millions de dollars par la suite pour ces 13 postes supplémentaires aux cours supérieures.

Maintenir les services de la Cour fédérale pendant la COVID-19

Afin d'assurer le maintien de la sécurité des tribunaux fédéraux du Canada pendant la pandémie de COVID-19, le Service administratif des tribunaux judiciaires a adapté et mis en œuvre les mesures de santé publique nécessaires.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 5,4 millions de dollars en 2021-2022, selon la comptabilité de caisse, pour maintenir des services judiciaires sécuritaires pour les Canadiens pendant la pandémie.

Rétablir la Commission du droit du Canada

La Commission de réforme du droit du Canada a été établie en 1971 afin de fournir des conseils juridiques indépendants au gouvernement du Canada. Après avoir été fermée en 1992, elle a été rétablie sous le nom de Commission du droit du Canada, en 1997. En dépit d'une longue tradition de fourniture d'une expertise sur des questions juridiques clés (p. ex., sur la question du mariage homosexuel), la Commission a été fermée à nouveau en 2006. L'expertise indépendante est essentielle pour que le système juridique du Canada réponde aux défis complexes actuels, comme le racisme systémique dans le système judiciaire, les questions juridiques liées au changement climatique, l'établissement d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones et les changements technologiques rapides à l'échelle mondiale.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 18 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 4 millions par la suite, au ministère de la Justice afin de rétablir la Commission du droit du Canada.

Prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels

Le gouvernement du Canada a la responsabilité de protéger tous les Canadiens contre l'infection à la COVID-19, y compris les détenus des établissements correctionnels fédéraux, qui sont disproportionnellement des Autochtones et des Noirs, ainsi que le personnel. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Service correctionnel du Canada s'est efforcé de limiter la propagation du virus dans ses établissements.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 154,6 millions de dollars en 2021-2022 au Service correctionnel du Canada afin de limiter la propagation de la COVID-19 et de protéger le personnel et les détenus, tout en permettant un accès sécuritaire aux services de réhabilitation. Cette protection comprend l'achat d'équipement de

protection individuelle, des protocoles de nettoyage améliorés et un soutien en raison de l'utilisation accrue des TI pour le travail à distance, au besoin, pendant la pandémie.

Améliorer la collecte de données sur les menaces à la cybersécurité

À mesure que notre société se numérise, le gouvernement doit continuellement évaluer les nouvelles menaces à la cybersécurité et veiller à ce que le gouvernement puisse réagir et protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes.

- Le budget de 2021 propose de verser 4,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 1,0 million de dollars par la suite, à Sécurité publique Canada pour poursuivre le programme d'enquête sur la cybersécurité et la cybercriminalité.

Améliorer l'accès à l'information pour les Canadiens

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a fait des investissements supplémentaires d'environ 35 millions de dollars en vue d'améliorer l'accès à l'information pour les Canadiens. Afin de relever continuellement la barre en matière d'ouverture, d'efficacité et de transparence au sein du gouvernement, et de fournir aux demandeurs les réponses en temps opportun qu'ils méritent :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 12,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, afin d'appuyer d'autres améliorations au service de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ligne, d'accélérer la communication proactive de l'information aux Canadiens et d'appuyer l'achèvement de l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information*. Ce financement permettra de remédier aux retards quant au délai de réponse que le gouvernement s'est engagé à corriger.

9.3. Défendre le Canada et les valeurs canadiennes

La politique de défense du Canada de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement*, établit une vision pour un plan entièrement financé et à long terme qui privilégie les personnes, en vue de renouveler et de rééquiper les forces militaires canadiennes. Cette politique a l'objectif primordial de fournir aux femmes et aux hommes des Forces armées canadiennes la formation, l'équipement et les soins qu'ils méritent. Cet investissement joue aussi un rôle fondamental dans la défense du Canada et dans la promotion des valeurs canadiennes dans le monde entier.

Le budget de 2021 réaffirme l'engagement du Canada à l'égard de ses alliés.

Le gouvernement est également conscient que les forces militaires canadiennes doivent, pour qu'elles puissent réellement se renouveler, adopter une culture où tous les membres des forces armées sont en sécurité et où l'inconduite sexuelle et l'abus de pouvoir ne sont pas tolérés.

Lutter contre les inconduites sexuelles et la violence fondée sur le genre dans l'armée

Le gouvernement fédéral ne tolère aucune inconduite sexuelle ou violence fondée sur le genre. Des renseignements récents sur des inconduites braquent les projecteurs sur l'ampleur du problème. Les membres de l'armée canadienne font d'énormes sacrifices pour protéger les Canadiens et, quel que soit leur grade ou leur genre, ont le droit inaliénable de servir en sécurité, dans un milieu de travail respectueux et empreint de dignité. Depuis l'Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes, réalisé en 2015, d'importants progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement s'est engagé à prendre d'autres mesures pour renforcer les mécanismes de responsabilisation, promouvoir le changement de culture dans les forces armées et fournir un espace sûr aux survivants pour signaler les inconduites et accéder aux services dont ils ont besoin. En plus des mesures dans le budget de 2021 ci-dessous, le gouvernement fédéral fera d'autres annonces sur les prochaines étapes au cours des prochaines semaines.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 236,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 33,5 millions par année par la suite au ministère de la Défense nationale et à Anciens Combattants Canada. Ce financement comprendrait 158,5 millions de dollars sur cinq ans et 29,9 millions de dollars par année de financement permanent de ressources existantes afin d'élargir leurs efforts visant à éliminer l'inconduite sexuelle et la violence fondée sur le genre dans les forces armées et à appuyer les survivants. Plus particulièrement :

- Améliorer les services de soutien interne offerts aux victimes, ce qui comprend de fournir un accès à des conseils juridiques gratuits et indépendants et de permettre aux militaires d'accéder à des services sans avoir à déposer une plainte officielle.
- Élargir un programme de contribution existant pour appuyer les fournisseurs de services communautaires offerts aux victimes d'agressions sexuelles à l'extérieur des grands centres militaires urbains, et accroître la visibilité du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, qui offre des services aux Forces armées canadiennes à d'autres emplacements un peu partout au Canada.
- Exécuter un projet pilote en ligne et en personne de groupes de soutien par les pairs à l'intention des membres des Forces armées canadiennes et des anciens combattants qui ont été victimes d'inconduites sexuelles pendant leur service. Ces groupes pilotes seront adaptés à l'expérience militaire.
- Réaliser des recherches afin d'éclairer des cadres de formation et d'intervention ciblés, et consulter des experts externes à l'appui de la sensibilisation et de la formation axées sur la prévention de la violence sexuelle.
- Mettre en œuvre de nouvelles mesures de surveillance externe pour assurer une plus grande indépendance dans le cadre des processus de signalement de cas d'inconduite sexuelle dans l'armée et de prise de décisions connexes.
- Entreprendre d'autres initiatives en vue d'accroître la capacité des organisations de s'attaquer au harcèlement et à la violence, notamment en renforçant le système de justice militaire pour mieux donner suite aux allégations d'inconduite sexuelle et soutenir les survivants.

Ces investissements s'inscriront dans le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, un plan plus large du gouvernement.

Appuyer la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

Le Canada prend au sérieux sa responsabilité de défendre l'Amérique du Nord contre les menaces qui pèsent sur elle, notamment à titre de membre du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Depuis la création du NORAD en 1958, les menaces qui pèsent sur le continent ont considérablement évolué, notamment à mesure que les changements climatiques dictent le contexte stratégique de l'Arctique. S'appuyant sur les engagements pris dans la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité,*

Engagement, le premier ministre et le président des États-Unis ont récemment convenu de moderniser le NORAD et d'élargir la coopération en matière de défense continentale et dans l'Arctique, et de maintenir la sécurité des populations dans les deux pays.

- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 163,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, dont 111,1 millions en amortissement restant, pour appuyer la modernisation du NORAD. Cet investissement permettrait de jeter les bases de l'avenir du NORAD, notamment par la recherche et le développement de technologies de pointe pouvant détecter et contrer les menaces qui pèsent sur le continent.
- ▶ Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 88,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 48,7 millions en amortissement restant, et de 0,6 million par année par la suite, pour soutenir la capacité de défense continentale et arctique existante.

Ces premières mesures permettront au Canada, de concert avec les États-Unis, d'entreprendre la modernisation du NORAD et de maintenir les capacités de défense et de dissuasion continentales. Cela appuiera également les emplois et les entreprises dans le Nord canadien.

Augmenter les contributions du Canada à l'OTAN

Depuis sa création en 1949, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une pierre angulaire de la politique de défense du Canada. En 2019, le Canada s'est engagé à accroître sa contribution à l'Initiative pour la disponibilité opérationnelle de l'OTAN, une entente visant à accroître le bassin de forces et de capacités à haut niveau de préparation disponibles pour la défense collective et les mesures d'intervention en cas de crise. Pour donner suite à cet engagement et investir dans une force de défense collective apte et prête à aider à assurer la sécurité des Canadiens :

- ▶ Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 541,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au ministère de la Défense nationale pour l'entretien de six chasseurs et d'une frégate supplémentaires dans le cadre de l'Initiative pour la disponibilité opérationnelle de l'OTAN.
- ▶ Le budget de 2021 propose également de verser au ministère de la Défense nationale jusqu'à 305,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021, pour couvrir les contributions canadiennes accrues au budget commun et aux activités militaires de l'OTAN.

Ce financement témoigne de l'engagement indéfectible du Canada envers l'OTAN et renforcera la capacité du pays de relever les défis mondiaux de sécurité en évolution.

Faire progresser l'initiative sur la sécurité aérienne

Le Canada a lancé l'initiative sur la sécurité aérienne après que le vol 752 d'Ukraine International Airlines a été abattu par l'Iran, le 8 janvier 2020, tuant les 176 personnes qui se trouvaient à bord, dont 138 personnes ayant des liens avec le Canada. Depuis ce temps, le Canada a été à l'avant-plan des efforts déployés à l'échelle mondiale pour découvrir toute la vérité sur ce qui s'est passé, notamment en soulignant les principales lacunes de l'enquête iranienne et en exigeant que l'Iran fournisse des réponses aux Canadiens qui ont perdu des êtres chers.

Bien que nous ne puissions pas ramener les vies perdues, nous pouvons faire de notre mieux pour éviter des tragédies semblables à l'avenir. L'initiative sur la sécurité aérienne vise à empêcher que des tragédies d'aviation civile comme celle du vol 752 se reproduisent. Afin d'y arriver, l'initiative permettra de réunir des pays aux vues similaires, des associations internationales, l'industrie et l'Organisation de l'aviation civile internationale afin de créer un système d'avertissement en mesure de garder les aéronefs civils à l'extérieur des zones de conflit dangereuses, quand les pays responsables de ces dernières n'agissent pas de manière responsable pour fermer leur espace aérien dangereux. La sûreté et la sécurité des transports aériens seront plus importantes que jamais lorsque le monde sortira de la pandémie mondiale.

Pour aider à protéger les Canadiens et à réduire les risques liés à la sécurité de l'aviation civile :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 9,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Transports Canada pour l'élaboration et la mise en œuvre continues de l'initiative sur la sécurité aérienne, qui comprend l'appui aux activités du bureau d'information sur les zones de conflit.

Afin de rendre hommage aux étudiants, aux enseignants et à toutes les victimes du vol 752 qui avaient des liens avec des écoles d'un bout à l'autre du Canada, le gouvernement créera des bourses d'études en mémoire des victimes du vol 752.

Le 10 mars 2019, le vol 302 d'Ethiopian Airlines s'est écrasé près d'Addis-Abeba (Éthiopie), coûtant la vie à 157 personnes, dont 18 Canadiens et de nombreux autres qui avaient des liens avec le Canada. Afin d'honorer la mémoire des personnes ayant péri lors de l'écrasement du vol 302 d'Ethiopian Airlines :

- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 5,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Transports Canada pour des initiatives de commémoration, qui pourraient inclure des bourses d'études.

Afin d'honorer toutes les victimes de tragédies aériennes, le gouvernement a désigné le 8 janvier en tant que journée nationale de commémoration des victimes des catastrophes aériennes.

Soutenir les services de santé pour les Forces armées canadiennes

Pour continuer de protéger la santé et la sécurité des femmes et des hommes qui servent dans les Forces armées canadiennes, surtout pendant la pandémie de COVID-19 :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 134,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 28,2 millions par année par la suite, afin que les membres des Forces armées canadiennes aient accès en temps opportun aux soins de santé.

Mieux équiper notre Garde côtière et nos forces militaires

Services publics et Approvisionnement Canada gère les processus d'approvisionnement servant à acheter de l'équipement et des navires pour les Forces armées canadiennes et la Garde côtière canadienne. Les volumes d'approvisionnement et de gestion de projets augmentent à mesure que le Canada met en œuvre sa politique de défense intitulée *Protection, Sécurité, Engagement*.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 70,8 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2021-2022, afin de garantir la livraison en temps voulu de projets d'approvisionnement maritime et de défense.
- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 1,1 million de dollars en 2021-2022 afin d'accroître le Programme de certification des coûts et des profits, qui permet d'économiser des millions de dollars annuellement au moyen de l'audit et de la surveillance des contrats liés à la défense.

Ce financement accroîtra l'efficacité de l'approvisionnement en matière de défense, aidera le Canada à négocier de meilleurs contrats, améliorera la surveillance et réduira les coûts à long terme. Il contribuera en fin de compte à garantir que nos femmes et nos hommes en uniforme reçoivent l'équipement dont ils ont besoin.

Veiller à ce que les partenaires de l'approvisionnement respectent les intérêts économiques du Canada

En décembre 2017, le gouvernement avait annoncé que l'évaluation des soumissions pour le concours visant à remplacer les avions de chasse du Canada comprendrait une évaluation de l'incidence des soumissionnaires sur les intérêts économiques du Canada et que tout soumissionnaire qui aurait nui aux intérêts économiques du Canada serait désavantagé.

► Le budget de 2021 confirme que le gouvernement appliquera cette politique aux principaux approvisionnements de la Défense et de la Garde côtière à l'avenir. Les entreprises qui ont porté atteinte aux intérêts économiques du Canada au moyen de contestations commerciales verront leurs points déduits de la note liée à leur soumission à un niveau proportionnel à la gravité des répercussions économiques, jusqu'à une pénalité maximale.

Cette politique protégera les intérêts économiques du Canada et veillera à ce que le gouvernement fasse affaire avec des partenaires de confiance, qui valorisent leur relation commerciale avec le Canada.

9.4 Bâtir un monde plus sûr, résilient et équitable

Le gouvernement comprend qu'il est crucial de collaborer à l'échelle mondiale afin de protéger les gens, de sauver des vies et de vaincre la COVID-19, et que le Canada a la responsabilité de prendre des mesures pour relever les défis communs. Dans le budget de 2021, le gouvernement investit pour appuyer l'intervention internationale du Canada en matière de COVID-19, qui met l'accent sur des mesures pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement (voir le chapitre 1).

De plus, il est important que la relance économique mondiale soit équitable et qu'elle ne laisse pas pour compte les pays les plus vulnérables. Il s'agit de la voie la plus sûre vers un monde plus stable, plus pacifique et plus prospère. C'est pourquoi le budget de 2021 consacrera 1,4 milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans à l'aide internationale pour aider les pays en développement et les populations vulnérables à faire face à cette crise et à répondre aux besoins croissants en aide humanitaire partout dans le monde.

Le gouvernement reconnaît également que les changements climatiques et la perte de biodiversité ne s'arrêtent pas aux frontières. Non seulement les changements climatiques constituent des menaces existentielles en soi, mais ils sont aussi des catalyseurs d'instabilité, de conflits, de famine et de pandémies. Dans les mois qui précéderont les conférences internationales de la COP, le Canada prévoit donc ajouter un engagement ambitieux de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité à son plan ambitieux de

réduction des émissions de gaz à effet de serre au pays. Ces engagements aideront particulièrement les pays qui sont déjà touchés par les changements climatiques à s'adapter, surtout ceux à faible et moyen revenu. Le Canada contribue ainsi à s'assurer que 2021 soit une année transformatrice pour une action climatique mondiale ambitieuse et que la COP 26 soit un succès.

Augmenter l'aide humanitaire internationale

À cause de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire atteint de nouveaux sommets. Les Nations Unies estiment que 235 millions de personnes dans le monde auront besoin d'aide humanitaire et de protection en 2021.

- Le budget de 2021 propose de verser des fonds supplémentaires de 165 millions de dollars en 2021-2022 à Affaires mondiales Canada afin de fournir une aide humanitaire internationale pour sauver des vies et soulager les souffrances causées par les conflits, l'insécurité alimentaire et d'autres crises dans les pays en développement.

Ce soutien serait utilisé par des partenaires humanitaires fiables pour fournir une assistance adaptée aux besoins fondamentaux qui tient compte des spécificités liées au genre dans les pays vulnérables touchés par des crises prolongées.

Ce financement s'ajoute à l'augmentation de 1 milliard de dollars à l'engagement de prêt du Canada au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, du Fonds monétaire international, qui consent des prêts sans intérêt aux pays à faible revenu. En outre, depuis mai 2020, le Canada a accordé plus de 70 millions de dollars en allègement temporaire du service de la dette aux pays les plus pauvres dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) acceptée par le G20 et le Club de Paris. Pour la prolongation finale de l'ISSD jusqu'à la fin de 2021, annoncée par le G20 le 7 avril, le Canada pourrait fournir un allègement allant jusqu'à 33 millions de dollars supplémentaires. De plus, le Canada appuie fermement le cadre commun de traitement de la dette du G20, qui permettra un allègement plus complet de la dette des pays les plus pauvres.

Répondre à la crise des Rohingyas

Trois ans après que le Canada est devenu le premier pays au monde à reconnaître que les attaques perpétrées contre la minorité rohingya constituent un génocide, au-delà de 860 000 réfugiés vivent dans le plus grand camp de réfugiés au monde, au Bangladesh. Pour continuer à répondre à la crise humanitaire, à encourager des développements politiques positifs, à établir la responsabilité des crimes commis et à améliorer la coopération internationale :

- Le budget de 2021 propose d'affecter 288,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Affaires mondiales Canada pour répondre à la crise des Rohingyas.

Cet investissement s'inscrit dans les efforts continus du Canada pour faire face à la crise au Myanmar. Le Canada condamne les actes posés récemment par la junte militaire du Myanmar et le conseil d'administration de l'État et appuie le peuple du Myanmar dans sa quête de démocratie et du respect des droits de la personne.

Répondre à la crise des migrants et des réfugiés vénézuéliens

La situation politique et économique du Venezuela a conduit plus de cinq millions de Vénézuéliens à fuir leurs foyers, ce qui représente une des crises de déplacements de population les plus importantes dans le monde. Le Canada est un acteur clé des efforts internationaux visant à trouver des solutions à cette crise.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 80,3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Affaires mondiales Canada et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour répondre à la crise des migrants et des réfugiés vénézuéliens. Cet investissement permettrait au Canada de contribuer aux efforts de réduction des souffrances humaines, de la migration irrégulière et des menaces à la sécurité dans la région, tout en améliorant l'intégration des migrants et des réfugiés dans les communautés d'accueil.

Élargir la Stratégie du Canada au Moyen-Orient

Depuis 2016, le Canada apporte une grande contribution à l'intervention internationale à la crise qui sévit en Irak, en Syrie et dans les pays voisins. Le Canada a collaboré avec ses alliés pour réduire l'instabilité dans la région et lutter contre le terrorisme pratiqué par des groupes comme Daech, dans le cadre de la mission de l'OTAN en Irak et de l'opération IMPACT.

Des progrès ont été réalisés, mais la situation demeure fragile.

Pour continuer à apporter un soutien au développement ainsi qu'un soutien humanitaire et militaire afin de faire progresser la paix et la stabilité dans la région :

- Le budget de 2021 propose de verser 527 millions de dollars en 2021-2022, selon la comptabilité de caisse, à Affaires mondiales Canada, au ministère de la Défense nationale, au Centre de la sécurité des télécommunications Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité afin de prolonger la Stratégie du Canada au Moyen-Orient pour une autre année.

Recapitalisation de FinDev Canada

Le financement du secteur privé est essentiel pour aider les pays en développement à réduire la pauvreté, à donner aux femmes les moyens économiques d'agir et à atténuer les impacts des changements climatiques et à s'y adapter. FinDev Canada fait progresser ces objectifs en appuyant la croissance inclusive et la durabilité du secteur privé dans les pays en développement.

- Le budget de 2021 propose de fournir une recapitalisation de 300 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, à FinDev Canada provenant des bénéfices non répartis d'Exportation et développement Canada afin de permettre à FinDev Canada de bâtir un portefeuille totalisant 1,4 milliard.

Soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de la Société financière internationale

La Société financière internationale (SFI) soutient le développement du secteur privé dans les pays en développement. En avril 2020, le Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale, dont le Canada fait partie, a approuvé une augmentation de capital de 5,5 milliards de dollars américains pour la SFI.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 175,9 millions de dollars américains (environ 224,4 millions de dollars canadiens) au ministère des Finances du Canada, à même l'enveloppe de l'aide internationale, pour l'achat intégral des actions de la SFI attribuées au Canada en 2021-2022.

L'achat intégral des actions attribuées au Canada en 2021-2022 permettrait à la SFI d'accroître rapidement ce soutien en réponse à la crise de la COVID-19.

Appuyer la Banque africaine de développement

La crise de la COVID-19 a gravement érodé la capacité financière de la Banque africaine de développement (BAfD). Cette banque, qui est un partenaire de développement essentiel du Canada, joue un rôle essentiel dans la croissance et le développement économiques en Afrique. En mai 2020, le Canada s'est engagé à fournir 253,4 millions de dollars américains sur huit ans, à compter de 2020-2021, pour acheter des parts dans le cadre de l'augmentation générale de capital la plus récente de la BAfD.

- Le budget de 2021 propose que le Canada accélère et termine l'achat des actions de la BAfD en 2022-2023, plutôt qu'en 2027-2028, afin d'alléger la pression financière durant la crise de COVID-19 et de permettre à la banque de continuer à soutenir ses pays clients dans le cadre de la relance. Le financement de l'achat d'actions par le Canada est attribué à Affaires mondiales Canada à même l'enveloppe de l'aide internationale.

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises

Un système de commerce mondial robuste et responsable est créateur de prospérité et d'emplois au pays et à l'étranger. La nomination d'un ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises reflète l'engagement du gouvernement de promouvoir une conduite responsable de la part des entreprises canadiennes lorsqu'elles exercent des activités à l'étranger.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 16,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 3,3 millions par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour appuyer l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. Ce financement permettrait à ce dernier de remplir son mandat d'assurer les pratiques éthiques, sociales et écologiques des sociétés canadiennes lorsqu'elles font des affaires à l'étranger. À cette fin, l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises mènera des examens sur des allégations de violation des droits de la personne déposées à l'encontre d'entreprises canadiennes dans les secteurs de l'extraction de ressources, du pétrole et du gaz, et du vêtement à l'étranger.

Chapitre 9

Protéger nos valeurs communes

millions de dollars

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
9.1. Promouvoir nos deux langues officielles	0	132	160	100	0	0	392
Promouvoir les langues officielles	0	132	160	100	0	0	392
9.2. Garder les Canadiens en sécurité et améliorer l'accès à la justice	0	473	397	260	248	246	1 623
Le contrôle des armes à feu ¹	0	55	73	64	62	57	312
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	-1	0	0	0	0	-1
Promouvoir un Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre	0	136	216	85	84	80	601
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	-7	-7	-7	-7	-1	-28
Prévenir la radicalisation menant à la violence	0	1	4	4	0	0	8
Détourner les jeunes du système de justice	0	43	43	43	43	43	216
Améliorer l'accès aux tribunaux de traitement de la toxicomanie	0	4	6	10	10	10	40
Renforcer le soutien juridique aux communautés vulnérables	0	31	4	4	4	4	48
Appuyer les travaux visant à lutter contre le racisme systémique au sein des organisations de sécurité publique	0	12	15	18	15	15	75
Réformer le processus de pardons du Canada	0	17	19	18	19	20	92
Moins : Revenus au titre de frais	0	-1	-1	-1	-1	-1	-4

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réformer le processus d'examen de la conduite des juges	0	6	6	3	3	3	19
Renforcer la capacité des cours supérieures	0	10	9	10	10	10	49
Maintenir les services de la Cour fédérale pendant la COVID-19	0	4	0	0	0	0	5
Rétablir la Commission du droit du Canada	0	1	5	4	4	4	18
Prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels	0	155	0	0	0	0	155
Améliorer la collecte de données sur les menaces à la cybersécurité	0	1	1	1	1	1	4
Améliorer l'accès à l'information pour les Canadiens	0	6	3	3	0	0	13
9.3. Défendre le Canada et les valeurs canadiennes	50	280	299	267	267	197	1 361
Lutter contre les inconduites sexuelles et la violence fondée sur le genre dans l'armée	0	64	63	37	37	35	236
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>0</i>	<i>-30</i>	<i>-30</i>	<i>-33</i>	<i>-34</i>	<i>-32</i>	<i>-159</i>
Appuyer la modernisation du NORAD	0	45	62	54	52	39	252
Augmenter les contributions du Canada à l'OTAN	204	320	320	326	327	334	1 831
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>-153</i>	<i>-153</i>	<i>-153</i>	<i>-153</i>	<i>-153</i>	<i>-217</i>	<i>-984</i>
Faire progresser l'initiative sur la sécurité aérienne	0	3	3	3	3	3	15
Soutenir les services de santé pour les Forces armées canadiennes	0	26	26	27	27	28	134
Mieux équiper notre Garde côtière et nos	0	6	7	7	7	7	35

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
forces militaires							
9.4. Bâtir un monde plus sûr, résilient et équitable	0	880	205	43	-29	-33	1 067
Augmenter l'aide humanitaire internationale	0	165	0	0	0	0	165
Répondre à la crise des Rohingyas	0	95	96	96	0	0	288
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-27	-27	-27	0	0	-80
Répondre à la crise des migrants et des réfugiés vénézuéliens	0	39	41	0	0	0	80
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-10	0	0	0	-20
Élargir la Stratégie du Canada au Moyen-Orient	0	527	0	0	0	0	527
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-237	0	0	0	0	-237
Recapitalisation de FinDev Canada	0	0	0	110	108	104	322
<i>Moins : Fonds provenant des bénéfices non répartis d'Exportation et développement Canada</i>	0	0	0	-100	-100	-100	-300
Soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de la Société financière internationale	0	224	0	0	0	0	224
Appuyer la Banque africaine de développement	0	141	141	0	0	0	283
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-40	-40	-40	-40	-40	-202
Ombudsman canadien de la responsabilité des	0	3	3	3	3	3	16

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
entreprises							
Autres investissements – Protéger nos valeurs communes	0	92	51	61	39	37	279
Commission aux débats des chefs ²	0	1	1	4	1	1	6
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-6</i>
<i>Réaffectation des fonds proposés pour la Commission aux débats des chefs afin d'assurer un niveau de financement de base et une préparation dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Cela permettrait à la Commission d'être prête et de se préparer à appuyer les débats des chefs au cours de la prochaine élection.</i>							
Améliorer les systèmes de GI-TI pour soutenir le lobbying transparent	0	1	1	1	1	1	4
<i>Financement proposé pour le Commissariat au lobbying du Canada afin d'améliorer la résilience et les capacités des systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information du Commissariat utilisé pour assurer la transparence des activités de lobbying au Canada.</i>							
Appuyer les activités de la Commission des libérations conditionnelles du Canada	0	1	2	2	2	2	8
<i>Financement proposé pour la Commission des libérations conditionnelles du Canada afin de veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de rendre des décisions justes et éclairées en matière de mise en liberté sous condition et de suspension du casier judiciaire des délinquants.</i>							
Moderniser les systèmes d'information du ministère de la Défense nationale	0	89	48	60	36	34	267
<i>Financement proposé pour le ministère de la Défense nationale en vue de mettre à niveau les systèmes d'information essentiels dont il a besoin pour gérer ses biens, ses finances et ses ressources humaines. Ces projets amélioreront l'efficacité administrative et la planification ministérielle, réduiront les coûts et permettront de s'assurer que les Forces armées canadiennes ont accès à l'équipement dont elles ont besoin, au moment et à l'endroit requis.</i>							
Chapitre 9 – Incidence budgétaire nette	50	1 857	1 112	731	525	447	4 722

¹ Annoncé au mois de février 2021.

² Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Partie



**Un
gouvernement
juste et
responsable**

Chapitre 10

Gouvernement responsable

Le gouvernement axe ses efforts sur le renforcement de la classe moyenne et la mise sur pied d'une économie qui fonctionne pour tout le monde. À cette fin, les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'un régime fiscal qui est équitable.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de fournir des services aux Canadiens de manière rapide et efficace. La prestation de ces services passe par l'engagement continu de veiller à ce que chacun paie sa juste part d'impôt, pour que ceux qui en ont besoin puissent bénéficier d'un soutien essentiel, surtout en temps de crise.

Le Canada s'est doté d'un régime fiscal progressif. Ceux qui gagnent plus d'argent paient plus d'impôt pour assurer le financement des services sur lesquels comptent tous les Canadiens. C'est pourquoi la première chose que notre gouvernement a faite en 2015 a été d'augmenter les impôts des plus riches pour financer une réduction d'impôt de la classe moyenne. En même temps, le gouvernement s'est également engagé à maintenir un secteur financier solide sur lequel les Canadiens peuvent compter pour sauvegarder leurs épargnes et leurs investissements.

10.1 Un régime fiscal qui favorise l'équité

Les impôts et les taxes contribuent à payer les programmes et les services gouvernementaux dont profitent les Canadiens. Ils procurent un filet de sécurité sociale sur lequel tous les Canadiens peuvent compter en temps de crise. Ils permettent également de s'assurer que le Canada peut investir dans les gens et contribuer à la croissance et à la relance de l'économie.

Un régime fiscal dans le cadre duquel chacun paie sa juste part exige des mesures sur plusieurs fronts : lutter contre les stratagèmes de planification fiscale abusive, harmoniser nos règles aux normes internationales qui sont en évolution, faire en sorte que les fournisseurs de services numériques paient leur juste part d'impôt et renforcer la capacité du gouvernement de lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Les mesures proposées dans le budget de 2021 permettront de s'assurer que le Canada continue d'avoir les ressources nécessaires pour soutenir la classe moyenne et les gens qui travaillent fort pour en faire partie, investir dans les Canadiens et préserver la vigueur de notre économie.

Taxe sur les services numériques

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les sociétés de tous les secteurs, y compris les sociétés numériques, paient leur juste part sur l'argent qu'elles gagnent en faisant affaire au Canada. De plus en plus, de nombreuses entreprises numériques tirent des revenus de la collecte et de l'utilisation actives des données des Canadiens. Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, le gouvernement a annoncé qu'il allait de l'avant avec la mise en œuvre d'une taxe sur les sociétés qui fournissent des services numériques. Cette décision s'appuie sur les changements annoncés à ce moment-là pour s'assurer que la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée s'applique de façon équitable et efficace à l'économie numérique, qui est en croissance.

Le Canada préfère fortement une approche multilatérale relativement à cet enjeu. Des travaux sont en cours pour parvenir à un accord multilatéral sur la fiscalité numérique transfrontalière d'ici le milieu de l'année 2021 et le Canada est optimiste quant aux progrès réalisés cette année. Cependant, des discussions multilatérales se poursuivent depuis 2013. C'est pourquoi le Canada a l'intention de prendre des mesures même s'il espère et préfère une solution multilatérale cet été, qu'un accord soit conclu ou non.

► Le budget de 2021 propose de mettre en œuvre une taxe sur les services numériques de 3 % applicable aux revenus tirés des services numériques qui dépendent des contributions en données et en contenu des utilisateurs canadiens. La taxe s'appliquerait aux grandes entreprises dont le revenu brut est d'au moins 750 millions d'euros. Elle s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2022, jusqu'à ce qu'une approche multilatérale acceptable la remplace. Cette mesure permettrait de s'assurer que les règles fiscales canadiennes tiennent compte des nouvelles façons d'exercer des activités à valeur ajoutée des entreprises.

Il est estimé que cette mesure permettra de tirer 3,4 milliards de dollars en recettes sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Taxe de luxe

Même si les Canadiens ont fait des sacrifices pour faire rouler notre économie pendant la pandémie, certaines personnes figurant parmi les plus riches s'en sont bien sortis. Ceux qui peuvent se permettre d'acheter des produits de luxe peuvent être assujettis à une taxe plus élevée. À cette fin, le gouvernement donne suite à son engagement d'instaurer une taxe sur certains produits de luxe.

➤ Le budget de 2021 propose d'instaurer une taxe sur les ventes, à usage personnel, de voitures de luxe et d'aéronefs personnels dont le prix de vente au détail est supérieur à 100 000 \$ et de bateaux, à usage personnel, d'une valeur supérieure à 250 000 \$. La taxe serait calculée selon le montant le moins élevé des deux montants suivants : 20 % de la valeur supérieure au seuil (100 000 \$ pour les voitures et les aéronefs personnels, 250 000 \$ pour les bateaux), ou 10 % de la valeur totale de la voiture, du bateau ou de l'aéronef personnel de luxe. Cette mesure entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

On estime que cette mesure augmentera les recettes fédérales de 604 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Taxe sur l'utilisation improductive des logements au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents

Partout au pays, les jeunes Canadiens qui commencent à bâtir leur avenir se heurtent à des prix de logement extrêmement élevés.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures au cours de l'année à venir pour mettre en œuvre une mesure fiscale nationale visant l'utilisation improductive des logements canadiens appartenant à des non-Canadiens qui sont non-résidents. Cette mesure aidera à s'assurer que les propriétaires étrangers non-résidents, qui se servent tout simplement du Canada comme un endroit où stocker leur richesse dans le logement, paient leur juste part.

➤ Le budget de 2021 annonce l'intention du gouvernement de mettre en œuvre une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant aux personnes non-résidents et non-Canadiens qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés, à compter du 1^{er} janvier 2022. En vertu de cette taxe, tous les propriétaires, autres que les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada, devront produire une déclaration concernant l'utilisation actuelle du bien. Des sanctions importantes seront imposées à ceux qui ne le feront pas.

Les maisons doivent servir de résidence. Cette mesure est l'un des outils parmi d'autres qui nous permet de nous assurer que le marché du logement au Canada

est un lieu où les Canadiens peuvent fonder une famille et bâtir leur avenir.

Au cours des prochains mois, le gouvernement publiera un document de consultation pour donner aux intervenants l'occasion formuler des commentaires sur les paramètres de la taxe proposée, y compris sur la question de savoir si des règles spéciales devraient être établies pour les petites communautés touristiques et de villégiature. À l'avenir, le gouvernement a l'intention de collaborer étroitement avec les provinces, les territoires et les municipalités.

On estime que cette mesure augmentera les recettes fédérales de 700 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023. Ces recettes contribueront à soutenir les investissements importants que le gouvernement fait pour rendre le logement plus abordable pour tous les Canadiens.

Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives

Bon nombre d'entreprises empruntent afin de financer leurs activités. En règle générale, les frais d'intérêt sur ces emprunts sont considérés comme un coût d'exploitation et sont donc déductibles du revenu aux fins de l'impôt. Toutefois, certaines grandes entreprises, habituellement des multinationales, utilisent des déductions d'intérêts excessives pour réduire les impôts qu'elles paient au Canada.

À la suite du Projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), tous les pays du G7, à l'exception du Canada, ont pris des mesures pour limiter les déductions d'intérêts excessives par les grandes entreprises.

 Le budget de 2021 propose que, à compter de 2023, le montant des intérêts que certaines entreprises peuvent déduire soit limité à 40 % de leurs gains au cours de la première année de la mesure et à 30 % par la suite. Un allègement sera accordé aux petites entreprises et à d'autres situations qui ne représentent pas de risques importants d'érosion de l'assiette fiscale. Le gouvernement s'attend à publier un projet de loi cet été et demandera les commentaires des intervenants sur les nouvelles règles.

Ce renforcement des règles sur la déductibilité des intérêts fera en sorte que les grandes entreprises paient leur juste part et harmonisera le Canada avec les autres administrations, y compris tous nos pairs du G7. Il est estimé que cette mesure augmentera les recettes fédérales de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Prévention des stratagèmes fiscaux transfrontaliers

Les dispositifs hybrides sont des régimes fiscaux transfrontaliers, utilisés principalement par des entreprises multinationales, qui exploitent les différences entre les lois fiscales canadiennes et étrangères afin d'éviter de payer leur juste part d'impôt. Selon les règles actuelles, une entreprise multinationale peut exploiter le traitement différent de certaines entités commerciales et de certains instruments financiers au Canada et dans un autre pays pour gagner un revenu qui n'est imposé dans aucun pays. Ces stratagèmes non seulement érodent l'assiette fiscale qui soutient les programmes et les services offerts aux Canadiens, mais confèrent également un avantage indu aux entreprises multinationales par rapport aux entreprises canadiennes, surtout nos petites et moyennes entreprises.

► Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'éliminer les avantages fiscaux des dispositifs hybrides. Ces propositions seront mises en œuvre par étapes à compter du 1^{er} juillet 2022.

Ces propositions permettront d'équilibrer les règles du jeu et de veiller à ce que chacun paie sa juste part. Il est estimé que cette mesure fera augmenter les recettes fiscales de 775 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2022-2023.

Règles de divulgation obligatoires

Il est important que l'Agence du revenu du Canada soit en mesure d'obtenir en temps opportun des renseignements sur les ententes qui comportent une planification fiscale abusive. Le Canada a participé activement au Projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), une initiative du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le but principal du projet BEPS consiste à s'attaquer au problème de certaines sociétés et de personnes riches qui déplacent, au mépris des règles fiscales, leurs bénéfices à l'étranger et utilisent d'autres stratagèmes d'évitement fiscal international. Ce projet a montré que des règles plus strictes sont nécessaires pour renforcer la capacité de l'Agence du revenu du Canada de réduire l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif dans le contexte national et international.

► Le budget de 2021 lance des consultations publiques sur des propositions visant à améliorer les règles canadiennes en matière de divulgation obligatoire de l'impôt sur le revenu, en s'appuyant sur les recommandations du projet BEPS. Cette consultation portera sur les modifications aux règles sur les opérations déclarables de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une nouvelle exigence de déclarer les transactions devant faire l'objet d'un avis et une nouvelle exigence

pour les sociétés déterminées de déclarer les opérations dont le traitement fiscal est incertain.

Lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale

Depuis 2015, le gouvernement a fait des investissements importants pour renforcer la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de réprimer les stratagèmes fiscaux complexes, d'accroître la collaboration avec des partenaires internationaux et, en fin de compte, de traduire les délinquants en justice. Ces investissements ont généré des résultats positifs.

Le budget de 2021 s'appuie sur ces investissements précédents et prévoit de nouvelles mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif. Avoir les moyens d'éviter de payer sa juste part ne devrait pas signifier qu'on peut le faire.

 Le budget de 2021 propose un montant supplémentaire de 304,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour permettre à l'ARC de financer de nouvelles initiatives et d'étendre les programmes existants, y compris :

- Augmenter les audits de la TPS/TVH dans les grandes entreprises où les modèles d'évaluation des risques ont révélé le plus grand risque d'inobservation fiscale.
- Moderniser le processus d'évaluation des risques de l'ARC afin d'empêcher les demandes de remboursement de la TPS/TVH injustifiées et frauduleuses dès le départ, et d'améliorer la capacité d'émettre des remboursements pour les entreprises conformes le plus rapidement possible.
- Renforcer la capacité de détecter l'évasion fiscale impliquant des fiducies et d'offrir un meilleur service aux exécuteurs testamentaires et aux syndics.

Le budget de 2021 prévoit que ces mesures de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif permettront de récupérer des recettes de 810 millions de dollars sur cinq ans. Des gains supplémentaires seront réalisés par les provinces et les territoires, dont les recettes fiscales augmenteront également à la suite de ces initiatives.

Renforcement de l'ARC

Le succès du travail de l'ARC dans la lutte contre la planification fiscale abusive, l'économie souterraine et l'évasion fiscale dépend de sa capacité à percevoir les impôts impayés en temps opportun.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 230 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'ARC afin qu'elle puisse mieux percevoir les impôts impayés. On s'attend à ce que cette proposition entraîne la perception d'un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars en impôts impayés sur cinq ans.

Protéger l'équité et l'intégrité de notre régime fiscal

L'arrêt de la Cour d'appel fédérale dans *Sa Majesté la Reine c. Cameco Corporation* a mis en évidence des préoccupations concernant l'application des règles canadiennes sur les prix de transfert. En tenant compte du raisonnement de la Cour, le gouvernement estime que, sans réforme, les lacunes des règles actuelles sur les prix de transfert peuvent encourager le déplacement inapproprié du revenu des sociétés à l'extérieur du Canada, ce qui réduit artificiellement l'impôt des sociétés dû au Canada. Si aucune mesure n'est prise, cette situation représente un risque pour l'intégrité du régime d'impôt sur le revenu des sociétés du Canada. En outre, le Canada doit s'assurer qu'il n'existe pas un ensemble distinct de règles que les grandes entreprises peuvent appliquer.

- Le budget de 2021 annonce l'intention du gouvernement de tenir des consultations sur les règles canadiennes sur les prix de transfert en vue de protéger l'intégrité du régime fiscal tout en préservant l'attrait du Canada comme destination de nouveaux investissements et de nouvelles activités commerciales.

Au cours des prochains mois, le ministère des Finances publiera un document de consultation afin de donner aux intervenants l'occasion de formuler des commentaires sur les possibles mesures visant à améliorer les règles canadiennes sur les prix de transfert. Le gouvernement procédera également aux prochaines étapes afin de renforcer et de moderniser la règle générale anti-évitement du Canada, selon l'annonce faite dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*.

Mesures contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes menacent la sécurité du système financier. Un régime efficace de lutte contre ces menaces est essentiel pour protéger les Canadiens et l'intégrité du secteur financier.

► Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 4,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million par année par la suite, pour permettre au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) de renforcer son expertise en matière de monnaie virtuelle, de superviser le secteur des véhicules blindés et d'élaborer et d'administrer un régime de recouvrement des coûts pour ses activités de conformité.

L'Agence du revenu du Canada joue un rôle important dans la lutte contre le financement des activités terroristes et le blanchiment d'argent au Canada. À l'appui de ce rôle, des modifications doivent être apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour combler les lacunes législatives et rationaliser le processus de révocation afin d'empêcher l'utilisation abusive du statut d'organisme de bienfaisance.

► Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre la révocation immédiate du statut d'organisme de bienfaisance des organismes inscrits sur la liste des entités terroristes.

► Le budget de 2021 propose également d'empêcher les personnes ayant des antécédents connus de soutien au terrorisme de devenir des administrateurs ou fiduciaires ou des représentants semblables d'un organisme de bienfaisance enregistré.

► Le budget de 2021 propose en outre de permettre la révocation du statut d'organisme de bienfaisance lorsqu'un organisme de bienfaisance fournit de faux énoncés afin de conserver son enregistrement.

En empêchant l'utilisation abusive des organismes de bienfaisance, ces mesures proposées renforceront le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Transparence de la propriété effective

Afin d'intercepter ceux qui tentent de blanchir de l'argent, se soustraient à l'impôt ou commettent d'autres crimes financiers complexes, les organismes d'application de la loi, les autorités fiscales et d'autres autorités doivent avoir accès à des données exactes et à jour sur les personnes qui sont les propriétaires de sociétés et qui les contrôlent. En s'appuyant sur les consultations publiques de 2020 :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 2,1 millions de dollars sur deux ans pour qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada soutienne la mise en œuvre d'un registre public de la propriété effective des entreprises d'ici 2025.

Lutte contre les stratagèmes d'évitement fiscal abusif

Un petit nombre de contribuables fortunés se livrent à des opérations complexes pour éviter le recouvrement de leurs dettes fiscales. À cette fin, ils transfèrent leurs actifs à une personne avec qui ils ont un lien de dépendance, comme une société appartenant à la même personne, de manière à ne plus avoir les actifs nécessaires pour payer leurs dettes fiscales tout en contournant une règle fiscale existante visant à empêcher ce type de stratagème.

- Le budget de 2021 propose de présenter un certain nombre de modifications à la *Loi de l'impôt* sur le revenu pour lutter contre ce type de planification, ainsi qu'une pénalité pour ceux qui conçoivent et font la promotion de tels stratagèmes.

Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées

La perception efficace et équitable des droits et des taxes sur les marchandises importées protège la compétitivité des entreprises canadiennes.

- Le budget de 2021 propose des modifications à la *Loi sur les douanes* pour améliorer la perception des droits et des taxes. Ces modifications feraient en sorte que la valeur des produits soit établie de manière équitable et uniforme par tous les importateurs. Elles équilibreraient les règles du jeu entre les entreprises étrangères et nationales et produiraient une somme estimative de 150 millions de dollars de revenus annuels supplémentaires en droits. Les modifications moderniseraient et numériseraient également le processus de paiement des droits et des taxes pour les importateurs commerciaux, de façon à réduire au minimum le fardeau administratif.

10.2 Un secteur financier stable et solide

Les Canadiens s'attendent à ce que le système financier protège leurs épargnes et leurs investissements et leur fournisse les services financiers dont ils ont besoin, surtout en période d'incertitude. Le secteur financier et son cadre de gouvernance ont bien fonctionné pendant la pandémie de COVID-19, grâce à une surveillance et à des interventions rigoureuses de la part des organismes du secteur financier.

Le budget de 2021 propose des mesures visant à renforcer davantage le cadre du secteur financier canadien, notamment moderniser la gouvernance institutionnelle; renforcer le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes; mettre en œuvre des initiatives législatives ciblées qui soutiendront les consommateurs, favoriseront l'innovation et amélioreront la stabilité, la sécurité et l'intégrité du système financier avant le prochain examen législatif de 2025 (voir l'annexe 3); et mettre en place un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail.

Cadre de surveillance des paiements de détail

La crise actuelle de la COVID-19 a accéléré l'adoption des paiements numériques et mis en évidence le besoin de compter sur des paiements numériques sécuritaires et fiables.

► Le gouvernement collaborera avec des partenaires provinciaux pour présenter un projet de loi visant la mise en œuvre d'un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail qui favoriserait la croissance, l'innovation et la compétitivité en matière de services de paiement numérique tout en rendant ces services de paiement de plus sécuritaires pour les consommateurs et les entreprises. À cette fin, le gouvernement collaborera avec les partenaires provinciaux pour reconnaître les objectifs et les pouvoirs complémentaires dans ce domaine.

Le budget de 2021 propose une consultation publique sur les mesures qui élargiraient l'utilisation des communications électroniques des institutions financières sous réglementation fédérale avec leurs propriétaires, y compris la livraison et la fourniture de documents de gouvernance, ainsi que des réunions virtuelles.

10.3 De meilleurs services aux Canadiens

Le gouvernement modernise et améliore continuellement la façon dont il offre des programmes et des services aux Canadiens. Comme nous l'avons constaté au cours de la dernière année, des services et des programmes gouvernementaux rapides et efficaces sont essentiels pour aider les Canadiens et les entreprises à surmonter des périodes difficiles.

Le budget de 2021 prévoit la mise en œuvre d'un plan visant à donner aux Canadiens un accès numérique fiable et sécurisé à un nombre accru de services gouvernementaux.

La paie électronique pour aider les entreprises

La pandémie de COVID-19 a souligné la nécessité d'accélérer l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre une solution de paie électronique en temps réel qui réduira les formalités administratives et augmentera la prestation, la rapidité et l'exactitude des services et des prestations. La paie électronique est une approche « Une fois suffit! » qui simplifiera la production de rapports par les employeurs en recueillant des données sur la paie, l'emploi et la démographie électroniques directement auprès des entreprises en temps réel. Avec la paie électronique, les entreprises canadiennes, en particulier les petites entreprises, gagneront du temps.

- En réponse à la pandémie, les pays qui disposaient d'une forme ou d'une autre d'un système de déclaration des données sur la paie en temps réel ont été en mesure de cibler davantage le soutien et les prestations et de verser les prestations plus rapidement. Le gouvernement s'est engagé à moderniser une plateforme de versement des prestations qui peut cibler le soutien lorsque les Canadiens en ont le plus besoin et permettra de s'assurer que tous les Canadiens reçoivent toutes les prestations auxquels ils ont droit.
- Le budget de 2021 propose d'accorder 43,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour accélérer les travaux en cours avec le Gouvernement numérique et Emploi et Développement social Canada (EDSC), et pour élaborer la première phase d'une solution de paie électronique en mettant à l'essai des options prototypes pour la mise en œuvre d'une solution de paie électronique en temps réel pour le gouvernement du Canada.
- Un comité directeur des organismes centraux coprésidé par le Bureau du Conseil privé et le Bureau du dirigeant principal de l'information (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) collaborera avec l'ARC et EDSC pour superviser le plan de mise en œuvre.

Protection des renseignements sur les contribuables

La cybersécurité est plus importante que jamais, et le gouvernement s'engage à protéger les renseignements des contribuables contre toute personne qui tenterait d'y accéder de façon illégale. Des millions de Canadiens comptent sur les services numériques de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour avoir accès à l'aide financière, comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la subvention salariale ou la subvention pour le loyer. Depuis février 2020, l'inscription aux services numériques sécurisés de l'ARC a augmenté de 36 % et le nombre d'ouvertures de session a augmenté de 170 %. Pour préserver de façon encore plus efficace les données électroniques stockées par l'ARC et protéger les renseignements personnels des Canadiens contre leur communication à des personnes non autorisées :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 330,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 1,6 million en amortissement résiduel, et de 51,2 millions par la suite, à l'Agence du revenu du Canada pour investir dans de nouvelles technologies et de nouveaux outils à la hauteur de la complexité croissante des cybermenaces, et pour s'assurer que l'effectif de l'ARC possède les compétences spécialisées lui permettant de surveiller de façon proactive les menaces et de mieux préserver les données canadiennes.

Modernisation des services de l'ARC

Pour moderniser les services de l'ARC et d'aider les gens à accéder rapidement et facilement aux crédits d'impôt et aux prestations auxquels ils ont droit :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 41,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à l'ARC afin de réduire le temps de traitement des redressements de T1 (c'est-à-dire les corrections apportées aux déclarations générales de revenus des gens) en rendant le libre-service en ligne plus convivial et en améliorant le traitement automatisé des redressements de T1. Le traitement accéléré des redressements de T1 permettra aux Canadiens d'avoir plus rapidement accès à leurs crédits et à leurs prestations.
- L'ARC a créé un formulaire simplifié de la déclaration de crédits et de prestations et de l'Allocation canadienne pour enfants à l'intention des membres des Premières Nations, et elle élargira ce projet afin de rendre ces formulaires plus accessibles à un plus grand nombre de personnes autochtones. Les formulaires améliorés tiennent compte de l'expérience autochtone, tels que les soins communautaires et l'éducation des enfants, et éliminent les renseignements qui ne s'appliquent pas aux peuples autochtones.

Service numérique canadien

Le Service numérique canadien a été établi en 2017 en vue de concevoir et d'offrir des services gouvernementaux numériques. Pendant la pandémie, ses services et son expertise étaient plus essentiels que jamais. Il a lancé l'application Alerte COVID, utilisée par plus de six millions de personnes au Canada et ayant fourni plus de 26 000 notifications d'exposition, ce qui a contribué à empêcher des dizaines de milliers d'éclosions possibles dans nos communautés. Il a également accéléré le développement de GC Notification, une plateforme fournissant des services essentiels de courriel et de messagerie texte pour une gamme de services liés à la COVID-19, qui montre bien comment une conception et une prestation efficaces peuvent servir les Canadiens. Pour permettre au Service numérique canadien de répondre aux besoins croissants des Canadiens et des entreprises canadiennes :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 88 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 25,8 millions par la suite, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour renouveler et élargir la capacité du Service numérique canadien et améliorer davantage la façon dont le gouvernement fournit les services numériques aux Canadiens.

10.4 Renforcer les opérations du gouvernement du Canada

Afin d'offrir aux Canadiens les programmes et les services qu'ils méritent et auxquels ils s'attendent, le gouvernement doit continuer d'investir dans des opérations gouvernementales fondamentales et essentielles à la mission, tout en déterminant continuellement les possibilités d'utiliser les ressources de façon plus efficace. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la productivité des organismes fédéraux et à offrir des services gouvernementaux rentables et efficaces.

Mesurer ce qui importe

Il est de plus en plus reconnu à l'échelle internationale que la croissance économique n'est qu'un des éléments qui contribuent à une bonne qualité de vie. À l'heure actuelle, le Canada recueille des renseignements moins détaillés sur les indicateurs non économiques que sur les indicateurs économiques. De meilleurs ensembles de données fédérales sont nécessaires pour mieux intégrer les mesures de la qualité de vie dans les processus décisionnel et budgétaire comme le font d'autres pays, par exemple la Nouvelle-Zélande et l'Écosse.

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 7,7 millions de dollars sur cinq ans et de 1,6 million par la suite, pour permettre à Statistique Canada d'améliorer les mesures de la qualité de vie et de combler les principales lacunes dans les données.
- Le budget de 2021 propose en outre de fournir un financement de 6,1 millions de dollars sur cinq ans et de 0,6 million par la suite, pour permettre à Statistique Canada de regrouper les principaux ensembles de données économiques, sociales et environnementales et d'élaborer une interface utilisateur afin de mieux appuyer les processus décisionnel et budgétaire.

Ces investissements s'ajoutent à plus de 285 millions de dollars sur cinq ans, et à plus de 40 millions de dollars par la suite, dans les investissements proposés dans le budget de 2021 dans l'ensemble du gouvernement afin de recueillir de meilleures données désagrégées qui permettront au gouvernement, aux chercheurs et à d'autres de mieux comprendre les expériences des personnes au Canada et les changements environnementaux.

Réduire les déplacements du gouvernement

La COVID-19 a beaucoup influé sur le fonctionnement du gouvernement fédéral, qui s'appuie davantage sur l'interaction numérique et virtuelle, et compte moins sur les déplacements.

- Le budget de 2021 propose de réduire les budgets de fonctionnement des ministères et organismes ayant les coûts de déplacement historiques les plus élevés, ce qui se traduit par des économies combinées de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022 et de 222,5 millions par année par la suite.

Ces économies seront dans l'intérêt des contribuables canadiens et compenseront les coûts et les besoins accrus liés à la pandémie, surtout les mises à niveau des systèmes de TI du gouvernement du Canada.

Améliorer et défendre nos réseaux informatiques

Les menaces contre la cybersécurité sont en pleine croissance à l'échelle mondiale. La protection des renseignements personnels des Canadiens est une priorité pour le gouvernement. Il est essentiel de maintenir des capacités sécuritaires et à jour en matière de cybersécurité et de défense sur des réseaux fiables, car un nombre accru de Canadiens ont accès aux services gouvernementaux par voie numérique. Pour assurer la sécurité des renseignements des Canadiens :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 456,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 60,7 millions en amortissement résiduel, et de 62,2 millions par la suite, à Services partagés Canada et au Centre de la sécurité des télécommunications.

Moderniser l'infrastructure de TI essentielle

L'infrastructure de TI canadienne vieillit plus rapidement que le rythme des réparations ou des remplacements. En investissant dans l'infrastructure de TI, le gouvernement veillera à ce que les services clés comme les prestations de sécurité de la vieillesse et d'assurance-emploi, ou la gestion des dossiers d'immigration et des cas frontaliers continuent d'être offerts et puissent être modernisés en temps opportun. Pour effectuer des mises à niveau critiques, moderniser l'infrastructure de TI du Canada et améliorer la façon dont les prestations et les services sont offerts aux Canadiens au cours de la prochaine décennie :

- Le budget de 2021 propose de fournir un financement total de 648 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à Emploi et Développement social Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au cours des sept prochaines années, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre la mise en œuvre de la modernisation du versement des prestations, d'investir dans les systèmes de TI et les activités connexes de Service Canada et de soutenir la prestation des services aux Canadiens à l'avenir.
- Le budget de 2021 propose également de fournir un financement de 300 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à Services partagés Canada au cours des trois prochaines années, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre les travaux de réparation et de remplacement des infrastructures de TI essentielles.

Chapitre 10

Gouvernement responsable

millions de dollars

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
10.1. Un régime fiscal qui favorise l'équité	0	-125	-1 055	-2 064	-2 504	-2 569	-8 317
Taxe sur les services numériques	0	-200	-700	-800	-800	-900	-3 400
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>200</i>	<i>700</i>	<i>800</i>	<i>800</i>	<i>900</i>	<i>3 400</i>
Coûts administratifs	0	17	7	4	4	4	35
Taxe de luxe	0	-34	-140	-140	-145	-145	-604
Taxe sur l'utilisation improductive des logements au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents	0	0	-200	-170	-165	-165	-700
Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives ¹	0	-30	-400	-1 330	-1 755	-1 810	-5 325
Coûts administratifs	0	4	2	1	1	1	9
Prévention des stratagèmes fiscaux transfrontaliers	0	0	-130	-205	-215	-225	-775
Lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale	0	42	67	68	64	63	304
<i>Moins : Recettes prévues</i>	<i>0</i>	<i>-64</i>	<i>-151</i>	<i>-199</i>	<i>-198</i>	<i>-198</i>	<i>-810</i>
Renforcement de l'ARC	0	27	38	56	55	55	230
Mesures contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	0	0	2	1	1	1	5
Transparence de la propriété effective	0	1	1	0	0	0	2
Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées	0	-88	-150	-150	-150	-150	-688
10.2. Un secteur financier stable et solide	5	16	28	29	5	6	88
Cadre de surveillance des paiements de détail	5	16	28	37	38	37	160
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-8</i>	<i>-32</i>	<i>-31</i>	<i>-71</i>

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
10.3. De meilleurs services aux Canadiens	0	99	127	123	77	78	504
Paie électronique pour aider les entreprises	0	13	17	14	0	0	44
Protéger les renseignements confidentiels des contribuables	0	71	75	75	54	55	331
Modernisation des services de l'ARC	0	15	14	12	0	0	42
Service numérique canadien	0	0	22	22	22	23	88
10.4. Renforcer les opérations du gouvernement du Canada	0	-90	-5	76	-1	-15	-34
Mesurer ce qui importe	0	3	3	3	2	2	14
Réduire les déplacements du gouvernement	0	-222	-222	-222	-222	-222	-1 112
Améliorer et défendre nos réseaux informatiques	0	63	109	117	78	89	456
Moderniser l'infrastructure essentielle de la TI	0	66	105	179	142	142	634
Moins : Recettes prévues	0	0	0	0	0	-26	-26
Investissements supplémentaires – Gouvernement responsable	0	306	212	68	54	47	688
Éliminer l'arriéré des problèmes de paye	0	23	23	0	0	0	47
<i>Financement proposé pour Services publics et Approvisionnement Canada pour soutenir l'effectif qui se consacre au traitement des opérations de paye. Cette mesure aidera le ministère à atteindre son objectif d'éliminer l'arriéré d'opérations de paye liées au système de paye Phénix d'ici le mois de décembre 2022.</i>							
Stabiliser les ressources humaines, la paye et les pensions	0	23	23	0	0	0	45
<i>Financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de garantir que le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines a la capacité nécessaire pour régler les questions stratégiques liées à la paye et à la pension au nom du gouvernement.</i>							
Faire progresser la classification des postes dans la fonction publique	0	5	5	0	0	0	10
<i>Financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de soutenir le Programme de classification, qui garantit la reconnaissance et la rémunération adéquate de la valeur du travail relative à l'échelle de l'administration publique centrale.</i>							

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Moderniser les dispositions relatives au congé non payé	0	8	11	11	11	11	52
<i>Modifications proposées au Règlement sur la pension de la fonction publique afin d'aligner les dispositions relatives à l'état des périodes de congé sans solde pour le service ouvrant droit à pension au moyen d'une loi habilitante.</i>							
Modifier le taux du régime d'avantages sociaux du ministère de la Justice Canada	0	0	39	39	39	39	157
Moins : Coûts à recouvrer	0	0	-39	-39	-39	-39	-157
<i>Financement proposé pour Justice Canada afin de tenir compte de la mise en œuvre de changements complets apportés aux taux du régime d'avantages sociaux facturés aux ministères clients pour les services juridiques. Étant donné que cette mesure est un rajustement technique, elle n'a aucun impact budgétaire.</i>							
Améliorer la gestion des biens fédéraux	0	2	2	1	0	0	5
<i>Financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre les recommandations issues de son examen des immobilisations (annoncé dans le budget de 2017) et d'aider les ministères à gérer les changements à l'utilisation des biens immobiliers causés par la pandémie de COVID-19. Cela permettra de s'assurer que le portefeuille des biens immobiliers du gouvernement est moderne, souple, rationalisé, tout en étant viable sur le plan environnemental et financier.</i>							
Soutenir les services de traduction et d'interprétation du gouvernement	0	9	9	0	0	0	18
<i>Financement proposé pour le Bureau de la traduction afin de répondre à un nombre plus élevé de demandes de traduction et d'interprétation, tout en continuant de soutenir un environnement de travail à distance. Cette mesure permettra de s'assurer que les parlementaires et les Canadiens reçoivent des services de traduction et d'interprétation en temps utile, dans les deux langues officielles et dans les langues autochtones, dans le langage des signes et dans les autres langues parlées au Canada.</i>							
Effectif de l'approvisionnement	0	7	9	9	9	9	43
<i>Financement proposé pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de continuer d'offrir des services d'approvisionnement aux ministères et organismes clients, de négocier des contrats de grande valeur de plus en plus complexes, ainsi que d'élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion du rendement des fournisseurs.</i>							

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Soutenir le Bureau du dirigeant principal de l'information	0	6	7	7	7	7	34
<i>Financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de garantir que le Bureau du dirigeant principal de l'information a les ressources requises pour donner une orientation stratégique et pour exercer un leadership dans les domaines de la gestion de l'information, de la technologie de l'information, de la sécurité, de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information dans l'ensemble du gouvernement du Canada.</i>							
Soutenir des applications numériques efficaces et stables	0	58	98	20	20	20	215
<i>Financement proposé pour Services partagés Canada afin de permettre au ministère de continuer d'aider les ministères et les organismes du gouvernement à évaluer leurs applications numériques et leurs données, en vue de les mettre hors services ou de les transférer vers des installations informatiques modernes. Cette mesure réduira les interruptions de service, la perte de données et les risques liés à la sécurité pour les opérations du gouvernement et pour les services numériques.</i>							
Intégrité des programmes de Services publics et Approvisionnement Canada	0	30	0	0	0	0	30
<i>Financement proposé pour Services publics et Approvisionnement Canada afin de continuer la prestation de services aux ministères et aux organismes fédéraux, de maintenir les salaires des fonctionnaires fédéraux et d'appuyer la sécurité des employés durant la pandémie.</i>							
Ajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada	0	1	1	1	1	1	4
Moins : Fonds du compte du RPC	0	0	0	0	0	0	-1
<i>Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin de couvrir les augmentations de loyer liées à son réseau national de centres de service et de bureaux.</i>							
Soutenir le Programme de santé au travail de la fonction publique	0	4	8	8	0	0	19
<i>Le Programme de santé au travail de la fonction publique est le fournisseur de services de santé au travail de la fonction publique fédérale qui fournit des évaluations spécialisées et des conseils techniques afin d'aider les ministères à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Code canadien du travail. Le financement proposé permettrait au programme de continuer d'exécuter cette fonction pour les ministères en gérant les pressions exercées sur l'intégrité du programme.</i>							
Renouveler le financement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique	0	3	3	3	0	0	10
<i>Financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en vue de rendre le gouvernement fédéral plus accessible, ce qui comprend le renforcement des capacités permettant de mettre en œuvre la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique et d'aider les ministères à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité.</i>							

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Gérer les répercussions économiques sur Énergie atomique du Canada limitée	0	38	0	0	0	0	38
<i>Financement proposé pour Énergie atomique du Canada limitée afin d'atténuer les répercussions financières de la COVID-19, y compris les contraintes budgétaires attribuables aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les retards dans les calendriers de construction de projets clés, les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés aux protocoles de santé et sécurité renforcés.</i>							
Renforcer la stabilité des marchés de capitaux et l'application de la loi	0	12	0	0	0	0	12
<i>Financement proposé pour le Bureau canadien de transition des valeurs mobilières afin de continuer de soutenir les efforts déployés à l'échelle fédérale en vue de faire progresser le Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux et de renforcer la stabilité des marchés financiers et l'application de la loi au Canada.</i>							
Financement administratif à l'ARC pour certaines mesures du budget de 2019	0	10	9	8	7	6	41
<i>Financement proposé pour l'Agence du revenu du Canada afin d'administrer certaines mesures fiscales annoncées dans le budget de 2019. Cela comprend le financement lié au Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, au processus de désignation pour les organisations de journalisme canadien qualifiées, au Crédit canadien pour la formation et à la permission de rentes viagères différées à un âge avancé et de rentes viagères à paiements variables en vertu de certains régimes enregistrés.</i>							
Appuyer la prestation continue des principales prestations	0	77	4	0	0	0	81
Moins : Fonds du compte du RPC	0	-9	0	0	0	0	-9
Moins : Recettes prévues	0	0	0	0	0	-6	-6
<i>Financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin de continuer de soutenir la prestation de services à distance et en personne et le versement de prestations aux Canadiens. Ce financement appuiera les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi.</i>							
Chapitre 10 – Incidence budgétaire nette	5	206	-692	-1 768	-2 368	-2 453	-7 070

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Une part importante des incidences générales projetées sur les revenus (75 %) concerne l'attente que les mesures aideront à prévenir le transfert de créances au Canada.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en mars 2021.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de mars :

1. Banque Nationale Marchés financiers,
2. Banque Royale du Canada,
3. Banque Scotia,
4. BMO Marchés des capitaux,
5. Caisse de dépôt et placement du Québec,
6. Le Conference Board du Canada,
7. Desjardins,
8. Groupe Financier Banque TD,
9. IHS Markit,
10. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
11. Marchés mondiaux CIBC,
12. Valeurs mobilières Banque Laurentienne,
13. Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel rebondisse, passant d'une contraction de 5,4 % en 2020 à une croissance de 5,8 % en 2021 et de 4 % en 2022. Il s'agit là d'une reprise plus rapide que les taux de croissance de 4,8 % et 3,2 %, respectivement, qui étaient prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de novembre 2020 (l'Énoncé). Cette amélioration des perspectives témoigne des résultats plus solides que

prévu au dernier trimestre de 2020 et d'une croissance projetée plus élevée à compter du deuxième trimestre de cette année en raison d'un déploiement anticipé plus rapide des vaccins (tableau A1.1 ci-dessous). La croissance du PIB réel devrait être modérée, s'établissant à environ 2 % en moyenne par année au cours des années restantes de la période de prévision, sous l'effet d'un retour aux taux de croissance tendanciels à long terme.

En parallèle à la relance plus rapide de l'activité économique, le taux de chômage devrait diminuer, passant de son sommet de 9,6 % atteint en 2020 à 8 % en 2021 et à 6,5 % en 2022, une baisse projetée plus rapide que celle indiquée dans l'Énoncé de 2020. Le taux de chômage devrait s'établir à 5,9 % d'ici 2025.

Les perspectives de l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) dans l'enquête de mars 2021 ont également été révisées à la hausse pour 2021 par rapport aux prévisions de l'Énoncé de 2020, passant de 2,2 % à 3,3 %, en raison de résultats meilleurs que prévu durant la deuxième moitié de 2020 et des révisions à la hausse apportées aux prévisions pour le premier trimestre de 2021, hausses attribuables en partie au prix plus élevé du pétrole. L'inflation du PIB devrait demeurer à environ 2 % par année au cours des prochaines années.

Sous l'effet de ces progrès, le niveau du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) devrait, selon les projections, s'élever à 2 408 milliards de dollars pour 2021, soit un montant de 68 milliards supérieur à celui indiqué dans l'Énoncé de 2020 (bien qu'il demeure inférieur de 75 milliards à ce qui avait été prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2019). L'écart au niveau du PIB nominal par rapport à l'Énoncé de 2020 devrait se chiffrer en moyenne à environ 70 milliards de dollars par année au cours de la période de 2020 à 2025.

Bien que les perspectives du taux d'intérêt à court terme soient globalement similaires à celles présentées dans l'Énoncé de 2020, les prévisions du taux d'intérêt à long terme ont été révisées à la hausse lors de l'enquête de mars 2021 d'environ 40 points de base pour la période de 2020 à 2025 par rapport aux prévisions de l'Énoncé.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Croissance du PIB réel¹							
Énoncé de 2020	-5,5	4,8	3,2	2,3	2,1	1,9	1,5
Budget de 2021	-5,4	5,8	4,0	2,1	1,9	1,8	1,7
Inflation du PIB¹							
Énoncé de 2020	0,1	2,2	2,0	2,0	2,1	2,1	1,7
Budget de 2021	0,8	3,3	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal¹							
Énoncé de 2020	-5,4	7,0	5,3	4,4	4,3	4,0	3,3
Budget de 2021	-4,6	9,3	6,0	4,0	4,0	3,8	3,8
PIB nominal (G\$)¹							
Énoncé de 2020	2 186	2 340	2 465	2 572	2 682	2 789	
Budget de 2021	2 204	2 408	2 553	2 657	2 763	2 869	
Écart entre l'Énoncé de 2020 et le budget de 2021	18	68	89	84	81	79	70
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Énoncé de 2020	0,4	0,2	0,3	0,5	1,1	1,5	0,7
Budget de 2021	0,4	0,1	0,2	0,5	1,1	1,6	0,7
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Énoncé de 2020	0,7	0,9	1,2	1,6	2,0	2,4	1,5
Budget de 2021	0,7	1,5	1,8	2,1	2,5	2,7	1,9
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Énoncé de 2020	74,2	76,1	76,6	77,9	78,9	79,2	77,2
Budget de 2021	76,6	79,4	79,8	80,8	81,0	81,0	79,4
Taux de chômage¹							
Énoncé de 2020	9,8	8,2	7,1	6,4	6,1	6,1	7,3
Budget de 2021	9,6	8,0	6,5	6,2	6,0	5,9	7,0
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Énoncé de 2020	0,7	1,7	1,9	2,0	2,1	2,1	1,7
Budget de 2021	0,7	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	1,9
Croissance du PIB réel des États-Unis							
Énoncé de 2020	-4,3	3,7	3,3	2,6	2,2	2,0	1,6
Budget de 2021	-3,5	6,0	4,3	2,2	1,9	1,8	2,1
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$US / baril)							
Énoncé de 2020	39	46	52	54	58	59	51

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Budget de 2021	39	60	61	60	60	60	57

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes, et leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les chiffres ont été retraités de façon à tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada et de l'Enquête sur la population active.

Sources : Statistique Canada; pour l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, enquête de septembre 2020 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Projections budgétaires

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*

Tableau A1.2

Évolution du contexte économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020, mesures stratégiques et investissements

G\$

	Projections					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2020 (avant les mesures de stimulation)	-381,6	-121,2	-50,7	-43,3	-30,9	-24,9
Évolution économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020 (tableau A1.3)	35,2	15,8	19,3	16,0	12,8	10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements	- 346,4	-105,4	-31,4	-27,3	-18,1	-14,6
Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé de 2020	0,2	0,3	0,9	-1,1	-0,7	-0,3
Investissements du budget de 2021 (par chapitre)						
1. Garder les Canadiens en santé et en sécurité	-5,0	-1,2	-1,0	-0,9	-0,8	-0,7
2. Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance	-0,2	-27,0	-4,2	-1,0	-0,7	0,7
3. Nouvelles possibilités pour les Canadiens	-0,5	-3,9	-9,0	-7,5	-7,6	-8,8
4. Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir	0,0	-3,7	-4,5	-5,0	-2,4	-0,8
5. Un environnement sain pour une économie saine	0,0	-1,2	-1,9	-2,0	-1,8	-1,9
6. Renforcer les villes et les communautés où nous vivons	-2,2	-4,6	-3,3	-2,3	-2,0	-3,1
7. Un Canada plus égalitaire	0,0	-1,8	-1,6	-2,1	-2,2	-2,4
8. Des communautés autochtones fortes	0,0	-4,3	-3,5	-3,0	-1,3	-1,0
9. Protéger nos valeurs communes	-0,1	-1,9	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4
10. Gouvernement responsable	0,0	-0,2	0,7	1,8	2,4	2,5
Total – Mesures prises depuis l'Énoncé de 2020	-7,7	-49,3	-28,3	-23,8	-17,7	-16,1

et investissements du budget de 2021

Solde budgétaire	-	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
	354,2					
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-16,1	-6,4	-2,3	-1,9	-1,3	-1,1
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2

Nota – Scénario de restrictions prolongées et mesures de stimulation de 100 milliards de dollars.

<i>Solde budgétaire</i>	-398,7	-166,7	-109,6	-71,7	-39,4	-33,4
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-18,2	-7,3	-4,5	-2,9	-1,5	-1,2
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	51,4	56,4	58,1	58,5	57,6	56,6

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020

Tableau A1.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2020

G\$

	Projections					
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Évolution économique et budgétaire par composante¹ :						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	11,8	14,5	13,5	11,9	11,9	11,9
(1.2) Taxes et droits d'accise	0,2	1,5	1,8	1,5	1,3	1,0
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,7	0,7	1,1	0,9	0,5	-0,5
(1.5) Autres revenus	7,9	2,2	2,8	2,6	1,9	2,4
(1) Total – Revenus budgétaires	20,8	19,2	19,6	17,3	15,9	15,1
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	6,3	2,1	0,0	-0,7	-0,9	-1,2
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,1	-4,4	-0,4	-1,1	-1,2	-1,1
(2.3) Charges de programmes directes	8,2	-2,7	0,2	2,4	1,8	1,0
(2) Total – Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	14,6	-5,0	-0,2	0,6	-0,3	-1,3
(3) Pertes actuarielles nettes	0,0	3,4	3,3	2,9	2,1	1,5
(4) Frais de la dette publique	-0,1	-1,8	-3,3	-4,8	-4,9	-5,0
(5) Total – Évolution économique et budgétaire	35,2	15,8	19,3	16,0	12,8	10,3

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (baisse des revenus ou hausse des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (hausse des revenus ou baisse des charges).

Les revenus budgétaires, en particulier les rentrées d'impôt sur le revenu, ont été révisés à la hausse par rapport à l'Énoncé économique de 2020. À court terme, cela est dû à la reprise économique plus rapide que prévu pendant la deuxième moitié de 2020. À plus long terme, une amélioration des perspectives du marché du travail, des revenus des particuliers et de la rentabilité des entreprises entraîne des révisions au chapitre des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

- Étant donné qu'il y aura plus de gens qui travailleront et qu'ils gagneront plus d'argent, les rentrées d'impôt sur le revenu devraient augmenter de 11,8 milliards de dollars en 2020-2021 en raison des résultats solides obtenus depuis le début de l'exercice et, en moyenne, de plus de 12 milliards de dollars par année au cours de la période de prévision.
- Les revenus tirés des taxes d'accise et des taxes à l'importation ont été révisés à la hausse, en grande partie sous l'effet d'une révision à la hausse des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) découlant de meilleures perspectives en matière de consommation.
- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution provenant des provinces et des territoires visés par le filet de sécurité devraient être légèrement supérieurs en raison d'une amélioration des perspectives économiques. On continuera de remettre l'intégralité de ces produits, principalement au moyen des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat, aux particuliers et aux familles admissibles en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan, ainsi que par l'intermédiaire d'un transfert aux gouvernements du Yukon et du Nunavut.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont été révisés à la hausse en raison de la participation plus élevée que prévu à la population active et aux meilleures perspectives en ce qui a trait à la croissance des salaires à l'échelle de l'économie.
- Les autres revenus, comme ceux tirés de la vente de biens et de services, des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État, devraient être beaucoup plus élevés en 2020-2021 que ce qui était prévu lors de l'Énoncé économique de 2020. Cette amélioration est principalement attribuable à la performance financière plus élevée que prévu des sociétés d'État entreprises et aux primes moins élevées que prévu versées par la Banque du Canada dans le cadre de ses achats de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire en vue de soutenir la liquidité des marchés financiers. Les révisions à la hausse au cours des exercices à venir reflètent en grande partie une amélioration des perspectives des bénéfices des sociétés d'État entreprises, y compris le revenu tiré de l'augmentation du solde des actifs détenus par la Banque du Canada.

Les charges de programmes, en particulier les principaux transferts aux particuliers et les charges de programmes directes, devraient être considérablement plus faibles en 2020-2021 que ce qui était prévu dans l'Énoncé économique de 2020 en raison du calendrier révisé des programmes de réponse à la COVID-19, comme la Prestation canadienne d'urgence, et de la réestimation de leur coût.

- Pour le reste de la période de prévision, les redressements apportés aux principaux transferts aux particuliers reflètent l'incidence de l'inflation prévue plus élevée, à laquelle sont indexés les taux des prestations pour enfants et des prestations aux aînés.

- Les principaux paiements de transfert aux autres administrations sont plus élevés en 2021-2022, en raison d'une estimation préliminaire révisée des paiements potentiels liés à la stabilisation fiscale. Au cours des années ultérieures de la période de prévision, les charges ont été révisées à la hausse en raison des perspectives économiques plus solides, puisque les paiements au titre du Transfert canadien pour la santé et de la péréquation sont indexés à la croissance du PIB nominal.
- Les charges de programmes directes – qui comprennent les produits issus de la redevance sur la tarification de la pollution, des autres paiements de transfert administrés par les ministères et les charges de fonctionnement ministérielles – ont été rajustées à la baisse en 2020-2021 et à la hausse en 2021-2022, essentiellement en raison du calendrier révisé des charges des programmes liés à la COVID-19. Au cours de la période de prévision, les charges de programmes directes sont révisées à la baisse en raison de la baisse des coûts prévus des services actuels liés aux pensions et aux avantages sociaux et de la légère baisse prévue des dépenses ministérielles.

Les pertes actuarielles nettes – qui représentent les changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents – devraient être plus faibles que celles prévues dans l'Énoncé de 2020, sous l'effet des révisions à la hausse des taux d'intérêt à long terme projetés servant à évaluer les obligations.

Les frais de la dette publique ont augmenté pour tenir compte des coûts d'intérêt prévus plus élevés sur la dette portant intérêt en raison de la hausse des taux d'intérêt, ainsi que pour tenir compte des besoins financiers révisés. Malgré ces développements, les frais de la dette publique demeurent sur une trajectoire viable à long terme et sont inférieurs de 1,6 milliards de dollars en 2022-2023 à ce qui avait été prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2019 (prévision de 27,3 milliards à l'époque), c'est-à-dire avant le début de la pandémie de COVID-19, en dépit de l'augmentation considérable de la dette fédérale due à la pandémie.

État sommaire des opérations

Tableau A1.4

État sommaire des opérations

G\$

	Projections						
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Revenus budgétaires	334,1	296,2	355,1	377,9	396,4	417,9	437,7
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	338,5	614,5	475,6	403,0	409,2	414,4	426,7
Frais de la dette publique	24,4	20,4	22,1	25,7	30,5	35,4	39,3
Total des charges, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	362,9	634,9	497,6	428,7	439,7	449,8	466,0
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-28,8	-338,8	-142,5	-50,9	-43,4	-31,9	-28,3
Pertes actuarielles nettes	-10,6	-15,4	-12,2	-8,9	-7,7	-3,9	-2,4
Solde budgétaire	-39,4	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
Situation financière							
Total des passifs	1 248,6	1 648,4	1 799,7	1 858,3	1 928,0	1 983,1	2 025,3
Actifs financiers ¹	435,7	472,4	466,2	459,6	473,6	488,8	496,8
Dette nette	812,9	1 176,0	1 333,6	1 398,8	1 454,4	1 494,3	1 528,6
Actifs non financiers	91,5	96,9	99,8	105,3	109,9	114,0	117,6
Dette fédérale	721,4	1 079,0	1 233,8	1 293,5	1 344,5	1 380,3	1 411,0
% du PIB							

Revenus budgétaires	14,5	13,4	14,7	14,8	14,9	15,1	15,3
Charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles nettes	14,6	27,9	19,7	15,8	15,4	15,0	14,9
Frais de la dette publique	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,3	1,4
Solde budgétaire	-1,7	-16,1	-6,4	-2,3	-1,9	-1,3	-1,1
Dette fédérale	31,2	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté des actifs financiers pour 2020-2021 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5
Perspectives concernant les revenus
 G\$

	2019- 2020	Projections					
		2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	167,6	168,2	180,4	187,5	195,5	204,0	213,5
Impôt sur le revenu des sociétés	50,1	46,2	50,3	52,8	56,7	62,9	66,8
Impôt sur le revenu des non-résidents	9,5	8,5	9,9	10,6	11,0	11,3	11,7
Total – Impôt sur le revenu	227,1	222,9	240,5	251,0	263,2	278,1	291,9
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	37,4	29,8	41,0	43,6	45,2	46,7	48,2
Droits de douane à l'importation	4,9	3,7	4,5	4,9	5,1	5,4	5,8
Autres taxes et droits d'accise	11,6	10,5	11,7	12,4	12,7	12,8	12,9
Total – Taxes et droits d'accise	53,9	44,0	57,1	60,9	63,0	64,9	66,9
Taxe sur les services numériques		0,0	0,2	0,7	0,8	0,8	0,9
Total – Revenus fiscaux	281,0	266,9	297,8	312,5	326,9	343,8	359,7
Produits du régime de tarification de la pollution ¹	2,7	4,5	6,4	7,9	8,0	7,9	7,9
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	22,2	22,2	23,7	25,4	27,3	29,2	31,2
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	5,1	-13,9	7,1	10,2	10,7	11,7	12,5
Autres programmes	20,8	14,2	18,5	19,9	21,2	22,6	23,4
Revenu net des opérations de change	2,4	2,2	1,7	1,9	2,2	2,6	3,0
Total – Autres revenus	28,3	2,6	27,3	32,0	34,2	36,9	38,9
Total – Revenus budgétaires	334,1	296,2	355,1	377,9	396,4	417,9	437,7

	Projections						
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	12,2	12,1	12,4	12,2	12,3	12,4	12,5
Produits du régime de tarification de la pollution	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres revenus	1,2	0,1	1,1	1,3	1,3	1,3	1,4
Total – Revenus budgétaires	14,5	13,4	14,7	14,8	14,9	15,1	15,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Il s'agit des montants appliqués en vertu du filet de sécurité fédéral, hormis ceux du système de tarification fondé sur le rendement. Tous les produits de la tarification de la pollution seront retournés à la province ou au territoire d'origine au moyen de paiements de l'incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

Le tableau A1.5 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante composante des revenus budgétaires, devraient augmenter pour s'établir à 168,2 milliards de dollars en 2020-2021, une hausse de 0,4 %. Cette croissance limitée tient compte de l'incidence négative de la crise de la COVID-19 sur les revenus des ménages, qui est compensée en grande partie par les mesures de soutien au revenu mises en place par le gouvernement. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient rebondir pour s'établir à 180,4 milliards de dollars en 2021-2022, à mesure que les niveaux d'emploi se rétablissent. Pendant le reste de la période de prévision, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait revenir à une moyenne de 4,3 %, ce qui correspond à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 7,6 %, pour s'établir à 46,2 milliards en 2020-2021. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la rentabilité des sociétés et la faiblesse générale de l'économie causée par la COVID-19. À compter de 2021-2022, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient se rétablir et croître à un taux moyen de 7,6 % par année jusqu'à la fin de la période de prévision, ce qui reflète les perspectives de rentabilité des sociétés.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de provenance canadienne, en particulier les dividendes et les intérêts. Ces rentrées devraient diminuer pour s'établir à 8,5 milliards de dollars en 2020-2021 (10,7 %), étant donné que les bénéfices des sociétés et les revenus de placement ont été fortement touchés par les répercussions économiques de la crise, puis rebondir jusqu'à 9,9 milliards de dollars en 2021-2022. À compter de 2022-2023, la croissance devrait revenir à une moyenne de 4,3 %.

Les revenus tirés de la TPS devraient diminuer pour s'établir à 29,8 milliards de dollars en 2020-2021 (20,3 %), en raison de la fermeture temporaire de grands pans du secteur de la vente de détail et de la bonification ponctuelle du versement du crédit pour la TPS, avant de rebondir et passer à 41,0 milliards en 2021-2022 (37,4 %). Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,1 % par année en moyenne, à la suite de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient baisser, passant de 4,9 milliards de dollars en 2019-2020 à 3,7 milliards en 2020-2021 (22,8 %), en raison de la baisse des importations et de la renonciation par le gouvernement aux droits de douane sur des produits médicaux afin de mieux lutter contre la propagation de la COVID-19, avant de rebondir à 4,5 milliards en 2021-2022 (19,8 %). Pour le reste de la période de projection, les droits de douane à l'importation devraient augmenter en moyenne de 6,4 % par année en raison de la croissance prévue des importations.

Les revenus tirés des autres taxes et droits d'accise (ATDA) devraient diminuer pour se chiffrer à 10,5 milliards de dollars en 2020-2021, soit 10,2 %, principalement en raison de la baisse des revenus tirés du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et de la taxe sur les carburants moteurs découlant de la diminution de la demande depuis le début de la pandémie. Les rentrées des ATDA devraient augmenter pour atteindre 11,7 milliards de dollars en 2021-2022 (11,4 %), à mesure que la demande se rétablit, et pour le reste de la période de projection, elles devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,7 %, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation sous-jacente.

La nouvelle taxe sur les services numériques devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Selon les projections, les revenus tirés de cette nouvelle taxe devraient s'élever à 0,2 milliard de dollars en 2021-2022 et atteindre 0,9 milliard d'ici 2025-2026.

En 2020-2021, les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient rester inchangés, soit 22,2 milliards de dollars. Au cours du reste de la période de prévision, les revenus des cotisations devraient augmenter à un taux annuel moyen de 7,1 %, essentiellement en raison des perspectives actuelles pour le marché du travail, de la fin du gel des taux de cotisation de deux ans actuellement prévus en 2023 et du retour à une structure de taux de cotisation, en vertu des dispositions législatives actuelles, qui équilibre les dépenses accumulées dans le

compte sur sept ans. Selon les prévisions actuelles, les taux de cotisation augmenteront graduellement à compter de 2023, passant de 1,58 \$ à 1,83 \$ par tranche de rémunération assurable de 100 \$ d'ici la fin de la période en question. Cette augmentation donnerait lieu à un taux de cotisation qui reste toutefois inférieur au niveau maximal des taux, soit 1,88 \$, en vigueur à la suite de la récession de 2008-2009. Le gouvernement continuera d'examiner les taux de cotisation à la lumière des résultats de ses consultations sur les réformes futures de l'assurance-emploi au cours de la prochaine année et en fonction de la situation du marché du travail au cours de la relance.

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et des autres revenus divers; et les revenus du Compte du fonds des changes.

Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient diminuer de 18,9 milliards de dollars en 2020-2021 et augmenter de 21 milliards en 2021-2022, avant de croître par la suite selon un taux annuel moyen de 15,2 %. Ces projections reflètent les perspectives présentées dans les plans d'entreprise des différentes sociétés d'État entreprises, y compris l'incidence de la COVID-19 sur les bénéfices, de même que l'incidence des programmes de la Banque du Canada lancés pendant la pandémie de COVID-19, dont l'achat de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité des marchés financiers.

Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, des fluctuations des taux d'inflation et de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient baisser de 6,6 milliards de dollars (31,5 %) en 2020-2021, principalement sous l'effet de la baisse de 2,7 milliards des revenus d'intérêts et de pénalités, et de la baisse de 1,3 milliard du rendement des investissements résultant de la baisse des taux d'intérêt. À ces baisses s'ajoutent la renonciation aux intérêts et aux pénalités dans le cadre de l'intervention du gouvernement en réponse à la COVID-19 ainsi que la baisse projetée de 1,6 milliard des revenus tirés de la vente de biens et de services. Au cours du reste de la période de projection, ces revenus devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 10,4 %, ce qui s'explique en grande partie par la hausse du revenu provenant du rendement des investissements et du revenu d'intérêts et de pénalités.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fond des changes, sont volatiles et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus nets devraient baisser en 2020-2021, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	
Cotisations d'assurance-emploi	22,2	22,2	23,7	25,4	27,3	29,2	31,2	
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	33,5	41,2	28,1	24,5	24,9	25,6	
Frais d'administration et autres charges du programme ²	2,0	2,1	2,1	2,2	2,0	1,9	1,9	
	2019³	2020	2021	2022	2023	2024	2025	(...) 2028
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2,1	-6,3	-21,9	-6,1	-0,7	2,2	3,8	6,5
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	5,9	-0,3	-22,2	-28,3	-29,0	-26,8	-22,9	-4,4 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,62	1,58	1,58	1,58	1,63	1,68	1,73	1,83

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, car ceux-ci ne seront pas recouverts au moyen des cotisations d'assurance-emploi, conformément à l'engagement du gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

³ Les valeurs de 2019 sont des données réelles. Les données de 2020 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, étant donné que les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*. En outre, le solde cumulatif de 2028 tient compte du coût des nouvelles mesures de soutien qui n'est pas entièrement recouvert en raison de la limite de 5 cents liée aux hausses du taux de cotisation.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des déficits annuels de 2020 à 2023 en raison de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi (excluant la Prestation d'assurance-emploi d'urgence) et du gel temporaire des cotisations d'assurance-emploi jusqu'à la fin de 2022. Par la suite, le Compte devrait enregistrer des excédents annuels à compter de 2024 en raison des augmentations prévues du taux de cotisation, jusqu'à ce qu'il atteigne 1,83 \$. Ces hausses reflètent la pratique systématique du mécanisme de fixation des taux, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

Perspectives concernant les charges

Tableau A1.6
Perspectives concernant les charges
 G\$

	Projections						
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	56,2	58,8	62,5	68,0	72,5	76,7	81,0
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	59,8	41,2	28,1	24,5	24,9	25,6
Prestation canadienne d'urgence et Prestation canadienne de la relance économique	4,7	57,3	13,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ²	24,3	27,6	27,2	26,3	26,6	27,2	27,9
Total	107,1	203,5	144,8	122,3	123,7	128,7	134,4
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	40,9	45,9	43,1	44,7	47,5	49,8	51,7
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	14,6	15,0	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4
Péréquation	19,8	20,6	20,9	21,7	23,1	24,1	25,1
Formule de financement des territoires	3,9	4,2	4,4	%	4,8	4,9	5,1
Fonds pour le développement des communautés du Canada	2,2	4,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5
Soins à domicile et services de santé mentale	1,1	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2
Autres arrangements fiscaux ³	-3,3	15,5	-1,2	-6,0	-6,3	-6,6	-6,9
Total	79,2	106,7	86,6	84,3	89,1	92,7	96,1
Charges de programmes directes							
Produits du régime de tarification de la pollution ⁴	2,6	4,8	6,9	8,1	8,3	7,9	7,9
Subvention salariale d'urgence du Canada	0,0	84,6	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ⁵	0,0	0,0	3,0	4,5	5,5	6,5	7,7
Autres paiements de transfert	54,4	103,3	85,9	76,1	74,0	70,1	70,5
Charges de fonctionnement ⁶	95,2	111,6	122,5	107,7	108,6	108,4	110,1
Total	152,2	304,3	244,3	196,4	196,5	193,0	196,2
Total des charges de programmes, à l'exclusion des pertes actuarielles	338,5	614,5	475,6	403,0	409,2	414,4	426,7

	Projections						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
nettes							
Pertes actuarielles nettes ⁷	10,6	15,4	12,2	8,9	7,7	3,9	2,4
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,6	9,2	6,0	4,8	4,7	4,7	4,7
Principaux transferts aux autres administrations	3,4	4,8	3,6	3,3	3,4	3,4	3,3
Charges de programmes directes	6,6	13,8	10,1	7,7	7,4	7,0	6,8
Total des charges de programmes	14,6	27,9	19,7	15,8	15,4	15,0	14,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement. À l'instar de l'Énoncé de 2020, elles comprennent la partie des paiements au titre de la Prestation canadienne d'urgence qui est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi, totalisant 1,8 milliard en 2019-2020, et 26,3 milliards selon les estimations en 2020-2021. Ces coûts ne devraient pas être recouverts à l'aide de cotisations d'assurance-emploi plus élevées, compte tenu de l'engagement du gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi en fonction des coûts associés au programme de Prestation d'assurance-emploi d'urgence.

² Comprend les Prestations pour enfants handicapés et les paiements résiduels pour la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), qui sont maintenant remplacés par l'Allocation canadienne pour enfants.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement d'impôt du Québec (recouvrement des allocations aux jeunes et paiements de remplacement pour les programmes permanents); les paiements liés à l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers; les paiements de stabilisation fiscale; et les modalités convenues pour les prêts à plancher remboursable. En 2020-2021, cela comprend aussi les mesures de réponse à la COVID-19.

⁴ Ce montant comprend les revenus des charges appliquées à l'aide du filet de sécurité fédéral, hormis le système de tarification fondé sur le rendement, qui sont remis à la province ou au territoire d'origine au moyen de paiements au titre de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

⁵ Les montants ne comprennent pas le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, lequel est inclus dans les autres paiements de transfert.

⁶ Ce montant comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

⁷ Les gains et les pertes actuarielles figuraient auparavant dans les Pertes (gains) découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des employés et en tant que Charges de programmes directes, mais ils figurent depuis l'Énoncé de 2020 dans un nouveau poste intitulé Pertes actuarielles nettes.

Le tableau A1.6 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande rubrique. Les charges de programmes se divisent en trois grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers sont composés des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants ainsi que de la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique.

Les prestations aux aînés devraient se chiffrer à 58,8 milliards de dollars en 2020-2021, une hausse de 4,6 %, en raison de l'augmentation du nombre d'aînés. Au cours du reste de la période de prévision, les prestations aux aînés devraient augmenter de 4,4 milliards de dollars par année en moyenne, en raison de l'évolution démographique continue, de l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi que de l'augmentation permanente prévue de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022, qui est annoncée dans le présent budget.

Les prestations d'assurance-emploi devraient passer à 59,8 milliards de dollars en 2020-2021, une augmentation attribuable en grande partie au coût des prestations d'urgence (26,3 milliards) et à un chômage plus élevé découlant de la crise. Le gouvernement s'est engagé à créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi en fonction des coûts découlant de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, ce qui signifie que ces coûts n'entraîneront pas d'augmentation future des cotisations d'assurance-emploi. Les prestations d'assurance-emploi devraient chuter à 24,5 milliards de dollars d'ici 2023-2024 en raison de l'amélioration prévue du marché du travail. Par la suite, les prestations d'assurance-emploi devraient croître selon un taux annuel moyen de 2,3 %, alors que le taux de chômage devrait se stabiliser autour de 6 % après 2023.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a été instaurée dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, afin de fournir une aide immédiate aux Canadiens et aux Canadiennes qui n'étaient pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi. Le gouvernement s'est engagé à continuer d'appuyer tous les Canadiens et a instauré la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants (PCREPA). La PCU et les prestations de relance économique (PCRE, PCMRE et PCREPA) devraient coûter 57,3 milliards de dollars en 2020-2021, diminuant à 13,9 milliards en 2021-2022 à mesure que l'économie se rétablit et que les programmes temporaires prennent fin.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient augmenter de 13,3 % pour s'établir à 27,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui reflète en grande partie les transferts complémentaires temporaires. Ces prestations devraient se maintenir à peu près à ce niveau pour l'exercice 2021-2022, une situation en grande partie attribuable au soutien temporaire aux familles ayant de jeunes enfants instauré dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*. Elles diminueront ensuite à 26,3 milliards de dollars en 2022-2023, à mesure que les mesures de soutien temporaires viendront à expiration. Pour la période de 2022-2023 à 2025-2026, les versements d'ACE devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2 %, sous l'effet de l'inflation prévue des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées.

Les principaux transferts aux autres administrations – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (l'ancien « Fonds de la taxe sur l'essence ») – devraient augmenter de 34,8 % pour s'établir à 106,7 milliards de dollars en 2020-2021, reflétant le niveau sans précédent de soutien offert aux provinces et aux territoires pendant la pandémie. L'augmentation en 2020-2021 est essentiellement attribuable aux mesures de réponse à la COVID-19 annoncées précédemment, y compris une augmentation ponctuelle de 4 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé, le supplément de 2,2 milliards du Fonds pour le développement des communautés du Canada, et un montant de 1 milliard qui est fourni pour aider les provinces et les territoires à mener leurs campagnes d'immunisation.

En raison de l'augmentation ponctuelle de 4 milliards de dollars du TCS en 2020-2021, l'appui total au TCS est de 5 milliards de dollars de plus qu'en 2019-2020. De 2021-2022 à 2025-2026, le TCS devrait passer de 43,1 milliards de dollars à 51,7 milliards, une croissance correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3 % par année. En vertu de la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des communautés du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Les transferts aux fins de soins à domicile et de santé mentale devraient atteindre 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, se stabilisant à 1,2 milliard, à compter de 2022-2023.

Les charges de programmes directes – qui comprennent le retour des produits du régime de tarification de la pollution, la Subvention salariale d'urgence du Canada, le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, d'autres paiements de transfert gérés par les ministères, ainsi que les charges de fonctionnement – devraient augmenter d'environ 100 % pour s'établir à

304,3 milliards de dollars en 2020-2021. L'augmentation projetée des charges de programmes directes est en grande partie attribuable aux mesures d'intervention liées à la COVID-19, notamment la subvention salariale, d'un coût estimatif de 84,6 milliards en 2020-2021. Les charges de programmes directes devraient chuter à 193 milliards en 2024-2025. Cette baisse est en partie annulée au cours des dernières années de la période par le nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui devrait coûter 3 milliards de dollars en 2021-2022 et atteindre 7,7 milliards en 2025-2026.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient augmenter d'environ 90 % pour s'établir à 103,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui s'explique par les investissements effectués pour aider les familles et les entreprises canadiennes tout au long de la crise. Cet investissement comprend le coût prévu de l'incitatif au remboursement des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes s'élevant à 12,6 milliards de dollars, et 3 milliards pour la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Le soutien aux aînés par l'intermédiaire d'un paiement ponctuel (2,5 milliards) versé en juillet 2020, ainsi que le soutien aux petites entreprises grâce à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (1,9 milliard) et à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (4,1 milliards) contribuent également à l'augmentation des coûts. Les autres paiements de transfert devraient chuter pour s'établir à 76,1 milliards de dollars d'ici 2022-2023, à mesure que l'économie se rétablira et que les mesures de soutien seront levées; ils devraient ensuite se stabiliser à environ 71,5 milliards par année, en moyenne.

Les charges de fonctionnement représentent le large éventail de coûts quotidiens des opérations gouvernementales pour plus de 100 ministères, organismes et sociétés d'État. Les charges de fonctionnement devraient augmenter pour s'établir à 111,6 milliards de dollars en 2020-2021 et à 122,5 milliards en 2021-2022. Ce montant comprend les dépenses liées à l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle afin de répondre à la crise. Les charges de fonctionnement devraient diminuer pour passer à 107,7 milliards de dollars en 2022-2023, exercice après lequel elles devraient croître selon un taux annuel de 0,7 %.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent les changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents, devraient augmenter à 15,4 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation reflète les pertes découlant des évaluations actuarielles des régimes de retraite et d'avantages sociaux du gouvernement en 2019-2020, qui sont amorties en charges à compter de 2020-2021. Ces pertes de 2019-2020 étaient principalement attribuables à la baisse des taux d'intérêt à long terme, auxquels on a recours pour évaluer les obligations, ainsi qu'aux coûts accrus associés à l'utilisation des prestations d'invalidité et d'autres prestations futures versées aux anciens combattants. Au cours de la période de prévision, les pertes actuarielles nettes devraient diminuer en raison de l'augmentation projetée des taux d'intérêt à long terme.

Ressources ou besoins financiers

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds. En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire du gouvernement, mais aussi de ses opérations non budgétaires. Celles-ci comprennent les changements au titre des obligations liées aux régimes de retraite des employés fédéraux; les variations de la valeur des actifs non financiers; les activités d'investissement par l'intermédiaire de prêts, de placements et d'avances; et les modifications à l'égard d'autres actifs et passifs financiers, y compris au titre des opérations de change.

Tableau A1.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers
G\$

	Projections						
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Solde budgétaire	-39,4	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	10,3	15,8	11,0	8,7	7,3	3,4	1,8
Actifs non financiers	-4,9	-5,4	-2,9	-5,5	-4,6	-4,1	-3,6
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-13,5	1,0	-0,3	-5,5	-4,7	-5,8	0,9
Autres	-1,7	-32,7	-10,6	19,1	-1,8	-1,1	-1,3
Total	-15,1	-31,7	-10,9	13,6	-6,6	-6,9	-0,4
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	7,1	26,9	-30,3	-4,3	-3,5	-2,8	-2,5
Opérations de change	-5,2	7,9	-2,8	-3,9	-4,0	-4,1	-3,4
Total	1,8	34,8	-33,1	-8,2	-7,5	-6,9	-5,9
Total	-7,8	13,5	-36,0	8,6	-11,3	-14,4	-8,1
Ressources ou besoins financiers	-47,2	-340,6	-190,7	-51,1	-62,4	-50,2	-38,8

Comme l'illustre le tableau A1.7, les besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de prévision, en raison principalement des besoins financiers associés au solde budgétaire projeté.

Des ressources financières sont prévues de 2020-2021 à 2025-2026. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. Les ressources financières attribuables aux régimes de retraite et autres comptes tiennent compte principalement des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisés pendant la période visée.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers nets projetés pour 2021-2022 s'établissent à 2,9 milliards de dollars.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les besoins financiers prévus pour 2020-2021 et 2021-2022 reflètent principalement le versement de prêts au titre du CUEC et de prêts consentis aux sociétés d'État entreprises en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Une ressource financière est projetée en 2022-2023, ce qui reflète en grande partie le remboursement prévu des prêts du CUEC. Des besoins financiers sont projetés de 2023-2024 à 2025-2026, ce qui reflète les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises, ainsi que les prêts consentis aux sociétés d'État et à des tierces parties.

En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change. Une ressource financière est projetée en

2020-2021, principalement en raison des rajustements apportés en fonction des charges courues non payées au cours de la période et de l'incidence sur les taux de change hors caisse. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de prévision reflètent principalement le paiement des comptes créditeurs, l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, ainsi que la croissance projetée des comptes débiteurs, conformément aux tendances historiques.

Scénarios économiques de rechange

Il reste encore beaucoup d'incertitude quant à la voie que prendront la reprise et le retour éventuel à l'activité économique normale. Les perspectives restent tributaires de l'évolution de la propagation du virus et de ses variants ainsi que de la campagne de vaccination.

Parallèlement, la performance du Canada au cours de la deuxième vague de l'hiver dernier a été meilleure que celle projetée dans l'Énoncé de l'automne. En effet, l'économie canadienne a été plus résiliente pendant la deuxième vague que pendant la première, ce qui laisse entendre que les ménages et les entreprises au Canada se sont adaptés à vivre en respectant les restrictions de santé publique.

Pour illustrer les conséquences des différents résultats en matière de santé et les réponses connexes des ménages et des entreprises, le ministère des Finances a envisagé deux scénarios de rechange aux projections des économistes du secteur privé. Ces scénarios rendent compte des risques d'amélioration et de détérioration des perspectives.

Scénario : Reprise plus lente

Dans ce scénario, de nouveaux variants du virus sont plus contagieux et se propagent davantage au Canada, ce qui entraîne des restrictions plus strictes pour les entreprises vulnérables à l'éloignement social (par exemple, restaurants, centres commerciaux, salons de coiffure et autres entreprises de soins personnels) ainsi qu'un retard dans la réouverture des frontières, jusqu'à ce que les progrès de la vaccination puissent contribuer à réduire les cas de façon plus durable. Bien que ces restrictions soient moins sévères que celles qui étaient envisagées dans les scénarios de détérioration précédents, les restrictions touchant les activités incitent les Canadiens à consommer moins et à accroître davantage leur épargne accumulée.

De plus, ce scénario suppose que les perturbations en matière d'approvisionnement des vaccins retardent la campagne de vaccination projetée, et que les vaccins ont une efficacité moindre contre les variants. Dans ce scénario, la vaccination d'une masse critique de Canadiens prendrait jusqu'à la fin de l'année, soit en raison de l'augmentation des nouveaux variants, soit en raison

d'un certain retard dans l'obtention de la deuxième dose pour les vaccins à deux doses, ce qui retarderait le retour à la normale.

Dans l'ensemble, le scénario des risques de détérioration laisse présager un rythme de croissance réduit au cours des deuxième et troisième trimestres par rapport aux prévisions de l'enquête de mars, la reprise s'accéléralant au dernier trimestre de 2021. Une telle situation réduirait le rebond du PIB réel à environ 5,4 % en 2021, mais augmenterait légèrement les perspectives de croissance pour 2022 à environ 4,1 %, comparativement aux taux de croissance de 5,8 % et de 4 %, respectivement, qui étaient prévus dans l'enquête de mars 2021 (graphique A1.1 et tableau A1.8 ci-dessous). Ces taux de croissance restent néanmoins plus élevés que les prévisions de référence pour 2021 indiquées dans l'Énoncé de l'automne, à savoir une croissance de 4,8 % du PIB.

Scénario : Reprise plus rapide

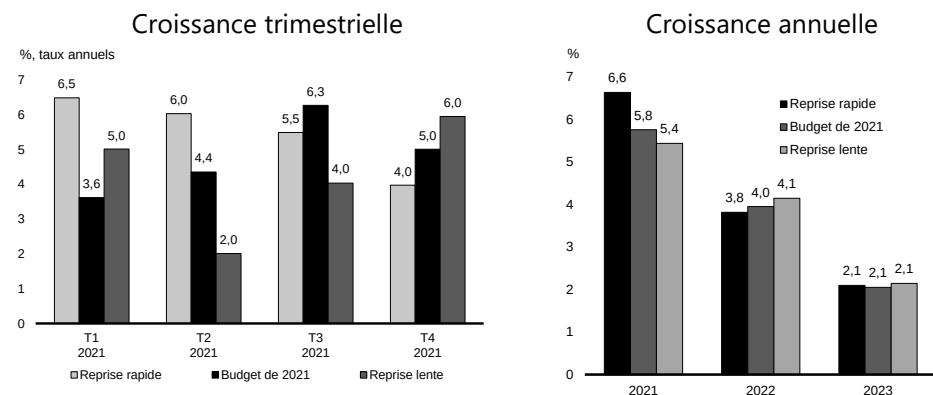
Dans ce scénario, le portefeuille diversifié de vaccins du Canada permet de distribuer les vaccins plus rapidement que prévu, et la plupart des Canadiens sont vaccinés d'ici l'été. Fait le plus important, les décès et les hospitalisations liés à la COVID-19 chutent rapidement à mesure que les populations vulnérables sont vaccinées. Avec le rétablissement des capacités des hôpitaux, les provinces sont en mesure de lever rapidement les restrictions de santé publique et les restrictions frontalières les plus strictes (par exemple, la fermeture de restaurants et de commerces de détail). Les craintes du public à l'égard du virus commencent à s'estomper d'ici le printemps et une reprise plus vigoureuse se produit dans le secteur de l'hôtellerie, ce qui entraîne une hausse rapide de l'emploi et de l'activité économique.

De plus, la perspective d'une stimulation budgétaire importante et d'une distribution plus rapide des vaccins aux États-Unis stimule la demande d'exportations canadiennes et favorise la hausse aux prix mondiaux des produits de base, contribuant à combler les lacunes restantes dans les activités des secteurs de la fabrication, de l'exploitation minière et de l'énergie.

Dans l'ensemble, le scénario des risques d'amélioration laisse présager une croissance beaucoup plus rapide au cours de la première moitié de cette année par rapport aux prévisions de l'enquête de mars, avec une croissance plus lente par la suite, entraînant un rebond d'environ 6,6 % en 2021, suivi d'une croissance légèrement plus lente d'environ 3,8 % en 2022.

Graphique A1.1

Perspectives de croissance du PIB réel



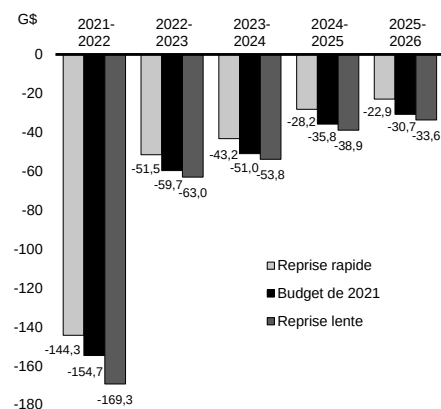
Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de mars 2021 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

L'incidence potentielle de ces scénarios de rechange sur les projections du déficit fédéral et du ratio de la dette au PIB est présentée dans le graphique A1.2 ci-dessous. La variation relative de l'activité économique dans les deux scénarios devrait avoir une incidence sur les rentrées d'impôt et sur certaines charges, comme les prestations d'assurance-emploi et les programmes d'intervention d'urgence du gouvernement contre la COVID-19, y compris la Prestation canadienne de la relance économique et la Subvention salariale d'urgence du Canada, et dans le cas du scénario pessimiste, le gouvernement pourrait devoir reporter la réduction de la portée de ces programmes. En particulier, dans le cas du scénario de reprise plus lente, le soutien au revenu et aux entreprises devrait être prolongé.

Au total, on pourrait s'attendre à ce que le scénario pessimiste se traduise par une augmentation d'environ 15 milliards de dollars du déficit en 2021-2022 et de 1,2 point de pourcentage du ratio de la dette fédérale au PIB d'ici la fin de la période de projection. Dans le scénario optimiste, le déficit serait réduit d'environ 10 milliards de dollars en 2021-2022 et le ratio de la dette fédérale au PIB baisserait à 47 % d'ici 2025-2026. Dans ce scénario, l'inflation devrait atteindre un sommet de 2,3 % en 2023, soit dans la fourchette de contrôle de l'inflation de la Banque du Canada de 1 % à 3 %, ce qui favoriserait une normalisation plus rapide des taux directeurs.

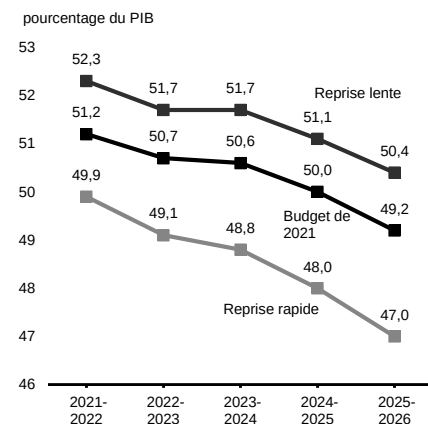
Graphique A1.2

Déficit selon les scénarios économiques de rechange



Sources : Calculs du ministère des Finances Canada

Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques de rechange



Il est important de noter que dans chacun des cas, le ratio de la dette au PIB prévu dans le présent budget est plus faible pour l'ensemble de la période de projection comparativement aux limites supérieures prévues dans l'Énoncé de l'automne, même en incluant les répercussions de la relance prévue. Cette situation indique un environnement économique généralement plus favorable, en fonction duquel la relance pourrait se dérouler plus rapidement ou plus lentement.

Tableau A1.8

Scénarios de rechange du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel									
Budget de 2021	3,6	4,4	6,3	5,0	5,8	4,0	2,1	1,9	1,8
Scénario Reprise plus lente	5,0	2,0	4,0	6,0	5,4	4,1	2,1	1,9	1,8
Scénario Reprise plus rapide	6,5	6,0	5,5	4,0	6,6	3,8	2,1	1,9	1,8
Inflation du PIB									
Budget de 2021	2,9	1,9	2,6	2,1	3,3	2,0	2,0	2,1	2,0
Scénario Reprise plus lente	2,5	1,1	2,1	2,2	3,1	2,1	1,9	2,0	2,0
Scénario Reprise plus rapide	7,0	2,8	2,2	2,1	4,5	2,1	1,9	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal									
Budget de 2021	6,6	6,3	9,0	7,2	9,3	6,0	4,0	4,0	3,8
Scénario Reprise plus lente	7,6	3,2	6,2	8,3	8,6	6,3	4,1	3,9	3,8
Scénario Reprise plus rapide	13,9	9,0	7,8	6,2	11,4	6,0	4,1	3,9	3,8
PIB nominal (G\$)									
Budget de 2021					2 408	2 553	2 657	2 763	2 869
Scénario Reprise plus lente					2 394	2 545	2 650	2 754	2 859
Scénario Reprise plus rapide					2 455	2 603	2 709	2 815	2 923
Écart entre le budget de 2021 et le scénario Reprise plus lente					-14	-8	-7	-9	-9
Écart entre le budget de 2021 et le scénario Reprise plus rapide					47	49	52	52	54
Taux de chômage									
Budget de 2021	9,1	8,4	7,6	7,0	8,0	6,5	6,2	6,0	5,9
Scénario Reprise plus lente	8,4	8,3	7,9	7,4	8,0	6,7	6,3	6,0	5,9

	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2021	2022	2023	2024	2025
Scénario Reprise plus rapide	8,4	7,9	7,2	6,7	7,6	6,2	6,0	5,9	5,9
Taux des bons du Trésor à 3 mois									
Enquête de mars 2021	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,5	1,1	1,6
Scénario Reprise plus lente	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0	1,5
Scénario Reprise plus rapide	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	1,2	1,7
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans									
Enquête de mars 2021	1,3	1,5	1,6	1,6	1,5	1,8	2,1	2,5	2,7
Scénario Reprise plus lente	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,8	2,0	2,3	2,5
Scénario Reprise plus rapide	1,2	1,6	1,7	1,8	1,6	2,0	2,3	2,6	2,9

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios de reprise plus rapide ou plus lente présentés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (par exemple, l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,9	-3,0	-3,4
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,5	-0,5	-0,6
Taxes sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-4,0	-4,6
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	0,8
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,1	-4,2	-3,9
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,3	0,9	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,0	0,0
Total des principaux transferts aux particuliers	1,3	0,9	1,1
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,5
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,5
Total des charges	1,1	0,8	1,0
Solde budgétaire	-5,2	-5,0	-4,9

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 5,2 milliards de dollars la première année, de 5 milliards la deuxième année et de 4,9 milliards la cinquième année (tableau-A1.9).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 3,9 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfices. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.

- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi sont demeurés relativement stables au cours des deux premières années en raison du taux de cotisation de 2021 qui est déjà en vigueur et du gel du taux pour 2022. Les revenus de l'assurance-emploi augmentent au cours de la cinquième année à mesure que le taux de cotisation à l'assurance-emploi augmente. En vertu du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, ce taux s'ajuste de manière à compenser la hausse des prestations, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.10

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,9	-2,5	-2,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,5	-0,6	-0,7
Taxes sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-3,6	-3,7
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total – Revenus budgétaires	-4,0	-3,8	-4,0
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,7	-0,8
Prestations d'assurance-emploi	0,1	0,1	0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,3	-0,7	-0,8
Autres charges de programmes	-0,6	-0,6	-1,4
Frais de la dette publique	-0,6	0,1	0,3
Total des charges	-1,5	-1,2	-2,0
Solde budgétaire	-2,4	-2,6	-2,1

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,4 milliards de dollars la première année, de 2,6 milliards la deuxième année et de 2,1 milliards la cinquième année (tableau A1.10).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A1.11

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	2,1	2,7	3,6
Charges fédérales	-3,1	-5,3	-8,2
Dont : frais de la dette publique	-3,1	-5,3	-8,2
Solde budgétaire	-1,0	-2,5	-4,6

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 1 milliard de dollars la première année, de 2,5 milliards la deuxième année et de 4,6 milliards la cinquième année (tableau A1.11). Des taux d'intérêt plus élevés ont une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins d'emprunt futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne la variation future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (ce qui ne fait pas non plus partie du tableau ci-dessus).

Répercussions économiques à court terme du soutien et des investissements du gouvernement

Il existe deux leviers principaux par l'entremise desquels les dépenses publiques peuvent influencer à court terme sur la production et l'emploi. D'une part, les administrations publiques peuvent investir dans l'infrastructure ou acheter des biens et des services, ce qui donne lieu à une hausse immédiate et équivalente des dépenses intérieures finales. D'autre part, ces administrations peuvent inciter les ménages et les entreprises à accroître leurs dépenses au moyen de mesures fiscales ou de transferts. La mesure dans laquelle ces initiatives font augmenter les dépenses et la production à l'échelle nationale sera déterminée par les changements sur le plan de l'épargne et des importations.

Pour estimer les répercussions économiques des mesures fiscales, le ministère des Finances attribue les dépenses selon les catégories des dépenses, qui correspondent à celles utilisées dans les modèles macroéconomiques et budgétaires du Ministère : les investissements dans l'infrastructure, les mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts, les mesures à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste, les mesures de dépenses gouvernementales (comme l'aide gouvernementale aux fins de la recherche, de la formation et de l'innovation) et les mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés. Chacune de ces catégories comporte un multiplicateur financier différent, une mesure sommaire qui tient compte des mécanismes par lesquels les dépenses touchent l'activité économique, y compris les effets directs, indirects ou induits, ainsi que les pertes économiques liées aux épargnes et aux importations.

Le tableau A1.12 affiche la valeur totale du soutien et des investissements inclus dans l'évaluation de l'incidence économique. Ce soutien et ces investissements devraient faire augmenter le niveau du PIB réel de 2 % au cours de la deuxième année (tableau A1.13). Cela devrait se traduire par une augmentation de l'emploi grâce à la création ou au maintien de 330 000 emplois d'ici 2022-2023.

Tableau A1.12

Valeur du plan de relance aux fins de l'évaluation de l'incidence économique
G\$

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Énoncé économique de l'automne de 2020 ¹	21,6	1,3	1,8
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2020 et investissements du budget de 2021	49,3	28,3	23,8
Total du plan de relance (comptabilité d'exercice)	70,9	29,6	25,6
Total du plan de relance (comptabilité de caisse)	81,7	35,6	32,1
Mesures exclues de l'évaluation de l'incidence ²	-6,6	-1,3	-1,7
Valeur totale de l'évaluation de l'incidence économique	75,1	34,3	30,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les investissements prévus au chapitre 3 de l'Énoncé de 2020 et la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer jusqu'en juin 2021.

² Les mesures qui n'ont aucune incidence sur le PIB (p. ex., les imprévus, les initiatives internationales) sont exclues).

Tableau A1.13

Incidence des mesures sur le PIB réel et l'emploi

%, sauf indication contraire

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
PIB réel (%)	1,6	2,0	1,9
Emploi (création ou maintien d'emplois, en milliers)	315	334	280

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020

Depuis 2016, le gouvernement présente un aperçu transparent de toutes ses dépenses hors cycle. Les investissements (tableau A1.14) permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent, comme à l'habitude.

Tableau A1.14

Mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020

M\$

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement	92	476	170	149	149	150
Rajustements d'Affaires mondiales						
Canada pour les variations des coûts non discrétionnaires	26	89	92	74	74	74
<i>Un financement versé à Affaires mondiales Canada afin de compenser les augmentations de coûts non discrétionnaires qui touchent les missions à l'étranger, comme les changements aux taux de change et l'inflation. Ainsi, le Canada pourra continuer à fournir des services de grande qualité dans le cadre de ses missions, et ce, à l'appui des besoins des Canadiens.</i>						
Mise en place de mesures de sécurité en cas de pandémie dans le cadre d'élections ¹	0	110	0	0	0	0
<i>Modifications temporaires à la Loi électorale du Canada pour garantir la santé et la sécurité des électeurs et des travailleurs électoraux lors d'une élection générale qui a lieu en pleine pandémie; cela comprend la présentation d'une période de scrutin de trois jours.</i>						
Protection contre l'inflation des prix et des volumes pour les services bancaires fédéraux et les services postaux	0	6	0	0	0	0
<i>Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada pour les frais de carte de crédit et de débit et les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de chèques aux Canadiens au nom du gouvernement fédéral.</i>						
Enquête publique sur la tragédie en Nouvelle-Écosse	2	12	8	1	0	0
Moins : Coûts à recouvrer	-1	-6	-4	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	-1	0	0	0	0	0
<i>Financement versé au Bureau du Conseil privé pour appuyer une enquête publique fédérale-provinciale conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.</i>						
Protection contre l'inflation des prix et des volumes pour les biens immobiliers fédéraux	1	14	14	14	14	14
<i>Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada afin de maintenir les niveaux de service actuels pour les locaux à bureaux, les locaux à usage commun et les services immobiliers connexes destinés aux ministères et organismes fédéraux.</i>						

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Frais d'administration de l'Agence du revenu du Canada liés au versement des prestations de la relance liées à la COVID	63	199	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-45	0	0	0	0	0
<i>Financement versé à l'Agence du revenu du Canada pour administrer les prestations de la relance liées à la COVID, notamment la Prestation canadienne de la relance économique et les prestations de maladie et pour aidants.</i>						
Règlement des différends et litiges fiscaux complexes	47	52	59	60	61	61
<i>Financement versé pour renforcer les ressources juridiques du ministère de la Justice et de l'Agence du revenu du Canada. Ces ressources appuieront les efforts du gouvernement visant à recouvrer les revenus fiscaux dans les cas à complexité élevée et à protéger l'intégrité du régime fiscal.</i>						
Croissance, innovation, infrastructure et environnement	12	650	999	1 300	784	403
Un environnement sain et une économie saine						
Mesures visant le plan climatique – annonce du 11 décembre 2020²						
Création de l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation	0	267	398	780	785	404
<i>Financement de 3 milliards de dollars sur cinq ans versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour créer un Accélérateur net zéro au sein du Fonds stratégique pour l'innovation. L'Accélérateur net zéro aidera le Canada à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques en appuyant des projets qui permettront d'accélérer les projets de décarbonisation, d'élargir les technologies propres et d'activer la transformation industrielle du Canada.</i>						
Prise en considération du climat dans la prise de décision gouvernementale	0	2	0	0	0	0
<i>Financement versé à Environnement et Changement Climatique Canada afin d'élaborer une approche analytique en vue d'intégrer des facteurs d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques dans les décisions fédérales sur les politiques, les programmes et les propositions.</i>						
Bâtiments communautaires écologiques et inclusifs	0	400	600	500	0	0
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice³</i>	0	0	-150	0	75	75
<i>Financement versé à Infrastructure Canada pour soutenir la rénovation, la réparation ou la mise à niveau d'immeubles publics existants ainsi que la construction de nouveaux immeubles publics qui desservent les communautés partout au pays.</i>						
Défi net zéro pour les grands émetteurs	0	1	1	1	1	1
<i>Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada pour le lancement d'un défi net zéro pour les grands émetteurs afin d'inciter les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transition de leurs installations en vue de l'atteinte d'une cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.</i>						

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Retour des recettes de la tarification du carbone	0	37	74	73	74	74
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	0	0	0	0
<i>Moins : Produits issus de la redevance sur les combustibles comptabilisés dans le cadre financier</i>	0	-5	0	0	0	0
<i>Moins : Estimation des produits du système de tarification fondé sur le rendement qui ne sont pas encore inscrits dans le cadre financier</i>	0	-108	-159	0	0	0
<i>Financement versé à Environnement et Changement Climatique Canada pour continuer à gérer les fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et remettre les recettes fédérales de la tarification du carbone aux provinces qui ne répondent pas aux exigences fédérales minimales de rigueur, et financement versé à l'Agence du revenu du Canada pour remettre une portion des produits de la redevance sur les combustibles à teneur en carbone recueillis au Nouveau-Brunswick directement au gouvernement du Nouveau-Brunswick.</i>						
Énergies renouvelables intelligentes + programme de stockage de l'énergie	0	85	293	293	293	0
<i>Financement versé à Ressources naturelles Canada pour appuyer des projets de production d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et solaire, et le déploiement de technologies de modernisation du réseau, comme le stockage d'énergie. Ces travaux appuieront la réduction des émissions et l'électrification de l'économie en général.</i>						
Appuyer le Groupe consultatif pour la carboneutralité	1	6	4	1	1	1
<i>Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada pour appuyer le Groupe consultatif pour la carboneutralité, un groupe indépendant composé d'experts qui fournissent des conseils au gouvernement du Canada quant aux meilleures méthodes à adopter afin d'atteindre la cible de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.</i>						
Promouvoir la démonstration des technologies propres	0	60	130	160	175	225
<i>Financement versé à Technologies du développement durable Canada pour appuyer les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion afin de permettre la démonstration de la faisabilité des technologies propres avant leur mise en marché, ainsi que pour soutenir les efforts anticipés de commercialisation.</i>						
Transition des communautés autochtones dépendantes du diesel vers l'énergie propre	0	0	60	60	60	60
<i>Financement visant à faire avancer l'engagement du gouvernement à faire en sorte que les communautés rurales, isolées ou autochtones qui dépendent actuellement du diesel puissent avoir accès à des sources d'énergie propres et fiables d'ici 2030.</i>						
Appuyer l'adoption de technologies propres dans le secteur agricole	0	16	34	34	34	34
<i>Financement visant à appuyer la mise au point de technologies propres transformatrices par l'industrie agricole et à aider les agriculteurs à adopter les technologies propres vendues sur le marché.</i>						
<i>Moins : Fonds prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020 concernant le plan climatique</i>	-1	-92	-437	-622	-638	-395

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Autres mesures						
Filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone et litige connexe	20	18	0	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	-8	-8	0	0	0	0
<i>Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada afin d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de tarification du carbone fondée sur la production, et de couvrir les frais juridiques associés à la défense de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre contre diverses contestations judiciaires.</i>						
Plan d'action du parc national Wood Buffalo	0	17	23	21	0	0
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-5	-5	0	0	0
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	-12	-18	-21	0	0
Moins : Report de fonds à un autre exercice	0	-26	2	21	0	0
<i>Financement versé à l'Agence Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour continuer de mettre en œuvre les engagements fédéraux dans le cadre du plan d'action du parc national Wood Buffalo, site du patrimoine mondial.</i>						
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens	0	654	0	0	0	0
Mesures frontalières et de quarantaine rehaussées	0	1 059	0	0	0	0
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-165	0	0	0	0
<i>Financement de 895 millions de dollars versé à l'Agence de la santé publique du Canada en 2021-2022 à l'appui du renforcement des mesures de santé frontalières et de quarantaine en réponse à la pandémie de COVID-19.</i>						
Paramètres de la Subvention salariale d'urgence du Canada du 14 mars au 5 juin 2021	0	13 860	0	0	0	0
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-14 100	0	0	0	0
Paramètres de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de l'indemnité de confinement du 14 mars au 5 juin 2021	0	2 125	0	0	0	0
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	0	-2 125	0	0	0	0

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
<i>Pour offrir une plus grande certitude et un soutien continu aux travailleurs, aux entreprises et aux autres organismes touchés qui doivent composer avec les défis que présente la pandémie, cette mesure a permis de prolonger les structures tarifaires existantes de la subvention salariale, de la subvention pour le loyer et de l'indemnité de confinement du 14 mars au 5 juin 2021. En particulier, on a maintenu le taux maximal de la subvention salariale pour les employés actifs à 75 %, celui de la subvention pour le loyer, à 65 %, et celui de l'indemnité de confinement, à 25 %.</i>						
Politique de l'impôt	242	43	2	1	0	0
Rajuster les règles de certaines déductions relativement à l'assurance-emploi et aux prestations liées à la COVID-19	2	3	2	1	0	0
<i>Permettre temporairement aux prestataires de l'assurance-emploi et du Régime québécois d'assurance parentale de déduire de ce revenu de prestation les dépenses admissibles au titre de la Déduction pour frais de garde d'enfants et de la Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, afin de concorder avec le traitement de la Prestation canadienne d'urgence et des autres revenus d'urgence liés à la COVID-19.</i>						
Remboursement de la PCU pour les travailleurs autonomes et allègement des intérêts sur la dette d'impôt sur le revenu de 2020	240	40	0	0	0	0
<i>En février 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que les travailleurs autonomes qui ont présenté une demande de PCU en fonction de leur revenu brut provenant d'un travail autonome ne seront pas tenus de rembourser la PCU, pourvu qu'ils répondent aussi à tous les autres critères d'admissibilité. Le gouvernement du Canada a également annoncé un allègement ciblé des intérêts sur la dette d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition 2020 à l'intention des Canadiens qui ont reçu des prestations de soutien du revenu liées à la COVID-19.</i>						
Commerce, relations internationales et sécurité	1	4	4	4	4	4
Renouvellement du financement de fonctionnement du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	0	4	4	4	4	4
<i>Financement versé au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement pour qu'il puisse poursuivre son mandat d'examiner les questions de sécurité nationale et de renseignement au Canada.</i>						
Soutien au Bureau du commissaire au renseignement	1	0	0	0	0	0
<i>Financement versé au Bureau du commissaire au renseignement pour lui permettre de satisfaire aux exigences législatives de la Loi sur le commissaire au renseignement.</i>						
Incidence budgétaire (nette) des mesures dont il est question dans les mesures fiscales :	2	7	-5	0	-10	-20
renseignements supplémentaires (annexe 6)						
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées dans le présent budget	-509	-2 102	-2 109	-317	-269	-243
<i>L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des dispositions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles dispositions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation de conventions et de litiges.</i>						

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne de 2020	-160	-268	-939	1 138	659	295

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le calendrier des coûts estimatifs est théorique et dépendrait du moment auquel se tiennent les élections fédérales.

² L'initiative de soutien de la production et de l'utilisation de combustibles propres a aussi été annoncée dans le cadre du plan climatique le 11 décembre 2020 et est présentée au chapitre 5.

³ Le report de fonds à un autre exercice est indiqué à titre d'information. Il n'est pas compris dans les totaux.

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Depuis mars 2020, le gouvernement s'est engagé à verser 345 milliards de dollars, soit 15,7 % du PIB de 2020, afin de soutenir les Canadiens tout au long de la pandémie, grâce à des investissements importants dans les soins de santé, l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle, le soutien du revenu et la réponse aux besoins urgents des entreprises. Globalement, ces investissements du gouvernement représentent plus de 8 dollars sur chaque montant de 10 dollars dépensés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens.

Le tableau A1.15 suivant donne un aperçu à jour du plan d'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19, dont les détails se trouvent dans les chapitres 1 et 2 de *l'Énoncé économique de l'automne de 2020*, et comprend les nouvelles mesures d'intervention liées à la COVID comprises dans le présent budget.

Tableau A1.15

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 –**Aperçu détaillé**

		Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)			
		Valeur de l'incidence ¹	2019–2020	2020–2021	2021–2022
Protection de la santé et de la sécurité					
Accord sur la relance sécuritaire	19 909	-	19 909	-	0
Rentrée scolaire sécuritaire	2 000	-	2 000	-	0
Vaccins et produits thérapeutiques	14 340	-	7 520	6 530	826
EPI et matériel médical	5 352	200	3 331	1 821	289
Soins de longue durée	1 340	-	824	516	1
Autres services de santé publique	9 579	382	6 830	2 025	308
Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir ³	4 000	-	4 000	-	0
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19 ³	1 000	-	1 000	0	0
Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19	140	-	-	140	118
Soutenir les communautés autochtones à lutter contre la COVID-19	1 239	-	-	1 225	6
Rentrée sécuritaire dans les écoles des réserves	112	-	-	112	0
Intervention et relance liées à la COVID-19 à l'échelle internationale	375	-	-	375	0
Total – Protection de la santé et de la sécurité	59 385	582	45 414	12 744	1 547
Dont :					
Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020	52 520	582	40 414	10 892	1 424
Mesures du budget de 2021	7 040	-	5 000	1 852	124
Mesures de soutien direct					
Subvention salariale d'urgence du Canada	110 545	-	84 590	25 955	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et indemnité de confinement	8 405	-	4 065	4 340	-
Prestation canadienne d'urgence *	73 056	6 505	66 551	-	-
Améliorations apportées à l'assurance-emploi ⁴	13 046	-	3 240	9 806	2 905
Prestation canadienne de la relance économique ⁴	26 794	-	14 462	12 332	69
Prestation canadienne de maladie pour la relance économique ⁴	738	-	456	282	15
Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants ⁴	3 546	-	1 953	1 593	22
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	13 822	-	12 618	1 205	-
Autres mesures de soutien direct (Énoncé de 2020)	34 460	106	31 276	1 715	812
Mesures de soutien direct supplémentaires annoncées dans le budget de 2021	1 829	-	-	1 879	1 104
Total – Mesures de soutien direct	286 242	6 611	219 141	59 117	4 926
Dont :					
Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020	269 797	6 611	226 873	34 960	1 515
Incidence des coûts réestimés	-10 014	-	-7 974	-2 040	-
Mesures du budget de 2021	26 459	-	241	28 224	3 411
Total – Protection de la santé et de la sécurité et mesures de soutien direct	345 628	7 193	264 555	71 861	6 473
Paiement d'impôts, de taxes et de droits	85 050	56	2 938	15	-5

	Valeur de l'incidence ¹	Incidence budgétaire nette (comptabilité d'exercice)			
		2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années Suivantes ²
de douane – Soutien à la liquidité (dans l'Énoncé de 2020)					
Programme de crédit aux entreprises et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité	81 889	-	5 989	4 453	2 592
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020</i>	83 400	-	6 355	4 689	2 424
<i>Incidence des coûts réestimés</i>	-1 511	-	-366	-236	168
Total – Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19	512 516	7 249	272 129	76 329	9 060
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques de l'Énoncé de 2020³</i>	490 716	7 249	275 227	50 556	5 358
<i>Incidence des coûts réestimés</i>	-11 525	-	-8 340	-2 276	168
<i>Mesures du budget de 2021</i>	33 325	-	5 241	28 049	3 534

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La valeur de l'incidence tient compte des dépenses en espèces projetées et du soutien à la liquidité en 2020-2021 (certaines mesures incluent également les dépenses projetées en 2019-2020 et en 2021-2022). L'incidence fiscale (budgétaire) sur la base de la comptabilité d'exercice est plus faible, en raison des différences entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse, et du fait que certaines de ces mesures se rapportent aux prêts et aux reports d'impôt, pour lesquels seules les provisions pour pertes potentielles et seuls les intérêts et les pénalités perdus affecteraient le solde budgétaire.

² De 2022-2023 à 2025-2026.

³ Annonce faite en mars 2021.

⁴ Comprend le coût associé aux prolongations et aux modifications annoncées en février 2021.

⁵ Incidence budgétaire nette, après les montants prévus dans le *Portrait économique et budgétaire de 2020* pour les décisions anticipées.

Annexe 2

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

La *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022 énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada aux fins de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le ministre des Finances doit déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état, d'une part, des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés, et, d'autre part, de la gestion de la dette publique dans les 30 jours de séance suivant le début de l'exercice. La *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022 répond à cette exigence.

La *Stratégie de gestion de la dette* de cette année franchit une étape importante avec la poursuite de la mise en œuvre de l'approche du gouvernement, dont on a pu voir un premier aperçu l'été dernier dans le *Portrait économique et budgétaire de 2020*, par l'émission de titres de créance à long terme pour financer l'aide d'urgence offerte aux Canadiens et aux entreprises canadiennes pendant la pandémie. Au vu de ces actions et de la voie à suivre esquissée dans la stratégie de cette année, le gouvernement a prévu augmenter de plus du double – par rapport à 2019 – la part de son émission annuelle d'obligations consacrée à la dette à long terme. Au cours des prochaines années, ces actions prises par le gouvernement relativement à ses titres d'emprunt sur le marché intérieur se traduiront par un terme moyen à courir qui affichera un niveau jamais vu en plus de quarante ans. Malgré l'augmentation importante de la dette totale contractée par le gouvernement en raison de la COVID-19, le total des frais de la dette publique devrait être moins élevé que ce qui avait été prévu en décembre 2019 dans la *Mise à jour économique et budgétaire de 2019*, tant pour l'exercice 2021-2022 que pour l'exercice 2022-2023.

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

Pour 2021-2022, le gouvernement tentera de maximiser le financement de la dette liée à la COVID-19 par l'émission à long terme. Cette approche budgétaire prudente assure la sécurité en réduisant le refinancement de la dette et offre une prévisibilité accrue relativement au coût du service de la dette. Il s'agit de maintenir le virage vers l'émission de titres de créance à long terme, qui a débuté en 2020-2021, de rouvrir les obligations à très longue échéance de 50 ans pour 2021-2022 et de continuer à effectuer des émissions dans ce secteur au cours des prochaines années. Le gouvernement surveillera de près les marchés financiers et pourrait émettre plus de titres de créance à long terme si les conditions du marché sont favorables. L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, ce qui permet d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. En outre, afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres, le gouvernement du Canada s'efforce de favoriser la transparence et la régularité.

Le gouvernement prévoit présenter aux marchés financiers une mise à jour sur le programme d'emprunt à l'automne.

Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

Quand la pandémie a frappé, le Canada se trouvait dans une situation budgétaire solide qui permettait au gouvernement de fournir un soutien extraordinaire aux Canadiens, aux Canadiennes et aux entreprises canadiennes pour les aider à surmonter les répercussions de la pandémie et mieux positionner l'économie pour la relance. Face à cette pandémie, le coût de l'inaction aurait été bien plus élevé que celui de ne pas en faire assez.

La gestion financière prudente signifie que le Canada continue de profiter d'une situation budgétaire enviable par rapport à ses pairs internationaux en affichant le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7. De plus, le gouvernement a déjà émis un niveau sans précédent d'obligations à long terme, à des taux d'intérêt se situant à des creux historiques, en vue de s'assurer que la dette du Canada est viable et n'est pas un fardeau pour les générations futures.

Les agences de notation ont indiqué que l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du processus décisionnel et des institutions politiques du Canada, la diversité et la résilience de son économie, ses marchés financiers bien réglementés et sa marge de manœuvre monétaire et budgétaire contribuent à la forte cote de crédit actuelle du Canada : Moody's (Aaa), S&P (AAA) et DBRS (AAA) et Fitch (AA+).

Opérations d'emprunt prévues en 2021-2022

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2021-2022 sont présentées au tableau A2.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, avec les projections pour la même période sera présentée dans le *Rapport sur la gestion de la dette de 2021-2022*. Ce document sera publié peu après la parution des *Comptes publics du Canada de 2022*, lesquels fournissent des renseignements comptables détaillés sur la dette portant intérêt du gouvernement.

Sources des emprunts

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2021-2022 devrait s'établir à 523 milliards de dollars.

Ce montant correspond aux limites d'emprunt proposées antérieurement par le gouvernement en décembre 2020, lors du dépôt du projet de loi C-14, la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de 2020*.

Utilisations des emprunts

Les besoins en matière d'emprunts du gouvernement sont déterminés par le refinancement de sa dette et ses besoins financiers supplémentaires prévus. La taille du programme dénote à la fois les besoins en refinancement de la dette de 332 milliards de dollars, y compris l'important encours de la dette à court terme arrivant à échéance ayant été émis en 2020-2021 en réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que les besoins financiers projetés de 191 milliards pour soutenir la relance en 2021-2022. Tous les emprunts proviendront des marchés de gros au pays et à l'étranger (tableau A2.1). La perspective à long terme des soldes de trésorerie du gouvernement ne devrait pas changer puisque les nouveaux emprunts devraient répondre à tous les besoins financiers.

Malgré les emprunts record contractés pour soutenir les Canadiens et l'économie pendant la pandémie de COVID-19, les frais de la dette publique devraient demeurer viables, à un niveau qui devrait s'établir à 22,1 milliards de dollars pour 2021-2022, ce qui représente 0,9 % du produit intérieur brut (PIB). Malgré la hausse des taux d'intérêt prévue tout au long de la période de projection, les frais de la dette publique devraient augmenter à seulement 1,4 % du PIB d'ici 2025-2026, pour atteindre 39,3 milliards de dollars. Ce montant est beaucoup plus bas que le coût moyen du financement de la dette des vingt dernières années, même quand on considère le poids de la dette publique considérablement plus élevé en raison de la COVID-19.

Les frais de la dette publique continuent de suivre une trajectoire viable à long terme et il est toujours prévu, pour l'exercice 2022-2023, qu'ils s'établissent à un montant inférieur aux prédictions figurant dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de décembre 2019, à savoir 1,6 milliard de dollars de moins que les 27,3 milliards de dollars de prévus en décembre 2019, et ce, avant l'éclosion de la COVID.

Le gouvernement surveillera les conditions de près, tout au long de 2021-2022, et pourrait émettre plus de titres de créance à long terme si les conditions du marché sont favorables. De plus, les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude entourant les projections économiques et budgétaires, du moment où seront effectuées les opérations de trésorerie et d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. En réponse à ces changements imprévus des besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, modification qui touche habituellement l'émission de bons du Trésor.

Tableau A2.1

Sources et utilisations prévues et réelles des emprunts en 2021-2022

G\$

Sources des emprunts		
À payer en dollars canadiens		
Bons du Trésor ¹		226
Obligations		286
Total à payer en dollars canadiens		512
À payer en devises		10
Total – Sources des emprunts		523
Utilisation des emprunts		
Besoins en refinancement		
À payer en dollars canadiens		
Bons du Trésor		219
Obligations		105
Titres sur le marché de détail		0
Total à payer en dollars canadiens		324
À payer en devises		8
Total – Besoins en refinancement		332
Besoins financiers		
Solde budgétaire		155
Opérations non budgétaires		
Régimes de retraite et autres comptes		-11
Actifs non financiers		3
Prêts, placements et avances		11
Dont :		
Prêts à des sociétés d'État entreprises	0	
Autres	11	
Autres opérations ²		33
Total – Besoins financiers		191
Total – Utilisation des emprunts		523
Autres opérations de la dette non échue ³		0
Augmentation ou diminution (–) nette de l'encaisse		0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

Sources : Calculs du ministère des Finances

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel qu'il est présenté dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les

émissions de titres, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues, lorsque le tableau le mentionne.

Programme d'emprunt de 2021-2022

Alors que le Canada amorce sa relance économique, le virage vers l'émission de titres de créance à long terme, lequel a débuté en 2020-2021, se poursuivra. Le financement accru de l'endettement lié à la COVID-19 au moyen des émissions à long terme permettra d'assurer la sécurité et la stabilité du bilan du gouvernement en abaissant le refinancement de la dette, et de rester prudent sur le plan budgétaire. Les émissions dont l'échéance est de 10 ans ou plus seront plus importantes en 2021-2022 qu'en 2020-2021, tant en termes relatifs qu'en termes absolus (tableau A2.2). Dans le cadre de cette évolution vers l'émission à plus long terme, le gouvernement rouvrira l'émission d'obligations à très longue échéance de 50 ans pour 2021-2022.

Avant la pandémie, 15 % des obligations émises par le gouvernement portaient des échéances de 10 ans ou plus. Au cours de l'année 2020, la proportion des émissions d'obligations à longue échéance du gouvernement fédéral a augmenté à environ 29 %. Le gouvernement propose maintenant d'augmenter la proportion à 42 %. Cette augmentation se traduira par l'échéance moyenne la plus longue depuis quarante ans et protégera le Canada contre les risques de refinancement.

Tableau A2.2

Émissions brutes d'obligations par échéance

G\$, en fin d'exercice

	2020-2021 Exercice précédent		2021-2022 Prévision	
	Émission	Proportion des émissions d'obligations	Émission	Proportion des émissions d'obligations
À court terme (segments de 2, 3, 5 ans)	267	71 %	160	56 %
À long terme (10 ans et plus)	107	29 %	121	42 %
Obligations vertes	-	-	5 ¹	2 %
Émissions brutes d'obligations	374	100 %	286	100 %

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Émission visée, sous réserve des conditions du marché.

Le gouvernement prévoit également émettre ses toutes premières obligations vertes en 2021-2022 pour appuyer le plan sur l'environnement et les changements climatiques. L'émission inaugurale des obligations vertes s'élèvera à 5 milliards de dollars, sous réserve des conditions du marché, et sera la première de nombreuses émissions. Le chapitre 5 du présent budget contient plus de détails.

En outre, le gouvernement propose d’explorer, au moyen des consultations qui ont eu lieu cet automne sur la Stratégie de gestion de la dette, la possibilité d’émettre des obligations sociales. D’autres renseignements à ce sujet figurent au chapitre 6. Les obligations sociales peuvent soutenir les investissements dans divers domaines qui font la promotion d’une plus grande inclusion sociale et d’une prospérité économique de portée générale, comme les investissements historiques dans l’apprentissage et la garde des jeunes enfants proposés dans le budget de 2021.

Composition de la dette contractée sur les marchés

L’encours total de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 305 milliards de dollars à la fin de l’exercice 2021-2022 (tableau A2.3).

Tableau A2.3

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

G\$, en fin d’exercice

	Données réelles 2017-2018	Données réelles 2018-2019	Données réelles 2019-2020	Estimations 2020-2021	Projections 2021-2022
Obligations sur le marché intérieur ¹	576	569	597	879	1 062
Bons du Trésor	111	134	152	219	226
Dette extérieure	16	16	16	15	18
Titres sur le marché de détail	3	1	1	0	0
Total – Dette contractée sur les marchés	705	721	765	1 114	1 305

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances

¹ Comprend la dette supplémentaire qui s’est accumulée au cours de l’exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l’inflation.

Au cours des trois prochaines années, le terme moyen à courir des obligations négociables et des bons du Trésor en circulation sur le marché intérieur devrait passer à près de 8 ans, un niveau nettement supérieur à la moyenne historique de 5,9 ans observée entre 1981-1982 et 2019-2020.

Les émissions brutes d'obligations chuteront en 2021-2022 par rapport à 2020-2021, en raison des besoins financiers inférieurs. Toutefois, comme le montre le tableau A2.4, le niveau total des émissions d'obligations à échéance de 10 ans ou plus devrait être plus élevé qu'en 2020-2021.

Tableau A2.4

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2021-2022

G\$, en fin d'exercice

	Données réelles 2019-2020	Estimation 2020-2021	Prévision 2021-2022	Changement par rapport à 2020-2021
Bons du Trésor	152	219	226	3 %
2 ans	53	129	76	-41 %
3 ans	19	56	36	-36 %
5 ans	33	82	48	-41 %
10 ans	13	74	84	14 %
30 ans	4	32	32	0 %
Obligations à rendement réel	2	1	1	0 %
À très longue échéance	-	-	4	-
Obligations vertes	-	-	5 ¹	-
Total – Obligations	124	374	286	-23 %
Total – Émissions brutes	276	593	512	-14 %

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La part des émissions par segment d'obligations est relative aux émissions totales d'obligations.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances

¹ Émission visée, sous réserve des conditions du marché.

Programme des bons du Trésor

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois est prévue pour 2021-2022, et la taille des adjudications prévues devrait se situer dans une large mesure entre 12 milliards et 32 milliards de dollars. Étant donné que les besoins financiers en 2021-2022 et les années suivantes devraient être inférieurs à ceux de 2020-2021, le gouvernement cherchera à établir un encours de bons du Trésor de fin d'année de 226 milliards de dollars pour 2021-2022. Cette approche vise à appuyer un marché liquide qui fonctionne bien pour les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien, ce qui, dans l'ensemble, aide les investisseurs qui ont besoin d'un accès aux titres à court terme portant intérêts plutôt qu'à des sommes en espèces. L'approche est également orientée par des consultations auprès des participants au marché qui ont été tenues en septembre et en octobre 2020. Les participants au marché ont indiqué que les bons du Trésor étaient actuellement en grande demande en raison de l'encaisse excédentaire dans les marchés financiers, des investisseurs tant nationaux qu'étrangers. D'autres faits saillants de ces consultations sont décrits dans *l'Énoncé économique de l'automne 2020*.

Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficiente les besoins en trésorerie du gouvernement. Ces instruments seront également utilisés en 2021-2022 lorsqu'ils seront nécessaires.

Programme d'obligations de 2021-2022

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 286 milliards de dollars en 2021-2022, soit 88 milliards de moins que les 374 milliards émis en 2020-2021 (tableau A2.4), et l'encours total des obligations est projeté à 1 062 milliards d'ici la fin de 2021-2022. La réduction de l'émission annuelle d'obligations s'explique par la diminution des besoins financiers prévus au cours des prochaines années, à mesure que l'économie se rétablira de la pandémie de COVID-19. L'approche assure un équilibre des exigences de liquidité, à la fois dans le secteur des bons du Trésor et celui des obligations de référence, tout en satisfaisant également l'objectif du gouvernement qui consiste à positionner la dette liée à la COVID-19 dans les secteurs à long terme.

Tout au long de 2021-2022, le gouvernement surveillera de près les marchés financiers et, sous réserve de conditions du marché favorables, cherchera des occasions d'émettre plus de titres à long terme. En plus des bons du Trésor, l'émission dans le segment de trois ans peut être rajustée en fonction de la possible émission accrue de titres à long terme ou des changements imprévus dans les besoins financiers. Compte tenu des achats d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque du Canada sur le marché secondaire, aucune opération de rachat d'obligations ordinaires, d'obligations assorties d'une

conversion et d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie n'est prévue en 2021-2022.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour 2021-2022, les indices de référence dans les segments de base seront plus faibles qu'en 2020-2021 dans de nombreux cas, ce qui cadre avec la diminution de l'émission globale d'obligations (A2.5).

Tableau A2.5
Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence¹
G\$

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	16-22			16-22		16-22			16-22	
3 ans			16-20					16-20		
5 ans		22-26					22-26			
10 ans					38-44					38-44
30 ans ²										46-58
Obligations à rendement réel ^{2,3}										8-12
Obligations à très longue échéance ⁴										S.O.

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements des intérêts.

Sources : Calculs du ministère des Finances

¹ L'émission annuelle réelle peut varier.

² Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance la même année.

³ La taille de la fourchette de référence comprend l'estimation du rajustement en fonction de l'inflation, tandis que l'émission annuelle prévue ne la comprend pas.

⁴ Il n'y a actuellement aucune taille de référence fixée pour les obligations à très longue échéance à 50 ans, qui arrivent à échéance le 1^{er} décembre 2064.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2021-2022, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans, à 30 ans et à 50 ans. Certaines de ces obligations peuvent être émises plusieurs fois par trimestre. Le nombre d'adjudications prévues en 2021-2022 par segment est indiqué au tableau A2.6. Le nombre réel des adjudications pour 2021-2022 peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins en emprunts. De plus, le gouvernement pourrait augmenter le nombre d'adjudications d'obligations à long terme si les conditions du marché sont favorables à des émissions à long terme.

Tableau A2.6

Nombre d'adjudications prévues en 2021-2022

G\$

Segment	Adjudications d'obligations prévues
2 ans	16
3 ans	12
5 ans	12
10 ans	16
30 ans	10
Obligations à rendement réel	4
Obligations à très longue échéance ¹	4

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements des intérêts.

Source : Ministère des Finances

¹ Les émissions d'obligations à très longue échéance prendront la forme d'une adjudication modifiée.

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le *Calendrier trimestriel des obligations* que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre (www.bankofcanada.ca/stats/cars/results/bd_auction_schedule.html).

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes (CFC), détenu au nom du ministre des Finances, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux (DTS)¹ utilisés pour soutenir le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Les besoins en financement estimés pour 2021-2022 seront d'environ 15 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

La dette extérieure sert exclusivement à financer les réserves officielles de liquidités internationales du Canada. L'augmentation prévue du financement étranger au cours de l'exercice 2021-2022 est attribuable aux échéances des swaps et des obligations qui doivent être financées.

¹ Les DTS sont des actifs de réserve internationaux créés par le Fonds monétaire international dont la valeur repose sur un panier de devises internationales.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des sources de financement des réserves de liquidités en 2021-2022, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finance/services/publications/reserves-officielles-internationales.html>) ainsi que dans *La revue financière* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finance/services/publications/revue-financiere.html>).

Gestion de trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

L'encaisse se compose des sommes déposées auprès de la Banque du Canada, des banques à charte et des autres institutions financières. L'encaisse auprès de la Banque du Canada comprend les soldes de fonctionnement et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finance/services/publications/revue-financiere.html>).

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement sont gérés de manière à couvrir normalement au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins en refinancement de la dette.

Grâce à sa capacité budgétaire importante et à son accès continu aux marchés de financement, le gouvernement n'a pas eu à utiliser la liquidité prévue dans son plan de liquidité prudentielle.

Annexe 3

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

Mesures législatives

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT) en apportant des modifications à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> afin de permettre au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada de recouvrer ses coûts de conformité, de clarifier sa capacité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des entités déclarantes et d'élargir les renseignements qu'il peut divulguer; de renforcer les sanctions pénales et le cadre d'enregistrement des entreprises de services monétaires, de réglementer les services de véhicules blindés aux fins de la LRPC-FAT; de clarifier certaines définitions et destinataires de la divulgation, et d'apporter d'autres modifications techniques à la Loi. Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski)</i> pour réduire le fardeau administratif des institutions financières qui déposent des rapports en vertu de cette loi.
Mesures de stabilité financière	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> pour : (i) appuyer le caractère exécutoire transfrontalier des dispositions de suspension applicables aux contrats financiers admissibles, et en préciser la portée; (ii) préciser la façon dont les investisseurs, les créanciers et les autres participants pourraient être indemnisés à la suite de mesures prises par les autorités du secteur financier pour vendre ou liquider une banque ou une infrastructure de marché financier en défaillance, ou pour en rétablir la viabilité;

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
	Le gouvernement propose également d'apporter des modifications à la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> pour préciser la façon dont les investisseurs, les créanciers et les autres participants pourraient être indemnisés à la suite de mesures prises par les autorités du secteur financier pour vendre ou liquider une infrastructure de marché financier en difficulté, ou pour en rétablir la viabilité.
Mesures liées au système de paiements	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de préciser le pouvoir de la Banque du Canada relativement à la surveillance des systèmes d'échange de paiements en vertu de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> .
Régime des actifs non réclamés	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de moderniser le régime fédéral des actifs non réclamés, en augmentant la quantité de renseignements disponibles et l'utilisation de la communication électronique afin de mettre en parallèle les Canadiens avec leurs actifs non réclamés. Il propose aussi d'élargir la portée du régime afin d'inclure les soldes non réclamés de régimes de pensions sous réglementation fédérale qui ont cessé leurs activités et de comptes bancaires en devises étrangères en proposant des modifications à la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> , à la <i>Loi sur les banques</i> , à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> et à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> .
Préciser le cadre de protection des consommateurs	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'instaurer des modifications législatives afin de préciser que le droit statutaire d'annuler un contrat avec une banque en vertu de la <i>Loi sur les banques</i> s'applique seulement aux consommateurs de détails, qui sont des particuliers et des petites et moyennes entreprises, ce qui exclut les grandes entreprises.
Étendue des pouvoirs de restructuration des institutions financières	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> afin de donner à la Société d'assurance-dépôts du Canada une plus grande souplesse pour faciliter une opération dans les situations où elle prend le contrôle d'une institution membre en faillite.
Renforcer le cadre d'assurance-dépôts du	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives techniques à la

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Canada	<i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> afin de conférer à la Société d'assurance-dépôts du Canada une étendue ciblée de ses pouvoirs en vue de rendre le processus de remboursement de l'assurance-dépôts plus rapide et plus efficace.
Date fixée à 2023 par disposition de temporarisation dans les lois régissant les institutions financières	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les banques</i> , à la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et de la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de proroger de deux ans, soit jusqu'en 2025, les dates de temporarisation. La prorogation des dates de temporarisation permettra de mener un examen complet des répercussions de la pandémie sur le secteur financier dans le cadre du prochain examen législatif.
Cadre révisé pour les régimes de retraite à cotisations négociées	Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> afin d'établir un cadre révisé pour les régimes de retraite interentreprises à cotisations négociées qui renforcent la gouvernance du régime et sa transparence, ainsi que la durabilité des prestations.
Cadre de surveillance des paiements de détail	Afin de continuer de promouvoir la croissance et l'innovation dans les services de paiements numériques, comme les portefeuilles numériques, tout en garantissant que ces services de paiement sont plus sûrs et plus sécuritaires, le gouvernement propose de présenter un projet de loi visant la mise en œuvre d'un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail.
Renforcer la stabilité des marchés des capitaux et l'application de la loi	Augmenter la limite statutaire prévue dans la <i>Loi sur Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières</i> afin de garantir un financement supplémentaire au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, pour que celui-ci continue d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour faire progresser le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux et pour renforcer la stabilité des marchés des capitaux et l'application de la loi au Canada.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Frais d'acceptation des cartes de crédit	Le gouvernement collaborera avec les principaux intervenants pour atteindre trois objectifs : • réduire le coût général moyen des frais d'interchange des commerçants. • garantir que les petites entreprises profitent de prix similaires à ceux dont profitent les grandes entreprises. • protéger les points de récompense existants des consommateurs. À l'issue de consultations auprès des intervenants, les prochaines étapes détaillées seront présentées dans l'Énoncé économique de l'automne 2021, incluant des modifications législatives à la <i>Loi sur les réseaux de cartes de paiement</i> qui permettraient la réglementation des frais d'interchange, si nécessaire.
Mieux soutenir les exportateurs	Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce qu'il entend collaborer avec Exportation et développement Canada afin de renforcer les soutiens offerts aux petits et moyens exportateurs et de renforcer les considérations liées aux droits de la personne dans les soutiens aux exportations. Pour ce faire, le gouvernement pourrait proposer des modifications à la <i>Loi sur le développement des exportations</i>.
Coopération avec des entreprises israéliennes en matière de sciences et de technologie	Le budget de 2021 propose de fournir un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 2 millions de dollars annuellement par la suite, afin d'élargir les possibilités des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes d'établir des partenariats de recherche et de développement avec des PME israéliennes. Ce financement proviendra des ressources existantes d'Affaires mondiales Canada. Le gouvernement entend aussi mettre en œuvre un modèle d'exécution amélioré pour ce programme, y compris par l'éventuelle adoption d'une loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Perception améliorée des droits et des taxes sur les marchandises importées	Le budget de 2021 propose des modifications à la <i>Loi sur les douanes</i> qui amélioreraient la perception des droits et des taxes. • Ces modifications feraient en sorte que les produits soient évalués de manière équitable et uniforme par tous les importateurs. • Afin d'appuyer les efforts déployés de façon continue en vue de numériser le paiement des droits et des taxes, les modifications moderniseraient également le processus de paiement des droits et des taxes pour les importateurs commerciaux, en vue de réduire au minimum le fardeau administratif.
Renforcer le système de recours commerciaux du Canada	Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce son intention de lancer des consultations publiques sur des mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux du Canada et d'en améliorer l'accès pour les travailleurs et les petites et moyennes entreprises. À la suite de ces consultations, le gouvernement pourrait proposer des modifications à la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> et à la <i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>. Le budget de 2021 propose aussi de modifier la <i>Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique</i> afin de préciser les processus liés à la sélection des groupes spéciaux et comités pour le règlement des litiges sur les recours commerciaux en vertu de l'accord.
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	Le 25 mars 2021, le gouvernement a déposé un projet de loi en vue de verser dans le Fonds pour la taxe sur l'essence un montant de 2,2 milliards de dollars pour assurer le financement d'un paiement complémentaire ponctuel, ce qui doublerait l'engagement du gouvernement à l'égard des municipalités et des communautés des Premières Nations en 2020-2021. Le projet de loi propose également de changer le nom du Fonds pour qu'il soit désormais appelé le Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Le Canada entend aller de l'avant avec cette proposition.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Programme de financement des petites entreprises du Canada	Le budget de 2021 propose de modifier la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> , ce qui comprend l'élargissement de l'admissibilité et l'augmentation des limites de prêt afin de faciliter l'accès au financement par l'intermédiaire du Programme de financement des petites entreprises du Canada.
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	L'effectif de la fonction publique devrait être représentatif des communautés qu'il dessert. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître la représentation dans les recrutements et les nominations au sein de la fonction publique. Résolu à suivre les principes de diversité et d'inclusion, le gouvernement examinera les principaux aspects du processus d'embauche afin d'en éliminer les sources de biais conscient ou inconscient ainsi que les barrières systémiques, de façon à rendre plus représentatives les embauches et les nominations au sein de la fonction publique. À cette fin, le gouvernement proposera des modifications à la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> afin de réaffirmer l'importance d'un effectif diversifié et inclusif et de renforcer les dispositions en vue de remédier aux préjugés et aux obstacles potentiels dans les processus de dotation.
Modifications à la <i>Loi électorale du Canada</i>	Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications à la <i>Loi électorale du Canada</i> afin de préciser que la formulation ou la publication de fausses déclarations sur un candidat, sur un candidat éventuel ou sur un chef de parti constituerait une infraction seulement si la personne ou l'entité sait que cet énoncé est faux.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Moderniser le Programme de stabilisation fiscale	Comme il a été indiqué dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2020</i> , le gouvernement a l'intention d'apporter des modifications législatives pour restructurer le Programme de stabilisation fiscale afin d'offrir un filet de sécurité plus efficace aux provinces qui sont confrontées à une baisse exceptionnelle de leurs recettes. La modernisation du programme permettrait d'indexer le paiement maximal de 60 \$ par habitant, fixé en 1987, sur la croissance économique totale du Canada par personne depuis cette date. Ce paiement sera ainsi presque triplé, atteignant 170 \$ par personne en 2019-2020 et en 2020-2021. Le plafond plus élevé s'appliquerait aux demandes de paiement de stabilisation de 2019-2020 et des exercices suivants. En outre, des modifications techniques moderniseraient et simplifieraient le programme, pour les demandes de stabilisation de 2021-2022 et des années suivantes.
Renforcer la capacité des cours supérieures	Le budget de 2021 propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> , la <i>Loi sur les Cours fédérales</i> et la <i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i> afin d'ajouter 13 nouveaux postes aux cours supérieures, ce qui comprend un poste de juge en chef adjoint.
Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	Le budget de 2021 propose d'inscrire dans la loi le pouvoir financier de transférer des fonds aux provinces et aux territoires dans le cadre de nouvelles ententes bilatérales, y compris une entente asymétrique avec le Québec, pour établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pendant l'exercice 2021-2022.
Élargir l'aide temporaire pour les travailleurs saisonniers qui continuent d'être affectés par la pandémie	Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications législatives afin de garantir que tous les pêcheurs indépendants qui présentent une demande d'assurance-emploi pour la période de prestation de pêcheur de l'hiver 2021 reçoivent un traitement équitable, en étendant les changements temporaires à l'admissibilité à l'ensemble de la période de prestations. Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications législatives afin de prolonger les règles liées à un projet pilote saisonnier d'assurance-emploi en cours d'une année supplémentaire, jusqu'en octobre 2022.
Réformer l'aide financière aux	Le gouvernement propose d'instaurer une loi pour prolonger jusqu'au 31 mars 2023 la dispense d'intérêts sur

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
étudiants	le prêt d'études canadien et le prêt canadien aux apprentis.
Aider le gouvernement du Québec à adapter le régime québécois d'assurance parentale aux modifications temporaires apportées au régime d'assurance-emploi	Le budget de 2021 propose un financement, par l'intermédiaire d'un crédit législatif, afin d'aider le gouvernement du Québec à garantir que les prestations versées en vertu du Régime québécois d'assurance parentale reflètent les changements temporaires en place entre les mois de septembre 2020 et septembre 2021, qui ont rendu les prestations de maternité et parentales d'assurance-emploi plus généreuses pour certains demandeurs.
Établir un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure	Le gouvernement du Canada est déterminé à aider les Canadiens qui occupent un emploi faiblement rémunéré en annonçant qu'il entend présenter des modifications au <i>Code canadien du travail</i> , qui établiront un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, qui augmentera avec l'inflation, par l'intermédiaire de dispositions qui garantiront que le salaire provincial ou territorial prévaudra s'il est plus élevé.
Autorisation législative pour l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia	Le gouvernement propose de présenter un projet de loi afin de permettre au Canada de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.
Modification apportée à la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i>	Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État</i> afin de réduire les exigences faisant double emploi en matière d'audit. Les Canadiens et les rentiers auraient toujours accès aux renseignements sur le programme par l'intermédiaire des Comptes publics et des rapports actuariels présentés par le Bureau de l'actuaire en chef.
Réformes du Tribunal de la sécurité sociale	Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin d'améliorer le processus de recours pour les programmes de sécurité du revenu, qui comprennent le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Prolonger les dispositions temporaires liées à la Prestation d'urgence d'assurance-emploi du régime d'assurance-emploi	Afin de garantir que les travailleurs qui ont reçu la Prestation canadienne d'urgence par l'intermédiaire de Service Canada continuent d'avoir accès aux programmes de formation et de perfectionnement des compétences et de permettre des activités d'intégrité à long terme, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de proposer des modifications à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger l'application de certaines dispositions liées à la Prestation canadienne d'urgence.
Projet de loi de modernisation annuelle de la réglementation	Le gouvernement entend présenter un deuxième projet de loi afin de modifier concurremment de multiples lois pour améliorer la réglementation et éliminer les exigences désuètes ou qui font double emploi, ce qui renforcera la compétitivité économique du Canada.
Renforcer les mesures de protection des employés contractuels dans le secteur du transport aérien	Afin de mieux protéger ces employés, le gouvernement annonce qu'il entend proposer des modifications au <i>Code canadien du travail</i> , qui prolongera la protection de la rémunération égale à un plus grand nombre d'employés dans le secteur du transport aérien. Ces modifications garantiraient, au moment du transfert d'un contrat de service, que les employés touchés ne sont pas moins payés s'ils sont mis à pied et réembauchés pour effectuer le même travail.
Parents de jeunes victimes d'actes criminels	Le gouvernement du Canada annonce qu'il a l'intention de modifier le <i>Code canadien du travail</i> afin de garantir que les employés qui travaillent dans le secteur privé sous réglementation fédérale ont une protection d'emploi quand ils se prévalent de cette nouvelle prestation.
Autorisation donnée au Programme du travail afin d'utiliser le numéro d'assurance sociale	Le gouvernement du Canada annonce qu'il a l'intention de modifier la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i> afin de donner au ministre du Travail l'autorisation de recueillir, d'utiliser et de conserver le numéro d'assurance sociale, aux fins de l'administration des programmes.
Gel des droits à pension des juges	Le budget de 2021 propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> afin d'imposer un gel des droits à pension d'un juge, à compter de la date à laquelle le Conseil canadien de la magistrature recommande la révocation d'un juge.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Rationalisation d'Entrée express	Le gouvernement du Canada a l'intention de proposer des modifications à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin d'accorder au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté le pouvoir d'utiliser les instructions ministérielles pour aider à sélectionner les candidats qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail canadien, parmi le bassin croissant de candidats qui souhaitent devenir résidents permanents dans le cadre du système Entrée express.
Attribution des revenus provenant de l'État aux fins des emprunts mis en commun	Le gouvernement du Canada propose de modifier la <i>Loi sur la gestion financière des Premières Nations</i> (LGFPN) afin de permettre aux Premières Nations qui sont des membres emprunteurs de l'Administration financière des Premières Nations de céder leurs droits à certains revenus payables par Sa Majesté du chef du Canada afin d'obtenir un financement en vertu du régime d'emprunts mis en commun de la LGFPN.
Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de premières nations	Le gouvernement propose de présenter un projet de loi qui garantirait que le <i>Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de premières nations (prévention de maladies)</i> est réputé avoir été valablement pris depuis le 7 avril 2020.
Modifications apportées à la <i>Loi sur les télécommunications</i> afin de faciliter la prestation de services large bande	Le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les télécommunications</i> afin de permettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'échanger plus de renseignements avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de la prestation de services large bande et de prendre des mesures pour éviter les retards inutiles dans les décisions du CRTC concernant l'attribution de financement à des bénéficiaires afin d'élargir l'accès aux services de télécommunications dans les régions mal desservies.
Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir	Le 25 mars 2021, le gouvernement a déposé un projet de loi pour modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> en vue de verser 4 milliards de dollars aux provinces et aux territoires en vertu du Transfert canadien en matière de santé pour les aider à résorber l'arriéré causé par la pandémie dans le système de soins de santé. Le gouvernement entend aller de l'avant avec cette proposition.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Permettre la production médicale et la création de partenariats pour le Conseil national de recherches du Canada	Le gouvernement propose de présenter des modifications afin de permettre au Conseil national de recherches du Canada de fabriquer et de produire à grande échelle des produits médicaux comme des vaccins afin de répondre aux besoins en matière de santé publique, ainsi que de créer des sociétés et d'avoir des participations dans celles-ci pour faciliter de nouveaux modèles de fonctionnement sous la forme de partenariats.
Préciser la suspension de l'intérêt sur les prêts d'études annoncée dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i>	Le gouvernement annonce qu'il a l'intention de présenter un projet de loi qui précisera les modifications apportées à la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> , à la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> et à la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i> dans le cadre du projet de loi C-14 afin de garantir qu'elles reflètent ce qui a été annoncé dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> .
Paievements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse	Le 3 février 2021, le gouvernement a déposé un projet de loi pour modifier la <i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i> afin d'autoriser la ministre des Finances à effectuer un paiement compensatoire de péréquation supplémentaire à la Nouvelle-Écosse pour l'exercice 2020-2021 et pour prolonger l'entente avec la Nouvelle-Écosse sur les recettes tirées des ressources extracôticières jusqu'en 2022-2023. Le gouvernement entend aller de l'avant avec cette proposition.
Augmenter le nombre de semaines des prestations pour la relance économique	Le gouvernement propose d'augmenter jusqu'à douze semaines de plus le soutien au revenu pour les demandeurs qui auront reçu la totalité de leurs 38 semaines de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) le 19 juin 2021. Le versement des quatre premières des douze nouvelles semaines sera de 500 \$, et les huit autres de 300 \$ par semaine. À partir du 17 juillet 2021, tous les nouveaux demandeurs de la Prestation canadienne de relance économique recevront aussi 300 \$ par semaine. Le gouvernement propose également de prolonger de quatre semaines, pour un total de 42 semaines, la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants. Enfin, le gouvernement sollicitera les pouvoirs législatifs de prolonger, si nécessaire, au-delà du 25 septembre 2021 et jusqu'au 20 novembre 2021 au plus tard, toutes les aides

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
	des deux prestations de relance, y compris les prestations pour proches aidants et de maladie, ainsi que les prestations régulières d'assurance-emploi. Des modifications correspondantes au Code canadien du travail sont également proposés.
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19	Les provinces et les territoires subiront des contraintes financières importantes au fur et à mesure que les campagnes de vaccination s'accélèrent. Le 25 mars 2021, le gouvernement a présenté un projet de loi pour établir un crédit parlementaire à hauteur de 1 milliard de dollars pour les provinces et les territoires afin d'appuyer le plan de vaccination du Canada contre la COVID-19. Les paiements seraient versés aux provinces et aux territoires selon le nombre d'habitants et pourraient être utilisés pour payer un éventail de coûts liés à la vaccination. Le gouvernement entend aller de l'avant avec cette proposition.
Bonifier les prestations de Sécurité de la vieillesse pour les Canadiens de 75 ans ou plus	Le budget de 2021 propose de fournir un paiement de subvention imposable de 500 \$ aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui seront âgés de 75 ans ou plus en juin 2022 par l'intermédiaire de crédits législatifs, et de modifier la <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> afin d'exempter ce paiement de la définition de revenu pour le Supplément de revenu garanti. Le budget de 2021 propose aussi de modifier la <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> afin d'augmenter de 10 % le montant maximal des prestations payables aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse âgés de 75 ans ou plus à compter du 1 ^{er} juillet 2022.
Protéger le travail des travailleurs à la demande dans le secteur privé sous réglementation fédérale	Le budget de 2021 confirme l'engagement du gouvernement à modifier la loi pour mieux protéger le travail des travailleurs à la demande dans le secteur privé sous réglementation fédérale, y compris ceux qui travaillent par l'entremise de plateformes numériques. Ces modifications seront établies selon les constats qui seront dégagés des consultations récemment lancées par la ministre du Travail.
Protéger les lieux historiques du Canada	Le budget de 2021 propose d'adopter une loi pour assurer la transparence du mécanisme de la désignation des lieux historiques nationaux et la protection des lieux historiques appartenant à l'État.
Maintenir un accès souple aux prestations	Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de maintenir les exigences d'admissibilité communes et de simplifier les règles

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
d'assurance-emploi	d'admissibilité liées aux motifs de cessation litigieux et à l'attribution d'indemnités de départ pendant une période d'un an, de septembre 2021 à septembre 2022.
Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour mieux appuyer les Canadiens qui souffrent d'une maladie ou d'une blessure	Le budget de 2021 propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> afin de prolonger la durée maximale des prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les faire passer de 15 semaines à 26 semaines. En outre, le budget de 2021 propose d'apporter des modifications correspondantes au congé de maladie en vertu du <i>Code canadien du travail</i> .

Annexe 4

Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et la qualité de vie

L'égalité des genres et la diversité sont des éléments fondamentaux de la création d'un pays prospère et florissant qui reflète les valeurs canadiennes et réalise son potentiel. Lorsque chaque Canadien et chaque Canadienne a la possibilité de réussir, c'est toute la population qui en profite.

Égalité des genres et diversité comme moyens de bâtir une société plus forte

Au cours du dernier demi-siècle, des progrès importants ont été réalisés en matière d'égalité des genres et de diversité au Canada, mais la pandémie de COVID-19 a mis ces progrès en péril. Le défi que le Canada doit relever maintenant est d'assurer une relance inclusive et intersectionnelle qui permet de bâtir une société véritablement équitable.



« Il est temps de veiller à ce que chaque voix soit entendue. Il est temps d'apprendre tout cela à nos enfants pour que les droits de la personne et l'égalité des sexes soient intégrés à leur façon d'être et de vivre. Nous pouvons nous épanouir davantage grâce aux efforts des femmes qui nous ont précédées. Si nous voulons faire honneur à ce qu'elles nous ont laissé et à l'avenir de nos filles, nous devons poursuivre la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans nos collectivités, nos milieux de travail, nos écoles et nos foyers. »

—Marie-Claude Landry, Ad.E., présidente de la Commission canadienne des droits de la personne

Les progrès réalisés au cours du dernier demi-siècle ont été réels. Les femmes ont brisé les obstacles relatifs aux postes de direction, en assumant des rôles d'entrepreneures, de scientifiques, d'éducatrices et de directrices générales. Les droits des personnes LGBTQ2, des Autochtones et des minorités ont également été considérablement élargis, enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Toutefois, un

éventail d'écarts et d'obstacles qui menaçaient l'égalité même avant la pandémie n'ont pas encore été éliminés.

Le gouvernement présente un plan de relance féministe et intersectionnel, et réalise des investissements ciblés afin de soutenir ceux qui ont été les plus durement touchés par la pandémie et de remédier aux inégalités de longue date. Dans l'élaboration de son plan, le gouvernement demeure attaché aux objectifs globaux du Canada en matière d'égalité des genres et à un processus décisionnel tenant compte des répercussions que les propositions stratégiques ont sur les Canadiens sous tous les angles, comme le prévoit la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*. Le Groupe de travail sur les femmes dans l'économie [Groupe de travail sur les femmes dans l'économie - Canada.ca] a été mis sur pied pour conseiller le gouvernement quant aux priorités futures en matière d'égalité des genres.

Deux outils importants de la budgétisation sensible aux sexes ont également contribué à orienter la préparation du budget de 2021 : le Cadre des résultats relatifs aux sexes (CRS), qui sert à déterminer les lacunes et les priorités stratégiques, ainsi que la prise en compte des considérations relatives à l'égalité des sexes et à la diversité dans le processus décisionnel (l'analyse comparative entre les sexes plus, ou ACS+, qui comprend de nombreux facteurs identitaires, comme l'origine ethnique, la région de résidence, l'âge, le sexe biologique, le niveau de revenu, le genre, le niveau de scolarité, l'orientation sexuelle, la race, le statut d'immigrant et la capacité mentale ou physique).

Figure A4.1

Objectifs en matière d'égalité des sexes pour le Canada



Le Cadre des résultats relatifs aux sexes est harmonisé avec la politique de l'ACS+ du gouvernement du Canada : il veille à tenir compte du genre en regard d'autres facteurs identitaires qui se recoupent. Dans la mesure du possible, les facteurs identitaires qui se recoupent seront pris en considération dans les indicateurs ci-dessus.

Le Cadre des résultats relatifs aux sexes (CRS) du Canada a été présenté dans le budget de 2018 en tant qu'outil pangouvernemental servant à articuler les objectifs et les priorités en matière d'égalité des genres, qui contient des indicateurs de concordance qu'on utilise pour faire le suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs. Le présent énoncé comprend un résumé de la situation du Canada par rapport à ces priorités.

Étant donné que le genre n'est qu'un aspect de l'identité et que la discrimination systémiques, le racisme, la discrimination fondée sur la capacité physique et la discrimination fondée sur l'âge aggravent les effets de nombreux enjeux liés au genre, cette section présente également des statistiques sur d'autres caractéristiques identitaires permettant de mieux comprendre les expériences de divers groupes de personnes, comme les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes racisées et les membres des communautés LGBTQ2. Les rapports sur les indicateurs contenus dans le CRS peuvent aider les Canadiens et le gouvernement à voir la situation antérieure, actuelle et future du Canada au chapitre de l'égalité des genres et de la diversité.

Tout comme les années précédentes, le présent énoncé met au premier plan certaines des mesures clés que le gouvernement prend dans le présent budget en vue d'améliorer l'équité et l'inclusion dans chaque domaine prioritaire, et contient un résumé des répercussions globales sur l'égalité des genres et la diversité de toutes les mesures nouvelles et renouvelées prévues dans le présent budget.

Le Rapport sur les répercussions du budget de 2021, qui fait suite au présent Énoncé, comprend une évaluation des répercussions de chaque mesure incluse dans le budget de 2021. En vue d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour corriger les inégalités existantes et prendre des décisions plus inclusives, le présent budget prévoit des investissements importants à Statistique Canada pour améliorer la disponibilité des données.

Note sur la terminologie

Dans la présente section, on utilise parfois le terme « minorités visibles », car il s'agit de la catégorie démographique officielle définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et utilisée dans les enquêtes de Statistique Canada. Étant donné l'engagement pris à l'égard du soutien d'un groupe de travail sur la modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la question relative à la terminologie appropriée sera examinée par les membres.

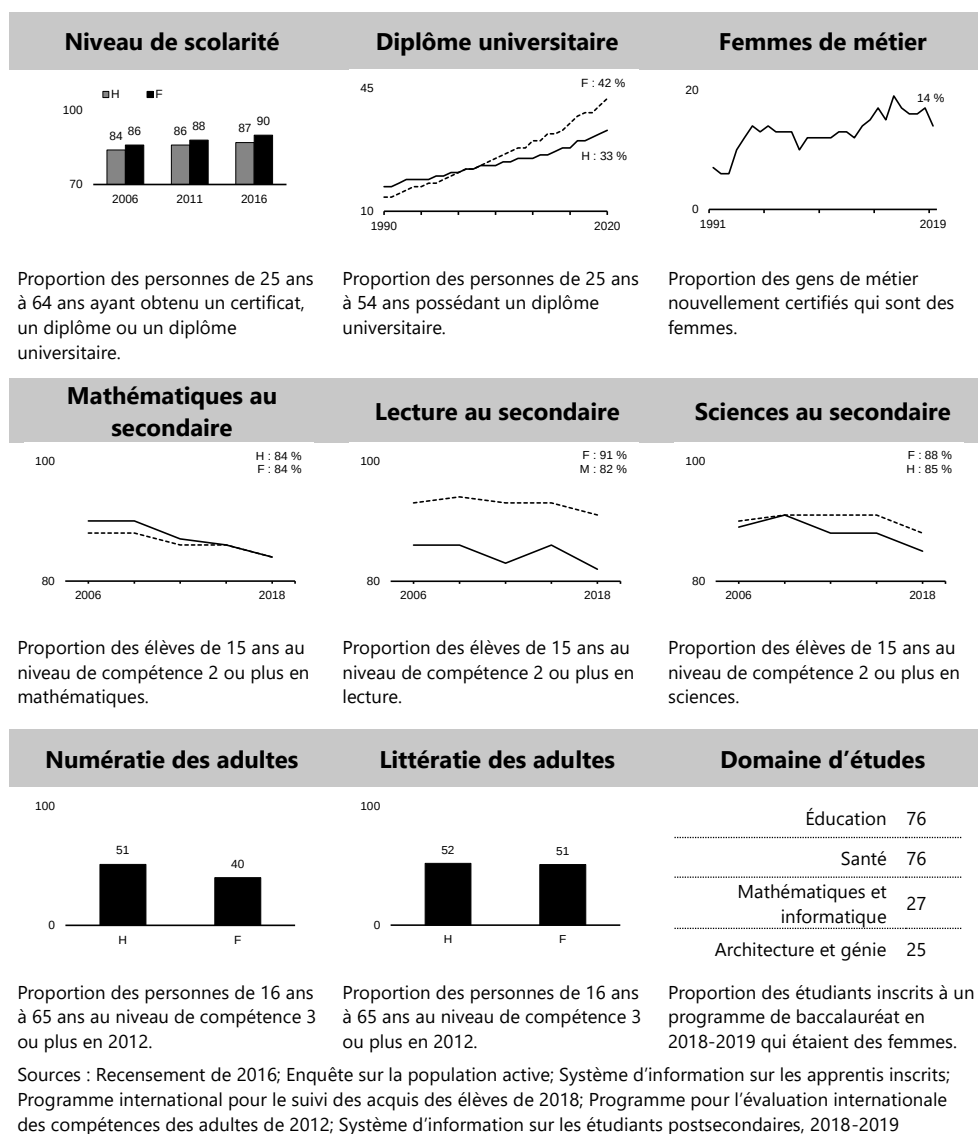


Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences

L'éducation et le perfectionnement des compétences sont essentiels à la participation au marché du travail et constituent une source essentielle d'occasions permettant à tous les Canadiens de rechercher une vie meilleure. Les parcours scolaires devraient être choisis en fonction des intérêts et des aptitudes, sans attentes ni stéréotypes liés au sexe.



Avant la pandémie de COVID-19, de nombreux écarts importants entre les sexes dans l'éducation et le perfectionnement des compétences avaient diminué. Les femmes ont dépassé les hommes en ce qui concerne les diplômes d'études secondaires et universitaires, et de nombreux domaines d'études qui étaient autrefois dominés par les hommes sont devenus beaucoup plus égaux. À titre d'exemple, les femmes représentaient environ un étudiant sur vingt en droit et en médecine dans les années 1950, tandis qu'elles représentent aujourd'hui la moitié des étudiants dans ces domaines. En dépit des progrès notables, les femmes étaient encore considérablement sous-représentées dans certains domaines d'études, comme l'ingénierie, les mathématiques et l'informatique, et étaient beaucoup moins susceptibles d'occuper des emplois bien rémunérés dans les métiers. Par exemple, seulement un étudiant en génie sur quatre environ et un apprenti inscrit nouvellement certifié sur sept environ sont des femmes. Il y avait également un certain nombre d'écarts importants en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences du point de vue de la diversité, comme des taux plus faibles de réussite scolaire chez les personnes handicapées et des compétences moindres en littératie et en numératie chez les Autochtones.

Accent sur la diversité	
Identité autochtone	- En 2016, 26 % des Autochtones n'avaient aucun diplôme d'études par rapport à 11 % des personnes non autochtones. Les hommes inuits étaient les plus susceptibles de ne pas en avoir. - En 2012, les Autochtones hors réserve avaient des compétences inférieures en littératie et en numératie à celles des personnes non autochtones.
Appartenance à une minorité visible	En 2016, le niveau d'études universitaires variait considérablement parmi les personnes racisées. Les Canadiens d'origine coréenne étaient les plus susceptibles d'avoir suivi des études universitaires (57 %), tandis que les Canadiens de l'Asie du Sud étaient les moins susceptibles d'avoir obtenu un diplôme universitaire (24 %). L'écart entre les sexes était le plus marqué chez les Canadiens d'origine philippine, où 47 % des femmes avaient obtenu un diplôme universitaire, par rapport à 38 % des hommes.
Membre de la communauté LGB TQ2	De 2015 à 2018, les hommes gais et les femmes lesbiennes étaient plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études postsecondaires que leurs homologues hétérosexuels, tandis que les personnes bisexuelles étaient moins susceptibles d'avoir un diplôme d'études postsecondaires.

Accent sur la diversité

Statut d'invalidité	• En 2017, les personnes handicapées, surtout les personnes ayant un handicap grave et les hommes, étaient moins susceptibles d'avoir obtenu un diplôme d'études que les personnes non handicapées.
Revenu	• En 2018, le statut socioéconomique des étudiants du secondaire était un indicateur plus faible du rendement scolaire au Canada que dans d'autres pays de l'OCDE, et les étudiants défavorisés au Canada étaient plus susceptibles d'être résilients sur le plan académique.

Étant donné qu'il faut au moins un an pour obtenir de nombreux diplômes postsecondaires, il est difficile de mesurer les répercussions de la COVID-19 et des restrictions de santé publique connexes sur le niveau de scolarité permanente atteint à court terme. Il est néanmoins évident que la pandémie a eu d'importantes répercussions négatives sur les femmes racisées et les jeunes : beaucoup d'étudiants et de non-étudiants ont perdu leurs emplois, particulièrement les jeunes femmes, et bon nombre de jeunes retournent aux études ou restent aux études plus longtemps en raison des faibles perspectives d'emploi. Des preuves solides montrent que les effets d'une récession sur les jeunes sont durables et que les effets inquiétants du chômage peuvent réduire les revenus pendant des années après la relance de l'économie. Lorsque les jeunes sont victimes de périodes de chômage ou sont obligés d'occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés, ils ratent des occasions d'acquérir des compétences précieuses qui les aident à progresser et réduisent leur lien avec le marché du travail pendant les années de formation. Toutes ces difficultés seront aggravées pour les jeunes plus vulnérables.

Il n'existe aucune solution miracle pour aplanir ces difficultés. Les gouvernements fournissent de vastes mesures de soutien visant à aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a réalisé d'importants investissements pour rendre l'enseignement postsecondaire plus abordable, notamment en améliorant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, et pour améliorer le perfectionnement des compétences et les possibilités d'emploi, notamment en accordant du financement pour aider les provinces et les territoires à offrir de la formation et des soutiens à l'emploi, comme des stages d'apprentissage intégré au travail. Les pays où les jeunes réussissent particulièrement bien dans le cadre de la transition de l'école au travail, comme en Allemagne, ont généralement une solide culture d'apprentissage. Au cours des dernières années, le gouvernement a fait de nombreux investissements dans ces domaines, notamment dans le cadre des prêts canadiens aux apprentis, de la Subvention incitative aux apprentis et de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti.

Les membres du Groupe de travail sur les femmes dans l'économie ont souligné les possibilités pour les femmes d'avoir accès à des emplois bien rémunérés dans les métiers et d'autres emplois rémunérés dans le secteur de l'innovation. Ils ont également souligné l'importance d'offrir des possibilités de perfectionnement des compétences aux femmes en milieu de carrière et des possibilités de formation et d'emploi aux groupes qui, systématiquement, ont moins de possibilités. Dans le cadre de l'*Énoncé économique de l'automne de 2020*, on a fourni un financement visant à renforcer davantage les mesures de soutien à la formation pour les personnes les plus touchées par la pandémie, notamment les femmes marginalisées et racisées, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les nouveaux arrivants au Canada.

Dans le but de poursuivre sur cet élan et de combler les écarts de longue date en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences, ainsi que d'encourager l'apprentissage continu et le maintien en poste chez tous les groupes de Canadiens, le gouvernement présente un certain nombre de mesures dans le budget de 2021, notamment :

- Fournir un financement supplémentaire pour le **Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants** et mettre à l'essai un programme élargi.
- Renforcer l'**éducation primaire et secondaire dans les réserves**, notamment aider les adultes des Premières Nations à terminer leurs études secondaires.
- Fournir un financement supplémentaire pour les **programmes d'aide préscolaire aux Autochtones**.
- Apporter des améliorations aux **programmes fédéraux de formation axée sur les compétences et l'emploi**, notamment pour renforcer les compétences fondamentales au moyen des Compétences pour réussir.
- Accroître l'**aide financière aux étudiants** et les **mesures d'allègement de la dette étudiante**.
- Appuyer **les étudiants et les établissements postsecondaires autochtones** pendant la pandémie de COVID-19.
- Offrir aux entreprises et aux jeunes travailleurs, par l'intermédiaire de **Mitacs**, des possibilités élargies d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire.
- **Aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences de travail et à établir des liens avec les employeurs** grâce à un financement supplémentaire pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse, le Programme de stages pratiques pour étudiants et le programme Emplois d'été Canada.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures et d'autres mesures du budget de 2021 qui font progresser le pilier Éducation et perfectionnement des compétences, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.

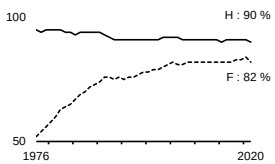
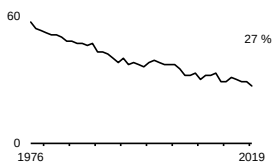
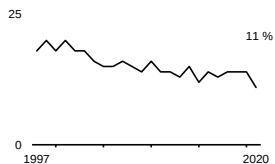
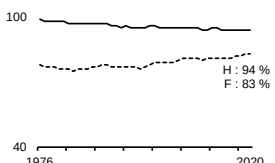
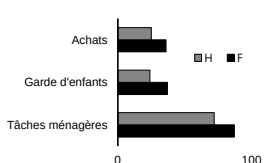
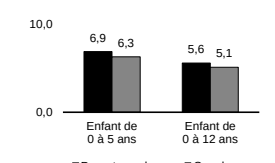
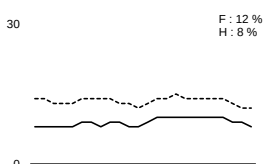
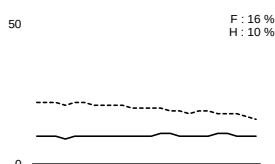


Cadre des résultats relatifs aux sexes

Participation à l'économie et prospérité

Participation égale et à part entière à l'économie

S'assurer que chaque personne a la possibilité de participer à part entière à l'économie et qu'elle obtient le soutien requis à cet égard, ce qui permettra d'augmenter le revenu des familles canadiennes et profitera au pays dans son ensemble.

Population active	Écart des gains entre les sexes	Écart salarial entre les sexes								
 H : 90 % F : 82 % Proportion des personnes de 25 ans à 54 ans dans la population active.	 27 % Écart entre les sexes pour le revenu d'emploi médian, personnes de 25 ans à 54 ans.	 11 % Écart médian du salaire horaire à temps plein pour les personnes de 25 ans à 54 ans.								
Travailleurs à temps plein	Travail non rémunéré	Frais de garde d'enfants								
 H : 94 % F : 83 % Proportion des personnes de 25 ans à 54 ans qui travaillent à temps plein.	 Achats Garde d'enfants Tâches ménagères ■ H ■ F Proportion des personnes de 25 ans à 54 ans qui exerçaient des activités de travail non rémunéré en 2015.	 6,9 6,3 5,6 5,1 Enfant de 0 à 5 ans Enfant de 0 à 12 ans ■ Parents seuls ■ Couples Proportion moyenne du revenu après impôt dépensé en garde d'enfants en 2019.								
Choix de carrière	Travail à temps partiel temporaire ou involontaire	Emplois à faible revenu								
<table><tr><td>Soins infirmiers</td><td>89</td></tr><tr><td>Soutien administratif</td><td>87</td></tr><tr><td>Services de protection publics de première ligne</td><td>20</td></tr><tr><td>Métiers industriels, électriciens et métiers du secteur de la construction</td><td>5</td></tr></table> Proportion des employés qui sont des femmes par profession en 2020.	Soins infirmiers	89	Soutien administratif	87	Services de protection publics de première ligne	20	Métiers industriels, électriciens et métiers du secteur de la construction	5	 F : 12 % H : 8 % Proportion des personnes de 25 ans à 54 ans occupant un emploi à temps partiel temporaire ou involontaire.	 F : 16 % H : 10 % Proportion des personnes de 25 ans à 54 ans dont le salaire horaire est inférieur aux deux tiers de la médiane.
Soins infirmiers	89									
Soutien administratif	87									
Services de protection publics de première ligne	20									
Métiers industriels, électriciens et métiers du secteur de la construction	5									

Sources : Enquête sur la population active, Enquête sur les finances des consommateurs, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Enquête canadienne sur le revenu, Enquête sociale générale de 2015 et Enquête sociale générale de 2017

Il y a de cela cinquante ans, seulement la moitié des Canadiennes participaient à la population active, et le revenu annuel des femmes était près de 60 % inférieur à celui des hommes. Aujourd'hui, plus de 8 femmes sur 10 participent à la population active, et l'écart entre les sexes sur le plan du revenu annuel a baissé à 27 %. Ces changements représentent des progrès importants au chapitre de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Toutefois, les normes sociales persistantes signifient que les femmes continuent de consacrer plus de temps à la prestation de soins et aux responsabilités ménagères, et ce travail non rémunéré n'est pas valorisé en termes économiques traditionnels, en plus de réduire le nombre d'heures que les femmes peuvent fournir à la main-d'œuvre rémunérée. Les efforts visant à équilibrer le travail et les responsabilités familiales peuvent également inciter certaines femmes à échanger des emplois plus sûrs et mieux rémunérés pour des postes moins rémunérés, mais plus flexibles. En outre, la ségrégation professionnelle continue de limiter les choix de carrière pour les femmes, ce qui rend les femmes plus susceptibles d'occuper des emplois à faible revenu. Les femmes appartenant à des groupes sous-représentés, comme les femmes autochtones ou racisées, les noires et les nouvelles arrivantes, font souvent face à des obstacles encore plus importants à une participation égale et à part entière au marché du travail. Lorsque les femmes réussissent dans des domaines à prédominance masculine, des disparités subsistent entre leur rémunération et celle de leurs homologues masculins.

Accent sur la diversité	
Identité autochtone	• En 2015, les femmes autochtones ont gagné 44 % de moins que les hommes blancs. Même après rajustement en fonction des différences démographiques et des caractéristiques professionnelles, il y avait encore un écart important de 30 %. • En 2019, les taux de chômage chez les hommes et les femmes autochtones étaient plus élevés par rapport à ceux des hommes et des femmes non autochtones.
Appartenance à une minorité visible	• En 2015, les femmes appartenant à des minorités visibles gagnaient 17 % de moins que les hommes blancs. Les caractéristiques démographiques et professionnelles, comme l'industrie, la profession, l'âge et l'éducation, n'expliquent pas cet écart. • Les taux de chômage étaient plus élevés chez les Canadiens racisés, mais ils variaient

Accent sur la diversité

considérablement d'un groupe à l'autre. Par exemple, en mai 2016, environ une femme canadienne arabe sur sept cherchait du travail, par rapport à une femme canadienne philippine sur 25. Les hommes et les femmes noirs canadiens, les hommes canadiens arabes, les femmes canadiennes d'Asie de l'Ouest et les femmes canadiennes d'Asie du Sud affichaient également des taux particulièrement élevés.

Statut d'immigrant

- En 2019, les immigrantes, en particulier les immigrantes récentes (c'est-à-dire celles arrivées au Canada il y a 5 ans ou moins), étaient moins susceptibles de travailler que les femmes nées au Canada. Comparativement aux hommes immigrants récents, les femmes nouvellement arrivées d'Afrique et d'Asie ont connu les écarts entre les sexes les plus importants.
- Les femmes nouvellement arrivées qui sont membres de minorités visibles gagnaient 26 600 \$ en 2015, par rapport à 30 100 \$ pour les femmes nouvellement arrivées non membres de minorités visibles, à 35 600 \$ pour les hommes nouvellement arrivés et membres de minorités visibles et à 42 600 \$ pour les hommes nouvellement arrivés et non membres de minorités visibles.

Membre de la communauté LGBTQ2

- De 2015 à 2018, les femmes lesbiennes étaient plus susceptibles de travailler par rapport aux femmes hétérosexuelles, tandis que les hommes gais étaient légèrement moins susceptibles de travailler que les hommes hétérosexuels. Les personnes bisexuelles affichaient les taux d'emploi les plus faibles.

Statut d'invalidité

- Les personnes handicapées étaient moins susceptibles de travailler que les personnes non handicapées. La gravité a une incidence négative sur l'emploi; en 2016,

Accent sur la diversité

seulement 31 % des personnes ayant une invalidité grave travaillaient.

En raison en partie de ces inégalités préexistantes, la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique connexes ont touché de manière disproportionnée les femmes, surtout les femmes de groupes sous-représentés. Comme il est indiqué dans l'*Aperçu des fondements économiques et sociaux*, les emplois des femmes ont été touchés plus tôt et plus durement et continuent à se rétablir plus lentement, avec des répercussions négatives particulièrement notables sur l'emploi des femmes noires et racisées, des nouvelles arrivantes, des femmes à faible revenu et des jeunes femmes. Même lorsque les femmes n'étaient pas exposées au risque de perdre leur emploi, la nature essentielle des services qu'elles fournissaient, comme les soins infirmiers ou la garde d'enfants, les exposait à un plus grand risque de transmission de la COVID-19. Même si la surreprésentation des femmes dans les emplois à faible salaire constitue un facteur qui contribue de longue date à l'inégalité des sexes au Canada, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nature essentielle de bon nombre de ces emplois, surtout les services de soins de première ligne. Pour les femmes qui sont des mères, la fermeture des écoles et des services de garde d'enfants a rendu encore plus difficile la conciliation travail-vie personnelle et a accru les obstacles à l'entrée sur le marché du travail.

Le Groupe de travail sur les femmes dans l'économie a clairement indiqué au gouvernement que cette pandémie nécessite des mesures incitatives et de relance qui sont adaptées à la nature unique de cette crise sur les femmes. Les membres ont accordé une grande priorité aux investissements dans l'économie des soins visant à s'attaquer au fardeau du travail non rémunéré effectué par les femmes, à favoriser la participation des femmes au marché du travail rémunéré et à créer de bons emplois dans les secteurs de l'économie où travaillent les femmes. Ces mesures comprennent des investissements dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et dans les soins de soutien, là où la pandémie a révélé des insuffisances dans la qualité des soins fournis aux aînés et dans les salaires et les conditions de travail des travailleurs de la santé.

« Tout emploi peut être un excellent emploi. L'infrastructure sociale dont nous dépendons tous constituera un moteur de croissance du PIB pendant des décennies, résultat du vieillissement de la population et des besoins d'une cohorte en âge de travailler, de moins en moins nombreuse, mais de plus en plus précieuse. L'économie des soins pourrait favoriser une vie meilleure, et pas seulement une économie plus grande, si nous nous attaquons aux problèmes révélés par la pandémie. Tout comme la fabrication a généré la classe moyenne du Canada entre les années 1950 à 1970, le secteur des soins pourrait être la source de notre prochaine classe moyenne. »

— Armine Yalnizyan, économiste, fellow de la Fondation Atkinson au chapitre de l'avenir des travailleurs et membre du Groupe de travail sur les femmes dans l'économie

Compte tenu de ces défis, le budget de 2021 investit dans une relance féministe et inclusive, et s'emploie à lutter contre les inégalités des sexes et la discrimination systémique sur le marché du travail de plusieurs façons, dont les suivantes :

- Établir un système pancanadien **d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**.
- Appuyer les **communautés des Canadiens noirs** au moyen d'investissements supplémentaires pour les organismes à but non lucratif dirigés par des Noirs et de la création d'un fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs.
- Renforcer les **soins de longue durée et de soutien** partout au Canada en investissant pour soutenir la mise en œuvre de normes de soins de longue durée, un meilleur accès à des soins palliatifs de qualité et l'amélioration de l'infrastructure de données afin de jeter de bonnes bases pour des mesures coordonnées dans l'ensemble du secteur.
- Voir également les mesures sous Réduction de la pauvreté, santé et bien-être visant à augmenter le salaire minimum fédéral et à bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs.
- Investir dans des **services de garde adaptés à la culture** et fondés sur les distinctions **pour les enfants autochtones**.
- Déployer le **Fonds de finance sociale** pour mobiliser les capitaux privés et pour faire croître le marché de la finance sociale afin de créer des milliers d'emplois à prépondérance féminine, de fournir des services dont les Canadiens vulnérables ont besoin et d'opérer un changement social positif.
- Renouveler le **Programme de préparation à l'investissement** pour continuer d'aider les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les autres organismes à vocation sociale à acquérir les compétences et les capacités nécessaires en vue d'accéder aux possibilités de financement social.
- Accorder du financement à l'initiative **Mon65+** de l'Union internationale des employés des services de santé pour inciter les travailleurs à participer.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures et d'autres mesures du budget de 2021 qui font progresser le pilier Participation à l'économie et prospérité, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Leadership et participation à la démocratie

Égalité des sexes dans les rôles de leadership et à tous les niveaux du processus décisionnel

L'égalité des sexes et la diversité dans les postes de leadership dans les sphères économique, politique et judiciaire sont des éléments essentiels pour assurer une société juste et démocratique.

Haute direction	Propriétaire d'entreprise	Membres du Conseil
Proportion des postes de haute direction occupés par des femmes.	Proportion des entreprises privées selon le ou les propriétaires majoritaires	Proportion des conseils d'administration selon le nombre de femmes administratrices en 2018.
Gouvernement fédéral	Gouvernements provinciaux et territoriaux	Bandes des Premières Nations
Députés, ministres et sénateurs qui sont des femmes, par Parlement.	Proportion des personnes dans les gouvernements PT qui sont des femmes, en date du 16 février 2021.	Proportion des membres des conseils de bande des Premières Nations qui sont des femmes, en date du 12 avril 2021.
Administrations municipales	Juges fédéraux	Policiers
Proportion des conseillers municipaux qui sont des femmes, en date du 16 février 2021.	Juges fédéraux qui sont des femmes par mois et par année, de janvier 1985 à avril 2021.	Proportion des policiers équivalents temps plein qui sont des femmes.

Sources : Enquête sur la population active; Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés; Loi sur les déclarations des personnes morales; Parlement du Canada; Services aux Autochtones Canada; sites Web des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux; Commissariat à la magistrature fédérale Canada; Enquête sur l'administration policière

Depuis que la plupart des femmes ont obtenu le droit de se présenter aux élections fédérales en 1920, la représentation des femmes dans la politique canadienne s’est améliorée progressivement. À titre d’exemple, le nombre de femmes élues au Parlement a augmenté jusqu’à 100 sur 338 et en 2015, le Canada a présenté son tout premier Cabinet paritaire.

En même temps, il y a eu d’importantes améliorations dans le domaine judiciaire, attribuables en partie aux récentes réformes du processus de nomination des juges aux cours supérieures qui insistent sur la transparence, le mérite et la diversité de la population canadienne, tout en continuant d’assurer la nomination de juristes répondant aux normes d’excellence et d’intégrité les plus rigoureuses. Ce processus a aidé à accroître la proportion des juges de nomination fédérale qui sont des femmes, qui est passée de 34 % en 2015 à 45 % en 2020. Il s’est également traduit par la nomination de 16 juges de la communauté LGBTQ2 et de 30 juges membres des minorités visibles depuis octobre 2016.

Cependant, l’écart au chapitre du pouvoir est encore bien présent. Les entreprises demeurent largement dominées par des hommes : seul un poste de haute direction sur trois est occupé par une femme, et la diversité fait cruellement défaut dans bon nombre de rôles de leadership et de prise de décisions. Par exemple, les noires et les personnes racisées, les Autochtones et les personnes handicapées sont beaucoup moins susceptibles d’être propriétaires d’entreprises et de siéger à des conseils d’administration. Les Canadiens racisés sont également moins susceptibles de servir dans les forces de l’ordre.

Accent sur la diversité

- Identité autochtone
- En 2017, peu de petites et moyennes entreprises (PME) appartenaient majoritairement à des Autochtones (1 %).
 - À l’heure actuelle, il y a parmi les députés 5 membres des Premières Nations, 2 Inuits et 4 Métis, ce qui représente 3 % de la Chambre, par rapport à 5 % de la population. Sur les 11 députés autochtones, 4 étaient des femmes. Parallèlement, le Sénat comptait parmi ses membres 5 membres des Premières Nations, 1 Inuit et 4 Métis (10 %). Sur ces sénateurs autochtones, 6 étaient des femmes.
 - Dans l’ensemble, 4 % des policiers et 3 % des recrues se sont identifiés comme Autochtones en mai 2019. Au sein des services de police des Premières Nations, 63 % des agents se sont identifiés comme Autochtones.
 - Parmi les 403 sociétés ayant fait appel au public qui

Accent sur la diversité

ont divulgué des renseignements sur la diversité en 2020 pour se conformer aux nouvelles règles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, seulement 0,3 % des 2 411 membres du conseil d'administration étaient des Autochtones et seulement 0,2 % des 2 158 personnes occupant des postes de haute direction étaient des Autochtones.

Appartenance à une minorité visible

- Même si plus d'une personne sur 5 a déclaré appartenir à un groupe de minorités visibles au Canada en 2016, seulement 1 PME sur 8 environ appartenait majoritairement à des minorités visibles en 2017.
- À la mi-mai 2019, les minorités visibles étaient sous-représentées en tant que policiers (8 %) et recrues (11 %).
- Les membres des minorités visibles occupaient 4 % des sièges aux conseils d'administration et 9 % des postes de haute direction parmi les 403 sociétés ayant fait appel au public qui ont divulgué des données sur la diversité en 2020.

Membre de la communauté LGBTQ2

- Selon le bulletin de rendement annuel de 2018, publié par le Conseil canadien pour la diversité administrative, seulement 1 % des administrateurs se sont identifiés comme membres de la communauté LGBTQ2.

Statut d'invalidité

- En 2016, même si plus d'une personne sur 5 a déclaré une invalidité, les PME appartenaient rarement en majorité à des personnes handicapées (1 %).
- Seulement 0,3 % des sièges aux conseils d'administration et 0,6 % des postes de haute direction des 403 sociétés ayant fait appel au public qui ont divulgué des données en 2020 étaient occupés par des personnes handicapées.

La COVID-19 a eu une incidence disproportionnée sur les femmes, surtout sur les femmes racisées. Au-delà de toutes les répercussions directes, leur sous-représentation dans les sphères de la politique, des affaires et de la justice a fait en sorte que leurs voix soient réduites au silence dans de nombreuses discussions politiques et économiques. Cette situation a créé d'autres obstacles à l'obtention des changements nécessaires pour aider les femmes et divers groupes à surmonter les obstacles et la discrimination systémiques.

Les femmes ont toutefois joué un rôle de premier plan dans le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Selon un rapport présenté récemment par le YWCA, les organismes dans ce secteur emploient plus de 2,4 millions de personnes au Canada, dont 70 % sont des femmes. De ce nombre, les organismes à vocation humanitaire et de services communautaires emploient environ 315 000 personnes.

Les gouvernements jouent un rôle clé pour faciliter et encourager l'amélioration de l'égalité des genres en politique, dans les affaires et dans la justice. Pour soutenir et renforcer l'égalité des genres et la diversité dans les institutions publiques du Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé, en février 2016, à ce que les personnes nommées par le gouverneur en conseil représentent la diversité linguistique et régionale et les groupes visés par l'équité en matière d'emploi du Canada dans le cadre de processus de nomination ouverts, transparents et fondés sur le mérite. Récemment, pour soutenir l'égalité des genres et la diversité dans le monde des affaires, le gouvernement fédéral a instauré des mesures comme le Défi 50-30, une initiative qui invite les organismes à aspirer à la parité hommes-femmes dans leurs conseils d'administration et dans la haute direction et à une représentation importante d'autres groupes sous-représentés. À compter du 13 avril 2021, 1 172 organismes participaient à ce défi. Pour des raisons semblables, le gouvernement a également instauré récemment de nouvelles exigences en matière de divulgation ayant trait au sexe et à la diversité en ce qui concerne les postes d'administrateur et de cadre supérieur et les politiques en matière de diversité dans les sociétés régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Étant donné que l'entrepreneuriat des femmes tient compte des tendances industrielles plus larges de ségrégation fondée sur le sexe dans l'économie, les propriétaires d'entreprises qui sont des femmes ont également été particulièrement touchées de manière négative par la pandémie, tout comme les propriétaires d'entreprises qui sont des Canadiens racisés. Les obstacles structurels pour de nombreuses entrepreneures ont amplifié les répercussions les plus importantes de la pandémie.

En tenant compte du fait que les besoins des entrepreneures sont uniques, nous avons instauré la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat en vue d'accroître l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement, aux talents, aux réseaux et à l'expertise dont elles ont besoin pour démarrer, pour prendre de

l'expansion et pour accéder à de nouveaux marchés. Le Groupe de travail sur les femmes dans l'économie et les autres parties prenantes ont souligné que les réseaux de soutien et les besoins financiers des entrepreneures diffèrent souvent de ceux des hommes, les femmes valorisant les soutiens complets et recevant des montants de financement moindres.

Reconnaissant que les femmes et divers groupes continuent d'éprouver des difficultés à décrocher et maintenir des postes de leadership, le gouvernement a introduit un certain nombre de mesures dans le budget de 2021, dont les suivantes :

- Accélérer la **Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat**.
- Accorder du financement additionnel en vue de soutenir le **Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires**.
- Tenir des consultations sur la **diversité dans la gouvernance d'entreprise** pour les institutions financières sous réglementation fédérale.
- Offrir du soutien aux petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises sociales sans but lucratif et de bienfaisance, en apportant des améliorations au **Programme de financement des petites entreprises du Canada**.
- Apporter des modifications législatives à la **Loi sur l'emploi dans la fonction publique** afin de s'attaquer aux préjugés et aux obstacles dans les processus de dotation.
- Investir dans les entreprises dirigées par des Canadiens de groupes typiquement sous-représentés par l'entremise d'un nouveau **volet de croissance inclusive** de l'**Initiative de catalyse du capital de risque**.
- Offrir d'autres **mesures de soutien aux entreprises autochtones** afin d'accroître les possibilités offertes aux entrepreneurs autochtones pour démarrer leurs entreprises et les faire croître, ainsi que pour augmenter la part des entreprises autochtones qui sont détenues et exploitées par des femmes autochtones.
- Renforcer les voix des Autochtones dans la prise de décisions fédérales en soutenant leur capacité de participer aux consultations et aux activités de mobilisation fédérales.
- Soutenir la **gouvernance et les capacités autochtones** des communautés des Premières Nations ayant les besoins les plus criants, afin d'améliorer la gestion des services et des programmes et l'accès à ceux-ci.
- Aider les entrepreneurs, y compris les entrepreneurs sous-représentés, par le truchement du **programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat**.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures et d'autres mesures du budget de 2021 qui font progresser le pilier Leadership et participation à la démocratie, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Éliminer la violence fondée sur le sexe et le harcèlement, et promouvoir la sécurité de la personne et l'accès à la justice

La violence fondée sur le sexe a des répercussions sur la santé, la vie sociale et l'économie de longue durée qui s'étendent sur des générations et mènent souvent à des cycles de violence dans les familles et potentiellement des communautés entières. Tous les Canadiens devraient être en sécurité et protégés de la violence physique, émotionnelle ou sexuelle, de la discrimination et du harcèlement, peu importe où ils vivent.

Harcèlement en milieu de travail	Violence entre partenaires intimes	Agression sexuelle															
Proportion de l'autosignalement de harcèlement en milieu de travail au cours de la dernière année en 2016.	Violence entre partenaires intimes signalée à la police, taux par 100 000 personnes.	Proportion de l'autosignalement d'agression sexuelle en 2018.															
Violence faite aux enfants	Taux d'homicide	Relation dans le cas d'homicides															
Proportion des personnes âgées de 15 et plus auto-déclarantes de la violence faite aux enfants en 2018.	Taux d'homicide par 100 000 personnes en 2019.	<table><thead><tr><th></th><th>H</th><th>F</th></tr></thead><tbody><tr><td>Partenaire intime</td><td>6</td><td>47</td></tr><tr><td>Autre membre de la famille</td><td>15</td><td>26</td></tr><tr><td>Autre relation</td><td>52</td><td>13</td></tr><tr><td>Étranger ou inconnu</td><td>26</td><td>13</td></tr></tbody></table> Proportion des homicides par relation avec l'auteur en 2019.		H	F	Partenaire intime	6	47	Autre membre de la famille	15	26	Autre relation	52	13	Étranger ou inconnu	26	13
	H	F															
Partenaire intime	6	47															
Autre membre de la famille	15	26															
Autre relation	52	13															
Étranger ou inconnu	26	13															
Victimisation avec violence	Femmes autochtones	Agression sexuelle non fondée															
Proportion de la victimisation avec violence signalée à la police en 2014.	<table><thead><tr><th></th><th>Sexuelle</th><th>Physique</th></tr></thead><tbody><tr><td>Premières Nations</td><td>48</td><td>45</td></tr><tr><td>Métis</td><td>40</td><td>44</td></tr><tr><td>Inuit</td><td>25</td><td>26</td></tr><tr><td>Non-Autochtones</td><td>26</td><td>30</td></tr></tbody></table> Proportion des agressions auto-déclarées à compter de 15 ans en 2018.		Sexuelle	Physique	Premières Nations	48	45	Métis	40	44	Inuit	25	26	Non-Autochtones	26	30	Pourcentage des incidents d'agression sexuelle considérés comme non fondés.
	Sexuelle	Physique															
Premières Nations	48	45															
Métis	40	44															
Inuit	25	26															
Non-Autochtones	26	30															

Sources : Enquête sociale générale en 2016; Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Enquête de 2018 sur la sécurité dans les espaces publics et privés; Enquête sur les homicides; Enquête sociale générale en 2014.

La violence fondée sur le genre est définie comme la violence commise contre

quelqu'un en fonction de son identité de genre, de son expression de genre ou de son genre perçu et comporte un éventail de comportements, de l'attention, de la négligence et du harcèlement sexuel non voulus à l'agression physique et sexuelle et à l'homicide. Les expériences de violence fondée sur le genre sont assez courantes au Canada : les femmes ont indiqué avoir signalé à la police environ 536 incidents de violence entre partenaires intimes par 100 000 habitants en 2019, et environ une femme sur trois indiquait en 2018 qu'elle avait été victime d'au moins un incident d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans.

Certains groupes de femmes et de filles sont touchés de manière disproportionnée par la violence fondée sur le genre, y compris les femmes et les filles autochtones, les Noires et les membres de la communauté LGBTQ2. À titre d'exemple, en 2018, 43 % des femmes autochtones indiquaient avoir été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans, par rapport à 26 % des femmes non autochtones. Les personnes qui vivent dans les communautés du Nord, rurales et éloignées ainsi que les personnes handicapées ont également un risque accru de subir de la violence fondée sur le sexe.

Accent sur la diversité	
Identité autochtone	• En 2016, les femmes autochtones avaient une plus grande probabilité de signaler du harcèlement sexuel en milieu de travail au cours des 12 derniers mois (10 %) que les femmes non autochtones (4 %). • Selon une enquête de 2018, plus d'adultes des Premières Nations et métis ont indiqué des expériences de violence faite aux enfants que les personnes inuites et non autochtones. • Comparativement aux femmes non autochtones, les femmes autochtones avaient une probabilité trois fois plus grande d'indiquer une expérience de violence conjugale entre 2009 et 2014. Les victimes autochtones de violence conjugale avaient également une probabilité plus élevée d'indiquer des formes plus graves de violence conjugale.
Appartenance à une minorité visible	• Lors d'une enquête en 2018, les hommes et les femmes membres des minorités visibles étaient un peu moins susceptibles d'indiquer avoir été victimes de violence durant l'enfance. Dans le cadre de la même enquête, ils étaient beaucoup moins susceptibles d'indiquer avoir été victimes d'agression physique ou sexuelle en tant qu'adultes. • En 2014, les membres des minorités visibles signalaient un peu moins souvent des expériences récentes de violence

Accent sur la diversité

conjugale que les non-membres des minorités visibles.

Statut d'immigrant	• Les immigrants ont indiqué plus souvent que les non-immigrants des expériences adultes d'agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans lorsqu'on leur a posé la question en 2018, mais ils avaient seulement une probabilité légèrement inférieure d'indiquer des expériences de violence durant l'enfance.
Membre de la communauté LGBQT2	• Dans le cadre d'une enquête de 2016, les femmes lesbiennes et bisexuelles ont indiqué des taux élevés de harcèlement sexuel au travail comparativement aux femmes hétérosexuelles. • Dans le cadre d'une enquête de 2018, les personnes transgenres ont indiqué avoir été victimes d'un comportement inapproprié au travail (69 %) trois fois plus souvent que les personnes cisgenres (23 %). • Dans le cadre d'une enquête de 2018, les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles ont indiqué des taux plus élevés de violence durant l'enfance que les personnes hétérosexuelles. Elles avaient aussi une probabilité plus élevée d'indiquer avoir été victimes d'agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. • Au cours de cette même enquête de 2018, les personnes transgenres étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer avoir été victimes d'agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans (59 %) que les personnes cisgenres (37 %).
Statut d'invalidité	• Lorsqu'on leur a posé la question en 2018, les personnes handicapées avaient une probabilité plus élevée d'indiquer qu'elles avaient subi une agression physique ou sexuelle en tant qu'adultes que les personnes non handicapées : les femmes handicapées ont indiqué trois fois plus souvent que les hommes handicapés avoir subi une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Les personnes handicapées avaient également une probabilité plus élevée d'indiquer avoir vécu une expérience de violence durant l'enfance.

La COVID-19, de même les pressions financières et l'auto-isolément a créé des conditions qui ont mené à une augmentation de la violence entre partenaires intimes et familiale. Un volume d'appels accru pour les lignes d'aide à la violence domestique et une augmentation du nombre d'appels pour les services policiers concernant les perturbations et les conflits domestiques indiquent que la violence fondée sur le genre a été exacerbée par la crise de santé publique. Conscient que la sécurité de nombreux Canadiens était menacée durant la pandémie, le gouvernement du Canada a agi sans tarder afin de garantir que les organismes de première ligne offrant du soutien aux femmes et aux familles victimes de violence avaient les ressources dont ils avaient besoin pour demeurer ouverts et fournir leurs services essentiels. Ainsi, il a affecté des fonds réservés aux organismes qui servent les femmes autochtones, aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves.

Comme pour bon nombre des autres problèmes structurels auxquels font face les femmes, il faudra déployer des efforts soutenus à long terme pour éliminer la violence fondée sur le genre, car elle est fermement ancrée dans les normes sociales liées à la féminité et à la masculinité, y compris les points de vue patriarcaux sur la famille, le sexisme et les attentes propres au genre en ce qui concerne le comportement.

Sachant que de nombreuses femmes et filles continuent d'être aux prises avec la violence, le gouvernement a réalisé des investissements importants afin d'éliminer la violence fondée sur le genre et d'appuyer les victimes et les survivantes, notamment par la stratégie Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre. Les mesures du gouvernement fédéral ont également compris l'introduction d'un Cadre national de prévention de la violence fondée sur le genre dans les campus, des changements au traitement des cas d'agression sexuelle non fondés et des dispositions législatives pour s'assurer que les travailleurs sous réglementation fédérale sont protégés du harcèlement en milieu de travail. En 2019, le gouvernement fédéral a également présenté la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes.

Améliorer l'accès et la confiance dans le système judiciaire est également essentiel pour appuyer les survivants de la violence fondée sur le genre et d'autres actes de préjudice ou de souffrance physique, sexuelle ou psychologique, tels que les crimes de haine raciale. C'est également crucial pour assurer la sécurité du Canada.

Les mesures prises et les investissements réalisés récemment par le gouvernement fédéral pour améliorer l'accès à la justice et la confiance dans le système judiciaire comprennent le renforcement de l'aide juridique afin de soutenir les victimes de harcèlement sexuel au travail, des modifications législatives en vue d'accroître l'accès à la justice familiale dans la langue officielle de son choix, une évaluation de l'incidence de la race et de la culture sur la détermination de la peine, ainsi qu'un appui à la demande croissante de services d'éducation et d'information juridiques pour le public.

Pour continuer à aborder les défis permanents associés à la violence fondée sur le genre au Canada et éliminer les obstacles structurels et systémiques qui limitent l'accès à la justice pour de nombreux groupes désavantagés, le gouvernement a introduit un large éventail de mesures dans le budget de 2021, dont les suivantes :

- Élargir les travaux du ministère de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada en vue **d'éliminer l'inconduite sexuelle et la violence fondée sur le genre dans les forces armées et d'appuyer les survivants.**
- Accroître le financement aux provinces et aux territoires pour **détourner les jeunes du système de justice.**
- Appuyer les services de police autochtones et la sécurité communautaire.
- Améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones.
- Lutter contre le racisme systémique dans les organismes de sécurité publique.
- Appuyer une gamme de mesures pour **mettre un terme à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.**
- Appuyer les organismes communautaires et le Secrétariat LGBTQ2 pour favoriser **une plus grande égalité pour les communautés LGBTQ2.**
- Améliorer **l'accès au soutien juridique pour les communautés racisées.**
- Faire progresser un **plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre** afin de soutenir les populations à risque et les survivants, et faire en sorte que les victimes disposent d'un accès fiable et rapide à la protection et aux services.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures et d'autres mesures du budget de 2021 qui font progresser le pilier Violence fondée sur le sexe et accès à la justice, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Diminution de la pauvreté, santé et bien-être

Réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé

Tous les Canadiens devraient pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux, avoir accès à des soins de santé de bonne qualité et savoir que des mesures sont prises pour réduire la pauvreté et créer de nouvelles possibilités leur permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Pauvreté	Insécurité alimentaire	Besoin impérieux de logement																																	
F : 10 % H : 10 % Proportion en dessous du seuil officiel de pauvreté.	<table> <thead> <tr> <th></th><th>H</th><th>F</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vivant seul</td><td>12</td><td>12</td></tr> <tr> <td>Parent seul</td><td>16</td><td>25</td></tr> <tr> <td>Tous les ménages</td><td>9</td><td></td></tr> <tr> <td>Couple, sans enfant</td><td>3</td><td></td></tr> <tr> <td>Couple avec enfants</td><td>7</td><td></td></tr> </tbody> </table> Proportion des ménages en situation d'insécurité alimentaire moyenne ou grave en 2017-2018.		H	F	Vivant seul	12	12	Parent seul	16	25	Tous les ménages	9		Couple, sans enfant	3		Couple avec enfants	7		<table> <thead> <tr> <th></th><th>H</th><th>F</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous les Canadiens</td><td>9</td><td>10</td></tr> <tr> <td>Vivant seul</td><td>19</td><td>19</td></tr> <tr> <td>Ménage avec parent seul</td><td>17</td><td>30</td></tr> <tr> <td>Aînés</td><td>8</td><td>11</td></tr> </tbody> </table> Proportion ayant des besoins impérieux de logement par type de famille en 2018.		H	F	Tous les Canadiens	9	10	Vivant seul	19	19	Ménage avec parent seul	17	30	Aînés	8	11
	H	F																																	
Vivant seul	12	12																																	
Parent seul	16	25																																	
Tous les ménages	9																																		
Couple, sans enfant	3																																		
Couple avec enfants	7																																		
	H	F																																	
Tous les Canadiens	9	10																																	
Vivant seul	19	19																																	
Ménage avec parent seul	17	30																																	
Aînés	8	11																																	
Ordonnances de soutien	Causes de décès	Espérance de vie																																	
77 % Taux de versement des ordonnances de soutien au conjoint et aux enfants.	<table> <thead> <tr> <th></th><th>H</th><th>F</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cancer</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr> <td>Maladies du cœur</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr> <td>Accidents</td><td>3</td><td>5</td></tr> <tr> <td>Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr> <td>Maladies cérébrovasculaires</td><td>5</td><td>3</td></tr> </tbody> </table> Classement des cinq principales causes de décès par sexe en 2019.		H	F	Cancer	1	1	Maladies du cœur	2	2	Accidents	3	5	Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	4	4	Maladies cérébrovasculaires	5	3	F : 70 ans H : 69 ans Espérance de vie à la naissance rajustée en fonction de la santé.															
	H	F																																	
Cancer	1	1																																	
Maladies du cœur	2	2																																	
Accidents	3	5																																	
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	4	4																																	
Maladies cérébrovasculaires	5	3																																	
Participation aux sports	Bien-être psychologique	Taux de natalité parmi les adolescentes																																	
34 20 Hommes Femmes Proportion des personnes âgées de 15 ans ou plus participant régulièrement à des sports au cours de la dernière année en 2016.	H : 70 % F : 65 % Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus indiquant une santé mentale très bonne ou excellente.	6 Nombre de naissances par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.																																	

Sources : Enquête canadienne sur le revenu; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes; Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires; de l'état civil – Base de données sur les décès et sur les naissances; Enquête sociale générale en 2016.

La pauvreté, particulièrement la pauvreté à long terme, a de répercussions profondes et répandues. Les personnes qui ont de faibles revenus ont une espérance de vie plus faible, des taux plus élevés de suicide, ainsi que des taux plus élevés de maladies du cœur, de conditions chroniques et de problèmes de santé mentale. Une piètre santé mentale et physique, que ce soit en raison de la pauvreté ou non, peut toucher le bien-être et le potentiel de revenus d’une personne, et entraîner des pertes économiques pour les personnes, les familles et la société.

Au Canada, la pauvreté et une mauvaise santé sont des défis auxquels de nombreuses personnes font face, mais certains sous-groupes sont plus à risque que d’autres. Par exemple, la pauvreté est plus répandue parmi les récents immigrants et les personnes racisées, alors qu’une mauvaise santé mentale est plus répandue parmi les Autochtones et les Canadiens LGBTQ2.

La prédominance d’emplois de faible revenu et de basse qualité dans certains secteurs de l’économie peut également contribuer à l’incidence de pauvreté, et ces emplois faiblement rémunérés et de basse qualité sont eux-mêmes les résultats de plusieurs facteurs, dont les suivants : l’absence de pouvoir de négociation parmi les travailleurs, comme le démontre le déclin des syndicats dans le secteur privé, une croissance faible ou restreinte des salaires minimaux réels, le rendement croissant des investissements faits dans l’éducation et les compétences, ainsi qu’une automatisation et une mondialisation accrues. Puisque la probabilité d’occuper un emploi précaire à temps partiel et faiblement rémunéré est plus grande pour les femmes que pour hommes, les femmes ont un plus grand risque de se retrouver parmi les travailleurs pauvres.

Accent sur la diversité	
Identité autochtone	• Les Autochtones avaient des taux de pauvreté plus élevés (20 %) que les non-Autochtones (10 %) en 2018. • Les Autochtones hors réserve indiquaient des niveaux de santé mentale plus faibles que les non-Autochtones en 2017-2018. • En 2016, les hommes autochtones ont indiqué qu’ils participaient moins souvent de façon régulière à des sports que les hommes non autochtones, mais il n’y avait aucune différence notable pour les femmes.
Appartenance à une minorité visible	• En 2017-2018, les personnes appartenant à un groupe des minorités visibles ont indiqué des niveaux de santé mentale positive (très bonne à excellente) semblables à ceux des personnes n’appartenant pas à un groupe des minorités visibles. • Les taux de pauvreté étaient plus élevés parmi la

Accent sur la diversité

	population des minorités visibles en 2016. Les Canadiens de l'Asie de l'Ouest avaient les taux de pauvreté les plus élevés, mais les taux étaient également élevés parmi les Canadiens d'origine arabe, coréenne, noire et chinoise. • Les femmes des minorités visibles ont participé régulièrement à des sports moins souvent que leurs homologues en 2016, alors que les hommes des minorités visibles ont participé légèrement plus souvent.
Statut d'immigrant	• Les récents immigrants avaient des taux de pauvreté (20 %) plus élevés que les immigrants non récents en 2018. • Les immigrants et ceux qui sont nés au Canada avaient presque la même probabilité d'indiquer une santé mentale très bonne ou excellente en 2017-2018. • Comparativement aux personnes nées au Canada, les personnes immigrantes avaient une probabilité réduite de participer régulièrement à des sports en 2016.
Membre de la communauté LGBT Q2	• Les femmes bisexuelles avaient les taux les plus faibles de santé mentale positive en 2017-2018, suivies par les hommes bisexuels. Les hommes gais et les femmes lesbiennes avaient des taux plus élevés que les hommes et les femmes bisexuels, mais des taux plus faibles que les femmes hétérosexuelles qui, elles-mêmes, avaient des taux inférieurs à ceux des hommes hétérosexuels. • En 2016, les hommes gais et les femmes bisexuelles ont indiqué participer régulièrement à des sports moins souvent que les hommes hétérosexuels et les femmes hétérosexuelles. • Les personnes transgenres affichaient des taux de résultats négatifs en matière de santé mentale plus élevés en 2018 et étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir sérieusement envisagé de se suicider (45 %) que les personnes cisgenres (16 %).
Statut d'invalidité	• Les personnes handicapées avaient des taux de pauvreté accrus en 2017 (17 %), particulièrement si elles appartenaient aussi à un autre groupe à risque.

Accent sur la diversité

Revenu	• Les bébés nés dans le plus bas quintile de revenu en 2015-2017 pouvaient s'attendre à vivre environ huit années de moins que ceux nés dans le quintile de revenu le plus élevé. • La santé mentale était pire parmi les personnes ayant un faible revenu en 2017-2018.
Études	• Les personnes ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires avaient une moins bonne santé mentale en 2017-2018 que les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur.

La crise économique et de santé soulevée par la COVID-19 et les mesures de santé publique connexes ont eu des répercussions dévastatrices sur la santé physique et mentale et le bien-être financier d'un grand nombre de Canadiens. Alors que les restrictions de santé publique réduisaient les contacts sociaux, la santé mentale a affiché un déclin et de nombreux Canadiens ont augmenté leur consommation de substances. Même les Canadiens qui ont eu la chance d'éviter la COVID-19 ont vu des retombées négatives sur leur santé physique étant donné que les sports étaient annulés et que les centres de conditionnement physique étaient fermés. En outre, même si les Canadiens ont reçu le soutien de programmes d'aide au revenu robustes et adaptés à leur situation, comme la Prestation canadienne d'urgence qui a aidé à atténuer les répercussions de la pandémie sur les revenus et les emplois, de nombreux Canadiens continuent d'être victimes du chômage ou de faire face à des difficultés pour combler leurs besoins essentiels.

Bien que le gouvernement apporte une réponse exhaustive face à la pandémie, il s'est engagé depuis longtemps dans des politiques visant à réduire la pauvreté, à accorder l'accès à des logements abordables et à faire des investissements dans des communautés saines. À titre d'exemple, les investissements réalisés récemment dans l'Allocation canadienne pour enfants ont aidé à sortir plus de 400 000 enfants de la pauvreté, tandis que l'expansion de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs a contribué à augmenter l'offre de logements locatifs abordables. En outre, un programme fédéral réinventé contre l'itinérance, appelé Vers un chez-soi, a permis d'aider les personnes qui n'ont pas accès à un logement sûr et sécuritaire. Le gouvernement fédéral a entre autres appuyé un service pancanadien de prévention du suicide, qui fournit du soutien en cas de crise dans les deux langues, vingt-quatre heures par jour, sept jours sur sept, par des intervenants formés et qui améliore la réponse à la crise des opioïdes.

Pour soutenir les Canadiens aux prises avec la pauvreté, l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux en matière de logement, ou qui risquent de se trouver dans cette situation en raison de la pandémie, le gouvernement fédéral a instauré une prestation supplémentaire au titre de l'Allocation canadienne pour enfants et une prestation supplémentaire spéciale au titre du crédit pour la taxe sur les produits et services, a accru le financement accordé à l'initiative Vers un chez-soi et a aidé les banques alimentaires et d'autres organismes qui offrent de l'aide pour lutter contre la faim à ceux qui ont en besoin. Parmi les autres mesures prises, il y a des investissements supplémentaires dans les centres de détresse et la création du portail Espace mieux-être Canada pour aider les Canadiens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de consommation de substances.

Dans le contexte des mesures futures pour appuyer la relance après la pandémie, les membres du Groupe de travail sur les femmes dans l'économie ont mis l'accent sur la question du travail précaire et l'importance des politiques visant à appuyer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, comme des changements apportés aux lois sur le salaire minimum et des congés de maladie payés. Ils ont également souligné le besoin à long terme de moderniser les programmes de soutien au revenu du Canada, comme l'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et les mesures de soutien pour les personnes handicapées.

« La COVID-19 a eu des effets économiques, sanitaires et sociaux dévastateurs pour les communautés avec lesquelles nous travaillons. Depuis la perte d'emplois stables jusqu'au manque de places en garderie, en passant par le traitement de la discrimination, de la haine et de la violence sous toutes leurs formes, nous voyons bien qu'il est impossible de revenir aux vieilles façons de faire. Nous avons besoin d'une nouvelle approche qui envisage l'économie et l'égalité des sexes ensemble. »

—Maya Roy, PDG de YWCA Canada et membre du Groupe de travail sur les femmes dans l'économie

Pour répondre aux défis immédiats et permanents associés à la pauvreté, à la santé et au bien-être, le gouvernement a introduit un certain nombre de mesures dans le budget de 2021, dont les suivantes :

- Établir un **salaire fédéral minimum de 15 \$**.
- Maintenir un accès flexible aux prestations de l'**assurance-emploi** alors que le marché du travail commence à s'améliorer.
- **Prolonger la période de prestations de maladie de l'assurance-emploi** pour mieux soutenir les Canadiens malades ou blessés.
- Offrir du financement d'urgence aux **programmes d'itinérance** pour protéger les Canadiens vulnérables qui subissent l'itinérance ou qui sont à risque de la subir.
- Maintenir le financement pour les organismes de lutte contre la faim qui assurent la **sécurité alimentaire** des Canadiens vulnérables.
- Aider les organismes communautaires à améliorer l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive.
- **Aborder la crise des opioïdes et la toxicomanie problématique** en appuyant un large éventail d'approches novatrices à la réduction des préjudices, au traitement et à la prévention.
- Prolonger le **projet pilote pour les nouvelles arrivantes racisées**.
- Bonifier l'**Allocation canadienne pour les travailleurs**, qui pourrait fournir environ 1 000 \$ de plus par année aux travailleurs à temps plein faiblement rémunérés et sortir près de 100 000 Canadiens de la pauvreté.
- Accroître le financement pour les mesures de **santé publique** et le **Fonds de soutien aux communautés autochtones** afin de répondre aux besoins immédiats des communautés autochtones.
- Appuyer les communautés en fournissant des services aux Autochtones qui font face à problèmes de santé mentale au moyen d'une **stratégie de bien-être mental fondée sur les distinctions**.
- Faire des **investissements en santé mentale** pour appuyer les populations touchées de manière disproportionnée par la COVID-19 et élaborer des normes nationales en santé mentale.
- Établir un **Institut national de recherche sur la santé des femmes**.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures et d'autres mesures du budget de 2021 qui font progresser le pilier Réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.

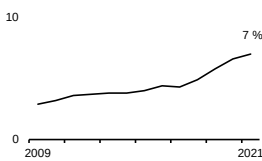
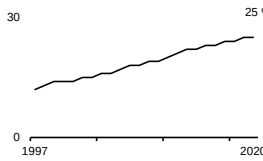
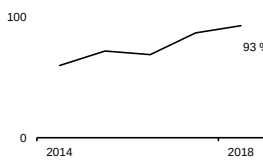
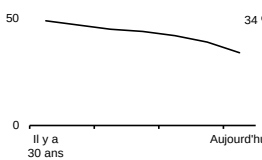
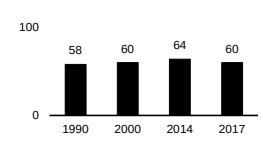
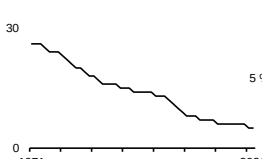
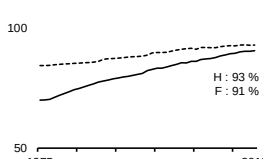


Cadre des résultats relatifs aux sexes

Égalité des sexes dans le monde

Promouvoir l'égalité des sexes pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère

L'accès complet et égal aux ressources, aux possibilités et à la sécurité pour les femmes et les filles de partout dans le monde peuvent entraîner une plus grande prospérité, une qualité de vie améliorée, ainsi que la paix et la sécurité pour tous. Les femmes et les filles sont de puissants agents du changement et peuvent améliorer leur propre vie et celles de leur famille, de leur communauté et de leur pays.

Paix et sécurité	Leadership	Droits des femmes														
 Proportion des membres du personnel de maintien de la paix de l'ONU qui sont des femmes.	 Proportion des sièges occupés par des femmes dans des parlements nationaux mondialement.	 Aide allouable bilatérale contrôlée visant l'égalité des sexes.														
Santé sexuelle	Santé reproductive	Genres dans les accords commerciaux														
 Proportion de filles dans 31 pays qui ont subi de la mutilation génitale.	 Proportion des femmes âgées de 15 à 49 ans qui utilisent des moyens contraceptifs.	Accord Canada-États-Unis-Mexique Accord de partenariat transpacifique global et progressiste Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne ALE Canada-Chili ALE Canada-Israël														
Équité des ressources	Violence fondée sur le sexe	Études et compétences														
 Pays sans pouvoir administratif égal entre les conjoints sur les biens.	Pays à revenu faible et moyen <table><tr><td>Amériques</td><td>30</td></tr><tr><td>Afrique</td><td>37</td></tr><tr><td>Europe</td><td>25</td></tr><tr><td>Méditerranée de l'Est</td><td>37</td></tr><tr><td>Asie du Sud-Est</td><td>38</td></tr><tr><td>Ouest du Pacifique</td><td>25</td></tr><tr><td>Pays à revenu élevé</td><td>23</td></tr></table> Proportion des femmes qui ont subi de la violence entre partenaires intimes en 2010.	Amériques	30	Afrique	37	Europe	25	Méditerranée de l'Est	37	Asie du Sud-Est	38	Ouest du Pacifique	25	Pays à revenu élevé	23	 Taux de littératie des jeunes de 15 à 24 ans.
Amériques	30															
Afrique	37															
Europe	25															
Méditerranée de l'Est	37															
Asie du Sud-Est	38															
Ouest du Pacifique	25															
Pays à revenu élevé	23															

Sources : Nations-Unies; Union interparlementaire; OCDE; UNICEF; Banque mondiale; OMS.

L'égalité des genres partout dans le monde a continué de s'améliorer alors que les organismes internationaux et les gouvernements reconnaissent l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles. L'égalité des genres est non seulement un droit humain fondamental, mais il existe d'importantes preuves que libérer le potentiel de toutes les femmes et les filles est la façon la plus efficace de réduire la pauvreté et de créer un monde qui est plus inclusif, plus pacifique et plus prospère.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans de nombreux pays partout dans le monde au cours des deux dernières décennies, on empêche toujours des millions de femmes et de filles de réaliser leur plein potentiel en raison d'un accès inégal aux ressources, aux possibilités et à la sécurité. Ces inégalités commencent à la naissance et suivent les femmes tout au long de leur vie. Par exemple, dans de nombreux pays, les garçons ont accès aux soins de santé, à la nutrition et à l'éducation au détriment des filles. Ensemble, les répercussions d'une préférence envers les garçons et les hommes par rapport aux filles et aux femmes ont mené, selon les estimations, à la disparition de 100 millions de femmes en raison d'une mortalité excessive. En outre, dans 41 pays, les lois sur l'héritage n'accordent pas le même traitement aux filles et aux garçons; dans 38 pays, aucune loi n'interdit la mise à pied des travailleuses enceintes, et dans 32 pays, aucune loi ne porte expressément sur la violence familiale.

La violence fondée sur le sexe et l'exploitation sexuelle demeurent aussi des obstacles considérables pour les femmes et les filles du monde entier. À titre d'exemple, 12 millions de filles sont mariées avant d'avoir atteint l'âge adulte chaque année, près d'une femme sur trois a été victime de violence entre partenaires intimes, et plus de 200 millions de femmes et de filles dans 31 pays ont été victimes de mutilation génitale féminine.

Afin de contribuer à la lutte pour l'égalité des sexes et pour les droits des femmes à l'échelle mondiale, le gouvernement a posé des gestes importants : il a soutenu la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada au moyen de l'enveloppe d'aide internationale, a accueilli un nombre supplémentaire de 1 000 femmes et filles réfugiées de diverses zones de conflits partout dans le monde en tant que réfugiées, a lancé l'initiative Sa voix, son choix, afin de rendre possible la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et a appuyé les organismes et les réseaux de femmes dans plus de 30 pays en développement à l'aide du programme Voix et leadership des femmes. Le Canada a également joué un rôle de chef de file mondial de la promotion de l'égalité des genres : il a créé le premier Conseil consultatif sur l'égalité des genres et invite les partenaires du G7 à s'engager à intervenir concrètement afin d'améliorer la condition de vie des femmes et des filles partout dans le monde, il a tenu conjointement la première réunion officielle des femmes ministres des Affaires étrangères et dirigé des missions commerciales appuyant des entreprises appartenant à des femmes à l'aide du programme Femmes d'affaires en commerce international, en plus de lancer le nouveau Partenariat canadien pour l'égalité des genres, qui réunit le

gouvernement du Canada, la communauté philanthropique, le secteur privé et la société civile.

Pendant la pandémie de COVID-19, les défis auxquels les femmes partout dans le monde faisaient déjà face ont été amplifiés. Les soins non rémunérés, en grande partie assurés par des femmes, ont augmenté alors que les écoles et les services de garde d'enfants ont fermé, que plus de repas devaient être cuisinés à la maison et que les autorités de la santé publique recommandaient de nettoyer et de désinfecter davantage. L'accès aux contraceptifs modernes et aux services de planification familiale a diminué, en partie en raison du détournement de ressources allouées aux services de santé sexuelle et reproductive et en partie en raison des restrictions de santé publique qui ont restreint ou annulé temporairement l'accès à certains services, entraînant une augmentation des grossesses accidentelles et de la mortalité maternelle. Les pertes d'emplois et les difficultés économiques se sont fait sentir partout dans le monde, mais touchent particulièrement les femmes : 40 % de l'ensemble des travailleuses à l'échelle mondiale se trouvent dans les secteurs qui ont été les plus touchés par la pandémie. En outre, fait essentiel, les répercussions attribuables aux pertes d'emplois peuvent être particulièrement traumatisantes pour les femmes, qui ont toujours gagné moins, épargné moins et été moins indépendantes financièrement que les hommes. De pauvres conditions de travail dans de nombreux emplois associés à la santé dominés par les femmes, comme les soins infirmiers, ont également exposé de nombreuses femmes à un plus grand risque de transmission. Enfin, les lacunes dans le financement de l'aide humanitaire dans le tumulte de la pandémie de COVID-19 ont peut-être menacé de famine des millions de femmes et d'enfants qui fuient la violence. Reconnaissant les répercussions inégales de la COVID-19 sur les femmes, le gouvernement s'est engagé à garantir que les efforts internationaux de lutte contre la pandémie sont investis conformément à la Politique d'aide internationale féministe.

Tant que l'égalité des genres partout dans le monde demeure insaisissable, le Canada aura un rôle à jouer dans l'élimination des obstacles à l'égalité et pour aider à créer de meilleures possibilités pour les femmes et les filles. Dans cette optique, le budget de 2021 propose les mesures suivantes :

- **Prolonger la Stratégie au Moyen-Orient** d'une autre année.
- Répondre aux besoins croissants en **aide humanitaire internationale** partout dans le monde.
- Accorder du financement supplémentaire à l'**ombudsman canadien de la responsabilité sociale des entreprises (OCRSE)**.
- Accroître davantage la contribution du Canada à la **réponse internationale à la COVID-19**.
- Appuyer la réponse du Canada à la **crise des réfugiés rohingya et à la situation au Myanmar**.
- Maintenir les efforts du Canada concernant la **crise des migrants et des réfugiés vénézuéliens**.

Pour obtenir des renseignements sur les répercussions de ces mesures du budget de 2021, veuillez consulter le Rapport sur les répercussions.

Résumé des répercussions du budget de 2021 concernant les genres et la diversité

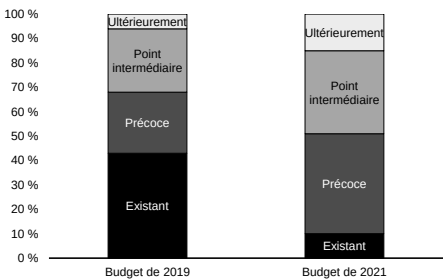
Le budget de cette année vise à assurer la relance et à bâtir une économie forte, plus inclusive et plus résiliente. Le gouvernement s’est engagé à prendre des décisions fondées sur des données probantes et à tenir compte des diverses répercussions sur les personnes. Cette approche a orienté toutes les décisions prises dans le cadre du Plan d’intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 ainsi que tous les investissements effectués dans le présent budget.

Suivant l’approche adoptée dans le budget de 2019, le reste du présent chapitre résume les répercussions du budget dans son ensemble. Cette analyse est complétée par l’analyse exhaustive des répercussions des mesures budgétaires individuelles en matière de genre, de diversité et d’autres facteurs, comme le montre le rapport sur les répercussions du budget de 2021.

Moment où l’ACS+ a été réalisée et approches réactives

Graphique A4.1

ACS+ effectué pour la première fois

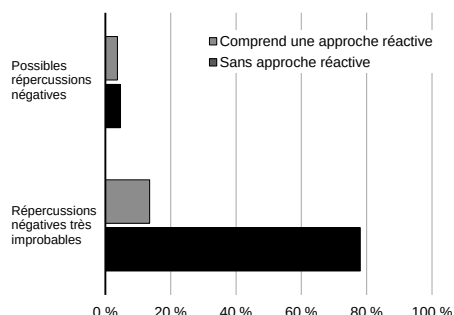


Dans le budget de 2021, une plus grande partie de l’ACS+ a été réalisée à des étapes antérieures, ce qui témoigne des efforts continus déployés par le gouvernement pour intégrer les considérations de genre et de diversité dans l’élaboration des politiques. Toutefois, il reste encore place à l’amélioration, compte tenu du nombre de mesures qui font encore état de l’exécution de cette analyse aux étapes ultérieures.

Moment où l'ACS+ a été réalisée et approches réactives

Graphique A4.2

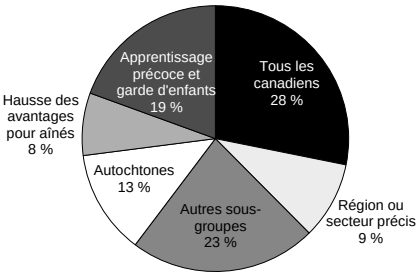
Approches réactives



L'un des objectifs clés de l'ACS+ consiste à cerner les obstacles à l'accès ou les répercussions négatives involontaires pour des groupes particuliers, pour permettre l'élaboration de stratégies d'atténuation ou d'approches réactives. Un peu moins de 10 % des mesures du ont permis de déterminer une possible répercussion négative sur certains groupes. Pour environ la moitié de ces mesures, une approche adaptée a été élaborée. Lorsque les répercussions négatives étaient jugées très improbables, plus de 15 % des mesures ont adopté une approche proactive pour réduire les obstacles potentiels à l'accès, contre 8 % dans le budget de 2019. D'autres mesures visaient expressément les groupes vulnérables.

Population cible

Graphique A4.3
Part des investissements dans le budget de 2021 (valeur des mesures en dollars)

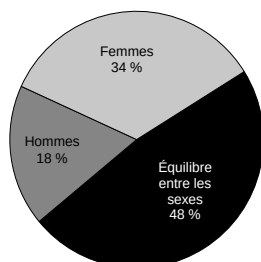


Bien que chaque mesure du budget vise en fin de compte à améliorer le bien-être de tous les Canadiens (28 % du budget), certaines mesures ciblent le soutien à un groupe particulier de la population, ou à une région ou un secteur (9 % du budget). Le soutien ciblé vise les défis ou les occasions propres à des sous-groupes de Canadiens. Par exemple, le budget de cette année comprend un soutien important aux communautés et aux entreprises autochtones (13 % du budget) et aux bénéficiaires de deux mesures particulières : l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, c'est-à-dire les femmes et les familles ayant de jeunes enfants (19 %) et l'augmentation des prestations pour les personnes âgées de 75 ans et plus (8 %).

Avantages prévus : genres

Graphique A4.4

Part des investissements dans le budget de 2021 (valeur des mesures en dollars)

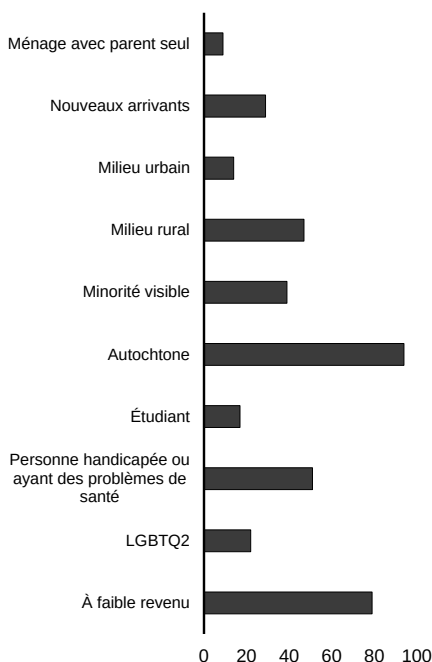


Un pourcentage important du budget de 2021 bénéficie directement aux femmes et aux hommes dans des proportions égales (48 %), tandis que d'autres offrent des prestations qui sont susceptibles de bénéficier de manière disproportionnée aux femmes et aux hommes. Une proportion importante (34 %) du budget de cette année devrait bénéficier directement aux femmes. En particulier, cela reflète les investissements allant jusqu'à 30 milliards de dollars pour établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui créera directement des emplois pour les femmes et qui appuiera la participation des femmes au marché du travail et leurs responsabilités en tant que gardiennes. Le budget de 2021 prévoit d'autres mesures pour relever les défis auxquels font davantage face les hommes, par exemple mettre fin à l'itinérance (les hommes représentent 72 % des utilisateurs de gîtes).

Avantages prévus : Caractéristiques additionnelles

Graphique A4.5

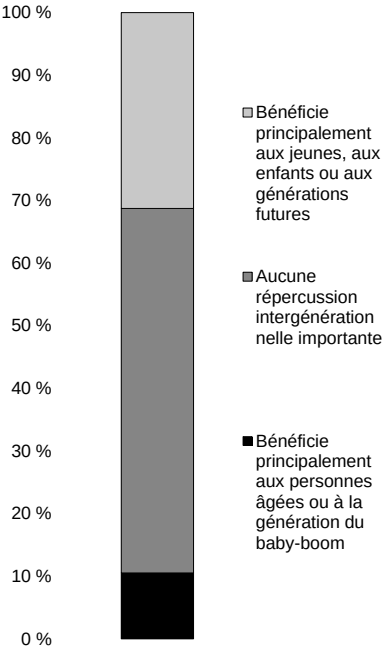
Avantages prévus par sous-groupe; nombre de mesures



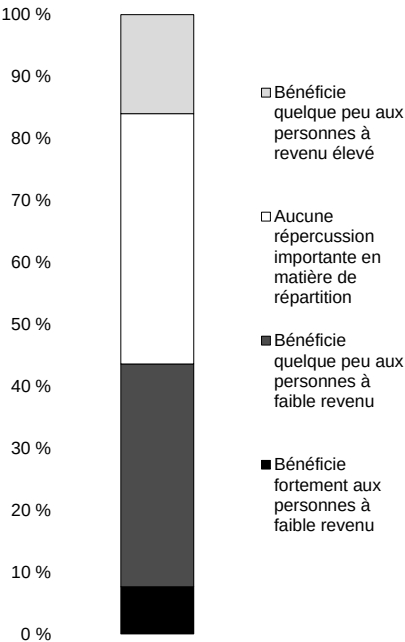
Les mesures budgétaires ont été évaluées en fonction des avantages directs et indirects attendus par divers sous-groupes de Canadiens. Un certain nombre de mesures prévues dans le présent budget visent à aider les peuples autochtones, les Canadiens des régions rurales et les minorités visibles. Par exemple, on s'attend à ce que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones présentent des bénéfices pour les femmes, les enfants et les familles autochtones, tandis que les efforts visant à renforcer la Fondation canadienne des relations raciales devraient bénéficier aux communautés racisées. Les mesures budgétaires peuvent également avoir des avantages pour plus d'un groupe; par exemple, l'amélioration de la sécurité alimentaire des Canadiens vulnérables devrait avoir des avantages pour les communautés noires, autochtones et du Nord, ainsi que pour les Canadiens à faible revenu et les familles monoparentales.

Avantages prévus : répercussions intergénérationnelles et de répartition du revenu

Graphique A4.6
Répercussions intergénérationnelles prévues, part des investissements dans le budget de 2021 (valeur des mesures en dollars)



Graphique A4.7
Répercussions prévues de la répartition des revenus, part des investissements dans le budget de 2021 (valeur des mesures en dollars)



Les mesures du budget de 2021 ont également été évaluées en fonction de la façon dont elles ont touché les Canadiens à différentes générations et à différents niveaux de revenu. Plus de la moitié des investissements du budget de 2021 devraient bénéficier aux Canadiens de façon générale, de manière égale entre les générations. Une part importante (30 %) devrait bénéficier particulièrement aux jeunes ou aux générations futures. Par exemple, la mesure qui consiste à soutenir les stages et la croissance des entreprises par l'intermédiaire de Mitacs bénéficie directement aux jeunes qui entrent sur le marché du travail en élargissant l'accès aux possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Cette catégorie reflète également en partie bon nombre des mesures du budget environnemental, comme les investissements historiques faits dans le patrimoine naturel du Canada, qui sont conçues pour bénéficier à tous les Canadiens, mais qui sont jugées particulièrement avantageuses pour les jeunes et les générations futures, étant donné que les répercussions ultimes des changements climatiques et de la perte de biodiversité ne se feront pas sentir avant plusieurs années.

Une grande partie du budget présente des avantages pour les Canadiens à faible revenu. Par exemple, l'amélioration de l'Allocation canadienne pour les travailleurs bénéficiera à trois millions de travailleurs à faible et à faible revenu par le soutien direct du revenu et en favorisant un maintien à plus long terme dans la population active. On s'attend à ce qu'une plus petite partie du budget bénéficie aux Canadiens à revenu plus élevé. Par exemple, le secteur de la fabrication de technologies à zéro émission croissante bénéficiera à tous les Canadiens à long terme, mais les fabricants de technologies à revenu élevé en tireront des avantages immédiats, car ces groupes recevront des montants de revenu de placement élevé disproportionnés.

Mesurer ce qui compte : La qualité de vie

Le gouvernement du Canada s'efforce de mieux intégrer les mesures de qualité de vie dans le processus décisionnel et la budgétisation en fonction des pratiques exemplaires internationales, de la consultation d'experts, des données probantes sur ce qui façonne le bien-être et de la recherche sur l'opinion publique sur ce qui compte pour les Canadiens.

Le gouvernement du Canada a réalisé d'importants progrès au fil des ans afin de comprendre l'incidence différente des tendances sociales et des investissements budgétaires sur les personnes. La suite logique des choses est de mettre davantage l'accent sur la *nature* de ces répercussions. Il faut donc évaluer les progrès réalisés sur de multiples fronts, de manière à ce que les décisions relatives aux priorités et aux investissements reposent sur des données probantes montrant ce qui améliore le plus la qualité de vie des Canadiens.

La pandémie de COVID-19 a touché de nombreuses dimensions de la qualité de vie des Canadiens, depuis les répercussions sur la santé et les pertes d'emplois jusqu'à la santé mentale et à l'isolement social. Les inégalités dans notre société et les lacunes dans notre filet de sécurité sociale ont été dévoilées et de nombreux Canadiens portent des réflexions sur ce qui compte le plus pour eux. Les gouvernements évaluent également la meilleure façon de promouvoir la reprise et de rebâtir en mieux.

L'expérience de la pandémie au Canada et partout dans le monde a mis en évidence l'importance de penser « au-delà du PIB ». Pendant longtemps, il a été compris que les mesures standards du progrès économique comme le PIB ne saisissent pas pleinement l'éventail complet des facteurs qui, selon les données probantes, déterminent une bonne qualité de vie. Le PIB nous indique comment l'activité économique générale croît, mais nous en dit peu quant à la façon dont la croissance est distribuée dans notre société. Cela n'arrive pas à tenir compte de l'activité économique à l'extérieur des marchés, comme les responsabilités en matière de soins et les répercussions sur l'environnement.

Reconnaître l'importance de facteurs qui vont au-delà du PIB ne signifie pas mettre moins l'accent sur l'investissement dans une économie forte ou une gestion budgétaire prudente; en fait, ces mesures sont indispensables pour atteindre et maintenir la qualité de vie. Il est essentiel d'accroître le PIB du Canada grâce à la croissance de la productivité, à la participation au marché du travail et aux investissements en vue de relever le niveau de vie national du Canada aujourd'hui et à l'avenir.

« Un Canadien sur deux (53 %) estime qu'une croissance plus forte du PIB canadien est importante pour sa vie quotidienne. Toutefois, les Canadiens sont beaucoup plus nombreux (82 %) à estimer que des mesures allant au-delà de la croissance économique, comme la santé et la sécurité, l'accès à l'éducation, l'accès à l'eau potable, le temps consacré aux activités extrascolaires et aux loisirs, la satisfaction à l'égard de la vie, les liens sociaux et l'égalité d'accès aux services publics, sont importantes pour leur vie quotidienne. En fait, près des trois quarts (71 %) des personnes interrogées estiment qu'il est important que le gouvernement ne se contente plus de considérer uniquement les mesures économiques traditionnelles comme les niveaux de croissance économique, mais qu'il prenne également en compte d'autres facteurs comme la santé, la sécurité et l'environnement lorsqu'il prend des décisions. »

Recherche sur l'opinion publique menée par la firme Earncliffe
Préparé pour le ministère des Finances du Canada, août 2020

Figure A4.2

Objectifs du Cadre de qualité de vie pour le Canada



Bien que la croissance économique soit importante, il y a maintenant un intérêt international croissant à adopter des mesures du progrès plus larges aux fins de la prise de décisions. S'appuyant sur « l'Initiative du vivre mieux » de l'OCDE, plus de la moitié de ses pays membres ont maintenant des initiatives stratégiques concernant la « qualité de vie » ou le « bien-être ». Celles-ci diffèrent dans leur conception et leur application, mais elles partagent un éthos commun : 1) une société qui fonctionne bien devrait se

concentrer sur le bien-être de ses citoyens; 2) la distribution des résultats dans l'ensemble de la société est importante; et 3) les gouvernements doivent viser à atteindre des résultats durables avec le temps.

Les gouvernements ont généralement élaboré des cadres qui suivent un ensemble d'indicateurs pour surveiller la façon dont le pays s'en tire du point de vue de la qualité de vie, utilisant ces données probantes pour éclairer de meilleures décisions en matière de politiques et de financement en fonction des meilleures possibilités d'interventions viables sur le plan des coûts.

Avec une attention renouvelée portée sur ce qui compte le plus pour les Canadiens, la pandémie offre une possibilité de « rebâtir en mieux » vers une société plus prospère, inclusive et durable. Le Canada travaillait à réaliser ces objectifs avant la pandémie, faisant d'importants investissements dans la croissance économique à long terme, la réduction de la pauvreté et le logement et en prenant des mesures pour faire face à la crise climatique.

L'**Initiative du vivre mieux** de l'Organisation de coopération et de développement économiques crée des statistiques qui saisissent les aspects de la vie qui importent aux gens et qui contribuent à définir la qualité de leur vie.

En 2019, la Nouvelle-Zélande a présenté le premier **budget de bien-être (en anglais)** à l'échelle mondiale, qui repose sur le Cadre de niveau de vie du pays et établit des priorités en matière de bien-être dès le début du cycle budgétaire annuel.

Le **Cadre de rendement national (en anglais)** de l'**Écosse** expose des résultats liés à la qualité de vie et à la durabilité, ce qui aligne les efforts déployés par les secteurs public, privé et à but non lucratif pour les atteindre.

En 2020, la **France** a annoncé son **initiative de budgétisation environnementale**, qui évalue son budget national par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris.

Un cadre de qualité de vie peut rassembler ces objectifs ainsi que d'autres, comme la cohésion sociale et la résilience. Cette approche intégrée peut servir d'étoile polaire pour l'élaboration de politiques et la budgétisation, formulant des priorités en fonction de ce qui compte le plus pour la qualité de vie des Canadiens. Le travail pour y arriver est bien avancé. En décembre 2019, la ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances a reçu la tâche de mieux intégrer les mesures de qualité de vie dans le processus décisionnel et la budgétisation. Guidés par les conversations avec des experts, des pays qui sont avancés dans leurs réflexions concernant le bien-être, les provinces et les territoires et les partenaires autochtones, ainsi que par les commentaires des Canadiens eux-mêmes, les représentants de partout du gouvernement se sont rassemblés pour créer une ébauche d'approche « fabriquée au Canada ».

Figure A4.3

Architecture du Cadre de qualité de vie pour le Canada



Le Cadre de qualité de vie est fondé sur les données probantes portant sur les facteurs qui comptent le plus pour les Canadiens : la prospérité, la santé, l'environnement, la cohésion sociale et une saine gouvernance. Il utilise des données ventilées pour étudier la distribution de ces résultats au moyen d'une perspective « d'équité et d'inclusion » et évalue les dynamiques à long terme au moyen d'une perspective « de durabilité et de résilience ». Vous pouvez en apprendre plus au sujet du cadre proposé dans ce [document de travail](#) sur le site Web du ministère des Finances du Canada. La discussion sur ce cadre et ses indicateurs en constante évolution se poursuivra.

Ce cadre commence déjà à éclairer les décisions. La considération de la façon dont chaque proposition budgétaire influence les diverses dimensions et indicateurs de ce cadre aide à obtenir le bon mélange de mesures en se concentrant correctement sur le développement d'une reprise forte, inclusive et durable. Subséquemment, le cadre continuera de motiver la façon dont nous surveillons les progrès pour « rebâtir en mieux » et améliorer la qualité de vie des Canadiens aujourd'hui et à l'avenir.

« Enfin et surtout, intégrer le bien-être directement dans l'élaboration des politiques peut faire une importante contribution au concept de "rebâtir en mieux". Notre future enquête sur l'économie étudie la façon dont les mesures du bien-être peuvent être utilisées dans l'élaboration de politiques. L'engagement du Canada à l'élaboration d'un cadre sur le bien-être peut aider à nous assurer que le slogan "rebâtir en mieux" se traduit en un ensemble applicable de résultats et de mesures concrètes. »

– Angel Gurría, secrétaire-général, OCDE,
discours devant l'Empire Club of Canada, février 2021

Annexe 5

Rapport sur les répercussions du budget de 2021

La présente section porte sur la façon dont chacune des mesures prévues dans le budget de 2021 touche les Canadiens et les Canadiennes; elle indique *qui* est le plus touché et quelle est la *nature* générale des répercussions.

La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* a été adoptée par le Parlement en décembre 2018 afin de reconnaître que le gouvernement s'engage à l'égard d'un processus de prise de décisions qui tient compte des incidences qu'ont les différentes politiques sur tous les Canadiens. Aux termes de la Loi, le gouvernement doit publier des renseignements sur les répercussions, selon le sexe et en matière de diversité, de toutes les nouvelles mesures budgétaires. À compter du budget de 2019, les documents budgétaires du gouvernement comprennent tous une analyse des répercussions de chacune des mesures budgétaires, garantissant ainsi la transparence de l'analyse menée dans le cadre de l'élaboration des politiques et des processus budgétaires. Cette analyse demeure en cours d'élaboration, et est parfois limitée par la disponibilité des données, surtout en ce qui concerne certains facteurs identitaires comme la race, l'identité de genre et l'incapacité. Toutefois, sous la direction de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et du Développement économique rural, de la ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse, de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, et de la ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances, les ministères continuent de moderniser cette analyse et d'en améliorer la qualité, en portant une attention particulière à l'analyse intersectionnelle de la race, de l'identité autochtone, l'incapacité et de l'identité de genre. Ces observations ont joué un rôle crucial dans l'élaboration et l'évolution de l'ensemble des mesures d'intervention pour lutter contre la COVID-19, dont chaque élément a été éclairé par cette analyse. À l'avenir, les nouveaux investissements que le budget de 2021 affecte à Statistique Canada devraient permettre aux Canadiens d'avoir un meilleur accès aux données désagrégées.

Le présent rapport reflète les commentaires d'experts qui ont conseillé périodiquement le ministère des Finances du Canada à l'égard de ses pratiques en matière de budgétisation sensible aux sexes. Il met un accent accru sur des mesures qui sont plus pertinentes du point de vue des sexes et de la diversité, tout en garantissant que toutes les mesures budgétaires offrent un certain niveau de couverture. Les mesures prévues au budget de 2021 visant à faire progresser le Cadre des résultats relatifs aux sexes se trouvent au début du présent rapport.

Ce rapport est aussi élargi cette année afin de donner des détails supplémentaires sur la *nature* des répercussions prévues de chacune des mesures budgétaires, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement à mieux intégrer les mesures de la qualité de vie au processus décisionnel et à la budgétisation. Comme il est indiqué dans la section *Mesurer ce qui importe*, le gouvernement commence à suivre les progrès réalisés sur un éventail de fronts, afin de garantir que les priorités et le processus décisionnel reposent sur des éléments probants qui indiquent les interventions pouvant améliorer le plus la qualité de vie actuelle et future des Canadiens. Afin de montrer les premiers pas faits dans cette direction, le présent rapport donne des détails sur la façon dont chacune des mesures budgétaires fait progresser divers aspects et indicateurs de la version provisoire du cadre de la qualité de vie.

Explication des termes et des champs

Titre et contexte : Chacun des titres est lié à son entrée correspondante dans le budget. Cliquez sur le titre d'une ACS+ pour consulter la description de la mesure.

Corps du texte : Ce champ comporte des renseignements sur les principales répercussions des mesures du point de vue des sexes, de la diversité et de la qualité de vie, ce qui comprend des répercussions directes et indirectes, positives ou négatives, le cas échéant. Les principaux faits et les sources de données se trouvent dans cette section.

Échéancier de l'ACS+ : l'ACS+ peut être réalisée à différentes étapes de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou d'une initiative du gouvernement. D'entrée de jeu, une ACS+ de grande qualité nécessite de l'attention dans l'élaboration d'options et de stratégies efficaces permettant d'assurer l'exécution de programmes et la prestation de services aux Canadiens. Pour que l'ACS+ soit le plus profitable possible, elle est idéalement conçue directement aux premiers stades du processus d'élaboration des politiques. La présente section indique le moment où l'ACS+ a été effectuée.

Au début Stade ultérieur	Au début de la phase d'élaboration des idées (lors de l'élaboration des propositions)
Au début Stade ultérieur	À mi-parcours (lors de la mise au point des propositions)
Au début Stade ultérieur	À un stade plus avancé (après la mise au point des propositions; avant la présentation d'une proposition)
Actuel	Une ACS+ a déjà été réalisée sur le programme actuel (dans les cas de renouvellement du financement d'un programme). Si la proposition vise un programme existant, cela signifie qu'elle a été modifiée pour refléter les changements au programme ou qu'elle a été confirmée pour indiquer que le programme n'a pas changé depuis la dernière fois où une ACS+ a été menée.

Répercussions sur la qualité de vie : Ce champ décrit les principaux domaines du cadre que chacune des mesures budgétaires devrait faire progresser et énumère ses indicateurs pertinents. Les domaines prioritaires pour chacune des mesures sont indiqués au moyen d’une icône « active » plus foncée.



Prospérité – Le domaine économique, qui comprend le revenu et la croissance, l’emploi et les compétences, ainsi que l’apprentissage et la sécurité économique.



Santé – Les systèmes de santé physique et mentale, et de soins de santé qui permettent aux personnes de s’épanouir à chacune des étapes de leur vie.



Environnement – L’environnement naturel et bâti, qui répond aux besoins de l’homme comme de l’air pur et de l’eau potable, ainsi que les aspects liés à intégrité et à l’intendance écologiques, comme les émissions de gaz à effet de serre.



Société – Comprend la culture et l’identité, l’inclusion, la cohésion sociale et les rapports sociaux, ainsi que l’emploi du temps.

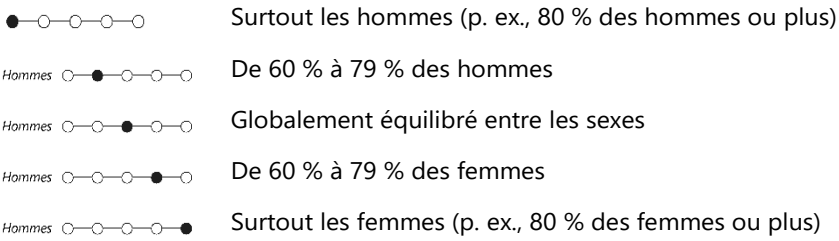


Saine gouvernance – Comprend la démocratie et les institutions, la sécurité et la sûreté, ainsi que la justice et les droits de la personne.

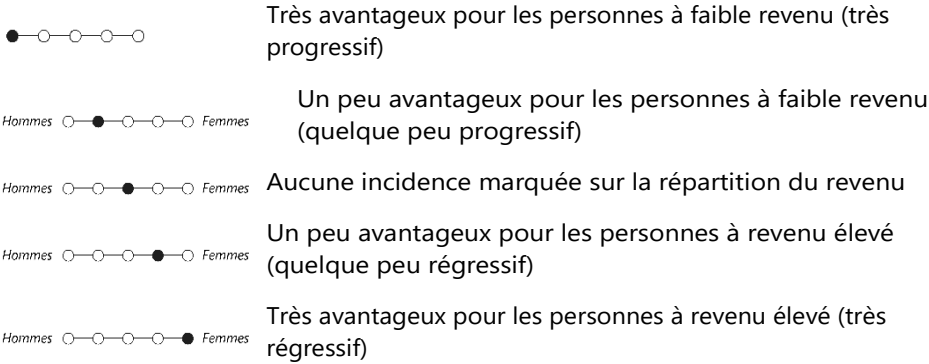
Population cible : Ce champ décrit le groupe qui profitera de la mesure. Cette section ne vise pas à décrire les répercussions attendues, mais plutôt l’intention des politiques qui sous-tendent la mesure.

Avantages prévus

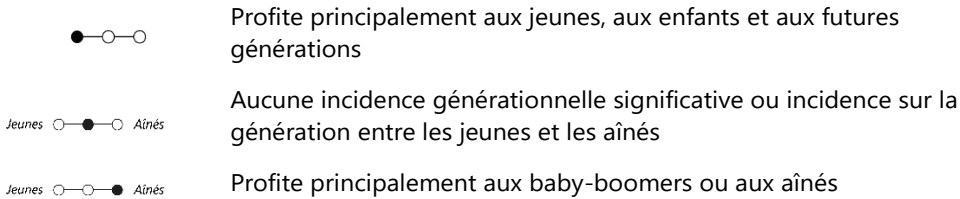
Sexe : Ce champ recueille des données sur les caractéristiques attendues du groupe de bénéficiaires, selon le sexe. L’échelle est décrite de la façon suivante :



Répartition du revenu : Cet indicateur décrit les répercussions attendues de la mesure, en fonction de la répartition du revenu. L'échelle est décrite de la façon suivante :



Incidence intergénérationnelle : L'incidence intergénérationnelle indique la cohorte d'âge qui profite ou qui devrait profiter de façon disproportionnée des avantages de la mesure.



Autres caractéristiques : Ce champ met en évidence d'autres caractéristiques dignes de mention des bénéficiaires (c.-à-d. la race, la région, la capacité et l'identité autochtone, etc.).

Cadre des résultats relatifs aux sexes (le cas échéant) : Chaque mesure qui fait progresser un but ou un objectif du Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada est accompagnée d’une icône représentant le pilier du Cadre connexe. Bien que seuls les sexes soient compris dans le titre du cadre, il correspond à la politique du gouvernement du Canada sur l’ACS+, qui veille à ce qu’on tienne compte des considérations relatives aux sexes par rapport aux autres facteurs d’identité intersectionnels. En outre, une mesure peut faire progresser plus d’un objectif dans le cadre d’un ou de plusieurs piliers, mais dans le présent rapport, seul le pilier principal est indiqué. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces énoncés de buts, ces objectifs et ces indicateurs sur le site Web de Femmes et Égalité des genres Canada.

Figure A5.1

Objectifs en matière d’égalité des sexes pour le Canada



Approche axée sur l’ACS+ (le cas échéant) : Ce champ comprend les efforts qui sont déployés pour minimiser les éventuelles répercussions négatives de la mesure sur certaines personnes ou certains groupes, ou les plans visant à réduire de façon proactive les obstacles à la participation.

Éducation et perfectionnement des compétences

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier de l'éducation et du perfectionnement des compétences du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Aider les jeunes et les étudiants à acquérir des compétences professionnelles et à entrer établir des liens avec les employeurs

Les investissements dans l'emploi des jeunes et la formation professionnelle profiteront directement aux jeunes (âgés de 15 à 30 ans), y compris les jeunes vulnérables faisant face aux nombreux obstacles à l'emploi et ceux issus des groupes sous-représentés sur le marché du travail, comme les jeunes autochtones et les jeunes racisés, les femmes dans certains métiers spécialisés ainsi que certains nouveaux arrivants au Canada. Les jeunes femmes devraient également en bénéficier un peu plus que les hommes, car elles ont été touchées de manière disproportionnée sur le plan économique par la pandémie par rapport aux autres groupes démographiques, notamment en subissant des pertes d'emploi à des taux plus élevés.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; compétences des enfants, des étudiants et des adultes; jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Population cible : Jeunes

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés

Autres caractéristiques : Jeunes vulnérables et sous-représentés, jeunes femmes

Échéancier de l'ACS+ :

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Accroître les possibilités pour les entreprises et les jeunes travailleurs par l'intermédiaire de Mitacs

Ce programme profite directement aux jeunes, étant donné qu'il augmentera le nombre de possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Il profitera aussi directement aux entreprises qui obtiennent un accès à des personnes hautement qualifiées. Étant donné que les stages offerts par le biais de Mitacs ont tendance à être axés sur les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), domaines dans lesquels les hommes sont surreprésentés, ceux-ci profiteront probablement plus de ces possibilités que les femmes. En ce qui concerne leur proportion de la main-d'œuvre, les membres des minorités visibles sont également plus susceptibles de travailler dans les domaines des STIM. Les femmes ne représentent que 34 % des titulaires de baccalauréat en STIM, tandis que les hommes représentent 53 % des inscriptions collégiales dans ces domaines. Les hommes sont aussi plus représentés parmi les propriétaires d'entreprise canadiens.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; perspectives d'avenir; productivité

Population cible : Étudiants, entreprises

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Étudiants, entreprises

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité



Approche corrective de l'ACS+

En tant qu'organisme, Mitacs est déterminé à accroître la diversité parmi les participants au programme. Il a une stratégie en place afin d'améliorer l'équité et la diversité, particulièrement chez les quatre groupes sous-représentés suivants : les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les peuples autochtones.

Soutenir les enfants et les jeunes vulnérables pendant la relance

Ce programme profite directement aux jeunes, car il cible particulièrement les étudiants qui sont susceptibles d'abandonner l'école. Étant donné que les étudiants qui sont les plus susceptibles d'abandonner l'école sont ceux qui font face à des obstacles systémiques et individuels dans leur vie quotidienne, les principaux bénéficiaires du programme seront les étudiants de ménages à faible revenu ou de communautés marginalisées et racisées ainsi que ceux vivant dans les communautés rurales et éloignées.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Scolarisation postsecondaire; compétences des enfants, des étudiants et des adultes; jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale

Population cible : Jeunes vulnérables

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Étudiants, communautés marginalisées et racisées, régions rurales et éloignées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

Aider les employeurs à former et à recruter des travailleurs

Les hommes et les femmes devraient bénéficier de ce programme de façon relativement égale, les avantages étant répartis différemment selon les projets et les secteurs précis soutenus. Les projets dans le secteur de la santé sont susceptibles de profiter de manière disproportionnée aux femmes, car elles occupent actuellement 80 % des emplois dans ce secteur. Les projets dans le secteur de l'énergie sont susceptibles de profiter de manière disproportionnée aux hommes, les femmes constituant 22 % de la population active de la production énergétique, dont 55 % sont dans le domaine de l'administration ou de la comptabilité.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; participation au marché du travail; compétences des adultes

Population cible :

Travailleurs déplacés, personnes peu qualifiées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques : Secteur de la santé, secteur de l'énergie, secteur de la construction

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

+ Approche corrective de l'ACS+

Le programme intégrera des critères à son processus d'évaluation des propositions de projet pour s'assurer qu'au moins 40 % des participants au programme proviennent de groupes sous-représentés comme les femmes et les personnes handicapées.

Appuyer les compétences afin de réussir

Même si des mesures de soutien seront offertes à tous les Canadiens, y compris ceux ayant un niveau d'éducation plus élevé et ceux occupant des emplois hautement qualifiés, ce programme profitera de manière disproportionnée aux adultes peu qualifiés, et les répercussions selon le sexe devraient être à peu près égales. Les hommes ont des compétences en numératie plus élevées que les femmes, tandis que, en général, les femmes et les hommes ont des compétences semblables en littératie. De plus, les compétences en littératie et en numératie chez les nouveaux arrivants sont moins élevées par rapport à celles de la population née au Canada, tandis que 35 % des membres des Premières Nations hors réserve et 50 % des Métis possédaient les compétences en littératie nécessaires pour être compétitifs dans une économie du savoir, par rapport à 57 % des adultes non autochtones.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; compétences des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir

Population cible :

Travailleurs peu qualifiés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques : Canadiens peu qualifiés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

+ Approche corrective de l'ACS+

Afin de maximiser la participation des groupes vulnérables, des activités de sensibilisation importantes et ciblées seront menées auprès des groupes d'intervenants qui possèdent une expertise et une expérience au service de ces populations avant le lancement des appels de propositions. En outre, on effectuera une collecte et une analyse de données pour chaque projet afin d'évaluer la participation.

Garantir le rétablissement des communautés par la formation axée sur les compétences et la planification de l'effectif

Les avantages de ce programme devraient être équilibrés sur le plan des sexes et s'accumuleront différemment, selon les projets précis financés. Les groupes qui ont toujours été sous-représentés sur le marché du travail, comme les jeunes, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants, les Canadiens noirs et autres personnes racisées, les peuples autochtones et les travailleurs âgés, devraient en profiter davantage, étant donné que 75 % du financement servira à répondre aux besoins liés au marché du travail de ces populations. En outre, le programme garantira que les besoins de communautés diversifiées, dont celles situées dans des régions urbaines, rurales et éloignées, sont pris en considération.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages; emploi; compétences des étudiants et des adultes
Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale

Population cible :

Groupes sous-représentés, tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

Groupes sous-représentés

Caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

Élargir les soutiens fédéraux aux adultes qui retournent à l'école à temps plein

Ce programme cible directement les adultes à faible revenu et à moyen revenu qui n'ont pas fréquenté le secondaire depuis au moins dix ans et qui choisissent de suivre des études postsecondaires à temps plein. Les étudiants adultes font face à des pressions financières importantes liées aux coûts du logement, aux personnes à charge (47 % ont affirmé s'occuper d'une personne à charge en 2018), à l'épargne pour les études des enfants, aux dettes préexistantes et à l'épargne pour la retraite. À ce jour, les femmes représentent environ 64 % des bénéficiaires de la subvention complémentaire pour apprenants adultes. Dans l'ensemble, environ 60 % des bénéficiaires de subventions complémentaires affirment que la subvention constituait un facteur important dans leur décision de retourner à l'école.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Scolarisation postsecondaire; compétences des adultes; bien-être financier; perspectives d'avenir

Population cible :

Étudiants adultes

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ○ ● Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

Étudiants

Caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

Doubler les bourses canadiennes pour étudiants pour deux années supplémentaires

Ce programme cible directement les étudiants de familles à faible et à moyen revenu. Les femmes constituent une majorité des étudiants effectuant des études postsecondaires et elles représentaient 60 % des bénéficiaires de l'aide financière aux étudiants en 2018-2019. En outre, plus des deux tiers des bénéficiaires de l'aide financière aux étudiants sont âgés de moins de 25 ans (72 % en 2018-2019).

Ce programme fournira une aide financière supplémentaire aux étudiants handicapés et aux étudiants dont les parents ont des besoins financiers totaux supérieurs à la moyenne par rapport à ceux de leurs pairs.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier; scolarisation postsecondaire; perspectives d'avenir

Population cible :

Étudiants de familles à faible et à moyen revenu

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ Aînés

Autres caractéristiques : Étudiants à faible revenu, étudiants handicapés

Échéancier de l'ACS+ : Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

Offrir un allègement de la dette étudiante

En mars 2020, les femmes représentaient 61 % de l'ensemble des emprunteurs ayant une dette étudiante fédérale en souffrance. Les femmes sont également plus susceptibles d'avoir besoin d'une aide pour rembourser leurs dettes étudiantes, ce qui représente 66 % des participants au Programme d'aide au remboursement.

En 2018-2019, environ la moitié des bénéficiaires du Programme d'aide au remboursement étaient âgés de moins de 30 ans et 85 % gagnaient un revenu suffisamment faible pour ne pas avoir à rembourser leurs prêts. Environ les trois quarts de tous les bénéficiaires de l'aide au remboursement ne sont plus aux études depuis moins de cinq ans.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Ratio du service de la dette des ménages; bien-être financier

Population cible :

Jeunes ayant une dette étudiante

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ Aînés

Autres caractéristiques : Étudiants

Échéancier de l'ACS+ : Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

Étendre l'accès aux mesures de soutien pour les étudiants et les emprunteurs handicapés

Selon les estimations, ce programme cible directement 40 000 étudiants actuels et anciens atteints d'une invalidité permanente ou prolongée chaque année. Les femmes représentent actuellement 61 % des bénéficiaires de la bourse d'études canadienne pour personnes handicapées et 65 % des bénéficiaires du programme d'aide au remboursement pour les personnes handicapées, lequel prévoit des reports ou des radiations de prêts exclusivement pour les emprunteurs à faible revenu qui éprouvent de la difficulté à rembourser leurs prêts d'études. Au sein de la population générale, 15 % des femmes et 10 % des hommes indiquent souffrir d'une invalidité, et les étudiants handicapés sont généralement ceux qui affichent les niveaux les plus élevés de besoins non couverts par les programmes d'aide financière aux étudiants.

Sources des données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Scolarisation postsecondaire; bien-être financier; perspectives d'avenir*
Société – *Environnements accessibles*

Population cible : Étudiants handicapés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ Aînés
Autres caractéristiques : Étudiants handicapés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Offrir une éducation de grande qualité pour les Premières Nations

Ces investissements profiteront aux personnes de tous les genres, mais les garçons et les hommes des Premières Nations qui sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires en profiteront le plus. Les étudiants, les enseignants et les communautés bénéficieront de mesures visant à assurer la sécurité des écoles pendant la pandémie de COVID-19. En 2016, 44 % des membres des Premières Nations dans les réserves âgés de 18 à 24 ans avaient terminé leurs études secondaires, par rapport à 88 % de la population non autochtone. Les investissements dans l'éducation des adultes permettront aux Premières Nations d'offrir des programmes répondant aux circonstances particulières, et parfois axées sur le sexe, qui empêchent les gens de terminer leurs études secondaires.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation; perspectives d'avenir*
Santé – *Incidence de la COVID-19*
Société – *Langues autochtones; sentiment d'appartenance à une communauté locale*

Population cible : Enfants et adultes des Premières Nations vivant dans les réserves

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ Aînés
Autres caractéristiques : Premières Nations

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Promouvoir les langues officielles

Le financement destiné aux langues officielles devrait profiter directement aux étudiants et aux jeunes de communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui auront un meilleur accès à des possibilités d'études dans leur langue de choix et qui profiteront de l'ajout d'espaces communautaires et d'infrastructure d'enseignement. Au Canada, plus de 1 million de francophones vivent à l'extérieur du Québec et plus de 1,1 million d'anglophones vivent au Québec. La connaissance des langues officielles et l'augmentation de la formation et du bilinguisme amélioreront les possibilités d'emploi des jeunes Canadiens, particulièrement ceux qui habitent dans des communautés éloignées ou rurales. Les établissements postsecondaires forment la main-d'œuvre bilingue requise pour assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion du bilinguisme, comme les enseignants de français et les éducateurs de la petite enfance. Étant donné que les femmes forment 70 % de l'effectif dans les services d'enseignement, elles devraient profiter indirectement de ce financement. Les investissements appuieront aussi les emplois dans le secteur de la construction, ce qui signifie que ces avantages indirects s'accumuleront de façon disproportionnée pour les hommes.

Sources des données : Statistique Canada, rapports des gouvernements provinciaux

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir*
Société – *Connaissance des langues officielles; sentiment de fierté et d'appartenance au Canada; sentiment d'appartenance à une communauté locale*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Étudiants des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Communautés de langue officielle en situation minoritaire, enseignants, secteur de la construction

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Soutenir les études postsecondaires dans le Nord

La mesure devrait profiter aux résidents des Territoires du Nord-Ouest, en mettant l'accent sur les jeunes. Les peuples autochtones représentent plus de 50 % de la population des Territoires. La transformation du collège en une université polytechnique profitera également aux personnes et aux familles à faible revenu, grâce à un accès accru aux programmes de diplômes ainsi qu'à une formation appliquée visant l'acquisition des compétences nécessaires sur le marché du travail.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Scolarisation postsecondaire; perspectives d'avenir

Population cible : Résidents des Territoires du Nord-Ouest

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Résidents des Territoires du Nord-Ouest, peuples autochtones
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Appuyer l'éducation postsecondaire des Autochtones pendant la pandémie

Ces investissements profiteront aux étudiants autochtones, dont la majorité sont des jeunes femmes. Les femmes ont toujours représenté environ 69 % des étudiants financés dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Les taux de scolarisation postsecondaire des Autochtones sont d'environ 18 % inférieurs à ceux de leurs homologues non autochtones, et il y a un risque que les interruptions liées à la COVID-19 accélèrent ces inégalités. L'obtention d'un diplôme postsecondaire peut avoir une incidence positive importante. En 2016, le taux d'emploi de la population des Premières Nations vivant dans une réserve sans certificat ou diplôme s'élevait à 33 %. Cette proportion est passée à 49 % pour les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, puis à 65 % pour celles qui avaient obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires. Les établissements postsecondaires dirigés par les Autochtones préservent et renforcent également les langues et les cultures autochtones.

Sources des données : Statistique Canada, Services aux Autochtones Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; scolarisation postsecondaire
Société – Langues autochtones; communautés dynamiques

Population cible : Étudiants inuits, métis et des Premières Nations

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Étudiants inuits, métis et des Premières Nations
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Éducation et perfectionnement des compétences

Enseigner aux enfants à coder

CodeCan cherche à joindre les filles, les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés et les jeunes vivant dans les communautés rurales, éloignées et du Nord en vue d'accroître leur représentation dans les programmes de sciences, de technologies, de génie et de mathématiques.

Environ 7 % des Canadiens âgés de moins de 24 ans sont autochtones et, au cours des trois premières années de CodeCan, entre 6 % et 9 % des participants étaient de jeunes Autochtones. Entre 45 % et 49 % des participants à CodeCan étaient des filles, ce qui cadre avec leur proportion de 48,6 % de la population d'âge scolaire.

Environ 19 % des Canadiens vivent dans des régions rurales, et entre 16 % et 20 % des participants à CodeCan étaient des jeunes provenant de régions rurales. Environ 4 % des 15 ans à 24 ans se disent en situation de handicap, alors que la proportion va de 1 % à 2,5 % chez les bénéficiaires de CodeCan.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir

Population cible : Jeunes, enseignants

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Jeunes autochtones, communautés rurales et éloignées
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Éducation et perfectionnement des compétences

+ Approche corrective de l'ACS+

Grâce à la gratuité de tous ses programmes pour les participants, CodeCan réduit les obstacles à la participation fondés sur le revenu. CodeCan vise également des cohortes équilibrées entre les sexes dans le cadre de ses programmes.

Participation à l'économie et prospérité

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier de la participation à l'économie et de la prospérité du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Cette mesure vise principalement les parents ayant de jeunes enfants, en particulier les mères qui s'occupent principalement des enfants. Elle sera également particulièrement utile aux éducateurs de la petite enfance, dont 96 % sont des femmes.

Les femmes, en particulier celles qui ont de jeunes enfants, ont un taux de participation au marché du travail plus faible que celui des hommes. En 2019, seulement 83 % des femmes de 25 à 44 ans ont participé à la population active, alors que les hommes de la même tranche d'âge ont participé à un taux de 91 %. Les jeunes femmes qui ont des enfants courent un risque plus élevé de ne pas être scolarisées, employées ou formées. L'accès à des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants augmentera la participation des femmes au marché du travail et réduira l'écart de participation des femmes au marché du travail à mesure qu'un plus grand nombre de mères entrent sur le marché du travail.

Les familles de toutes les fourchettes de revenus verront leurs frais réduits. Le financement d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soutiendra également les efforts visant à attirer et à maintenir en poste d'excellents éducateurs de la petite enfance, qui sont principalement des femmes et qui font face à des défis tels que de faibles salaires, de mauvaises conditions de travail et un manque de possibilités d'avancement professionnel.

Il existe des recherches importantes qui montrent que des services de garde d'enfants de grande qualité appuient des résultats positifs en matière de développement de l'enfant, comme l'amélioration des compétences cognitives et sociales, en particulier chez les enfants de familles défavorisées.

Sources des données : Statistique Canada, données administratives internes

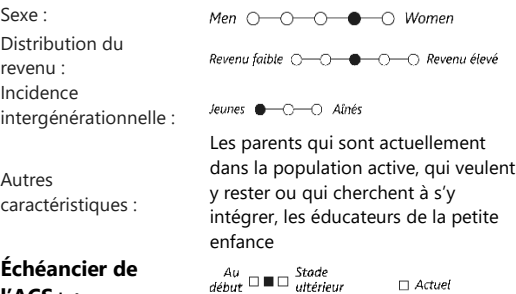
Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – Accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants; emploi; PIB par habitant; jeunes non scolarisés, employés ou formés
Santé – Enfants vulnérables dès la petite enfance
Société – Emploi du temps

Population cible : Familles ayant de jeunes enfants

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Approche corrective de l'ACS+

Le gouvernement fédéral travaillera avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour donner la priorité à la prestation de services de garde d'enfants de haute qualité en appuyant un secteur sans but lucratif robuste et en croissance, et pour assurer l'inclusion et l'égalité des chances pour les enfants de tous les milieux socioéconomiques, y compris les enfants noirs et les autres enfants racisés, les enfants autochtones dans les communautés urbaines et du Nord, les enfants des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les enfants handicapés.

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

Cet investissement profitera aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones en augmentant les possibilités de participation à la population active et en réduisant les pressions liées au temps consacré à la prestation de soins non rémunérés, contribuant ainsi au développement d'enfants en santé; il profitera également aux travailleurs du secteur. Les répercussions de la COVID-19 sur le marché du travail ont une incidence plus profonde et durable sur les peuples autochtones. L'emploi surtout chez les femmes autochtones demeure inférieur aux niveaux d'avant la pandémie.

Il a été démontré que l'accès à des services de garde d'enfants souples et de qualité augmente la participation des parents au travail, à l'éducation ou à la formation – surtout les mères – et qu'il pourrait jouer un rôle dans l'atténuation de ces disparités.

Les enfants inuits, métis et des Premières Nations sont plus susceptibles de vivre en pauvreté par rapport à la moyenne générale canadienne. L'accès à des programmes de haute qualité et adaptés sur le plan culturel permettra d'améliorer la préparation à l'école, le développement à long terme et les résultats de la vie en plus de donner aux jeunes enfants un sentiment solide d'identité.

Ces investissements profiteront également aux éducateurs de la petite enfance autochtones, qui sont majoritairement des femmes, en permettant aux fournisseurs de services de garde d'enfants d'élever les salaires, de donner des possibilités d'amélioration des compétences et de créer des programmes de formation et des emplois pour les nouveaux arrivants.

Sources des données : Statistique Canada; EDSC

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants; emploi; PIB par habitant; perspectives d'avenir; jeunes non scolarisés, employés ou formés
Santé – Enfants vulnérables dès la petite enfance
Société – Langues autochtones; emploi du temps

Population cible :

Familles autochtones avec jeunes enfants

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ● ○ ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ ○ Aînés
Autres caractéristiques : Familles autochtones, éducateurs de la petite enfance
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Renforcer les soins de longue durée et les soins de soutien

La pandémie a touché de manière disproportionnée les secteurs des soins de longue durée et de soutien au Canada. Plus de 2 500 établissements de soins ont connu une éclosion entre le 1er mars 2020 et le 15 février 2021, donnant lieu au décès de plus de 14 000 résidents et de près de 30 employés. Cela représente plus des deux tiers du total des décès causés par la COVID-19 au Canada.

Environ 80 000 résidents et employés d'établissements de soins de longue durée et de maisons de retraite ont été infectés, ce qui représente 10 % de tous les cas de COVID-19 au Canada.

Ce financement profite directement aux aînés et aux personnes handicapées qui ont besoin de soins de longue durée et de soutien. Les femmes devraient en profiter particulièrement, car 65 % des patients des établissements de soins prolongés sont des femmes.

Les fournisseurs de soins de santé, en particulier les préposés aux services de soutien de la personne et les aidants naturels, devraient également tirer profit du travail supplémentaire et des meilleures conditions de travail découlant de ce financement. La grande partie des fournisseurs de soins de soutien sont des femmes, dont une partie importante de ces particuliers sont de nouveaux arrivants ou des immigrants, surtout parmi les préposés aux bénéficiaires.

Sur les 245 500 particuliers employés à titre d'aides-infirmiers, d'aides-soignants et de préposés aux bénéficiaires au Canada en 2016, plus d'un tiers (87 925) étaient des immigrants. Les femmes représentaient la majorité de ces travailleurs, tant chez les immigrants (86 %) que chez les non-immigrants (87 %).

Sources des données : ICIS, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; salaires

Santé – Soins de longue durée (accès et qualité); besoins satisfaits en soins à domicile; espérance de vie rajustée en fonction de la santé

Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale; quelqu'un sur qui compter; emploi du temps

Population cible : Aînés et personnes handicapées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ○ ● Revenu élevé ○
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ○ ● Aînés

Autres caractéristiques : Personnes handicapées, préposés aux bénéficiaires, nouveaux arrivants ou immigrants

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Appuyer les communautés noires du Canada

Les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance visent à répondre à un éventail de besoins dans les communautés noires, notamment les services de santé et de bien-être, les programmes éducatifs, les ateliers de perfectionnement des compétences, les services d'emploi et d'autres initiatives visant à combler les lacunes et les obstacles découlant de la discrimination et d'un traitement injuste dans les établissements canadiens.

La grande partie des Canadiens noirs sont âgés de moins de 30 ans et vivent dans des régions métropolitaines de recensement. Comparativement à la moyenne canadienne, les Canadiens noirs sont plus susceptibles de faire face à l'insécurité financière et ils sont plus susceptibles d'être de nouveaux arrivants au Canada.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir*
Santé – *Santé mentale autoévaluée; enfants vulnérables au cours de leurs premières années de développement*
Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale; satisfaction des relations personnelles*
Bonne gouvernance – *Discrimination et traitement injuste*

Population cible : Canadiens noirs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ ☐ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Canadiens noirs, nouveaux arrivants au Canada

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Participation à l'économie et prospérité

Aider les travailleurs canadiens à faire la transition vers de nouveaux emplois

Cette initiative aidera les Canadiens sous-employés, à faible revenu et en milieu de carrière dans les industries ayant connu des perturbations à se trouver des emplois plus rémunérateurs dans les nouvelles industries.

En outre, en incluant des processus qui visent à atténuer les préjugés liés à l'embauche auxquels les Canadiens racisés, les femmes et les travailleurs âgés font face, cette initiative aidera spécifiquement les femmes et d'autres travailleurs sous-représentés à faire la transition vers de nouvelles industries. Cette mesure profitera aussi aux entreprises qui sont capables d'embaucher à partir de nouveaux répertoires de travailleurs afin d'assurer leur croissance. Les avantages pour les entreprises seront probablement répartis inégalement, étant donné que 63,5 % des petites et moyennes entreprises sont majoritairement détenues par des hommes.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; revenu des ménages; compétences des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir

Population cible : Travailleurs en transition

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ ☐ Femmes

Distribution du revenu

Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres

caractéristiques :

Travailleurs en transition, entreprises à la recherche de travailleurs qualifiés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité



Approche corrective de l'ACS+

Cette initiative est conçue afin d'atténuer de façon proactive les risques et les préjugés liés à l'embauche qui désavantagent certains groupes, particulièrement les minorités racisées, les femmes et les travailleurs âgés, tout en encourageant aussi leur participation à des secteurs de l'économie en croissance.

Réformer le processus de pardon au Canada

Environ 10 % des Canadiens ont un casier judiciaire. Cette initiative devrait faciliter leur réinsertion dans la société. Cette mesure profitera principalement aux hommes qui, en 2018-2019, représentaient 87 % des personnes admises dans des établissements correctionnels. Les groupes qui sont surreprésentés dans le système de justice pénale devraient également en bénéficier directement, notamment les peuples autochtones, qui représentent 30 % des admissions dans un établissement de détention fédéral, alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population canadienne, ainsi que les Canadiens noirs, qui comptent pour 7,2 % des détenus fédéraux, alors qu'ils représentent 3,5 % des Canadiens.

En outre, la réduction des frais de demande et le financement des services de soutien communautaire accroîtront l'accès aux pardons, en particulier pour les demandeurs à faible revenu et les demandeurs marginalisés. De façon plus générale, cette mesure profitera non seulement aux demandeurs, mais aussi à la société en général. Par exemple, les Canadiens qui obtiennent un pardon sont plus susceptibles d'obtenir un emploi et de se trouver un logement convenable.

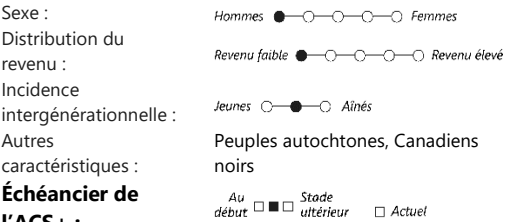
Sources des données : Statistique Canada, Sécurité publique Canada, Bureau de l'enquêteur correctionnel

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; bien-être financier*
Santé – *Santé mentale autoévaluée*
Société – *Sentiment d'appartenance à la communauté*

Population cible : Personnes ayant un casier judiciaire
Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Participation à l'économie et prospérité

Favoriser la croissance des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des organismes à vocation sociale grâce au Fonds de finance sociale

Le Fonds de finance sociale a été conçu dans l'optique de l'équité et de l'inclusion afin d'appuyer les organismes à vocation sociale (p. ex., les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les organismes à but lucratif axés sur la mission, les entreprises sociales). Cette initiative devrait avoir des répercussions positives importantes pour les groupes sous-représentés et marginalisés recevant des services de ces organismes, notamment les femmes, les communautés autochtones, les personnes à faible revenu, les personnes noires et racisées, les immigrants et les réfugiés récents, les membres de la communauté LGBTQ2 et les personnes handicapées. De plus, l'optique de l'investissement dans l'équité sociale aidera à s'assurer que l'analyse de la diversité est intégrée dans les processus décisionnels en matière d'investissement. Cette optique sera appliquée à la sélection des grossistes, à la collecte de données désagrégées, aux exigences en matière de production de rapports et à d'autres éléments de la conception du Fonds de finance sociale. La majorité des travailleurs des organismes à vocation sociale sont des femmes.

Sources des données : Statistique Canada, OCDE, enquête canadienne sur les entreprises sociales

Répercussions sur la qualité de vie

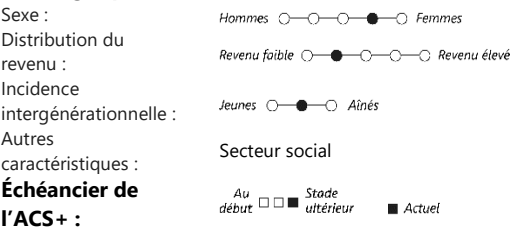


Prosperité – Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir
Santé – Santé autoévaluée; santé mentale autoévaluée
Société – Participation sociale; bénévolat; sentiments d'autoefficacité et de valeur personnelle

Population cible :

Organismes à vocation sociale et leurs clients, groupes vulnérables et marginalisés

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité



Approche corrective de l'ACS+

Les gestionnaires de l'investissement social élaboreront des plans pour surveiller les fonds et s'assurer que ceux-ci atteignent une diversité d'organismes à vocation sociale et de populations bénéficiaires. En outre, le changement de l'instrument de financement en contributions à remboursement conditionnel est susceptible de favoriser des investissements plus importants dans des segments actuellement mal desservis du secteur à vocation sociale.

Favoriser la croissance des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des organismes à vocation sociale grâce au Programme de préparation à l'investissement

Le programme renouvelé financera des organismes à vocation sociale (p. ex., les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif et les entreprises sociales) afin de faire progresser un vaste éventail d'objectifs socioéconomiques pour des populations diversifiées. Les responsables du programme se sont engagés à offrir un accès équitable à tous les organismes canadiens à vocation sociale. Le programme s'appuiera sur des partenariats avec des organismes comme la Fondation canadienne des femmes et l'Association nationale des sociétés autochtones de financement afin d'aider les organismes à vocation sociale qui se heurtent à des obstacles à l'accès au financement social, comme ceux dirigés par des femmes et des Autochtones ou au service de ceux-ci, et bien d'autres. Le programme renouvelé renforcera les possibilités d'emploi pour les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les Canadiens noirs, les personnes LGBTQ2 et d'autres groupes marginalisés afin de favoriser une main-d'œuvre plus inclusive et plus diversifiée.

Sources des données : Statistique Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, enquête canadienne sur les entreprises sociales, Charity Village, Imagine Canada, Ontario Nonprofit Network, Fondation canadienne des femmes, Conseil des arts du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; investissement dans la recherche et le développement; secteur à but non lucratif florissant

Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale

Population cible : Organismes à vocation sociale

Avantages prévus :

Sexe : Hommes —●— Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible —●— Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes —●— Aînés
Autres caractéristiques : Groupes vulnérables et marginalisés servis par des organismes à vocation sociale

Échéancier de l'ACS+ :

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Soutien aux préposés aux services de soutien à la personne

Les préposés aux services de soutien à la personne sont souvent compris dans les catégories professionnelles des aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires. Le Recensement de 2016 indique que 86 % de ces fournisseurs de soins de première ligne étaient des femmes et que plus du tiers étaient des immigrants (comparativement au quart de toutes les autres professions). Les membres de ce sous-groupe étaient aussi plus susceptibles de se déclarer membres des minorités visibles (34 %) que les travailleurs d'autres professions (21 %), les femmes noires et philippines étant particulièrement surreprésentées. Même si l'on a déterminé au départ qu'elle profite majoritairement aux femmes, l'initiative Mon65+ est ouverte aux membres de l'Union internationale des employés des services et à leurs familles. Elle pourrait donc avoir des avantages élargis une fois que les critères d'admissibilité au financement auront été mis au point.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier

Population cible :

Travailleurs en soins de première ligne

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres

caractéristiques :

Travailleurs de la santé, membres de communautés de minorités visibles, nouveaux arrivants

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Investir dans Téléfilm Canada et encourager la diversité des voix dans les émissions de télévision et les films canadiens

Le financement permettra à Téléfilm Canada de continuer à soutenir l'excellence de la production audiovisuelle au Canada en modernisant son ensemble actuel de programmes en réponse à la numérisation accrue dans le secteur audiovisuel et à la demande mondiale de contenu. De plus, un financement ciblé pour Téléfilm Canada et le Fonds des médias du Canada seront utilisés de sorte à profiter directement aux professionnels sous-représentés de l'industrie, notamment les femmes, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ2, les personnes de couleur, les Noirs et les créateurs autochtones. Les femmes, surtout les femmes de couleur et les femmes autochtones, continuent d'être sous-représentées dans la grande partie des emplois de production cinématographique et télévisuelle au Canada. Les femmes de couleur représentent moins de 1 % des rôles de rédaction d'émissions de télévision et de 5 % des rôles de réalisation. Même si les femmes représentent plus de la moitié des travailleurs du secteur des arts et de la culture en général au Canada, elles continuent de gagner un taux horaire moyen inférieur à celui des hommes qui travaillent dans le secteur.

Sources des données : *Women in View, 2019, Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*
Société – *Participation sociale; sentiment de fierté et d'appartenance au Canada*

Population cible : Secteur audiovisuel

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés

Autres caractéristiques : Noirs, Autochtones, personnes de couleur, personnes handicapées, personnes LGBTQ2

Échéancier de l'ACS+ :
 Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Revitaliser le tourisme

L'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du tourisme a été plus marquée chez les groupes sous-représentés, car le secteur emploie un grand nombre de femmes, de jeunes, d'Autochtones, d'immigrants et de Canadiens LGBTQ2. Par exemple, les femmes occupent 51,4 % du total des emplois dans le secteur du tourisme, comparativement à 48,2 % des emplois dans l'ensemble des industries; les jeunes occupent quant à eux 30,7 % des emplois dans le secteur du tourisme par rapport à 12,7 % des emplois dans l'ensemble des secteurs, et pour ce qui est des Autochtones, il s'agit de 4,1 % des emplois dans le secteur, comparativement à 3,7 % de l'ensemble des emplois. Les entreprises touristiques sont plus susceptibles d'appartenir à des groupes sous-représentés que celles d'autres secteurs. Par exemple, 30 % des entreprises du secteur du tourisme sont entièrement détenues par des femmes, par rapport à 16 % dans l'ensemble de l'économie.

Les mesures annoncées relatives au tourisme sont conçues pour avantager les groupes les plus touchés du secteur et les communautés rurales qui dépendent du tourisme. Tous les Canadiens tireront profit des répercussions de ces dépenses sur la relance économique.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi

Société – Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada; communautés dynamiques

Population cible : Secteur du tourisme

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Secteur du tourisme, communautés rurales
Échéancier de l'ACS+ : Early □ □ Later ■ Existing

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Participation à l'économie et prospérité

Leadership et participation à la démocratie

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier du leadership et de la participation à la démocratie du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Soutenir les entrepreneures

Les entrepreneures sont le groupe visé par cette proposition. Seulement 16 % des petites et moyennes entreprises (PME) appartiennent en majorité à des femmes, comparativement à 63,5 % appartenant en majorité à des hommes. Des femmes ayant des caractéristiques démographiques différentes, et parfois entrecroisées, qui se lancent dans l'entrepreneuriat.

Les entrepreneures sont fortement représentées parmi les propriétaires de PME autochtones et, dans une moindre mesure, parmi les propriétaires de PME appartenant à des minorités visibles. Par exemple, environ 19 % des entrepreneurs de minorités visibles sont des femmes et 36 % des PME détenues par des Autochtones appartiennent en tout ou en partie à des femmes.

Sources des données : Statistique Canada, OCDE, Institut sur la diversité

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Croissance des entreprises; emploi*
Bonne gouvernance – *Représentation dans les postes de cadres supérieurs*

Population cible :

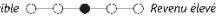
Entrepreneures

Avantages prévus :

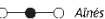
Sexe :

Hommes  Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible  Revenu élevé

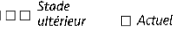
Incidence intergénérationnelle :

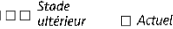
Jeunes  Aînés

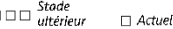
Autres caractéristiques :

Propriétaires de PME qui sont des femmes et des Autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début 

Stade ultérieur 

Actuel 

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie



Approche corrective de l'ACS+

Le soutien ciblera les entrepreneures de divers milieux, dont les femmes autochtones, noires, immigrantes et membres de la communauté LGBTQ2.

Soutenir les entrepreneurs, y compris les entrepreneurs en quête d'équité

Le nouveau programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat appuiera divers entrepreneurs et propriétaires de petites entreprises. Les avantages directs se feront sentir chez les groupes sous-représentés, notamment les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ2, les Noirs et les autres personnes racisées, les femmes et d'autres entrepreneurs diversifiés. Les employés de petites entreprises pourraient tirer des avantages indirects de cette mesure.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie

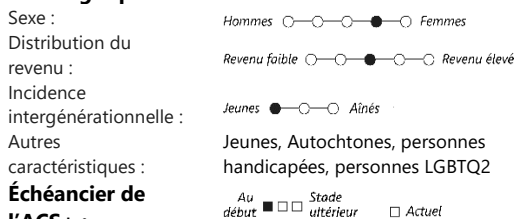


Prosperité – *Dynamisme des entreprises; revenu des ménages*
Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale*

Bonne gouvernance – *Discrimination et traitement injuste*

Population cible : Entrepreneurs sous-représentés

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie



Approche corrective de l'ACS+

On recueillera et analysera des données sur le rendement, y compris des données démographiques regroupées, au fur et à mesure que le programme sera mis en œuvre afin de mieux comprendre les besoins précis des divers entrepreneurs et d'éclairer la conception continue de services et de programmes.

Appuyer les entrepreneurs noirs

Les retombées directes de la proposition toucheront principalement les entrepreneurs noirs canadiens.

Les Canadiens noirs sont statistiquement plus susceptibles de vivre dans des milieux à faible revenu. Environ un Canadien noir sur cinq, comparativement à une personne sur dix dans le reste de la population, vit dans des milieux à faible revenu.

Le programme devrait également profiter de façon disproportionnée aux hommes, car 63,5% des petites et moyennes entreprises sont détenus en majorité par des hommes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie

Prospérité – Croissance des entreprises; emploi; revenu des ménages



Population cible : Entrepreneurs noirs

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes

Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible

Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes

Aînés

Autres caractéristiques :

Entrepreneurs noirs habitants en zone urbaine

Échéancier de l'ACS+ :

Au début

Stade ultérieur

Existing

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie

 Approche corrective de l'ACS+

Des éléments du programme ont été conçus pour le rendre accessible aux membres de la diversité sexuelle et promouvoir leur participation. Des mesures de rendement, y compris des données démographiques agrégées, seront recueillies et analysées pendant la mise en œuvre du programme pour mieux comprendre les besoins précis de divers entrepreneurs et éclairer les décisions continues sur la conception du programme et des services.

Rapport sur les répercussions 517

Soutien aux entrepreneurs autochtones

Les entrepreneurs autochtones profiteront directement de cet investissement, ce qui comprend des mesures de soutien ciblées pour l'industrie touristique autochtone. Il comprend également des mesures de soutien ciblées visant à éliminer les obstacles fondés sur le sexe pour les entrepreneures autochtones. Seulement 29 % des entreprises financées par le réseau des institutions financières autochtones appartiennent à des femmes autochtones. Les résultats de l'enquête ont montré que les trois principaux défis pour les entrepreneures autochtones sont l'accès au financement (47 %), l'équilibre entre la famille et les affaires (40 %) et le manque de formation en affaires (32 %). Le soutien à une initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat aidera à augmenter le nombre d'entrepreneures autochtones qui ont accès au financement des institutions financières autochtones.

Source des données : Association nationale des sociétés autochtones de financement

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; emploi; revenu des ménages

Population cible :

Peuples autochtones, femmes autochtones

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Entrepreneurs et propriétaires d'entreprises autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie



Approche corrective de l'ACS+

Parmi les soutiens ciblés pour augmenter le nombre d'entrepreneures autochtones, notons l'offre des outils, des services et des ressources dont elles ont besoin pour démarrer et faire croître leurs entreprises.

Appuyer la gouvernance et les capacités autochtones

Le financement profite directement à tous les membres des Premières Nations bénéficiaires, étant donné que les communautés ont des capacités renforcées en gestion des ressources humaines et financières, en planification et en gestion du risque, et en participation communautaire. Le soutien supplémentaire pour l'état de préparation des communautés profitera directement aux Premières Nations dont les besoins sont les plus criants et donnera lieu à une meilleure administration des programmes et des services et à un meilleur accès à ceux-ci, ce qui permettra de combler l'écart avec les autres communautés des Premières Nations et les communautés non autochtones. Tous les membres des communautés devraient profiter d'une capacité accrue en représentation locale ainsi que du renforcement des capacités des communautés des Premières Nations dont les besoins sont les plus grands sur le plan du développement communautaire pour qu'elles puissent profiter des investissements fondés sur des propositions.

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Collectivités dynamiques; participation sociale
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques; autodétermination des Autochtones

Population cible :

Premières Nations

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Communautés des Premières Nations ayant les plus grands besoins en matière de développement communautaire

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie

La représentation solide des Autochtones dans les processus démocratiques en vue de faire avancer la réconciliation et de combler les écarts socioéconomiques profite à l'ensemble des Canadiens, étant donné que le leadership et la revitalisation culturelle des Autochtones contribueront considérablement au caractère et à l'identité du Canada.

Leadership et participation à la démocratie

Améliorer le Programme de financement des petites entreprises du Canada

Selon les données actuelles de Statistique Canada, 63,5 % des petites et moyennes entreprises sont détenues par des hommes. Cette mesure devrait avoir une incidence positive directe sur les femmes, ainsi que des répercussions positives indirectes sur des groupes diversifiés et désavantagés. Ces répercussions positives sont majoritairement attribuables aux changements apportés aux critères d'admissibilité afin d'étendre les prêts aux entreprises à but non lucratif et aux entreprises sociales de bienfaisance. Les femmes représentent plus de 75 % des emplois dans le secteur à but non lucratif. Les jeunes devraient aussi en profiter, étant donné que 41 % des emprunteurs du Programme de financement des petites entreprises du Canada sont âgés de moins de 40 ans, par rapport à 16 % pour ce qui est des petites et moyennes entreprises en général.

Source des données : Statistique Canada

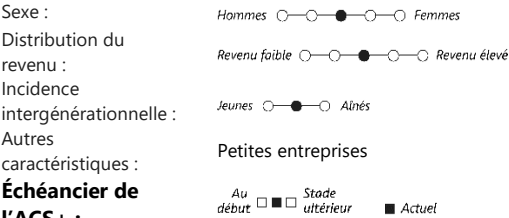
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; productivité; accès au capital

Population cible : Petites entreprises

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie

Appuyer les organismes de services communautaires

Le secteur canadien des organismes de bienfaisance et à but non lucratif, où les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre, profite directement de ce programme. Également, ce programme bénéficie indirectement aux diverses populations recevant les services des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, y compris les jeunes, les aînés, les femmes, les groupes autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées, les communautés LGBTQ2, les familles à faible revenu, et autres. Le fonds vise à joindre les organismes partout au pays dans des environnements ruraux, éloignés et urbains, et particulièrement ceux qui offrent des services aux groupes vulnérables et qui sont menés par eux.

Sources des données : Statistique Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, enquête canadienne sur les entreprises sociales, Charity Village, Imagine Canada, Ontario Nonprofit Network, Fondation canadienne des femmes, Conseil des arts du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; protection contre les chocs de revenu
Société – Sentiment d'appartenance à la communauté; don de bienfaisance; bénévolat

Population cible : Organismes de bienfaisance et sans but lucratif

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Secteur caritatif et sans but lucratif, populations vulnérables
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Leadership et participation à la démocratie

Rendre la fonction publique plus diversifiée

Les modifications législatives apportées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique visent à assurer un processus permettant de déterminer et de réduire les obstacles possibles dans le processus de dotation dans la fonction publique pour les groupes d'équité en matière d'emploi et les groupes en quête d'équité, notamment les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les Canadiens racisés. Par exemple : les candidats autochtones peuvent éprouver des problèmes à respecter les exigences en matière d'éducation en raison d'obstacles systémiques et d'un accès limité à une éducation supérieure, particulièrement dans les régions géographiques éloignées. Dans le même ordre d'idées, les nouveaux arrivants au Canada, lesquels ont une plus grande probabilité d'être membres d'une minorité visible, peuvent éprouver de la difficulté à respecter des exigences en matière de certification en raison du temps et des défis nécessaires à la validation des qualifications étrangères.

Sources des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Perceptions positives de la diversité
Bonne gouvernance – Discrimination et traitement injuste

Population cible : Groupes sous-représentés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Groupes sous-représentés
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Leadership et participation à la démocratie

Renforcer la capacité des cours supérieures

On s'attend à ce que tous les Canadiens bénéficient de la création de nouveaux postes de juge dans les cours supérieures, ce qui, en fin de compte, améliorera l'accès à la justice.

En mars 2021, les femmes formaient 45 % des juges nommés par le gouvernement fédéral. Les efforts récents visaient à accroître la diversité de la magistrature. Entre octobre 2019 et octobre 2020, les femmes représentaient 65 % des nouvelles nominations, alors que les minorités visibles représentaient 17 % et les Autochtones représentaient 3 %.

Source des données : Commissariat à la magistrature fédérale

Répercussions sur la qualité de vie



Saine gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; accès à une justice équitable et égale; résolution de problèmes juridiques graves*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Leadership et participation à la démocratie

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier de la violence fondée sur le sexe et de l'accès à la justice du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Faire progresser un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Ces investissements profiteront directement aux femmes et aux filles, particulièrement aux femmes et aux filles handicapées, noires, autochtones et racisées, ainsi que les personnes LGBTQ2, des groupes qui s'exposent à un risque beaucoup plus élevé d'être victimes de violence fondée sur le sexe. Ces groupes se heurtent aussi à plus d'obstacles pour ce qui est de l'accès à des mesures de soutien et à des services, en raison d'inégalités systémiques, comme le sexisme, l'homophobie, la transphobie, le racisme et la pauvreté. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et la violence fondée sur le sexe, ce qui a eu une incidence disproportionnée sur les femmes à faible revenu.

Près de la moitié des femmes victimes d'homicide sont tuées par un partenaire intime, contre 6 % chez les hommes victimes. Les agressions sexuelles sont des crimes sexuels qui sont beaucoup plus susceptibles de viser les femmes, en particulier les jeunes femmes. En 2017, le taux de crimes violents signalés à la police au Canada était plus élevé chez les filles et les jeunes femmes âgées de 24 ans et moins que chez leurs homologues masculins (1 394 incidents par rapport à 1 030 par 100 000 habitants). Selon Statistique Canada, le taux d'agressions sexuelles ne baisse pas : les agressions sexuelles signalées à la police ont augmenté chaque année de 2015 à 2019.

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être touchées par toutes les formes de victimisation violente, comme en témoigne le taux d'homicide pour les femmes et les filles autochtones, qui était près de sept fois plus élevé que celui pour les femmes et les filles non autochtones en 2019. Lorsque l'on tient compte de tous les facteurs de risque, les Canadiens LGBTQ2 sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les Canadiens qui ne sont pas LGBTQ2.

Sources des données : Statistique Canada; Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe; Nations Unies

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé mentale autoévaluée; enfants vulnérables au cours de leurs premières années de développement*
Société – *Satisfaction à l'égard des relations personnelles*
Bonne gouvernance – *Taux de victimisation; maltraitance infantile; accès à une justice équitable et égale*

Population cible : Femmes en général, femmes et filles autochtones, personnes LGBTQ2

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ● ○ ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Autochtones, nouveaux arrivants, régions rurales et éloignées, personnes handicapées, personnes LGBTQ2

Échéancier de l'ACS+ : Au début ■ □ □ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Lutter contre les inconduites sexuelles et la violence fondée sur le sexe dans l'armée

Ces mesures profiteront directement aux personnes qui ont été victimes d'inconduite sexuelle et de violence fondée sur le sexe dans l'armée en renforçant les services de soutien aux victimes, en accroissant la disponibilité des ressources pour le rétablissement et en renforçant la surveillance externe des Forces armées canadiennes.

Ces mesures profiteront principalement et directement aux femmes, étant donné que les Forces armées canadiennes sont de deux fois et demie à trois fois plus susceptibles d'être victimes d'inconduite sexuelle que les hommes. Des soutiens additionnels ou spécialisés seront également offerts aux membres LGBTQ2 qui ont été victimes d'inconduite sexuelle et de violence fondée sur le sexe dans l'armée.

En outre, les hommes profiteront des réformes institutionnelles proposées et de l'amélioration de la culture. Les hommes profiteront aussi directement des recherches menées afin d'éclairer les cadres de formation et d'intervention ciblés, ainsi que de l'expertise externe fournie par la formation sur la question de la violence fondée sur le sexe.

Ces mesures renforceront les efforts systémiques déployés afin de changer la culture et les conditions de travail dans les Forces armées canadiennes en ce qui concerne l'inconduite sexuelle et la violence fondée sur le sexe, dans le but ultime de réduire et d'éliminer ces comportements chez les membres des Forces armées canadiennes, particulièrement envers les membres qui sont des femmes. En fin de compte, ces mesures appuieront l'objectif d'accroître la représentation des femmes dans les Forces de 15 % à 25 % d'ici 2026, qui, s'il est atteint, renforcera de façon encore plus positive le changement de culture.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie

Santé – *Santé mentale autoévaluée; besoins insatisfaits en soins de santé mentale*
Société – *Confiance en autrui*
Bonne gouvernance – *Taux de victimisation; discrimination et traitement injuste; accès à une justice équitable et égale; confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Personnes qui ont été victimes d'inconduite sexuelle et de violence fondée sur le sexe dans l'armée

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes
Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible
Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes
Aînés

Autres caractéristiques :

LGBTQ2

Échéancier de l'ACS+ :

Au début
Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

524 Annexe 5

Réagir à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

Les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être assassinées ou portées disparues que les autres femmes au Canada. En 2019, le taux d'homicide des femmes autochtones était sept fois plus élevé que celui des femmes non autochtones.

Bien qu'ils représentent environ 5 % de la population du Canada, les Autochtones représentaient près de 26 % des victimes d'homicides en 2019 et plus de 30 % de la population incarcérée. La surreprésentation des femmes et des jeunes autochtones est encore plus prononcée; ils représentent 42 % et 43 % de la population carcérale de femmes et de jeunes au Canada.

Cet investissement sera principalement avantageux pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, en questionnement, intersexes et asexuelles (2ELGBTQQIA+) inuites, métisses et des Premières Nations, ainsi qu'aux survivants de violence et aux familles victimes de violence.

Cet investissement contribuera à l'amélioration des services de police et de sécurité communautaire adaptés à la culture, et profitera à tous les membres des communautés autochtones, comme les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+, qui sont touchées de façon disproportionnée par la violence et qui sont surreprésentées dans les systèmes de justice et correctionnels.

Enfin, il appuiera les initiatives de justice et de culture dirigées par les Autochtones, et contribuera à garantir que les langues, les voix et les opinions des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont entendues.

Sources des données : Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; Bureau de l'enquêteur correctionnel; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé mentale autoévaluée*
Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale*
Bonne gouvernance – *Taux de victimisation; indice de la gravité de la criminalité; accès à une justice équitable et égale; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels*

Population cible : Femmes et filles autochtones

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : 2ELGBTQQIA+, communautés autochtones
Échéancier de l'ACS+ : Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des

résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice



Approche corrective de l'ACS+

Cet investissement permettra d'accroître le soutien des organismes au service des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ce qui garantira l'inclusion des voix et des opinions des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans tous les aspects du processus décisionnel qui touchent leur vie.

Renforcer la Fondation canadienne des relations raciales et aider les communautés à répondre à la hausse du racisme : Fondation des relations raciales

Même si le financement profitera à tous les Canadiens en réduisant la discrimination et la violence, les membres des communautés racisées du Canada – les Canadiens asiatiques, noirs et autochtones, les minorités culturelles et religieuses et les nouveaux arrivants au Canada – devraient en bénéficier le plus directement. En 2016, 25 % des plaintes pour discrimination reçues par la Commission canadienne des droits de la personne portaient sur la race, la religion, la couleur ou l’origine nationale ou ethnique. En 2017, au Canada, 43 % des crimes haineux étaient motivés par la haine raciale ou ethnique. Au Canada, les femmes, particulièrement les femmes racisées, affichent un taux de victimisation de 20 % plus élevé que celui des hommes.

Des rapports récents indiquent une augmentation du taux de racisme anti-asiatique, motivé par la COVID. Un projet mené par le Conseil national des Canadiens chinois a révélé qu’entre le 10 mars 2020 et le 28 février 2021, 1 150 attaques racistes ont été signalées dans l’ensemble du Canada, et que les enfants et les adolescents de moins de 18 ans sont plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d’une agression physique. Les personnes qui occupent un emploi à faible revenu ou qui ne parlent pas anglais sont également plus susceptibles de déclarer se sentir vulnérables aux attaques racistes.

Sources des données : Statistique Canada; enquête de la Fondation canadienne des relations raciales menée auprès d’intervenants; Commission canadienne des droits de la personne; Conseil national des Canadiens chinois

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Perceptions positives de la diversité; sentiment d’appartenance à une communauté locale; confiance en autrui*
 Bonne gouvernance – *Discrimination et traitement injuste*

Population cible :

Canadiens qui risquent d’être victimes de racisme

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☐ ☒ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☒ ☐ ☐ Aînés

Autres caractéristiques :

Canadiens racisés, peuples autochtones, populations urbaines

Échéancier de l’ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Renforcer la Fondation canadienne des relations raciales et aider les communautés à répondre à la hausse du racisme : protection contre les crimes motivés par la haine

Cette initiative profitera aux groupes susceptibles d'être victimes de crimes motivés par la haine, comme les Canadiens racisés, les personnes religieuses et les membres des communautés LGBTQ2. En 2019, la race et l'origine ethnique étaient les motifs les plus courants de crimes haineux déclarés par la police, représentant environ 46 % des cas. Venaient ensuite les crimes motivés par la religion (32 %) et par l'orientation sexuelle (14 %). En particulier, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, on a relevé des indices de hausse de formes de discrimination ciblant les communautés asiatiques. Dans le cadre d'un projet dirigé par le Conseil national des Canadiens chinois, on a constaté que 1 150 attaques racistes avaient été signalées à l'échelle du Canada entre le 10 mars 2020 et le 28 février 2021, et que les enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'une agression physique. Les personnes qui occupent un emploi à faible revenu ou qui ne parlent pas anglais sont également plus susceptibles de déclarer se sentir vulnérables aux attaques racistes.

Sources des données : Statistique Canada; Conseil national des Canadiens chinois

Répercussions sur la qualité de vie

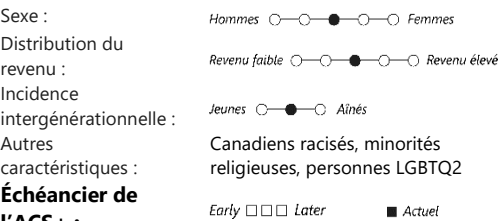


Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale; confiance en autrui; perceptions positives de la diversité
Bonne gouvernance – Discrimination et traitement injuste; indice de gravité de la criminalité

Population cible :

Victimes potentielles de crimes haineux

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Soutenir les travaux visant à lutter contre le racisme systémique dans les institutions

La lutte contre le racisme systémique dans les forces de l'ordre devrait avoir une incidence sur les communautés noires, autochtones et racisées, qui sont surreprésentées par rapport à leur proportion relative dans la population. Le financement appuiera les efforts visant à améliorer la prestation des services de police afin de mieux répondre aux besoins de ces communautés, ce qui comprend l'élaboration de solutions adaptées aux besoins communautaires. L'établissement de rapports sur les données fondées sur la race aidera également à cerner les questions qui doivent être réglées.

Sources des données : Statistique Canada; Commission ontarienne des droits de la personne

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Perceptions positives de la diversité; sentiment d'appartenance; confiance en autrui*
Bonne gouvernance – *Accès à une justice équitable et égale; sécurité personnelle; confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Communautés noires, autochtones et racisées

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes Aînés

Autres

caractéristiques :

Canadiens racisés, communautés qui recourent aux services de police offerts par la GRC

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Appuyer une plus grande égalité pour les communautés LGBTQ2

Le financement profitera directement aux personnes et aux communautés LGBTQ2. Les Canadiens et les nouveaux arrivants LGBTQ2 continuent de faire face à des inégalités en matière de santé, de sécurité, de logement, d'itinérance, de sécurité financière et d'emploi comparativement aux Canadiens qui ne sont pas LGBTQ2. Ces initiatives devraient accroître la sensibilité aux communautés LGBTQ2 et aux problèmes auxquels elles font face, réduire la stigmatisation, accroître l'inclusion des personnes LGBTQ2 et renforcer la cohésion sociale globale. L'avantage ultime est d'aider à réduire les inégalités sanitaires et socioéconomiques entre les personnes LGBTQ2 et celles qui ne le sont pas au Canada et d'améliorer la qualité de vie des communautés LGBTQ2.

Sources des données : Statistique Canada; OCDE

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; bien-être financier; itinérance*
Santé – *Besoins insatisfaits en soins de santé; besoins insatisfaits en soins de santé mentale*
Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale; perceptions positives de la diversité*
Bonne gouvernance – *Discrimination et traitement injuste; taux de victimisation*

Population cible :

LGBTQ2

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes Aînés

Autres

caractéristiques :

LGBTQ2

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Renforcer le soutien juridique aux communautés vulnérables : soutien aux demandeurs d'asile

Cette mesure devrait bénéficier aux demandeurs d'asile défavorisés sur le plan économique, dont la plupart vivent dans la pauvreté et n'auraient pas les moyens d'obtenir de l'aide juridique.

En outre, les demandeurs d'asile sont susceptibles d'être des membres de minorités visibles, ethniques ou religieuses, de locuteurs d'une langue non officielle et des personnes LGBTQ2. En 2018, dix pays représentaient 57 % de toutes les demandes d'asile au Canada. Neuf de ces dix pays sont situés en Asie, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique, et sept d'entre eux n'ont ni l'anglais ni le français comme langue officielle. Les demandeurs d'asile ont également tendance à être plus jeunes. En 2017, plus de 26 % des demandeurs d'asile étaient âgés de 0 an à 14 ans, comparativement à 16 % de la population canadienne.

Sources des données : Données administratives; Statistique Canada

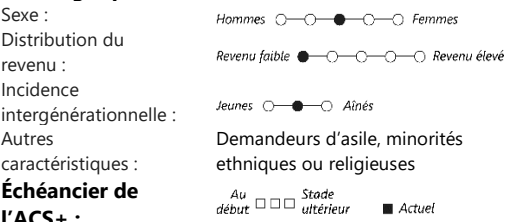
Répercussions sur la qualité de vie



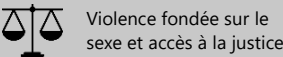
Société – Fierté et sentiment d'appartenance à la communauté locale
Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible :
Avantages prévus :

Demandeurs d'asile



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Renforcer le soutien juridique aux communautés vulnérables : soutien aux communautés racisées

Cette initiative profitera directement aux communautés noires, racisées et autochtones, qui sont surreprésentées dans le système de justice pénale et qui font face à des obstacles systémiques qui les empêchent d'accéder à la justice. Par exemple, les Canadiens noirs représentent 7,2 % des détenus sous responsabilité fédérale, mais seulement 3,5 % de la population canadienne. De même, les Autochtones représentent 30 % des admissions en détention dans un établissement fédéral, bien qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la population. Les Canadiens racisés auront un meilleur accès à des conseils et à des renseignements juridiques adaptés à leur culture, ce qui leur permettra de mieux comprendre la façon d'exercer leurs droits dans le système de justice.

Cette initiative devrait être particulièrement avantageuse pour les personnes racisées à faible revenu qui n'ont pas les moyens de consulter un avocat.

Sources des données : Statistique Canada, Bureau de l'enquêteur correctionnel

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Sentiment d'appartenance à la communauté; perceptions positives de la diversité*
Bonne gouvernance – *Accès à une justice équitable et égale; discrimination et traitement injuste; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels*

Population cible :

Peuples autochtones, Canadiens noirs et racisés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Peuples autochtones, Canadiens noirs et racisés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Rétablir la Commission du droit du Canada

On s'attend à ce que tous les Canadiens bénéficient du rétablissement de la Commission du droit, et certains groupes pourraient être plus directement touchés, étant donné que la Commission du droit se concentre sur les questions les plus urgentes avec lesquelles est aux prises le système juridique du Canada. Les peuples autochtones et les Canadiens racisés peuvent bénéficier de l'examen des enjeux liés au racisme systémique mené par la Commission du droit et à l'établissement d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones.

De façon plus générale, les groupes qui font face à des obstacles pourraient bénéficier des efforts que déploie la Commission du droit pour rendre le système de justice accessible à tous, notamment les femmes, les Canadiens à faible revenu, les personnes handicapées et les personnes racisées.

Sources des données : Statistique Canada; L'Association du Barreau canadien

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; accès à une justice équitable et égale*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Minorités racisées, peuples autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Early ☐ ☐ Later ☒ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

De meilleures données pour de meilleurs résultats : collecte et utilisation de données sur le système de justice

L'amélioration de la collecte de données sur la justice pour appuyer la responsabilisation et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes profitera aux groupes qui sont plus susceptibles de faire face au système de justice.

L'un des objectifs essentiels de cette mesure est de mieux comprendre les facteurs de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale et d'y remédier. Les Canadiens noirs représentent 7,2 % des détenus sous responsabilité fédérale, mais seulement 3,5 % de la population canadienne, et les peuples autochtones représentent 30 % des détenus sous responsabilité fédérale, bien qu'ils représentent environ 5 % de la population. De même, les Canadiens qui souffrent de troubles de santé mentale signalent avoir été en contact avec la police deux fois plus souvent que ceux qui n'en souffrent pas.

Sources des données : Statistique Canada; ministère de la Justice Canada; Bureau de l'enquêteur correctionnel

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; confiance à l'égard des institutions publiques; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels

Population cible : Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Peuples autochtones, Canadiens racisés, personnes ayant des troubles de santé mentale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

 Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Détourner les jeunes du système de justice

Cette mesure vise les jeunes âgés de 12 ans à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale pour les adolescents, et particulièrement les groupes surreprésentés comme les jeunes hommes, les jeunes autochtones et les jeunes noirs.

En 2018-2019, les jeunes hommes représentaient 77 % des admissions aux services correctionnels, tandis que les jeunes autochtones représentaient 43 % des jeunes admis aux services correctionnels, alors qu'ils ne représentaient que 9 % de la population de jeunes. Les données indiquent également que les jeunes noirs sont surreprésentés dans le système de justice. En 2016, les jeunes noirs représentaient 15,3 % des admissions en détention avant procès en Ontario, alors qu'ils ne représentaient que 7,1 % des jeunes.

Cette initiative permettra d'améliorer les programmes destinés aux groupes surreprésentés, ce qui comprend des interventions adaptées tenant compte de divers milieux ethniques et culturels.

Sources des données : Statistique Canada; La Société John Howard

Répercussion s sur la qualité de vie



Société – *Perceptions positives de la diversité*
Bonne gouvernance – *Accès à une justice équitable et égale; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels*

Population cible : Avantages prévus :

Les jeunes à risque

Sexe :

Hommes ● ○ ○ ○ ○ Femmes

Distribution du
revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ● ○ ○ Aînés

intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

Jeunes autochtones, noirs, racisés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Violence fondée sur le
sexe et accès à la justice

Soutenir le règlement des revendications liées aux expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones

Cette mesure, qui vise à remédier aux conséquences négatives vécues par les Autochtones ayant subi de mauvais traitements historiques durant leur enfance à cause de politiques et de programmes que le gouvernement a mis en œuvre par le passé, sera axée sur la gestion et le règlement efficaces des revendications liées aux expériences vécues dans l'enfance. En font partie les revendications présentées par des membres des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des personnes non inscrites de partout au Canada, qui vivent aussi bien dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.

Les recherches indiquent que les femmes et les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, en questionnement, intersexes et asexuelles (2ELGBTQQIA) ont subi des préjudices disproportionnés pendant qu'elles fréquentaient un pensionnat. En outre, les Autochtones ont un revenu moyen moins élevé que celui des Canadiens non autochtones.

Sources des données : Recensement de 2016; Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; Bureau de l'enquêteur correctionnel; Statistique Canada

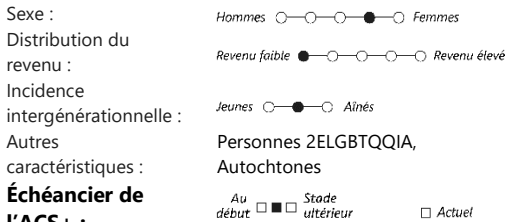
Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; discrimination et traitement injuste

Population cible : Autochtones

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Mise en œuvre d'une loi sur la *Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones

Le financement appuiera des groupes diversifiés d'Autochtones en créant un cadre qui guidera les activités futures en ce qui a trait aux droits autochtones. L'élaboration conjointe d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la loi favorisera une plus grande autodétermination et une prise de décisions en collaboration, en plus de contribuer à l'avancement des relations de nation à nation, des relations entre les Inuits et la Couronne et des relations de gouvernement à gouvernement.

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale*

Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; autodétermination des Autochtones*

Population cible : Autochtones

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Prévenir la radicalisation menant à la violence

Tous les Canadiens profiteront de ce programme qui vise à réduire la menace de violence dans notre société. Cet investissement aidera les professionnels qui œuvrent à prévenir l'extrémisme violent ainsi que les personnes et les populations avec lesquelles ils travaillent, ce qui comprend la sensibilisation des jeunes et de leurs communautés. La radicalisation menant à la violence est un phénomène qui peut affecter des personnes de toute origine, culture, religion ou situation socioéconomique.

Une partie du financement qui porte en particulier sur la misogynie violente profitera aux femmes et aux filles et appuiera le plan d'action national contre la violence fondée sur le sexe.

Source des données : Le Réseau canadien de recherche sur le terrorisme

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Solitude*

Bonne gouvernance – *Taux de victimisation; indice de gravité de la criminalité; sécurité nationale*

Population cible :

Tous les Canadiens, les praticiens de la prévention de la violence et les personnes susceptibles d'être radicalisées et de devenir violentes

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés

Autres caractéristiques : Praticiens de la prévention de la violence et personnes susceptibles d'être radicalisées et de devenir violentes

Échéancier de l'ACS+ :

Early ☐ Later ☐ Actuel ☒

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier de la réduction de la pauvreté, de la santé et du bien-être du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

La bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) profitera à trois millions de travailleurs à revenu faible ou modeste, dont un million de nouveaux bénéficiaires, grâce à un soutien au revenu direct et à la promotion d'une participation durable à la population active. Les femmes représentent un peu plus de la moitié des bénéficiaires de la bonification et la moitié des nouveaux bénéficiaires.

La bonification bénéficiera en particulier aux travailleurs seuls sans enfants, dont 52 % seront des hommes. Ces travailleurs ont souvent peu d'autres mesures de soutien à leur disposition, et 54 % des nouveaux fonds bénéficieront à ce groupe.

Les groupes qui sont les plus susceptibles de toucher l'ACT comprennent les nouveaux immigrants, les personnes âgées de 19 ans à 34 ans et les personnes sans diplôme d'études postsecondaires.

En permettant que près de 100 000 personnes sortent de la pauvreté, une allocation canadienne pour les travailleurs bonifiée aura également une incidence directe et positive sur la sécurité économique. La réduction de la pauvreté contribue à améliorer la sécurité alimentaire ainsi que la santé physique et mentale. De plus, elle favorise la dignité et la résilience.

Sources des données : Statistique Canada; données fiscales

Prosperité – Pauvreté; participation au marché du travail; emploi; bien-être financier;

Santé – Santé mentale autoévaluée

Population cible : Travailleurs à revenu faible ou modeste

Avantages prévus :

Sexe : ☐ Hommes ☒ Femmes

Distribution du

Incidence
inter-générationnelle :  Jeunes    Aînés

Autres caractéristiques : Immigrants, personnes dont le niveau de scolarité est moins élevé

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Réduction de la pauvreté,
santé et bien-être

Approche corrective de l'ACS+

L'augmentation du seuil de revenu à partir duquel l'ACT est réduite contribuera à récompenser le travail à temps plein pour les travailleurs seuls et les salariés principaux. Toutefois, la conception familiale de l'ACT signifie que lorsqu'un salarié secondaire entre sur le marché du travail, cela peut entraîner une diminution du montant auquel sa famille a droit, surtout si le revenu de son conjoint est déjà égal ou supérieur à ce seuil.

L'exemption accordée aux salariés secondaires permettra aux salariés secondaires qui touchent l'ACT, dont environ 75 % seront des femmes, d'exclure une partie de leur rémunération du critère du revenu de la prestation, ce qui atténuera ou empêchera cette baisse. Cette nouvelle caractéristique permettra de s'assurer que chaque personne sera en mesure de participer à la population active.

Améliorer l'accès aux tribunaux de traitement de la toxicomanie

Les tribunaux de traitement de la toxicomanie s'adressent aux délinquants non violents et s'efforcent de faciliter les traitements en tant que solution de rechange à l'incarcération pour les infractions liées à la drogue. La grande majorité des participants aux tribunaux de traitement de la toxicomanie sont vulnérables et marginalisés et vivent une multitude de problèmes, tels que l'usage problématique de substances, des troubles de santé mentale, un logement inadéquat, la dépendance vis-à-vis l'aide au revenu et les faibles possibilités d'emploi ou d'éducation.

Selon l'Association of Drug Treatment Court Professionals, jusqu'à 90 % des participants ont des antécédents de condamnation et jusqu'à 70 % souffrent de dépression ou de troubles anxieux. Dans certains tribunaux de traitement de la toxicomanie, jusqu'à 95 % des participants sont sans emploi à leur entrée dans le programme, et 22 % déclarent que les activités criminelles sont leur seule source de revenus. Les tribunaux de traitement de la toxicomanie offrent un soutien aux participants pour aider à réduire la consommation de substances, à accroître les possibilités d'emploi et d'éducation et à réduire la probabilité de récidive.

Entre 2009 et 2014, 68 % des participants aux tribunaux de traitement de la toxicomanie étaient des hommes et près d'un tiers étaient âgés de 30 à 40 ans. Les peuples autochtones, qui sont davantage exposés aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie, représentaient 28 % des participants, bien qu'ils ne représentent que 5 % de la population. Certains tribunaux de traitement de la toxicomanie offrent des programmes spécialisés pour répondre aux besoins particuliers des participants, y compris les Autochtones et les femmes.

Sources des données : Statistique Canada; ministère de la Justice; Canadian Association of Drug Treatment Court Professionals

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé mentale autoévaluée*

Bonne gouvernance – *Accès à une justice équitable et égale; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels*

Population cible :

Personnes non violentes
condamnées pour une infraction
liée aux drogues

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Distribution du

revenu :

Revenu faible ☒ Revenu élevé ☐

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☒ Aînés ☐

Autres

caractéristiques :

Personnes condamnées pour une
infraction liée aux drogues,
personnes ayant des problèmes
de santé mentale, Autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la
pauvreté, santé et
bien-être

Mettre fin à l'itinérance

Les investissements du gouvernement dans la lutte contre l'itinérance bénéficieront directement aux Canadiens sans abri ou qui risquent de se trouver sans abri. Les ralentissements économiques, comme celui causé par la COVID-19, augmentent le risque d'itinérance.

L'itinérance touche une population diversifiée, bien que certains groupes soient surreprésentés. En 2017 :

- Les Autochtones représentaient 24 % des utilisateurs des refuges, alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population.
- Les hommes représentaient 72 % des utilisateurs de refuges. (Il est possible que le nombre de femmes soit sous-estimé, étant donné l'absence de données des refuges pour les victimes de violence familiale et les différences dans la façon dont les femmes vivent l'itinérance).
- Les personnes âgées de 25 à 49 ans représentaient 53 % des utilisateurs des refuges, ce qui est bien supérieur à leur part de la population (33 %).
- Les vétérans sont plus susceptibles que la moyenne de connaître l'itinérance chronique.

Jusqu'à 85 % des personnes sans abri signalent un trouble de santé chronique. En aidant les personnes vulnérables à se trouver un logement, cette mesure améliorera les résultats de santé physique et mentale.

Sources des données : Données administratives internes (données sur les refuges d'urgence); Statistique Canada; Anciens Combattants Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Itinérance; logement acceptable; pauvreté*
Santé – *État de santé fonctionnel; santé mentale autoévaluée*
Société – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale; confiance en autrui*

Population cible :

Canadiens sans abri ou qui risquent de se trouver sans abri

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

Jeunes Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Populations urbaines, peuples autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Établir un salaire minimum fédéral de 15 \$

Cette modification législative profite directement à plus de 26 000 travailleurs dans le secteur privé sous réglementation fédérale, qui occupent des emplois faiblement rémunérés et gagnent moins de 15 \$ l'heure.

Étant donné que 59 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum dans le secteur privé sous réglementation fédérale sont des hommes, ce changement leur sera plus profitable.

Bon nombre de ces travailleurs ne sont pas nés au Canada. Parmi les plus de 26 000 travailleurs au total qui en profiteront, 36 % sont des nouveaux arrivants et des immigrants récents au Canada.

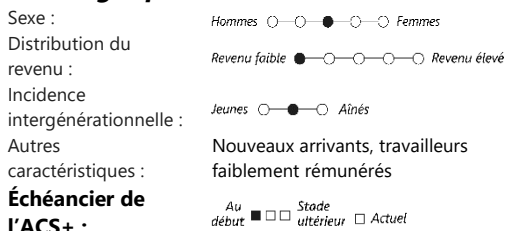
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier; salaires

Population cible : Travailleurs dans le secteur privé sous réglementation fédérale

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Un chez-soi abordable

Les investissements bénéficieront directement aux Canadiens qui ont des besoins impérieux en matière de logement ainsi qu'aux femmes et aux enfants qui fuient la violence. Par rapport à l'incidence des besoins impérieux en matière de logement pour l'ensemble des ménages (13 %), les ménages dirigés par des femmes (28 %), les populations autochtones (18 %), les ménages dirigés par des immigrants (18 %), les ménages dirigés par des réfugiés (27 %) et les communautés du Nord (24 %), en particulier les Inuits vivant au Nunavut (54 %), courent un plus grand risque d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

En outre, conformément aux objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, ces mesures accorderont la priorité au soutien aux populations vulnérables, dont les aînés, les jeunes adultes et les peuples autochtones. Au moins 25 % des investissements soutiendront des projets ciblant précisément les besoins particuliers des femmes et de leurs enfants. À ce jour, près de 40 % de toutes les unités financées dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements ont ciblé des Autochtones.

Sources des données : Statistique Canada; Société canadienne d'hypothèques et de logement

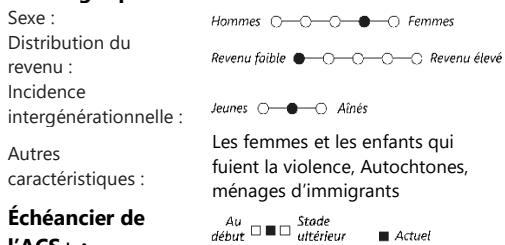
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Logement acceptable; itinérance; pauvreté
Bonne gouvernance – Taux de victimisation; maltraitance infantile

Population cible : Ceux qui ont des besoins impérieux en matière de logement

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Établir un institut national de recherche sur la santé des femmes

Les femmes sont plus susceptibles de mourir prématurément de maladies en grande partie évitables, de recevoir un diagnostic de troubles de l'humeur et d'anxiété, de souffrir d'un niveau plus élevé de maladies chroniques et d'avoir des niveaux d'invalidité plus élevés que les hommes, particulièrement à la vieillesse. Les femmes autochtones et les immigrants sont aussi plus susceptibles de souffrir de certaines maladies, comme le cancer du col de l'utérus, en raison d'obstacles en matière d'accès et d'autres facteurs. Cette mesure devrait avoir une incidence positive sur la santé des femmes, car elle se concentrera sur des domaines peu développés et à priorité élevée, comme le cancer des ovaires, la ménopause et la santé sexuelle et reproductive.

Les chercheurs qui reçoivent des subventions de recherches en seraient aussi des bénéficiaires. Selon des données internes des Instituts de recherche en santé du Canada, environ 67 % des chercheurs qui travaillent dans le domaine de la santé des femmes s'identifient en tant que femmes.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé mentale autoévaluée*

Société – *Perceptions positives de la diversité*

Population cible :

Femmes souffrant de problèmes de santé

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ○ ● Femmes

Distribution du

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

revenu :

Incidence

Jeunes ○ ● Aînés

intergénérationnelle :

Autres

Secteur de la recherche en santé

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être



Approche corrective de l'ACS+

L'institut appuierait la recherche qui tient compte de la façon dont l'interaction entre les caractéristiques identitaires et le sexe et le genre donnent lieu à des problèmes de santé uniques.

Appuyer l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive

Le financement d'activités communautaires appuiera directement les populations qui font face à des risques accrus pour la santé sexuelle et à des obstacles majeurs à l'accès aux renseignements et aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQ2, les Canadiens racisés et les populations autochtones.

L'enquête nationale aura une incidence positive sur ces groupes vulnérables, car elle entraînera la création de données de référence sur les facteurs clés qui influent sur les déterminants de la santé sexuelle et reproductive, comme la race, le revenu du ménage et l'orientation sexuelle. Les résultats de l'enquête serviront de base aux initiatives qui cibleront les besoins non satisfaits en soins de santé sexuelle et reproductive pour tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Besoins insatisfaits en soins de santé; santé autoévaluée

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ — ○ — ● — ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ — ● — ○ — ○ — ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ — ● — ○ Aînés

Autres caractéristiques :

Femmes, jeunes, personnes LGBTQ2, communautés autochtones et racisées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

De meilleures données pour de meilleurs résultats : promouvoir une société inclusive par les recherches sur la race, le genre et la diversité

La population canadienne est de plus en plus diversifiée. En 2016, les personnes qui s’identifiaient en tant que membres d’un groupe d’une minorité visible représentaient 22,4 % de la population, par rapport à 13,4 % en 2001. L’initiative de recherche proposée permettrait d’établir une base de données probantes en vue d’éclairer l’élaboration de politiques qui mènent à des résultats positifs pour des populations diversifiées de femmes, d’ainés, d’Autochtones, de personnes racisées et de personnes LGBTQ2. Les chercheurs qui reçoivent des subventions de recherches en seraient aussi des bénéficiaires. Dans le cadre d’une analyse récente des programmes du Conseil de recherches en sciences humaines, on a constaté qu’un peu plus de 50 % des demandeurs ayant obtenu un financement s’identifiaient en tant que femmes. En outre, selon des données probantes théoriques, les recherches sur les questions touchant les inégalités sociales seraient plus souvent menées par des chercheurs issus de groupes marginalisés. À titre d’exemple, les demandes de recherches présentées par des scientifiques noirs sont beaucoup plus susceptibles de porter sur des sujets d’ordre humain que celles de demandeurs blancs (49,8 % par rapport à 31,8 %) et de comprendre des domaines d’études liés à la recherche sur l’égalité, comme la population et les sciences du comportement.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada; revues savantes

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé*
Société – *Perceptions positives de la diversité*

Population cible :	Tous les Canadiens
Avantages prévus :	
Sexe :	Hommes ○ — ● — ○ Femmes
Distribution du revenu :	Revenu faible ○ — ● — ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle :	Jeunes ○ — ● — Aînés
Autres caractéristiques :	Chercheurs universitaires
Échéancier de l’ACS+ :	Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes		Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Normes nationales en matière de santé mentale et services virtuels connexes

Tous les Canadiens peuvent souffrir de troubles de santé mentale, mais certains groupes sont plus vulnérables aux maladies mentales au cours de leur vie. Les jeunes, les personnes LGBTQ2 et les Autochtones sont particulièrement vulnérables. Les hommes risquent plus de mourir par suicide. Ils sont aussi plus susceptibles de faire un usage abusif de substances, tandis que les femmes sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic de troubles de l'humeur et d'anxiété.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les nombreuses difficultés et inégalités avec lesquelles ces groupes sont aux prises, en augmentant l'isolement et en limitant la capacité des Canadiens d'accéder aux services traditionnels en santé mentale (p. ex., la consultation en personne).

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Santé mentale autoévaluée; besoins insatisfaits en soins de santé mentale

Population cible :

Personnes souffrant de troubles de santé mentale

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

Jeunes Aînés

Intergénérationnelle :

Personnes éprouvant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et leurs familles

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Soutenir nos vétérans : programme de santé mentale pour les vétérans

Les vétérans sont de trois à quatre fois plus susceptibles de souffrir d'un trouble dépressif et d'un trouble anxieux et plus de quinze fois plus susceptibles de souffrir d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT) que les Canadiens d'âge et de sexe comparables. Les femmes vétérans sont plus susceptibles que les hommes vétérans de souffrir de dépression (35 % contre 24 %) et d'anxiété (25 % contre 21 %), mais légèrement moins susceptibles que les hommes de déclarer avoir souffert d'un TSPT (22 % contre 24 %). Au Canada, la population de vétérans est estimée à 629 300 personnes, dont environ 119 000 sont des clients d'Anciens Combattants Canada (ACC). Environ 12 % des clients d'ACC sont des femmes. Comme les membres des Forces armées canadiennes sont principalement des hommes, les hommes devraient être plus nombreux à bénéficier de cette initiative.

Sources des données : ACC; Statistique Canada, Enquête sur la vie après le service militaire

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Santé mentale autoévaluée

Population cible :

Vétérans

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

Jeunes Aînés

Intergénérationnelle :

Vétérans atteints de troubles mentaux

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Soutenir nos vétérans : appui au bien-être des vétérans

Cette initiative vise les vétérans et les membres de leur famille immédiate. Comme les membres des Forces armées canadiennes sont principalement des hommes, les hommes devraient être plus nombreux à bénéficier de cette initiative. Toutefois, cette mesure appuie des projets conçus pour améliorer le bien-être de tous les vétérans et des membres de leur famille, y compris les vétérans qui sont des femmes, des personnes LGBTQ2, des Autochtones ou des personnes sans abri. À l'heure actuelle, on compte environ 3 000 vétérans sans abri au Canada. Les vétérans sont plus susceptibles que la population générale canadienne de subir des limitations de leurs activités et d'être atteints d'une gamme de problèmes de santé. De nombreux vétérans ont également de la difficulté à passer de la vie militaire à la vie civile. Le taux d'emploi chez les vétérans est inférieur à celui des Canadiens d'âge et de sexe semblables (60 % contre 73 %). Parmi les vétérans, les femmes et les vétérans récemment libérés sont moins susceptibles d'occuper un emploi.

Sources des données : ACC; Enquête sur la vie après le service militaire

Répercussions sur la qualité de vie

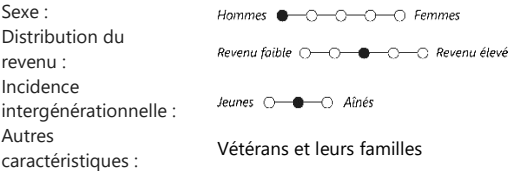


Prosperité – Compétences des adultes; emploi; logement acceptable

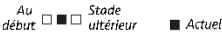
Santé – Santé mentale autoévaluée; santé autoévaluée

Population cible : Vétérans

Avantages prévus :



Échéancier de l'ACS+ :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Capacité du service d'ACC

Les bénéficiaires directs de cette initiative sont les vétérans qui ont des problèmes de santé mentale ou physique. Les vétérans sont plus susceptibles que la population générale canadienne de subir des limitations de leurs activités et d'être atteints d'une gamme de problèmes de santé. La perte auditive et l'acouphène sont les deux conditions les plus courantes pour lesquelles les vétérans reçoivent des prestations d'invalidité, suivies du trouble de stress post-traumatique. Comme les hommes représentent la majorité des vétérans, les hommes devraient être plus nombreux à bénéficier de cette initiative. Toutefois, cet investissement habilitant permettra à ACC de poursuivre ses efforts visant à réduire le délai d'attente des demandes de prestations d'invalidité pour tous les anciens combattants.

Sources des données : ACC; Enquête sur la vie après le service militaire

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Santé autoévaluée; santé mentale autoévaluée; état de santé fonctionnel*

Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; modernisation des opérations du gouvernement*

Population cible : Vétérans

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ● — — — — Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ — — ● — — Revenu élevé
Incidence : Jeunes ○ — — ● — — Aînés
Intergénérationnelle :
Autres caractéristiques : Vétérans ayant une invalidité ou des problèmes de santé physique ou mentale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Rendre nos communautés et nos milieux de travail plus accessibles

Ce programme bénéficie directement aux personnes handicapées en rendant les communautés et les milieux de travail canadiens plus accessibles.

Par exemple, près de 2,7 millions de personnes ou 1 Canadien sur 10 âgé de 15 ans ou plus ont un trouble de mobilité, ce qui en fait l'un des types d'incapacité les plus courants. Les femmes (11,2 %) sont plus susceptibles que les hommes (7,9 %) de souffrir d'une invalidité liée à la mobilité. En 2017, plus de la moitié (57,4 %) des Canadiens sur le marché du travail ayant un trouble de mobilité et âgés de 25 ans à 64 ans ont déclaré qu'ils avaient besoin d'une ou de plusieurs mesures d'adaptation en milieu de travail pour pouvoir travailler.

En améliorant l'accessibilité des lieux de travail ou des communautés, y compris les espaces communautaires comme les parcs et les édifices publics, le programme bénéficie également aux aînés non handicapés et aux familles ayant de jeunes enfants.

Sources des données : Statistique Canada; Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

Répercussions sur la qualité de vie







Prospérité – Emploi; participation au marché du travail; perspectives d'avenir

Santé – Santé mentale autoévaluée; santé autoévaluée

Société – Environnements accessibles

Population cible :

Personnes handicapées

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes  Femmes 

Distribution du revenu :

Revenu faible  Revenu élevé 

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes  Aînés 

Autres caractéristiques :

Personnes handicapées et familles ayant de jeunes enfants

Échéancier de l'ACS+ :

Au début 

Stade ultérieur 

Actuel 

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

546 Annexe 5

Aider les aînés à vieillir avec dignité à la maison

Cette initiative bénéficie directement aux aînés à faible revenu, dont ceux qui sont handicapés ou qui ont des problèmes de santé physique ou mentale. L'initiative devrait également avoir une légère incidence positive sur les femmes âgées, qui représentent 55 % des Canadiens de plus de 65 ans. L'initiative comprendra des projets qui visent à répondre aux besoins particuliers des aînés marginalisés, comme les aînés autochtones, les aînés racisés, les aînés LGBTQ2 et les aînés handicapés.

En améliorant l'accès des aînés à des mesures de soutien pratiques, l'initiative bénéficiera indirectement aux aidants naturels non rémunérés, dont 54 % sont des femmes et beaucoup sont eux-mêmes des aînés, ce qui réduira les contraintes de temps. Près du quart des aînés de 65 ans ou plus ont prodigué des soins ou une aide à des membres de leur famille ou à leurs amis atteints d'un trouble de longue durée, d'une incapacité physique ou mentale ou de problèmes liés au vieillissement.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Besoins satisfaits en soins à domicile
Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale; satisfaction à l'égard de l'utilisation du temps

Population cible : Aînés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ○ ● Aînés

Autres caractéristiques : Aînés souffrant d'une invalidité, de problèmes de santé physique ou mentale, et leurs familles

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Norme commune d'admissibilité à l'assurance-emploi

Cette mesure aura des avantages directs pour les travailleurs à temps partiel et temporaires, en particulier dans les régions à faible taux de chômage, où ces travailleurs sont moins susceptibles que les travailleurs permanents à temps plein d'avoir suffisamment d'heures de travail pour satisfaire à la norme d'admissibilité à l'assurance-emploi. En 2019, 94,2 % des travailleurs à temps plein étaient admissibles aux prestations régulières de l'assurance-emploi, comparativement à 64,7 % des travailleurs à temps partiel. Les taux d'admissibilité aux prestations spéciales pour les travailleurs à temps partiel sont également constamment inférieurs à ceux des travailleurs à temps plein. Les femmes bénéficieront davantage de cette mesure, car elles sont deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes.

Source des données : Emploi et Développement social Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier

Population cible : Travailleurs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques : Travailleurs vivant dans les régions à faible taux de chômage

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Simplifier les règles d'admissibilité pour les personnes occupant plus d'un emploi

Cette mesure profitera aux personnes occupant plus d'un emploi et aux travailleurs à temps partiel en particulier, car on tiendra seulement compte de la plus récente raison de la cessation d'emploi au moment de déterminer l'admissibilité à l'assurance-emploi. Les femmes, qui sont deux fois plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel, sont surreprésentées lorsqu'il est question de telles modalités de travail et sont donc plus susceptibles de profiter directement de la mesure.

Cette mesure contribuera aussi à accélérer le traitement des demandes et le versement des prestations à tous les prestataires d'assurance-emploi.

Source des données : *Emploi et Développement social Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier

Population cible :

Personnes occupant plus d'un emploi admissibles à l'assurance-emploi

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés

Autres

caractéristiques :

Personnes occupant plus d'un emploi, employés à temps partiel

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Garantir que les indemnités de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ne retardent pas les prestations d'assurance-emploi

À l'heure actuelle, on ne dispose que de données et de renseignements limités, ce qui ne permet pas de donner une image complète des travailleurs touchés par la simplification de cette politique. Toutefois, selon les statistiques accessibles, les femmes qui touchaient des prestations régulières d'assurance-emploi en 2018 étaient légèrement plus susceptibles (23,7 %) que les hommes (17,4 %) de recevoir une indemnité de départ ou de vacances.

L'indemnité de départ est généralement réservée aux employés dont le contrat d'emploi ne prévoit pas de date de départ et elle augmente en fonction de la durée d'emploi. Par conséquent, les travailleurs de longue date et permanents, et donc probablement mieux rémunérés, qui sont mis à pied devraient profiter le plus de cette mesure. Toutefois, les travailleurs à temps partiel qui reçoivent une indemnité de vacances à la cessation d'emploi en profiteraient aussi.

Source des données : *Emploi et Développement social Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier

Population cible :

Prestataires d'assurance-emploi

Avantages prévus :

Sexe :
Distribution du revenu :
Incidence intergénérationnelle :

Hommes Femmes

Revenu faible Revenu élevé

Jeunes Aînés

Autres caractéristiques :

Prestataires d'assurance-emploi admissibles à une indemnité de départ ou de vacances

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Au stade ultérieur Actuel

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour mieux soutenir les Canadiens malades ou blessés

On s'attend à ce que les femmes et les travailleurs âgés bénéficient davantage de la prolongation des prestations de maladie de l'assurance-emploi. En 2018-2019, la plupart des demandes de prestations de maladie ont été faites par des femmes (56 %). De plus, les femmes avaient une probabilité un peu plus grande d'épuiser leurs prestations de maladie (36 % contre 33 % pour les hommes). Le recours aux prestations de maladie, la durée des prestations et les taux d'épuisement augmentent avec l'âge. La durée moyenne des prestations de maladie de l'assurance-emploi est la plus longue chez les prestataires de 55 ans et plus).

Source des données : *Emploi et Développement social Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – Protection contre les chocs de revenu

Population cible :

Travailleurs admissibles à l'assurance-emploi

Avantages prévus :

Sexe :
Distribution du revenu :
Incidence intergénérationnelle :

Hommes Femmes

Revenu faible Revenu élevé

Jeunes Aînés

Autres caractéristiques :

Personnes malades ou blessées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Au stade ultérieur Actuel

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Soutenir les communautés autochtones dans la lutte contre la COVID-19

Ces investissements bénéficient directement aux peuples autochtones et sont équilibrés entre les sexes. Les communautés autochtones sont exposées à un plus grand risque pendant les pandémies, compte tenu des difficultés d'accès aux soins de santé, de l'incidence plus élevée des troubles de santé préexistants et des logements inadéquats. Les investissements sont donc susceptibles d'être particulièrement bénéfiques pour les communautés éloignées. De plus, ces investissements bénéficieront particulièrement aux aînés et aux personnes atteintes de troubles médicaux préexistants.

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; incidence de la COVID-19; besoins insatisfaits en soins de santé physique ou mentale*

Bonne gouvernance – *Préparation en cas d'urgence des ménages*

Population cible : Peuples autochtones

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés ○

Autres caractéristiques : Peuples autochtones, personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé

Échéancier de

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Assurer la sécurité alimentaire dans le Nord

Cette mesure bénéficiera aux habitants du Nord et aux Autochtones vivant dans les communautés isolées et semi-isolées. Le prix des aliments dans le Nord peut être considérablement plus élevé que celui que l'on trouve plus au sud. À titre d'exemple, pour 11 principaux produits essentiels, en 2018, les Nunavos payaient généralement environ 2,2 fois plus pour les mêmes articles que le reste du Canada. En 2017-2018, comparativement à la moyenne nationale de 13 %, l'insécurité alimentaire des ménages au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest était de 17 % et de 22 %, respectivement. L'insécurité alimentaire était plus élevée au Nunavut (dont le taux de pauvreté est plus du double de la moyenne nationale), 57 % des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire et 78 % des enfants nunavos vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire.

Sources des données : Bureau de la statistique du Nunavut; Bibliothèque du

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Sécurité alimentaire*

Santé – *Incidence de la COVID-19; consommation de fruits et légumes et environnements alimentaires sains*

Société – *Participation aux pratiques culturelles*

Population cible : Communautés du Nord

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés ○

Autres caractéristiques : Communautés du Nord, peuples Autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Améliorer la sécurité alimentaire des Canadiens vulnérables

Cette mesure profite à la fois aux Canadiens qui étaient les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire avant la pandémie de COVID et à ceux qui font face à un risque accru d'insécurité alimentaire en raison de la COVID-19.

Pendant la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes faisant face à l'insécurité alimentaire a augmenté, passant d'une personne à sept personnes. Les répercussions ont été ressenties disproportionnellement par les membres des communautés noires, autochtones et du Nord. Les Canadiens à faible revenu et ceux qui risquent de perdre leur emploi à cause de la COVID-19 courent un risque accru d'insécurité alimentaire. Selon les données disponibles, les enfants et les familles monoparentales dirigées par des femmes ont également tendance à être surreprésentés parmi les utilisateurs des banques alimentaires.

Sources des données : Statistique Canada; Banques alimentaires Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Sécurité alimentaire

Santé – Consommation de fruits et légumes

Population cible :

Personnes faisant face à l'insécurité alimentaire

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ● ○ ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

Autochtones, Noirs, populations du Nord, familles monoparentales

Caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Infrastructures autochtones

Cette mesure bénéficiera aux communautés inuites, métisses et des Premières Nations en améliorant l'état des infrastructures dans les communautés. Les femmes, les enfants et les aînés en particulier bénéficieront d'un accès accru à des infrastructures sûres et appropriées, ce qui contribuerait à améliorer l'accès à l'eau potable, à réduire les conditions de logements surpeuplés et à améliorer les installations sanitaires et éducatives. L'amélioration des infrastructures contribuera également au bien-être mental, physique, spirituel et émotionnel de tous les membres des communautés.

On s'attend à ce que les avantages indirects découlant des possibilités d'emploi bénéficient de manière disproportionnée aux hommes à court terme. Toutefois, à long terme, cet investissement devrait aussi créer des possibilités d'emploi pour les femmes, qui sont plus susceptibles d'occuper un poste créé par suite de l'amélioration des infrastructures de santé et d'éducation et d'autres types d'infrastructures communautaires. Ces investissements appuieront les économies locales dans les régions rurales et éloignées du pays.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; logement acceptable; compétences des enfants, des étudiants et des adultes; perspectives d'avenir

Santé – État de santé fonctionnel; santé mentale autoévaluée enfants vulnérables au cours de leurs premières années de développement

Environnement – Eau potable

Société – Sentiment d'appartenance à une communauté locale

Population cible :

Communautés inuites, métisses et des Premières Nations

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

Autochtones

Caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Investir dans l'énergie propre dans les communautés du Nord et autochtones : projets hydroélectriques et d'interconnexion des réseaux dans le Nord

Cette mesure profitera aux communautés autochtones et du Nord, car elle permettra de faire progresser les travaux visant à réduire leur dépendance au diesel pour la production d'électricité et de chauffage et à réduire les coûts d'énergie. Cette mesure donnera donc lieu à une baisse des coûts d'énergie. En 2016, les ménages des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut payaient plus de 30 cents le kilowattheure, soit plus du double de la moyenne canadienne de 12,9 cents le kilowattheure.

À long terme, le fait de fournir une énergie plus propre entraînera des résultats positifs en matière de santé et d'environnement pour tous les membres des communautés autochtones et du Nord, particulièrement pour les membres les plus vulnérables, notamment les enfants et les aînés.

Source des données : Régie de l'énergie du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Répondre à ses besoins quotidiens

Environnement – Énergie propre

Population cible : Communautés autochtones et du Nord

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Communautés autochtones et du Nord

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Investir dans l'énergie propre dans les communautés du Nord et autochtones : initiative des partenariats stratégiques

Cette mesure profitera aux communautés autochtones, car elle favorisera de nouvelles possibilités économiques et la création d'emplois, y compris dans le secteur de l'énergie propre. Notamment, le taux de chômage est plus élevé chez les Autochtones (14,2 %) que chez les non-Autochtones (9,4 %).

À l'échelle du monde, les femmes représentent environ de 20 à 25 % de la main-d'œuvre de l'industrie de l'énergie dans les nations industrialisées avancées. Ainsi, à court terme, il est probable que les avantages reviendront de façon disproportionnée aux hommes par les possibilités d'emploi améliorées découlant de cette mesure. À long terme, toutefois, le fait d'offrir de l'énergie propre aura des résultats positifs sur le plan de la santé et de l'environnement pour tous les membres des communautés.

Sources des données : Statistique Canada; Ressources humaines, industrie électrique du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi, participation au marché du travail, compétences des adultes, perspectives d'avenir

Environnement – Énergie propre; capital naturel

Population cible : Communautés inuites, métisses et des Premières Nations

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Existing

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Stratégie sur le mieux-être mental fondée sur les distinctions

Cette mesure bénéficiera directement aux Canadiens autochtones qui font face à des problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie. Un diagnostic de trouble de l'humeur est déclaré pour 12 % des membres des Premières Nations, 13 % des Métis et 8 % des Inuits. Dans le cas des Premières Nations et des Métis, ces pourcentages sont presque deux fois plus élevés que chez les Canadiens non autochtones (7 %). Le taux de suicide dans les populations autochtones est nettement plus élevé que dans les populations non autochtones; il est trois fois plus élevé dans les Premières Nations, deux fois plus élevé parmi les Métis et neuf fois plus élevé chez les Inuits.

Cette initiative aidera directement les communautés sur le plan de la prestation de services de santé mentale aux peuples autochtones, y compris aux familles à faible revenu qui pourraient être moins susceptibles de pouvoir se permettre des soins et des traitements privés.

Source des données : Statistique Canada; Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, Enquête régionale sur la santé

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Santé mentale autoévaluée; besoins insatisfaits en soins de santé mentale

Société – Communautés dynamiques

Population cible : Autochtones

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Autochtones handicapés ou éprouvant des problèmes de santé physique ou mentale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Programme d'aide au revenu dans les réserves

Cet investissement bénéficiera principalement aux membres à faible revenu des Premières Nations qui vivent dans les réserves. On s'attend à ce que les incidences soient équilibrées entre les sexes, compte tenu de la participation actuelle au programme. Les membres handicapés des Premières Nations pourraient aussi en bénéficier, car ils sont moins susceptibles d'occuper un emploi et plus susceptibles de dépendre du soutien au revenu. On s'attend à ce que la gestion des cas et le soutien préalable à l'emploi améliorent les résultats en matière d'éducation, de compétences et d'emploi.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu; pauvreté; compétences des étudiants et des adultes; participation au marché du travail

Population cible : Autochtones à faible revenu

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Autochtones ayant un faible niveau de scolarité ou souffrant d'une invalidité

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones

Les mesures sont conçues en vue d'améliorer les résultats de santé des Premières Nations et des Inuits, qui ont une espérance de vie inférieure et un fardeau de maladie plus élevé comparativement aux personnes non autochtones au Canada, y compris des taux plus élevés de maladies chroniques et infectieuses. Ces mesures permettront d'améliorer l'accès aux services de santé et bénéficieront directement aux habitants des communautés éloignées et isolées, en particulier les personnes vivant dans les réserves. Les investissements appuieront également la transformation du système de santé, en plus de veiller à ce que les perspectives et le savoir autochtones éclairent l'élaboration et la prestation des services de santé destinés aux Autochtones. Les femmes, qui constituent la majorité du personnel infirmier dans les communautés des Premières Nations, profiteront également de ces investissements de manière indirecte.

Sources des données : Services aux Autochtones Canada; Statistique Canada; Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé autoévaluée; accès rapide aux services de fournisseurs de soins de santé primaires; besoins en soins de santé insatisfaits

Population cible : Peuples autochtones, personnes handicapées ou personnes ayant des problèmes de santé

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Populations des communautés inuites et des Premières Nations, et populations rurales et éloignées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Soutenir les enfants et les familles autochtones

Les enfants autochtones sont fortement surreprésentés dans le système de protection des enfants. En 2016, les enfants autochtones représentaient 7,7 % de tous les enfants âgés de 1 an à 14 ans, mais ils comptaient pour 52,2 % des enfants placés en famille d'accueil.

Ces mesures sont équilibrées entre les sexes et profiteront aux enfants autochtones issus de familles à faible revenu et de ménages monoparentaux, qui sont plus susceptibles que les autres enfants d'entrer dans le système de protection des enfants. Ces investissements appuieront la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et aideront aussi les Premières Nations à adopter des mesures préventives au titre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Sources des données : Statistique Canada, Services aux Autochtones Canada

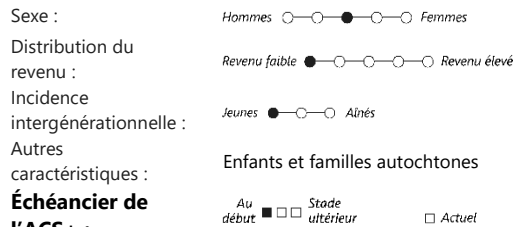
Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Enfants vulnérables dès la petite enfance*
Société – *Avoir quelqu'un sur qui compter; satisfaction à l'égard des relations personnelles (famille et amis)*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; autodétermination des Autochtones; accès à une justice équitable et égale*

Population cible : Enfants et familles autochtones

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Renouveler le Fonds d'investissement-santé pour les territoires

Cette mesure bénéficie à tous les résidents des territoires en appuyant les efforts territoriaux visant à innover et à transformer leur système de santé, et ce, afin d'améliorer l'accès aux services de santé pour les habitants du Nord. Cette mesure aura une incidence positive sur les Autochtones, qui constituent la majorité démographique au Nunavut (86 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (51 %) et qui représentent une proportion élevée de la population du Yukon (23 %).

Source des données : Statistique Canada

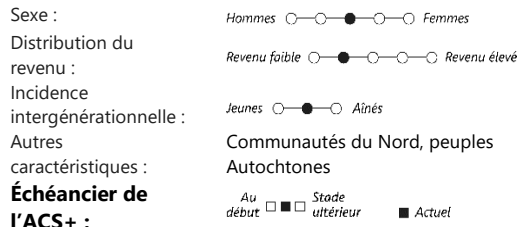
Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Besoins insatisfaits en soins de santé; état de santé fonctionnel*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; modernisation des opérations*

Population cible : Communautés du Nord

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Lutter contre la crise des opioïdes et la consommation problématique de substances

Les mesures profiteront principalement aux personnes aux prises avec une consommation problématique de substances ou qui pourraient l'être. La réduction des méfaits sociaux et des coûts liés à la consommation problématique de substances profiterait à l'ensemble des Canadiens.

Par rapport aux autres groupes d'âge, les jeunes affichent le taux le plus élevé de consommation de substances et sont plus susceptibles de subir les méfaits causés par la consommation de substances. C'est particulièrement le cas pour les jeunes LGBTQ2+, qui sont victimes de stigmatisation et de marginalisation, et pour les jeunes métis, inuits et des Premières Nations, qui doivent souvent composer avec des problèmes sociaux et économiques importants, en plus de traumatismes historiques et intergénérationnels.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé mentale autoévaluée; besoins en soins de santé non satisfaits

Population cible :

Personnes ayant une consommation problématique de substances

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Distribution du revenu :

Revenu faible ☒ Revenu élevé ☐

Incidence

Jeunes ☒ Aînés ☐

Intergénérationnelle :

Autres

Personnes ayant des problèmes de santé mentale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel ☐

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Recherche stratégique sur le cancer pédiatrique

Les activités proposées devraient produire des données probantes qui permettront d'améliorer les services de santé et les traitements offerts aux enfants et aux jeunes canadiens atteints du cancer, ainsi qu'à leur famille et à leurs proches aidants. On s'attend à ce que les avantages du financement proposé soient généralement équilibrés entre les sexes, environ 55 % des patients atteints de cancer pédiatrique étant de sexe masculin.

Les chercheurs indépendants qui recevront des subventions de recherches profiteront aussi de cette mesure. Dans le cadre d'une analyse récente des programmes des Instituts de recherche en santé du Canada, on a constaté qu'un peu plus de 50 % des demandeurs ayant obtenu un financement s'identifiaient en tant que femmes.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada; programme Cancer chez les jeunes au Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; besoins insatisfaits en soins de santé; enfants vulnérables au cours de leurs premières années de développement*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● ○ ○ Aînés

Autres caractéristiques : Patients atteints de cancer pédiatrique et leurs familles, chercheurs en santé

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Appuyer la reprise active du Canada

Le financement bénéficiera à tous les Canadiens en leur offrant davantage de possibilités de participer à des programmes sportifs communautaires. De plus, le financement servira à atteindre les populations qui ont le plus faible taux de participation au sport organisé, notamment les femmes et les filles, les personnes LGBTQ2, les Canadiens à faible revenu, les peuples autochtones et les personnes racisées. De plus, les taux de participation tendent à diminuer à mesure que les gens vieillissent, de sorte que les adultes et les Canadiens âgés pourront en bénéficier indirectement. Les femmes et les filles en particulier abandonnent le sport plus tôt et sont plus souvent victimes de mauvais traitement et de discrimination dans le sport. Elles ont également moins d'occasions d'y participer. Par exemple, une fille sur trois abandonnera le sport pendant l'adolescence, tandis qu'un garçon sur dix seulement abandonnera le sport pendant la même phase de la vie. Les Canadiens à faible revenu bénéficieront également de cette proposition, car le revenu des ménages influe fortement sur les taux de participation.

Source des données : Femmes et sport au Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Activité physique; santé mentale autoévaluée; santé autoévaluée*
Société – *Participation aux sports; sentiment d'appartenance à une communauté locale*

Population cible : Tous les Canadiens, groupes sous-représentés

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques : Personnes LGBTQ2, peuples autochtones, personnes racisées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Appuyer les nouvelles arrivantes racisées

Les investissements profitent directement aux nouvelles arrivantes racisées. Ces femmes ont tendance à très peu connaître le français ou l'anglais, affichent des taux de chômage plus élevés que les femmes nées au Canada et occupent des emplois essentiels de première ligne, comme dans les services de soins de santé et de la restauration et de l'hébergement. En outre, les nouvelles arrivantes récentes sont plus susceptibles d'occuper un emploi précaire. Elles sont surreprésentées dans le travail à temps partiel involontaire et le travail temporaire par rapport aux femmes immigrantes établies et aux femmes nées au Canada. Enfin, les nouvelles arrivantes ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie. Environ 20 % des nouvelles arrivantes employées en mars 2020 ont perdu leur emploi en avril, par rapport à seulement 13 % des femmes nées au Canada.

Source des données : Statistique Canada; données administratives internes

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; participation au marché du travail; compétences des enfants, des élèves et des adultes; perspectives d'avenir*
Société/culture – *Sentiment d'appartenance à une communauté locale*

Population cible : Nouvelles arrivantes racisées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ● ○ ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ○ ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Nouvelles arrivantes racisées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Bonifier la Sécurité de la vieillesse pour les Canadiens de 75 ans et plus

En 2020, 57 % des bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV) âgés de 75 ans et plus étaient des femmes, par rapport à 52 % chez les personnes âgées de 65 à 74 ans.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, 47 % des aînés âgés de 75 ans et plus ont un handicap, par rapport à 32 % des personnes âgées de 65 à 74 ans.

Les incidences générales sur la répartition du revenu sont relativement progressives. En 2020, 39 % des aînés âgés de 75 ans et plus ont reçu le Supplément de revenu garanti (SRG), par rapport à 29 % de ceux âgés de 65 à 74 ans.

Sources des données : Données administratives sur la Sécurité de la vieillesse; Statistique Canada

Répercussion sur la qualité de vie



Prosperité – *Revenu des ménages*

Population cible : Aînés de 75 ans et plus

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ● ○ Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ○ ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Personnes handicapées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Offrir des semaines additionnelles de prestations de relance

Cette mesure bénéficiera directement aux travailleurs touchés par la pandémie. Elle offrira plus particulièrement des avantages aux travailleurs faiblement rémunérés et aux jeunes, les deux groupes qui ont été le plus touchés par les pertes d'emplois et pour qui la reprise de l'emploi est lente.

Le mesure devrait aussi profiter aux femmes, qui sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés, plus vulnérables aux arrêts de travail, plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel ou temporaires et plus susceptibles de toucher des prestations parentales.

Sources des données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier

Santé – Santé autodéclarée

Population cible :

Travailleurs qui ont perdu leur emploi

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ● ○ ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Égalité des sexes partout dans le monde

Les mesures suivantes indiquées dans le budget de 2021 devraient faire progresser le pilier de l'égalité des sexes partout dans le monde du Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Réponse à la crise des migrants et des réfugiés vénézuéliens

Selon les estimations de l'ONU, les femmes représentent environ 40 % de la population de migrants et de réfugiés vénézuéliens. Les populations vulnérables de migrants et de réfugiés, comme les femmes et les enfants, font face à la violence fondée sur le sexe, à la prostitution forcée et à la difficulté d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Voilà pourquoi la réponse du Canada à la crise vénézuélienne permettra de déterminer des mesures précises pour réduire les obstacles et contribuera, grâce aux programmes canadiens dans les différents secteurs, à la production de données ventilées par sexe. Les données contribueront au recensement des lacunes liées à l'incidence de cette crise sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes. Enfin, comme la majorité des migrants et des réfugiés vénézuéliens ont vu leur source de revenus perturbée, l'intervention en matière d'intégration économique et d'accès aux services bénéficiera principalement aux personnes à faible revenu de la région.

Sources des données : Données administratives internes; organisations internationales, dont l'ONU et la Banque mondiale; autres sources de données externes

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – La place du Canada dans le monde

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes ☒ ☐ ☐ Aînés

Autres caractéristiques :

Personnes d'autres pays, réfugiés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde



Approche corrective de l'ACS+

On intégrera une forte approche fondée sur l'intersectionnalité à la réponse afin de cerner les situations précises et particulières de vulnérabilité pour les migrantes et les réfugiées vénézuéliennes et de s'y attaquer.

Réponse à la crise des Rohingyas

La stratégie adoptée par le Canada pour réagir à la crise des Rohingyas ciblera les populations pauvres et vulnérables, notamment les communautés rohingyas dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil dans le district de Cox's Bazar. On s'attend à ce que cette crise ait des effets disproportionnés sur les femmes et les filles, compte tenu des risques élevés de violence sexuelle et axée sur le sexe. Les programmes visés mettront l'accent sur le renforcement de la santé et des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et seront mis en œuvre dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, qui place l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au centre de ses efforts.

Sources des données : Données administratives internes; organisations internationales; autres sources de données externes

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ Aînés
Autres caractéristiques : Personnes d'autres pays

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde

+ Approche corrective de l'ACS+

Les considérations relatives à l'égalité des sexes seront intégrées aux processus de planification et de conception de l'initiative, en fonction des vulnérabilités sexospécifiques uniques des femmes et des enfants dans la communauté rohingya, au Myanmar, et dans les communautés hôtes au Bangladesh.

Élargir la Stratégie du Canada au Moyen-Orient

Les efforts du Canada devraient atténuer certaines des conséquences néfastes des conflits et des déplacements au Moyen-Orient, qui ont gravement affecté la population, en particulier les femmes et les filles.

La stratégie visera à éliminer les obstacles à l'égalité des sexes en intégrant les besoins et les droits des femmes et des filles par la promotion d'une participation accrue à la gouvernance et au règlement des conflits. La stratégie continuera de s'appuyer sur les résultats obtenus jusqu'à présent. Les fonds précédents ont permis d'améliorer la qualité de l'éducation de plus de 1,9 million d'enfants, dont les réfugiés syriens en Jordanie et au Liban.

Les efforts de renforcement des capacités militaires appuieront également la participation significative des femmes aux efforts de paix et de sécurité en encourageant le recrutement et l'intégration des femmes dans les forces de sécurité locales et en finançant la construction de logements distincts pour les femmes.

Source des données : Nations Unies

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ● Aînés
Autres caractéristiques : Filles, personnes d'autres pays

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ Stade ultérieur ■ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde

+ Approche corrective de l'ACS+

La stratégie fera aussi intervenir les garçons et les hommes en tant qu'agents du changement afin qu'ils participent au processus visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les pays cibles.

Augmenter l'aide humanitaire internationale

En fournissant des ressources supplémentaires en matière d'aide humanitaire internationale, cette mesure bénéficiera directement aux personnes vulnérables touchées par les crises humanitaires dans les pays à faible revenu. Ces groupes bénéficieront de ce programme destiné à réduire la souffrance, à accroître et à maintenir la dignité humaine et à sauver des vies. Ce programme est également guidé par la Politique d'aide internationale féministe du Canada, qui appuie des programmes bien conçus répondant aux besoins particuliers des femmes et des filles. Cette approche contribuera à assurer un ciblage efficace et garantira l'efficacité des programmes afin que l'aide humanitaire parvienne jusqu'aux personnes qui en ont le plus besoin.

Sources des données : *Organisations internationales; autres sources de données externes*

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
 Distribution du revenu : Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques : Personnes d'autres pays

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde



Approche corrective de l'ACS+

Les programmes d'aide humanitaire du Canada sont guidés par une approche féministe et fondée sur les droits de la personne, ce qui garantit qu'ils répondent adéquatement aux besoins précis des personnes touchées par les crises. Le Canada appuiera les partenaires de mise en œuvre qui intègrent la participation des bénéficiaires à tous les stades des programmes.

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises

Les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les peuples autochtones de pays étrangers, profiteront le plus de l'occasion de déposer des plaintes pour atteinte aux droits de la personne liées aux activités d'entreprises canadiennes minières, pétrolières et gazières, et de confection de vêtements à l'étranger auprès de l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) afin d'obtenir un recours. Ces groupes courent un risque relativement plus élevé de violations des droits de la personne, notamment la traite des personnes, le travail des enfants, le travail forcé et d'autres mauvais traitements ayant des conséquences négatives pour la santé et la sécurité. Les activités de l'OCRE tiendront compte des besoins des victimes potentielles sous l'angle du sexe et de la culture, à toutes les phases du processus d'examen, dans le but d'améliorer les conditions de travail dans les secteurs visés.

Sources de données : *Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Banque mondiale; Human Rights Watch; Groupement international de travail pour les affaires indigènes; UNICEF*

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés

Autres caractéristiques : Personnes d'autres pays, secteurs minier, pétrolier, gazier et du vêtement

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde

Appuyer la Banque africaine de développement

L'objectif primordial de la Banque africaine de développement est de favoriser une croissance économique durable, de soutenir les progrès sociaux et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans ses pays membres africains. Les priorités de la Banque en matière de sexe sont les suivantes : 1) donner les moyens nécessaires aux femmes en leur donnant accès à un financement et aux marchés; 2) accélérer l'employabilité et la création d'emplois par le perfectionnement des compétences; 3) élargir l'accès des femmes aux services sociaux par le biais d'une infrastructure de qualité adaptée au genre. L'accélération du paiement des actions par le Canada aidera la Banque à soutenir la relance inclusive sur le continent après la pandémie de COVID.

Source des données : Banque africaine de développement

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Distribution du revenu : Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
 Autres caractéristiques : Personnes d'autres pays

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

À un stade ultérieur



Égalité des sexes partout dans le monde

Programme actuel

Réponse internationale à la COVID-19

En s’engageant à fournir une aide internationale liée à la COVID-19 dans le cadre de la Politique d’aide internationale féministe du Canada, le Canada appuie les efforts qui ont le plus grand potentiel d’atteindre les groupes vulnérables et marginalisés. Jusqu’à maintenant, entre autres efforts d’aide internationale, le Canada a été un grand contributeur au Dispositif pour accélérer l’accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), afin d’accorder la priorité à l’approvisionnement en vaccins, en appareils de diagnostic et en produits thérapeutiques des pays en développement. Cette mesure profite aux femmes et à d’autres groupes vulnérables. En effet, l’objectif de l’Accélérateur ACT consistant à atteindre un taux mondial de couverture vaccinale de 20 % d’ici la fin de l’année 2021 accorde la priorité aux travailleurs des soins de santé (dont les femmes représentent 70 % de l’effectif à l’échelle mondiale) et aux groupes vulnérables comme les personnes qui ont des problèmes de santé préexistants. Les contributions additionnelles apportées par le Canada pour répondre aux besoins internationaux liés à la COVID-19 renforceront encore davantage ces efforts.

Sources des données : Organisation mondiale de la Santé; Nations Unies

Répercussions sur la qualité de vie



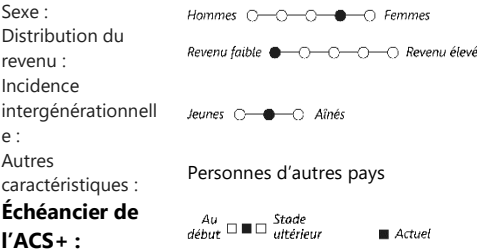
Bonne gouvernance – La place du Canada dans le monde

Population

Tous les Canadiens

cible :

Avantages prévus :



Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde

Soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de la Société financière internationale

La Société financière internationale (SFI) a pris un certain nombre d'engagements précis en matière d'égalité des sexes dans le cadre de l'accord sur les augmentations du capital. Plus précisément, la SFI s'est engagée à quadrupler le montant de son financement annuel dédié aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, pour qu'il atteigne 1,4 milliard de dollars américains d'ici 2030, et à augmenter le montant des sommes engagées chaque année auprès des intermédiaires financiers qui ciblent particulièrement les femmes, pour qu'il atteigne 2,6 milliards de dollars américains d'ici 2030, plutôt que le 1 milliard de dollars américains qui était prévu à l'exercice 2018. La SFI a un excellent bilan pour ce qui est de fournir des avantages économiques aux femmes dans les pays en développement. L'achat intégral des actions attribuées au Canada permettra à la SFI d'accroître ces avantages.

Sources des données : Groupe de la Banque mondiale; Société financière internationale

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *La place du Canada dans le monde*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☒ Femmes ☐
 Distribution du revenu : Revenu faible ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé ☐
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Personnes d'autres pays

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Cadre des résultats relatifs aux sexes



Égalité des sexes partout dans le monde

Chapitre 1 : Garder les Canadiens en santé et en sécurité

Cette section comprend des analyses des répercussions sur les questions de genre et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 1 du budget de 2021.

Renforcer le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie du Canada

Améliorer la capacité du Canada à élaborer et à produire de nouveaux vaccins et traitements profitera en définitive à tous les Canadiens. En ce qui concerne la meilleure préparation aux pandémies, les populations vulnérables, y compris celles atteintes de troubles de santé préexistants et les Canadiens âgés, sont susceptibles d'en profiter le plus, compte tenu des répercussions de la COVID-19. Les bénéficiaires de cette mesure comprendront également les chercheurs qui reçoivent des subventions pour mener des recherches ou pour améliorer leur infrastructure de bioinnovation, ainsi que les travailleurs et les propriétaires d'entreprises qui reçoivent du soutien pour faire croître leurs entreprises. Une analyse récente des programmes des Instituts de recherche en santé du Canada a constaté qu'un peu plus de 50 % des demandeurs ayant obtenu un financement s'identifiaient en tant que femmes. Toutefois, les femmes ne représentent que 36 % de la main-d'œuvre du secteur de la bioéconomie du Canada. Cette sous-représentation est plus importante chez les petites entreprises. Le soutien accordé à la Vaccine and Infectious Disease Organization à Saskatoon présente des avantages supplémentaires pour cette région, y compris pour les étudiants de l'Université de la Saskatchewan.

Sources des données : Données de programmes internes, Statistique Canada, BioTalent Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement en R-D; perspectives d'avenir; croissance des entreprises
Santé – Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; état de santé fonctionnel; incidence de la COVID-19

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Selon le revenu Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres caractéristiques : Populations vulnérables, secteur de la biofabrication et des sciences de la vie, chercheurs en santé et universités

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Lutter contre la résistance aux antimicrobiens

Cette initiative profitera directement à tous les Canadiens, car les mesures visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens contribueront à améliorer les résultats pour la santé de la population en général. Toutefois, les enfants de moins de 18 ans et les personnes de plus de 60 ans pourraient en bénéficier plus que d'autres groupes démographiques, car ils comptent parmi les plus grands utilisateurs d'antimicrobiens au Canada et sont plus susceptibles d'être infectés par des bactéries résistantes.

Sources des données : Conseil des académies canadiennes, Organisation mondiale de la Santé

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Besoins insatisfaits en soins de santé; espérance de vie ajustée en fonction de la santé; enfants vulnérables au cours de leurs premières années de développement*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Selon le revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence : Jeunes Aînés
Intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Canadiens âgés de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Soutenir les voyages aériens sécuritaires

Ces mesures profitent à tous les Canadiens, car elles réduisent le risque de transmission de la COVID-19 et facilitent la reprise des déplacements aériens en toute sécurité. Les passagers aériens et les travailleurs du secteur du transport aérien en profiteront plus que les autres Canadiens.

Ceux qui ont des revenus supérieurs voyagent généralement plus en avion, mais le secteur du transport aérien emploie des Canadiens qui appartiennent à un vaste éventail de groupes de revenu. Toutefois, la majorité des employés du secteur de l'aviation sont des hommes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*
Santé – *Incidence de la COVID-19*
Bonne gouvernance – *Sécurité personnelle; sécurité nationale*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Selon le revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence : Jeunes Aînés
Intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Passagers aériens, secteur de l'aviation
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Existing



Approche corrective de l'ACS+

Tandis que continuera d'avancer le projet pilote lié à l'identité numérique de voyageur digne de confiance, Transports Canada prendra les mesures qui s'imposent pour que les technologies de pointe utilisées pour la vérification de l'identité, comme la reconnaissance faciale, n'entraînent pas d'effets délétères liés au handicap, à l'appartenance ethnique, à l'âge ou au genre.

Continuer de protéger les passagers aériens

Cette mesure profitera aux passagers aériens, ainsi qu'aux travailleurs dans les aéroports et les avions. Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2019 de Statistique Canada, les voyages pour des raisons personnelles représentent 70 % de tous les voyages aériens. La possibilité de prendre l'avion pour des raisons personnelles est en forte corrélation avec le revenu et est à peu près comparable entre les sexes. Les mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 par les voyages aériens, comme les contrôles de la température, profiteront à tous les Canadiens.

Le maintien des activités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien profitera indirectement aux personnes employées comme contrôleurs dans les aéroports canadiens. Cette main-d'œuvre est équilibrée entre les sexes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Incidence de la COVID-19

Bonne gouvernance – Sécurité personnelle; sécurité nationale

Population cible : Passagers aériens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques : Secteur aérien

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Soutenir les travailleurs étrangers temporaires pendant leur quarantaine

Ce programme profite directement aux hommes, puisque ceux-ci représentent la majorité des producteurs agricoles, des pêcheurs et des transformateurs de produits alimentaires qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires. Par exemple, en 2016, 71 % des exploitants agricoles au Canada étaient des hommes, qui sont souvent plus âgés et dont les revenus moyens sont supérieurs au revenu médian dans leur province ou territoire.

Le programme profitera également, de manière indirecte, aux travailleurs étrangers temporaires en permettant aux employeurs de leur permettre de s'isoler dans des conditions adéquates dès leur arrivée au Canada.

En général, la majorité des travailleurs étrangers temporaires au Canada sont des hommes : en 2019, 82 % des travailleurs étrangers temporaires de tous les niveaux de compétences étaient des hommes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Richesse des ménages

Santé – Incidence de la COVID-19

Population cible : Secteur agricole

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☒ Femmes
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques : Producteurs et transformateurs de produits alimentaires; travailleurs étrangers temporaires

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Tenir à jour des outils numériques fédéraux liés à la COVID-19 pour informer les Canadiens

Cette mesure profitera à tous les Canadiens en maintenant à jour des outils numériques qu'ils peuvent utiliser pour rester informés sur la COVID-19. L'appli COVID-19 du Canada est actuellement utilisée environ 13 000 fois par jour, tandis que l'outil d'autoévaluation de la COVID-19 est utilisé environ 11 000 fois par jour.

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Incidence de la COVID-19

Bonne gouvernance – Confiance envers les institutions publiques

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Selon le revenu

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Chapitre 2 : Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance

La présente section comprend des analyses des répercussions sur les questions de genre et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 2 du budget de 2021.

Prolonger la subvention salariale d'urgence du Canada

La subvention salariale profite directement aux employeurs, y compris les entreprises et leurs actionnaires, les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés. Par industrie, les données actuelles sur les demandeurs montrent que les employeurs les plus nombreux à avoir reçu du soutien se trouvent dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, suivi par le secteur de la construction. En outre, les entreprises appartenant à un gouvernement autochtone devraient profiter de la subvention salariale. La subvention salariale profite également indirectement aux employés. Les données actuelles sur les demandeurs montrent que les employés ayant profité de la subvention en plus grand nombre étaient ceux du secteur manufacturier (15 % du total), suivis par ceux des services d'hébergement et de restauration (15 %). Compte tenu de la répartition entre les sexes dans ces industries (71 % des employés sont des hommes dans le secteur manufacturier, par rapport à 45 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration), les hommes pourraient être légèrement plus susceptibles de bénéficier de la subvention que les femmes.

Sources des données : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenus des entreprises; emploi; participation à la population active; salaires; PIB par habitant

Population cible : Travailleurs et employeurs touchés par la COVID-19

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques : Employés des organismes admissibles, propriétaires d'entreprise et autres employés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Prolonger la subvention d'urgence du Canada pour le loyer

La subvention pour le loyer profite directement aux organismes et leurs actionnaires, y compris les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés. Par industrie, les données actuelles sur les demandeurs montrent que les propriétés les plus nombreuses à avoir reçu du soutien jusqu'à ce jour se trouvent dans le secteur des services d'hébergement et de restauration (22 % du total), suivi par le secteur des autres services, sauf les administrations publiques (14 %). En outre, les entreprises appartenant à un gouvernement autochtone devraient profiter de la subvention pour le loyer. La subvention pour le loyer profite également indirectement aux employés. Selon les données actuelles sur les demandeurs, les femmes peuvent être plus susceptibles de travailler pour des organismes qui reçoivent la subvention pour le loyer.

Sources des données : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; emploi; participation à la population active; salaires; PIB par habitant

Population cible :

Entreprises et autres organismes touchés par la COVID-19 et leurs employés

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes

Selon le revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

Locataires, propriétaires d'entreprise, organismes de bienfaisance et sans but lucratif

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Aider les entreprises jusqu'à la relance

Le taux d'utilisation du Fonds d'aide et de relance régionale a été élevé chez les groupes sous-représentés, car 32,2 % des entreprises bénéficiaires appartiennent à des femmes, 3,1 % appartiennent à des Autochtones et 59,8 % sont situées dans des zones rurales.

Environ 85 % des prêts accordés dans le cadre de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones ont aidé des entreprises de l'Ouest canadien. Dans le cadre de cette mesure, 29 % des entreprises bénéficiant d'un soutien appartenaient à des femmes.

La prolongation des délais de présentation de demandes pour ces programmes permettra de continuer à offrir du financement aux entreprises appartenant à des groupes sous-représentés.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; PIB par habitant

Population cible :

Petites et moyennes entreprises

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☒ Femmes

Selon le revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

Petites et moyennes entreprises dans certaines régions

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Prolonger les améliorations temporaires apportées au programme Travail partagé

Les améliorations temporaires apportées au programme Travail partagé demeureront à la disposition des employeurs de tous les secteurs et de toutes les industries. Historiquement, les employeurs du secteur manufacturier et d'autres industries productrices de biens représentent la majorité des ententes de travail partagé. Toutefois, l'adoption de cette mesure a augmenté dans l'ensemble des industries non traditionnelles au cours de la dernière année (p. ex., le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques). Habituellement, les hommes bénéficient plus du travail partagé. En 2018-2019, les hommes représentaient 71 % des nouvelles demandes de travail partagé et 74 % des prestations totales versées.

Sources des données : *Emploi et Développement social Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; protection contre les chocs de revenu*

Population cible : Employeurs et leurs employés admissibles à l'assurance-emploi

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Secteur manufacturier
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Prolonger le soutien temporaire aux travailleurs saisonniers qui sont toujours touchés par la pandémie

En 2018-2019, les hommes représentaient près des deux tiers des demandeurs de prestations régulières saisonnières d'assurance-emploi, y compris dans les 13 régions visées par la mesure. Par conséquent, un peu plus d'hommes profiteront de la prolongation temporaire du soutien additionnel de l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers.

De même, en 2018-2019, 80 % des prestations de pêcheur étaient présentées par des hommes. Ils sont donc plus susceptibles de profiter du changement temporaire touchant l'admissibilité à la prolongation des prestations de pêcheur de l'assurance-emploi. Le Canada atlantique a toujours représenté la proportion la plus importante de demandes de prestations de pêcheur de l'assurance-emploi (82 %), tandis que les régions côtières du Québec et de la Colombie-Britannique représentent aussi un nombre important de demandes de prestations à cause de leur emplacement géographique.

Sources des données : *Emploi et Développement social Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Bien-être financier; protection contre les chocs de revenu*

Population cible : Travailleurs saisonniers et pêcheurs indépendants

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Demandeurs de prestations d'assurance-emploi du Canada atlantique et de l'Est du Québec
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Soutien au gouvernement du Québec pour harmoniser le Régime québécois d'assurance parentale avec les modifications temporaires apportées à l'assurance-emploi

Les modifications temporaires apportées au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), appuyées par l'indemnisation financière du gouvernement du Canada, devraient profiter à environ 45 % de tous les prestataires du RQAP entre septembre 2020 et septembre 2021. Les mères à faible revenu âgées de 25 à 34 ans, qui représentent la majorité des prestataires du RQAP, devraient en bénéficier le plus.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier

Population cible :

Nouveaux parents qui résident au Québec

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ Femmes

Selon le revenu

Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Chapitre 3 : Nouvelles possibilités pour les Canadiens

La présente section comprend des analyses des répercussions sur les questions de genre et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 3 du budget de 2021.

Mieux protéger le travail des travailleurs à la demande

Selon l'Enquête sur la population active de 2019, les hommes (17 %) et les personnes âgées de plus de 45 ans (76 %) sont surreprésentés parmi les travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale qui, comme les travailleurs à la demande, sont des travailleurs autonomes et ne sont pas constitués en personne morale sans employés. De ce groupe, 65 % n'étaient pas nés au Canada.

Les modifications définitives qui seront apportées au *Code canadien du travail* tiendront compte des résultats des consultations et seront éclairées par une analyse ACS+ approfondie.

Sources des données : *Emploi et Développement social Canada, Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie

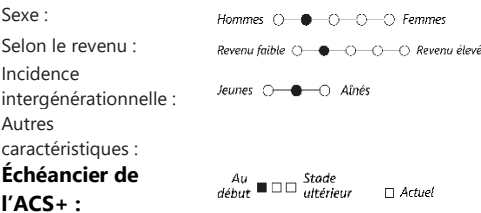


Prosperité – *Travail précaire ou à la demande*
Bonne gouvernance – *Confiance envers les institutions publiques*

Population cible :

Travailleurs à la demande dans le secteur privé sous réglementation fédérale

Avantages prévus :



Améliorer la protection des travailleurs contractuels dans le secteur du transport aérien

Cette modification législative profitera directement aux travailleurs du transport aérien dans le secteur privé sous réglementation fédérale. La majorité de ces bénéficiaires (61 %) seront des hommes : cette proportion correspond à celle dans le reste du secteur privé sous réglementation fédérale, où les femmes représentent 38 % de tous les travailleurs, par rapport à 62 % pour les hommes.

En général, ceux qui bénéficieront de cette mesure seront probablement des hommes, des personnes à faible revenu, dont plusieurs ne sont pas nés au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie

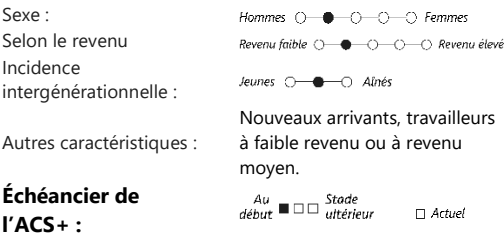


Prosperité – *Emploi et salaires; bien-être financier*

Population cible :

Travailleurs contractuels sous réglementation fédérale dans le secteur du transport aérien

Avantages prévus :



Simplifier les paiements au titre du Programme de protection des salariés

La simplification des paiements versés par l'intermédiaire du Programme de protection des salariés (PPS) profitera directement aux travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi et qui ont des salaires impayés dus par un employeur ayant fait faillite ou ayant fait l'objet d'une mise sous séquestre.

Depuis sa création, en 2008, le PPS a versé plus de 411 millions de dollars en salaires admissibles à plus de 146 000 Canadiens. Tout travailleur employé au Canada est admissible à recevoir un paiement au titre du PPS. Les avantages de cette mesure devraient être largement équilibrés entre les sexes et ne pas toucher de manière disproportionnée un groupe en particulier.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
 Autres caractéristiques : Travailleurs d'entreprises qui déclarent faillite

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Agir afin de lutter contre les prêts abusifs

Cette consultation pourrait profiter à tous les Canadiens et accroître la protection des consommateurs, particulièrement les Canadiens à revenu faible ou modeste, qui comptent peut-être sur un crédit à court terme à taux d'intérêt élevé afin de payer leurs frais de subsistance ou en cas d'urgence imprévue. En 2019, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a constaté que 2 % des Canadiens avaient eu recours à des prêts sur salaire au cours des 12 derniers mois. Le pourcentage augmente chez certains sous-groupes vulnérables, par exemple, 4 % des ménages à faible revenu, 8 % des Autochtones, et 8 % des ménages monoparentaux ont eu recours aux services de prêteurs sur salaire.

Source des données : Agence de la consommation en matière financière du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier; ratio du service de la dette des ménages; perspectives d'avenir
 Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques et privées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Selon le revenu : Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
 Autres caractéristiques : Groupes vulnérables

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Chapitre 4 : Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir

Cette section comprend des analyses des répercussions sur les sexes et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 4 du budget de 2021.

Aider les entreprises durement touchées à embaucher plus de travailleurs

Le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada qui est proposé devrait profiter aux employeurs, notamment aux entreprises et à leurs actionnaires, aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance enregistrés. De plus, les entreprises appartenant à un gouvernement autochtone devraient également bénéficier de cette mesure.

L'incitatif à l'embauche devrait également profiter aux employés en augmentant le nombre de nouveaux emplois offerts. Au fur et à mesure de la reprise de l'emploi, les femmes pourraient être plus nombreuses que les hommes à réintégrer la population active, de même que les jeunes et les personnes à faible revenu. Il est donc possible que la mesure profite davantage aux femmes qu'aux hommes, ainsi qu'aux jeunes et aux personnes à faibles revenus, même si elle devrait rester largement équilibrée entre les sexes (p. ex. les femmes pourraient représenter de 50 % à 60 % des bénéficiaires).

La mesure pourrait profiter proportionnellement à un plus grand nombre de personnes dans les provinces où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. En février 2021, il s'agissait de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Sources de données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – emploi; salaires

Population cible :	Entreprises et autres organismes touchés par la COVID-19
Avantages prévus :	
Sexe :	Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu :	Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle :	Jeunes ☒ ☐ ☐ Aînés
Autres caractéristiques :	Chômeurs, employés d'organismes admissibles, propriétaires d'entreprises et autres employeurs
Échéancier de l'ACS+ :	Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Aider les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'ère numérique

Cette mesure vise les propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME). Ce nouveau programme profitera directement aux jeunes grâce à un nombre de placements pouvant atteindre 28 000. Les avantages pour les petites et moyennes entreprises devraient profiter surtout aux hommes, qui représentent 63,5 % des propriétaires majoritaires de PME.

Les Canadiens devraient profiter de vastes avantages comme employés et comme clients des petites et moyennes entreprises, et de la croissance économique qui pourrait découler de l'efficacité et de la compétitivité accrues des petites et moyennes entreprises. L'adoption numérique accrue devrait avoir des avantages positifs, y compris pour les PME des régions rurales et éloignées.

Source de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement des entreprises; productivité; croissance des entreprises

Population cible :

Propriétaires de petites et moyennes entreprises

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

Jeunes ☒ Aînés ☐

intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Employés et clients des petites et moyennes entreprises, jeunes travailleurs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐



Approche corrective de l'ACS+

Cette mesure viserait à encourager divers propriétaires d'entreprises à présenter une demande en incluant des objectifs particuliers pour les groupes sous-représentés. Les objectifs favoriseraient également l'embauche d'un groupe diversifié de jeunes, y compris ceux appartenant à des groupes sous-représentés.

Aider les entreprises à tirer parti de nouvelles possibilités technologiques

Cette mesure est susceptible de profiter aux propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'aux étudiants et aux chercheurs dans les disciplines scientifiques des collèges, des cégeps et des écoles polytechniques. Les hommes blancs qui ont un niveau de scolarité supérieur sont généralement surreprésentés dans ces groupes.

En 2017, 63,5 % des PME appartenaient majoritairement à des hommes, et les hommes représentaient 53 % des inscriptions collégiales dans les programmes de sciences, de technologies, d'ingénierie et d'informatique et environ 50 % des professeurs de collège. Les membres des minorités visibles et les Autochtones demeurent également sous-représentés parmi les entrepreneurs et les professeurs de collège. Bon nombre de collèges, de cégeps et d'écoles polytechniques du Canada sont situés dans de petites régions urbaines rurales, et les communautés avoisinantes en bénéficieront également.

Sources de données : Données de programmes internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité

Population cible :

Petites et moyennes entreprises, étudiants et chercheurs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Petites et moyennes entreprises, communautés éloignées et rurales

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Approche corrective de l'ACS+

Une partie du financement servira à assurer un meilleur accès au soutien du Conseil national de recherches pour les entreprises appartenant à des femmes, à des Autochtones, à des membres des minorités visibles, à des personnes handicapées et à d'autres communautés sous-représentées.

Aider les entreprises à investir

Cette mesure vise à profiter à tous les Canadiens en favorisant la hausse de l'activité économique et en contribuant à la croissance de la productivité. La passation en charges immédiate des investissements faits dans des biens admissibles profitera aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Selon les données fiscales sur les investissements antérieurs des SPCC, cette mesure pourrait profiter particulièrement aux entreprises des secteurs suivants : le secteur des finances et des assurances; le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques; et le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Les actionnaires et les propriétaires d'entreprises bénéficiant de la mesure, qui sont plus susceptibles d'être des personnes à revenu élevé et des hommes, devraient en tirer des avantages. Indirectement, les avantages pourraient également être transmis aux employés, ainsi qu'aux clients. Les employés des secteurs qui devraient en bénéficier le plus sont relativement équilibrés entre les sexes, sauf dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (29 % sont des femmes).

Sources de données : Données administratives internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – Investissement des entreprises; PIB par habitant; croissance des entreprises; productivité

Population cible : Sociétés privées sous contrôle canadien; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Employés d'entreprises, propriétaires et actionnaires

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Préparer le secteur de l'aérospatiale du Canada pour la relance

Les programmes ciblent les petites et moyennes entreprises du secteur de l'aérospatiale. Les femmes sont sous-représentées dans le secteur de l'aérospatiale au Canada : elles forment 21 % de l'effectif de la fabrication et 24 % de l'effectif d'entretien, de réparation et de révision. Les emplois en ingénierie et dans l'assemblage mieux payés sont majoritairement occupés par des hommes (90 %). Étant donné que les salaires dans le secteur de l'aérospatiale sont considérablement plus élevés que la moyenne de l'ensemble de l'économie, l'augmentation du nombre de femmes dans ce secteur pourrait contribuer à créer des emplois à revenu élevé pour les femmes.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – croissance des entreprises; productivité; accès au capital

Population cible : Secteur de l'aérospatiale

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Petites et moyennes entreprises du secteur de l'aérospatiale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel



Approche corrective de l'ACS+

L'initiative de relance régionale de l'aérospatiale accorderait la priorité au soutien des entreprises inclusives qui sont exploitées par des groupes sous-représentés et qui emploient des membres de ces groupes, y compris les femmes, les Autochtones, les Noirs ainsi que les personnes et les jeunes racisés.

Tirer parti des possibilités d'approvisionnement

La diversité dans les initiatives d'approvisionnement visera à accroître le nombre de groupes sous-représentés, comme les femmes, les personnes racisées et les personnes handicapées, qui participent au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral. La mesure comprendra d'autres possibilités visant à accroître la participation des entrepreneurs noirs dans le processus d'approvisionnement public fédéral.

Les entreprises autochtones devraient profiter de nombreuses possibilités d'accès au marché du gouvernement fédéral et, plus particulièrement, d'un nouvel objectif, à savoir qu'au moins 5 % des contrats fédéraux soient attribués à des entreprises gérées et dirigées par des peuples autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – croissance des entreprises; utilisation de la main-d'œuvre

Bonne gouvernance – confiance à l'égard des institutions publiques; discrimination et traitement injuste

Population cible :

Femme, Autochtones, entrepreneurs noirs

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Autochtones, entrepreneurs noirs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle

Ce programme profitera le plus directement aux propriétaires des petites et moyennes entreprises à forte composante technologique, dont la majorité est bien rémunérée et très instruite.

Bon nombre des emplois dans ces entreprises ont trait aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, et les femmes ne représentaient que 23 % de cette main-d'œuvre en 2016. Les entreprises d'innovation en technologie propre et en santé sont admissibles au soutien du programme d'aide à la recherche industrielle, ce qui peut accroître la probabilité que ces produits ou services atteignent le marché, et se traduire par des répercussions positives indirectes en matière d'environnement et de soins de santé pour tous les Canadiens.

Tous les Canadiens en tireront des avantages indirects grâce au raffermissement de la création d'emplois et de la croissance économique globale au fil du temps.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – emploi; croissance des entreprises; investissement en R-D

Population cible :

Propriétaires et travailleurs de petites et moyennes entreprises canadiennes novatrices

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● ○ ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

PME dans les secteurs de la technologie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Approche corrective de l'ACS+

Le programme mettra en œuvre un système de cotation préférentielle qui accorde la priorité aux entreprises présentant une demande qui satisfont aux cibles d'équité, de diversité et d'inclusion ou qui travaillent activement à les atteindre. Le programme poursuivra également son travail en vue de fournir du soutien aux femmes et aux entreprises dirigées par des Autochtones à l'aide d'ententes conclues avec les organismes sans but lucratif.

Investir dans les innovateurs canadiens en renouvelant l'Initiative de catalyse du capital de risque

Les principaux groupes ciblés pour cette initiative sont les entrepreneurs, les entreprises et les investisseurs, en mettant un accent particulier sur ceux qui mènent leurs activités dans le secteur des technologies des sciences de la vie. Les hommes devraient en profiter davantage que les femmes, étant donné qu'ils sont surreprésentés en tant que gestionnaires de fonds de capital de risque et d'entrepreneurs qui reçoivent de l'investissement de ces gestionnaires de fonds, y compris chez ceux qui évoluent dans le secteur plus équilibré selon le genre des technologies des sciences de la vie. On s'attend à ce que les avantages indirects s'accumulent de façon plus générale pour les travailleurs employés par les entrepreneurs qui reçoivent les investissements.

Cette initiative pourrait aussi avoir tendance à profiter aux personnes à revenu moyen et élevé, y compris les investisseurs et les employés d'entreprises à potentiel de croissance élevé qui reçoivent l'investissement. Les investissements réalisés par l'intermédiaire du nouveau volet

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; investissement en R-D; productivité

Population cible : Entrepreneurs et investisseurs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Entrepreneurs et investisseurs dans le secteur des sciences de la vie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Approche corrective de l'ACS+

Conformément aux volets précédents de l'Initiative de catalyse du capital de risque, les participants devront présenter des stratégies en matière d'équilibre entre les sexes et de diversité et les bénéficiaires devront présenter un rapport sur les statistiques liées au nombre de femmes et de gestionnaires et d'entrepreneurs autochtones, noirs et d'autres personnes racisés ont été appuyés dans le cadre du fonds.

Stimuler les exportations canadiennes de technologies propres

Ce programme profitera principalement aux entreprises canadiennes qui cherchent à exporter dans le secteur des technologies propres. Ces entreprises sont principalement dirigées par des propriétaires qui sont des hommes, non autochtones, jeunes et situés dans des zones urbaines. Toutefois, les gains environnementaux découlant du succès de ces technologies profiteront à tous les Canadiens, y compris aux générations futures, en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques et à d'autres résultats comme une meilleure qualité de l'air et de l'eau.

L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique devraient profiter davantage du programme en raison de la taille relative de leur secteur des technologies propres.

Sources de données : *Affaires mondiales Canada, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, Association canadienne de l'électricité, Conseil du Trésor*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – croissance des entreprises; revenu des ménages
Environnement – technologies propres; qualité de l'air; eau potable propre

Population cible : Entreprises canadiennes de technologies propres

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence : Jeunes ☒ Aînés ☐
Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques : Entreprises de technologies propres en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Au stade ultérieur ☐ Actuel ☐

+ Approche corrective de l'ACS+

Le programme continuera d'inclure des mesures visant particulièrement à soutenir les groupes sous-représentés dans le secteur des technologies propres, comme les entreprises dirigées par les femmes, les jeunes, les Autochtones, les immigrants et les nouveaux arrivants au Canada.

Éliminer les obstacles au commerce intérieur

L'élimination des obstacles au commerce intérieur peut accroître la productivité et réduire les coûts des produits et des services, ce qui profite aux Canadiens en général. Les Canadiens à faible revenu profiteront de façon disproportionnée de la réduction du coût de la vie, car ce groupe dépense davantage en pourcentage de son revenu pour la consommation de produits. Grâce à la réduction des obstacles au commerce intérieur, les propriétaires d'entreprises canadiennes pourraient également bénéficier de la hausse des ventes et de la productivité. Seulement 15,7 % des petites et moyennes entreprises de l'ensemble de l'économie appartiennent à part entière à des femmes. Selon les données probantes, les économies régionales de moindre envergure dépendent davantage des importations et ont plus à gagner de la libéralisation du commerce. Cette mesure pourrait contribuer à améliorer la qualité de vie des Canadiens qui vivent et travaillent dans ces régions.

Sources de données : *Statistique Canada, données de recherche du Bureau du Conseil privé*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – productivité; croissance des entreprises; revenu des ménages

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ Femmes ☒
Répartition du revenu : Revenu faible ☒ Revenu élevé ☐
Incidence : Jeunes ☒ Aînés ☐
Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques : Consommateurs, petites et moyennes entreprises, économies régionales moins élevées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Au stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Réduire les frais de transaction liés aux cartes de crédit

La réduction des frais de transaction liés aux cartes de crédit profitera à toutes les entreprises canadiennes qui acceptent des paiements par carte de crédit, même si les réductions viseront à offrir une aide plus importante aux petites et moyennes entreprises. La plupart des entreprises au Canada appartiennent à des hommes.

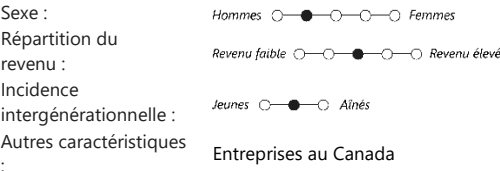
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – revenu des ménages; croissance des entreprises

Population cible : Entreprises au Canada

Avantages prévus :



Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Un marché équitable et concurrentiel

Une application plus rigoureuse de la loi sur la concurrence profiterait directement à tous les Canadiens en aidant l'économie à fonctionner plus efficacement et en offrant aux consommateurs des prix concurrentiels, des choix de produits et des renseignements pour prendre des décisions éclairées. L'application de la loi sur la concurrence peut également avoir des incidences particulières sur divers groupes de Canadiens qui sont victimes de fraude et de pratiques injustes sur le marché en nombre disproportionné. Une meilleure capacité d'application de la loi aiderait à rendre les marchés plus concurrentiels et les prix plus équitables, ce qui pourrait profiter de manière disproportionnée aux personnes à faible revenu. Dans l'ensemble, cette mesure profiterait indirectement aux femmes, aux personnes handicapées, aux aînés et aux personnes ayant une scolarité moindre.

Sources de données : Banque mondiale, OCDE

Répercussions sur la qualité de vie

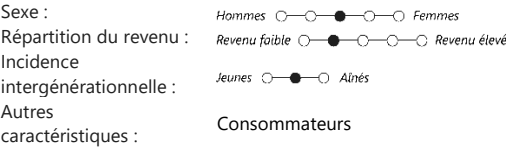


Prosperité – productivité; croissance des entreprises; bien-être financier

Bonne gouvernance – confiance à l'égard des institutions publiques; taux de victimisation

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Poursuivre la modernisation de la réglementation

Même si les initiatives de modernisation de la réglementation visent à profiter à tous les Canadiens grâce à une économie plus forte et plus compétitive, les petites entreprises ont tendance à en profiter le plus. Selon l'expérience du gouvernement en matière de relations avec les entreprises, les hommes sont plus susceptibles de participer aux consultations réglementaires.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; productivité; PIB par habitant
Bonne gouvernance – confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible :

Petites et moyennes entreprises, tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

PME

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Des processus de consultation ont été conçus pour mieux s'assurer qu'un ensemble diversifié de voix provenant de partout au Canada orientent la modernisation de la réglementation. Par exemple, le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire a été mis sur pied pour promouvoir l'équilibre entre les sexes, comité dont cinq des huit sièges sont actuellement détenus par des femmes.

Renouveler nos corridors de commerce nationaux

Ce programme profite directement à tous les Canadiens, car il renforce la compétitivité commerciale du Canada dans son ensemble. Le financement supplémentaire accordé au programme fournira aussi une stimulation économique à court terme.

Le programme devrait profiter aux travailleurs de certains secteurs, y compris ceux du transport et de la construction, dans lesquels les hommes composent la majeure partie de l'effectif (76 % et 87 % respectivement).

Sources de données : Statistique Canada, Infrastructure Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – emploi; revenu des ménages; PIB par habitant

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☒ ☐ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres

caractéristiques :

Secteurs du transport et de la construction, exportateurs

Échéancier de l'ACS+ :

Early ☐ ☐ ☐ Later ☒ Actuel

Moderniser les déplacements et les échanges aux frontières

De façon générale, ces mesures profiteront aux voyageurs et à ceux qui participent à la chaîne d'approvisionnement, y compris les importateurs, les services de messagerie, les expéditeurs et autres fournisseurs de services. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) propose le recours à de nouvelles technologies, comme la reconnaissance faciale et la vérification des empreintes digitales, et élaborera des stratégies pour assurer une application équitable de ces technologies en fonction des différences concernant le sexe, l'âge, la mobilité et la race, et pour promouvoir la sécurité de tous les voyageurs.

Sources de données : Agence des services frontaliers du Canada, Conference Board du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – sécurité nationale; confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Voyageurs, importateurs, expéditeurs et services de messagerie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Existing

+ Approche corrective de l'ACS+

L'Agence des services frontaliers du Canada surveillera, évaluera et équilibrera activement les nouvelles technologies afin d'atténuer les répercussions et les risques démographiques.

Renforcer le système de recours commerciaux du Canada

Le renforcement du système de recours commerciaux devrait profiter à tous les Canadiens en favorisant la croissance économique et en servant tous les secteurs de l'économie. Une consultation publique sera menée avant de mettre en œuvre les mesures qui en résulteront et toute répercussion imprévue sur certains groupes de Canadiens soulevée lors des consultations sera prise en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – la place du Canada dans le monde

Population cible : Entreprises et travailleurs canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Entreprises et travailleurs canadiens

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Administration de la réglementation commerciale

Ce programme profitera principalement aux producteurs de lait, de volaille et d'œufs, aux secteurs de l'acier, de l'aluminium, de l'aérospatiale et d'autres secteurs de la technologie des armes, qui sont généralement dominés par les hommes et dont certains sont concentrés dans les communautés rurales. Certains aspects du programme liés au mouvement transfrontalier d'armes profiteront également aux populations vulnérables au Canada et à l'étranger grâce à une sûreté et à une sécurité accrues.

Source des données : Statistique Canada, Department of Labor des États-Unis, statistiques sur l'industrie canadienne d'ISDE

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – revenu des ménages; productivité

Bonne gouvernance – indice de gravité des crimes; taux de victimisation; place du Canada dans le monde

Population cible :

Producteurs de lait et de volaille, secteurs de l'acier, de l'aluminium et de la technologie des armes

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

Jeunes ☐ Aînés ☒

Intergénérationnelle :

Secteurs susmentionnés, populations des régions rurales ou éloignées

Autres

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Mieux soutenir les exportateurs

Tous les Canadiens bénéficieront indirectement des avantages économiques que procure l'amélioration générale des résultats des exportations. L'accent accru proposé sur les petites et moyennes entreprises (PME) appuiera principalement les hommes et les Caucasiens, car plus de 63,5 % des PME canadiennes appartiennent à des hommes et seulement 12,2 % appartiennent à des minorités visibles.

Sources de données : Affaires mondiales Canada, Exportation et développement Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – emploi; croissance des entreprises

Bonne gouvernance – la place du Canada dans le monde

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

Jeunes ☐ Aînés ☒

Intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

PME, Caucasiens

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel ☐

Appuyer l'innovation et la transformation industrielle

Le financement offert dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) est accessible à tous les secteurs de l'économie et à toutes les régions du Canada. Les investissements dans le FSI visent en définitive à promouvoir l'innovation et la croissance de la productivité, à renforcer l'économie canadienne et à profiter à tous les Canadiens.

De façon plus générale, les projets du FSI peuvent produire une proportion d'avantages directs plus élevée pour les travailleurs dans des secteurs hautement novateurs ou dans des domaines des STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques). Même si le FSI ne tient pas compte des secteurs, cette mesure pourrait profiter davantage aux secteurs comme la biofabrication et les sciences de la vie ou l'aérospatiale et la fabrication automobile. Les avantages pourraient donc être légèrement plus élevés pour les hommes et les personnes à revenu plus élevé, compte tenu des caractéristiques démographiques de ces secteurs. Selon les projets choisis, en fin de compte, il est possible que certaines régions du Canada tirent plus d'avantages que d'autres des projets du FSI.

Sources de données : Données de programmes internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité

Population cible : Entreprises innovantes

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
Autres caractéristiques : Secteurs innovateurs

Échéancier de l'ACS+ :



Approche corrective de l'ACS+

En plus de la valeur d'un projet sur le plan de l'économie et de l'innovation, le cadre d'évaluation de projets du FSI prend également en considération tout avantage public qui pourrait en découler, y compris la mesure dans laquelle une proposition de projet comprend des initiatives tenant compte du genre, prend en considération les répercussions et les possibilités pour les Autochtones et a des plans inclusifs pour encourager la diversité en milieu de travail.

Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle

Cette mesure devrait surtout profiter aux personnes qui travaillent dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) et des domaines des STIM (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques et informatique). Selon les données démographiques, ce groupe comprend généralement des hommes très éduqués et à revenus élevés provenant de régions urbaines. Dans le secteur des TIC, 55 % des employés sont titulaires de diplômes supérieurs, et le salaire moyen annuel était de 53,7 % supérieur à la moyenne canadienne en 2019. Dans le secteur commercial de l'intelligence artificielle, seulement 26,5 % des personnes employées dans les TIC sont des femmes. Ceux qui se trouvent dans des centres d'intelligence artificielle en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec peuvent bénéficier davantage de certaines mesures de la stratégie.

Sources de données : Statistique Canada, Conseil des technologies de l'information et des communications

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité

Population cible : Secteur de l'intelligence artificielle; Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
Autres caractéristiques : Travailleurs et chercheurs du secteur de l'intelligence artificielle

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Approche corrective de l'ACS+

Une partie du financement visant à appuyer les activités de commercialisation sera destinée aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et des membres des minorités visibles.

Lancer une stratégie quantique nationale

La stratégie quantique nationale profitera directement à ceux qui travaillent dans les secteurs axés sur l'enseignement supérieur et la recherche, les technologies de l'information et des communications (TIC), les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), qui sont principalement des hommes très instruits et à revenu élevé provenant de régions urbaines. En ce qui concerne leur proportion de la main-d'œuvre, les membres des minorités visibles sont également plus susceptibles de travailler dans les domaines des STIM.

Par exemple, dans le secteur des TIC, 55 % des employés sont titulaires de diplômes supérieurs, et le salaire moyen annuel était de 53,7 % supérieur à la moyenne canadienne en 2019. Les personnes susceptibles de profiter de cette mesure seront principalement situées dans les quatre principaux centres quantiques de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. La science quantique a un immense potentiel, notamment en vue d'améliorer la mise au point de médicaments et la technologie des piles, ce qui pourrait avoir un avantage transformateur pour tous les Canadiens.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité;

Population cible :

Travailleurs et chercheurs du secteur de la science et de la technologie quantique; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres caractéristiques :

Travailleurs et chercheurs du secteur de la science et de la technologie quantiques

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Au stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Approche corrective de l'ACS+

L'équité, la diversité et l'inclusion seront prises en considération dans l'élaboration approfondie de la stratégie et dans sa mise en œuvre.

Redynamiser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques

Cette initiative profitera au secteur de la photonique et au sous-secteur de la photonique quantique, et surtout aux chercheurs en photonique et aux propriétaires d'entreprises, dont la plupart sont des hommes très instruits. Les hommes représentent 62 % des chercheurs en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques. Le salaire moyen des travailleurs du secteur des technologies de l'information et des communications est également de 53 % supérieur à la moyenne canadienne.

Sources de données : Statistique Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – croissance des entreprises; investissement en R-D

Population cible :

Secteur de la photonique

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres caractéristiques :

Chercheurs et travailleurs du secteur de la photonique, y compris la photonique quantique

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Au stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Mener des essais cliniques

Avancer la mise au point de nouveaux médicaments, de nouvelles thérapies et interventions en santé à l'aide d'essais cliniques profitera en fin de compte à tous les Canadiens. Historiquement, on a pu observer un problème de partialité dans la recherche clinique, marqué par la sous-représentation de certains groupes démographiques, comme les femmes, les enfants, les aînés, les Noirs et d'autres personnes racisées et les populations à faible revenu dans les expériences et les essais cliniques. En faisant en sorte que le sexe, le genre et d'autres facteurs de la diversité soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de la recherche, cette proposition contribuerait à régler les inégalités en matière de santé auxquelles font face les groupes minoritaires non représentés dans les essais cliniques. Parmi les bénéficiaires de cette mesure figureront également les chercheurs indépendants qui recevront des subventions de recherche. Selon les Instituts de recherche en santé du Canada, un peu plus de 50 % des demandeurs financés étaient des femmes.

Sources de données : *Données de programmes internes, Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D

Santé – espérance de vie rajustée en fonction de la santé; besoins en soins de santé insatisfaits

Population cible : Chercheurs en santé, tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidence : Jeunes ○ ● Aînés ○
Intergénérationnelle :
Autres caractéristiques : Chercheurs en santé

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Les Instituts de recherche en santé du Canada surveillent la mesure dans laquelle les recherches qu'ils financent tiennent compte des considérations d'égalité entre les sexes et les genres et de la proportion des fonds qui est consacrée à la recherche en santé autochtone, ils vérifient également si un rapport annuel sur l'égalité entre les genres dans le cadre de ses programmes est présenté et si la diversité des chercheurs financés fait l'objet de surveillance afin d'orienter les améliorations de programmes.

Appuyer l'initiative des supergrappes d'innovation

Cette mesure devrait bénéficier à la fois aux hommes et aux femmes. Toutefois, les répercussions devraient varier selon les projets finaux qui sont soutenus étant donné les caractéristiques démographiques propres aux secteurs dans lesquels les supergrappes sont exploitées.

Étant donné que le programme appuie des projets novateurs et souvent à forte intensité technologique, bon nombre des bénéficiaires directs devraient être des personnes très instruites dont le revenu est moyen ou élevé. En 2016, le revenu d'emploi médian des personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme postsecondaire était de 11 014 \$ supérieur à celui des travailleurs sans certificat ni diplôme. Toutefois, la croissance économique raffermie et d'autres avantages qui découlent de ces investissements profiteront sans doute à tous les Canadiens. Par exemple, plusieurs projets de la supergrappe des technologies propres sont en cours et pourraient produire des avantages environnementaux pour tous les Canadiens.

Sources de données : Données de programmes internes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D; croissance des entreprises productivité

Population cible : Entreprises novatrices, tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ○ ● Aînés ○
Autres caractéristiques : Travailleurs très instruits, divers secteurs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Approche corrective de l'ACS+

Chacune des supergrappes entreprend des activités de mise en valeur des écosystèmes qui favorisent l'inclusion économique des groupes sous-représentés. Ces activités peuvent comprendre le soutien de projets qui sont dirigés par des femmes entrepreneures ou qui créent des possibilités d'apprentissage intégrées au travail pour les Autochtones.

Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne

Ce programme profite directement aux petites et moyennes entreprises (PME) novatrices susceptibles de détenir de la propriété intellectuelle. Ces entreprises exercent généralement leurs activités dans des secteurs où les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) sont fortement représentés. Les hommes très instruits sont souvent surreprésentés dans ces groupes et pourraient obtenir de plus grands avantages du soutien proposé. Les femmes ne représentent que 34 % des titulaires d'un baccalauréat en STIM. Alors que le nombre d'inventrices nommées sur les demandes de brevet originaires du Canada est à la hausse, les hommes représentent toujours la grande majorité.

Sources de données : Office de la propriété intellectuelle du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – croissance des entreprises; investissement en R-D; productivité

Bon gouvernement – confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Petites et moyennes entreprises novatrices

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ○ ● Aînés ○
Autres caractéristiques : PME

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Exploiter l’observation de la Terre depuis l’espace

La capacité d'utiliser des renseignements sur la Terre recueillis depuis l'espace devrait généralement profiter aux Canadiens de toutes les régions et de tous les groupes démographiques, compte tenu des répercussions positives sur la sécurité publique, la santé publique, l'agriculture, l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des risques de catastrophes et la mise en valeur responsable des ressources. Certaines activités profiteront à des groupes particuliers de Canadiens. Par exemple, les services peuvent offrir la surveillance de la glace de mer et des conditions météorologiques.

Les avantages indirects sur l'emploi dans le secteur spatial devraient profiter de manière disproportionnée aux hommes, qui représentaient 74 % des nouveaux employés des entreprises spatiales canadiennes en 2019.

Les travaux de construction et de réparation des stations réceptrices profiteront indirectement aux métiers de la construction et de l'ingénierie, qui ont généralement une main-d'œuvre principalement masculine.

Sources de données : Agence spatiale canadienne, Statistique Canada

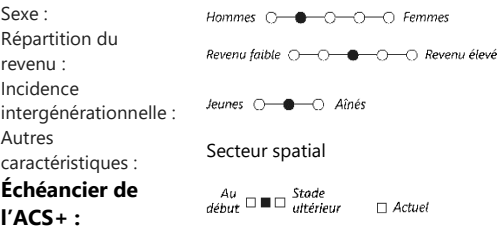
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *protection côtière et marine; catastrophes naturelles et urgences; capital naturel*
Bonne gouvernance – *sécurité publique*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Collaboration en science et en technologie avec des entreprises israéliennes

Ce programme profitera principalement aux petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes des secteurs industriels novateurs. De façon générale, la propriété des PME dans ces secteurs est moins diversifiée que dans l'ensemble des PME, leurs propriétaires étant moins susceptibles de provenir de groupes démographiques sous-représentés, comme les femmes, les Autochtones ou les minorités visibles. Les propriétaires de PME ont généralement des niveaux de scolarité élevés. Les nouvelles technologies qui pourraient découler de ce programme devraient profiter à tous les Canadiens, en fournissant des solutions novatrices aux défis environnementaux, sociaux et de santé publique.

Sources de données : *Affaires mondiales Canada, Statistique Canada et Organisation de coopération et de développement économiques*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité

Population cible :

PME canadiennes axées sur l'innovation

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence : Jeunes ☒ Aînés ☐
 Intergénérationnelle :
 Autres caractéristiques : Personnes très instruites

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Approche corrective de l'ACS+

Affaires mondiales Canada mènera des activités de sensibilisation auprès d'entreprises novatrices appartenant aux femmes, aux Autochtones et à d'autres groupes minoritaires afin d'encourager leur participation au programme.

Accélérer le déploiement de la connectivité à large bande pour tous

Le service Internet haute vitesse procurera des avantages aux Canadiens qui vivent dans les communautés rurales et éloignées, où les coûts des services sont souvent plus élevés. Seulement 41 % des ménages situés dans les régions rurales ont un accès Internet de 50/10 mégaoctets par seconde, comparativement à presque 100 % des ménages dans les grands centres urbains. Les projets de large bande appuient la diversité en permettant aux personnes de participer pleinement aux espaces en ligne conçus pour des personnes de milieux différents, de partager les ressources et de renforcer les connexions. Internet haute vitesse peut créer de nouvelles possibilités économiques qui profitent aux ménages ruraux et améliorer l'accès aux services, comme les soins de santé à distance et l'apprentissage à distance. Selon les estimations, le revenu hebdomadaire moyen des résidents des grandes zones urbaines est de 15 % à 25 % supérieur à la rémunération hebdomadaire moyenne des résidents des zones rurales. De même, les communautés autochtones situées dans des régions éloignées peuvent s'attendre à bénéficier de vitesses plus rapides et d'un meilleur accès aux services liés de santé et de sécurité publique en ligne.

Sources de données : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – accès à Internet à large bande; emploi; revenus des ménages

Société – participation sociale; sentiment d'appartenance à une communauté locale; emploi du temps

Population cible : Communautés rurales et éloignées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes ○
 Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés ○
 Autres caractéristiques : Communautés rurales et éloignées, communautés autochtones
 Échéancier de l'ACS+ : Au début □ □ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel ■

Établir un nouveau poste de commissaire aux données

Un marché en ligne qui fonctionne bien et un secteur de la technologie axée sur les données prospères profitent à tous les Canadiens en assurant un juste équilibre avec la protection des renseignements personnels et d'autres considérations sociales.

Il peut y avoir de la distorsion dans les données utilisées par les systèmes d'intelligence artificielle qui éclairent les décisions touchant la vie des personnes, surtout les groupes démographiques historiquement défavorisés. Par exemple, un algorithme utilisé par les hôpitaux américains pour prédire quels patients auraient probablement besoin de soins supplémentaires favoriserait fortement les patients blancs par rapport aux patients noirs, même si la race ne constitue pas une variable. L'historique des coûts des soins de santé avait toutefois servi à évaluer les besoins en soins de santé d'une personne, mais il s'est avéré qu'il existait une corrélation avec la race.

La collecte de donnée exempte de partialité permettra d'éviter que les préjudices historiques ne se propagent dans les décisions automatisées. Les efforts déployés par le commissaire aux données pour promouvoir la bonne utilisation des données et les résultats positifs associés aux données, qui permettraient en parallèle de cerner et d'atténuer les conséquences néfastes et négatives, devraient profiter particulièrement aux groupes historiquement défavorisés.

Sources de données : *American Association for the Advancement of Science*

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – croissance des entreprises; productivité; investissement en R-D
Société – confiance en autrui
Bonne gouvernance – confiance à l'égard des institutions publiques et privées (intégrité des données)

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Groupes défavorisés
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Améliorer les données sur la situation des entreprises

Cette mesure profitera à tous les Canadiens par la multiplication des données en temps réel sur la situation des entreprises canadiennes. La mesure profitera également aux chercheurs qui auront un meilleur accès à des données pertinentes. Les entreprises canadiennes profiteront indirectement de meilleures politiques et de meilleurs programmes fondés sur des données améliorées.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – croissance des entreprises
Bonne gouvernance – confiance à l'égard des institutions publiques et privées

Population cible : Tous les Canadiens, secteur des entreprises

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Chercheurs, secteur des entreprises
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Poursuivre la surveillance de la sécurité des véhicules automobiles

Cette mesure profite à tous les Canadiens en permettant de réduire les collisions avec des véhicules à moteur, de surveiller et de faire respecter la Loi sur la sécurité automobile et ses règlements, et d'élaborer de nouveaux règlements pour moderniser la surveillance de la sécurité.

Cette mesure profitera indirectement à certains secteurs, comme le secteur automobile et les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), en appuyant l'adoption de nouvelles technologies automobiles. Les hommes constituent la majorité de la main-d'œuvre dans ces secteurs.

Source de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – espérance de vie rajustée en fonction de la santé; état de santé fonctionnel
Bonne gouvernance – sécurité personnelle

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Secteur automobile, domaines des STIM
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Revitaliser la Corporation commerciale canadienne

Cette initiative appuiera les entreprises et les travailleurs canadiens qui exercent leurs activités dans les chaînes d’approvisionnement de défense nord-américaines. La Corporation commerciale canadienne (CCC) est la plus active dans les secteurs où les emplois sont principalement occupés par des hommes, y compris la défense, la fabrication et l’aérospatiale, où les hommes occupent 75 %, 72 % et 70 % des emplois, respectivement. Les hommes devraient également profiter indirectement de cette initiative, car ils sont généralement surreprésentés dans la main-d’œuvre des partenaires de la chaîne d’approvisionnement qui travaillent avec les exportateurs directement servis par la CCC.

Sources de données : ISDE, Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – revenu des ménages; emploi

Population cible : Exportateurs et leurs partenaires de la chaîne d’approvisionnement

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés ☐
Autres caractéristiques : Exportateurs et leurs partenaires de la chaîne d’approvisionnement
Échéancier de l’ACS+ : ☐ Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel



Approche corrective de l’ACS+

La CCC entend mettre en œuvre une série de mesures d’établissement de rapports et d’analyse afin de permettre au gouvernement de mieux comprendre la composition de la main-d’œuvre liée aux contrats de la CCC.

Chapitre 5 : Un environnement sain pour une économie saine

La présente section comprend des analyses des répercussions sur les questions de genre et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 5 du budget de 2021.

Faire avancer les projets de technologies propres

Ce nouveau mécanisme de financement devrait profiter directement aux entreprises de technologies propres et à leurs employés. Les hommes devraient en profiter davantage puisqu'ils sont surreprésentés parmi les fondateurs d'entreprises de technologies propres, les membres de la haute direction et les employeurs. En 2019, les hommes représentaient environ 64 % de la main-d'œuvre du secteur de l'environnement et des technologies propres.

Les avantages indirects et à long terme devraient être plus équilibrés entre les sexes. Les changements climatiques touchent directement et indirectement la santé et le bien-être des personnes et des communautés. Le financement de projets de technologies propres devrait se traduire par des avantages à long terme pour l'environnement au Canada (p. ex., la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'air pur et l'eau propre), ce qui bénéficiera à tous les Canadiens, surtout les jeunes et les générations futures.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Accès au capital; Croissance des entreprises
Environnement –Émissions de gaz à effet de serre; gestion des déchets

Population cible :	Secteur des technologies propres
Avantages prévus :	
Sexe :	Hommes ☒ Femmes ☐
Distribution du revenu :	Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle :	Jeunes ☐ Aînés ☒
Autres caractéristiques :	Entreprises de technologies propres et leurs employés
Échéancier de l'ACS+ :	Au début ☐ À l'avenir ☒ Actuel ☐

Approche corrective de l'ACS+

Les entreprises appuyées devront avoir adopté une stratégie en matière de genre et de diversité pour améliorer l'égalité entre les sexes et la diversité dans leur entreprise et pendant le projet. L'évaluation des projets tiendra compte du bilan de l'entreprise en matière d'égalité entre les sexes et de diversité, y compris la composition des conseils d'administration et l'embauche.

Accroître la fabrication de technologies à émission zéro

Puisqu'elle réduira leurs taux d'imposition, cette mesure profiterait directement aux fabricants de technologies à émission zéro rentables.

Pour autant que la mesure augmente les gains des actionnaires, les hommes et les personnes à revenu élevé sont plus susceptibles d'en bénéficier, puisque leurs revenus de placement sont nettement plus élevés que ceux des autres groupes.

La réduction des taux d'imposition des sociétés peut bénéficier aux travailleurs en augmentant leurs salaires sous l'effet d'une demande de main-d'œuvre accrue. Les employés du secteur manufacturier sont principalement des hommes (72 %); par conséquent, ce sont surtout les travailleurs de sexe masculin qui réaliseraient la part des avantages de cette mesure qui concerne la main-d'œuvre. Les coûts réduits des entreprises peuvent également être transmis aux consommateurs sous forme de prix plus bas. Dans la mesure où les coûts réduits des entreprises sont transmis aux consommateurs, certaines technologies (p. ex., les véhicules à émission zéro) sont consommées de manière disproportionnée par les personnes à revenu plus élevé. Pour autant que la mesure donne lieu à une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre, cette mesure profiterait à tous les Canadiens à long terme.

Sources des données : Données administratives internes et données de Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement des entreprises; emploi; salaires
Environnement – Technologies propres; émissions de gaz à effet de serre; qualité de l'air

Population cible :

Fabricants de technologies à émission zéro

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Distribution du

revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres

caractéristiques :

Employés, propriétaires et actionnaires de fabricants de technologies à émission zéro

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Accroître l’approvisionnement du Canada en minéraux critiques

Cette proposition bénéficiera avant tout aux scientifiques et aux chercheurs qui mettent au point des technologies de raffinage et de transformation des minéraux critiques. Les domaines de la science et de la recherche au Canada sont dominés par les hommes : les femmes occupent moins de 30 % des emplois dans ces deux domaines.

L’amélioration de l’approvisionnement du Canada en minéraux critiques appuiera indirectement les travailleurs du secteur minier, qui est centré dans les régions rurales et éloignées. La main-d’œuvre minière au Canada est principalement composée d’hommes; les femmes ne représentent que 14 % des travailleurs du secteur.

Même si l’exploitation minière et la transformation de ces minéraux critiques généreront des répercussions négatives sur l’environnement à court terme, il devrait y avoir des répercussions positives importantes sur l’environnement à long terme, car les minéraux critiques sont utilisés pour accroître la disponibilité de batteries et d’autres technologies propres qui permettent de réduire les émissions. De plus, ces activités offriront des avantages à long terme en assurant un approvisionnement national en minéraux qui sera de plus en plus important pour l’économie verte.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; revenu des ménages; investissement en R-D*
Environnement – *Technologies propres*
Bonne gouvernance – *Sécurité nationale*

Population cible : Scientifiques et chercheurs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Distribution du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
Autres caractéristiques : Scientifiques et chercheurs, travailleurs du secteur minier
Échéancier de l’ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel ☐

Recharger et ravitailler les véhicules émission zéro

Cette mesure devrait profiter aux propriétaires actuels et futurs de véhicules émission zéro (VEZ). Selon une étude menée à l'Université Simon Fraser, les premiers à adopter les VEZ au Canada sont plus susceptibles d'être des hommes, d'âge moyen, bien instruits, à revenu élevé et qui vivent en milieu urbain. Cette tendance devrait se poursuivre à court terme. La mesure profitera éventuellement à tous les Canadiens grâce à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à l'adoption à grande échelle des VEZ.

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Qualité de l'air; émissions de gaz à effet de serre*

Population cible :

Propriétaires actuels et futurs de VEZ

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Distribution du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres caractéristiques :

Population en âge de conduire, régions urbaines

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Réduire les émissions liées aux transports et aux sites d'enfouissement

Les mesures amélioreront les résultats environnementaux pour tous les Canadiens par la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des transports et des déchets. L'amélioration de la qualité de l'air et les résultats en matière de santé qui s'ensuivront seraient bénéfiques pour les personnes sensibles à la pollution, notamment les personnes âgées, les enfants et les personnes atteintes de problèmes de santé préexistants. La réduction des émissions de gaz à effet de serre profitera aux générations futures en atténuant les effets négatifs des changements climatiques.

Sources des données : Nations Unies, California Air Resources Board, Environnement et Changement climatique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Émissions de gaz à effet de serre; gestion des déchets; qualité de l'air*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ Femmes ☒

Distribution du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres caractéristiques :

Secteur des technologies propres

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐



Approche corrective de l'ACS+

Environnement et Changement climatique Canada entend mener une évaluation des effets socioéconomiques de chaque règlement au cours de la première année d'élaboration. Cette évaluation abordera les facteurs de l'ACS+.

Investir dans la bioéconomie forestière

Cette mesure profitera principalement aux hommes qui représentent 83 % des travailleurs du secteur forestier, centré dans les régions rurales et éloignées. Les hommes des Premières Nations et métis sont également surreprésentés dans le secteur par rapport à la population générale. Le programme exigera que les entreprises participantes élaborent un plan de travail sur la diversité afin de suivre et de promouvoir l'inclusivité dans les pratiques et les milieux de travail.

L'appui aux biomatériaux qui peuvent remplacer le carburant et le plastique, aux nouvelles technologies et aux autres innovations dans les installations forestières favorisera également le maintien et la création d'emplois bien rémunérés et profitera aux communautés rurales et autochtones situées à proximité du secteur forestier et qui en dépendent, surtout en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, et au Nouveau-Brunswick.

Sources des données : Statistique Canada, Ressources naturelles Canada

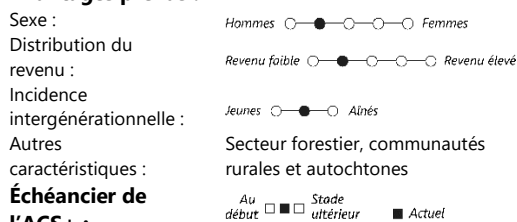
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement en R-D; productivité; emploi
Environnement – Émissions de gaz à effet de serre; capital naturel; gestion des déchets

Population cible : Travailleurs du secteur forestier

Avantages prévus :



Approche corrective de l'ACS+

Les documents concernant les demandes de participation au programme et les accords de contribution permettront de recueillir des données sur les niveaux de participation actuels de différents groupes et de promouvoir une plus grande diversité et une plus grande participation des populations sous-représentées.

Premières obligations vertes fédérales

Les obligations vertes permettent de faire des investissements pour atteindre des objectifs environnementaux qui profitent à tous les Canadiens. Les obligations vertes pourraient financer des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ces changements, des projets pour protéger la biodiversité et conserver la nature, ou encore pour prévenir et contrôler la pollution.

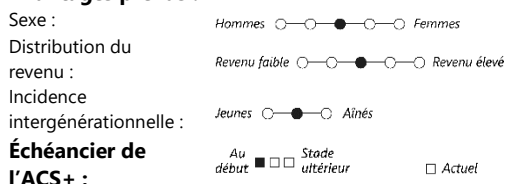
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Émissions de gaz à effet de serre; adaptation; conservation

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone

À court et à moyen terme, les hommes et ceux qui ont un niveau de scolarité plus élevé devraient bénéficier des activités scientifiques et de recherche accrues axées sur les secteurs de l'énergie et de l'industrie. Les hommes dominent les domaines de la science et de la recherche, ainsi que les secteurs de la fabrication et de l'énergie, les femmes représentant moins de 30 % de la main-d'œuvre dans ces secteurs. Soutenir la progression des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone devrait profiter à tous les Canadiens en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à long terme.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Investissement en R-D; revenu des ménages
Environnement – Émissions de gaz à effet de serre; technologies propres

Population cible :

Entreprises de technologies propres et chercheurs; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Secteur de l'énergie, industrie des véhicules lourds, certaines régions
Échéancier de l'ACS+ : Au début Stade ultérieur Actuel

Des combustibles plus propres pour un environnement plus sain

La mise en œuvre d'un règlement sur les combustibles liquides de la Norme sur les combustibles propres devrait profiter à tous les Canadiens, y compris aux générations futures, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du Canada. Le règlement assurera la production de carburants plus propres et moins polluants, ce qui se traduira par une meilleure qualité de l'air qui sera bénéfique pour les personnes sensibles à la pollution atmosphérique (p. ex., les personnes âgées, les enfants et les personnes atteintes de troubles de santé préexistants). Le règlement devrait également profiter aux fournisseurs de carburants à faible teneur en carbone, comme les producteurs de biocarburants et les fournisseurs de matières premières (p. ex., les agriculteurs et les forestiers), et stimuler l'adoption de technologies automobiles de pointe (p. ex., les véhicules électriques et les véhicules à pile à combustible hydrogène). Les stratégies de conformité au règlement profiteront également aux fournisseurs de technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone et de production d'hydrogène.

Sources des données : Nations Unies, Régie de l'énergie du Canada, projet Sustainable Prosperity, Commission de l'écofiscalité du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Santé autoévaluée
Environnement – Émissions de gaz à effet de serre; qualité de l'air

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Secteur de l'énergie propre
Échéancier de l'ACS+ : Au début Stade ultérieur Actuel

Soutenir la production et l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone

Les avantages à court terme de cette mesure seront principalement destinés aux entreprises qui participent à la production ou à la distribution de combustibles à faible teneur en carbone, qui font partie du vaste secteur de l'énergie, où les hommes représentent le groupe démographique prédominant.

Au fil du temps, la production et l'utilisation accrues de combustibles à faible teneur en carbone devraient appuyer la résilience à long terme du secteur de l'énergie, aider les secteurs à forte intensité d'énergie comme ceux du pétrole et du gaz, de l'acier et du ciment, à réduire leurs émissions, et créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. À long terme, les combustibles à faible teneur en carbone peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui profitera à toute la population canadienne.

Source des données : Statistique Canada

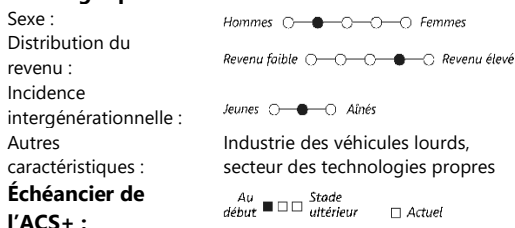
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises
Environnement – Qualité de l'air; émissions de gaz à effet de serre; capital naturel

Population cible : Secteur de l'énergie propre

Avantages prévus :



+ Approche corrective de l'ACS+

Cette mesure accordera la priorité au soutien des entreprises qui s'engagent envers la diversité de la main-d'œuvre.

Programme d'approvisionnement en combustibles à faible teneur en carbone

L'approvisionnement en combustibles à faible teneur en carbone vise à réduire la pollution provenant des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre des opérations du gouvernement. Les répercussions des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement seront ainsi réduites au profit de tous les Canadiens. Il est probable que le programme profitera directement à la population en âge de travailler (18-64 ans) du secteur naissant de l'énergie propre. À long terme, le programme appuiera indirectement la transition des secteurs du transport aérien et maritime vers des opérations plus durables, ce qui aura une légère incidence positive sur l'emploi dans ces industries.

Sources des données : Statistique Canada

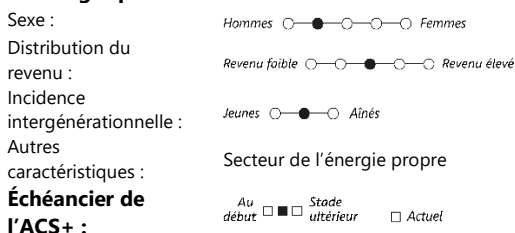
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Émissions de gaz à effet de serre

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Appuyer un centre pour l'innovation et l'énergie propre en Colombie-Britannique

Les entreprises de technologies propres et le secteur de l'énergie devraient profiter directement de ce soutien. Ces domaines au Canada sont principalement occupés par des hommes.

Les femmes continuent d'être considérablement sous-représentées dans l'ensemble du secteur de l'énergie, formant environ de 20 % à 25 % de sa main-d'œuvre. De plus, généralement, les petites et moyennes entreprises de technologies propres appartiennent majoritairement à des hommes; seulement 19 % appartenaient majoritairement à des femmes en 2017.

Le soutien au progrès des technologies propres profitera à tous les Canadiens grâce à des résultats environnementaux améliorés et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Croissance des entreprises, investissements et R-D*

Environnement – *Technologies propres, émissions de gaz à effet de serre*

Population cible :

Entreprises de technologies propres

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du

revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes Aînés

Autres

caractéristiques :

Secteur de l'énergie propre

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Fonds fédéral pour l'électricité propre

Cette mesure réduira les émissions de gaz à effet de serre (GES) et appuiera la participation des Autochtones aux investissements dans l'électricité propre.

Tous les Canadiens devraient profiter de la réduction des émissions de GES provenant des activités gouvernementales, alors qu'au moins 5 % des avantages du programme profiteront aux entreprises autochtones.

En raison de la disponibilité actuelle de l'électricité propre, les producteurs d'électricité propre de l'Alberta devraient principalement tirer des avantages supplémentaires. Étant donné que les femmes représentent environ de 20 % à 25 % de la main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie, les possibilités d'emploi qui en découlent devraient favoriser les hommes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Croissance des entreprises*

Environnement – *Écologisation des opérations; émissions de gaz à effet de serre*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes Femmes

Distribution du

revenu :

Revenu faible Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes Aînés

Autres

caractéristiques :

Secteur de l'énergie propre

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Piloter le plan climatique renforcé du Canada

L'accroissement de la capacité d'élaboration de politiques fédérales en matière de technologies propres et de changements climatiques nationaux et internationaux devrait profiter à tous les Canadiens et Canadiennes en appuyant la prise de décision qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Étant donné que les femmes et les jeunes sont plus touchés par les changements climatiques, ils sont susceptibles de bénéficier d'une mesure plus approfondie en matière de changements climatiques. Les capacités fédérales additionnelles en matière de technologies propres favoriseraient le déploiement et l'exportation de ces technologies. Étant donné que les hommes représentent près des trois quarts de la population active dans le secteur des technologies propres, ils bénéficieront vraisemblablement de la croissance dans ce secteur.

Sources des données : Nations Unies, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Émissions de gaz à effet de serre
Saine gouvernance – La place du Canada dans le monde

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
Distribution du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ☒ Aînés ☐
Autres caractéristiques : Secteur des technologies propres

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Appuyer les agriculteurs et le programme Solutions agricoles pour le climat

Les bénéficiaires directs de cette mesure sont les hommes plus âgés, puisque 71 % des exploitants du secteur agricole sont des hommes et que l'âge moyen de tous les exploitants agricoles est de 55 ans. Le revenu médian des ménages est 17 % plus élevé dans la population agricole que dans l'ensemble de la population. Les communautés où les producteurs exercent leurs activités bénéficieront indirectement de cette mesure, car le soutien pourrait se traduire par la création d'emplois dans le domaine des solutions propres aux émissions agricoles. L'action pour le climat aura des avantages durables pour les générations futures. Tous les avantages ne visent que les producteurs et les communautés des provinces et des territoires visés par le filet de sécurité, qui comprennent actuellement l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario.

Sources des données : Statistique Canada

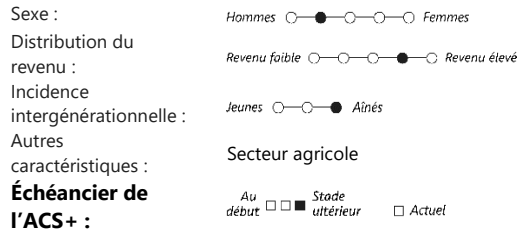
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages; sécurité alimentaire
Environnement – Technologies propres

Population cible : Exploitants agricoles, régions particulières

Avantages prévus :



Tenir compte du climat dans toutes les décisions du gouvernement fédéral

L'application d'une optique climatique devrait profiter à tous les Canadiens en faisant en sorte que tous les processus décisionnels du gouvernement fédéral tiennent compte de manière rigoureuse et uniforme de l'atténuation, de l'adaptation et de la résilience en matière de changements climatiques. La prise de décision renforcée devrait avoir des répercussions positives moyennes et à long terme sur l'environnement.

Sources des données : Statistique Canada, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Conseil du Trésor, Environnement et Changement climatique Canada

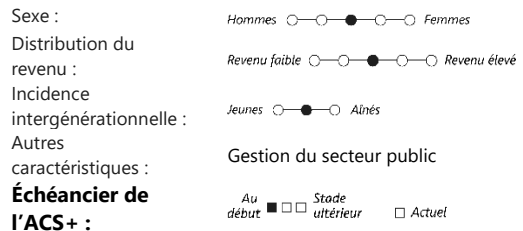
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Écologisation des opérations; adaptation; émissions de gaz à effet de serre
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Améliorer la divulgation d'informations sur le climat

La divulgation d'informations financières sur le climat vise à orienter les organismes et les investisseurs (dans le présent cas, l'État) vers des choix financiers durables, qui prennent en considération et divulguent les risques financiers associés aux changements climatiques, ce qui donnera lieu à des répercussions positives sur la croissance du revenu et l'environnement qui profitent à tous les Canadiens.

Les sociétés d'État seront également tenues de rendre compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans leurs rapports annuels.

Répercussions sur la qualité de vie



- Prosperité – *Croissance des entreprises*
- Environnement – *Écologisation des opérations; émissions de gaz à effet de serre*
- Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

- Sexe : Hommes Femmes
- Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
- Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
- Autres caractéristiques : Secteur des technologies propres
- Échéancier de l'ACS+ : Au début Stade ultérieur Actuel

Diminuer les factures d'énergie des ménages grâce à des prêts sans intérêts pour les projets de rénovation énergétique

Ce programme profitera directement aux propriétaires et locataires, y compris les Canadiens à faible revenu. Les taux de propriété foncière augmentent en fonction du revenu et de l'âge, et sont plus élevés chez les couples et les familles que pour les personnes seules. Accroître l'efficacité énergétique résidentielle permettra de réduire les factures d'énergie et de lutter contre la pauvreté énergétique. Les rénovations énergétiques résidentielles peuvent également rendre les bâtiments plus résilients au climat et réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui profitera à tous les Canadiens, surtout les Canadiens à faible revenu qui sont plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

Le programme profiterait indirectement au secteur de l'efficacité énergétique. Selon un rapport de 2019 d'Environmental Careers Organization of Canada, les femmes représentent 13 % des emplois dans la construction éconergétique, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale dans la construction générale d'environ 4 %. Le rapport indique également que la main-d'œuvre du domaine de l'efficacité énergétique compte une proportion plus élevée de jeunes travailleurs âgés de 18 à 34 ans (42 %) comparativement à la main-d'œuvre de la construction en général.

Sources des données : Statistique Canada, Environmental Careers Organization of Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; revenu des ménages*

Environnement – *Émissions de gaz à effet de serre; efficacité énergétique; qualité de l'air*

Population cible : Propriétaires et locataires; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● Femmes ○

Distribution du

revenu :

Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés ○

Autres

caractéristiques :

Couples et ménages familiaux; secteur de l'efficacité énergétique

Échéancier de

l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Renforcer la résilience aux changements climatiques

Ces mesures qui renforceront la résilience aux changements climatiques profiteront à toute la population canadienne, mais tout particulièrement aux groupes plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques. Il s'agit notamment des communautés côtières, éloignées, autochtones et du Nord, ainsi que des groupes minoritaires, des communautés à faible revenu, des femmes et des personnes âgées. La création d'un volet de projets à petite échelle dans le cadre du Fonds d'adaptation et d'atténuation en matière de catastrophes profitera expressément aux petites communautés rurales, éloignées, autochtones et du Nord, tandis que le renouvellement du programme de normes pour la résilience climatique des infrastructures profitera aux communautés du Nord en répondant à leurs besoins particuliers.

Ces deux mesures bénéficieront indirectement à certaines industries, comme la construction, les métiers et l'ingénierie, qui ont généralement une main-d'œuvre composée principalement d'hommes. Selon le Recensement de 2016, les employés du secteur de la construction comprennent :

- 87 % d'hommes;
- 18 % d'immigrants;
- 11 % de membres des minorités visibles, dont 2 % sont des canadiens noirs.

Sources des données : Statistique Canada, ConstrForce Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises; revenu des ménages
Santé – Santé autoévaluée
Saine gouvernance – Préparation en cas d'urgence des ménages
Environnement – Catastrophes naturelles et urgences; adaptation

Population cible :

Tous les Canadiens, les communautés côtières, petites, rurales, éloignées, autochtones et du Nord

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés

Autres caractéristiques :

Secteur de la construction, des métiers et de l'ingénierie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Le Cadre d'établissement de rapports sur les avantages en matière d'emploi pour les communautés, qui s'inscrit dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, encourage tous les promoteurs à corriger les inégalités et à favoriser l'inclusion, ce qui augmente les possibilités d'emploi pour les apprentis, les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les vétérans, les jeunes et les nouveaux Canadiens.

Mieux protéger les Canadiens contre les inondations

Ce sont surtout les Canadiens qui vivent dans des zones inondables qui en bénéficieront. D'après une analyse préliminaire, ce groupe représente un sous-ensemble de la population canadienne équilibré entre les sexes, qui n'est pas sensiblement faussé par le revenu. Cette constatation est corroborée par un rapport récent de Statistique Canada sur cinq inondations majeures de 2019.

Les propriétaires et les locataires, en particulier dans les régions côtières et les plaines inondables, bénéficieront d'une meilleure compréhension du risque d'inondation à des fins d'assurance. Les zones où les risques d'inondation sont plus élevés se trouvent dans les zones rurales et urbaines en raison de la construction dans les plaines inondables réalisée au fil du temps.

Les peuples autochtones sont plus exposés aux inondations en raison des vulnérabilités socioéconomiques préexistantes et du legs du colonialisme. En outre, les communautés autochtones sont plus souvent situées dans des zones inondables.

Sources des données : Statistique Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Protection contre les chocs de revenu*
Environnement – *Catastrophes naturelles et urgences*
Saine gouvernance – *Préparation en cas d'urgence des ménages*

Population cible :

Régions particulières (côtière et plaine inondable)

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ● Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés

Autres caractéristiques :

Propriétaires, Autochtones dans des régions particulières

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Le cas échéant, ce programme respectera les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Autochtones pour diffuser des renseignements sur les risques d'inondation dans les communautés autochtones et mobiliser les Autochtones dans le but d'assurer l'ouverture et la transparence de ses pratiques de collecte et de publication de données.

Améliorer la résilience et la préparation aux incendies de forêt

Ces mesures profiteront principalement aux Canadiens qui sont les plus touchés par les incendies de forêt. Les communautés rurales et éloignées sont particulièrement vulnérables aux catastrophes causées par les incendies de forêt, en particulier les communautés autochtones, dont 70 % vivent dans des zones boisées ou à proximité. Les personnes atteintes de troubles de santé préexistants (p. ex., l'asthme) peuvent être touchées de façon disproportionnée par la fumée des incendies de forêt, tandis que les personnes ayant des troubles mentaux peuvent également être touchées de façon disproportionnée par le stress et les traumatismes découlant des évacuations. Les pénuries de nourriture et d'eau à la suite d'un incendie de forêt touchent aussi grandement les personnes ayant des problèmes de santé physique ou mentale. Ces initiatives peuvent créer des possibilités d'emploi dans le secteur forestier. Les non-immigrants, les hommes et les personnes âgées de plus de 45 ans sont les plus susceptibles d'en bénéficier, puisqu'ils représentent respectivement 88 %, 83 % et 53 % des travailleurs forestiers.

Sources des données : Statistique Canada, Union internationale pour la conservation de la nature, Agence Parcs Canada, Conseil canadien des parcs, International Journal of Wildland Fire, Association for Fire Ecology

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – État de santé fonctionnel; santé mentale autoévaluée
Environnement – Catastrophes naturelles et urgences; qualité de l'air
Saine gouvernance – Préparation en cas d'urgence des ménages

Population cible :

Régions rurales et éloignées exposées au risque d'incendie de forêt

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☒ Femmes ☐

Distribution du revenu :

Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ Aînés ☒

Autres

caractéristiques :

Régions rurales et éloignées touchées par les incendies de forêt, communautés autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel ☐



Approche corrective de l'ACS+

L'Agence Parcs Canada et Ressources naturelles Canada se sont engagées à collaborer avec leurs partenaires pour s'attaquer aux enjeux du genre et de la diversité, notamment en améliorant la représentation des femmes dans la gestion des incendies.

Soutenir l'intervention et le rétablissement en cas de catastrophe dans les provinces et les territoires

Soutenir le programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) permettra de s'assurer que le gouvernement fédéral est en mesure de fournir une aide financière aux provinces et aux territoires touchés par des catastrophes naturelles importantes, comme les inondations et les tempêtes, qui est de plus en plus nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques. Ce programme bénéficie à toutes les personnes dans les zones touchées par des catastrophes naturelles. Au cours des dernières années, les fonds des AAFCC ont profité aux Canadiens partout au pays, y compris en Colombie-Britannique (incendies de forêt), en Alberta (inondations de Calgary et incendies de forêt à Fort McMurray), au Manitoba (inondations printanières), au Québec (inondations printanières) et au Nouveau-Brunswick (inondations printanières).

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Catastrophes naturelles et urgences; adaptation*

Bonne gouvernance – *Préparation en cas d'urgence*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
 Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques : Régions particulières

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Lutter contre les changements climatiques au Yukon

En collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord et avec Environnement et Changement climatique Canada, cette mesure profite directement à tous les résidents et communautés du Yukon. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur les peuples autochtones, les femmes et les enfants. La mesure a une incidence positive sur la population autochtone du Yukon, qui représente 23 % de la population du territoire. Les enfants et les jeunes bénéficieront également de manière disproportionnée de cette mesure, étant donné que les avantages découlant des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques aujourd'hui seront réalisés à moyen et à long terme.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Adaptation; émissions de gaz à effet de serre*

Population cible : Habitants du Nord; résidents du territoire du Yukon

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
 Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☒ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés
 Autres caractéristiques : Résidents du Territoire du Yukon, peuples autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Préserver le HMS Erebus et le HMS Terror – Expédition Franklin

Cette mesure devrait profiter à tous les Canadiens, y compris aux générations futures, en protégeant la grande valeur culturelle de ces artefacts et en permettant au Canada de respecter l'engagement antérieur qu'il a pris envers le Royaume-Uni de les gérer et de les protéger. Les peuples autochtones, en particulier les Inuits, devraient bénéficier directement de l'initiative, tout comme les populations rurales et éloignées vivant près des épaves. L'initiative procure en outre des avantages indirects aux communautés de Cambridge Bay et de Gjoa Haven, en raison des possibilités d'emploi pour les membres des communautés et de la hausse des dépenses dans la région. Les épaves et l'histoire de l'expédition Franklin devraient attirer un nombre accru de visites de navire de croisière à Gjoa Haven, ce qui fournira des revenus à la municipalité, aux membres des communautés et aux artistes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi

Environnement – Aires de conservation

Société – Préservation de la culture et du patrimoine

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques : Peuples inuits et/ou autres populations de la région

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada

La conservation d'un plus grand nombre de terres et d'eaux intérieures au Canada et la protection des espèces à risque immédiat de disparition dans la nature au Canada devraient profiter à tous les Canadiens en protégeant la biodiversité, en aidant à s'adapter aux répercussions climatiques et en maintenant des puits de carbone naturels.

Ces mesures devraient avoir des avantages importants pour les Autochtones et les Canadiens qui travaillent dans le domaine de la conservation, et des avantages à long terme pour les jeunes et les générations futures. L'expansion des programmes de gardiens autochtones aura une incidence positive sur les communautés autochtones qui participent à ces activités.

Sources des données : Nations Unies,

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Aires de conservation; adaptation aux changements climatiques; indice des espèces canadiennes; capital naturel

Société – Sentiment d'appartenance à la communauté; participation aux pratiques culturelles; lien avec la terre

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Distribution du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés ☐

Autres caractéristiques : Peuples autochtones; travailleurs dans le domaine de la conservation

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Conserver les océans du Canada

La conservation maritime profitera directement et indirectement à tous les Canadiens grâce à des incidences générales à long terme sur la santé et à l'atténuation des changements climatiques. Cette mesure peut avoir des répercussions directes et indirectes sur les résultats socioéconomiques de certains hommes en âge de travailler dans les communautés arctiques et côtières, y compris les Inuits et autres peuples autochtones, dans le cadre d'activités de développement économique associées au maintien des écosystèmes naturels.

Une protection accrue des zones maritimes peut avoir des répercussions négatives directes sur les industries de la pêche et du pétrole et du gaz, qui emploient principalement des hommes en âge de travailler, dans les zones où certaines mesures de conservation sont établies.

Sources des données : *Parcs Canada, Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; participation au marché du travail; perspectives d'avenir*

Environnement – *Aires de conservation; protection côtière et marine; atténuation des changements climatiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Peuples autochtones, communautés arctiques et côtières; tourisme; industrie de la conservation

Échéancier de l'ACS+ :



Approche corrective de l'ACS+

Mettre en œuvre de stratégies pour promouvoir l'inclusion et veiller à ce que les répercussions disproportionnées sur les communautés autochtones et côtières soient atténuées au moyen de la participation, de la gestion des sites et de la surveillance des possibilités.

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Réduire les plastiques dans les océans qui menacent la vie marine

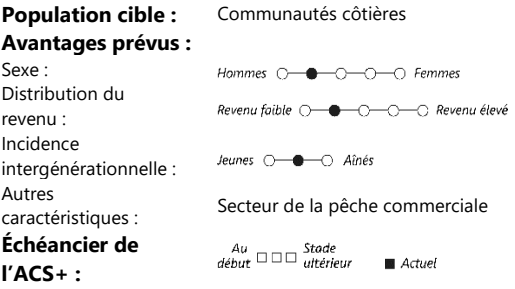
Le programme des engins fantômes devrait procurer des avantages aux Canadiens qui vivent dans des communautés côtières sous forme de résultats améliorés pour les espèces aquatiques, de la durabilité accrue des pêches et de la plus grande propreté des côtes et des voies navigables pour les activités récréatives et touristiques. La majorité des opérations de récupération d'engins fantômes sont effectuées par ceux qui possèdent de l'expérience de travail dans le secteur des pêches. Par conséquent, les avantages indirects du programme sont principalement réalisés par les hommes, qui représentent de 70 % à 80 % des pêcheurs. Les communautés et les organismes autochtones côtiers, dont le revenu moyen est inférieur à celui du Canada dans son ensemble, bénéficient également du programme, car leur expertise et leurs connaissances ont permis de mener à bien des projets dans le cadre du premier appel de propositions. Dans l'ensemble, les générations futures bénéficieront de la réduction de la pollution et de la meilleure santé des océans.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenus des ménages
Environnement– Gestion des déchets; protection côtière et marine



Préserver le saumon sauvage du Pacifique

La stabilisation et le rétablissement des stocks de saumon sauvage du Pacifique profitent directement aux hommes, car ils représentent la majorité des participants du secteur de la pêche récréative et commerciale. Cette mesure profitera davantage aux communautés rurales et éloignées en s'assurant que les activités économiques dérivées du saumon du Pacifique peuvent se poursuivre à l'avenir. Les communautés des Premières Nations de la région du Pacifique profitent de ces mesures, car environ 42 % des permis de pêche commerciale du saumon sont des permis communautaires commerciaux autochtones, et le saumon du Pacifique est une espèce importante récoltée à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles.

Les mesures de conservation de l'habitat et de la biodiversité devraient produire des avantages ultimes pour tous les Canadiens sous forme de résultats améliorés pour les espèces aquatiques et de cours d'eau et de forêts plus propres qui appuient nos systèmes alimentaires et d'eau douce, et devraient offrir des possibilités récréatives et touristiques.

Source des données : *Pêches et Océans Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Revenu des ménages; sécurité alimentaire*
 Environnement – *Aires de conservation; protection côtière et marine; qualité de l'eau dans les cours d'eau canadiens*
 Société – *Participation aux pratiques culturelles*

Population cible : Pêcheurs de la région du Pacifique, communautés de la région côtière du Pacifique

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Distribution du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Premières Nations, pêcheurs récréatifs et commerciaux de la région du Pacifique

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Gestion durable de l'aquaculture

L'aquaculture durable profitera aux communautés côtières et rurales autochtones et non autochtones en améliorant l'environnement, l'activité économique et les possibilités d'emploi.

Tous les Canadiens bénéficieront indirectement des règles environnementales renforcées qui appuient un écosystème marin plus propre et la protection des stocks de poissons sauvages.

Source des données : *Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Protection côtière et marine*
 Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Communautés côtières

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ Femmes ☒
 Distribution du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Communautés côtières; secteur de l'aquaculture

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Créer l'Agence canadienne de l'eau

Tous les Canadiens bénéficieront de systèmes d'eau salubres, propres et bien gérés partout au Canada, et des avantages particuliers profiteront aux agriculteurs et au secteur agricole. Cette initiative devrait procurer des avantages directs aux peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis, par une collaboration accrue avec les organismes et les organes directeurs régionaux autochtones sur le mandat et la structure de l'Agence canadienne de l'eau. Elle devrait bénéficier aux femmes autochtones, aux aînés autochtones et aux jeunes autochtones, par la protection à long terme des ressources en eau douce pour les générations à venir.

Sources des données : Statistique Canada, Office de conservation de la région du lac Simcoe, Rapport sur le climat changeant du Canada (2019), diagnostic du lac Simcoe

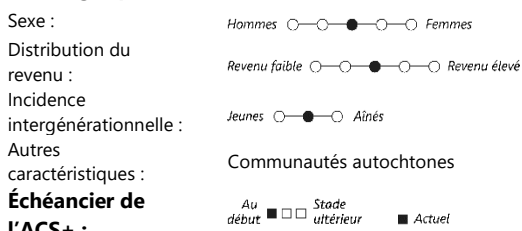
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Eau potable propre; qualité de l'eau dans les cours d'eau canadiens

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Approche corrective de l'ACS+

Le financement de cette initiative servira à faire en sorte que les gouvernements autochtones et les organismes représentatifs disposent des ressources nécessaires pour contribuer utilement à la discussion.

Mieux comprendre notre environnement

Les membres du public et les organismes canadiens qui souhaitent analyser les liens entre les écosystèmes, la société et l'économie en tireront des avantages directs. À long terme, tous les Canadiens, y compris les générations futures, en bénéficieraient directement, car des données complètes et à jour sur les écosystèmes du Canada favorisent une meilleure prise de décision et une meilleure gestion de l'environnement. Cette mesure pourrait également renforcer notre compréhension et les données disponibles établissant un lien entre l'environnement changeant et les communautés marginalisées et vulnérables.

Sources des données : Statistique Canada, Institut canadien pour des choix climatiques, Environnement et Changement climatique Canada

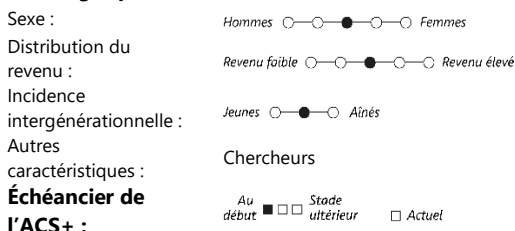
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Capital naturel
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Appui au Programme du plateau continental polaire

Cette mesure profitera principalement aux hommes qui représentent 78 % des travailleurs dans les domaines des STIM et une proportion semblable des bénéficiaires du financement du programme. Le financement qui servira à consulter les communautés locales du Nord et à favoriser l'accès à la formation pour les jeunes Inuits devrait créer de nouvelles possibilités économiques et d'emploi pour les jeunes du Nord, peu importe le sexe. Le programme continuera également de promouvoir une plus grande inclusion des groupes sous-représentés dans la recherche scientifique.

Des renseignements améliorés sur les écosystèmes de l'Arctique aideront également les communautés et d'autres à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils font face à la planification des terres et à d'autres questions concernant l'avenir.

Sources des données : Ressources naturelles Canada, Statistique Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Répercussions sur la qualité de vie

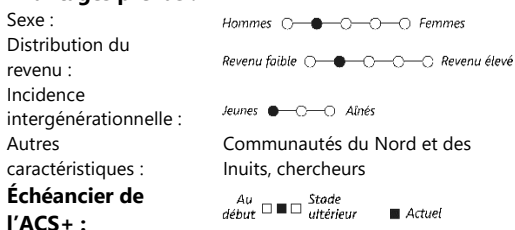


Prosperité – *Compétences des enfants, des étudiants et des adultes; emploi*

Environnement – *Satisfaction à l'égard de l'environnement local; protection côtière et marine*

Population cible : Chercheurs qui travaillent dans le Nord

Avantages prévus :



Approche corrective de l'ACS+

Les critères de sélection ont été mis à jour récemment en vue de promouvoir une plus grande inclusion des femmes et de divers groupes dans la recherche, d'appuyer les peuples autochtones en tant que partenaires et de favoriser les scientifiques de la prochaine génération dans des projets appuyés par le programme.

Poursuivre le régime canadien de gestion des produits chimiques

Le renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques devrait continuer de bénéficier à tous les Canadiens par la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement créés par les produits chimiques, y compris ceux dans les aliments, les produits de consommation, les cosmétiques, les pesticides et les médicaments. Les communautés et les groupes sociaux qui sont exposés à des niveaux de pollution plus élevés (notamment les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les groupes à faible revenu) devraient bénéficier de mesures dans ce domaine ainsi que les personnes les plus vulnérables aux produits chimiques (p. ex., les enfants et les personnes âgées).

Sources des données : Statistique Canada, Vérificateur général du Canada, Nations Unies, Institut canadien d'information sur la santé

Répercussions sur la qualité de vie

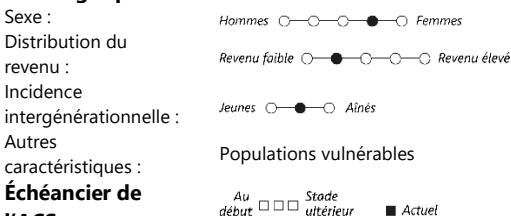


Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; santé autoévaluée*

Environnement – *Qualité de l'air; qualité de l'eau dans les cours d'eau canadiens; gestion des déchets*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Remplacer les revenus perdus à Parcs Canada en raison de la COVID-19

Cette mesure appuiera la main-d'œuvre de Parcs Canada, composée à 48,8 % de femmes et à 7,7 % d'Autochtones. Cette mesure permet également à Parcs Canada de continuer à offrir ses services récréatifs de plein air, ce qui profite directement à tous les Canadiens et à leur bien-être. Les Canadiens à revenu moyen sont plus susceptibles d'utiliser les espaces de Parcs Canada que les Canadiens à revenu élevé ou à faible revenu. L'utilisation des espaces verts par les Canadiens a augmenté en raison des mesures d'éloignement physique, et les parcs nationaux du Canada contribuent à la culture et à l'identité nationales. L'exploitation continue des sites de Parcs Canada profite aux communautés et aux entreprises locales, souvent dans les régions rurales et éloignées, qui comptent sur Parcs comme principale source de visiteurs.

Source des données : Rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi de Parcs Canada de 2019-2020

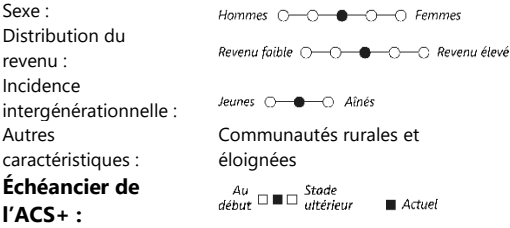
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; protection contre les chocs de revenu*
Santé – *Activité physique*
Environnement – *Satisfaction à l'égard de l'environnement local*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Continuer de protéger les océans du Canada

Le financement prolongé accordé à la section de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique et au Programme pilote autochtone de bénévolat en sécurité nautique profitera directement aux communautés côtières autochtones de l'Arctique canadien.

Les communautés qui participent au programme bénéficieront d'une capacité et de ressources accrues pour intervenir en cas d'incidents de sécurité maritime et participer aux possibilités de formation sur la prévention des urgences maritimes dans l'Arctique et l'intervention à cet égard.

Tous les habitants du Nord bénéficieront d'océans et de voies navigables plus sûrs.

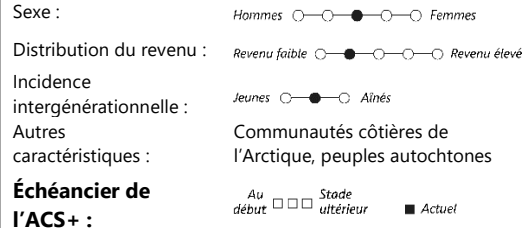
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Protection côtière et marine*
Saine gouvernance – *Sécurité personnelle*

Population cible : Communautés côtières de l'Arctique

Avantages prévus :



Accélérer la transformation zéro émission nette du Canada par l'innovation

L'accélérateur zéro net du Fonds stratégique pour l'innovation mettra l'accent sur les projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à soutenir la transformation industrielle, ceux qui favorisent la décarbonisation des grandes émettrices industrielles et ceux qui mènent à des réductions d'émissions nationales importantes.

Étant donné que les hommes composent généralement le groupe démographique prédominant dans les secteurs où ces entreprises exercent leurs activités (c.-à-d. le secteur de l'énergie, l'industrie des véhicules lourds), ils peuvent profiter d'une proportion plus importante des avantages directs. Les projets de l'accélérateur zéro net peuvent également donner lieu à une proportion plus élevée d'avantages directs pour les travailleurs dans les domaines des STIM qui contribuent aux solutions technologiques et qui sont plus susceptibles d'être des hommes à revenu élevé.

Des régions qui mettent déjà l'accent sur les grandes émettrices et l'industrie des véhicules lourds peuvent également profiter d'une plus grande proportion des avantages découlant de cette mesure.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie

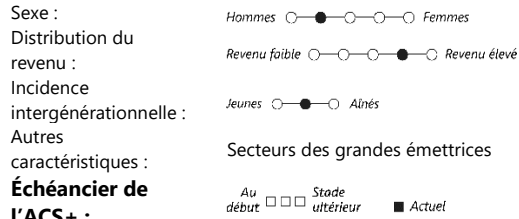


Prosperité – Investissement en R-D; croissance des entreprises; productivité

Environnement – Émissions de gaz à effet de serre; technologies propres

Population cible : Entreprises innovantes

Avantages prévus :



Approche corrective de l'ACS+

En plus de la valeur d'un projet sur le plan de l'économie et de l'innovation, le cadre d'évaluation de projets du FSI prend également en considération tout avantage public qui pourrait en découler, y compris la mesure dans laquelle une proposition de projet comprend des initiatives tenant compte du genre, prend en considération les répercussions et les possibilités pour les Autochtones et a des plans inclusifs pour encourager la diversité en milieu de travail.

Lac des Bois

Cette mesure profitera principalement aux communautés établies dans le bassin du lac des Bois au Manitoba et en Ontario, y compris les communautés autochtones. La réduction des niveaux de phosphore qui créent des algues toxiques et la réalisation de recherches contribueront à améliorer la qualité de l'eau, la santé et les activités économiques, comme le tourisme et la pêche autour du lac.

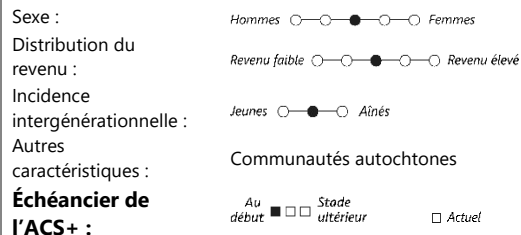
Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Qualité de l'eau dans les lacs et les cours d'eau canadiens

Population cible : Personnes vivant dans le bassin du lac des Bois

Avantages prévus :



Renouveler le Carrefour de la croissance propre et la stratégie de traitement des données sur les technologies propres

La poursuite du Carrefour de la croissance propre et de la stratégie de traitement des données sur les technologies propres profitera principalement aux entreprises de technologies propres, surtout aux petites et moyennes entreprises (PME). Ces entreprises appartiennent généralement à des hommes et sont moins diversifiées en ce qui concerne la propriété que les PME dans l'ensemble du Canada. Les données recueillies dans le cadre de la stratégie de traitement des données (y compris le sexe, l'âge, l'éducation, la race, etc.) permettront au gouvernement fédéral de mieux comprendre comment appuyer l'inclusivité et lutter contre la disparité salariale et entre les sexes dans le secteur.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*

Environnement – *Technologies propres*

Population cible : Secteur des technologies propres

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Technologie propre, PME

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Capacité provisoire du programme d'immobilisations de Parcs Canada

Cette mesure appuierait principalement la main-d'œuvre de Parcs Canada, composée actuellement à 48,8 % de femmes et à 7,7 % d'Autochtones.

De façon plus générale, le fait d'assurer une capacité interne suffisante à la main-d'œuvre de Parcs Canada procure un avantage indirect aux communautés où se trouvent les parcs et les sites nationaux de Parcs Canada, dont bon nombre sont ruraux et éloignés.

Source des données : Agence Parcs Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*

Environnement – *Satisfaction à l'égard de l'environnement local*

Population cible : Parcs Canada

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Distribution du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Communautés rurales et éloignées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Initiation au camping

Le programme Apprendre à faire du camping devrait profiter à tous les Canadiens en permettant à un plus grand nombre de Canadiens de vivre l'expérience de l'extérieur et de se renseigner sur l'environnement et le patrimoine canadiens. Le financement renouvelé devrait permettre la participation de jusqu'à 40 000 enfants par année, ce qui porte à 100 000 le nombre total de jeunes qui participent au programme Apprendre à faire du camping. Cette mesure ne devrait pas toucher de manière différente les personnes en fonction du sexe, mais elle ciblera les enfants vivant en milieu urbain et leurs familles, les minorités visibles et les Canadiens handicapés, ainsi que les Autochtones. Les Canadiens vivant en milieu urbain et les communautés autochtones ont généralement un plus grand nombre de personnes à faible revenu.

Répercussions sur la qualité de



Santé – *Activité physique*

Environnement – *Satisfaction à l'égard de l'environnement local; lien avec la terre*

Société – *Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres

caractéristiques :

Minorités visibles, Canadiens handicapés, Autochtones

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Poursuivre la gestion des eaux de ballast

Cette mesure profite directement aux communautés côtières en protégeant les écosystèmes et l'infrastructure maritimes contre l'établissement et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes.

La protection des milieux maritimes contre les espèces envahissantes profite également à une grande variété de groupes qui dépendent d'un écosystème marin sain, y compris les communautés autochtones, les pêcheurs et les plaisanciers.

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Protection côtière et marine*

Population cible : Communautés côtières

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques :

Communautés autochtones, pêcheurs, plaisanciers

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Poursuivre les inspections de la sécurité des navires-citernes

Cette mesure profite directement aux communautés côtières en atténuant le risque de fuites et de déversements de matières dangereuses provenant de navires.

Les fuites ou les déversements de matières dangereuses peuvent avoir des répercussions générales et diverses sur les environnements maritimes. L'atténuation des risques de fuites et de déversements profite à une variété de groupes qui dépendent d'un écosystème marin sain, y compris les communautés autochtones, les pêcheurs et les plaisanciers.

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Protection côtière et marine*

Population cible : Communautés côtières

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Distribution du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques :

Communautés côtières, communautés autochtones, pêcheurs, plaisanciers

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

6. Renforcer les villes et les communautés où nous vivons

Cette section comprend des analyses des répercussions sur les questions de genre et de diversité des autres mesures prévues au chapitre 6 du budget de 2021.

Appui au Centre national des Arts

En permettant aux musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux de maintenir leurs activités et de conserver des emplois dans le contexte des pressions financières, cette initiative devrait bénéficier directement aux employés de ces organismes. La majorité des travailleurs employés par ces organismes demeurent dans la région de la capitale nationale, mais certains vivent également à Winnipeg, à Québec et à Halifax. L'effectif du Centre national des arts a atteint l'équilibre entre les sexes.

Cette initiative appuie aussi directement le secteur des arts de la scène, lequel a atteint l'équilibre entre les sexes et est caractérisé par des niveaux de scolarité élevés, des emplois précaires et des revenus médians faibles.

Sources de données : gouvernement du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emplois
Société – Préservation de la culture et du patrimoine;
Préservation de la culture et du patrimoine

Population cible : Employés du Centre national des arts

Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Artistes, interprètes, compositeurs, chorégraphes, auteurs et autres artistes de la scène

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Appuyer les travailleurs et les organismes des arts, de la culture, du patrimoine et des sports du Canada

Ces mesures bénéficieront principalement à ceux qui travaillent dans les secteurs culturels, y compris les arts, les spectacles, le patrimoine et la musique. Ces secteurs ont généralement atteint l'équilibre entre les sexes et sont caractérisés par des niveaux de scolarité élevés, des emplois précaires et des revenus faibles, particulièrement dans le secteur des arts.

Le soutien permanent accordé aux festivals d'arts de la scène et aux événements culturels communautaires, aux fêtes et aux événements commémoratifs devrait également bénéficier à tous les Canadiens qui participent à de tels événements, ainsi qu'à des groupes particuliers qui utilisent ces événements pour célébrer leur culture commune, comme les festivals de la fierté LGBTQ2 et les pow-wows autochtones.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emplois; Revenus des ménages
Société – Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada;
sentiment d'appartenance à une communauté locale;
Participation à des événements culturels

Population cible : Patrimoine, arts et sports
Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Groupes communautaires locaux (p. ex., Autochtones, LGBTQ2+, Canadiens racisés) ...

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Appuyer les travailleurs et les institutions des arts, du

patrimoine et de la culture du Canada

Ces mesures bénéficieront principalement à ceux qui travaillent dans les secteurs culturels, y compris les arts, les spectacles, le patrimoine et la musique. Ces secteurs ont généralement atteint l'équilibre entre les sexes et sont caractérisés par des niveaux de scolarité élevés, des emplois précaires et des revenus médians faibles, particulièrement dans le secteur des arts. Le soutien permanent accordé aux festivals d'arts de la scène et aux événements culturels communautaires, aux fêtes et aux événements commémoratifs devrait également bénéficier à tous les Canadiens qui participent à de tels événements, ainsi qu'à des groupes particuliers qui se servent de ces événements pour célébrer leur culture commune, comme les festivals de la fierté LGBTQ2 et les pow-wows autochtones.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenus des ménages; Emploi
Société – Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada;
Sentiment d'appartenance à une communauté locale;
Participation sociale

Population cible :

Secteurs des arts, du patrimoine et de la culture

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ● Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés

Autres

caractéristiques :

Groupes communautaires locaux (par exemple, Autochtones, LGBTQ2, Canadiens racisés), artistes et travailleurs culturels

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Aider les producteurs télévisuels et cinématographiques canadiens pendant la pandémie de COVID-19

Cette mesure bénéficie principalement au secteur canadien de la production télévisuelle et cinématographique, particulièrement les plus petits producteurs et entreprises de production qui dépendent d'un financement provisoire. Par conséquent, les travailleurs de ce secteur pourraient bénéficier du soutien accru accordé à leur employeur. Même si les femmes sont généralement sous-représentées dans les rôles créatifs des productions cinématographiques et télévisuelles, elles sont surreprésentées dans d'autres rôles de production, comme les créateurs de costumes, les coiffeurs et les spécialistes en maquillage, les chefs scénaristes, les comptables et les spécialistes en communication.

Sources de données : Women in View; Canadian Unions for Equality on Screen

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi; Croissance des entreprises
Société – Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada

Population cible :

Entreprises et travailleurs de la production télévisuelle et cinématographique

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ● Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● Aînés

Autres

caractéristiques :

Travailleurs de la production télévisuelle et cinématographique

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur ■ Actuel

Soutien pour Canadian Broadcasting Corporation/Radio-Canada

Cette mesure profiterait directement à CBC/Radio-Canada et à ses employés, en plus de profiter indirectement à l'ensemble des Canadiens en assurant la diffusion continue des émissions d'actualités et de divertissement à la télévision et à la radio par CBC/Radio-Canada.

CBC/Radio-Canada emploie plus de 7 500 personnes, dont 49 % environ sont des femmes, 14 %, des minorités visibles 8 %, des personnes LGBTQ2, 3 %, des personnes handicapées, et 2 %, des Autochtones.

Source de données : Données internes de CBC/Radio-Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*
Société – *Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada;*
Sentiment d'appartenance à une communauté locale
Bonne gouvernance – *Confiance dans les médias*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Employés de CBC/Radio-Canada

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

+ Approche corrective de l'ACS+

Afin de travailler à l'atteinte de son objectif d'un effectif et d'un contenu en ondes entièrement représentatif de la population canadienne, CBC/Radio-Canada met en œuvre un plan axé sur la diversité et l'inclusion (2018-2021).

Soutien pour l'industrie canadienne du livre

Cette mesure profiterait directement à l'industrie canadienne du livre, plus particulièrement les librairies et les éditeurs.

Le soutien pour accroître les ventes en ligne appuierait plusieurs librairies dans toutes les régions du pays, y compris les librairies dans les communautés francophones en situation minoritaire qui ont été particulièrement touchées par la pandémie.

Puisque les femmes constituent approximativement 70 % de la main-d'œuvre dans l'industrie de l'édition des livres en anglais, elles pourraient particulièrement profiter d'un soutien accru pour la vente en ligne de livres écrits par des Canadiens.

Source des données : Nordicity (2018)

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; Protection contre les chocs de revenu*

Population cible : Industrie canadienne et travailleurs du livre

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ○ ○ ● Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Librairies francophones en situation minoritaire

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Monument aux victimes du communisme

Cette initiative bénéficie directement à tous les Canadiens en offrant un espace pour commémorer les victimes du communisme totalitaire. Le monument bénéficie indirectement aux communautés qui sont venues au Canada pour s'y réfugier, particulièrement celles qui sont venues au Canada pour échapper au communisme totalitaire et leurs descendants. En offrant un espace pour organiser des cérémonies et faciliter la reconnaissance collective de groupes de victimes particuliers, le monument offre des bénéfices indirects à ces communautés.

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada; Préservation de la culture et du patrimoine*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Immigrants et réfugiés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

Le gouvernement mènera au cours des prochains mois des consultations sur l'augmentation du contingent des versements. Augmenter le contingent des versements ferait augmenter les niveaux généraux de dépenses de la part des organismes de bienfaisance enregistrés dans leurs programmes et leurs activités au Canada. Cela bénéficierait directement au public, y compris les bénéficiaires de programmes de bienfaisance au Canada et à l'étranger. Indirectement, une augmentation des versements annuels pourrait bénéficier aux personnes employées dans le secteur caritatif. On estime qu'approximativement 75 % des personnes employées dans le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif sont des femmes.

Sources des données : Statistique Canada; theonn.ca

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Dons de bienfaisance*

Population cible : Secteur caritatif; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Secteur caritatif

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Fonds pour le développement des collectivités du Canada

Cette mesure bénéficiera à tous les Canadiens grâce à la construction et à l'entretien de l'infrastructure publique partout au Canada, y compris les routes, les ponts, le transport en commun, les bâtiments communautaires et les projets d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. Les Canadiens qui utilisent cette infrastructure bénéficieront directement de réseaux de transport fiables et sécuritaires, d'espaces communautaires revitalisés et plus verts, ainsi que d'un air et d'une eau potable propres. Ces projets contribueront également à la croissance économique et à la prospérité.

Cette initiative bénéficiera indirectement à certaines industries, comme les métiers de la construction et l'ingénierie, qui emploient généralement surtout des hommes. Comme l'indique le Recensement de 2016, les employés du secteur de la construction comprenaient :

- 87 % d'hommes;
- 18 % d'immigrants;
- 11 % de membres des minorités visibles, y compris 2 % de Canadiens noirs.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – PIB par habitant; Productivité; Emplois
Environnement – Eau potable propre; Qualité de l'eau dans les rivières canadiennes; Gestion des déchets

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● ○ ○ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Secteurs des métiers de la construction et de l'ingénierie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Évaluation nationale de l'infrastructure

Cette mesure bénéficiera à tous les Canadiens en renforçant la planification de l'infrastructure à long terme, y compris dans le contexte de la transition vers une économie à zéro émission nette. Elle aidera tous les ordres de gouvernement à évaluer les besoins en infrastructure et à accorder la priorité aux investissements qui auront les meilleures retombées pour toutes les communautés, tant urbaines que rurales. En bout de compte, une planification accrue et un meilleur processus décisionnel aujourd'hui entraîneront une meilleure infrastructure demain, ce qui bénéficiera aux générations plus jeunes et futures, stimulera la création d'emplois et la croissance, favorisera l'inclusion et l'égalité sociale et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques
Répercussions additionnelles futures sur la qualité de vie (p. ex. prospérité, environnement, société)

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ○ ● ○ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Prochaine étape du projet de train à grande fréquence dans le corridor Toronto-Québec

Les investissements dans l'infrastructure réduiront les goulots et amélioreront la fluidité et la connectivité. Dans l'ensemble, cela améliorera la qualité de vie des Canadiens des secteurs avoisinants et de ceux qui utilisent les services de VIA Rail dans le corridor Toronto-Québec.

La construction de ces projets bénéficiera indirectement à certaines industries, comme les métiers de la construction et l'ingénierie, lesquels ont tendance à avoir des effectifs qui sont principalement constitués d'hommes.

Le travail pour explorer davantage le projet de train à grande fréquence appuiera une décision finale en matière d'investissement dans le projet, ce qui pourrait avoir des retombées directes pour les gens dans le corridor Toronto-Québec sous la forme d'un service ferroviaire plus rapide et plus fiable. À long terme, tous les Canadiens pourraient également bénéficier d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre alors que plus de voyageurs choisissent de se déplacer par train.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; Productivité*

Environnement – *Émissions de gaz à effet de serre; Qualité de l'air*

Société – *Emploi du temps*

Population cible :

Voyageurs dans le corridor Toronto-Québec,

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○●○ Femmes ○○●○

Répartition du revenu :

Revenu faible ○○●○ Revenu élevé ○●○○

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○●○ Aînés ○○●

Autres

caractéristiques :

Secteurs des métiers de la construction et de l'ingénierie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Préserver La région de la capitale nationale du Canada

Cette initiative bénéficiera à ceux qui vivent dans la région de la capitale nationale et qui la visitent, qui profitent des biens et des parcs appartenant à la Commission de la capitale nationale et entretenus par elle, comme la patinoire du Canal Rideau. Une meilleure intégration du transport en commun pourrait améliorer la mobilité de ses utilisateurs qui ont en général un plus faible revenu. Indirectement, le financement soutiendra les hommes plus que les femmes par l'emploi de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée en ingénierie, en construction et en aménagement paysager. Dans la région de la capitale nationale, 11 % des travailleurs dans l'industrie de la construction et 39 % des travailleurs dans les domaines professionnels, scientifiques et techniques sont des femmes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Satisfaction envers l'environnement local; Aires de conservation*
Société – *Environnements accessibles; Sentiment d'appartenance au Canada*

Population cible : Région de la capitale nationale

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Secteur de la construction

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Favoriser l'emploi et la croissance dans toutes les communautés et Fonds canadien de revitalisation des communautés

La pandémie a eu des répercussions profondes sur les entreprises dans chaque région du Canada, en accélérant les changements structuraux et en exposant les travailleurs et les communautés vulnérables.

Les Canadiens sous-représentés dépendent de manière disproportionnée de l'emploi dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, y compris la vente de détail, le tourisme et l'hébergement.

Ces mesures bénéficieront de façon générale aux entreprises, y compris celles dans les régions rurales et éloignées.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; Revenu des ménages croissance des entreprises*
Société – *Communautés dynamiques*

Population cible : Petites entreprises et économies régionales

Avantages prévus :

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : PME dans les communautés rurales et éloignées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Les organismes de développement régional aideront à favoriser une relance inclusive en accordant la priorité aux projets qui soutiennent les entreprises exploitées par des membres de groupes sous-représentés ou qui les emploient, y compris les femmes, les Canadiens noirs, les communautés racisées, les Autochtones, les jeunes, les personnes LGBTQ2, les nouveaux Canadiens, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les personnes handicapées.

Créer une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique

Créer une nouvelle agence de développement régional pour la Colombie-Britannique aura des retombées régionales, en raison du soutien accru qui sera offert aux entreprises et aux communautés en Colombie-Britannique, y compris dans les régions rurales. La nouvelle agence de développement régional influera peu sur les résultats attendus du point de vue des sexes et de la diversité. De façon plus générale, le financement versé par l'entremise des agences de développement régional bénéficiera largement aux propriétaires de PME, lesquels sont en grande partie des hommes, puisque 63,5 % des PME appartiennent en majorité à des hommes, 15,6 % des PME appartiennent en majorité à des femmes et 20,9 % des PME appartiennent de façon égale à des hommes et à des femmes. De plus, les propriétaires de PME sont à 12,2 % des minorités visibles, 1,4 % des Autochtones et 0,5 % des personnes handicapées.

Sources des données : ISDE; Statistique Canada

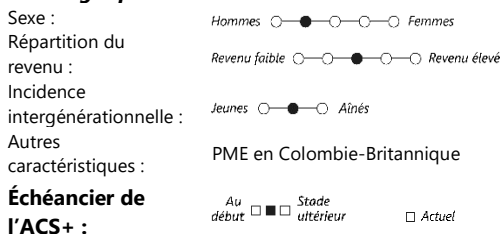
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Croissance des entreprises
Société – sentiment d'appartenance à une communauté locale

Population cible : PME en Colombie-Britannique

Avantages prévus :



Approche corrective de l'ACS+

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a une stratégie d'équité en matière d'emploi et contribuera à atténuer les obstacles dans le processus d'embauche et mieux servir les clients. Cette stratégie comprend des cibles pour promouvoir le recrutement et le perfectionnement des employés dans les communautés marginalisées, y compris les femmes, les Autochtones, les Noirs et d'autres communautés racisées.

Investir dans les ports pour petits bateaux

Les principaux utilisateurs et les bénéficiaires escomptés de ces investissements représentent les petites communautés côtières, rurales et en bord d'eau où les ports sont situés; elles bénéficieront d'installations portuaires revitalisées et d'un développement économique communautaire.

Le remplacement et la construction de nouveaux ports pour petits bateaux bénéficient directement aux utilisateurs individuels, principalement ceux qui participent aux pêches commerciales. Cela bénéficie principalement aux hommes avec des revenus relativement plus faibles, puisqu'ils représentent 79 % des pêcheurs commerciaux.

Ceux qui travaillent dans les industries de l'ingénierie et de la construction devraient également bénéficier de cette mesure. Cet effectif est en grande partie composé d'hommes en âge de travailler, puisqu'ils forment 87 % des travailleurs de la construction.

Sources des données : Données de programmes internes; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; Croissance des entreprises*
Environnement – *Catastrophes naturelles et urgences;*
Protection côtière et marine

Population cible : Communautés dans les régions côtières

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ● ○ ○ ○ ○ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● ○ Aînés
Autres caractéristiques : Pêches commerciales, industrie maritime et communautés rurales
Échéancier de l'ACS+ : Au début □ □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Étendre la portée de la déduction pour les habitants de régions éloignées

Cette mesure bénéficiera aux gens qui vivent dans les zones nordiques ou intermédiaires prescrites; 62 % des nouveaux demandeurs de la déduction de frais de déplacement devraient être des hommes. Les nouveaux demandeurs sont aussi susceptibles d'avoir un revenu élevé et d'être en âge de travailler et moins susceptibles d'avoir un diplôme universitaire.

Les conjoints des nouveaux demandeurs peuvent bénéficier indirectement d'une amélioration des finances familiales. À supposer que le conjoint touchant le revenu plus élevé demande la déduction pour le compte de leur famille, jusqu'à 80 % des conjoints qui bénéficieront indirectement de cette mesure seront des femmes.

Sources des données : Statistique Canada; données fiscales

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages

Population cible :

Résidents des territoires et des régions du Nord de la plupart des provinces

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● ○ ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques : Habitants de régions éloignées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur ■ Actuel



Approche corrective de l'ACS+

Pour atténuer les possibles effets défavorables de la règle limitant les demandes aux époux ou aux conjoints de fait et aux enfants, cette mesure comprend une exception pour les personnes à charge adultes qui sont entièrement dépendantes du contribuable et qui sont, excepté dans le cas d'un parent ou d'un grand-parent, dépendantes en raison d'un handicap physique ou mental.

Soutenir l'industrie vinicole canadienne

Les données ventilées par sexes sont limitées pour les bénéficiaires directs de cette mesure. Cependant, en 2019, les femmes représentaient approximativement 35 % du secteur de la fabrication de boissons. En même temps, la majorité de l'industrie était âgée de 25 à 44 ans. Les vignerons ont tendance à être de petites entreprises, centrées sur les secteurs ruraux avec la majorité employant entre 1 et 19 personnes. En 2016, 57 % des viticulteurs, lesquels devraient bénéficier indirectement, étaient âgés de 55 ans et étaient principalement des hommes. Parmi tous les viticulteurs, 70 % exploitaient des petites fermes avec des revenus bruts se situant entre 25 000 \$ et 100 000 \$. Des retombées indirectes sont également escomptées pour les communautés où la production de vins et le tourisme vinicole ont lieu. En 2019, les femmes détenaient tout juste un peu plus de la moitié (56,3 %) des emplois dans l'industrie des aliments et de l'hébergement. Les plus jeunes Canadiens détiennent également 40,6 % des emplois dans l'industrie.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – PIB par habitant; Part du marché national

Population cible :

Vignerons

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ● ○ ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

Secteur agricole

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ ■ Stade ultérieur □ Actuel

Soutenir les transformateurs de produits alimentaires après la ratification de nouveaux accords commerciaux

Le financement destiné à subventionner les investissements en capital pour les industries laitières, avicoles et de transformation des œufs profitera principalement aux propriétaires des entreprises bénéficiaires.

La transformation des produits laitiers et de la volaille au Canada est concentrée dans quelques grandes entreprises. Trois et cinq entreprises, respectivement, contrôlent la majorité de la transformation des produits laitiers et de la volaille. Il s'agit notamment d'entreprises privées appartenant à des particuliers, de multinationales cotées en bourse et de coopératives appartenant à des agriculteurs. Les avantages globaux devraient profiter surtout aux hommes à revenu élevé.

Les agriculteurs ont déjà reçu et continueront de recevoir une indemnisation pour les répercussions commerciales.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperity – Household wealth; Business investment

Population

Transformateurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs

cible :

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Entreprises de produits laitiers, de volaille et d'œufs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

+ Approche axée sur l'ACS+

Le programme offrira des conditions avantageuses aux petites et moyennes entreprises par rapport aux grandes entreprises dans le but d'atténuer, mais non d'éliminer, le risque de soutenir principalement les entreprises déjà dominantes.

Offrir une plateforme moderne d'immigration

Cet investissement bénéficiera aux nouveaux arrivants en réduisant les délais de traitement des demandes en rendant le service à la clientèle et le soutien amélioré plus accessibles. Cela aidera à atténuer les obstacles liés aux coûts pour les nouveaux arrivants à faible revenu qui pourraient avoir besoin d'aide professionnelle pour naviguer le processus papier actuel. Tous les Canadiens, y compris les entreprises qui ont besoin d'une main-d'œuvre compétente, bénéficieront d'un traitement plus efficace des demandes d'immigration.

Les objectifs du Canada en matière d'immigration sont équilibrés entre les sexes. Toutefois, les hommes ont tendance à être surreprésentés en raison d'un accent mis sur l'immigration économique. Cependant, en 2019, les femmes représentaient 50,7 % des admissions au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance dans les institutions publiques (modernisation des opérations)

Population cible : Nouveaux arrivants

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ Femmes ☒
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Nouveaux arrivants et étudiants internationaux

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Les investissements bénéficieront plus probablement aux hommes, qui représentaient 82 % de tous les titulaires de permis de travail en 2019 dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Également, ces travailleurs tendent à être racisés, à avoir des connaissances restreintes du français ou de l'anglais, à avoir des salaires moins élevés et à demeurer dans des régions rurales ou éloignées alors qu'ils travaillent au Canada. Par ailleurs, plus de la moitié, soit 57 % en 2019, de tous les travailleurs occupent des emplois dans le secteur de l'agriculture, comme des travailleurs agricoles généraux, des travailleurs en pépinière et en serre et des manœuvres à la récolte. Certains travailleurs reviennent année après année ou deviennent des résidents permanents ou des citoyens.

Source de données : Données administratives internes

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi

Bonne gouvernance – *Discrimination et traitement injuste*

Population cible : Travailleurs étrangers temporaires

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ● ○ ○ ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres

caractéristiques :

Secteur agricole

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Améliorer le service et le soutien à la clientèle

Bien qu'il n'y ait aucune incidence particulière sur les sexes associée à cet investissement, il permettra à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de maintenir un soutien accru pour sa clientèle diversifiée.

Les citoyens canadiens, les résidents permanents, les visiteurs (touristes, étudiants internationaux, travailleurs étrangers) et les résidents permanents potentiels bénéficieront d'un meilleur service au Centre de soutien à la clientèle, ce qui permettra d'améliorer les taux de réponse aux appels et les délais de réponse aux courriels.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance dans les institutions publiques (prestation de services)*

Population cible : Nouveaux arrivants et leur famille

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres

caractéristiques :

Nouveaux arrivants et étudiants internationaux

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ ■ Stade ultérieur ■ Actuel

Soutien pour les musées nationaux et la Commission des champs de bataille nationaux

En permettant aux musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux de maintenir leurs activités et de conserver des emplois dans le contexte des pressions financières, cette initiative devrait bénéficier directement aux employés de ces organismes. La majorité des travailleurs employés par ces organismes demeurent dans la région de la capitale nationale, mais certains vivent également à Winnipeg, à Québec et à Halifax. L'effectif de la Commission des champs de bataille nationaux a atteint l'équilibre entre les sexes, alors que les musées nationaux emploient de façon disproportionnée des femmes plutôt que des hommes. Au bout du compte, cette initiative bénéficiera à ceux qui utilisent les services des musées nationaux et de la Commission des champs de bataille nationaux, comme les éducateurs, les chercheurs, les étudiants et les visiteurs de musées. Les données montrent que les hommes, les personnes qui ont des niveaux de scolarité supérieurs, celles dont le ménage a un revenu élevé et celles qui vivent dans les centres urbains ont une probabilité plus élevée de visiter les musées.

Sources des données : Gouvernement du Canada; Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*
Société – *Sentiment de fierté et d'appartenance au Canada; préservation de la culture et du patrimoine*

Population cible :

Employés de Musées nationaux et de la Commission des champs de bataille nationaux

Avantages prévus :

Sexe : Hommes —●— Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible —●— Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes —●— Aînés

Autres caractéristiques : *Employés des Musées nationaux du Canada, étudiants, chercheurs, éducateurs et visiteurs de musées*

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Améliorer l'accès numérique au patrimoine

La COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les musées non nationaux et les institutions du patrimoine. Cette mesure bénéficierait à ces organismes et à leurs travailleurs. Les femmes représentent environ 66 % de tous les employés rémunérés dans le secteur du patrimoine. Le secteur de la technologie de l'information devrait en bénéficier indirectement. Ce secteur est composé en grande partie d'hommes (70 %). Tous les Canadiens bénéficieront de la numérisation des renseignements et des collections et de la création de contenus originaux, comme du matériel éducatif ou des activités virtuelles. Les données montrent que les jeunes et ceux âgés de 25 à 49 ans sont les plus susceptibles de consulter virtuellement des collections du patrimoine.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi*
Société – *Préservation de la culture et du patrimoine*

Population cible :

Employés des musées non nationaux et des institutions du patrimoine; tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes —●— Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible —●— Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes —●— Aînés

Autres caractéristiques : *Employés des musées et des institutions du patrimoine et secteur de la technologie de l'information*

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Soutien continu à l'inspection critique des aliments

Tous les Canadiens bénéficient d'une surveillance et d'une inspection accrues de la salubrité des aliments. Les entreprises agricoles et agroalimentaires qui sont réglementées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments bénéficient directement de cette mesure. Ces entreprises sont habituellement exploitées par des hommes plus âgés dans les régions rurales, alors que 84 % de la population agricole habite dans une région rurale, 71 % des exploitants agricoles sont des hommes et l'âge moyen de tous les exploitants agricoles est 55 ans. Un profil démographique semblable existe pour la transformation des aliments, puisque 60 % des employés dans la transformation des aliments sont des hommes, dont 46 % sont âgés de 45 ans ou plus.

Répercussions sur la qualité de vie



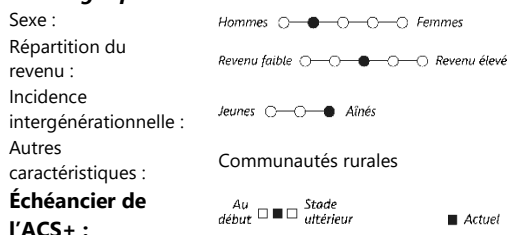
Prosperité – *Revenu des ménages*

Santé – *Salubrité des aliments*

Saine gouvernance – *Confiance dans les institutions publiques et privées*

Population cible : Tous les Canadiens; secteur agricole et agroalimentaire

Avantages prévus :



Prolonger les baux de remorqueurs d'urgence

La présence de remorqueurs d'urgence dans les eaux du Pacifique bénéficie à ceux dans l'industrie maritime, en Colombie-Britannique et dans les environs, laquelle emploie principalement des hommes. Indirectement, la capacité de remorquage d'urgence bénéficie à ceux qui habitent dans les communautés autochtones et côtières en Colombie-Britannique en prévenant les incidents maritimes, les répercussions sur l'environnement et la pollution côtière.

Répercussions sur la qualité de vie

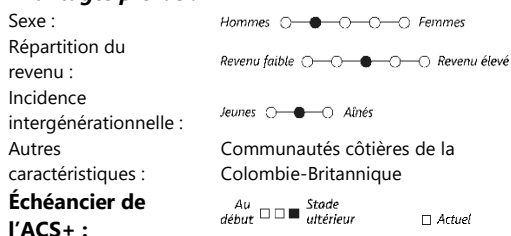


Environnement – *Catastrophes naturelles et urgences; protection côtière et marine*

Bonne gouvernance – *Sécurité personnelle; préparation aux urgences*

Population cible : Secteur maritime en Colombie-Britannique

Avantages prévus :



Soutenir l'adoption de technologies propres dans les pêches et l'aquaculture

Cette mesure bénéficie aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises qui participent aux pêches et aux entreprises d'aquaculture. Ces exploitations ont tendance à être situées dans les petites communautés côtières et autochtones partout au Canada, dont environ 70 % à 80 % de leur main-d'œuvre est composée d'hommes. Les fournisseurs de technologies propres au Canada et à l'international bénéficieront également grâce à une demande accrue.

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Technologies propres, protection côtière et marine*

Population cible : Pêches commerciales; secteur de l'aquaculture

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition du revenu : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☐
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Populations côtières et éloignées; fournisseurs de technologies propres
 Échéancier de : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Poursuivre le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions éloignées

Cette mesure bénéficie aux communautés autochtones et éloignées au Manitoba, au Québec et au Labrador, dont bon nombre sont seulement accessibles par voies ferroviaires. Les résidents de ces communautés ont une plus grande probabilité d'avoir un faible revenu et de dépendre des services ferroviaires pour avoir accès aux possibilités économiques et aux produits et services essentiels, y compris les soins de santé.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Revenu des ménages*
 Société – *Cohésion sociale et liens*
 Santé – *Besoins insatisfaits en soins de santé et en soins de santé mentale*

Population cible : Communautés rurales et éloignées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ Femmes ☒
 Répartition du revenu : Revenu faible ☒ Revenu élevé ☐
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☐
 Autres caractéristiques : Communautés autochtones et éloignées au Manitoba, au Québec et au Labrador
 Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel ☒

Protéger les lieux patrimoniaux du Canada

Le fait d'avoir une approche et un cadre juridique pour protéger et présenter des exemples d'importance nationale du patrimoine culturel du Canada devrait profiter à tous les Canadiens. L'initiative profitera directement aux peuples autochtones, dont les Premières Nations, les Inuits et les Métis, grâce à l'ajout d'une représentation fondée sur la distinction à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, ainsi qu'à un plus grand nombre de possibilités de protéger et de présenter les contributions des peuples autochtones au patrimoine naturel et culturel du Canada.

En renouvelant l'expérience des visiteurs dans des lieux historiques partout au Canada, cette mesure profitera également aux personnes à revenu moyen et élevé, aux personnes hautement qualifiées et aux personnes âgées de plus de 60 ans, qui sont la principale clientèle du tourisme culturel et patrimonial. Les entreprises touristiques dans les communautés qui abritent des lieux historiques peuvent également bénéficier de ces investissements.

Sources des données : Statistique Canada; Association canadienne des professeures et professeurs d'université; Commonwealth of Australia; The College of Estate Management; EconomicDevelopment.org

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – Conservation

Société – Sentiment de fierté ou d'appartenance au Canada; préservation historique et culturelle; participation sociale

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu: Revenu faible Revenu élevé
Incidence
Intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Tourisme

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Approche axée sur l'ACS+

Parmi ses priorités, le cadre pour l'histoire et la commémoration de Parcs Canada comprend l'histoire des peuples autochtones et la diversité. Parcs Canada déterminera les désignations prioritaires à examiner en fonction des points de vue autochtones et d'autres optiques de l'ACS+, y compris les femmes et les Canadiens racisés, dans le but de reconnaître les couches d'histoire manquantes et d'éliminer le contenu historique controversé.

Maintenir la capacité de traitement des demandes de résidence temporaire

Les investissements profiteront aux résidents temporaires du Canada, qui ont diverses caractéristiques et qui sont généralement équilibrées entre les sexes. En 2019, il y avait plus de 3,4 millions de résidents temporaires au Canada. Même si les visiteurs et les étudiants étrangers étaient équilibrés entre les sexes – 52 % et 47 % étaient des femmes, respectivement – les travailleurs étrangers temporaires étaient plus susceptibles d'être des hommes, composant 63 % de l'ensemble de titulaires de permis de travail.

Sources de données : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Saine gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Résidents temporaires

Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
Répartition du revenu: Revenu faible Revenu élevé
Incidence
Intergénérationnelle : Jeunes Aînés
Autres caractéristiques : Visiteurs, étudiants internationaux, travailleurs étrangers temporaires et leurs employeurs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Prolongation du Fonds de secours d'urgence de Granville Island

Le financement d'urgence bénéficiera directement aux petites entreprises de Granville Island, lesquelles se trouvent en grande partie dans les industries des arts et de la culture, du tourisme et de la restauration. Les incidences seront positives pour les employés de ces entreprises, dont bon nombre sont des artistes et des travailleurs culturels ou travaillent dans l'industrie de la restauration, et qui ont, en moyenne, un revenu inférieur à celui de l'ensemble la main-d'œuvre. La mesure bénéficie indirectement à la région métropolitaine de Vancouver en permettant à Granville Island de demeurer un centre touristique et culturel important au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenus; emplois; croissance des entreprises
Société – Communautés dynamiques

Population cible :

Petites entreprises de Granville Island

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Répartition du revenu:

Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques :

Région de Vancouver; entreprises et employés de Granville Island

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Chapitre 7 : Un Canada plus égalitaire

Cette section comprend un rapport des répercussions sur les genres et la diversité des mesures restantes indiquées dans le chapitre 7.

De meilleures données pour de meilleurs résultats : Comprendre les causes de l'inégalité grâce à des données désagrégées

Cette mesure profitera à tous les Canadiens, mais particulièrement aux sous-populations racisées, aux Autochtones et à d'autres groupes marginalisés, y compris les membres de la communauté LBGTQ2 et les personnes handicapées, qui vivent au Canada en raison des meilleures politiques et des programmes qui sont éclairés par des données sur les inégalités sociales et économiques qui sont plus justes.

Cette mesure profitera aussi aux chercheurs canadiens, qui auront un meilleur accès aux données pertinentes.

Source de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Perception positive de la diversité
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques; Discrimination et traitement injuste

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes ☐ ☒ Femmes

Répartition des revenus Revenu faible ☐ ☒ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques Canadiens racisés, communauté LBGTQ2 et autres groupes marginalisés

Échéancier de l'ACS+

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées

Ces modifications profiteront directement aux personnes handicapées en augmentant le nombre de personnes qui ont accès à l'allègement fiscal et à d'autres soutiens fédéraux. Ce groupe devrait inclure les personnes atteintes du diabète, de troubles métaboliques héréditaires et d'une déficience mentale, car les modifications ont trait aux répercussions liées à l'invalidité qu'elles subissent. Au sein de ces groupes, les Canadiens à faible revenu devraient en bénéficier le plus, car ils représentent une partie plus importante des personnes handicapées et une partie plus importante des bénéficiaires des mesures touchées par les modifications (c'est-à-dire, ceux dont l'admissibilité est liée au crédit d'impôt pour personnes handicapées), dont plusieurs sont visent à offrir des prestations supplémentaires aux Canadiens à faible revenu. Les parents et les autres aidants familiaux en bénéficieront également directement par l'accès à des mesures comme la Prestation pour enfants handicapés ou par la capacité de demander un crédit d'impôt pour personnes handicapées transféré.

Sources de données : Enquête canadienne sur l'incapacité, Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenus des ménages; Répondre à ses besoins quotidiens

Santé – Besoins insatisfaits en soins de santé physique ou mentale; Santé mentale autoévaluée

Santé – Environnements accessibles

Population cible :

Personnes handicapées et leurs aidants naturels

Avantages escomptés

Genre :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition des revenus :

Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé

Intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Canadiens handicapés et leurs aidants naturels

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Reconnaître les contributions des travailleurs atomiques

Plus de 99 % des anciens employés d'Énergie atomique du Canada limitée qui ont participé à l'assainissement de deux accidents survenus aux Laboratoires de Chalk River dans les années 1950 sont des hommes et, par conséquent, les bénéficiaires sont des aînés.

Si l'ancien employé est décédé, les proches pourront recevoir la reconnaissance. Les familles des anciens employés bénéficieront également indirectement de la reconnaissance de leur membre de famille.

Sources de données : Énergie atomique du Canada limitée

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Revenu des ménages*

Société – *Sentiments d'utilité et de valeur personnelle*

Bon gouvernement – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Anciens employés d'Énergie atomique du Canada limitée

Avantages escomptés

Genre : Hommes ● ○ ○ ○ ○ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ○ ● ○ ○ ○ Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ○ ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Familles des anciens employés d'Énergie atomique du Canada limitée

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Créer une stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme

Une stratégie nationale pour le trouble du spectre de l'autisme ciblerait tous les Canadiens qui souffrent du trouble du spectre de l'autisme ainsi que les membres de leur famille. Le trouble du spectre de l'autisme est souvent diagnostiqué durant l'enfance, ce qui signifie que cette proposition prendra en considération les enfants et les jeunes. En outre, les personnes de sexe masculin sont quatre à cinq fois plus susceptibles que les personnes de sexe féminin de recevoir un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Enfants vulnérables durant la petite enfance; État de santé fonctionnel; Besoins en soins de santé insatisfaits; Besoins insatisfaits en soins de santé mentale*
Société – *Satisfaction à l'égard de l'utilisation du temps; Sentiment d'appartenance à la communauté locale; Environnements accessibles*

Population cible Personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme

Avantages escomptés

Sexe Hommes ○ ● ○ ○ ○ Femmes
Répartition des revenus Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle Jeunes ● ○ ○ Aînés

Autres caractéristiques Personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme; Proches aidants

Échéancier de l'ACS+

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Élaborer un cadre national sur le diabète

Environ 3,2 millions de Canadiens vivent avec le diabète et 200 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Les personnes qui ont des problèmes de santé chronique préexistants, comme l'obésité, risquent davantage de souffrir de diabète de type 2, qui représente 90 % des cas. Le taux de diabète est environ 16 % plus élevé chez les hommes et est plus de deux fois plus élevés chez les adultes sud-asiatiques et noirs que chez les adultes caucasiens. Qui plus est, les adultes des Premières Nations qui vivent dans une réserve ou dans les collectivités du Nord affichent des taux de diabète beaucoup plus élevés. Le fait d'appuyer davantage la recherche sur les causes, le traitement et la mise au point d'un éventuel traitement pour le diabète devrait aussi profiter aux enfants atteints de diabète juvénile. Même si le diabète est généralement plus commun chez les hommes, les inégalités dans les taux de diabète selon le revenu, le niveau d'éducation et l'emploi sont plus marquées chez les femmes. À titre d'exemple, les femmes sans diplôme d'études secondaires sont 2,2 fois plus susceptibles d'être obèses que les femmes qui ont un diplôme universitaire.

Sources des données : Statistique Canada, Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé, Institut canadien d'information sur la santé et Agence de la santé publique du Canada

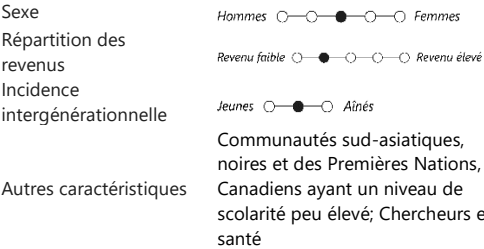
Répercussions sur la qualité de vie



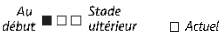
Santé – *Activité physique; Consommation de fruits et de légumes; État de santé autoévalué*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Échéancier de l'ACS+



Taxation des produits de vapotage

Cette mesure comporte à la fois des avantages directs et des répercussions négatives qui s'accumuleront chez les jeunes et les hommes, étant donné que le taux de consommation des produits de vapotage au sein de ces groupes est plus élevé que pour les autres groupes démographiques.

Sources des données : Santé Canada

Répercussions sur la qualité de vie

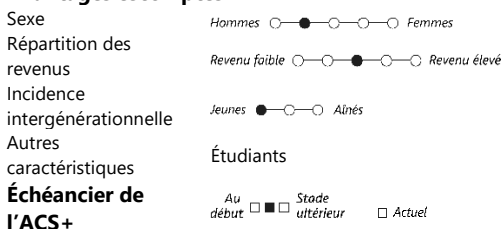


Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB

Santé – Espérance de vie ajustée en fonction de la santé

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Taxation du tabac

La consommation moyenne de produits du tabac est plus élevée au sein d'un éventail de groupes démographiques. Dans la mesure où ces consommateurs sont incapables de réduire leur consommation de produits du tabac, cette mesure s'accompagnera de répercussions quelque peu régressives, étant donné que les fumeurs à faible revenu dépensent plus en produits du tabac, en tant que partie de leur revenu, que les fumeurs à revenu élevé. Ces répercussions ne devraient pas être importantes, étant donné qu'un fumeur quotidien moyen dépensait environ 3 150 \$ en cigarettes en 2020, selon les estimations. La mesure augmentera d'environ 100 \$ par année le montant du droit d'accise intégré au prix des cigarettes. Cette augmentation pourrait dissuader la consommation du tabac, ce qui pourrait être avantageux pour les fumeurs qui parviennent à réduire leur consommation.

Sources des données : Statistique Canada et Agence de la santé publique du Canada

Répercussions sur la qualité de vie

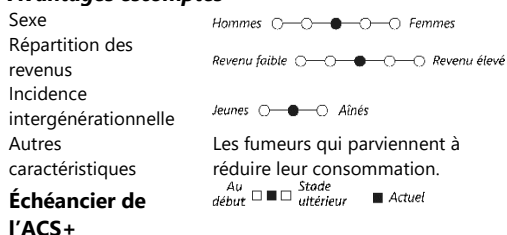


Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB

Santé – Espérance de vie ajustée en fonction de la santé

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Appuyer la Société canadienne du sang

Cette initiative profite directement aux Canadiens atteints de troubles médicaux qui se fient aux produits à base de plasma (PBP) comme traitement salulaire. Les conditions pour lesquelles les PBP sont prescrits ne touchent pas un groupe démographique particulier par rapport à un autre, mais elles englobent plutôt toutes les dimensions du sexe, de l'âge, du genre et de la diversité.

Cette initiative profite indirectement aux travailleurs du secteur de la construction à court terme et aux travailleurs du secteur de la santé à long terme. Les avantages indirects sont équilibrés entre les sexes, car 87 % des travailleurs de l'industrie de la construction sont des hommes et 82 % des travailleurs du secteur de la santé et de l'aide sociale sont des femmes.

Sources de données : Statistique Canada, Canadian Immunodeficiencies Patient Organization

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Emploi

Santé – *Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; État de la santé fonctionnelle*

Population cible :

Canadiens atteints de troubles médicaux particuliers

Avantages escomptés

Sexe Hommes Femmes
 Incidence intergénérationnelle Jeunes Aînés
 Autres caractéristiques Travailleurs des secteurs de la santé et de la construction

Échéancier de l'ACS+

Au début Stade ultérieur Actuel

Assurer un accès approprié et des mesures de protection en matière d'aide médicale à mourir au Canada

Ce financement profitera à tous les Canadiens, en garantissant que le cadre de l'aide médicale à mourir est mis en œuvre d'une façon qui garantit que l'on porte une attention appropriée à l'accès, aux protections et à l'uniformité à l'échelle du Canada, au fur et à mesure qu'il évolue.

Sources de données : Santé Canada (p. ex., *Système de surveillance de l'aide médicale à mourir au Canada*) et Institut canadien d'information sur la santé

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Soins de fin de vie (accès, qualité et caractère culturel satisfaisant)*

Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible

Tous les Canadiens;

Avantages escomptés

Sexe Hommes Femmes
 Répartition des revenus Revenu faible Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle Jeunes Aînés
 Autres caractéristiques

Échéancier de l'ACS+

Au début Stade ultérieur Actuel

Chapitre 8 : Des communautés autochtones solides

Cette section comprend un rapport des répercussions sur les genres et la diversité des mesures restantes indiquées dans le chapitre 8.

Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de Premières Nations (prévention de maladies)

Les modifications au Règlement profitent directement à tous les membres des communautés des Premières Nations dans lesquelles des élections sont reportées pour des raisons de préoccupations pour la santé publique jusqu'à ce qu'elles puissent se tenir en toute sécurité. Cette mesure permet de réduire le risque de propagation de la COVID-19 dans les communautés en évitant les rassemblements de personnes, tout en s'assurant que les communautés ne font pas face à une lacune en matière de gouvernance pendant la pandémie.

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – *Incidence de la COVID-19*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible

Premières Nations

Avantages escomptés

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés

Échéancier de l'ACS+

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Soutenir les économies autochtones pendant la COVID-19

Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des entreprises autochtones situées dans des communautés autochtones ont indiqué que la COVID-19 a eu des répercussions économiques négatives. Parmi les répercussions négatives relevées par les répondants, mentionnons une baisse des revenus, la fermeture de bureaux et d'installations et, dans certains cas, la fermeture temporaire ou permanente de leur entreprise. Ces investissements profiteront directement aux communautés et aux entreprises autochtones, ce qui les aidera à maintenir des emplois et des services essentiels pendant la pandémie. Cette mesure appuiera également les micro-entreprises autochtones locales, exploitées majoritairement par des femmes autochtones, ce qui profite directement au bien-être des familles individuelles.

Les investissements visant à appuyer la résilience de l'Autorité financière des Premières Nations appuieront directement les gouvernements des Premières Nations, ce qui profitera à l'ensemble de la communauté (hommes, femmes, jeunes et aînés).

Sources de données : Conseil canadien pour les entreprises autochtones

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Revenus des ménages; Croissance des entreprises; Protection contre les chocs de revenu*
Société – *Communautés dynamiques*

Population cible :

Peuples autochtones

Avantages escomptés

Genre : Hommes ○ ● Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés

Autres caractéristiques :

Peuples autochtones –
Communautés des Premières Nations

Échéancier d'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Taxes sur les services et taxe de vente des Premières Nations en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN)

Cette initiative profite aux membres des Premières Nations qui ont des revenus tirés de la taxe sur les produits et services des Premières Nations ou de la taxe de vente des Premières Nations et qui cherchent à obtenir un financement à long terme auprès de l'Administration financière des Premières Nations. La mesure dans laquelle cette initiative profitera à différents genres ou groupes démographiques dépendra de la façon dont les Premières Nations utilisent les fonds recueillis. Cette initiative ne devrait pas avoir de répercussions négatives sur les différents genres ou groupes démographiques.

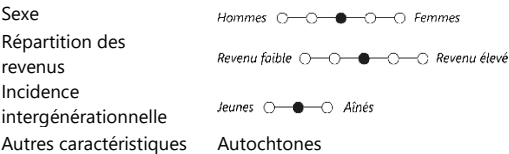
Répercussions sur la qualité de vie



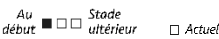
Bonne gouvernance – Autodétermination des Autochtones

Population cible Premières Nations

Avantages escomptés



Échéancier de l'ACS+



Refonte de la politique sur les ajouts aux réserves

Ce programme profite directement à tous les membres des communautés participantes des Premières Nations en renforçant la capacité d'ajouter des terres de réserve, améliorant ainsi le rythme d'acquisition des terres. L'accès aux terres peut donner lieu à de meilleures possibilités économiques, favoriser la capacité de développer des infrastructures et des logements communautaires et créer un plus grand sentiment d'appartenance à la culture et à la communauté locale. De plus, ce programme appuiera un processus de refonte des politiques qui fera la promotion de l'autodétermination de tous les membres de la communauté, tout en intégrant un large éventail de perspectives, en mettant un accent particulier sur les droits et les besoins des aînés, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ainsi que des membres vivant hors réserve.

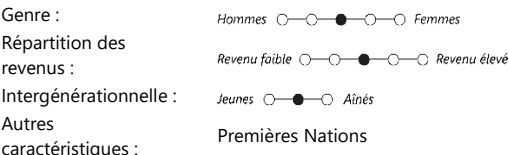
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier; Logement acceptable
Société – Sentiment d'appartenance à la communauté locale
Bonne gouvernance – Autodétermination des Autochtones

Population cible : Premières Nations

Avantages escomptés



Échéancier d'ACS+ :



Faire progresser le règlement de revendications particulières

Le réapprovisionnement du Fonds de règlement des revendications particulières assurera la disponibilité des ressources pour payer les montants de règlements. Le Canada n'influence ni ne suit la façon dont les Premières Nations choisissent d'utiliser les fonds de règlement. Toutefois, certaines communautés ont déjà décidé d'investir dans les services sociaux, l'infrastructure et l'éducation.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques; Autodétermination des Autochtones

Population cible : Peuples autochtones – Premières Nations

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
 Intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
 Autres caractéristiques : Autochtones – Premières Nations
 Échéancier d'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Commémorer les séquelles des pensionnats indiens

Cette mesure est équilibrée entre les sexes et profitera à tous les Canadiens souhaitant participer à des événements qui se tiendront partout au pays à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation proposée. Dans certains cas, les événements ciblent et encouragent la participation de certains groupes comme les Autochtones et les jeunes Canadiens. En fournissant un appui continu aux activités de commémoration et de sensibilisation à l'histoire et à l'héritage des pensionnats indiens, cette mesure contribuera également au succès de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie



Société– Sentiment d'appartenance au Canada; sentiment d'appartenance à une communauté locale; Participation sociale

Population cible Tous les Canadiens; Autochtones

Avantages escomptés

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ ☐ ☐ Aînés
 Autres caractéristiques : Autochtones
 Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Bonifier le financement des subventions sur 10 ans

Cet investissement profite aux bandes des Premières Nations qui reçoivent un financement par l'entremise de subventions de dix ans et aux membres de leur communauté. L'augmentation du financement des programmes pour répondre à la croissance des prix et de la population permet de s'assurer que les communautés des Premières Nations peuvent continuer à offrir des services qui répondent à leurs besoins et à leurs priorités. Il est probable qu'un éventail d'avantages sociaux et de qualité de vie découlera de ces investissements. Toutefois, les bandes bénéficiaires choisissent la façon de répartir ces fonds.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; Autodétermination des Autochtones*
Répercussions supplémentaires sur la qualité de vie (p. ex., la prospérité, la santé, la société) fondées sur les investissements communautaires des Premières Nations

Avantages escomptés	Avantages escomptés	
Sexe		
Répartition des revenus	Répartition des revenus	
Incidence intergénérationnelle	Incidence intergénérationnelle	
Autres caractéristiques	Autres caractéristiques	
Échéancier de l'ACS+	Échéancier de l'ACS+	
Avantages escomptés	Avantages escomptés	Avantages escomptés

Appuyer les stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones

En général, les peuples autochtones connaissent des résultats socio-économiques moindres par rapport à ceux des populations non autochtones du Canada, y compris dans les domaines de la santé et du bien-être, du revenu et de l'éducation. Cette proposition profitera aux peuples autochtones en aidant à s'assurer que les gouvernements, les organismes et les communautés autochtones disposent des données dont ils ont besoin pour mettre en œuvre une gouvernance fondée sur des données probantes et une prestation de services qui repose sur des visions de bien-être adaptées sur le plan culturel. Elle aidera à améliorer les résultats pour les peuples autochtones, tels qu'ils sont mesurés par des indicateurs de la santé et de bien-être dirigés et co-élaborés par les Autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Communautés dynamiques; Préservation culturelle et historique*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; Autodétermination des Autochtones*

Population cible : Peuples autochtones

Avantages escomptés

Genre :	Hommes ○ ● Femmes
Répartition des revenus :	Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Intergénérationnelle :	Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques :	Autochtones
Échéancier d'ACS+ :	Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel

Capacité de Parcs Canada en matière de mobilisation des Autochtones

Ce programme profite directement aux peuples autochtones, en renforçant la capacité de Parcs Canada à négocier des ententes fondées sur les droits, ce qui accroît la probabilité de conclure des ententes plus tôt et avec un plus grand nombre de groupes autochtones. Le programme devrait encourager le rétablissement du lien entre les peuples autochtones et leurs territoires traditionnels, en plus de rétablir la responsabilité historique des peuples autochtones à l'égard de la gestion de leurs terres et ressources traditionnelles. Cela favorisera l'édification d'une nation et permettra d'obtenir des résultats socioéconomiques plus solides, qui s'accumuleront pour les femmes, les hommes et les Autochtones non binaires. Ce programme profite directement aux peuples autochtones, en renforçant la capacité de Parcs Canada à négocier des ententes fondées sur les droits, ce qui accroît la probabilité de conclure des ententes plus tôt et avec un plus grand nombre de groupes autochtones. Le programme devrait encourager le rétablissement du lien entre les peuples autochtones et leurs territoires traditionnels, en plus de rétablir la responsabilité historique des peuples autochtones à l'égard de la gestion de leurs terres et ressources traditionnelles. Cela favorisera l'édification d'une nation et permettra d'obtenir des résultats socioéconomiques plus solides, qui s'accumuleront pour les femmes, les hommes et les Autochtones non binaires.

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Satisfaction à l'égard de l'environnement local; Capital naturel*
 Société – *Sentiment d'appartenance à la communauté locale*
 Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques; Autodétermination des Autochtones*

Population cible	Autochtones
Avantages escomptés	
Sexe	Hommes Femmes
Répartition des revenus	Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle	Jeunes Aînés
Autres caractéristiques	Autochtones

Échéancier de l'ACS+

Au début Stade ultérieur Actuel

Appuyer les partenaires autochtones aux fins d’une consultation et d’une mobilisation significative avec la Couronne

Ce programme profite aux peuples autochtones. Les résultats attendus sont équilibrés entre les sexes et accroîtront la possibilité, pour tous les membres de la collectivité, de prendre part aux activités de consultation et de mobilisation.

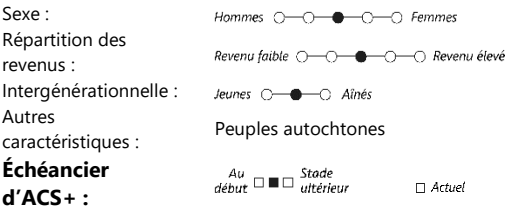
Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l’égard des institutions publiques; Autodétermination des Autochtones

Population cible : Peuples autochtones

Avantages escomptés



Chapitre 9 : Protéger nos valeurs communes

Cette section comprend des répercussions sur les genres et la diversité des mesures restantes indiquées dans le chapitre 9.

Contrôle des armes à feu

Ces mesures profiteront directement à tous les Canadiens, mais pourraient toucher les hommes et les femmes dans une mesure disproportionnée de différentes façons. Les hommes représentaient la grande majorité des détenteurs d'un permis d'armes à feu qui possédaient des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte en 2020 et 90 % des auteurs de crime violent lié aux armes à feu en 2016. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence entre partenaires intimes; elles représentent 86 % des victimes des incidents mettant en cause une arme à feu signalés à la police en 2018. Ces mesures peuvent également avoir des répercussions disproportionnées sur les communautés autochtones, où l'on peut observer des taux plus élevés d'infractions violentes concernant des armes à feu et de violence entre partenaires intimes par rapport aux communautés non autochtones.

Sources des données : Statistique Canada; Gendarmerie royale du Canada

Répercussions sur la qualité de vie

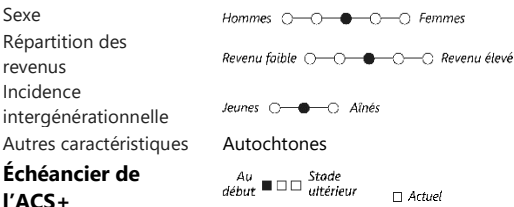


Bonne gouvernance – Taux de victimisation; Indice de la gravité de la criminalité; Sécurité personnelle

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés



+ Approche axée sur l'ACS+

Des campagnes de sensibilisation faisant la promotion de l'usage responsable et sécuritaire des armes à feu viseront un public masculin.

Meilleure protection de l'emploi pour les parents de jeunes victimes d'actes criminels

Cette modification législative profite directement aux travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale. Étant donné qu'il y a eu moins de 100 demandes depuis 2013, des données détaillées et fiables sur le sexe et la démographie ne sont pas disponibles. Toutefois, même si les hommes représentent 62 % de la main-d'œuvre sous réglementation fédérale, les données administratives indiquent que la majorité des demandeurs étaient des femmes.

Répercussions sur la qualité de vie

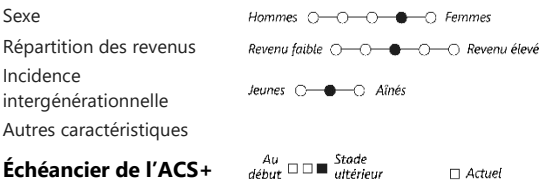


Prosperité – Protection contre les chocs de revenu

Population cible

Travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale

Avantages escomptés



Réformer le processus d'examen de la conduite des juges

Tous les Canadiens bénéficieront d'un processus d'examen réformé qui permettra de réduire les retards, d'améliorer la responsabilisation et, en fin de compte, d'accroître la confiance du public à l'égard des tribunaux et du système de justice. Plus particulièrement, cette mesure profitera à ceux qui ont des affaires devant des juges nommés par le gouvernement fédéral en s'assurant que toute plainte d'inconduite est traitée de manière efficace et transparente.

En mars 2021, les femmes formaient 45 % des juges nommés par le gouvernement fédéral. Les efforts récents visaient à accroître la diversité de la magistrature. Entre octobre 2019 et octobre 2020, les femmes représentaient 65 % des nouvelles nominations, alors que les minorités visibles représentaient 17 % et les Autochtones représentaient 3 %.

Sources de données : Commissariat à la magistrature fédérale

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☐ ☒ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☒ Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Juges nommés par le gouvernement fédéral

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre des résultats relatifs aux sexes : S.O.

Geler l'accumulation des pensions pour les juges dont la révocation est recommandée

Cette initiative contribuera au maintien de la confiance du public dans l'intégrité des juges canadiens nommés par le gouvernement fédéral. La modification législative proposée s'appliquera aux juges nommés par le gouvernement fédéral, peu importe leurs caractéristiques personnelles.

En mars 2021, les femmes formaient 45 % des juges nommés par le gouvernement fédéral. Les efforts récents visaient à accroître la diversité de la magistrature. Entre octobre 2019 et octobre 2020, les femmes représentaient 65 % des nouvelles nominations, alors que les minorités visibles représentaient 17 % et les Autochtones représentaient 3 %.

Source de données : Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Juges nommés par le gouvernement fédéral

Avantages escomptés

Sexe : Hommes ☐ ☒ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☒ Revenu élevé
Incidences intergénérationnelles : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Juges nommés par le gouvernement fédéral

Échéancier de l'ACS+

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Maintenir les services de la Cour fédérale pendant la COVID-19

Cette initiative profitera à tous les Canadiens en permettant l'accès à la justice pendant la pandémie de COVID-19. Les Canadiens qui portent des affaires devant les tribunaux fédéraux représentent un spectre de la société canadienne diversifiée, composé d'affaires déposées par les particuliers, les entreprises, les organismes et les organismes gouvernementaux.

En outre, les mesures de santé publique profiteront directement aux personnes qui travaillent dans les tribunaux fédéraux, comme membres des tribunaux, les professionnels du droit, le personnel administratif et les ressources humaines.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; Primauté du droit; Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Personnes qui travaillent dans les tribunaux fédéraux

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements correctionnels

Ce financement profitera de façon disproportionnée au personnel du Service correctionnel du Canada et aux groupes qui sont incarcérés de manière disproportionnée, notamment les communautés noires et autochtones, ainsi qu'aux hommes et aux personnes handicapées et atteintes de troubles de santé.

Par exemple, les Canadiens noirs représentent 7,2 % des détenus sous responsabilité fédérale, mais uniquement 3,5 % de la population canadienne. De même, les peuples autochtones représentent 30 % des admissions de détenus sous responsabilité fédérale, malgré le fait qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la population. Chez les femmes détenues, 42 % sont autochtones. Plus de 95 % des détenus des établissements fédéraux sont des hommes.

Sources de données : Statistique Canada; Service correctionnel du Canada; Bureau de l'enquêteur correctionnel

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Espérance de vie rajustée en fonction de la santé; Incidence de COVID-19

Population cible : Détenus et personnel du Service correctionnel du Canada

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☒ ☐ ☐ ☐ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Détenus noirs, autochtones et masculins

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Améliorer la collecte de données sur les menaces à la cybersécurité

Cette initiative vise la poursuite du programme de l'Enquête canadienne sur la cybersécurité et le cybercrime, qui permet au gouvernement de surveiller les tendances, de collecter des données et de mieux répondre aux menaces à la cybersécurité qui pourraient toucher les personnes et les entreprises du pays.

En 2019, 21 % des entreprises canadiennes ont déclaré avoir été victimes d'incidents de cybersécurité. Les secteurs industriels les plus souvent touchés étaient les secteurs des industries de l'information et de la culture, du commerce de gros et des services professionnels, scientifiques et techniques. L'amélioration de la surveillance et de la collecte d'information sur les cybermenaces visant le secteur privé devrait profiter à tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

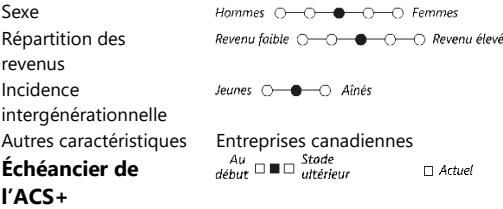


Bonne gouvernance – *Sécurité nationale (cyber); Désinformation/confiance envers les médias; Taux de victimisation*

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Améliorer l'accès à l'information pour les Canadiens

L'examen de la Loi sur l'accès à l'information et les améliorations apportées au programme d'accès à l'information profiteront à tous les Canadiens, grâce à une transparence et une reddition de comptes accrues des institutions fédérales du Canada. Les personnes qui font partie des principaux groupes d'utilisateurs des services d'accès à l'information devraient particulièrement en profiter. Parmi ces groupes, notons, les médias, les chercheurs, les bibliothécaires et les statisticiens. En outre, les organisations autochtones devraient aussi en profiter, car elles sont d'importantes utilisatrices de l'accès à l'information, en particulier lorsqu'elles cherchent des renseignements sur les terres et d'autres revendications.

Source des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Répercussions sur la qualité de vie

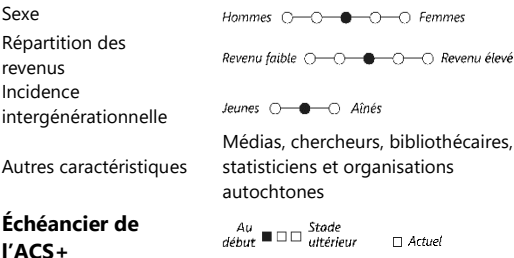


Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Appuyer la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

Ces mesures profiteront directement à tous les Canadiens, en améliorant les capacités de défense nationale du Canada.

L'activité économique générée par ces mesures devrait profiter aux communautés autochtones dans le Nord. Cette mesure profitera aussi indirectement à certaines industries, comme les métiers de la construction, l'ingénierie et l'aérospatiale, qui ont tendance à employer une main-d'œuvre à prédominance masculine.

Sources des données : *Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Statistique Canada*

Répercussions sur la qualité de vie

Prospérité – *Investissement en R-D*
Bonne gouvernance – *Sécurité nationale; Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes Femmes
Répartition des revenus Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle Jeunes Aînés
Autres caractéristiques Collectivités du Nord, métiers de la construction et ingénierie
Échéancier de l'ACS+ Au début Stade ultérieur Existing

+ Approche axée sur l'ACS+

Afin de réduire au minimum la possibilité de répercussions négatives sur des groupes marginalisés ou sous-représentés, le ministère de la Défense nationale consultera les groupes autochtones locaux et appliquera un filtre de l'ACS+ aux ententes de recherche-développement avec le milieu universitaire et le secteur privé.

Augmentation des contributions du Canada à l'OTAN

Tous les Canadiens bénéficieront du renforcement de leur défense et de leur sécurité, ainsi que de la promotion de la paix.

La contribution accrue à l'initiative pour la disponibilité opérationnelle de l'OTAN générera des dépenses supplémentaires liées à l'entretien de l'équipement de défense. Cette augmentation profitera indirectement aux industries de défense du Canada, dont les employés sont majoritairement des hommes. À titre d'exemple, 81 % des employés du secteur de l'aérospatiale et 87 % des employés dans le secteur de la construction navale sont des hommes.

Sources des données : *Statistique Canada, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*

Répercussions sur la qualité de vie

Bonne gouvernance – *Sécurité nationale; Place du Canada dans le monde*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes Femmes
Répartition des revenus Revenu faible Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle Jeunes Aînés
Autres caractéristiques Industries de défense du Canada
Échéancier de l'ACS+ Au début Stade ultérieur Actuel

Faire progresser l'Initiative sur la sécurité aérienne

Cette mesure profitera à tous les Canadiens en atténuant le risque lié à la sécurité de l'aviation civile. Étant donné que les personnes à revenu élevé ont plus tendance à voyager par avion, elles devraient profiter davantage de cette mesure que les autres Canadiens. Les voyageurs canadiens qui volent plus fréquemment près des zones de conflit en raison de liens familiaux ou d'obligations professionnelles profiteront relativement plus de cette mesure par rapport aux autres voyageurs canadiens.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Sécurité personnelle

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe	Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ ☐ Femmes
Répartition des revenus	Revenu faible ☐ ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle	Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques	Travailleurs du secteur aérien

Échéancier de l'ACS+

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Soutien des services de santé pour les Forces armées canadiennes

Cette mesure profite à tous les Canadiens, en garantissant que les membres des Forces armées canadiennes reçoivent des soins de santé de qualité afin de pouvoir être déployés au besoin. Elle profitera aussi directement aux membres des Forces armées canadiennes, qui sont principalement des hommes (84 %).

Cette mesure profitera indirectement aux professionnels des soins de santé, qui ont une éducation plus poussée et des revenus plus élevés que la population canadienne en général. Le personnel des soins de santé des Forces armées canadienne est principalement composé d'hommes, mais les employés du secteur des soins de santé au Canada sont principalement des femmes (78,7 %).

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Besoins en soins de santé insatisfaits

Bonne gouvernance – Sécurité nationale

Population cible

Personnel militaire

Avantages escomptés

Sexe	Hommes ☐ ☒ ☐ ☐ ☐ Femmes
Répartition des revenus	Revenu faible ☐ ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle	Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques	

Échéancier de l'ACS+

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Renforcer la capacité d'approvisionnement de la Garde côtière et des forces militaires

Tous les Canadiens profiteront directement d'un approvisionnement efficace en équipement et en navires à l'appui de la politique de défense du Canada et de la Garde côtière canadienne.

Cette mesure profitera indirectement aux travailleurs qui occupent un poste de spécialiste en approvisionnement, qui ont en général une éducation plus poussée et des revenus plus élevés que la population canadienne dans son ensemble.

Sources des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Protection côtière et marine*
Bonne gouvernance – *Sécurité nationale*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition des revenus Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques Spécialistes en approvisionnement

Échéancier de l'ACS+

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Veiller à ce que les partenaires d'approvisionnement respectent les intérêts économiques du Canada

Cette mesure pourrait inciter les soumissionnaires dans le cadre d'acquisitions en matière de défense à ne pas nuire aux intérêts économiques du Canada, ce qui pourrait profiter aux emplois canadiens. Toutefois, il y a un risque que les soumissionnaires décident de retirer du travail du Canada à la suite d'une évaluation négative, ou en raison des perceptions selon lesquelles la politique réduira leurs possibilités au Canada.

Toute répercussion est susceptible de profiter directement aux industries canadiennes de la défense, dont les employés sont majoritairement des hommes. Par exemple, 81 % des employés de l'aérospatiale et 87 % des employés de la construction navale sont des hommes.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité : *PIB par habitant, Revenus des ménages*

Population cible : Industries canadiennes de défense

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☒ ☐ ☐ ☐ Femmes
Répartition des revenus : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier d'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Recapitalisation de FinDev Canada

Cette initiative profite aux travailleurs à faible revenu, y compris les travailleuses, dans les secteurs de l'agroalimentaire, de services financiers et de croissance verte en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Les bénéficiaires indirects de cette recapitalisation sont les personnes à faible revenu en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes. Tous les Canadiens en profitent puisqu'ils sont plus sûrs et plus prospères lorsque le reste du monde est plus prospère et en meilleure santé.

Sources de données : Nations Unies, Femmes de l'ONU, OCDE, Banque mondiale, OIT, AIE, GTAP

Répercussions sur la qualité de vie

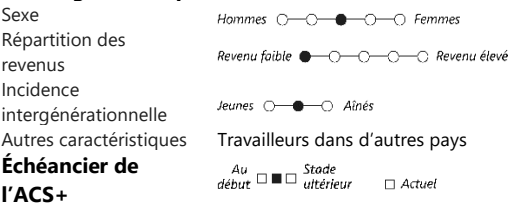


Bonne gouvernance – Place du Canada dans le monde

Population cible

Tous les Canadiens

Avantages escomptés



Appuyer les activités de la Commission des libérations conditionnelles du Canada

Ce financement appuiera le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les délinquants au Canada qui demandent une libération conditionnelle. Groupes qui sont incarcérés de manière disproportionnée et demandent plus souvent la libération conditionnelle, notamment les communautés noires et autochtones, ainsi que les hommes et les personnes handicapées et atteintes de troubles de santé. Par exemple, les Canadiens noirs représentent 7,2 % des détenus sous responsabilité fédérale, mais uniquement 3,5 % de la population canadienne. De même, les Autochtones représentent 30 % des admissions de détenus sous responsabilité fédérale, malgré le fait qu'ils ne représentent qu'environ 5 % de la population. Chez les femmes détenues, 42 % sont autochtones. Plus de 95 % des détenus des établissements fédéraux sont des hommes.

Sources de données : Statistique Canada; Service correctionnel du Canada; Bureau de l'enquêteur correctionnel

Répercussions sur la qualité de vie

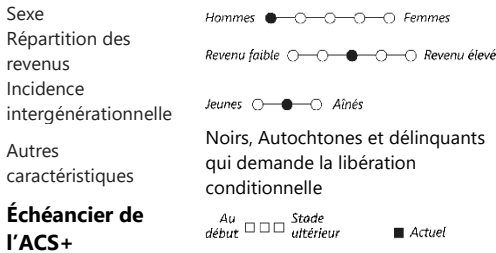


Bonne gouvernance – Accès à une justice équitable et égale; représentation dans la population en détention dans les établissements correctionnels

Population cible

Personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les délinquants qui demandent la libération conditionnelle

Avantages escomptés



Améliorer les systèmes de GI-TI pour soutenir le lobbying transparent

Des systèmes efficaces qui soutiennent le lobbying transparent au Canada profitent à tous les Canadiens.

Les hommes devraient profiter de manière inégale des avantages indirects de l'embauche et des dépenses liées aux systèmes de GI/TI en raison de la surreprésentation des hommes dans les domaines de la GI/TI.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Répartition des revenus Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
 Incidence Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques Secteur de la GI/TI
Échéancier de l'ACS+
 Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Commission des débats des chefs

Une plus grande indépendance et une meilleure structure concernant l'organisation des débats des dirigeants lors des élections fédérales profiteront à tous les Canadiens. Les groupes généralement défavorisés en matière d'accessibilité à la radiodiffusion, comme les communautés de langue seconde en situation minoritaire et les Canadiens handicapés, en profiteraient particulièrement, car une partie du mandat de la Commission consiste à assurer l'accessibilité.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Sexe Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
 Répartition des revenus Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
 Incidence Jeunes ☐ ☒ Aînés
 Autres caractéristiques Personnes handicapées, communautés de langue seconde en situation minoritaire
Échéancier de l'ACS+
 Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Moderniser les systèmes d'information du ministère de la Défense nationale

Ces mesures permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle et l'état de préparation des Forces armées canadiennes, ce qui profitera à tous les Canadiens. Ces mesures profiteront également directement aux membres des Forces armées canadiennes et aux employés du ministère de la Défense nationale, qui bénéficient de ces systèmes d'information pour gérer l'équipement dont ils ont besoin pour faire leur travail et pour assurer l'exactitude de la rémunération des civils. Ces groupes sont composés majoritairement d'hommes (84 % et 59 %, respectivement).

Ces mesures profiteront indirectement aux travailleurs des professions de l'informatique et de l'ingénierie, qui profiteront des possibilités d'emploi connexes. Ce groupe professionnel est composé d'environ 80 % d'hommes et ses membres ont suivi des études supérieures et tirent un revenu plus élevé par rapport à la population canadienne.

Sources de données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Sécurité intérieure; Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages escomptés

Genre : Hommes ☒ Femmes ☐
 Répartition des revenus : Revenu faible ☐ Revenu élevé ☒
 Intergénérationnelle : Jeunes ☐ Aînés ☒
 Autres caractéristiques : Personnel militaire ☒
 Échéancier d'ACS+ : Au début ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel ☐

Chapitre 10 : Gouvernement responsable

Cette section comprend les analyses selon le sexe et la diversité pour les autres mesures prévues au chapitre 10 du budget de 2021.

Taxe sur les services numériques

La mesure aurait une incidence directe sur les grandes entreprises qui tirent des revenus de services numériques particuliers. Elle profiterait à tous les Canadiens en faisant en sorte que les sociétés paient une juste part d'impôt pour leurs activités au Canada. En ce qui a trait aux incidences indirectes, dans la mesure où les particuliers canadiens sont actionnaires de grandes sociétés qui paient des impôts plus élevés par suite de la mesure et où des impôts plus élevés entraînent le versement de dividendes moins élevés, les hommes et les personnes à revenu supérieur sont plus susceptibles d'être touchés négativement. Dans la mesure où une partie de la taxe est transmise directement ou indirectement aux consommateurs canadiens, l'incidence sera probablement plus importante sur les hommes.

Sources des données : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes —●— Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible —●— Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes —●— Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Taxe de luxe

Cette mesure aura probablement des répercussions négatives sur les Canadiens à revenu élevé, car ils sont plus susceptibles d'acheter des voitures de luxe, des avions personnels et des bateaux. Les secteurs de l'automobile, de l'aviation et de la navigation de plaisance pourraient également être touchés. D'après les données sur les ventes au détail de véhicules et les hypothèses concernant les prix de vente des véhicules, les personnes à revenu élevé (des hommes fort probablement) âgées de 30 à 60 ans en Ontario, en Alberta, au Québec et en Colombie-Britannique seraient les plus touchées par la taxe.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes —●— Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible —●— Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes —●— Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Taxe sur l'utilisation improductive des logements au Canada par des propriétaires étrangers non résidents

Cette mesure profite à tous les Canadiens en décourageant la sous-utilisation des logements canadiens par des propriétaires étrangers non-résidents. La mesure profite principalement aux personnes et aux ménages à revenus faibles et moyens vivant dans les zones urbaines en améliorant l'accessibilité au logement grâce à l'augmentation de l'offre de logements locatifs et de logements disponibles à la vente pour les propriétaires occupants.

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – *Logement acceptable*

Population cible :	Tous les Canadiens
Avantages prévus	
Sexe :	Hommes ○ ● Femmes ○
Répartition du revenu :	Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidence	
intergénérationnelle :	Jeunes ○ ● Aînés ○
Autres caractéristiques :	Régions particulières, personnes ayant un statut socioéconomique particulier
Échéancier de l'ACS+ :	Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel □

Lutter contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, et renforcer l'ARC

L'Agence du revenu du Canada (ARC) augmentera encore le nombre d'audits ciblés en mettant l'accent sur les grandes entreprises et sur une meilleure perception de la dette fiscale en souffrance. En ce qui concerne les particuliers canadiens qui sont actionnaires de grandes entreprises, les données fiscales montrent que les hommes, les Canadiens âgés et les personnes à revenu élevé reçoivent une plus grande part des dividendes imposables que les autres groupes.

Cette mesure profitera à tous les Canadiens grâce à un régime fiscal juste et équitable, à l'augmentation des recettes fédérales et à la réduction des frais de la dette.

L'évasion fiscale et la planification fiscale abusive peuvent se retrouver parmi tous les segments de la population, mais surtout dans les groupes les plus riches. Les données de l'ARC indiquent également que les hommes sont plus susceptibles d'être non conformes.

Sources des données : Agence du revenu du Canada; Organisation de coopération et de développement économiques

Répercussions sur la qualité de vie



Prospérité – *Ratio de la dette fédérale au PIB*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :	Tous les Canadiens
Avantages prévus	
Sexe :	Hommes ○ ● Femmes ○
Répartition du revenu :	Revenu faible ○ ● Revenu élevé ○
Incidence	
intergénérationnelle :	Jeunes ○ ● Aînés ○
Autres caractéristiques :	
Échéancier de l'ACS+ :	Au début ■ □ Stade ultérieur □ Actuel □

✚ Approche axée sur l'ACS+

L'ARC établira une approche de surveillance qui permettra de déterminer et de suivre certains facteurs de diversité chez les contribuables canadiens sélectionnés aux fins de mesures d'observation ou d'activités de sensibilisation axée sur l'éducation.

Limitations relatives aux déductions d'intérêts excessives

Cette mesure vise à protéger l'assiette fiscale et profite donc à tous les Canadiens. Le principal groupe visé par la mesure est celui des grandes entreprises, et la proposition aurait des répercussions négatives sur ce groupe en limitant les montants d'intérêt pouvant être déduits. Dans la mesure où les particuliers canadiens sont actionnaires de ces entreprises, on peut supposer que les hommes, les Canadiens âgés et les personnes à revenu élevé seraient plus susceptibles d'être touchés que les autres. Selon les données fiscales, les hommes ont reçu 65 % de la valeur des dividendes imposables en 2018, les contribuables de la tranche de revenu supérieure ont reçu environ 43 % des dividendes, même s'ils ne représentaient que 1 % de tous les déclarants, et les aînés et les autres adultes de plus de 30 ans ont reçu 98 % de la valeur des dividendes.

Source des données :Données administratives internes

Répercussions sur la qualité de vie

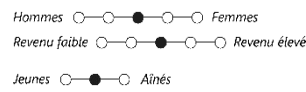


Prosperité – Ratio de la dette au PIB
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques et privées

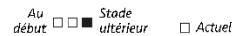
Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :
Répartition du revenu :
Incidence
intergénérationnelle :
Autres caractéristiques :



Échéancier de l'ACS+ :



Dispositifs hybrides

Cette mesure vise à protéger l'assiette fiscale et profite donc à tous les Canadiens. Le principal groupe visé aux fins d'application de la loi est celui des grandes entreprises multinationales qui utilisent des dispositifs hybrides pour structurer leurs investissements transfrontaliers. En éliminant l'avantage fiscal canadien découlant de ces dispositifs, la proposition aurait des répercussions négatives sur ce groupe. Dans la mesure où les particuliers canadiens sont actionnaires de ces entreprises, on peut supposer que les hommes et les personnes à revenu élevé seraient plus susceptibles d'être touchés. Les données fiscales indiquent que les distributions des sociétés sont généralement reçues de façon disproportionnée par les hommes (qui ont reçu 63,1 % du total des dividendes versés par les sociétés à des particuliers canadiens en 2015) et les personnes à revenu élevé.

Source de données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie

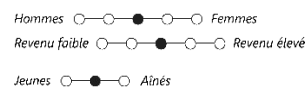


Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

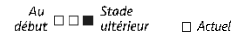
Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :
Répartition du revenu :
Incidence
intergénérationnelle :
Autres caractéristiques :



Échéancier de l'ACS+ :



Consultation sur les règles de divulgation obligatoires

Ces mesures visent à lutter contre l'évitement fiscal agressif et l'évasion fiscale. Si ces mesures sont adoptées, le gouvernement devrait percevoir davantage de recettes fiscales qui profiteront à tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Ratio de la dette fédérale au PIB*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques et privées*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques :
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Mesures contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Ces initiatives contribueront à réduire les menaces pour la sécurité et la stabilité du système financier canadien découlant du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Le renforcement du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes pourrait profiter aux personnes victimes du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et des infractions liées à ces crimes. Les groupes victimisés sont plus susceptibles d'inclure les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes souffrant de toxicomanie, les nouveaux arrivants au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Stabilité financière*
Bonne gouvernance – *Sécurité intérieure*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Groupes victimisés
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel ☐

Lutter contre les stratagèmes d'évitement fiscal abusif

Il s'agit d'une mesure d'intégrité fiscale qui vise la planification fiscale agressive et les stratagèmes d'évitement fiscal utilisés par un petit nombre de planificateurs fiscaux qui commercialisent ces programmes auprès des contribuables riches et des sociétés. Cette mesure protège l'assiette fiscale pour le compte de tous les Canadiens et profite à la population canadienne en général.

Source des données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques et privées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques :
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Améliorer la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées

Cette initiative est une mesure d'observation des droits de douane conçue pour faire en sorte que tous les importateurs évaluent leurs marchandises importées sur la même base. L'initiative favorise l'équité en assurant le traitement égal de tous les importateurs. De même, la modernisation du processus de paiement s'applique à tous les importateurs.

Cette initiative aura pour effet d'accroître les recettes tirées des droits de douane du gouvernement, ce qui profitera à tous les Canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Ratio de la dette fédérale au PIB

Population cible : Tous les importateurs; tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Importateurs
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre de surveillance des paiements de détail

Le cadre de surveillance des paiements de détail assurera des services de paiement plus sûrs et plus sécuritaires pour les entreprises et les consommateurs canadiens, qui représentent de façon générale la population canadienne. Même si le cadre devrait profiter à tous les Canadiens, ceux qui ont des niveaux de connaissances financières inférieurs bénéficient grandement d'une surveillance réglementaire plus rigoureuse.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Stabilité financière*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques et privées*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

La paie électronique pour aider les entreprises

L'Agence du revenu du Canada dirigera des consultations et les efforts pangouvernementaux en vue d'analyser et d'élaborer des options possibles pour mettre en œuvre une solution de paie électronique à l'intention du gouvernement du Canada.

Un système de paie électronique pleinement opérationnel peut offrir une gamme d'avantages aux Canadiens. En particulier, il pourrait améliorer et simplifier la prestation des services et les versements de prestations, ce qui profiterait principalement aux Canadiens à faible revenu, comme les parents seuls et les travailleurs pauvres, grâce à un accès plus rapide aux prestations fondées sur le revenu. La paie électronique pourrait également réduire les coûts et faciliter la conformité pour les employeurs. La réduction du fardeau administratif aidera tous les employeurs au Canada. En décembre 2019, 97,9 % des entreprises canadiennes étaient de petites entreprises.

Sources des données : Agence du revenu du Canada; Organisation de coopération et de développement économiques; Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)*

Population cible : Tous les Canadiens, employeurs

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ○ ● Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ○ ● Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ○ ● Aînés
Autres caractéristiques : Canadiens à faible revenu, employeurs

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Protéger les renseignements sur les contribuables

Ces investissements visent à protéger les données des contribuables et des bénéficiaires de prestations contre les pertes et les accès non autorisés, ce qui profitera directement à tous les Canadiens. L'Agence du revenu du Canada fait remarquer que la protection accrue des données pourrait être considérée comme un avantage indirect pour les groupes les plus souvent visés par le vol d'identité – les personnes âgées, les personnes dont le revenu dépasse 75 000 \$ et les personnes de 25 à 34 ans. Toutefois, ces avantages indirects sont difficiles à quantifier.

Source des données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Aînés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☒ Actuel

Modernisation des services de l'ARC

L'Agence du revenu du Canada (ARC) traite plus de 2 millions de redressements de déclarations de revenus des particuliers demandés par les contribuables chaque année. Le règlement en temps opportun de ces demandes de redressement améliorera le service offert à tous les Canadiens en faisant en sorte que les crédits et les prestations auxquels ils ont droit sont calculés avec exactitude et reçus en temps opportun. On prévoit des avantages pour tous les Canadiens qui demandent un redressement de leurs déclarations de revenus. Le traitement opportun du versement des prestations fondées sur le revenu et des transferts gouvernementaux sera positif pour divers groupes de Canadiens vulnérables, en particulier les personnes à faible revenu. De plus, le formulaire simplifié de la déclaration de crédits et de prestations et de l'Allocation canadienne pour enfants à l'intention des Autochtones contribuera à offrir à ce groupe un accès rapide et facile aux prestations et aux crédits.

Source des données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages; pauvreté; bien-être financier
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)

Population cible :

Tous les Canadiens, peuples autochtones

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Canadiens à faible revenu

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Service numérique canadien

Le Service numérique canadien (SNC) profite directement aux Canadiens et à tous les autres utilisateurs des services en ligne du gouvernement. Le SNC met l'accent sur les services qui répondent à des normes élevées d'accessibilité et qui répondent aux besoins de diverses populations, comme les anciens combattants, les entreprises qui cherchent à répondre aux appels d'offres du gouvernement et celles qui demandent des mesures d'aide économique pour la COVID-19. En particulier, le SNC se concentre sur ceux qui, autrement, seraient mal servis ou marginalisés. Les récents travaux du SNC comprennent le développement de l'application d'Alerte COVID et de GC Notification, une plateforme fournissant des services essentiels de messagerie électronique et de messagerie texte pour une gamme de services liés à la COVID-19.

Source des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Emploi du temps
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ● ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ● ○ ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ■ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Mesurer ce qui importe

L'amélioration de la capacité de mesurer la qualité de vie de Statistique Canada devrait profiter à tous les Canadiens. En particulier, le fait de combler les lacunes dans les données aidera à mettre en lumière la façon dont les facteurs non économiques, sociaux et environnementaux contribuent à la qualité de vie des Canadiens. De meilleures données aideront également à cerner et à combler les écarts dans les résultats socioéconomiques pour différents groupes démographiques comme les femmes, les personnes à risque de pauvreté, les communautés noires et racisées, les communautés autochtones et les aînés. Une plus grande importance accordée aux implications à long terme de la prise de décision profite aux jeunes générations.

Sources des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Répercussions supplémentaires sur la qualité de vie dans tous les domaines

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☒ ☐ Aînés

Autres caractéristiques : Groupes vulnérables et défavorisés

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Réduire les déplacements du gouvernement

Tous les Canadiens profiteront des économies budgétaires et de l'utilisation efficace des ressources du gouvernement fédéral.

Cette initiative entraînera une diminution des frais de déplacement et d'autres dépenses dans les ministères fédéraux, mais il est difficile de prévoir comment ces réductions seront mises en œuvre dans les ministères. Dans l'ensemble, ces répercussions seront plus que compensées par l'augmentation des dépenses liées aux nouvelles mesures budgétaires.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Ratio de la dette fédérale au PIB*

Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Opérations de la technologie de l'information du gouvernement

Les mesures visant à soutenir l'amélioration et la défense de nos cyberréseaux, la modernisation des infrastructures de TI essentielles par Services partagés Canada, l'appui à des applications numériques efficaces et stables et le Bureau du dirigeant principal de l'information du gouvernement du Canada devraient profiter à tous les Canadiens grâce à des services gouvernementaux numériques et des opérations internes plus sûrs et fiables. Les personnes handicapées, de plus de 60 ans ou vivant dans des régions rurales ou éloignées peuvent bénéficier le plus des investissements dans le réseautage et les applications numériques si elles ont de la difficulté à accéder en personne aux services gouvernementaux. Indirectement, les hommes peuvent bénéficier de manière disproportionnée des mesures du fait que les nouveaux employés de la TI et des approvisionnements proviennent du domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), qui compte principalement des travailleurs masculins.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)*

Population cible :

Tous les Canadiens, employés de la fonction publique fédérale

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres caractéristiques :

Travailleurs du secteur de la technologie

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Modernisation de l'infrastructure de TI essentielle : Service Canada

Cette initiative vise à rehausser l'efficacité des opérations gouvernementales et à améliorer le service aux bénéficiaires. Environ 55 % des 6,7 millions de bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont des femmes, tandis qu'environ 54 % des quelque 1,8 million de nouveaux prestataires annuels de l'assurance-emploi au cours des dernières années avant la pandémie étaient des hommes. L'initiative mènera également à plus de travail dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI-TI), qui est dominé par les hommes.

L'incidence intergénérationnelle est équilibrée, puisque les bénéficiaires comprennent les prestataires d'assurance-emploi, les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti et les travailleurs du secteur de la GI-TI.

L'effet de répartition global est neutre : l'amélioration des services offerts aux prestataires de l'assurance-emploi et aux quelque 2,2 millions de personnes âgées à faible revenu qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse est équilibré par les effets positifs sur les revenus plus élevés des travailleurs de la GI-TI.

Sources des données : Rapport de surveillance et d'évaluation de l'assurance-emploi; Bulletin statistique sur la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada

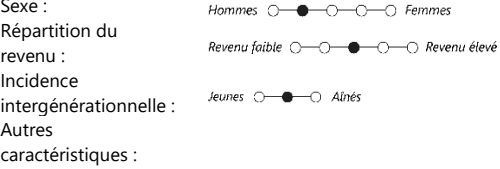
Répercussions sur la qualité de vie



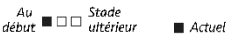
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques (modernisation des opérations)*

Population cible : Tous les Canadiens, bénéficiaires de Service Canada

Avantages prévus :



Échéancier de l'ACS+ :



Approche axée sur l'ACS+

L'initiative de Modernisation du versement des prestations comprendra l'examen des obstacles législatifs, réglementaires, stratégiques et opérationnels en vue de réduire la complexité des demandes et du traitement des demandes pour les principaux programmes de prestations. Une fois mises en œuvre, ces nouvelles mesures permettront aux clients de présenter une demande et de recevoir plus facilement des prestations.

Élimination de l'arriéré des problèmes de paye et stabilisation RH-paye-pension

Tous les fonctionnaires fédéraux devraient bénéficier d'un système RH-paye-pension qui assure une rémunération exacte et en temps opportun et qui appuie les employés depuis le recrutement jusqu'à la retraite. Les groupes d'employés qui ont été le plus touchés par des problèmes de rémunération peuvent en bénéficier le plus, y compris les employés en congé de maternité, en congé parental ou en congé d'invalidité; les nouveaux employés (surtout les étudiants); les employés quittant la fonction publique; les ménages à un seul revenu.

Source des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages

Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Fonctionnaires fédéraux

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Salariés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Faire progresser la classification des postes dans la fonction publique

Le Programme de classification soutient un milieu de travail diversifié qui veille à ce que la valeur du travail effectué par les fonctionnaires soit déterminée avec équité et transparence. Il veille également à ce que les normes de qualification soient exemptes de partialité fondée sur le sexe, l'âge, l'éducation, la langue, la culture et le revenu. Cette mesure favorise également la modernisation de divers groupes professionnels dans la fonction publique, dont certains sont principalement composés de femmes, en veillant au respect d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Sources des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages; emploi

Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Fonctionnaires fédéraux

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Les personnes qui cherchent un emploi dans la fonction publique fédérale

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Moderniser les dispositions relatives au congé non payé

Les modifications apportées au *Règlement sur la pension de la fonction publique* profiteront directement aux fonctionnaires fédéraux visés par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, en particulier les aidants naturels, qui sont représentés de façon disproportionnée par des femmes. La réduction des incidences financières sexospécifiques des congés pour soins peut atténuer les pressions financières subies par les aidants naturels lorsqu'ils choisissent de prendre un congé non payé.

Sources des données : Services publics et Approvisionnement Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages

Société – Avoir quelqu'un sur qui compter; emploi du temps

Population cible :

Employés de la fonction publique visés par la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ □ Stade ultérieur ■ Actuel

Modifier le taux du régime d'avantages sociaux du ministère de la Justice Canada

Cette mesure constitue un rajustement technique apporté pour tenir compte d'un changement dans les taux du Régime d'avantages sociaux des employés imposés sur les services juridiques offerts aux ministères fédéraux.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle :

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Améliorer la gestion des biens fédéraux

Cette mesure devrait profiter à tous les Canadiens par une meilleure gestion des actifs fédéraux et des opérations gouvernementales plus écologiques en contribuant à intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la planification des biens immobiliers. L'industrie de l'immobilier devrait en profiter, car des experts-conseils de cette industrie sont mobilisés. Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes dans le domaine des biens immobiliers fédéraux, représentant 59 % des employés, mais les femmes sont légèrement plus représentées dans la fonction publique dans son ensemble, à hauteur d'environ 55 %.

Source des données : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Environnement – *Écologisation des opérations*
Société – *Préservation de la culture et du patrimoine; environnements accessibles*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques : Secteur des biens immobiliers fédéraux
Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Échéancier de l'ACS+ :

Soutenir les services de traduction et d'interprétation du gouvernement

Ce soutien profite à tous les Canadiens en faisant la promotion des deux langues officielles et en facilitant la mobilisation accrue des locuteurs unilingues. Selon le Recensement de 2016, environ 90 % des Canadiens ont comme langue officielle de choix l'anglais seulement ou le français seulement. Les services de traduction et d'interprétation améliorent également l'accessibilité pour ceux qui ont besoin d'interprétation en langue des signes.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Société – *Connaissance des langues officielles*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés
Autres caractéristiques :
Échéancier de l'ACS+ : Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Effectif de l'approvisionnement

Tous les Canadiens devraient profiter d'une fonction publique efficiente et efficace. En outre, les fonctionnaires actuels et futurs de Services publics et Approvisionnement Canada profiteront de l'augmentation de l'effectif d'approvisionnement et d'un soutien pour les marchés complexes. Les fournisseurs canadiens du gouvernement fédéral profiteront indirectement des ressources supplémentaires offertes aux agents d'approvisionnement. Au 31 mars 2019, l'effectif de Services publics et Approvisionnement Canada comprenait 59,6 % de femmes, 3,5 % d'Autochtones, 5,1 % de personnes handicapées et 15,5 % de membres des minorités visibles.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; productivité*
 Environnement – *Écologisation des opérations*
 Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Fonctionnaires fédéraux

Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
 Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
 Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Intégrité des programmes de Services publics et Approvisionnement Canada

Tous les Canadiens profiteront en définitive de la mesure, qui permettra à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de continuer à fournir du soutien en matière d'approvisionnement à d'autres ministères, y compris l'Agence de santé publique du Canada, pour l'équipement de protection individuelle, les vaccins et d'autres services nécessaires dans la lutte contre la COVID-19. Les fonctionnaires de SPAC bénéficieront directement de la mesure. Au 31 mars 2019, l'effectif de SPAC comprenait 59,6 % de femmes, 3,5 % d'Autochtones, 5,1 % de personnes handicapées et 15,5 % de membres des minorités visibles.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Emploi; productivité*
 Santé – *Espérance de vie ajustée en fonction de la santé; incidence de la COVID-19*
 Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes Femmes
 Répartition du revenu : Revenu faible Revenu élevé
 Incidence intergénérationnelle : Jeunes Aînés
 Autres caractéristiques : Fonctionnaires fédéraux

Échéancier de l'ACS+ :

Au début Stade ultérieur Actuel

Appuyer le Programme de santé professionnelle des fonctionnaires fédéraux

Ce programme profite directement aux employés de la fonction publique fédérale. En particulier, les employés qui occupent des postes scientifiques et à risque élevé dans les cinq principaux ministères clients du programme (Agence des services frontaliers du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Affaires mondiales Canada, ministère de la Défense nationale et Service correctionnel Canada) bénéficient du soutien accru accordé au programme. La plupart de ces ministères ont un effectif équilibré entre les sexes, à l'exception du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de la Défense nationale. Ces ministères emploient des hommes de manière disproportionnée, soit 64 % et 60 % respectivement. L'âge moyen des employés de tous les ministères est de 43 ans, et la majorité des employés parlent l'anglais comme langue maternelle.

Source des données : Gouvernement du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Santé – Santé autoévaluée; état de santé fonctionnel

Population cible : Fonctionnaires fédéraux

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Employés occupant des postes à haut risque et des postes scientifiques

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Renouveler le financement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique

Cette initiative profite directement aux personnes handicapées de la fonction publique en s'attaquant aux obstacles et en améliorant la représentation, l'accessibilité et l'inclusion. À l'heure actuelle, la représentation des personnes handicapées est de 5,3 %, tandis que le dernier taux de disponibilité dans la population active des personnes handicapées est de 9 %.

Sources de données : Statistique Canada, Enquête canadienne sur les personnes handicapées de 2017, Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et données sur l'équité en matière d'emploi

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Environnements accessibles
Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques; discrimination et traitement injuste

Population cible : Personnes handicapées

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Fonction publique

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Gérer les répercussions économiques sur Énergie atomique du Canada limitée

Les travailleurs de la construction et des métiers qui entreprennent des projets d'immobilisations aux Laboratoires de Chalk River, qui sont pour la plupart des hommes, bénéficieront de l'aide que le gouvernement accordera pour faire face aux répercussions financières de la COVID-19 sur les activités d'Énergie atomique du Canada limitée. Le personnel scientifique qui entreprend des projets de recherche, principalement des hommes plus âgés, en bénéficiera également directement.

Cette proposition aura un effet de stimulation indirect sur les communautés entourant les Laboratoires de Chalk River dans le comté de Renfrew, en Ontario.

Source des données : Statistique Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Revenu des ménages

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ ● ○ ○ ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques : Secteur nucléaire, communauté de Chalk River

Échéancier de l'ACS+

Au début □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Renforcement de la stabilité des marchés des capitaux et application de la loi

Le financement accordé au Bureau de transition canadien en valeurs mobilières soutiendra la prestation de conseils au gouvernement du Canada sur le renforcement de la gestion des risques systémiques des marchés de capitaux et l'amélioration de l'application des lois pénales. Tous les Canadiens bénéficient de ce soutien.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Stabilité financière

Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ○ ○ ○ ● ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ ○ ○ ● ○ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ○ ● ○ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Financement administratif de l'ARC pour certaines mesures du budget de 2019

Cette mesure accorde du financement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des mesures annoncées antérieurement, notamment l'administration du processus de désignation des organisations journalistiques canadiennes admissibles, le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, le crédit canadien pour la formation et l'autorisation de nouveaux types de rentes dans le cadre de régimes enregistrés.

Ce financement devrait profiter aux bénéficiaires de ces crédits et d'autres soutiens de l'ARC qui pourraient avoir un meilleur accès à ces mesures fiscales et bénéficier de services supplémentaires ou améliorés fournis par l'ARC. Il créera également de nouveaux emplois dans la fonction publique fédérale. Cette mesure devrait être équilibrée entre les sexes. Selon les statistiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, environ 55 % des employés de la fonction publique fédérale centrale étaient des femmes, et la fonction publique est représentative de la population canadienne dans son ensemble.

Sources de données : *Rapport annuel au Parlement sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique du Canada de 2018-2019 du Secrétariat du Conseil du Trésor*

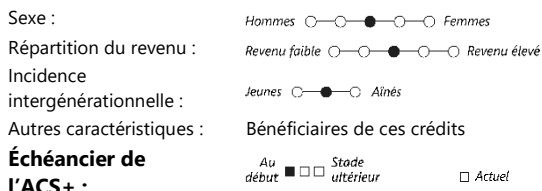
Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :



Appuyer la prestation continue des principales prestations

Cette mesure profitera à tous les Canadiens en faisant en sorte que les services en personne continuent d'être fournis en toute sécurité et que les prestations continuent d'être offertes à temps. Cette mesure profite indirectement aux Canadiens économiquement vulnérables qui ont accès à des programmes offerts par Service Canada comme l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Les investissements qui appuient l'accès en personne dans les centres de Service Canada profiteront vraisemblablement aux Canadiens vivant dans les régions rurales, aux personnes qui ne connaissent pas les technologies numériques et aux Autochtones, puisque les données montrent qu'ils sont plus susceptibles d'avoir accès aux services en personne.

Source des données : Service Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Protection contre les chocs de revenu*
Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Communautés rurales, peuples autochtones
Échéancier de l'ACS+ :
Au début ☐ ☐ ☐ Stade ultérieur ☒ Actuel

Mesures des annexes du budget de 2021

Modification apportée à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État

Cette initiative n'a pas d'incidence sur la répartition du revenu, car elle élimine simplement les exigences de vérification en double des rentes sur l'État. Les rentiers auraient toujours accès aux mêmes renseignements par l'intermédiaire des Comptes publics et des rapports actuariels présentés par l'actuaire en chef.

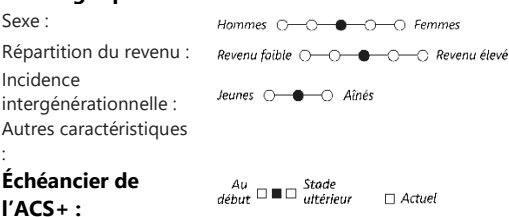
Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus



Prolonger les dispositions temporaires liées à la Prestation d'assurance-emploi d'urgence

La prolongation de ces dispositions devrait profiter aux femmes et aux hommes de manière relativement équivalente, car les demandes de la Prestation d'urgence d'assurance-emploi étaient, en grande partie, équilibrées entre les sexes. Les hommes et les femmes représentaient 51,4 % et 48,5 %, respectivement, de toutes les demandes. Les personnes âgées de 25 à 54 ans représentaient la grande partie des demandeurs. Environ 3,7 millions de clients différents ont bénéficié de cette prestation entre mars et octobre 2020.

Sources de données : *Emploi et Développement social Canada, Statistique Canada*

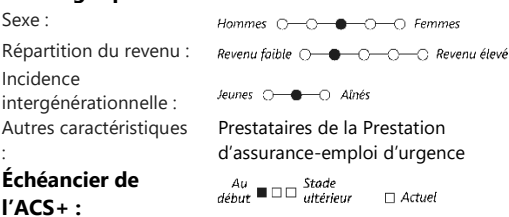
Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Protection contre les chocs de revenu; bien-être financier*

Population cible : Anciens prestataires de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence

Avantages prévus



Autorisation donnée au Programme du travail afin d'utiliser le numéro d'assurance sociale

Cette modification législative profite directement à tous les travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale qui doivent avoir accès aux mesures de soutien des programmes (p. ex., santé et sécurité au travail) par l'intermédiaire du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

Le fait de donner au Programme du travail l'autorisation d'utiliser le numéro d'assurance sociale devrait profiter à plus d'hommes que de femmes, étant donné que les hommes représentent 61 % des travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Travailleurs dans le secteur privé sous réglementation fédérale

Avantages prévus

Sexe :

Men ☒ ☐ ☐ ☐ ☐ Women

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ ☐ ☐ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Réformes du Tribunal de la sécurité sociale

Cette initiative aura une incidence positive directe sur une population équilibrée entre les sexes de personnes âgées de plus de 50 ans et, surtout, les personnes handicapées. Les demandeurs de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada représentaient 79 % de tous les appels dans le volet Sécurité du revenu en 2018-2019. L'âge moyen des bénéficiaires de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada est d'environ 55 ans.

Source des données : Données administratives

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible :

Personnes handicapées, personnes de plus de 50 ans

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Personnes handicapées

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Moderniser le Programme de stabilisation fiscale

Tous les gouvernements provinciaux sont admissibles aux paiements de stabilisation fiscale si les critères d'admissibilité sont respectés. Les gouvernements provinciaux ont la marge de manœuvre requise pour gérer les paiements de stabilisation fiscale selon leurs priorités et les besoins de leurs résidents. Le gouvernement fédéral n'impose pas de restriction sur l'utilisation provinciale des paiements de stabilisation fiscale et n'exige pas de rapport pour celles-ci.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Capacité fiscale des provinces, protection contre les chocs de revenu*

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Provinces

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse

Cette proposition profitera exclusivement aux résidents de la province de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a la marge de manœuvre requise pour gérer les paiements selon ses priorités et les besoins de ses résidents. Le gouvernement fédéral n'impose pas de restriction sur l'utilisation provinciale des paiements de péréquation compensatoires supplémentaires.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Capacité fiscale des provinces, protection contre les chocs de revenu*

Population cible :

Tous les Canadiens vivant en Nouvelle-Écosse

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Mesures législatives dans le secteur financier

Les mesures visent à améliorer la gouvernance et le fonctionnement du secteur financier et des institutions financières du Canada, des changements qui devraient profiter à tous les Canadiens grâce à une économie vigoureuse et à des institutions publiques solides, comme le renforcement de la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'amélioration de la protection des consommateurs et la garantie de l'intégrité du système financier du Canada par des politiques vigoureuses de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les politiques bénéficieront aux personnes particulièrement vulnérables et marginalisées, comme les femmes et les enfants, qui sont plus susceptibles d'être ciblés par les blanchisseurs d'argent.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Bien-être financier*

Bonne gouvernance – *Confiance à l'égard des institutions publiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques : Groupes vulnérables

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Étendue des pouvoirs de restructuration des institutions financières

Il s'agit de mesures techniques qui amélioreraient le cadre de résolution. Ces pouvoirs s'appliquent lorsque la SADC assume le contrôle d'une banque en défaillance et visent à atténuer la propagation et la perte de valeur – ils n'ont aucune incidence sur les dépôts et les paiements. Ces mesures assurent la stabilité financière au Canada, ce qui profitera à tous les Canadiens, même à ceux qui ne dépendent pas de la sécurité financière associée aux dépôts dans les institutions membres de la SADC.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – *Protection contre les chocs économiques*

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes
Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé
Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés
Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Renforcer le cadre d'assurance-dépôts du Canada

Il s'agit de mesures techniques qui amélioreraient le cadre d'assurance-dépôts, qui est un élément fondamental de la stabilité financière au Canada. La stabilité financière améliorée profitera à tous les Canadiens, même à ceux qui ne dépendent pas de la sécurité financière associée aux dépôts dans les institutions membres de la SADC.

La population canadienne est fortement bancarisée : 99 % des Canadiens ont un compte bancaire.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs économiques

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Date d'échéance des lois régissant les institutions financières fixée à 2023

Cette mesure profite à tous les Canadiens en faisant en sorte que les institutions financières sous réglementation fédérale, dont dépendent de nombreux Canadiens, peuvent continuer à fonctionner au-delà de 2023.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Stabilité financière; croissance ferme; protection contre les chocs de revenu

Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques et privées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Cadre révisé pour les régimes de retraite à cotisations négociées

Le cadre révisé profitera à tous les travailleurs actifs des régimes de retraite à cotisations négociées sous réglementation fédérale, ainsi qu'aux retraités et aux autres bénéficiaires, comme les conjoints survivants, quelles que soient les caractéristiques identitaires. Les employés qui participent à des régimes de retraite fédéraux sont globalement équilibrés entre les sexes, les femmes représentant environ 45 % des travailleurs actifs qui participent à des régimes de retraite privés fédéraux.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier

Population cible :

Bénéficiaires des régimes de retraite à cotisations négociées du secteur privé sous réglementation fédérale

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres caractéristiques :

Bénéficiaires des régimes de retraite du secteur privé sous réglementation fédérale

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Pouvoirs d'audit

Cette mesure profitera à tous les Canadiens en améliorant la capacité de l'Agence du revenu du Canada d'administrer la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres lois fédérales.

Répercussions sur la qualité de vie



Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des intuitions publiques

Population cible :

Tous les Canadiens

Avantages prévus :

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ☐ ☒ ☐ Aînés

Autres

caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Optimisation du numérique dans le contexte de la COVID-19

Ces mesures encouragent l'utilisation des services numériques et éliminent les exigences désuètes en matière d'interactions papier entre l'Agence du revenu du Canada et les contribuables. Les mesures permettraient à l'Agence du revenu du Canada d'administrer plus efficacement le régime fiscal et d'offrir un service plus rapide, plus pratique et plus précis, tout en améliorant la sécurité.

Même si certains Canadiens ont peut-être un accès limité aux services électroniques, comme l'utilisation d'Internet, certains aspects des mesures visent à atténuer cet impact négatif.

Répercussions sur la qualité de vie



Société – Utilisation du temps

Bonne gouvernance – Confiance à l'égard des institutions publiques et privées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ○ — ● — ○ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ○ — ● — Revenu élevé

Incidence

intergénérationnelle :

Jeunes ○ — ● — Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de l'ACS+ :

Au début □ □ Stade ultérieur □ Actuel

Revenus de bourses postdoctorales

Cette mesure profite directement aux boursiers postdoctoraux qui cotisent à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Les hommes représentent environ 58 % des boursiers postdoctoraux et environ 53 % des cotisants à un REER.

Source des données : Données administratives internes; Association canadienne des stagiaires postdoctoraux

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier

Population cible : Boursiers postdoctoraux

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de

l'ACS+ :

Au début ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Impôts applicables aux placements enregistrés

La mesure profite directement aux fonds communs de placement qui sont des placements enregistrés, et offre indirectement un allègement fiscal aux contribuables qui investissent par d'autres moyens que leur épargne-retraite enregistrée. Elle aura probablement un faible effet de répartition en faveur des investisseurs à revenu élevé.

Source des données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Richesse des ménages

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☐ ☒ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques : Personnes à revenu élevé

Échéancier de

l'ACS+ :

Au début ☐ ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Correction des erreurs de cotisation dans les régimes de pension agréés

Cette mesure permet aux employeurs de corriger efficacement les erreurs dans les cotisations aux régimes de pension agréés au cours d'années d'imposition antérieures. Elle a peu d'effet sur la croissance de l'épargne-retraite des particuliers.

Sources de données : Agence du revenu du Canada

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Bien-être financier

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus

Sexe : Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu : Revenu faible ☐ ☐ ☒ ☐ Revenu élevé

Incidence intergénérationnelle : Jeunes ☐ ☒ Aînés

Autres caractéristiques :

Échéancier de

l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ ☐ Stade ultérieur ☐ Actuel

Renseignements nécessaires aux fins du crédit de taxe sur les intrants

Cette mesure modifiera certaines exigences concernant les renseignements devant être fournis par les entreprises qui demandent des crédits de taxe sur les intrants afin de recouvrer la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée qu'elles paient à l'égard des produits et des services utilisés comme intrants dans leurs activités commerciales. On s'attend à ce que les modifications n'aient pas d'avantages mesurables ni de conséquences négatives pour les personnes au Canada en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur origine ethnique ou d'autres caractéristiques démographiques.

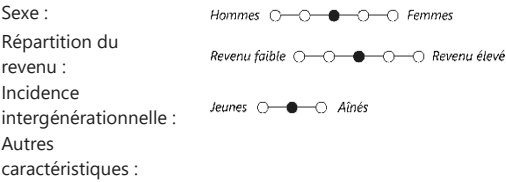
Répercussions sur la qualité de vie



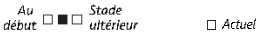
Prosperité – Réduire le fardeau lié à l'observation fiscale

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages prévus



Échéancier de l'ACS+ :



Conditions du remboursement de la TPS pour habitations neuves

Cette mesure profite aux particuliers qui achètent une nouvelle maison et qui peuvent avoir besoin d'un cosignataire ou d'un garant pour obtenir le financement nécessaire. Il s'agit généralement de personnes à faible revenu ou moyen ayant un profil de revenu ou de crédit particulier.

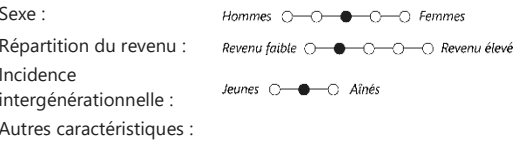
Répercussions sur la qualité de vie



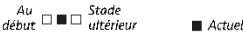
Prosperité – Logement acceptable

Population cible : Nouveaux propriétaires

Avantages prévus



Échéancier de l'ACS+ :



Traitement fiscal des montants des prestations d'urgence

Cette mesure devrait être profiter de manière disproportionnelle les personnes à faible revenu. Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir un revenu exceptionnellement élevé en raison de la réception des prestations d'urgence et pourraient donc bénéficier d'une déduction disponible dans l'année de la réception des prestations plutôt que dans l'année du remboursement.

Répercussions sur la qualité de vie



Prosperité – Protection contre les chocs de revenu

Population cible :

Bénéficiaires de prestations liées à la COVID-19

Avantages prévus

Sexe :

Hommes ☐ ☐ ☒ ☐ Femmes

Répartition du revenu :

Revenu faible ☐ ☒ ☐ ☐ Revenu élevé

Incidence

Jeunes ☐ ☒ Aînés

Intergénérationnelle :

Autres caractéristiques :

Bénéficiaires de prestations liées à la COVID-19

Échéancier de

l'ACS+ :

Au début ☐ ☒ Stade ultérieur ☐ Actuel

Annexe 6

Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

Table des matières

Annexe 6 - Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires 729

Aperçu	731
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers	734
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	734
Allocation canadienne pour les travailleurs	737
Déductions pour les habitants de régions éloignées	740
Revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales	743
Traitement fiscal des montants de prestations pour la COVID-19	744
Corriger les erreurs liées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées	745
Imposition des placements enregistrés	746
Règles d'enregistrement et de révocation applicables aux organismes de bienfaisance	747
Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements	749
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés	752
Soutiens d'urgence aux entreprises	752
Subvention salariale d'urgence du Canada	753
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et Indemnité de confinement ..	757
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	760
Passation en charges immédiate	764
Réduction de taux pour les fabricants de technologies à zéro émission	768
Déduction pour amortissement pour le matériel de production d'énergie propre	772
Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique	782
Règles de divulgation obligatoire	783
Évitement de dettes fiscales	794
Prérogatives en matière de vérification	797

Mesures visant la fiscalité internationale	797
Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices	797
Limiter la déductibilité des intérêts	798
Dispositifs hybrides	803
Mesures visant les taxes de vente et d'accise	806
Application de la TPS/TVH au commerce électronique.....	806
Demandes de crédits de taxe sur les intrants pour la TPS/TVH	809
Conditions d'éligibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves	810
Remboursement de la taxe d'accise pour les marchandises achetées par les provinces	811
Droit d'accise sur le tabac.....	812
Droit d'accise sur les produits de vapotage	813
Taxe sur certains biens de luxe.....	817
Mesures visant le Tarif des douanes et les taxes.....	819
Perception des droits et des taxes sur les marchandises importées	819
Mesures annoncées antérieurement	820
Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et des textes connexes	825
Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.....	825
Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de 2001 sur l'accise et d'autres textes	825
Avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi portant mise en œuvre de la taxe sur certains biens de luxe	825
Avant-projet de modifications de divers règlements relatifs à la TPS/TVH	829

Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans le budget.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

La présente annexe contient également les avis de motions de voies et moyens visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise* ainsi que d'autres textes et un avant-projet de modification de divers règlements.

Dans cette annexe, la mention du jour du budget fait référence à la date de présentation du budget.

Tableau 1

Coût des mesures fiscales proposées^{1, 2}

Coûts financiers (en millions de dollars)

	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	Total
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers							
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	-	19	84	90	91	92	376
Allocation canadienne pour les travailleurs	460	1 795	1 670	1 665	1 665	1 675	8 930
Déductions pour les habitants de régions éloignées	-	26	26	26	26	26	128
Revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales	-	-	-	-	1	1	2
Traitement fiscal des montants de prestations pour la COVID-19	-	-	-	-	-	-	-
Corriger les erreurs reliées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées	-	1	-	-	-	-	1
Imposition des placements enregistrés	2	6	6	6	6	6	32
Règles d'enregistrement et de révocation applicables aux organismes de bienfaisance	-	-	-	-	-	-	-
Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements	-	-	-	-	-	-	-
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés							
Soutiens d'urgence aux entreprises							
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	10 140	-	-	-	-	10 140
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et Indemnité de confinement	-	1,920	-	-	-	-	1,920
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	-	595	-	-	-	-	595
Passation en charges immédiate	-	615	1 055	985	-145	-265	2 245
Réduction de taux pour les fabricants de technologies à zéro émission	-	1	10	10	10	15	46
Déduction pour amortissement pour le matériel de production d'énergie propre	-	14	22	30	34	42	142
Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique	-	-	20	25	15	5	65
Règles de divulgation obligatoire	-	-	-	-	-	-	-
Évitement de dettes fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Prérogatives en matière de vérification	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 1

Coût des mesures fiscales proposées^{1, 2}

Coûts financiers (en millions de dollars)

	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	Total
Mesures visant la fiscalité internationale							
Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices							
Limiter la déductibilité des intérêts ³	-	-26	-398	-1 329	-1 754	-1 809	-5 316
Dispositifs hybrides	-	-	-130	-205	-215	-225	-775
Mesures visant les taxes de vente et d'accise							
Application de la TPS/TVH au commerce électronique ⁴	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de crédits de taxe sur les intrants pour la TPS/TVH	-	-	-	-	-	-	-
Conditions d'éligibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la taxe d'accise pour les marchandises achetées par les provinces	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'accise sur le tabac	-	-415	-440	-435	-425	-420	-2 135
Taxe sur certains biens de luxe	-	-34	-140	-140	-145	-145	-604
Mesures visant le Tarif des douanes et les taxes							
Perception des droits et des taxes sur les marchandises importées	-	-88	-150	-150	-150	-150	-688
Autres mesures fiscales⁵							
Taxe sur les services numériques	-	-200	-700	-800	-800	-900	-3 400
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-	200	700	800	800	900	3 400
Coûts administratifs	-	17	7	4	4	4	35
Taxe sur l'utilisation non-productive d'habitations au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents	-	-	-200	-170	-165	-165	-700

¹ Le « - » indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.

² Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

³ Une proportion significative de l'incidence fiscale estimée (75%) découle de l'hypothèse que la mesure aidera à prévenir le transfert de dette au Canada.

⁴ Les revenus estimés provenant des propositions en TPS/TVH relatives au commerce électronique sont exposés dans l'énoncé économique de l'automne 2020 et ont déjà été affectés dans le cadre financier. Ce budget décrit les révisions à ces propositions et le projet de loi qui y est associé, suivant les consultations avec les parties prenantes.

⁵ Les détails des mesures fiscales proposées sont présentés à l'annexe 7.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui vise à tenir compte de l'incidence des dépenses liées à une incapacité qui ne peuvent être détaillées, sur la capacité d'un particulier à payer de l'impôt sur le revenu. Pour 2021, le montant du crédit est de 1 299 \$.

Pour avoir droit au CIPH, un particulier doit avoir une attestation de déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales. Les effets de la déficience doivent être tels que, même s'il dispose d'appareils, de médicaments et de soins thérapeutiques appropriés, le particulier est aveugle ou est :

- limité de façon marquée dans sa capacité d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne, ou le serait en l'absence de certains soins thérapeutiques (communément appelés « soins thérapeutiques intensifs essentiels au maintien d'une fonction vitale »);
- limité de façon importante dans sa capacité d'accomplir plus d'une activité courante de la vie quotidienne de sorte que les effets cumulatifs de ces limitations sont équivalents au fait d'être limité de façon marquée dans la capacité d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne.

À ces fins, la *Loi de l'impôt sur le revenu* reconnaît les activités courantes suivantes de la vie quotidienne : la capacité de marcher, se nourrir ou s'habiller; les fonctions mentales nécessaires aux activités courantes; la capacité de parler, d'entendre, d'évacuer; et, pour l'application du critère « limité de façon importante » énoncé plus haut, elles incluent la vue.

Un certificat pour le CIPH valide est également une exigence pour accéder à certaines autres mesures liées à l'impôt, notamment les Régimes enregistrés d'épargne-invalidité, la Prestation pour enfants handicapés et le supplément pour les personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

Fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante

En vertu des règles actuelles, les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante incluent :

- la mémoire;
- la résolution de problèmes, l'atteinte d'objectifs et le jugement (considérés dans leur ensemble);
- l'apprentissage fonctionnel à l'indépendance.

Pour s'assurer que les critères d'admissibilité au CIPH font mieux ressortir l'éventail des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante, le budget de 2021 propose que, aux fins du CIPH, les fonctions nécessaires aux activités de la vie courante comprennent ce qui suit :

- l'attention;
- la concentration;
- la mémoire;
- le jugement;
- la perception de la réalité;
- la résolution de problèmes;
- l'atteinte d'objectifs;
- le contrôle du comportement et des émotions;
- la compréhension verbale et non verbale;
- l'apprentissage fonctionnel à l'indépendance.

Soins thérapeutiques essentiels au maintien de la vie

En vertu des règles actuelles, on entend par soins thérapeutiques intensifs essentiels au maintien de la vie des soins thérapeutiques qui :

- sont essentiels au maintien d'une fonction vitale;
- doivent être administrés au moins trois fois par semaine pendant une durée totale moyenne d'au moins 14 heures par semaine;
- selon ce à quoi il est raisonnable de s'attendre, n'ont pas d'effet bénéfique sur des personnes n'ayant pas une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Ces exigences visent à permettre aux particuliers qui reçoivent des soins thérapeutiques qui ont une incidence importante sur les activités courantes d'être admissibles au CIPH, comparable à l'incidence d'une limitation directe des activités courantes de la vie quotidienne.

En vertu des règles actuelles, le temps consacré aux activités suivantes peut être inclus dans le calcul du temps consacré aux soins thérapeutiques :

- les activités qui obligent le particulier à interrompre ses activités courantes régulières dans le but de recevoir les soins thérapeutiques;
- lorsque les soins thérapeutiques exigent des dosages réguliers de médicaments qu'il faut ajuster tous les jours, les activités liées directement au calcul du dosage approprié;

- dans le cas d'un enfant qui n'est pas en mesure d'accomplir les activités liées aux soins thérapeutiques en raison de son âge, le temps consacré par les pourvoyeurs principaux des soins de l'enfant pour accomplir et superviser ces activités pour l'enfant.

Le temps consacré aux activités suivantes ne peut pas être inclus dans le calcul du temps consacré aux soins thérapeutiques : les activités liées au respect d'un régime ou de restrictions alimentaires ou d'un programme d'exercices (même si ce régime, ces restrictions ou ce programme sont pris en compte dans la détermination du dosage quotidien de médicaments), les déplacements, les rendez-vous médicaux, l'achat de médicaments et la récupération après ces soins.

Ces règles peuvent entraîner l'exclusion de composantes importantes des soins thérapeutiques du calcul du temps consacré à ces soins. Par exemple, le calcul du dosage approprié des médicaments pour le traitement du diabète de personnes insulino-dépendantes peut nécessiter la tenue d'un registre de la consommation d'aliments. De la même manière, les soins thérapeutiques qui impliquent la consommation d'aliments médicaux ou des formules médicales (comme le traitement de certains troubles métaboliques héréditaires) peuvent nécessiter, dans le cadre du traitement, la tenue d'un registre de la consommation d'aliments de composés particuliers.

Afin de mieux tenir compte de ces aspects des soins thérapeutiques dans le calcul du temps consacré aux soins thérapeutiques, tout en veillant à ce que les activités courantes (comme la gestion normale d'un régime alimentaire sain) et les activités discrétionnaires ne soient pas prise en compte pour cette fin, le budget de 2021 propose :

- de permettre que le temps raisonnable consacré au calcul de l'apport alimentaire et/ou de l'effort physique soit considéré comme faisant partie des soins thérapeutiques, lorsque ces renseignements sont essentiels au calcul du dosage de médicaments qui doit être ajusté tous les jours, et qu'il est entrepris à cette fin;
- de préciser que l'exclusion de la durée des rendez-vous médicaux ne s'applique pas aux rendez-vous pour recevoir des soins thérapeutiques ou pour calculer le dosage quotidien de médicaments;
- de prévoir que l'exclusion de la durée de récupération après les soins thérapeutiques ne s'applique pas à une récupération nécessaire du point de vue médical;

- dans le cas des soins thérapeutiques qui exigent la consommation quotidienne d'une formule ou d'un aliment médical afin de limiter l'apport d'un composé particulier aux niveaux nécessaires au bon développement ou fonctionnement du corps, de permettre que le temps raisonnable consacré aux activités qui sont directement liées au calcul de la quantité de composés qui peut être consommée sans danger soit considéré comme faisant partie des soins thérapeutiques.

Le budget de 2021 propose également d'inclure le temps raisonnablement requis pour qu'une autre personne aide le particulier à effectuer ses soins thérapeutiques ou le supervise, lorsqu'il en est incapable, par l'effet de son handicap, d'accomplir ses soins thérapeutiques lui-même.

Le budget de 2021 propose également que l'obligation actuelle d'administrer les soins thérapeutiques au moins trois fois par semaine soit réduite à deux fois par semaine. L'obligation que les soins thérapeutiques soient d'une durée moyenne d'au moins 14 heures par semaine serait la même.

Les changements proposés s'appliqueraient aux années d'imposition 2021 et suivantes, relativement aux certificats pour le CIPH produits auprès du ministre du Revenu national à la date de la sanction royale de la législation habilitante ou après.

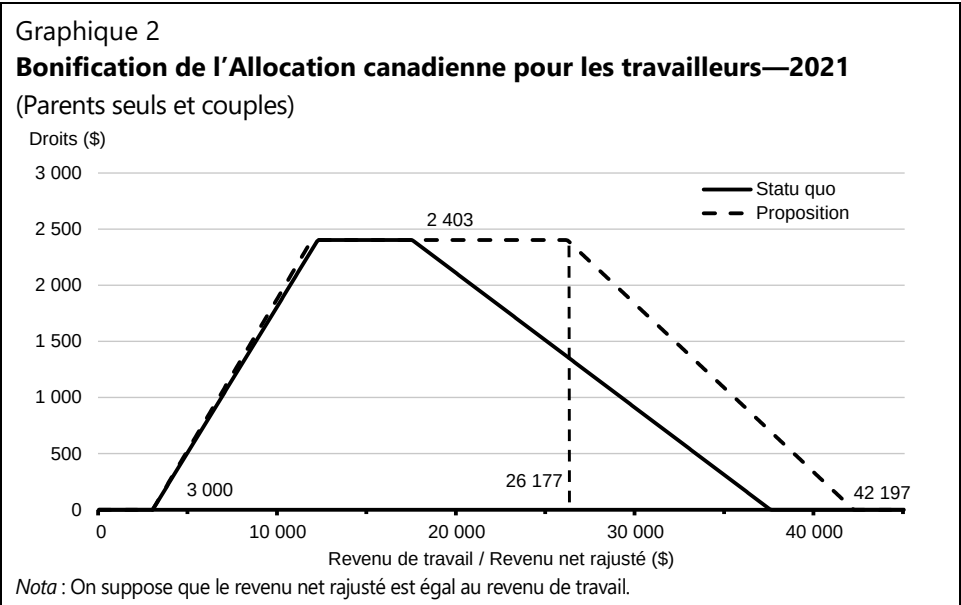
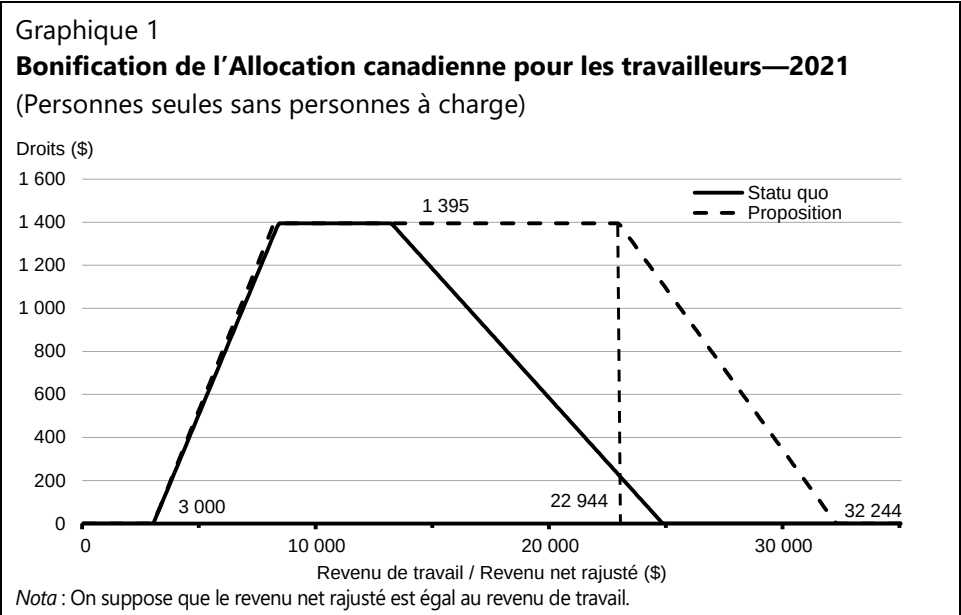
Allocation canadienne pour les travailleurs

L'Allocation canadienne pour les travailleurs est un crédit d'impôt remboursable non imposable qui s'ajoute aux revenus des travailleurs à revenu faible ou modeste et qui améliore leurs incitatifs au travail. En vertu de la loi actuelle, en 2021, l'Allocation donne 26 cents pour chaque dollar de « revenu de travail » (généralement un revenu d'emploi ou d'entreprise) supérieur à 3 000 \$ jusqu'à une prestation maximale de 1 395 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et 2 403 \$ pour les familles (couples et parents seuls). La prestation est réduite de 12 % du revenu net rajusté supérieur à 13 194 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et 17 522 \$ pour les familles.

Le budget de 2021 propose la bonification de l'Allocation à partir de 2021. Cette bonification accroîtrait :

- le taux d'application progressive de 26 % à 27 % pour les personnes seules sans personnes à charge ainsi que les familles;
- les seuils de réduction progressive de 13 194 \$ à 22 944 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et de 17 522 \$ à 26 177 \$ pour les familles;
- le taux de réduction progressive de 12 % à 15 %.

Le graphique 1 montre la bonification proposée de l'Allocation en 2021 pour une personne seule sans personnes à charge et le graphique 2 dresse le même portrait pour les familles.



L'Allocation offre également un supplément aux personnes admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées. Des changements seraient également apportés au taux d'application progressive du supplément pour personnes handicapées ainsi qu'au taux et au seuil de réduction. Plus précisément, le supplément serait éliminé progressivement au taux de 7,5 % pour chaque personne dans un couple où les deux personnes reçoivent le supplément et au taux de 15 % autrement. Le seuil de réduction serait augmenté pour s'harmoniser avec le moment où la prestation de base serait éliminée complètement (c.-à-d., de 24 815 \$, en vertu des règles actuelles, à 32 244 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et de 37 548 \$, en vertu des règles actuelles, à 42 197 \$ pour les familles).

Pour améliorer les incitatifs au travail pour le second titulaire de revenu de travail dans un couple, le budget de 2021 propose également d'introduire une « exemption pour le second titulaire de revenu de travail » à l'Allocation, une règle spéciale pour les personnes ayant un conjoint admissible. Cette introduction permettrait à l'époux ou conjoint de fait ayant le plus faible revenu de travail d'exclure jusqu'à 14 000 \$ de son revenu de travail dans le calcul de son revenu net rajusté, aux fins de l'élimination progressive de l'Allocation.

Par exemple, en l'absence de l'exemption pour le second titulaire de revenu de travail, un couple à deux revenus de travail dont le revenu net familial rajusté est de 50 000 \$ ne recevrait aucune Allocation en 2021. Si l'on suppose que le revenu de travail du second titulaire dans ce couple est de 20 000 \$, avec l'introduction de l'exemption pour le second titulaire de revenu de travail, son revenu net rajusté serait réduit du montant le moins élevé entre son revenu de travail (20 000 \$) et 14 000 \$. Le revenu net familial rajusté sera donc de 36 000 \$, lequel permettrait au couple de bénéficier d'une prestation de 930 \$.

Le gouvernement reconnaît les efforts des provinces et des territoires visant à améliorer les incitatifs au travail pour les personnes et les familles à revenu faible ou modeste. Pour s'assurer que les prestations soient harmonisées et que l'Allocation s'appuierait sur ces efforts, le gouvernement continuera de permettre des changements à la conception de la prestation propres aux provinces ou aux territoires par l'entremise d'accords de reconfiguration, guidés par les principes suivants :

- ils s'appuient sur les mesures prises par la province ou le territoire visant à améliorer les incitatifs de travail;
- ils sont d'un coût neutre pour le gouvernement fédéral;
- ils prévoient une prestation minimale pour l'ensemble des bénéficiaires de la prestation;
- ils préservent l'harmonisation de la prestation avec les programmes fédéraux actuels.

Ces mesures s'appliqueraient aux années d'imposition 2021 et suivantes. L'indexation des sommes relatives à l'Allocation continuerait de s'appliquer après l'année d'imposition 2021, y compris l'exemption pour le second titulaire de revenu de travail.

Déductions pour les habitants de régions éloignées

Les particuliers qui vivent dans une région visée par règlement dans le Nord canadien pendant une période d'au moins six mois consécutifs commençant ou se terminant au cours d'une année d'imposition, peuvent demander les déductions pour les habitants de régions éloignées dans le calcul de leur revenu imposable pour cette année. Ces déductions comprennent à la fois un volet pour résidence et un volet pour voyage.

Le volet pour voyage permet à un contribuable qui reçoit des avantages relatifs aux voyages tirés de l'emploi de déduire, à l'égard d'un voyage effectué par le contribuable ou un membre du ménage, jusqu'au moins élevé des montants suivants :

- le montant de l'avantage relatif aux voyages tiré d'un emploi pour ce voyage;
- le total des frais de déplacement payés pour le voyage;
- le coût des billets d'avion aller-retour les plus économiques pour se rendre à la ville la plus proche désignée dans le *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Un contribuable peut déduire des montants relatifs aux voyages pour un nombre indéfini de voyages effectués afin d'obtenir des services médicaux non offerts localement et jusqu'à deux voyages par personne chaque année pour des raisons personnelles non médicales. Les résidents de la zone nordique visée par règlement peuvent demander la totalité des montants indiqués ci-dessus, tandis que les résidents de la zone intermédiaire visée par règlement peuvent demander la moitié de ces montants.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'accès au volet voyage des déductions pour les habitants de régions éloignées. Conformément à la nouvelle approche, et sous réserve des autres restrictions susmentionnées, un contribuable aurait l'option de demander, pour le contribuable et chaque « membre de la famille admissible », jusqu'à un montant maximal équivalent :

- au montant des avantages relatifs aux voyages tirés d'un emploi que le contribuable a reçu relativement aux voyages effectués par ce particulier; ou
- au montant forfaitaire de 1 200 \$ qui peut être réparti entre les voyages admissibles effectués par ce particulier.

Après l'application du facteur de 50 % pour les résidents de la zone intermédiaire, la deuxième limite devient effectivement un montant forfaitaire de 600 \$.

À cette fin, un membre de la famille admissible serait un particulier qui fait partie du ménage du contribuable qui est :

- l'époux ou conjoint de fait du contribuable;
- un enfant du contribuable (y compris un enfant de l'époux ou conjoint de fait du contribuable) âgé de moins de 18 ans;
- une autre personne qui est liée au contribuable et qui est entièrement à la charge de celui-ci (et/ou de son époux ou conjoint de fait) pour le soutien, et qui est, sauf dans le cas d'un parent ou d'un grand-parent du contribuable, à charge en raison d'une infirmité mentale ou physique.

Si un contribuable demande une déduction relative à un avantage tiré de l'emploi pour les voyages qu'il a effectués ou qu'un membre de sa famille admissible a effectués au cours d'une année, aucun autre contribuable ne serait autorisé à demander la totalité ou une partie du montant forfaitaire de 1 200 \$ relatif aux voyages effectués par le contribuable mentionné en premier ou par le membre de sa famille admissible au cours de cette année. Si un contribuable demande la totalité ou une partie du montant forfaitaire de 1 200 \$ relatif aux voyages effectués par une personne, le montant total maximal que les contribuables pourraient demander pour cette personne serait de 1 200 \$.

Le budget de 2021 propose que pour tous les contribuables du ménage d'un particulier donné, un maximum de deux voyages effectués par ce particulier soient admissibles à une déduction pour voyages personnels non médicaux effectués au cours d'une année. Un contribuable continuerait d'être admissible à demander un nombre indéfini de voyages à des fins médicales.

À la lumière des changements proposés décrits ci-dessus, les demandes relatives à un voyage donné seraient limitées au moins élevé des montants suivants :

- le montant des avantages relatifs aux voyages tirés d'un emploi reçu en relation avec ce voyage ou le montant affecté à ce voyage par le contribuable provenant du montant forfaitaire de 1 200 \$;
- le total des frais de déplacement payés pour ce voyage;
- le coût des billets d'avion aller-retour les plus économiques à la ville désignée la plus proche.

Exemple:

- Kim et son mari Ryan vivent à Whitehorse et ont un enfant de 10 ans. Kim a un revenu supérieur à celui de son mari et demande tous les frais de déplacement du ménage.
- Kim reçoit une prestation de voyage de 1 500 \$ de son employeur pour chacun des deux voyages non médicaux qu'elle a effectués. Elle reçoit également une prestation de 1 000 \$ pour un voyage non médical que Ryan a effectué. Kim, Ryan et leur enfant ont aussi effectué ensemble un voyage non médical, mais ne reçoivent aucun avantage relatif à ce voyage.
- Kim peut demander jusqu'à deux voyages pour des raisons non médicales. Elle décide de demander les deux voyages pour lesquels elle a reçu un avantage de voyage, puisque le montant de son avantage de voyage est supérieur au montant forfaitaire de 1 200 \$. Kim est admissible à demander jusqu'à concurrence du montant de son avantage relatif à ce voyage de 1 500 \$, assujetti à une limite de ses dépenses réelles et aux billets d'avion aller-retour les plus économiques, pour chaque voyage.
- Kim décide de ne pas demander l'avantage de voyage qu'elle a reçu pour le voyage de Ryan, puisque le montant qu'elle a reçu est inférieur au montant forfaitaire de 1 200 \$. Elle répartit plutôt ce montant forfaitaire de 1 200 \$ entre les deux voyages que Ryan a effectués, et est admissible à déduire le montant affecté à chaque voyage, assujetti aux dépenses réelles et aux billets d'avion aller-retour les plus économiques pour chaque voyage.
- Kim affecte la totalité du montant forfaitaire de 1 200 \$ au seul voyage que son enfant a effectué et est admissible à déduire jusqu'à concurrence de 1 200 \$ pour le voyage de son enfant, assujetti aux dépenses réelles et aux billets d'avion aller-retour les plus économiques relatifs à ce voyage.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2021 et suivantes.

Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

La mesure proposée élargirait effectivement l'accès à un remboursement des frais de déplacement, y compris les voyages aériens à forte intensité de carbone. Cette proposition peut encourager d'autres voyages parmi les habitants de régions éloignées et entraîner des émissions connexes de gaz à effet de serre. Cependant, les règles de la déduction permettent de demander un maximum de deux voyages pour une personne pour des raisons personnelles non médicales et limitent davantage le montant qui peut être demandé relatif à un voyage. Elles restreignent les circonstances dans lesquelles une personne peut recevoir un remboursement d'autres voyages effectués en réponse à la mesure proposée. Par conséquent, toute incidence négative sur l'environnement devrait être négligeable.

Revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales

Aux fins de l'impôt sur le revenu, les boursiers postdoctoraux ne sont en général pas considérés être des étudiants. Par conséquent, le revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales n'est, de façon générale, pas admissible à l'exemption pour bourses d'études. Bien qu'il soit entièrement inclus dans le revenu imposable, et de nature semblable au revenu d'emploi, le revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales ne constitue pas un « revenu gagné » aux fins de déterminer le plafond des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) d'un particulier.

Le budget de 2021 propose d'inclure le revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales dans le « revenu gagné » aux fins d'un REER. Cette mesure accorderait aux boursiers postdoctoraux des droits de cotisation supplémentaires au REER afin de faire des cotisations déductibles à un REER.

Cette mesure s'appliquerait relativement au revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales reçu au cours des années d'imposition 2021 et suivantes. Cette mesure s'appliquerait également relativement au revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales reçu au cours des années d'imposition 2011 à 2020, lorsque le contribuable présente une demande par écrit à l'Agence du revenu du Canada pour le rajustement de ses droits de cotisation à un REER pour les années pertinentes.

Traitement fiscal des montants de prestations pour la COVID-19

Une gamme de prestations imposables ont été rendues disponibles aux particuliers admissibles en réponse à la pandémie de COVID-19. En général, si un montant de prestation est remboursé (par exemple, lorsqu'un particulier détermine qu'il n'était pas admissible à la prestation en question), ce montant ne peut être déduit aux fins de l'impôt sur le revenu qu'au cours de l'année du remboursement. Si le remboursement n'a donc pas lieu dans la même année que l'année de réception de la prestation, un particulier peut avoir un montant d'impôt à payer relativement à la prestation pour l'année de réception, tout en obtenant une déduction pour le montant de remboursement au cours d'une année d'imposition future.

Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de permettre aux particuliers de demander une déduction au titre du remboursement d'un montant de prestation pour la COVID-19 dans le calcul de leur revenu pour l'année de réception du montant de prestation plutôt que l'année du remboursement. Cette option serait offerte pour les montants de prestations remboursés à tout moment avant 2023.

À cette fin, les prestations pour la COVID-19 comprendraient :

- Prestation canadienne d'urgence du Canada/Prestation d'assurance-emploi d'urgence;
- Prestation canadienne d'urgence pour étudiants;
- Prestation canadienne de la relance économique;
- Prestation canadienne de maladie pour la relance économique;
- Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants.

Les particuliers peuvent seulement déduire les montants de prestation une fois qu'ils ont été remboursés. Un particulier qui effectue un remboursement, mais qui a déjà produit sa déclaration de revenus pour l'année dans laquelle la prestation a été reçue, serait en mesure de demander un ajustement à la déclaration pour cette année.

Le budget de 2021 propose également de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de veiller à l'inclusion des montants de prestations pour la COVID-19 indiqués ci-dessus, ainsi que des montants de prestations provinciales ou territoriales semblables, dans le revenu imposable des particuliers résidant au Canada, mais qui sont considérés comme des personnes non-résidentes aux fins de l'impôt sur le revenu. Ainsi, les prestations pour la COVID-19 que ces personnes non-résidentes ont reçues seraient imposables au Canada d'une manière généralement semblable au revenu d'emploi ou d'entreprise gagnés au Canada.

Corriger les erreurs liées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées

Les règles énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne permettent pas actuellement aux administrateurs de régimes de retraite d'accepter des cotisations rétroactives dans des comptes d'employés en vertu d'un régime de retraite à cotisations déterminées afin de corriger les erreurs liées à la sous-contribution pour des années antérieures. Dans certaines circonstances, bien que les erreurs liées aux cotisations excédentaires puissent être corrigées au moyen d'un remboursement de l'excédent au contributeur, ces règles ont été jugées comme étant lourdes.

Le budget de 2021 propose d'offrir plus de souplesse aux administrateurs de régimes de retraite à cotisations déterminées afin de corriger aussi bien les sous-contributions que les cotisations excédentaires. Les propositions permettraient la correction de certains types d'erreurs au moyen de cotisations supplémentaires à un compte d'employé en vertu d'un régime de retraite à cotisations déterminées pour compenser une erreur liée à une sous-contribution commise au cours de l'une des cinq années antérieures, assujettie à un plafond. Les propositions permettraient également aux administrateurs de régime de corriger les erreurs liées aux cotisations excédentaires au régime de retraite relativement à un employé pour l'une des cinq années précédant l'année dans laquelle le montant excédentaire est remboursé à l'employé ou à l'employeur, selon le cas, qui a versé la cotisation.

Afin de simplifier les exigences en matière de déclaration, les règles proposées exigeraient que l'administrateur du régime produise un formulaire prescrit relativement à chaque employé touché, plutôt que de modifier les feuillets T4 des années antérieures. Les cotisations supplémentaires visant à corriger les sous-contributions réduiraient les droits de cotisation au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de l'employé pour l'année d'imposition suivant l'année dans laquelle la cotisation rétroactive est versée. Dans la mesure où ces cotisations résultent en des droits de cotisation négatifs au REER, elles n'auraient une incidence que sur les cotisations de l'employé dans les années à venir. Les remboursements de cotisations excédentaires devraient en général rétablir les droits de cotisation au REER de l'employé pour l'année d'imposition dans laquelle le remboursement est effectué.

Cette mesure s'appliquerait relativement aux cotisations supplémentaires versées, et aux montants de cotisations excédentaires remboursées, au cours des années d'imposition 2021 et suivantes.

Imposition des placements enregistrés

Une fiducie ou une société qui satisfait à certaines exigences peut présenter une demande à l'Agence du revenu du Canada pour être un placement enregistré pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes de participation différée aux bénéfices. Les unités d'une fiducie, ou les actions d'une société, qui est un placement enregistré, sont des placements admissibles pour les types de régimes pour lesquels il est enregistré.

Certaines catégories de placements enregistrés (p. ex., les fiducies de fonds commun de placement et les sociétés de placement à capital variable) doivent avoir un nombre minimum d'investisseurs. La fiducie ou la société qui est un placement enregistré et qui n'est pas suffisamment largement détenue (p. ex., une fiducie qui n'a pas les 150 détenteurs d'unités requis pour se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement) est limitée à détenir des placements qui seraient des placements admissibles pour les types de régimes enregistrés pour lesquels celle-ci est enregistrée. Par exemple, si une fiducie ou une société est un placement enregistré pour les REER, celle-ci ne peut détenir que des placements qui sont des placements admissibles pour les REER.

Si un placement enregistré qui est assujéti à cette restriction en matière de placements détient des biens qui ne sont pas des placements admissibles pour le type de régimes enregistrés pour lequel il est enregistré, le placement enregistré est tenu de payer l'impôt de la partie X.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt est égal à 1 % de la juste valeur marchande du bien, au moment de son acquisition, pour chaque mois où le placement enregistré détient le bien. Cependant, dans certains cas, l'effet de l'impôt peut être disproportionné, car l'impôt s'applique sans égard à la proportion des actions ou des unités du placement enregistré détenues par les investisseurs qui sont eux-mêmes assujettis aux règles des placements admissibles.

Le budget de 2021 propose que l'impôt prévu en vertu de la partie X.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit calculé au prorata de la proportion des actions ou des unités du placement enregistré détenues par les investisseurs qui sont eux-mêmes assujettis aux règles des placements admissibles. Par exemple, si un placement enregistré est enregistré pour les REER et que 20 % des unités du placement enregistré sont détenues par l'entremise de REER tandis que 80 % des unités du placement enregistré sont détenues par des particuliers par l'entremise de leurs comptes non enregistrés, l'impôt mensuel imposé en vertu de la partie X.2 serait maintenant de 20 % de 1 % de la juste valeur marchande d'un placement non admissible au moment de son acquisition.

Cette mesure s'appliquerait à l'impôt prévu en vertu de la partie X.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relativement aux mois postérieurs à 2020. Toutefois, la mesure s'appliquerait également aux contribuables dont l'obligation fiscale en vertu de la partie X.2 relativement aux mois antérieurs à 2021 n'a pas été fixée de façon définitive par l'Agence du revenu du Canada à compter de la date du budget.

Règles d'enregistrement et de révocation applicables aux organismes de bienfaisance

Afin de renforcer davantage le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, le budget de 2021 propose un certain nombre de modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de limiter les possibilités d'utilisation abusive du statut d'organisme de bienfaisance enregistré visant le financement des activités terroristes. Le budget de 2021 propose également des changements aux règles applicables à tous les organismes de bienfaisance enregistrés relativement à certains faux énoncés.

Entités terroristes inscrites

À l'heure actuelle, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, un organisme de bienfaisance ou un autre donataire reconnu peut se voir révoquer son enregistrement s'il ne s'est pas conformé aux règles, mais l'Agence du revenu du Canada doit suivre une série de mesures pour y arriver. Dans certains cas, un organisme de bienfaisance enregistré ou un autre donataire reconnu peut être inscrit comme entité terroriste en vertu du *Code criminel* par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, ce qui fait en sorte qu'il n'est plus admissible à l'enregistrement. Il y a un processus administratif à suivre pour qu'une entité soit inscrite comme entité terroriste, avec droit d'interjeter appel aux tribunaux.

Le budget de 2021 propose de permettre au ministre du Revenu national de révoquer immédiatement l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance ou d'un autre donataire reconnu dès son inscription comme entité terroriste en vertu du *Code criminel*.

Particuliers non admissibles

Lorsqu'un organisme de bienfaisance ou une association canadienne de sport amateur a pour administrateur, fiduciaire, cadre ou représentant semblable, un « particulier non admissible », ou si un tel particulier contrôle ou gère l'organisme de bienfaisance ou l'association, la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit que le ministre du Revenu national puisse, à sa discrétion, refuser ou révoquer son enregistrement, ou de suspendre son autorisation à délivrer des reçus officiels pour dons. En vertu des règles actuelles, un particulier non admissible comprend, de façon générale :

- un particulier qui a été déclaré coupable d'une infraction criminelle impliquant la malhonnêteté financière;
- un particulier qui – pendant une période au cours de laquelle un organisme de bienfaisance enregistré a eu une conduite qui constituait une violation grave des conditions pour son enregistrement et pour laquelle son enregistrement a été révoqué dans les cinq années précédentes – était un administrateur, un fiduciaire, un cadre ou un représentant semblable de l'organisme de bienfaisance, ou contrôlait ou gèrait l'organisme de bienfaisance.

Le budget de 2021 propose de modifier la définition « particulier non admissible » de manière à ce qu'elle comprenne un particulier qui :

- est une entité terroriste inscrite ou un membre d'une telle entité;
- relativement à une entité terroriste inscrite, durant une période où l'entité appuyait des activités terroristes ou y participait, était, soit :
 - un administrateur, un fiduciaire, un cadre ou un représentant semblable de l'entité;
 - un particulier qui contrôlait ou dirigeait l'entité, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit.

La règle actuelle qui limite l'Agence du revenu du Canada à ne considérer que les situations qui surviennent au cours des cinq années précédentes ne s'appliquerait pas à l'égard de cette mesure.

Faux énoncés

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet actuellement la révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance lorsqu'un faux énoncé est fait dans le but d'obtenir l'enregistrement, dans des circonstances équivalant à une conduite coupable.

Le budget de 2021 propose de permettre au ministre du Revenu national de suspendre les privilèges de délivrance de reçus d'un organisme de bienfaisance pour une année, ou de révoquer son enregistrement si un faux énoncé dans des circonstances équivalant à une conduite coupable a été fait dans le but de maintenir son enregistrement.

L'ensemble de ces modifications s'appliqueraient à la sanction royale.

Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements

Dans le but d'améliorer l'administration du régime fiscal et la conformité à celui-ci, le budget de 2021 propose des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, à la *Loi sur la taxe d'accise*, à la *Loi de 2001 sur l'accise*, à la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt*, à la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, à la partie 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* et au *Règlement sur la transmission électronique de déclarations et la communication de renseignements (TPS/TVH)*. Ces mesures proposées amélioreraient la capacité de l'Agence du revenu du Canada à fonctionner en mode numérique, ce qui lui permettrait d'offrir des services plus rapides, plus pratiques et exacts, tout en améliorant également la sécurité.

Méthode de correspondance par défaut

Avis de cotisation

Le budget de 2021 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre à l'Agence d'envoyer certains avis de cotisation par voie électronique sans que le contribuable n'ait à lui donner son autorisation de le faire. Cette mesure proposée s'appliquerait aux particuliers qui produisent leurs déclarations de revenus par voie électronique et ceux qui ont recours aux services d'un spécialiste en déclarations qui produit leurs déclarations de revenus par voie électronique. Les contribuables qui continuent de produire leurs déclarations de revenus auprès de l'Agence en format papier continueraient de recevoir un avis de cotisation papier de l'Agence.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Correspondance avec les entreprises

Le budget de 2021 propose de modifier la méthode de correspondance par défaut des entreprises qui utilisent le portail Mon dossier d'entreprise de l'Agence à électronique uniquement. Toutefois, les entreprises pourraient toujours choisir de recevoir également une correspondance papier. Cette mesure s'appliquerait à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à la *Loi sur la taxe d'accise*, à la *Loi de 2001 sur l'accise*, à la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* et à la partie 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Déclarations de renseignement

Le budget de 2021 propose de modifier le *Règlement de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux émetteurs de déclaration de renseignements T4A (État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources) et T5 (État des revenus de placements) de les transmettre par voie électronique sans devoir également émettre une copie papier et sans que le contribuable ne donne son autorisation à l'émetteur d'y procéder.

Cette mesure s'appliquerait à l'égard des déclarations de renseignements envoyées après 2021.

Seuils de transmission électronique

Spécialistes en déclarations

Le budget de 2021 propose de modifier la règle dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui exige que, sous réserve de l'exception ci-dessous, les préparateurs de déclarations de revenus professionnels transmettent des déclarations par voie électronique lorsqu'ils préparent plus de dix déclarations de revenus de sociétés ou plus de dix déclarations de revenus de particuliers qui ne sont pas des fiducies pour plutôt s'appliquer lorsqu'ils produisent plus de cinq d'un ou l'autre de ces types de déclaration pour une année civile. En outre, l'exception pour les fiducies serait éliminée.

Le budget de 2021 propose également de modifier l'exception dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vertu de laquelle un spécialiste en déclarations est autorisé à transmettre un maximum de dix déclarations de revenus de sociétés et dix déclarations de revenus de particuliers par année civile pour plutôt permettre seulement un maximum de cinq déclarations de revenus de chaque type en format papier par année civile.

Ces mesures s'appliqueraient à l'égard des années civiles postérieures à 2021.

Déclarant de déclarations de renseignements

Le budget de 2021 propose que le seuil de production par voie électronique obligatoire de déclarations de renseignements pour une année civile en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit réduit de cinquante à cinq déclarations, relativement à un type de déclaration de renseignements donné. Ainsi, les personnes ou les sociétés de personnes qui produisent plus de cinq déclarations de renseignements d'un type donné pour une année civile seraient tenues de les transmettre par voie électronique.

Cette mesure s'appliquerait à l'égard des années civiles postérieures à 2021.

Sociétés et inscrits aux fins de la TPS/TVH

Le budget de 2021 propose d'éliminer les seuils à partir desquels la production par voie électronique est obligatoire pour les déclarations des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et pour les inscrits aux fins de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) (sauf les organismes de bienfaisance ou les institutions financières désignées particulières) en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. Ainsi, les déclarations de la plupart des sociétés et des inscrits aux fins de la TPS/TVH en vertu de ces lois devront être produites par voie électronique.

Cette mesure s'appliquerait à l'égard des années d'imposition qui commencent après 2021 pour les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et pour les périodes de déclaration qui commencent après 2021 pour la *Loi sur la taxe d'accise*.

Paielements électroniques

Le budget de 2021 propose de préciser que les paiements qui doivent être faits à une institution financière en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la partie de la *Loi sur la taxe d'accise* concernant la TPS/TVH, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* et la partie 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* comprennent les paiements électroniques effectués par l'entremise d'une telle institution. Le budget de 2021 propose également que des paiements électroniques soient requis pour les versements supérieurs à 10 000 \$ en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et que le seuil des versements obligatoires à effectuer à une institution financière en vertu de la partie de la *Loi sur la taxe d'accise* concernant la TPS/TVH, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* et la partie 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* soit réduit de 50 000 \$ à 10 000 \$.

Cette mesure s'appliquerait aux paiements effectués à compter du 1^{er} janvier 2022.

Signatures manuscrites

Le budget de 2021 propose d'éliminer l'exigence voulant que les signatures soient par écrit sur certains formulaires prescrits, comme suit :

- Les formulaires prescrits en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* :
 - T183, Déclaration de renseignements pour la transmission électronique d'une déclaration de revenus et de prestations d'un particulier;
 - T183CORP, Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique;
 - T2200, Déclaration des conditions de travail.
- Les formulaires prescrits en vertu de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt :
 - RC71, Déclaration relative à l'opération d'escompte;
 - RC72, Avis du montant du remboursement d'impôt réel.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Soutiens d'urgence aux entreprises

Le gouvernement a introduit un certain nombre de mesures de soutien visant à aider les entreprises et d'autres organisations touchées par la pandémie de COVID-19, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la mesure d'Indemnité de confinement.

Les détails des programmes concernant ces trois mesures ont été annoncés jusqu'au 5 juin 2021 et l'application de ces mesures ne peut être prolongée par règlement au-delà de juin 2021.

Le budget de 2021 propose de prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la mesure d'Indemnité de confinement jusqu'en septembre 2021. Les taux de subvention diminueront graduellement au cours de la période de juillet à septembre. Les détails proposés de ces programmes pour la période du 6 juin 2021 au 25 septembre 2021 sont décrits ci-dessous.

Le budget 2021 propose également de fournir au gouvernement l'autorité législative pour ajouter des périodes d'admissibilité additionnelles pour la subvention salariale, la subvention pour le loyer et la mesure d'Indemnité de confinement jusqu'au 20 novembre 2021 si la situation économique et la situation sanitaire l'exigent.

Subvention salariale d'urgence du Canada

Le gouvernement a introduit la Subvention salariale d'urgence du Canada pour empêcher d'autres pertes d'emploi et encourager les employeurs à réembaucher rapidement les travailleurs déjà mis à pied en raison de la COVID-19. La mesure offre aux employeurs admissibles qui ont connu une baisse des revenus une subvention salariale pour la rémunération admissible versée à leurs employés.

Soutien aux employés actifs

La subvention salariale pour les employés actifs comprend une subvention de base pour tous les employeurs qui ont connu une baisse des revenus, ainsi qu'une subvention salariale complémentaire qui est offerte aux employeurs qui ont connu une baisse des revenus d'au moins 50 %. Le taux maximum combiné de la subvention de base et de la subvention salariale complémentaire est fixé à 75 % au cours de la période d'admissibilité qui prend fin le 5 juin 2021.

Le budget de 2021 propose les structures de taux de la subvention salariale indiqués dans le tableau 2 pour la période du 6 juin 2021 au 25 septembre 2021. Comme le montre le tableau, les taux de subvention seraient progressivement éliminés à compter du 4 juillet 2021. En outre, un employeur ne serait admissible à la subvention salariale à compter de cette date que s'il avait une baisse des revenus supérieure à 10 %.

Tableau 2

Structure des taux de base et complémentaires de la Subvention salariale d'urgence du Canada, périodes 17 à 20

(6 juin 2021 au 25 septembre 2021)

	Période 17 6 juin au 3 juillet	Période 18 4 juillet au 31 juillet	Période 19 1er août au 28 août	Période 20 29 août au 25 septembre
Subvention hebdomadaire maximale par employé*	847 \$	677 \$	452 \$	226 \$
Baisse de revenus :				
70 % et plus	75 % (c.-à-d., taux de base : 40 % + Complément : 35 %)	60 % (c.-à-d., taux de base : 35 % + Complément : 25 %)	40 % (c.-à-d., taux de base : 25 % + Complément : 15 %)	20 % (c.-à-d., taux de base : 10 % + Complément : 10 %)
50 à 69 %	taux de base : 40 % + Complément : (baisse de revenus – 50 %) x 1,75 (p. ex., 40 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 1,75 = 57,5 % taux de subvention)	taux de base : 35 % + Complément : (baisse de revenus – 50 %) x 1,25 (p. ex., 35 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 1,25 = 47,5 % taux de subvention)	taux de base : 25 % + Complément : (baisse de revenus – 50 %) x 0,75 (p. ex., 25 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 0,75 = 32,5 % taux de subvention)	taux de base : 10 % + Complément : (baisse de revenus – 50 %) x 0,5 (p. ex., 10 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 0,5 = 15 % taux de subvention)
>10 à 50 %	Taux de base : baisse de revenus x 0,8 (p. ex., 30 % baisse de revenus x 0,8 = 24 % taux de subvention)	Taux de base : (baisse de revenus - 10 %) x 0,875 (p. ex., (30 % baisse de revenus - 10 %) x 0,875 = 17,5 % taux de subvention)	Taux de base : (baisse de revenus - 10 %) x 0,625 (p. ex., (30 % baisse de revenus - 10 %) x 0,625 = 12,5 % taux de subvention)	Taux de base : (baisse de revenus - 10 %) x 0,25 (p. ex., (30 % baisse de revenus - 10 %) x 0,25 = 5 % taux de subvention)
0 à 10 %	Taux de base : baisse de revenus x 0,8 (p. ex., 5 % baisse de revenus x 0,8 = 4 % taux de subvention)	0 %	0 %	0 %

* La subvention hebdomadaire maximale par employé est égale à la subvention de base maximale combinée et à la subvention salariale complémentaire pour la période d'admissibilité appliquée au montant de la rémunération admissible versée à l'employé pour la période d'admissibilité, sur rémunération jusqu'à concurrence de 1 129 \$ par semaine.

Obligation de rembourser la subvention salariale

Le budget de 2021 propose d'obliger une société cotée en bourse à rembourser les montants de subvention salariale versés pour une période d'admissibilité commençant après le 5 juin 2021 si sa rémunération globale pour les cadres précisés au cours de l'année civile 2021 dépassait sa rémunération globale pour les cadres précisés au cours de l'année civile 2019.

Pour l'application de cette règle, les cadres précisés d'une société cotée en bourse seront ses membres de la haute direction visés dont la rémunération est tenue d'être déclarée en vertu du droit canadien des valeurs mobilières dans sa Déclaration de la rémunération de la haute direction remise aux actionnaires, ou des membres de la haute direction équivalents dans le cas d'une société cotée en bourse dans une autre juridiction. Ces membres sont généralement composés du premier dirigeant, du directeur financier et de trois autres cadres les mieux rémunérés. La rémunération des cadres d'une société pour une année civile sera calculée au prorata de la rémunération globale versée à ses membres de la haute direction visés pour chacune de ses années d'imposition qui chevauchent l'année civile.

Le montant du remboursement de la subvention salariale serait égal au moins élevé des montants suivants :

- le total des montants de la subvention salariale versés à l'égard des employés actifs pour les périodes d'admissibilité commençant après le 5 juin 2021;
- le montant de la rémunération globale des cadres supérieurs de la société pour 2021 qui excède sa rémunération globale des cadres supérieurs pour 2019.

Cette obligation de rembourser serait appliquée au niveau du groupe et serait applicable à la subvention salariale reçue par chaque entité du groupe.

Soutien aux employés en congé payé

Une structure des taux de la subvention salariale distincte s'applique aux employés en congé payé. La subvention salariale versée aux employés en congé payé est harmonisée aux prestations d'assurance-emploi (AE) jusqu'au 5 juin 2021 en vue d'assurer un traitement équitable par les deux programmes pour ces employés.

Afin de veiller à ce que la subvention salariale versée aux employés en congé payé demeure harmonisée aux prestations d'AE, le budget de 2021 propose que la subvention salariale hebdomadaire pour un employé en congé payé du 6 juin 2021 au 28 août 2021 soit le moins élevé des montants suivants :

- la rémunération admissible versée pour la semaine en question;
- le plus élevé des montants suivants :

- 500 \$;
- 55 % de la rémunération que l'employé a reçue avant la crise, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 595 \$.

La subvention salariale pour les employés en congé payé continuerait d'être offerte aux employeurs admissibles à la subvention salariale pour les employés actifs pendant la période applicable jusqu'au 28 août 2021. Les employeurs continueront également à avoir droit, en vertu de la subvention salariale, de réclamer leurs cotisations au titre du Régime de pensions du Canada, de l'AE, du Régime de rentes du Québec et du Régime québécois d'assurance parentale à l'égard des employés en congé payé.

Périodes de référence

Aux fins de la subvention salariale, la baisse des revenus d'un employeur est généralement déterminée en comparant les revenus de l'employeur d'un mois civil en cours avec ses revenus du même mois civil, avant la pandémie. Un employeur peut aussi choisir d'utiliser une autre approche, qui compare ses revenus mensuels par rapport à la moyenne de ses revenus de janvier et de février 2020. Une règle de présomption prévoit que la baisse des revenus d'un employeur pour une période d'admissibilité donnée est la plus élevée de sa baisse des revenus pour la période d'admissibilité donnée et la période d'admissibilité précédente.

Le budget de 2021 propose les périodes de référence indiquées dans le tableau 3 pour déterminer la baisse des revenus d'un employeur admissible pour les périodes d'admissibilité du 6 juin 2021 au 25 septembre 2021.

Tableau 3

Période de référence de la Subvention salariale d'urgence du Canada, périodes 17 à 20

(6 juin 2021 au 25 septembre 2021)

Calendrier	Période 17 6 juin au 3 juillet	Période 18 4 juillet au 31 juillet	Période 19 1^{er} août au 28 août	Période 20 29 août au 25 septembre
Approche générale	Juin 2021 par rapport à juin 2019 ou mai 2021 par rapport à mai 2019	Juillet 2021 par rapport à juillet 2019 ou juin 2021 par rapport à juin 2019	Août 2021 par rapport à août 2019 ou juillet 2021 par rapport à juillet 2019	Septembre 2021 par rapport à septembre 2019 ou août 2021 par rapport à août 2019
Approche alternative	Juin 2021 ou mai 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Juillet 2021 ou juin 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Août 2021 ou juillet 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Septembre 2021 ou août 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020

Les employeurs qui avaient choisi d'utiliser l'approche générale pour les périodes antérieures devraient continuer à utiliser cette approche. Le même principe s'applique aux employeurs qui avaient choisi d'utiliser l'approche alternative.

Rémunération de base

En vertu des règles générales, le droit d'un employeur admissible à la subvention salariale pour un employé en congé payé, et d'un employé actif dans certaines circonstances, est déterminé au moyen d'un calcul qui tient compte à la fois de la rémunération actuelle et de base de l'employé (avant la crise).

La rémunération de base signifie la rémunération admissible hebdomadaire moyenne qu'un employeur admissible a versée à un employé admissible au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 15 mars 2020. Toute période d'au moins sept jours consécutifs pendant laquelle l'employé n'était pas rémunéré est exclue du calcul. Toutefois, l'employeur admissible peut choisir, pour chaque période d'admissibilité à l'égard d'un employé, une période de base alternative pour calculer la rémunération admissible hebdomadaire moyenne.

Pour s'assurer que les périodes de rémunération de base alternative pour une période d'admissibilité donnée continuent de tenir compte des mois civils correspondants visés par la période d'admissibilité, le budget de 2021 propose de permettre à un employeur admissible de faire le choix d'utiliser les périodes de rémunération de base alternative suivantes :

- 1^{er} mars au 30 juin 2019 ou 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, pour la période d'admissibilité s'écoulant entre le 6 juin 2021 et le 3 juillet 2021;
- 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, pour les périodes d'admissibilité commençant après le 3 juillet 2021.

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

Le gouvernement a introduit la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer afin d'offrir un soutien direct aux organisations qui sont toujours touchées par la pandémie de la COVID-19 sur le plan économique. En vertu de la subvention pour le loyer, les organisations admissibles qui ont connu une baisse des revenus sont admissibles à une subvention sur les dépenses admissibles.

Structure des taux

Le taux maximal de la subvention de base pour le loyer est fixé à 65 % au cours de la période d'admissibilité se terminant le 5 juin 2021.

Le budget de 2021 propose les structures de taux de base de la subvention pour le loyer présentés dans le tableau 4 pour la période du 6 juin 2021 au 25 septembre 2021. Comme le montre le tableau, les taux de subvention seraient progressivement éliminés à partir du 4 juillet 2021. En outre, les organisations ne

seraient admissibles à la subvention pour le loyer et, tel qu’il est indiqué ci-dessous, à la mesure d’Indemnité de confinement, que si elles avaient une baisse des revenus supérieure à 10 %.

Tableau 4

Structure des taux de base de la Subvention d’urgence du Canada pour le loyer *, périodes 17 à 20**

(6 juin 2021 au 25 septembre 2021)

	Période 17 6 juin au 3 juillet	Période 18 4 juillet au 31 juillet	Période 19 1er août au 28 août	Période 20 29 août au 25 septembre
Baisse de revenus :				
70 % et plus	65 %	60 %	40 %	20 %
50 à 69 %	40 % + (baisse de revenus – 50 %) x 1,25 (p. ex., 40 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 1,25 = 52,5 % taux de subvention)	35 % + (baisse de revenus – 50 %) x 1,25 (p. ex., 35 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 1,25 = 47,5 % taux de subvention)	25 % + (baisse de revenus – 50 %) x 0,75 (p. ex., 25 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 0,75 = 32,5 % taux de subvention)	10 % + (baisse de revenus – 50) x 0,5 % (p. ex., 10 % + (60 % baisse de revenus – 50 %) x 0,5 = 15 % taux de subvention)
> 10 à 50 %	Baisse de revenus x 0,8 (p. ex., 30 % baisse de revenus x 0,8 = 24 % taux de subvention)	(Baisse de revenus – 10 %) x 0,875 (p. ex., (30 % baisse de revenus – 10 %) x 0,875 = 17,5 % taux de subvention)	(Baisse de revenus – 10 %) x 0,625 (p. ex., (30 % baisse de revenus – 10 %) x 0,625 = 12,5 % taux de subvention)	Baisse de revenus – 10 %) x 0,25 (p. ex., (30 % baisse de revenus – 10 %) x 0,25 = 5 % taux de subvention)
0 à 10 %	Baisse de revenus x 0,8 (p. ex., 5 % baisse de revenus x 0,8 = 4 % taux de subvention)	0%	0%	0%
* Les dépenses pour chaque période admissible seraient assujetties à un plafond de 75 000 \$ par emplacement et à un plafond global de 300 000 \$, que les entités affiliées se partagent. ** La période 17 de la Subvention salariale d’urgence du Canada serait la dixième période de la Subvention d’urgence du Canada pour le loyer. Les identificateurs de la période ont été harmonisés pour faciliter la consultation.				

Calcul de la baisse des revenus

La subvention pour le loyer et la subvention salariale utilisent le même calcul pour déterminer la baisse des revenus d'une organisation. Par conséquent, les mêmes périodes de référence sont utilisées pour calculer la baisse des revenus pour la subvention salariale et la subvention pour le loyer. De même, si une organisation choisit d'utiliser la méthode alternative pour le calcul de sa baisse des revenus dans le cadre de la subvention salariale, elle doit utiliser cette méthode alternative pour la subvention pour le loyer.

Achat de biens d'entreprise

Afin d'être admissible à la subvention salariale, un demandeur doit avoir un compte de retenues sur la paie auprès de l'Agence du revenu du Canada (ou un fournisseur de services de paie admissible). Pour les fins de la subvention sur le loyer, un demandeur doit avoir un numéro d'entreprise auprès de l'ARC.

Si certaines conditions sont satisfaites, les règles de la subvention salariale prévoient qu'une entité déterminée qui achète les biens d'un vendeur sera présumée remplir l'exigence relative au compte de retenues sur la paie si le vendeur remplit cette exigence.

Le budget de 2021 propose d'introduire une règle de présomption semblable dans le contexte de la subvention pour le loyer, lorsque le vendeur remplit l'exigence relative au numéro d'entreprise. Cette règle entrerait en vigueur dès le début de la subvention pour le loyer.

Indemnité de confinement

Pour les emplacements qui doivent cesser leurs activités ou les limiter considérablement à la suite d'une ordonnance de santé publique émise en vertu des lois du Canada, d'une province ou d'un territoire, le gouvernement a introduit la mesure d'Indemnité de confinement dans le cadre du programme de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer afin de fournir une aide supplémentaire. Pour être admissible à l'Indemnité de confinement, un demandeur doit être admissible à la subvention pour le loyer de base.

Le budget de 2021 propose de prolonger, pour les périodes d'admissibilité du 6 juin 2021 au 25 septembre 2021, le taux actuel de 25 % pour la mesure d'Indemnité de confinement.

Programme d’embauche pour la relance économique du Canada

Le budget de 2021 propose d’introduire le nouveau Programme d’embauche pour la relance économique du Canada afin d’offrir aux employeurs admissibles une subvention allant jusqu’à 50 % de la rémunération supplémentaire versée aux employés admissibles entre le 6 juin 2021 et le 20 novembre 2021.

Un employeur admissible serait autorisé à demander soit la subvention à l’embauche, soit la Subvention salariale d’urgence du Canada pour une période d’admissibilité donnée, mais pas les deux.

Les détails proposés relatifs à la subvention à l’embauche sont décrits ci-dessous.

Employeurs admissibles

Les employeurs admissibles à la Subvention salariale d’urgence du Canada seraient normalement admissibles à la subvention à l’embauche. Toutefois, une société à but lucratif ne serait admissible à la subvention à l’embauche que s’il s’agit d’une société privée sous contrôle canadien (y compris une société coopérative qui est admissible à la déduction pour petite entreprise). D’autres employeurs admissibles seraient des particuliers, des organisations sans but lucratif, des organismes de bienfaisance enregistrés, et certaines sociétés de personnes.

Les sociétés et les fiducies qui sont inadmissibles à la Subvention salariale d’urgence du Canada parce qu’elles sont des institutions publiques ne seraient pas admissibles à la subvention à l’embauche. Les institutions publiques comprendraient généralement les municipalités et les gouvernements locaux, les sociétés d’État, les sociétés municipales détenues en propriété exclusive, les universités publiques, les collèges, les écoles et les hôpitaux.

Les employeurs admissibles (ou leur fournisseur de services de paie) seraient tenus d’avoir eu un compte ouvert de retenues sur la paie auprès de l’Agence du revenu du Canada le 15 mars 2020.

Employés admissibles

Un employé admissible doit être à l’emploi d’un employeur admissible, principalement au Canada, de manière continue durant la période d’admissibilité (ou de la partie de la période d’admissibilité pendant laquelle le particulier était employé de manière continue).

La subvention à l'embauche ne serait pas offerte aux employés en congé payé. Un employé en congé payé est un employé qui est en congé avec solde, c'est-à-dire qu'il est rémunéré par l'employeur admissible, sans avoir effectué de travail pour lui. Un employé ne serait pas considéré comme étant en congé avec solde aux fins de la subvention à l'embauche s'il est absent pour d'autres raisons, par exemple en congé annuel, congé de maladie ou congé sabbatique.

Rémunération admissible et rémunération supplémentaire

Les types de rémunérations admissibles pour la Subvention salariale d'urgence du Canada seraient également admissibles à la subvention à l'embauche. La rémunération admissible comprend généralement les traitements, le salaire et les autres rémunérations pour lesquels les employeurs sont tenus de retenir ou de déduire des montants au titre de l'obligation de l'employé en matière d'impôt sur le revenu. Toutefois, elle ne comprend pas les indemnités de départ ni des éléments tels que les avantages d'options d'achat d'actions des employés ou l'utilisation personnelle d'un véhicule d'entreprise. Le montant de la rémunération pour ces employés serait calculé exclusivement en fonction de la rémunération versée relativement à la période d'admissibilité.

La rémunération supplémentaire pour une période d'admissibilité signifie la différence entre le total de la rémunération admissible d'un employeur versée à des employés admissibles pour la période d'admissibilité et le total de sa rémunération admissible versée à des employés admissibles pour la période de rémunération de base. Pendant les deux périodes, la rémunération admissible pour chaque employé admissible serait assujettie à un montant maximal de 1 129 \$ par semaine.

Comme c'est actuellement le cas pour la Subvention salariale d'urgence du Canada, la rémunération admissible d'un employé avec lien de dépendance pour une semaine ne pourrait dépasser sa rémunération de base calculée pour cette semaine. Plus d'informations sur la rémunération de base sont disponibles dans la section « Renseignements supplémentaires » sur le Soutiens d'urgence aux entreprises.

Les dates pertinentes pour le calcul de la rémunération supplémentaire sont indiquées dans le tableau 5.

Tableau 5
Dates du Programme d’embauche pour la relance économique du Canada utilisées pour calculer la rémunération supplémentaire, périodes 17* à 22
(6 juin 2021 au 20 novembre 2021)

Période d'admissibilité	Période 17	Période 18	Période 19	Période 20	Période 21	Période 22
Dates de la période d'admissibilité	6 juin au 3 juillet 2021	4 juillet au 31 juillet 2021	1 ^{er} août au 28 août 2021	29 août au 25 septembre 2021	26 septembre au 23 octobre 2021	24 octobre au 20 novembre 2021
Période de rémunération de base	14 mars au 10 avril 2021					
* La période 17 de la Subvention salariale d'urgence du Canada serait la première période du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada. Les identificateurs de la période ont été harmonisés pour faciliter la consultation.						

Montant de la subvention

La subvention d’un employeur admissible pour une période d’admissibilité serait égale à sa rémunération supplémentaire multipliée par le taux de subvention à l’embauche en vigueur pour cette période d’admissibilité à condition que sa baisse des revenus dépasse le seuil de la baisse des revenus pour une période d’admissibilité (voir *Seuil de la baisse des revenus* ci-dessous).

Tableau 6
Taux du Programme d’embauche pour la relance économique du Canada, périodes 17* à 22
(6 juin 2021 au 20 novembre 2021)

	Période 17 6 juin – 3 juillet	Période 18 4 juillet – 31 juillet	Période 19 1 ^{er} août – 28 août	Période 20 29 août – 25 septembre	Période 21 26 septembre – 23 octobre	Période 22 24 octobre – 20 novembre
Taux de la subvention de relance économique	50 %	50 %	50 %	40 %	30 %	20 %
* La période 17 de la Subvention salariale d’urgence du Canada serait la première période du Programme d’embauche pour la relance économique du Canada. Les identificateurs de la période ont été harmonisés pour faciliter la consultation.						

Seuil de la baisse des revenus

Pour être admissible à une subvention à l'embauche dans une période d'admissibilité, un employeur admissible devrait avoir une baisse des revenus suffisante pour être admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada dans cette période d'admissibilité. En ce qui concerne les périodes d'admissibilité où la Subvention salariale d'urgence du Canada n'est plus en vigueur, un employeur admissible devrait avoir une baisse des revenus supérieure à 10 %. Ainsi, la baisse des revenus d'un employeur admissible devrait être supérieure à :

- 0 %, pour la période d'admissibilité s'écoulant entre le 6 juin 2021 et le 3 juillet 2021;
- 10 %, pour la période d'admissibilité s'écoulant entre le 4 juillet 2021 et le 20 novembre 2021;

La baisse des revenus d'un employeur serait déterminée de la même manière que dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Cette méthode compare les revenus de l'employeur au cours d'un mois civil en cours avec ses revenus pour le même mois civil, avant la pandémie. Un employeur peut également choisir l'approche alternative qui consiste à comparer ses revenus mensuels par rapport à la moyenne de ses revenus de janvier et de février 2020. Une règle de présomption prévoit que la baisse des revenus d'un employeur pour une période d'admissibilité donnée est la plus élevée de sa baisse des revenus pour la période d'admissibilité donnée et la période d'admissibilité précédente.

Les employeurs qui avaient choisi d'utiliser l'approche générale pour des périodes antérieures de la Subvention salariale d'urgence du Canada seraient tenus de continuer à utiliser cette même approche pour la subvention à l'embauche. De même, les employeurs qui avaient choisi l'approche alternative seraient tenus de continuer avec cette même approche.

Les périodes de référence indiquées dans le tableau 7 serviraient à déterminer la baisse des revenus d'un employeur admissible pour les périodes d'admissibilité allant du 6 juin 2021 au 20 novembre 2021.

Tableau 7

Périodes de référence du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, périodes 17* à 22

(6 juin 2021 au 20 novembre 2021)

Calendrier	Période 17 6 juin – 3 juillet	Période 18 4 juillet – 31 juillet	Période 19 1er août – 28 août	Période 20 29 août – 25 septembre	Période 21 26 septembre – 23 octobre	Période 22 24 octobre – 20 novembre
Approche générale	Juin 2021 par rapport à juin 2019 ou mai 2021 par rapport à mai 2019	Juillet 2021 par rapport à juillet 2019 ou juin 2021 par rapport à juin 2019	Août 2021 par rapport à août 2019 ou juillet 2021 par rapport à juillet 2019	Septembre 2021 par rapport à septembre 2019 ou août 2021 par rapport à août 2019	Octobre 2021 par rapport à octobre 2019 ou septembre 2021 par rapport à septembre 2019	Novembre 2021 par rapport à novembre 2019 ou octobre 2021 par rapport à octobre 2019
Approche alternative	Juin 2021 ou mai 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Juillet 2021 ou juin 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Août 2021 ou juillet 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Septembre 2021 ou août 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Octobre 2021 ou septembre 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020	Novembre 2021 ou octobre 2021 par rapport à la moyenne de janvier et février 2020
* La période 17 de la Subvention salariale d'urgence du Canada serait la première période du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada. Les identificateurs de la période ont été harmonisés pour faciliter la consultation.						

Une demande pour la subvention à l'embauche pour une période d'admissibilité sera tenue d'être faite au plus tard 180 jours après la fin de cette période d'admissibilité.

Passation en charges immédiate

Le régime de déduction pour amortissement (DPA) sert à déterminer les déductions qu'une entreprise peut demander chaque année aux fins de l'impôt sur le revenu à l'égard du coût en capital de ses biens amortissables. À quelques exceptions près, les biens amortissables sont divisés en catégories de DPA, et un taux de DPA pour chaque catégorie de bien est prévu par le *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Avant le 21 novembre 2018, la DPA accordée dans la première année où une immobilisation était prête à être mise en service se limitait normalement à la moitié du montant qui était déductible par ailleurs (la règle de la « demi-année »). Le 21 novembre 2018, le gouvernement a annoncé une déduction bonifiée temporaire pour la première année, appelée Incitatif à l'investissement accéléré, correspondant à un montant équivalant jusqu'à trois fois la déduction pour la première année qui s'appliquait précédemment. De plus, le gouvernement a annoncé la passation en charges immédiate pour des investissements dans les machines et le matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation de biens, ainsi que le matériel désigné de production d'énergie propre.

Le budget de 2021 propose d'accorder la passation en charges immédiate temporaire à l'égard de certains biens acquis par une société privée sous contrôle canadien (SPCC). La passation en charges immédiate serait disponible à l'égard des « biens admissibles » qu'une SPCC a acquis à compter de la date du budget et qui deviennent prêts à être mis en service avant le 1^{er} janvier 2024, jusqu'à une limite de 1,5 million de dollars par année d'imposition. La passation en charges admissible ne serait disponible que pour l'année dans laquelle le bien devient prêt à être mis en service. Le plafond de 1,5 million de dollars serait réparti entre les membres associés d'un groupe de SPCC. Le plafond serait calculé au prorata pour les années d'imposition plus courtes que 365 jours. La règle de la demi-année serait suspendue pour les biens admissibles à cette mesure. En ce qui concerne les SPCC dont les coûts en capital admissibles sont inférieurs à 1,5 million de dollars, aucun report de la capacité excédentaire ne serait autorisé.

Biens admissibles

Les biens admissibles en vertu de cette nouvelle mesure seraient des immobilisations assujetties aux règles de la DPA, sauf des biens compris dans les catégories de DPA 1 à 6, 14.1, 17, 47, 49 et 51, qui sont généralement des actifs à long terme.

Interactions avec d'autres dispositions

Les SPCC ayant des coûts en capital de biens admissibles dans une année d'imposition qui excèdent 1,5 million de dollars seraient autorisées à décider à quelle catégorie de DPA la passation en charges immédiate serait attribuée, et tout coût en capital excédentaire serait assujetti aux règles normales de la DPA. La disponibilité d'autres déductions bonifiées en vertu des règles actuelles, comme la passation en charges immédiate pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation et la passation en charges immédiate pour l'équipement d'énergie propre, introduite dans l'Énoncé économique de l'automne de 2018, ne réduirait pas le montant maximal disponible en vertu de cette nouvelle mesure. Autrement dit, une SPCC peut dépenser jusqu'à 1,5 million

de dollars en plus des autres demandes de DPA en vertu des dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à condition que la DPA totale n'excède pas le coût en capital du bien.

La passation en charges immédiate en vertu de cette nouvelle règle ne changerait pas le montant total pouvant être déduit sur la durée de vie d'un bien, la plus grande déduction demandée dans la première année à l'égard d'un bien serait finalement compensée par une plus petite déduction, s'il y a lieu, à l'égard du bien dans les années à venir.

Exemple de l'avantage de la passation en charges immédiate de 1,5 million de dollars						
Une SPCC investit 2 000 000 \$ en montants égaux pour deux biens, l'un tombant dans la catégorie 7 de DPA, et l'autre dans la catégorie 10. Dans le cadre de ce scénario, la SPCC serait admissible à une déduction totale maximale lors de la première année de 1 725 000 \$ par rapport à 675 000 \$ en vertu des règles actuelles, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cela représenterait une déduction supplémentaire de 1 050 000 \$ dans la première année.						
Catégorie de DPA (taux)	Coût de l'investissement	Passation en charge immédiate	DPA de première année sur le restant des investissements*	DPA totale de première année	DPA de première année sous le régime actuel	
Catégorie 7 (15%)	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	225 000	
Catégorie 10 (30%)	1 000 000	500 000	225 000	725 000	450 000	
Total	2 000 000	1 500 000	225 000	1 725 00	675 000	
*En supposant qu'elle est admissible à l'allocation bonifiée selon l'Incitatif à l'investissement accéléré.						

Restrictions

La *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* comprennent une série de règles conçues pour protéger l'intégrité du régime de DPA et le régime fiscal plus généralement. Elles comprennent des règles relatives aux membres des sociétés en commandite, aux biens de location déterminés, aux biens énergétiques déterminés et aux biens locatifs. Dans certaines circonstances,

ces règles peuvent restreindre une DPA, ou une perte relative à cette déduction, qui serait autrement disponible. Ces règles d'intégrité continueraient de s'appliquer.

Certaines restrictions supplémentaires seraient imposées sur les biens admissibles pour cette nouvelle mesure. Les biens ayant été utilisés, ou acquis pour être utilisés, pour quelque usage que ce soit avant qu'ils soient acquis par le contribuable seraient admissibles à la passation en charges immédiate seulement si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ni le contribuable ni une personne avec laquelle il a un lien de dépendance n'était propriétaire des biens auparavant;
- les biens n'ont pas été transférés au contribuable en fonction d'un « roulement » avec report d'impôt.

Entrée en vigueur

Cette mesure s'appliquerait aux biens admissibles qui sont acquis le jour du budget ou après et qui sont prêts à être mis en service avant 2024.

Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Cette mesure temporaire devrait encourager les investissements en capital dans tous les secteurs de l'économie et dans divers éléments d'actif. Il est incertain quant à savoir quels seraient les effets environnementaux positifs ou négatifs nets.

La consommation, le transport et la fabrication d'immobilisations peuvent entraîner divers effets environnementaux négatifs. Ces effets seraient inégaux dans les secteurs et les types d'investissement. Par exemple, l'investissement dans certains secteurs à forte intensité de capital est associé à des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques plus élevées, à la pollution des eaux et des sols et à l'épuisement plus rapide des ressources naturelles. Ces activités sont assujetties aux règlements provinciaux et fédéraux sur l'environnement. Il est possible qu'il y ait des effets positifs compensatoires sur l'environnement si la mesure provoque une mise à niveau des entreprises vers les dernières technologies, étant donné que les nouvelles technologies sont en général plus efficaces et plus écologiques que les anciennes.

Dans l'ensemble, la mesure pourrait avoir des impacts positifs et négatifs sur la réalisation de certains des objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, plus particulièrement ceux de la Mesure relative aux changements climatiques, de l'Énergie propre, des Lacs et cours d'eau vierges, des Terres et forêts gérées de façon durable et des Collectivités sûres et en santé. D'après les données disponibles, il est impossible d'évaluer si l'impact net sur l'environnement serait positif ou négatif à court terme. À long terme, l'impact net sur l'environnement ne devrait pas être considérable, étant donné que la mesure serait temporaire.

Réduction de taux pour les fabricants de technologies à zéro émission

Le budget de 2021 propose une mesure temporaire visant à réduire les taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour les fabricants admissibles de technologies à zéro émission. Plus précisément, les contribuables pourraient appliquer des taux d'imposition réduits sur le revenu admissible de fabrication et de transformation de technologies à zéro émission de :

- 7,5 %, lorsque ce revenu serait par ailleurs imposé au taux général d'imposition sur les sociétés de 15 %;
- 4,5 %, lorsque ce revenu était par ailleurs imposé au taux d'imposition de 9 % pour les petites entreprises.

Activités admissibles de fabrication ou de transformation de technologies à zéro émission

Cette mesure s'appliquerait aux revenus provenant des activités de fabrication ou de transformation de technologies à zéro émission suivantes :

- la fabrication de matériel de conversion en énergie solaire, tel que des capteurs d'énergie solaire, des batteries solaires photovoltaïques et des structures ou cadres de support sur mesure, à l'exclusion du matériel de chauffage solaire passif (par exemple, un mur de maçonnerie installé pour absorber l'énergie solaire);
- la fabrication de matériel de conversion de l'énergie éolienne, tel que des tours à éoliennes, des nacelles et des pales de rotor;
- la fabrication de matériel de conversion de l'énergie hydraulique, tel que le matériel hydroélectrique, de courant d'eau, de marée et de conversion de l'énergie des vagues;
- la fabrication de matériel d'énergie géothermique;
- la fabrication de matériel pour un système de pompe géothermique;
- la fabrication de matériel de stockage de l'énergie électrique utilisé pour le stockage de l'énergie renouvelable ou pour la fourniture de systèmes de stockage à l'échelle du réseau ou d'autres services auxiliaires (par exemple, régulation de la tension), y compris les systèmes de stockage de la batterie, de l'air comprimé et des roues motrices;
- la fabrication de véhicules zéro émission (c'est-à-dire de véhicules hybrides rechargeables d'une capacité de batterie d'au moins sept kilowatt-heures, de véhicules électriques et de véhicules à hydrogène) et la conversion de véhicules en véhicules zéro émission;

- la fabrication de batteries et de piles à combustible pour véhicules zéro émission;
- la fabrication de systèmes de recharge des véhicules électriques et de postes de ravitaillement en hydrogène pour les véhicules;
- la fabrication de matériel utilisé pour la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau;
- la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau;
- la production de combustible solide, liquide ou gazeux (par exemple, granules de bois, diesel renouvelable et biogaz) à partir de dioxyde de carbone ou de déchets déterminés (c'est-à-dire déchets de bois, déchets municipaux, boues provenant d'une installation de traitement des eaux usées admissible, résidus végétaux, liqueurs résiduelles, déchets alimentaires et animaux, fumier, sous-produit de pâte et de papier et matières organiques séparées), à l'exclusion de la production de sous-produits, qui est une partie normalisée d'un autre procédé industriel ou de fabrication (par exemple, production de copeaux de bois, de liqueur noire ou combustible de déchets de bois dans le cadre d'un autre procédé de transformation du bois).

Pour chacune des activités de fabrication décrites ci-dessus, les activités admissibles comprendraient la fabrication de composants ou de sous-ensembles seulement si ce matériel est conçu à une fin particulière ou exclusivement pour faire partie intégrante du système pertinent. Par exemple, la fabrication de pales de rotor d'éolienne peut être une activité admissible, mais la fabrication de pneus, de fixations, de câblage, de transformateurs, de peinture, de tuyauterie ou de béton d'usage général ne le serait pas.

Les activités admissibles excluent toutes les activités qui ne sont pas admissibles à titre de fabrication ou de transformation aux fins des règles sur la déduction pour amortissement.

Calcul du revenu admissible

Il est proposé que le revenu admissible d'un contribuable soit généralement égal à son « revenu rajusté tiré d'une entreprise » multiplié par la proportion de ses coûts totaux de main-d'œuvre et de capital qui sont utilisés dans les activités admissibles. La définition de « revenu rajusté tiré d'une entreprise » ainsi que la méthode utilisée pour déterminer les coûts de main-d'œuvre et en capital seraient essentiellement fondées sur celles utilisées dans le calcul des bénéfices de fabrication et de transformation en vertu des règles fiscales actuelles.

Tous les coûts de main-d'œuvre et en capital d'un contribuable seraient considérés comme des coûts de main-d'œuvre et en capital qui sont utilisés dans des activités admissibles si la totalité ou presque de ses coûts de main-d'œuvre et en capital sont liés à des activités admissibles.

Le gouvernement sollicite les commentaires des intervenants sur la méthode d'attribution proposée à ces fins. Les parties intéressées sont invitées à envoyer leurs représentations écrites d'ici le 18 juin 2021 au ministère des Finances Canada, Direction de la politique de l'impôt : ZETM-FTZE@canada.ca.

Proportion minimale des activités admissibles

Un contribuable n'aurait droit aux taux d'imposition réduits sur son revenu admissible que si au moins 10 % de son revenu brut provenant de toutes les entreprises actives exploitées au Canada provient d'activités admissibles.

Taux réduit pour les petites entreprises

Certaines petites entreprises bénéficient actuellement d'un taux réduit d'impôt fédéral sur le revenu des sociétés de 9 % – un avantage par rapport au taux général d'impôt sur le revenu des sociétés de 15 %. Cette réduction de taux est accordée au moyen de la « déduction accordée aux petites entreprises » et s'applique jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par année de revenu provenant d'une entreprise exploitée activement admissible (c'est-à-dire jusqu'au plafond des affaires) d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC).

Pour les contribuables dont le revenu est assujetti à la fois au taux général et au taux d'imposition des petites entreprises, les contribuables pourraient choisir de voir leur revenu admissible imposé au taux réduit de 4,5 % pour les petites entreprises ou au taux réduit général de 7,5 %. Le montant du revenu imposé au taux de 4,5 % plus le montant du revenu imposé au taux de 9 % pour les petites entreprises ne pourrait pas dépasser le plafond des affaires.

Traitement des dividendes

Le régime fiscal applique deux taux du crédit d'impôt pour dividendes (CID) et deux facteurs de majoration afin de tenir compte des deux différents taux d'impôt sur le revenu qui s'appliquent généralement aux sociétés. Le CID bonifié et la majoration correspondante sont appliqués aux dividendes distribués à des particuliers à partir des revenus qui sont imposés au taux d'impôt général sur le revenu des sociétés (« dividendes déterminés »). Le CID ordinaire et la majoration correspondante sont appliqués aux dividendes distribués aux particuliers à partir des revenus qui ne sont pas imposés au taux d'impôt général sur le revenu des sociétés (« dividendes non déterminés »). Au niveau fédéral, le crédit d'impôt pour dividendes bonifié et ordinaire correspond respectivement à 15 % et 9 % du montant majoré du dividende.

Compte tenu de l'application ciblée, de la nature temporaire et de l'élimination progressive de la mesure proposée, aucune modification des taux du CID ou de la répartition du revenu des sociétés aux fins de la distribution des dividendes n'est proposée. Autrement dit, le revenu assujetti au taux réduit général

continuerait de donner lieu à des dividendes déterminés et au crédit d'impôt pour dividendes bonifié, tandis que le revenu assujéti au taux réduit pour les petites entreprises continuerait de donner lieu à des dividendes non déterminés et au crédit d'impôt pour dividendes ordinaire.

Application et élimination progressive

Les taux d'imposition réduits s'appliqueraient aux années d'imposition commençant après 2021. Les taux réduits seraient progressivement éliminés à compter des années d'imposition commençant en 2029 et complètement éliminés pour les années d'imposition commençant après 2031 (comme le montre le tableau 8).

Tableau 8

Calendrier des taux d'imposition réduits

Années d'imposition commençant en :	De 2022 à 2028	2029	2030	2031	2032 ou après
Taux d'imposition réduit sur le revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises	4,5 %	5,625 %	6,75 %	7,875 %	9 %
Taux d'imposition réduit sur les autres revenus admissibles	7,5 %	9,375 %	11,25 %	13,125 %	15 %

Énoncé d'évaluation environnementale stratégique

Dans l'ensemble, la mesure devrait avoir des effets environnementaux positifs parce qu'elle réduira les émissions de gaz à effet de serre et de particules atmosphériques.

La mesure pourrait indirectement réduire le prix de l'équipement de technologie à zéro émission, ce qui pourrait conduire à une plus grande adoption de la technologie à zéro émission au Canada, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules atmosphériques. Cela contribuerait à atteindre les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, qui visent à accroître le pourcentage de Canadiens vivant dans des régions où les normes de qualité de l'air sont atteintes à 85 % d'ici 2030, et à faire en sorte que 90 % de l'électricité est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices d'ici 2030. En outre, la proposition aiderait le gouvernement à respecter son engagement de dépasser l'objectif du Canada de réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la carboneutralité d'ici 2050.

Toutefois, l'augmentation des activités de fabrication au Canada pourrait directement accroître les émissions de gaz à effet de serre et de particules atmosphériques, ainsi que la production de déchets industriels. Cela pourrait compenser en partie certaines des répercussions environnementales positives de la mesure.

Déduction pour amortissement pour le matériel de production d'énergie propre

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une partie du coût en capital d'un bien amortissable peut être demandée par les contribuables à titre de déduction pour amortissement (DPA) aux fins du calcul de leur revenu pour chaque année fiscale. Sujet à certaines exceptions, les DPA sont demandées par catégorie de bien et calculées selon le principe de l'amortissement dégressif.

En vertu du régime de la DPA, les catégories 43.1 et 43.2 de l'annexe II au *Règlement de l'impôt sur le revenu* prévoient des taux de DPA accéléré (30 % et 50 % respectivement) pour les investissements dans du matériel de production et de conservation d'énergie propre désigné. La catégorie 43.2 comprend généralement des biens qui seraient inclus par ailleurs dans la catégorie 43.1, sauf que dans certains cas, la catégorie 43.2 impose des critères d'admissibilité plus rigoureux. De plus, les biens de ces catégories qui sont acquis après le 20 novembre 2018 et qui deviennent prêts à être mis en service avant 2024 sont admissibles à la passation en charges immédiate tandis que les biens qui deviennent disponibles pour utilisation après 2023 et avant 2028 sont assujettis à une réduction progressive des règles relatives à la passation en charges immédiate.

L'octroi d'une DPA accélérée constitue une exception à la pratique générale consistant à établir les taux de DPA en fonction de la durée de vie utile des actifs. Une DPA accélérée procure un avantage financier en raison du report de l'impôt.

De plus, lorsque la plus grande partie des actifs corporels utilisés dans le cadre d'un projet fait partie de la catégorie 43.1 ou 43.2, certaines dépenses de démarrage se rapportant à des éléments incorporels (par exemple, les travaux de génie et de conception, les études de faisabilité) sont traitées à titre de frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Ces frais peuvent être déduits en entier dans l'année où ils sont engagés, reportés indéfiniment en vue de leur utilisation au cours d'années ultérieures ou transférés à des investisseurs par l'entremise d'actions accréditatives.

Pour appuyer l'investissement dans les technologies propres, le budget de 2021 propose d'élargir les catégories 43.1 et 43.2 afin d'inclure :

- les biens destinés au stockage d'énergie hydroélectrique par pompage;
- le matériel de production d'électricité qui utilise des barrières physiques ou des structures semblables à un barrage pour exploiter l'énergie cinétique de l'eau en mouvement ou l'énergie des vagues ou des marées;
- les systèmes de chauffage solaire actif, systèmes de pompe géothermique et systèmes géothermiques qui servent à chauffer l'eau d'une piscine;
- le matériel servant à produire des combustibles solides et liquides (p. ex., les granulés de bois et le diesel renouvelable) de déchets spécifiés ou du dioxyde de carbone;
- une plus large gamme de matériel utilisé pour la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau;
- le matériel servant à dispenser l'hydrogène en vue d'être utilisé pour les véhicules et le matériel alimentés à l'hydrogène.

La DPA accélérée serait disponible pour ces types de biens seulement si, au moment où le bien devient disponible pour utilisation, les exigences de la totalité des lois et des règlements environnementaux du Canada applicables à l'égard du bien ont été respectées.

Les catégories 43.1 et 43.2 comprennent actuellement certains systèmes qui brûlent des combustibles fossiles et/ou des combustibles résiduels pour produire soit de l'électricité, soit de la chaleur, ou les deux. Les critères d'admissibilité pour les catégories 43.1 et 43.2 pour ces systèmes n'ont pas été modifiés depuis leur création, il y a environ 25 ans et 15 ans, respectivement. De plus, les catégories 43.1 et 43.2 incluent certains systèmes qui tirent jusqu'à la moitié de leur apport énergétique à partir de combustibles fossiles.

Afin d'assurer que les incitations fournies par les catégories 43.1 et 43.2 sont conformes aux objectifs environnementaux actuels du gouvernement, le budget de 2021 propose des modifications aux critères d'admissibilité pour les types d'équipement suivants :

- les systèmes de cogénération à base de combustibles fossiles;
- les systèmes à cycle combiné améliorés à base de combustibles fossiles;
- les systèmes inefficaces de production d'électricité à base de combustibles résiduels déterminés d'une capacité électrique supérieure à 3 mégawatts;

- l'équipement de production de chaleur à base de combustibles résiduels déterminés dont plus d'un quart de l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles;
- l'équipement de production de gaz de gazéification dont plus d'un quart de l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles.

Chacun de ces éléments est expliqué de façon plus détaillée ci-dessous.

Matériel de stockage d'énergie hydroélectrique par pompage

Le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage est un genre de système de stockage d'énergie électrique qui utilise l'électricité pour pomper l'eau en amont dans un réservoir, où elle peut être retenue jusqu'à ce qu'elle soit requise et libérée en vue de produire de l'électricité. Cette forme de stockage peut offrir des avantages environnementaux en remplaçant la production d'énergie électrique à partir de combustibles fossiles lorsque la demande est plus élevée et en facilitant l'intégration de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables intermittentes. Un éventail de matériel de stockage d'énergie électrique, autre que le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage, est actuellement admissible au titre des catégories 43.1 et 43.2.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 afin d'y inclure les biens destinés au stockage d'énergie électrique en éliminant l'exclusion pour le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage. Les biens destinés au stockage d'énergie hydroélectrique par pompage admissibles comprendraient les turbines réversibles, l'équipement de transmission, les barrages, les réservoirs et les structures connexes, mais pas les bâtiments ou les biens utilisés exclusivement pour l'énergie électrique de secours.

Technologies des courants d'eau, des vagues ou de l'énergie marémotrice

Les règles actuelles comprennent généralement le matériel des catégories 43.1 et 43.2 qui produit de l'électricité au moyen de l'énergie cinétique des courants d'eau, des vagues ou de l'énergie marémotrice. L'équipement qui produit de l'électricité en détournant ou en entravant le débit naturel d'eau, ou en utilisant des barrières physiques ou des structures de type barrage, est actuellement inadmissible.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 en éliminant ces restrictions.

Chauffage solaire actif, pompe géothermique et systèmes géothermiques utilisés pour chauffer une piscine

Les systèmes géothermiques, les systèmes de chauffage solaire actif et les systèmes d'énergie géothermique peuvent fournir de l'énergie renouvelable pour différentes applications résidentielles, commerciales et industrielles, comme le chauffage de l'eau ou des locaux. Les systèmes de chauffage solaire actif utilisent un capteur solaire pour chauffer un liquide ou un gaz à distribution active. Les systèmes géothermiques échangent la chaleur avec la terre à des profondeurs de dizaines de mètres tandis que les systèmes d'énergie géothermique extraient la vapeur d'eau ou l'eau chaude directement de la terre par puits forés à des profondeurs allant jusqu'à plusieurs milliers de mètres. La plupart des systèmes de chauffage solaire actifs, des systèmes géothermiques et des systèmes d'énergie géothermique sont admissibles au titre des catégories 43.1 et 43.2, autres que des systèmes servant à chauffer l'eau destinée à être utilisée dans une piscine.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 en éliminant l'exclusion des systèmes de chauffage solaire actif et des systèmes géothermiques utilisés pour chauffer les piscines. De même, il est proposé de supprimer l'exclusion des systèmes d'énergie géothermique servant à chauffer les piscines, sauf lorsque l'eau géothermique est utilisée directement dans une piscine ou un spa.

Matériel utilisé pour produire du carburant à partir de déchets spécifiés ou du dioxyde de carbone

Les combustibles solides, liquides et gazeux renouvelables peuvent provenir de matières organiques grâce à un large éventail de procédés mécaniques, biochimiques et thermochimiques. Il est également possible de produire des carburants liquides de synthèse à partir du dioxyde de carbone. Selon le type de carburant, différentes applications sont possibles, par exemple : la combustion directe pour produire de l'électricité ou de la chaleur, l'injection dans les réseaux de distribution de gaz naturel, et le ravitaillement en carburant des véhicules. Le matériel utilisé pour la production de carburants renouvelables gazeux (p. ex., biogaz et gaz de gazogène) à partir de certains déchets (p. ex., les déchets de bois, alimentaires et animaux) est en général admissible aux catégories 43.1 et 43.2. Certains éléments du matériel utilisés pour produire des carburants renouvelables liquides sont admissibles au titre des catégories 43.1 et 43.2 s'ils sont utilisés pour convertir des déchets de bois ou des résidus végétaux en une biohuile destinée principalement à produire de la chaleur utilisée directement dans un procédé industriel ou une serre, à produire de l'électricité ou à produire à la fois de l'électricité et de la chaleur.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 afin d'y inclure le matériel utilisé pour convertir les déchets spécifiés en biocharbon ou en granulés (y compris les granulés torréfiés), à l'exclusion du matériel standard destiné à fabriquer des copeaux de bois, des combustibles de déchets de bois et de la liqueur noire. Les biens admissibles comprendraient l'équipement où la totalité ou presque de son utilisation est dans un système qui produit du biocharbon ou des granulés (y compris les granulés torréfiés) à partir de déchets spécifiés, y compris l'équipement de stockage, l'appareil de manutention et le matériel de manutention des cendres. Toutefois, les biens admissibles ne comprendraient pas :

- l'équipement de déchiquetage, de séchage ou de coupure de matières organiques (sauf l'équipement dont la totalité, ou presque, de son utilisation est destinée à produire du carburant destiné à la vente;
- les véhicules;
- les bâtiments ou d'autres structures.

Le budget de 2021 propose également d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 à un vaste éventail d'équipement utilisé pour produire les biocarburants liquides (p. ex., l'éthanol, le biodiesel et le diesel renouvelable) à partir de matières spécifiées ou du dioxyde de carbone. Les biens admissibles comprendraient l'équipement, où la totalité, ou presque, de son utilisation est destinée à produire des carburants liquides à partir de matières spécifiées, y compris l'équipement de tuyauterie, l'appareil de manutention, le matériel de manutention des cendres ainsi que le matériel servant à éliminer les produits non combustibles et les contaminants provenant de combustibles produits. Toutefois, les biens admissibles ne comprendraient pas les éléments suivants :

- le matériel utilisé pour produire de la liqueur résiduaire;
- les véhicules;
- les bâtiments ou d'autres structures.

Pour tous les changements proposés, « déchets spécifiés » comprendraient les déchets de bois, les déchets municipaux, les boues provenant d'installations admissibles de traitement des eaux usées, les résidus végétaux, la liqueur résiduaire, les déchets alimentaires et animaux, le fumier, sous-produit d'usine de pâtes ou papiers, et les matières organiques séparées.

Production d'hydrogène par l'électrolyse de l'eau

L'hydrogène peut fournir une source d'énergie propre pour produire l'électricité ou la chaleur, ou alimenter des véhicules zéro émission. Il peut également être utilisé dans d'autres procédés industriels. À l'heure actuelle, l'hydrogène est principalement produit à partir d'un reformage du méthane à la vapeur, mais également par l'électrolyse de l'eau. Lorsqu'il est alimenté par de l'énergie renouvelable, l'hydrogène produit par l'électrolyse de l'eau maximise les

avantages pour l'environnement de l'utilisation de l'hydrogène en tant qu'approvisionnement énergétique en réduisant au minimum son intensité carbonique au cours de son cycle de vie. L'équipement utilisé pour produire l'hydrogène par l'électrolyse de l'eau est admissible aux catégories 43.1 et 43.2 lorsqu'il est auxiliaire à une pile à combustible à emplacement fixe et la totalité ou presque de l'électricité utilisée pour alimenter le processus de production est produite à partir de sources d'énergie renouvelable spécifiées. Ces sources d'énergie renouvelable comprennent l'énergie cinétique de l'eau mouvante, l'énergie des vagues ou des marées, la conversion de l'énergie géothermique, photovoltaïque ou éolienne, et l'équipement hydroélectrique.

Le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 afin d'inclure un vaste éventail d'équipements utilisés pour produire de l'hydrogène par l'électrolyse de l'eau. Les biens admissibles comprendraient l'équipement où la totalité ou presque de son utilisation est destinée à produire de l'hydrogène par l'électrolyse de l'eau, y compris les électrolyseurs, les redresseurs et d'autres appareils électriques auxiliaires, l'équipement de traitement et de conditionnement de l'eau, et les équipements utilisés pour la compression et le stockage de l'hydrogène. Les biens admissibles ne comprendraient pas :

- le transport d'hydrogène ou le matériel de distribution;
- la transmission électrique ou le matériel de distribution;
- les véhicules ou le matériel auxiliaire de production d'électricité;
- les bâtiments ou d'autres structures.

Il est entendu que les biens admissibles ne seraient pas obligés d'être alimentés par les sources d'énergie renouvelable admissibles à l'inclusion dans les catégories 43.1 et 43.2.

Matériel de ravitaillement en hydrogène

Les véhicules électriques à pile à combustible à hydrogène sont un mode de transport zéro émission naissant qui nécessite une infrastructure de ravitaillement spécifique. Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé son soutien aux investissements des entreprises dans l'infrastructure de recharge des véhicules électriques en élargissant, d'une part, la catégorie 43.1 afin d'inclure les bornes de recharge pour véhicules électriques capables de fournir plus de 10 kilowatts de courant continu et, d'autre part, la catégorie 43.2 afin d'inclure ces bornes qui sont capables de fournir au moins 90 kilowatts de courant continu.

Pour soutenir une plus grande utilisation des véhicules fonctionnant à l'hydrogène, le budget de 2021 propose d'élargir l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 afin d'inclure l'équipement de ravitaillement en hydrogène. Les biens admissibles comprendraient l'équipement utilisé pour

distribuer l'hydrogène en vue d'être utilisé dans le matériel et les véhicules automobiles fonctionnant à l'hydrogène, y compris l'équipement de vaporisation, de compression, de stockage et de refroidissement. Les biens admissibles ne comprendraient pas :

- l'équipement de production d'hydrogène;
- l'équipement de transport de l'hydrogène;
- la transmission électrique ou le matériel de distribution;
- les véhicules ou le matériel auxiliaire de production d'électricité;
- les bâtiments ou d'autres structures.

Systèmes de cogénération à base de combustibles fossiles

Les systèmes de cogénération à base de combustibles fossiles génèrent à la fois de l'électricité et de la chaleur utile en utilisant des combustibles fossiles comme source d'énergie (généralement le gaz naturel). En raison de l'utilisation de la chaleur qui serait autrement gaspillée, ces systèmes permettent un usage efficace de combustibles fossiles. Cependant, ils produisent toujours des émissions de gaz à effet de serre et, en tant que tels, ne peuvent pas atteindre la carboneutralité sur la base du cycle de vie.

Le budget de 2021 propose de retirer ces systèmes des catégories 43.1 et 43.2.

Systèmes à cycle combiné améliorés à base de combustibles fossiles

Un système à cycles combinés utilise simultanément deux moteurs thermiques différents pour produire de l'électricité. Il est généralement composé d'une turbine à gaz et d'une turbine à vapeur, où la chaleur résiduelle de la turbine à gaz est utilisée pour générer de la vapeur pour faire fonctionner la turbine à vapeur, ce qui se traduit par un rendement plus élevé que l'utilisation de la turbine à gaz à elle seule. Un « système à cycle combiné amélioré » est un type de système à cycles combinés dans lequel les déchets thermiques d'un ou de plusieurs systèmes de compresseur de gaz naturel sont récupérés et utilisés de façon à constituer au moins 20 % de l'apport énergétique d'un procédé à cycles combinés en vue d'améliorer la production d'électricité.

Ces systèmes brûlent le gaz naturel comme combustible et doivent être situés là où il n'y a pas d'autre hôte viable pour la chaleur résiduelle. À l'instar des systèmes de cogénération à base de combustibles fossiles, les systèmes à cycle combiné améliorés offrent une utilisation efficace des combustibles fossiles, mais ne peuvent pas atteindre la carboneutralité sur la base du cycle de vie.

Le budget de 2021 propose de retirer ces systèmes des catégories 43.1 et 43.2.

Systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduaux déterminés

Les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduaux déterminés génèrent de l'électricité (et, dans le cas des systèmes de cogénération, de l'électricité et de la chaleur utile) par la gazéification de certains combustibles résiduaux ou d'un mélange de certains combustibles résiduaux déterminés et combustibles fossiles (systèmes de co-incinération). Ces combustibles résiduaux déterminés comprennent les « combustibles résiduaux admissibles » (biogaz, bio-huile, gaz de digesteur, gaz d'enfouissement, déchets municipaux, résidus végétaux, déchets d'usines de pâtes ou papiers et déchets de bois), le gaz de gazéification et la liqueur résiduaire. La co-incinération de combustibles résiduaux déterminés avec des combustibles fossiles peut être effectuée pour des raisons techniques, économiques ou liées à la disponibilité des combustibles.

Le budget de 2021 propose d'exclure des catégories 43.1 et 43.2 les systèmes de production d'électricité à partir de combustibles résiduaux déterminés dont plus du quart de l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles, établi sur une base annuelle.

Les catégories 43.1 et 43.2 appliquent les exigences d'efficacité énergétique pour les systèmes de production d'électricité à partir de combustibles résiduaux déterminés qui brûlent aussi des combustibles fossiles. Ces exigences d'efficacité énergétique sont exprimées sous la forme de taux de rendement thermique maximaux, qui sont définis comme le ratio entre les combustibles consommés et l'énergie électrique et thermique produite à partir de ces combustibles. En revanche, il n'y a pas de seuils de taux de rendement thermique maximaux pour les systèmes qui brûlent uniquement des combustibles résiduaux déterminés.

Afin de promouvoir l'utilisation efficace des combustibles résiduaux, le budget de 2021 propose que l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 pour tous les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduaux déterminés soit assujettie à un taux de rendement thermique maximal. Les systèmes dont la capacité de production électrique est égale ou inférieure à trois mégawatts seront exemptés de cette exigence.

Les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduaux déterminés seraient ceux dont le taux de rendement thermique ne dépasse pas le seuil de 11 000 unités thermiques britanniques (BTU) par kilowattheure. Le taux de rendement thermique est calculé comme suit :

$$\text{Taux de rendement thermique} = \frac{(2 \times C_{\text{fossile}}) + C_{\text{résiduaire}}}{E + (T \div 3\,412)}$$

où :

- $C_{fossile}$ désigne le contenu énergétique du combustible fossile consommé par le système pendant un an, exprimé en BTU (excluant le gaz dissous), calculé sur la base du pouvoir calorifique supérieur du combustible;
- $C_{résiduaire}$ désigne le contenu énergétique du combustible résiduaire déterminé consommé par le système pendant un an, exprimé en BTU, calculé sur la base du pouvoir calorifique supérieur du combustible;
- E désigne l'énergie électrique brute produite par le système pendant un an, exprimée en kilowattheures;
- T désigne l'énergie utile nette sous forme de chaleur exportée du système à un système thermique hôte pendant un an, exprimée en BTU.

Équipement de production de chaleur à base de combustibles résiduaires déterminés

L'équipement de production de chaleur à base de combustibles résiduaires spécifiés produit de la chaleur principalement à partir de combustibles résiduaires ou de gaz de gazéification admissibles, ce qui signifie que plus de la moitié de l'apport énergétique total doit provenir de combustibles résiduaires ou de gaz de gazéification admissibles. Le restant de l'apport énergétique peut provenir de combustibles fossiles.

Pour tenir compte des modifications proposées aux exigences d'admissibilité pour les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduaires déterminés, le budget de 2021 propose d'exclure des catégories 43.1 et 43.2 l'équipement de production thermique à base de combustibles résiduaires déterminée dont plus du quart de l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles, établi sur une base annuelle.

Équipement de production de gaz de gazéification

L'équipement de production de gaz de gazéification produit du gaz de gazéification à partir de combustibles résiduaires admissibles au moyen d'un processus de conversion thermochimique (habituellement appelé la « gazéification »). Plus de la moitié de l'apport énergétique total des combustibles doit provenir de combustibles résiduaires admissibles, tandis que le reste de l'apport énergétique peut provenir de combustibles fossiles.

Pour tenir compte des modifications proposées aux exigences d'admissibilité pour les systèmes de production d'électricité à partir de combustibles résiduaires déterminés et l'équipement de production thermique à partir de combustibles résiduaires déterminés, le budget de 2021 propose d'exclure des catégories 43.1 et 43.2 l'équipement de production de gaz de gazéification dont plus du quart de

l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles, établi sur une base annuelle.

De même, à l'heure actuelle, le gaz de gazéification doit être produit principalement à partir de combustibles résiduels admissibles pour qu'il soit un combustible admissible pour les systèmes de production d'électricité à partir de combustibles résiduels déterminés et pour l'équipement de production thermique à partir de combustibles résiduels déterminés.

Le budget de 2021 propose d'exclure, pour les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduels déterminés et l'équipement de production thermique à base de combustibles résiduels déterminés, le gaz producteur produit dont plus du quart de l'apport total en énergie provient de combustibles fossiles.

Moment des changements

L'élargissement des catégories 43.1 et 43.2 s'appliquerait aux biens qui sont acquis et qui deviennent prêts à être mis en service à compter de la date du budget lorsqu'ils n'ont pas été utilisés ni acquis en vue d'être utilisés à une fin quelconque avant la date du budget.

Le retrait de certains biens de l'admissibilité aux catégories 43.1 et 43.2 ainsi que l'application du nouveau seuil de taux de rendement thermique pour les systèmes de production d'électricité à base de combustibles résiduels déterminés s'appliqueraient à l'égard des biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2024.

Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Ces mesures devraient avoir un effet positif sur l'environnement en encourageant l'investissement dans des technologies qui réduiraient les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Elles aideraient à faire progresser les engagements du gouvernement de dépasser l'objectif du Canada de réduction des émissions totales de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ces mesures, d'une part, contribueraient également aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable de croissance de l'industrie de la technologie propre au Canada et, d'autre part, permettraient de s'assurer que tous les Canadiens ont accès à de l'énergie abordable, fiable et durable.

Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

En reconnaissance des perturbations découlant de la pandémie de COVID-19 sur les productions cinématographiques et magnétoscopiques, le budget de 2021 propose de prolonger temporairement certains délais pour le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP).

Le CIPC prévoit un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les dépenses de main-d'œuvre admissibles et est disponible pour les productions qui sont certifiées comme étant des productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes. Le CISP prévoit un crédit remboursable de 16 % sur les dépenses de main-d'œuvre admissibles au Canada et est disponible pour les vidéos et les films étrangers produits au Canada.

Prolongation des délais pour le CIPC

Le budget de 2021 propose de prolonger de 12 mois les délais ci-après pour le CIPC :

- Le délai de 24 mois visant à engager des dépenses admissibles précédant la date de début des principaux travaux de prise de vue.
- Le délai pour soumettre un certificat d'achèvement au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens dans les 24 mois suivant la fin de l'année d'imposition au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vue ont commencé. Cette nouvelle prolongation du délai de 12 mois s'appliquerait en plus de la prolongation actuelle de 18 mois qui est disponible à cet égard.
- L'exigence selon laquelle il y ait un accord écrit avec un distributeur canadien ou avec un radiodiffuseur autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à présenter au Canada la production dans un délai de 24 mois suivant son achèvement.

Prolongation des délais pour le CISP

Le budget de 2021 propose aussi de prolonger de 12 mois le délai de 24 mois relativement au moment auquel les seuils de dépenses globales doivent être atteints pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques aux fins du CISP.

En ce qui concerne le CIPC et le CISP, les contribuables seraient tenus de produire une renonciation auprès de l'Agence du revenu du Canada et du Bureau de

certification des produits audiovisuels canadiens pour prolonger le délai de la période de cotisation relativement aux années pertinentes afin de tenir compte de ce délai de prolongation de 12 mois.

Ces mesures seraient disponibles relativement aux productions pour lesquelles des dépenses admissibles ont été engagées par les contribuables au cours de leurs années d'imposition se terminant en 2020 ou 2021.

Règles de divulgation obligatoire

L'une des principales difficultés rencontrées par les autorités fiscales à travers le monde est le manque de renseignements exhaustifs et pertinents, transmis en temps opportun, sur les stratégies de planification fiscale à caractère agressif. L'accès en temps opportun à de tels renseignements permet aux pays concernés de réagir rapidement face aux risques fiscaux en procédant à une évaluation éclairée de ces risques, à des vérifications ou à des modifications de leurs législations.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient des règles qui exigent que certaines opérations soient déclarées à l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, l'expérience de l'Agence concernant ces règles depuis leur introduction indique qu'elles ne sont pas suffisamment robustes pour contrer ces préoccupations.

Le *Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Action 12 : Rapport final* (Rapport concernant le BEPS – Action 12) de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt fait un certain nombre de recommandations relatives à l'adoption de règles de communication obligatoire d'informations. Un bon nombre des mesures recommandées dans le Rapport concernant le BEPS – Action 12 ont été mises en œuvre dans les pays ayant des régimes fiscaux comparables. En plus des mesures recommandées par le Rapport concernant le BEPS – Action 12, les États-Unis et l'Australie ont tous deux des obligations déclaratives pour les contribuables déterminés qui tiennent compte de l'incertitude relativement à l'impôt dans leurs états financiers vérifiés. L'expérience dans ces pays sert de modèle pour élaborer des règles semblables au Canada.

Le gouvernement effectue des consultations sur des propositions visant à améliorer les règles de communication obligatoire d'informations. Cette consultation abordera :

- des changements aux règles relatives aux opérations à déclarer de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- une nouvelle obligation déclarative applicable aux opérations à signaler;
- une nouvelle obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains applicable aux sociétés déterminées;

- des règles connexes qui prévoient, dans certains cas, la prorogation de la période de nouvelle cotisation applicable et l'introduction de pénalités.

Il est proposé que, dans le cas où la mesure proposée s'applique aux années d'impositions, les modifications apportées à la suite de cette consultation s'appliqueraient aux années d'impositions qui commencent après 2021. Dans le cas où la mesure s'applique aux opérations, les modifications s'appliqueraient aux opérations conclues le 1^{er} janvier 2022 ou après. Cependant, les pénalités ne s'appliqueraient pas aux opérations qui se produisent avant la date à laquelle la loi habilitante reçoit la sanction royale.

Les parties intéressées sont invitées à fournir des commentaires sur les propositions présentées ci-dessous ainsi que sur les propositions législatives et les exemples d'opérations à signaler qui devraient être publiés dans les prochaines semaines dans le cadre de la consultation. Les commentaires doivent être envoyés au ministère des Finances au plus tard le 3 septembre 2021. Veuillez envoyer vos commentaires à fin.taxdisclosure-divulgarionfiscale.fin@canada.ca.

Opérations à déclarer

La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient des règles qui exigent que certaines opérations conclues par un contribuable, ou à son profit, soient déclarées à l'Agence. Pour qu'une opération doive être déclarée conformément à ces règles, elle doit être une « opération d'évitement » tel que ce terme est défini pour l'application de la règle générale anti-évitement énoncée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De même, l'opération doit comporter au moins deux des trois marqueurs généraux suivants :

- Un promoteur ou un conseiller fiscal relativement à l'opération donnée, a droit à des honoraires, souvent appelés « honoraires conditionnels », qui, selon le cas :
 - sont rattachés au montant de l'avantage fiscal qui découle de l'opération;
 - sont conditionnels à l'obtention d'un avantage fiscal qui découle de l'opération;
 - sont rattachés au nombre de contribuables qui prennent part à l'opération ou qui ont profité des conseils donnés par le promoteur ou le conseiller au sujet des conséquences fiscales de l'opération.
- Un promoteur ou un conseiller fiscal exige une clause de confidentialité relativement à l'opération.
- Le contribuable, ou la personne qui a conclu l'opération au profit du contribuable, obtient une « protection contractuelle » relativement à l'opération (autrement qu'en raison des honoraires visés dans le premier marqueur). À cette fin, la protection contractuelle comprend :

- toute forme d'assurance (sauf l'assurance responsabilité professionnelle standard) ou d'autre protection (y compris une indemnité, un dédommagement ou une garantie) qui sert, dans l'immédiat ou pour l'avenir et conditionnellement ou non :
 - soit à protéger une personne contre tout défaut de l'opération à produire un avantage fiscal;
 - soit à acquitter ou à rembourser toute somme — dépense, frais, impôt, intérêts, pénalités ou montant semblable — pouvant être engagée par une personne dans le cadre d'un différend relatif à un avantage fiscal pouvant découler de l'opération;
- toute forme d'engagement pris par un promoteur ou par une personne avec laquelle il a un lien de dépendance qui sert, dans l'immédiat ou pour l'avenir et conditionnellement ou non, à fournir une assistance à une personne, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, dans le cadre d'un différend relatif à un avantage fiscal découlant de l'opération.

Une opération à déclarer comprend l'ensemble des opérations qui font partie d'une série d'opérations si au moins une des opérations de la série est une opération d'évitement. Si plus d'une partie est tenue de déclarer l'opération, une déclaration par l'une des parties peut satisfaire à l'exigence. Une opération à déclarer doit être déclarée à l'Agence au plus tard le 30 juin de l'année civile suivant l'année civile au cours de laquelle l'opération est devenue pour la première fois une opération à déclarer.

Même si les règles actuelles visent à fournir à l'Agence les renseignements dont elle a besoin, elles entraînent actuellement des déclarations très limitées par les contribuables.

Le Rapport concernant le BEPS – Action 12 recommande que les pays introduisant un régime de communication obligatoire d'informations incluent des marqueurs spécifiques et généraux, la présence de chacun desquels déclencherait une obligation déclarative. Les marqueurs généraux correspondent à des caractéristiques communes aux stratagèmes promus, comme l'exigence d'une clause de confidentialité ou le versement d'honoraires conditionnels. Les marqueurs spécifiques ciblent des aspects présentant un risque particulier, comme le commerce des pertes.

Le Rapport concernant le BEPS – Action 12 fait remarquer que l'objectif d'un régime de communication obligatoire d'informations est de fournir à l'administration fiscale pertinente des renseignements sur un éventail plus large de risques pour la politique et les recettes fiscales que ceux induits par des opérations qui seraient considérées comme visant à échapper à l'impôt en vertu d'une règle générale de lutte contre l'évasion fiscale. Un « mécanisme à déclarer » doit généralement être plus large que la définition des mécanismes

ayant pour objet l'évasion fiscale visés par une règle générale de lutte contre l'évasion fiscale, et devrait aussi englober les opérations jugées agressives ou à haut risque du point de vue de la planification fiscale.

Le Rapport concernant le BEPS – Action 12 fait remarquer que la date limite actuelle de déclaration du Canada du 30 juin le rend moins capable que les autres pays de réagir rapidement à la planification de l'évitement fiscal. Il conclut également que l'avantage d'exiger des promoteurs et des contribuables de déclarer est que cela pourrait avoir un effet dissuasif plus fort sur l'offre (promoteur) et la demande (contribuable) en matière de mécanismes d'évitement. Une double approche des obligations de déclaration peut également réduire les risques d'inexactitude des déclarations puisque, à titre d'exemple, la déclaration émanant d'un contribuable peut être rapprochée de celle du promoteur afin de vérifier si les informations fournies sont complètes et exactes.

Pour améliorer l'efficacité des règles de communication obligatoire d'informations et pour qu'elles soient conformes aux meilleures pratiques internationales, des modifications aux règles relatives aux opérations à déclarer sont proposées. En particulier, il est proposé qu'un seul marqueur général soit présent pour qu'une opération puisse devoir être à déclarée. Il est également proposé, à cette fin, que la définition d'« opération d'évitement » soit modifiée pour qu'une opération puisse être considérée comme une opération d'évitement s'il est raisonnable de conclure que l'un des principaux objets de conclure l'opération est l'obtention d'un avantage fiscal.

Il est proposé qu'un contribuable qui conclut une opération à déclarer, ou une autre personne qui conclut la même opération afin de procurer un avantage fiscal au contribuable, devra déclarer l'opération à l'Agence dans les 45 jours suivants la première des dates ci-après :

- le jour où le contribuable, ou une personne qui a conclu l'opération au profit de celui-ci, a l'obligation contractuelle de conclure l'opération;
- le jour où le contribuable, ou une personne qui a conclu l'opération au profit de celui-ci, conclut l'opération.

Il est également proposé que la déclaration (à titre d'opération à déclarer) d'un stratagème qui, si mis en place, serait une opération à déclarer par un promoteur ou un conseiller (ainsi que par les personnes qui ont un lien de dépendance avec le promoteur ou le conseiller et qui ont le droit de recevoir des honoraires relativement à l'opération) dans les mêmes délais. De plus, il est proposé qu'une exception à l'obligation déclarative soit prévue pour les conseillers dans la mesure où le privilège des communications entre client et avocat s'applique.

Opérations à signaler

Comme mentionné précédemment, le Rapport concernant le BEPS – Action 12 recommande qu'un régime de communication obligatoire d'informations efficace comprenne des marqueurs spécifiques et généraux. Les marqueurs spécifiques ciblent des aspects présentant un risque particulier. Le rapport recommande la divulgation de stratagèmes fiscaux spécifiques en temps voulu afin de permettre aux gouvernements d'élaborer rapidement des réponses ciblées et appropriées à leur égard.

Les États-Unis ont des régimes de communication obligatoire d'informations en rapport avec les « opérations répertoriées » et les « opérations dignes d'attention », qui sont mentionnés dans le Rapport concernant le BEPS – Action 12. Une opération répertoriée américaine est une opération identique ou, pour l'essentiel, similaire à celle dont l'Internal Revenue Service (IRS) a jugé comme étant une opération d'évitement fiscal et qui fait, à ce titre, l'objet d'un avis ou d'une autre forme de lignes directrices publiées. Une opération digne d'attention américaine est une opération que l'IRS et le Département du Trésor américain estiment qu'elle est susceptible de permettre d'échapper à l'impôt, sans toutefois disposer des renseignements suffisants pour en arriver à cette conclusion.

Des règles semblables sont également en vigueur au Royaume-Uni (divulgation de stratagèmes ayant pour objet l'évasion fiscale « DOTAS selon son acronyme anglais »), en Australie (communiqué dans l'annexe de la position fiscale à déclarer, sous la catégorie C), et l'Union européenne. Le Québec a également adopté une mesure qui exige que les contribuables qui ont conclu certaines opérations produisent une déclaration de renseignements auprès de Revenu Québec.

Pour fournir à l'Agence des renseignements pertinents liés aux opérations d'évitement fiscal (y compris une série d'opérations) et à d'autres opérations dignes d'attention, il est proposé d'introduire une catégorie de marqueurs spécifiques connue sous le nom de « opérations à signaler ». En vertu de cette approche, le ministre du Revenu national aurait le pouvoir de désigner, avec l'accord du ministre des Finances, une opération comme étant une opération à signaler.

À l'instar de l'approche adoptée par les États-Unis, les opérations à signaler comprendraient les opérations que l'Agence a considérées comme abusives ainsi que celles déterminées comme des opérations dignes d'intérêt. La description d'une opération à signaler établirait la série de faits ou les conséquences qui composent cette opération de façon suffisamment détaillée pour que les contribuables puissent se conformer à la règle de divulgation. Elle comprendrait aussi des exemples lorsque les circonstances le justifient. Des exemples de

descriptions d'opérations à signaler seront publiés dans le cadre de la consultation.

Un contribuable qui conclut une opération à signaler, ou une opération ou une série d'opérations qui est pour l'essentiel semblable à une opération à signaler – ou une autre personne qui conclut une telle opération ou série afin de procurer un avantage fiscal au contribuable – serait tenu de déclarer l'opération ou la série selon le formulaire prescrit à l'Agence dans les 45 jours suivant la première des dates suivantes :

- le jour où le contribuable, ou une personne qui a conclu l'opération ou la série au profit de celui-ci, a l'obligation contractuelle de conclure l'opération ou la série;
- le jour où le contribuable, ou une personne qui a conclu l'opération ou la série au profit de celui-ci, conclut l'opération ou la série.

Un promoteur ou un conseiller qui offre un stratagème qui, si mis en place, serait une opération à signaler, ou une opération ou une série d'opérations qui est pour l'essentiel similaire à une opération à signaler – ainsi qu'une personne qui a un lien de dépendance avec le promoteur ou le conseiller et qui a le droit de recevoir des honoraires relativement à l'opération – serait tenu de le déclarer dans les mêmes délais. De plus, il est proposé qu'une exception à l'obligation déclarative soit prévue pour les conseillers dans la mesure où le privilège des communications entre client et avocat s'applique.

Ces modifications proposées visent à fournir des renseignements à l'Agence et ne changeront pas le traitement fiscal d'une opération.

Par exemple, dans une récente décision de la Cour canadienne de l'impôt (*Paletta c. La Reine*) impliquant un contribuable qui a conclu une série agressive d'opérations appelées planification de chevauchement, qui a été conçue pour reporter indéfiniment l'impôt à payer en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Agence a tenté vainement d'établir une nouvelle cotisation à l'égard du contribuable relativement aux années d'imposition pertinentes à l'extérieur de la période normale de nouvelle cotisation. Cette série d'opérations a entraîné une perte immédiate et un report de gain indéfini pour le contribuable. Comme le fardeau associé à l'établissement d'une nouvelle cotisation pour une année d'imposition après la période normale de nouvelle cotisation dans une affaire comme *Paletta* nécessite que l'Agence prouve que le contribuable ait fait une présentation erronée des faits, par négligence, inattention ou omission volontaire, cette nouvelle cotisation est difficile et nécessite beaucoup de temps de la part de l'Agence. Si les opérations reliées à cette planification de chevauchement agressive avaient été désignées comme une opération à signaler, l'Agence aurait été avisée à temps pour être en mesure d'établir une cotisation à l'égard du contribuable dans la période normale de nouvelle cotisation. Le régime d'opération à signaler proposé permettrait à l'Agence de remettre en question une telle planification en temps opportun, selon son mérite.

Traitements fiscaux incertains

Un traitement fiscal incertain est un traitement fiscal utilisé, ou qu'on prévoit utiliser, dans les déclarations de revenus d'une entité pour lequel il y a une incertitude quant au fait de savoir si le traitement fiscal sera accepté comme étant conforme à la législation fiscale. À l'heure actuelle, il n'y a pas au Canada d'obligation déclarative des traitements fiscaux incertains. Toutefois, les États-Unis et l'Australie ont des règles de divulgations concernant les traitements fiscaux incertains. De plus, le Royaume-Uni a récemment mené une consultation publique concernant l'introduction d'une obligation déclarative du traitement fiscal incertain et a annoncé son intention d'adopter les mesures législatives nécessaires. À cet égard, on a fait remarquer que les grandes sociétés connaissent déjà bien les régimes de déclaration de l'Australie et des États-Unis, ce qui faciliterait la transition des contribuables à un régime semblable au Royaume-Uni. Il en va de même pour l'introduction d'un régime semblable au Canada.

Selon la règle américaine des situations fiscales incertaines, une société qui atteint un seuil d'actifs, et remplit certaines autres conditions, doit déclarer (conformément à l'annexe concernant les situations fiscales incertaines) le moment auquel elle a adopté une position fiscale au sujet d'une déclaration de revenus américaine et soit cette société, soit une partie liée a enregistré une provision relativement à cette position fiscale dans ses états financiers vérifiés. De même, conformément aux règles australiennes, une société qui atteint un seuil de revenus, et remplit certaines autres conditions, doit déclarer (sous la catégorie B : Incertitude fiscale dans les états financiers) le moment auquel elle a adopté une position fiscale au sujet d'une déclaration de revenus australienne pour une année et si la société ou une partie liée a reconnu ou divulgué l'incertitude relativement à cette situation fiscale dans ses états financiers vérifiés.

Il est proposé qu'un régime de déclaration semblable soit mis en place au Canada. Ainsi, les contribuables déterminés constitués en société seraient tenus de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés à l'Agence.

L'introduction d'une telle exigence au Canada :

- permettrait à l'Agence de cerner les enjeux et d'affecter ses ressources aux activités de conformité de façon plus efficiente;
- permettrait à l'Agence de mener ses activités de vérification relativement aux opérations en cause en temps opportun.

Règles comptables concernant les traitements fiscaux incertains

Si les états financiers d'une société, ou ceux de sa société mère, sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada

(PCGR) et il y a une incertitude quant à une position fiscale adoptée, ou que l'on prévoit adopter dans sa déclaration de revenus, l'effet de cette incertitude devra peut-être être pris en compte dans ces états financiers. Les PCGR au Canada prévoient que les normes internationales d'information financière (IFRS selon son acronyme anglais) doivent être utilisées par les sociétés publiques, et peuvent être adoptées par les sociétés privées si elles le souhaitent. Les IFRS prévoient qu'une entité doit déterminer s'il est probable qu'une autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain. Dans ce contexte, « autorité fiscale » renvoie à l'organisme ou aux organismes qui décident si les traitements fiscaux sont acceptables en vertu de la législation fiscale et ultimement, dans le contexte canadien, signifie les cours de justice. Si une entité conclut qu'il est probable que l'autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain, les IFRS prévoient que l'entité doit déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les assiettes fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés ou les taux d'imposition en conformité avec le traitement fiscal utilisé, ou qu'il a prévu d'utiliser, dans ses déclarations de revenus.

Toutefois, si une entité conclut qu'il n'est pas probable que l'autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain donné (et ainsi, comme décrit par le Comité d'interprétation des IFRS, il est probable qu'elle reçoive ou verse des sommes relatives au traitement fiscal incertain), l'entité doit tenir compte de l'effet de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable connexe (perte fiscale), des assiettes fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés ou des taux d'imposition en utilisant le montant le plus probable ou la valeur attendue, selon la méthode que l'entité prévoit être la meilleure pour prévoir la résolution de l'incertitude.

Ainsi, les sociétés publiques canadiennes, et les sociétés privées canadiennes qui choisissent d'utiliser les IFRS, ont l'obligation actuelle de cerner les traitements fiscaux incertains à des fins d'établir des états financiers. Lorsqu'une telle société détermine qu'il n'est pas probable que l'autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain (y compris un traitement fiscal relatif à une entité contrôlée par la société), l'effet de cette incertitude se reflète dans les états financiers de la société (qui sera présenté sur une base consolidée avec ces entités qu'elle contrôle).

Obligation de déclarer les traitements fiscaux incertains

Il est proposé que les contribuables déterminés constitués en société soient tenus de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés à l'Agence. De manière générale, une société déclarante serait tenue de déclarer un traitement fiscal incertain pour une année d'imposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La société est tenue de produire une déclaration de revenus canadienne

pour l'année d'imposition. C'est-à-dire que la société est résidente du Canada ou elle est une société non-résidente ayant une présence fiscale au Canada.

- La société a au moins 50 millions de dollars d'actifs à la fin de l'année financière qui coïncide avec l'année d'imposition (ou la dernière année financière qui se termine avant la fin de l'année d'imposition). Ce seuil s'appliquerait à chaque société sur une base individuelle.
- La société, ou une société liée, a des états financiers vérifiés et établis conformément aux IFRS ou à d'autres PCGR propres à un pays pertinent pour les sociétés publiques domestiques (p. ex., PCGR américains).
- L'incertitude concernant l'impôt sur le revenu canadien de la société pour l'année d'imposition se reflète dans ces états financiers vérifiés (c.-à-d., l'entité a conclu qu'il n'est pas probable que l'autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain et par conséquent, comme décrit par le Comité d'interprétation des IFRS, il est probable qu'elle reçoive ou verse des sommes relatives au traitement fiscal incertain).

Pour déterminer si une société possède 50 millions de dollars d'éléments d'actif, on utilisera la valeur comptable des éléments d'actif du bilan de la société à la fin de l'année financière. Si la société n'a pas dressé de bilan, ou ne l'a pas fait conformément aux PCGR canadiens (ou à d'autres PCGR propres à un pays pertinent pour les sociétés publiques domestiques), les montants utilisés seront ceux qui seraient indiqués dans le bilan dressé conformément aux PCGR. Les banques et les compagnies d'assurance qui sont réglementées par le surintendant des institutions financières, ou une autorité semblable d'une province, utiliseront les montants indiqués dans les états acceptés par cette autorité à des fins de réglementation.

Comme mentionné précédemment, les PCGR canadiens exigent que les états financiers vérifiés des sociétés publiques soient préparés conformément aux IFRS. Par conséquent, l'obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés s'appliquerait aux sociétés publiques canadiennes, sous réserve du seuil d'actif. Étant donné que les IFRS exigent que les états financiers d'une société publique soient préparés sur une base consolidée avec les sociétés qu'elle contrôle, l'obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés s'appliquerait également, sous réserve du seuil d'actifs, aux sociétés qui sont contrôlées par une société publique canadienne.

L'obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés s'appliquerait à une société privée qui atteint le seuil d'actifs si ses états financiers vérifiés, ou ceux d'une société liée, sont préparés conformément aux IFRS. Bien que normalement une société n'aurait pas d'états financiers préparés conformément aux IFRS, si tel est le cas, ces états seraient présentés sur une base consolidée avec les sociétés qu'elle contrôle et, le cas échéant, reflèteraient l'incertitude liée aux traitements fiscaux incertains relatifs à ces sociétés.

L'obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés s'appliquerait également à une société si elle atteint le seuil d'actifs et ses états financiers vérifiés, ou ceux d'une société liée, sont préparés conformément aux PCGR propres à un autre pays (p. ex., PCGR américains) pertinents aux sociétés publiques domestiques. Par exemple, l'obligation déclarative s'appliquerait, sous réserve du seuil d'actifs, si une société résidente aux États-Unis a adopté une position fiscale dans sa déclaration de revenus canadienne pendant une année et a comptabilisé une réserve relativement à cette position fiscale dans ses états financiers vérifiés et établis conformément aux PCGR américains. Cette partie de la proposition vise à garantir que l'obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés s'appliquerait aussi de façon appropriée lorsqu'une société est une société canadienne contrôlée par une société non-résidente ou est une société non-résidente ayant une présence fiscale au Canada (p. ex., qui exploite une entreprise au Canada par l'entremise d'un établissement stable).

Pour chaque traitement fiscal incertain d'une société sujette à déclaration, la société serait tenue de fournir des renseignements prescrits, comme la valeur des impôts en cause, une description concise des faits pertinents, du traitement fiscal choisi (y compris les articles pertinents de la *Loi de l'impôt sur le revenu*) et si l'incertitude est liée à une différence permanente, ou temporaire, en impôt. On prévoit que le fardeau administratif des sociétés sujettes à déclaration sera limité étant donné que les renseignements à déclarer ne seront pas détaillés et seraient disponibles d'emblée étant donné le besoin d'analyser les traitements fiscaux incertains dans le cadre de l'établissement des états financiers.

Il est proposé que les traitements fiscaux incertains doivent être déclarés au même moment que la déclaration de revenus canadienne de la société sujette à déclaration doit être produite. L'introduction d'une obligation de déclarer des traitements fiscaux incertains donnés vise à fournir des renseignements à l'Agence pour lui permettre d'administrer et d'appliquer plus efficacement la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cela n'aurait pas une incidence directe sur les impôts à payer des contribuables constitués en société.

Période de nouvelle cotisation

Lorsqu'un contribuable produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition, l'Agence est tenue d'effectuer, avec diligence, un examen initial de la déclaration et d'établir une cotisation à l'égard de l'impôt payable, s'il y a lieu. L'Agence a habituellement une période déterminée, appelée la « période normale de nouvelle cotisation » après son examen initial au-delà duquel elle ne peut pas établir une nouvelle cotisation à l'égard du contribuable (c.-à-d., l'établissement d'une nouvelle cotisation pour l'année d'imposition devient frappée de prescription). La période normale de nouvelle cotisation est généralement de trois ou quatre années, selon le type de contribuable.

À l'appui des nouvelles règles de divulgation obligatoire, il est proposé que, lorsqu'un contribuable a une obligation déclarative relativement à une opération pertinente pour sa déclaration de revenus pour une année d'imposition, la période normale de nouvelle cotisation ne commencera, relativement à l'opération, qu'au moment où le contribuable s'est conformé à l'obligation déclarative. Par conséquent, si un contribuable ne se conforme pas à l'obligation déclarative de divulgation obligatoire pour une année d'imposition relativement à une opération, l'établissement d'une nouvelle cotisation pour l'année relativement à l'opération ne sera pas frappé de prescription.

Pénalités

Le Rapport concernant le BEPS – Action 12 recommande que les pays instaurent des sanctions pécuniaires qui s'appliquent lorsque les règles relatives à la communication obligatoire d'information ne sont pas respectées et qu'on envisage des sanctions basées sur un pourcentage du montant de l'opération ou des économies d'impôt.

Pénalité du contribuable

Pour appuyer les obligations déclaratives proposées, il est proposé qu'une pénalité de 500 \$ soit imposée aux personnes qui concluent des opérations à déclarer ou à signaler, ou à l'égard desquelles il en découle un avantage fiscal, pour chaque omission de déclarer une opération à déclarer ou une opération à signaler:

- jusqu'à concurrence du plus élevé de 25 000 \$ ou 25 % de l'avantage fiscal;
- pour les sociétés ayant des actifs dont la valeur comptable totale se chiffre à 50 millions de dollars ou plus, une pénalité de 2 000 \$ par semaine, jusqu'à concurrence du plus élevé de 100 000 \$ ou 25 % de l'avantage fiscal.

Pénalité du promoteur

Il est également proposé que, pour les conseillers et les promoteurs d'opérations à déclarer ou d'opérations à notifier, ainsi que les personnes avec lesquelles ils ont un lien de dépendance et qui ont droit à des honoraires relativement aux opérations, une pénalité soit imposée pour chaque omission de déclarer correspondant au total des sommes suivantes :

- 100 % des honoraires facturés par cette personne à une personne à l'égard de laquelle un avantage fiscal en découle;
- 10 000 \$;

- 1 000 \$ pour chaque journée pendant laquelle l'omission de déclarer continue, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Afin d'éviter l'imposition de deux types de pénalités à une personne qui 1) conclut une opération à déclarer ou une opération à signaler au profit d'une autre personne, et 2) est une personne qui a un lien de dépendance avec un conseiller ou un promoteur relativement à l'opération à déclarer ou l'opération à signaler et a droit à des honoraires, il est proposé qu'une telle personne soit assujettie seulement à la plus élevée des pénalités susmentionnées.

Pénalité pour traitement fiscal incertain

Pour les sociétés assujetties à l'obligation de déclarer les traitements fiscaux incertains, il est proposé que la pénalité pour omission de déclarer chaque traitement fiscal incertain donné soit de 2 000 \$ par semaine, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Évitement de dettes fiscales

La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient une règle anti-évitement (la « règle sur l'évitement de dettes fiscales ») qui vise à empêcher les contribuables de se soustraire à leurs obligations fiscales en transférant leurs actifs à des personnes avec qui ils ont un lien de dépendance pour une contrepartie insuffisante. Dans ces circonstances, la règle fait en sorte que le cessionnaire est solidairement responsable avec le cédant pour les dettes fiscales de celui-ci pour l'année d'imposition actuelle ou une année d'imposition antérieure, dans la mesure où la valeur du bien transféré excède le montant de la contrepartie donnée pour le bien.

Certains contribuables effectuent des opérations complexes qui tentent de contourner la règle sur l'évitement de dettes fiscales. Cette planification a pour objet d'éviter l'application technique de la règle :

- en prenant les dispositions nécessaires pour matérialiser une dette fiscale après la fin de l'année d'imposition au cours de laquelle le transfert du bien se produit;
- en prenant les dispositions nécessaires pour que le cédant n'ait pas de lien de dépendance avec le cessionnaire au moment du transfert du bien;
- en dépouillant la valeur nette des actifs du cédant au moyen d'une série d'opérations qui ne violent pas le critère d'évaluation ponctuel pour le bien transféré et la contrepartie donnée pour le bien.

Cette planification est souvent combinée à des planifications fiscales très agressives qui tentent d'éliminer la dette fiscale sous-jacente du cédant afin que, en cas d'échec de la dernière planification, l'Agence du revenu du Canada ne soit pas en mesure de recouvrer la dette fiscale parce que le contribuable endetté a été dépouillé de ses actifs.

Le budget de 2021 propose un certain nombre de mesures relatives à cette planification, ainsi qu'une pénalité pour ceux qui conçoivent ces stratagèmes et en font la promotion. Les mesures spécifiques sont décrites ci-dessous.

Report de dettes fiscales

Une règle anti-évitement serait introduite qui prévoirait que, pour l'application de la règle sur l'évitement de dettes fiscales, une dette fiscale serait réputée survenir avant la fin de l'année d'imposition au cours de laquelle un transfert de bien est effectué s'il est raisonnable de conclure que les conditions suivantes sont réunies :

- le cédant (ou une personne qui a lien de dépendance avec celui-ci) savait (ou le saurait s'il s'était raisonnablement renseigné) qu'il y aurait un montant d'impôt dont le cédant serait redevable (ou qu'il y aurait un montant d'impôt dû si une autre planification fiscale n'était pas effectuée dans le cadre d'une série d'opérations qui comprend le transfert) qui surviendrait après la fin de l'année d'imposition;
- l'un des objets du transfert de bien consistait à éviter le paiement de la dette fiscale future.

Évitement du lien de dépendance

Le budget de 2021 propose une règle anti-évitement qui prévoirait que, pour l'application de la règle sur l'évitement de dettes fiscales, un cédant et un cessionnaire qui, au moment d'un transfert de bien, seraient considérés ne pas avoir entre eux de lien de dépendance, seraient réputés avoir entre eux un lien de dépendance à ce moment, si les conditions ci-après sont réunies :

- à un moment donné dans le cadre d'une série d'opérations ou d'événements qui comprend le transfert, le cédant et le cessionnaire ont entre eux un lien de dépendance;
- il est raisonnable de conclure que l'un des objets d'une opération ou d'un événement (ou d'une série d'opérations ou d'événements) qui fait partie de cette série consistait à faire en sorte que le cédant et le cessionnaire n'aient pas entre eux de lien de dépendance au moment du transfert.

Évaluations

Une règle serait introduite de telle sorte que, pour les transferts de biens qui font partie d'une série d'opérations ou d'événements, le résultat global de la série soit pris en compte dans le calcul de la valeur des biens transférés et la contrepartie donnée pour les biens, plutôt que de simplement utiliser ces valeurs au moment du transfert.

Pénalité

Une pénalité serait aussi introduite pour les planificateurs et les promoteurs de stratagèmes d'évitement de dettes fiscales. Elle serait égale au moins élevé des montants suivants :

- 50 % de l'impôt qui fait l'objet d'une tentative d'évitement;
- 100 000 \$ en plus de la rémunération du promoteur ou du planificateur pour le stratagème.

Cette pénalité serait semblable à une pénalité existante dans les règles dites de la « pénalité administrative imposée au tiers » dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard de certains faux énoncés, incluant en ce qui a trait à la norme d'application.

Application

Ces nouvelles règles s'appliqueraient aux transferts de biens effectués à compter de la date du budget.

Autres lois

Les dispositions comparables d'autres lois fédérales (p. ex., l'article 325 de la *Loi sur la taxe d'accise*, l'article 297 de la *Loi de 2001 sur l'accise* et l'article 161 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*) feraient l'objet de modifications semblables.

Prérogatives en matière de vérification

La *Loi de l'impôt sur le revenu* confère à l'Agence du revenu du Canada la prérogative d'effectuer la vérification de contribuables et d'assurer par ailleurs l'observation de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La portée de cette prérogative a fait l'objet d'une décision judiciaire récente qui remettait en question dans quelle mesure les fonctionnaires de l'Agence peuvent exiger que toute personne réponde à toutes les questions pertinentes et fournisse toute l'aide raisonnable relativement à l'application et l'exécution de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette décision a aussi remis en question dans quelle mesure les fonctionnaires de l'Agence peuvent exiger que des réponses leurs soient données verbalement.

Pour s'assurer que l'Agence dispose de la prérogative nécessaire pour effectuer des vérifications et entreprendre d'autres activités d'observation, le budget de 2021 propose des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à la *Loi sur la taxe d'accise*, à la *Loi de 2001 sur l'accise*, à la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* et à la partie 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. Ces modifications confirmeraient que les fonctionnaires de l'Agence ont la prérogative pour exiger que toute personne réponde à toutes les questions pertinentes, et qu'elle fournisse toute l'aide raisonnable, aux fins liées à l'application et l'exécution de la loi concernée. Ces modifications prévoieraient également que les fonctionnaires de l'Agence aient la prérogative pour exiger que toute personne réponde aux questions verbalement ou par écrit, y compris sous toute forme spécifiée par le fonctionnaire en question de l'Agence. Ces modifications permettraient à l'Agence de mener des vérifications et autres activités d'observation de la même manière qu'avant cette décision.

Ces mesures entreraient en vigueur à la sanction royale.

Mesures visant la fiscalité internationale

Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

Le gouvernement est résolu à protéger le régime fiscal du Canada; il continue donc de participer activement aux efforts multilatéraux visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS selon son acronyme anglais). BEPS renvoie principalement aux dispositifs de planification fiscale internationale utilisés par des multinationales afin de réduire leurs impôts en exploitant l'interaction entre les règles fiscales domestiques et internationales, par exemple, en déplaçant les profits réalisés au Canada vers d'autres juridictions. (Certaines questions liées au BEPS ont également des répercussions sur les dispositifs d'évitement fiscal domestiques et ne doivent pas se concentrer

exclusivement sur les dispositifs de planification auxquels ont recours des multinationales.) Le gouvernement a déjà mis en œuvre les mesures convenues comme normes minimales dans le cadre du plan d'action élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe des Vingt (G20) pour faire face au BEPS (le Plan d'action BEPS). Ces normes minimales abordent :

- l'échange de renseignements sur les décisions confidentielles en matière d'impôt afin de contrer les pratiques fiscales dommageables;
- l'adoption de dispositions dans les conventions fiscales afin de prévenir le chalandage fiscal et d'autres formes d'abus des conventions fiscales du Canada;
- l'échange de déclarations pays par pays sur la répartition mondiale du revenu, des impôts et des activités commerciales des multinationales;
- rendre les mécanismes de règlement des différends dans les conventions fiscales plus efficaces.

Le Canada a donné suite à d'autres recommandations du plan d'action BEPS, en acceptant les nouvelles directives sur les prix de transfert élaborées dans le cadre du plan d'action BEPS, en continuant à renforcer son régime rigoureux des sociétés étrangères affiliées, et en ratifiant la *Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices* (qui permet aux pays de modifier l'application de ses conventions fiscales actuelles afin de mettre en place des mesures anti-BEPS sans avoir à renégocier individuellement ces conventions).

Le budget de 2021 s'appuie sur ce travail en proposant de mettre en œuvre les pratiques exemplaires recommandées par le Plan d'action BEPS sur la déductibilité des intérêts et les dispositifs hybrides. Plus de détails sur les mesures relatives à la déductibilité des intérêts et aux dispositifs hybrides sont présentés ci-dessous. De plus, le gouvernement propose des consultations sur des améliorations aux règles canadiennes sur les prix de transfert et de divulgation obligatoire. Les mesures relatives aux prix de transfert et à la divulgation obligatoire sont traitées ailleurs dans ces documents budgétaires.

Limiter la déductibilité des intérêts

De façon générale, les entreprises obtiennent un financement externe pour leurs activités, soit par des emprunts, soit par des capitaux propres. Au Canada, comme dans la majorité des juridictions, les dépenses en intérêts à l'égard de tels emprunts sont généralement déductibles du revenu de l'emprunteur. Toutefois, la déductibilité des intérêts présente la possibilité que des emprunts excessifs ou des dépenses excessives en intérêts soient placés dans des entreprises canadiennes de manière à éroder la base d'imposition. Par exemple :

- au moyen de paiements d'intérêts à des non-résidents liés dans des juridictions à faible taux d'imposition;
- par le recours aux emprunts pour financer des investissements qui rapportent un revenu non imposable;
- en imposant à des entreprises canadiennes un fardeau disproportionné des emprunts d'un groupe multinational contractés auprès de tiers .

Un certain nombre de règles offrent certains moyens de protection de la base d'imposition canadienne contre l'érosion en raison d'emprunts et de dépenses excessives en intérêts. Ces règles comprennent les règles de capitalisation restreinte, qui limitent la déductibilité des dépenses en intérêts lorsque le montant de la dette due à des non-résidents déterminés dépasse un ratio emprunt/capitaux propres de 1,5 pour 1. Toutefois, la portée de ces règles est limitée.

Plusieurs pays, notamment d'autres membres du G7 et des États membres de l'Union européenne, ont instauré, ou sont en cours d'instaurer, des limites sur la déductibilité des intérêts qui correspondent aux recommandations du Rapport Action 4 du Plan d'action BEPS. L'approche recommandée dans ce rapport est de limiter le montant des dépenses nettes en intérêts (c.-à-d., les dépenses en intérêts, incluant les paiements économiquement équivalents à des intérêts ainsi que d'autres dépenses liées au financement, moins les revenus en intérêts ou lié au financement) qui peut être déduit à une part fixe des bénéfices. Cette approche de « dépouillement des bénéfices » pour limiter la déductibilité des intérêts assure une protection générale contre l'érosion de la base d'imposition, tout en permettant aux entreprises de déduire des montants raisonnables d'intérêts.

Le budget de 2021 propose d'introduire une règle de dépouillement des bénéfices conforme aux recommandations contenues dans le Rapport Action 4. La nouvelle règle limiterait le montant des dépenses nettes en intérêts qu'une société peut déduire dans le calcul de son revenu imposable à pas plus qu'un ratio fixe du « BAIIDA fiscal » qui est le revenu imposable de cette société avant de tenir compte des dépenses d'intérêts, des revenus d'intérêts, des impôts sur le revenu et dotations aux amortissements, où chacun de ces éléments est tel que déterminé à des fins fiscales. À ces fins :

- Comme il est fondé sur le revenu imposable d'une société, le BAIIDA fiscal exclurait, entre autres, les dividendes dans la mesure où ils sont admissibles à la déduction pour dividendes intercorporatifs ou à la déduction pour certains dividendes reçus de sociétés étrangères affiliées.
- Les dépenses en intérêts et les revenus d'intérêts incluraient non seulement les montants qui constituent légalement des intérêts, mais aussi d'autres paiements qui sont économiquement équivalents à des

intérêts et à d'autres dépenses et revenus liés au financement.

- Le montant des dépenses en intérêts exclurait les intérêts qui ne sont pas déductibles en raison des règles fiscales actuelles, incluant les règles de capitalisation restreinte, lesquelles continueraient de s'appliquer.
- Les dépenses en intérêts et les revenus d'intérêts liés à l'endettement entre des membres canadiens d'un groupe de sociétés seraient généralement exclus. Ceci est destiné à assurer, entre autres choses, que la nouvelle règle n'ait pas d'incidence sur les opérations corporatives qui ont lieu au sein de groupes de sociétés canadiennes afin de permettre aux pertes d'un membre du groupe d'être compensées par le revenu d'un autre membre de celui-ci. De plus, un mécanisme serait inclus pour s'assurer que la règle n'ait pas d'incidence sur certaines variations de ces opérations qui impliquent la création de pertes au sein d'une entité d'un groupe par l'entremise d'un paiement d'intérêts sur une dette intra-groupe et l'absorption subséquente de cette entité par une autre entité du groupe afin de réclamer une perte reportée.

La nouvelle règle sur le dépouillement des bénéfices s'appliquerait également aux fiducies, aux sociétés de personnes et aux filiales canadiennes de contribuables non-résidents.

Des exemptions de la nouvelle règle seraient disponibles pour :

- les sociétés privées sous contrôle canadien qui, avec toutes sociétés associées, ont un capital imposable utilisé au Canada inférieur à 15 millions de dollars (soit la limite supérieure de la fourchette d'élimination progressive pour la déduction accordée aux petites entreprises);
- les groupes de sociétés et de fiducies dont le total des dépenses nettes en intérêts entre leurs membres canadiens est de 250 000 \$ ou moins.

Les intérêts refusés en vertu de la règle du dépouillement des bénéfices pourraient être reportés prospectivement jusqu'à vingt ans, ou rétrospectivement jusqu'à trois ans. Il serait permis de reporter rétrospectivement les intérêts refusés aux années d'imposition commençant avant la date d'entrée en vigueur de la règle, dans la mesure où le contribuable aurait eu la capacité d'absorber les dépenses refusées, si la règle proposée avait été en vigueur pour ces années. Pour déterminer si le contribuable aurait eu la capacité d'absorber les dépenses refusées au cours de ces années, une telle capacité serait réduite des dépenses globales nettes en intérêts pour l'ensemble de ces années, des membres canadiens du groupe du contribuable qui excédaient le ratio fixe (ou le ratio du groupe, discuté ci-après, si plus élevé).

Les membres canadiens d'un groupe qui ont un ratio d'intérêts nets au BAIIA

fiscal inférieur au ratio fixe seraient généralement en mesure de transférer la capacité inutilisée pour déduire les intérêts qui en résulte à d'autres membres canadiens du groupe dont les déductions de dépenses nettes en intérêts, y compris les déductions refusées reportées d'une autre année, seraient autrement restreintes par la règle. La définition d'un groupe à ces fins sera incluse dans l'avant-projet de loi.

La mesure proposée inclut également une règle de « ratio du groupe » qui permettrait à un contribuable de déduire les intérêts excédant le ratio fixe du BAIIA fiscal lorsque le contribuable est en mesure de démontrer que le ratio des intérêts nets payés à des tiers au BAIIA comptable du groupe dont il fait partie implique qu'une limite de déduction supérieure serait appropriée. Le calcul du montant de la capacité inutilisée pour déduire les intérêts, qui peut être transféré entre les membres canadiens d'un groupe, tiendrait compte du ratio supérieur du groupe.

À ces fins, le groupe consolidé comprendrait la société mère et l'ensemble de ses filiales qui sont entièrement consolidées dans ses états financiers consolidés vérifiés. Les montants des dépenses nettes en intérêts payés à des tiers et du BAIIA comptable en vertu de cette règle s'appuieraient sur les états financiers consolidés vérifiés du groupe avec des ajustements appropriés, y compris une exclusion pour certains paiements d'intérêts à des créanciers qui ne font pas partie du groupe consolidé, mais qui y sont liés, ou qui sont des actionnaires importants d'entités du groupe canadien. Conformément aux recommandations dans le Rapport Action 4, des ajustements seraient aussi nécessaires pour tenir compte de l'impact d'entités ayant un BAIIA comptable négatif. Ces ajustements feraient en sorte que lorsqu'un groupe a un BAIIA comptable négatif, et ainsi il devient impossible de calculer un ratio de groupe utile, le groupe puisse tout de même tirer avantage de la règle du ratio de groupe. D'autres ajustements seraient aussi effectués lorsqu'un groupe a dans son ensemble un BAIIA comptable positif mais qui inclut une ou plusieurs entités ayant un BAIIA comptable négatif afin que le groupe ne puisse pas tirer avantage, de façon inappropriée, d'un ratio de groupe élevé.

Conformément à la justification de la règle du ratio du groupe, il est prévu que les sociétés canadiennes autonomes et les sociétés canadiennes qui sont des membres d'un groupe dont aucun d'eux n'est un non-résident ne verraient, dans la plupart des cas, les déductions de leurs dépenses en intérêts restreintes en vertu de la règle proposée. Des mesures d'allègement visant à réduire le fardeau d'observation qui repose sur ces entités et groupes seront étudiées.

Bien qu'il existe des risques d'érosion de la base d'imposition relativement aux déductions d'intérêts par des institutions financières, l'application d'une règle de dépouillement des bénéfices pour certains types d'institutions financières présente des difficultés, et il n'existe pas de façons claires pour relever ces

difficultés. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'un bon nombre d'institutions financières gagnent des montants importants de revenus d'intérêts dans le cadre de leurs activités ordinaires et ces montants peuvent souvent excéder leurs dépenses en intérêts. Puisque la proposition repose sur un concept de dépenses nettes en intérêts, cette situation pourrait annuler l'effet de la règle sur le dépouillement des bénéfices pour ces institutions financières, et pourrait fournir une capacité importante pour ces dernières de dissimuler les dépenses en intérêts d'autres membres du groupe de l'institution financière. C'est pourquoi il est proposé de ne pas permettre aux banques et aux compagnies d'assurance-vie de transférer la capacité inutilisée de déduire des intérêts à d'autres membres de leurs groupes de sociétés qui ne sont pas également des entités réglementées du secteur bancaire ou du secteur de l'assurance. La question de savoir s'il existe des mesures ciblées qui pourraient aborder les préoccupations en matière d'érosion de la base d'imposition associées aux déductions excessives d'intérêts par les banques et les compagnies d'assurance-vie réglementées fera l'objet d'un examen plus approfondi. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs commentaires à cet égard.

Afin de faciliter la transition vers la nouvelle règle, particulièrement en considérant l'impact de la pandémie sur les bénéfices des sociétés, elle serait mise en place progressivement, avec un ratio fixe de 40 % pour les années d'imposition qui commencent le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, mais avant le 1^{er} janvier 2024 (l'année de transition), et de 30 % pour les années d'imposition qui commencent le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date. De plus, les contribuables dont les déductions d'intérêts sont refusées pour l'année de transition seraient en mesure de reporter rétrospectivement les intérêts refusés et de les déduire au cours de l'une des trois années d'imposition antérieures, comme indiqué ci-dessus, en utilisant le ratio fixe de 40 % (ou le ratio du groupe pour cette année antérieure, si supérieur) pour déterminer leur capacité d'absorber les intérêts reportés rétrospectivement au cours de ces années antérieures. Lorsque les déductions d'intérêts sont refusées pour une année suivant l'année de transition, les reports rétrospectifs des intérêts refusés à l'année de transition ou à une année antérieure seraient permis en utilisant le ratio fixe de 30 % (ou le ratio du groupe pour cette année, si supérieur) pour déterminer leur capacité d'absorber les intérêts reportés rétrospectivement au cours de ces années antérieures. Les reports rétrospectifs à l'année de transition seraient également soumis à la contrainte, semblable à la disposition décrite ci-dessus relativement aux années antérieures à la transition, selon laquelle la capacité du contribuable à absorber les intérêts refusés reportés rétrospectivement au cours de l'année de transition serait réduite des dépenses nettes globales d'intérêts déductibles des membres canadiens du groupe du contribuable qui excédaient le ratio de 30 % (ou le ratio du groupe, si supérieur) au cours de l'année de transition. Par exemple, la capacité inutilisée au cours de l'année de transition d'une entité ayant un ratio de BAIIA fiscal de 25 % (et ignorant le ratio du groupe aux fins de cet exemple)

serait réduite dans la mesure où une autre entité canadienne du groupe a engagé des dépenses nettes en intérêts au cours de l'année de transition supérieures à 30 % de son BAIIA fiscal et la déduction de ses dépenses en intérêts excédentaires n'a pas été refusée dans l'année de transition en application du ratio fixe de 40 % au cours de cette année.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition qui commencent le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date (avec une règle anti-évitement pour empêcher que les contribuables reportent l'application de la mesure, ou du ratio fixe de 30 %), et elle s'appliquerait relativement aux emprunts actuels et aux nouveaux emprunts. Il est prévu que l'avant-projet de loi soit publié aux fins de commentaires durant l'été.

Dispositifs hybrides

Les dispositifs hybrides sont des structures d'évitement fiscal transfrontalières qui exploitent des différences dans le traitement fiscal d'entités commerciales ou d'instruments financiers dans le droit de deux juridictions ou plus, dans le but de générer des asymétries dans les résultats fiscaux.

Le rapport Action 2 du Plan d'action BEPS recommande aux pays des règles détaillées à mettre en place dans leur législation nationale afin de s'assurer que les entreprises multinationales ne puissent pas tirer d'avantages fiscaux à l'aide de dispositifs hybrides. Voici les deux principales formes d'asymétries hybrides abordées par les recommandations de l'Action 2 :

- **Des effets de déduction/non-inclusion** : Ils surviennent lorsqu'un pays permet une déduction relativement à un paiement transfrontalier, dont la réception n'est pas incluse dans le revenu ordinaire dans l'autre pays dans un délai raisonnable. À ces fins, le « revenu ordinaire » s'entend généralement du revenu assujéti à l'impôt au taux d'imposition complet du bénéficiaire et qui ne bénéficie pas d'une exonération, d'une exclusion, d'une déduction, d'un crédit ou de tout autre allègement fiscal comparable.
- **Des effets de double déduction** : Ils surviennent lorsqu'une déduction fiscale est disponible dans deux pays ou plus relativement à une seule dépense économique.

Les recommandations de l'Action 2 abordent également une forme d'asymétrie hybride connue sous le nom d'« asymétrie hybride importée ». Elles surviennent généralement lorsqu'un paiement est déductible par une entité résidant dans un pays et est inclus dans le revenu ordinaire de l'entité bénéficiaire résidant dans un deuxième pays, mais ce revenu ordinaire est compensé avec une déduction en vertu d'un dispositif hybride entre la seconde entité et une entité résidant dans un pays tiers.

Un supplément au rapport Action 2 recommande des règles supplémentaires afin d'aborder les asymétries impliquant des succursales, qui entraînent généralement des asymétries semblables à celles des dispositifs hybrides. Ces asymétries surviennent lorsque le pays de résidence d'un contribuable adopte un point de vue différent de celui où se trouve la succursale du contribuable quant à l'attribution du revenu et des dépenses entre les deux pays.

Les recommandations de l'Action 2 reflètent un consensus international voulant que les asymétries hybrides et les asymétries impliquant des succursales (collectivement, arrangements hybrides) provoquent une érosion importante des bases d'imposition des pays concernés. Les arrangements hybrides peuvent également avoir d'autres effets négatifs, comme la distorsion des décisions d'investissement ainsi que de fournir un avantage concurrentiel injuste pour les entreprises multinationales par rapport aux entreprises domestiques.

Le rapport Action 2 reconnaît qu'une action internationale coordonnée s'impose pour lutter contre les répercussions négatives des arrangements hybrides, sans donner lieu à la double imposition ou à d'autres conséquences imprévues. Par conséquent, les recommandations de l'Action 2 présentent une approche commune qui vise à s'assurer que les pays ont des règles cohérentes qui opèrent d'une manière coordonnée. Un certain nombre de pays (notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et les États membres de l'Union européenne) ont déjà mis en œuvre, ou se sont engagés à mettre en œuvre, des règles cohérentes avec les recommandations de l'Action 2.

Il existe des règles canadiennes sur l'imposition du revenu que le gouvernement peut utiliser pour s'opposer à certains arrangements hybrides. Cependant, des mesures législatives particulières additionnelles procureraient de la certitude, et comme il est indiqué plus haut, l'adoption d'une approche commune fondée sur le rapport de l'Action 2 comporte des avantages.

Le budget de 2021 propose de mettre en œuvre des règles cohérentes avec les recommandations de l'Action 2, avec les adaptations nécessaires au contexte fiscal canadien.

En règle générale, en vertu des principales règles proposées, les paiements effectués par des résidents canadiens en vertu de dispositifs hybrides ne seraient pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu canadien dans la mesure où ils entraînent une déduction dans un autre pays, ou ne sont pas inclus dans le revenu ordinaire d'un bénéficiaire non-résident. Inversement, dans la mesure où un paiement effectué en vertu d'un tel dispositif par une entité qui ne réside pas au Canada est déductible aux fins de l'impôt sur le revenu étranger, aucune déduction ne serait permise dans le revenu d'un résident canadien. Tout montant du paiement reçu par un résident canadien serait également inclus dans le revenu, et, si le paiement est un dividende, il ne serait pas admissible à la déduction par ailleurs disponible pour certains dividendes reçus de sociétés

étrangères affiliées. En pratique, ces règles neutraliseraient les asymétries en harmonisant le traitement fiscal au Canada et le traitement fiscal dans le pays étranger.

Des règles mettant en œuvre d'autres recommandations de l'Action 2, comme celles sur les asymétries impliquant des succursales, les asymétries importées et les hybrides inversés (c.-à-d., les entités qui sont transparentes sur le plan fiscal en vertu des lois du pays où elles sont constituées, mais sont traitées comme une entité distincte en vertu des lois du pays d'un investisseur), seraient introduites dans la mesure où elles sont pertinentes et appropriées dans le contexte canadien.

Conformément aux recommandations de l'Action 2 :

- Les règles proposées seraient de nature mécanique et ne seraient pas conditionnelles à un test d'objet.
- Sauf quelques exceptions, les règles proposées s'appliqueraient relativement aux paiements effectués entre parties liées et aux paiements effectués en vertu de certains dispositifs entre parties non liées qui sont conçus pour entraîner une asymétrie.
- Les règles de séquence recommandées par le rapport s'appliqueraient également afin de s'assurer que les règles proposées sont coordonnées avec des règles semblables d'autres pays.

Les règles proposées pour lutter contre les arrangements hybrides seraient mises en œuvre dans deux tranches législatives distinctes. La première comprendrait les règles de mise en œuvre (avec les modifications nécessaires au contexte fiscal canadien) des recommandations dans les chapitres 1 et 2 du rapport Action 2. Ces règles viseraient en général à neutraliser l'effet de déduction/non-inclusion survenant à la suite d'un paiement effectué relativement à un instrument financier.

La première tranche de législation serait publiée pour commentaire des intervenants plus tard en 2021, et ces règles s'appliqueraient à compter du 1^{er} juillet 2022.

La deuxième tranche de législation serait publiée pour commentaire des intervenants après 2021, et ces règles s'appliqueraient au plus tôt en 2023. Elle comprendrait des règles conformes aux recommandations de l'Action 2 qui n'ont pas été abordées dans la première tranche.

Mesures visant les taxes de vente et d'accise

Application de la TPS/TVH au commerce électronique

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement du Canada a proposé un certain nombre de modifications au régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) afin de s'assurer que la TPS/TVH s'applique de manière équitable et efficace à l'économie numérique en pleine croissance :

- Le gouvernement a proposé que les vendeurs non-résidents qui fournissent des produits numériques ou des services (y compris des services traditionnels) à des consommateurs au Canada soient tenus de s'inscrire aux fins de la TPS/TVH et de percevoir et verser la taxe relativement à leurs fournitures taxables à des consommateurs canadiens. Les exploitants de plateforme de distribution seraient également tenus de s'inscrire aux fins de la TPS/TVH et de percevoir et verser la taxe sur les fournitures aux consommateurs canadiens qu'ils facilitent. Pour faciliter le respect de ces exigences, un cadre simplifié d'inscription et de versement aux fins de la TPS/TVH serait accessible aux vendeurs non-résidents et aux exploitants de plateforme de distribution non-résidents qui n'exploitent pas une entreprise au Canada (p. ex., n'ont aucun établissement stable au Canada).
- Le gouvernement a proposé que les exploitants de plateforme de distribution soient tenus de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH et de percevoir et verser la TPS/TVH relativement aux ventes de biens expédiés à partir d'un entrepôt de distribution ou d'un autre endroit au Canada, lorsque ces ventes sont effectuées par des vendeurs non-inscrits par l'entremise des plateformes de distribution. Les vendeurs non-résidents qui effectuent des ventes directement (c.-à-d., des ventes qui ne sont pas effectuées par l'entremise d'une plateforme de distribution) seraient aussi tenus de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH et de percevoir et verser la TPS/TVH relativement aux ventes de biens expédiés à partir d'un entrepôt de distribution ou d'un autre endroit au Canada.
- Le gouvernement a proposé d'appliquer la TPS/TVH sur toutes les fournitures de logements provisoires au Canada facilitées par une plateforme de logements numérique. En vertu de la proposition, la TPS/TVH devrait être perçue et versée sur les logements provisoires qui sont fournis au Canada par l'intermédiaire d'une plateforme de logements soit par le propriétaire, soit par l'exploitant de la plateforme de logements. Un cadre simplifié d'inscription et de versement aux fins de la TPS/TVH serait accessible aux exploitants de plateforme de

logements non-résidents qui n'exploitent pas une entreprise au Canada. Ces mesures entreraient en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Le gouvernement a également publié des propositions législatives préliminaires concernant les mesures et a invité les parties intéressées à présenter des observations sur ces propositions et sur l'avant-projet de loi connexe.

Le budget de 2021 propose des modifications à ces propositions et à l'avant-projet de loi connexe qui tiennent compte des commentaires reçus des intervenants. Ces modifications visent à assurer le bon fonctionnement des propositions et de l'avant-projet de loi et à clarifier l'application de certaines dispositions. Les modifications de fond proposées sont exposées ci-après.

Modifications proposées

Règles refuge

En vertu des propositions, les exploitants de plateforme seraient tenus de percevoir et verser la TPS/TVH sur les fournitures qu'ils facilitent pour des tiers qui ne se sont pas inscrits sous le régime de la TPS/TVH en vigueur. Dans de nombreux cas, les exploitants de plateformes peuvent se fier aux renseignements fournis par des tiers sur les transactions qu'ils effectuent pour déterminer si l'exploitant de plateforme est tenu de percevoir et verser la taxe.

Le budget de 2021 propose des règles additionnelles qui :

- imposent une responsabilité solidaire à un exploitant de plateforme et à un fournisseur tiers pour la perception et le versement de la taxe, si le fournisseur tiers fournit de faux renseignements à l'exploitant de plateforme;
- limitent la responsabilité d'un exploitant de plateforme en cas de non-perception et de non-versement de la taxe, si l'exploitant de plateforme s'est raisonnablement fié aux renseignements fournis par un fournisseur tiers.

Ces règles proposées garantiraient qu'un exploitant de plateforme n'est pas tenu responsable de la non-perception et du non-versement de la taxe du fait qu'il s'est fondé de bonne foi sur les renseignements fournis par un fournisseur tiers. En vertu des règles proposées, l'exploitant de plateforme serait libéré de toute responsabilité dans la mesure où il n'a pas perçu ni versé de taxe (c.-à-d., s'il perçoit partiellement la taxe, il demeure responsable de ces montants) et le tiers fournisseur qui fournit de faux renseignements serait responsable de tout montant non perçu.

Déductions admissibles

Le budget de 2021 propose une modification afin de préciser que les fournisseurs inscrits aux fins de la TPS/TVH en vertu du cadre simplifié peuvent déduire les montants des créances irrécouvrables et certains remboursements provinciaux au point de vente de la TVH aux acheteurs (p. ex., pour les livres audio) de la taxe qu'ils sont tenus de verser, et que les bibliothèques publiques et les institutions semblables peuvent demander un remboursement pour la TPS payée sur les livres audio achetés auprès de ces fournisseurs. Par exemple, un fournisseur qui annule une créance irrécouvrable à l'égard d'un montant de TPS/TVH qu'il a versé, mais qu'il est par la suite incapable de percevoir auprès d'un acheteur, pourrait déduire le montant de la créance irrécouvrable de la TPS/TVH qu'il doit verser pour une période de déclaration.

Détermination du montant déterminant

En vertu de la proposition relative aux produits numériques et les services transfrontaliers, un vendeur non-résident ou un exploitant de plateforme de distribution qui dépasse ou devrait dépasser 30 000 \$ de ventes aux consommateurs au Canada sur une période de 12 mois est tenu de s'inscrire à la TPS/TVH en vertu du cadre simplifié et de percevoir la TPS/TVH sur leurs ventes. Le budget fédéral de 2021 propose une modification aux propositions afin de préciser que les fournitures de produits numériques ou services qui ne sont pas assujetties à la TPS/TVH (c.-à-d., détaxées) ne sont pas incluses dans le calcul du montant déterminant pour déterminer si une personne doit s'inscrire aux fins de la TPS/TVH en vertu du cadre simplifié.

Déclaration de renseignements de l'exploitant de plateforme

En vertu des propositions, les exploitants de plateforme seraient tenus de produire une déclaration de renseignements annuelle s'ils facilitent la fourniture de logements provisoires situés au Canada ou la vente par un vendeur non-inscrit de biens qui sont situés dans un entrepôt de distribution au Canada. Le budget de 2021 propose une modification afin de préciser que l'obligation de produire une déclaration de renseignements annuelle ne s'applique qu'aux exploitants de plateforme qui sont inscrits ou qui doivent s'inscrire aux fins de la TPS/TVH.

Pouvoir du ministre du Revenu national d'inscrire une personne

Les propositions décrivent les vendeurs non-résidents et les exploitants de plateforme qui sont tenus de s'inscrire en vertu du cadre simplifié et des obligations pour ces entités. Le budget de 2021 propose une modification afin de donner au ministre du Revenu national le pouvoir d'inscrire une personne qui, selon le ministre, devrait être inscrite en vertu du cadre simplifié. Ce pouvoir existe déjà dans le régime actuel de la TPS/TVH et dans d'autres administrations qui ont adopté des mesures semblables en matière de commerce électronique.

Approche quant à l'administration et à la conformité

Le gouvernement s'attend à ce que les entreprises et les exploitants de plateforme touchés respectent leurs obligations de s'inscrire, de percevoir et de verser la TPS/TVH, conformément aux nouvelles règles et dispositions législatives, afin de s'assurer que la TPS/TVH s'applique efficacement et équitablement aux transactions de commerce électronique.

Conformément aux pratiques exemplaires d'autres administrations qui ont adopté des mesures semblables, l'Agence du revenu du Canada travaillera en étroite collaboration avec les entreprises et les exploitants de plateformes touchés pour les aider à s'acquitter de leurs obligations. Lorsque les entreprises et les exploitants de plateformes touchés montrent qu'ils ont pris des mesures raisonnables mais qu'ils ne peuvent pas respecter leurs nouvelles obligations pour des raisons opérationnelles, l'Agence adoptera une approche pratique en matière de conformité et exercera son pouvoir discrétionnaire dans l'administration de ces mesures pendant une période de transition de 12 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du 1^{er} juillet 2021.

Renseignements techniques supplémentaires et coordonnées

Les personnes qui veulent obtenir de plus amples renseignements techniques sur les mesures proposées peuvent communiquer avec l'Agence en composant le 1-833-585-1463 (pour les appels provenant du Canada et des États-Unis – numéro sans frais) ou le 1-613-221-3154 (pour les appels provenant de l'extérieur du Canada et des États-Unis – les appels à frais virés sont acceptés). Les personnes intéressées peuvent aussi demander à l'Agence une explication technique écrite.

Demandes de crédits de taxe sur les intrants pour la TPS/TVH

Sous le régime de la TPS/TVH, les entreprises peuvent demander des crédits de taxe sur les intrants (CTI) pour récupérer la TPS/TVH qu'elles payent sur les biens et services utilisés comme intrants dans le cadre de leurs activités commerciales. Permettre aux entreprises de récupérer la TPS/TVH de cette façon permet de s'assurer que la taxe qu'elles payent sur les intrants n'est pas incluse dans le prix final des biens et services, rendant ainsi les entreprises canadiennes plus compétitives.

Exigences en matière de renseignements relatives à l'appui des demandes de CTI

Les entreprises doivent obtenir certains renseignements et les conserver afin d'appuyer les demandes de CTI. Les renseignements requis figurent dans les documents fournis par les fournisseurs, comme les factures ou les reçus.

Les exigences en matière de renseignements relatives à ces documents sont échelonnées, de plus en plus de renseignements étant requis lorsque le montant payé ou payable à l'égard de la fourniture est égal ou excède les seuils de 30 \$ ou de 150 \$.

De plus, en vertu des règles en matière d'information touchant les CTI, le fournisseur ou un intermédiaire (c.-à-d., une personne qui effectue une fourniture, ou en facilite la réalisation, au nom du fournisseur) doit fournir son nom commercial et, selon le montant payé ou payable à l'égard de la fourniture, son numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH sur les pièces justificatives. Toutefois, pour l'application de ces règles, à l'heure actuelle, un intermédiaire n'inclut pas un agent de facturation (c.-à-d., un agent qui perçoit la contrepartie et la taxe pour le compte d'un vendeur sous-jacent, mais qui n'effectue pas une fourniture ou n'en facilite pas la réalisation). Les agents de facturation ne peuvent donc pas actuellement fournir leur numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH et/ou leur nom commercial dans le cadre des renseignements requis relatifs au CTI. L'acquéreur de la fourniture doit plutôt obtenir le nom commercial et le numéro d'inscription du vendeur sous-jacent.

Afin de simplifier l'observation des règles fiscales pour les entreprises, le budget de 2021 propose d'accroître les seuils d'information du CTI à 100 \$ (par rapport à 30 \$) et à 500 \$ (par rapport à 150 \$), et de permettre aux agents de facturation d'être traités comme des intermédiaires pour l'application des règles en matière d'information touchant les CTI.

Ces mesures entreraient en vigueur le lendemain de la date du budget.

Conditions d'éligibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves

Le remboursement de la TPS pour habitations neuves permet aux acheteurs d'habitations de récupérer 36 % de la TPS (ou de la composante fédérale de la TVH) payée à l'achat d'une habitation neuve d'un prix maximum de 350 000 \$. Le remboursement maximal est de 6 300 \$. Le remboursement de la TPS pour habitations neuves est réduit progressivement pour les habitations neuves dont le prix se situe entre 350 000 \$ et 450 000 \$. Il n'y a pas de remboursement de la TPS pour habitations neuves pour celles dont le prix est égal ou supérieur à 450 000 \$.

En plus des plafonds de prix susmentionnés, plusieurs autres conditions doivent être remplies afin que l'acheteur soit admissible au remboursement de la TPS pour habitations neuves. En particulier, l'acheteur doit acquérir l'habitation neuve afin qu'elle lui serve de résidence habituelle ou qu'elle serve de résidence habituelle à un proche (c.-à-d., un particulier lié par le sang, le mariage, l'union de fait ou l'adoption, ou un ex-époux ou ancien conjoint de fait). En vertu des règles actuelles, si deux particuliers ou plus (qui ne sont pas considérés comme des proches aux fins du remboursement de la TPS pour habitations neuves) achètent une habitation neuve ensemble, tous ces particuliers doivent remplir cette condition, sinon aucun d'entre eux n'aura droit au remboursement de la TPS pour habitations neuves.

Le budget de 2021 propose d'éliminer la condition selon laquelle deux particuliers ou plus qui achètent une habitation neuve ensemble soient tous tenus de l'acquérir afin qu'elle leur serve de résidence habituelle ou qu'elle serve de résidence habituelle à un proche. Le remboursement de la TPS pour habitations neuves serait plutôt disponible pourvu que l'habitation neuve soit acquise pour servir de résidence habituelle à l'un des acheteurs ou d'un proche de l'un des acheteurs.

En plus des habitations neuves achetées d'un constructeur, le remboursement de la TPS pour habitations neuves est disponible pour les habitations construites par le propriétaire lui-même, les parts d'une coopérative d'habitation et les habitations construites sur un terrain loué. Le changement proposé aux conditions du remboursement s'appliquera également dans ces circonstances. Le changement proposé s'appliquera également aux remboursements pour habitations neuves relativement à la composante provinciale de la TVH.

Cette mesure s'appliquerait à une fourniture effectuée en vertu d'un contrat de vente conclu après la date du budget. Cependant, dans le cas d'un remboursement pour habitations construites par le propriétaire lui-même, la mesure s'appliquerait lorsque la construction ou les rénovations majeures de l'immeuble d'habitation sont achevées en grande partie après la date du budget.

Remboursement de la taxe d'accise pour les marchandises achetées par les provinces

En vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*, les provinces obtiennent un allègement de la taxe d'accise fédérale incluse dans le prix des carburants, des climatiseurs dans les automobiles et des véhicules énergivores (c.-à-d., l'« écoprélèvement ») qu'elles achètent ou importent pour leur propre usage. Plus particulièrement, lorsque ces marchandises sont vendues à une province, pour son propre usage, la province ou le vendeur a droit à un remboursement égal au montant de la taxe incluse (le « remboursement pour utilisation provinciale »).

Le remboursement pour utilisation provinciale ne s'applique que dans une province qui n'a pas d'entente avec le gouvernement fédéral en vertu de laquelle, en règle générale, la province et le gouvernement fédéral s'entendent mutuellement pour payer leurs taxes respectives. Lorsqu'une province qui n'a pas signé une telle entente avec le gouvernement fédéral achète ces marchandises auprès d'un vendeur, le remboursement pour utilisation provinciale peut être demandé par la province elle-même (auquel cas elle devrait avoir payé la taxe incluse) ou par le vendeur (auquel cas elle devrait ne pas avoir payé la taxe incluse). Seule une partie (le vendeur ou la province) a droit au remboursement.

Pour préciser quelle partie est admissible à demander le remboursement pour utilisation provinciale, le budget de 2021 propose de mettre en place un mécanisme de choix conjoint afin de préciser que seul le vendeur serait admissible à demander le remboursement à condition qu'il fasse un choix conjoint avec la province pour être la partie admissible. En l'absence d'un choix conjoint, seule la province serait admissible à demander le remboursement.

Cette mesure s'appliquerait aux marchandises achetées ou importées par une province à compter du 1^{er} janvier 2022.

Droit d'accise sur le tabac

Le budget de 2021 propose d'augmenter le taux du droit d'accise sur les produits du tabac de 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes, avec des augmentations correspondantes des taux du droit d'accise pour d'autres produits du tabac décrites dans le tableau 9.

Les stocks de cigarettes détenus par certains fabricants, importateurs, grossistes et détaillants au début du lendemain de la date du budget seraient assujettis à une taxe sur les stocks de 0,02 \$ par cigarette (sous réserve de certaines exemptions). Les contribuables auraient jusqu'au 30 juin 2021 pour produire une déclaration et payer la taxe sur les stocks de cigarettes.

Tableau 9

Structure des taux des droits d'accise sur le tabac

Produits	Taux actuels des droits d'accise (en vigueur le 1^{er} avril 2021)	Taux proposés des droits d'accise après la date du budget
Cigarettes (par quantité de cinq cigarettes ou fraction de cette quantité)	0,627 25 \$	0,727 25 \$
Bâtonnets de tabac (par bâtonnet)	0,125 45 \$	0,145 45 \$
Tabac fabriqué (par quantité de 50 grammes ou fraction de cette quantité)	7,840 62 \$	9,090 62 \$
Cigares	27,303 79 \$ par lot de 1 000 cigares plus le plus élevé des montants suivants : 0,098 14 \$ par cigare ou 88 % du prix de vente ou de la valeur à l'acquitté	31,656 73 \$ par lot de 1 000 cigares plus le plus élevé des montants suivants : 0,113 79 \$ par cigare ou 88 % du prix de vente ou de la valeur à l'acquitté

Cette mesure entrerait en vigueur le lendemain de la date du budget.

Droit d'accise sur les produits de vapotage

Le budget de 2021 propose de mettre en œuvre une taxe sur les produits de vapotage en 2022 par l'introduction d'un nouveau cadre du droit d'accise.

Le gouvernement invite l'industrie et les intervenants à formuler des commentaires sur ces propositions afin d'assurer l'imposition et la perception efficaces des droits d'accise sur les produits de vapotage. Les commentaires écrits doivent être acheminés au plus tard le 30 juin 2021 à l'adresse suivante : fin.vaping-taxation-vapotage.fin@canada.ca

Assiette fiscale

Il est proposé que le nouveau cadre du droit d'accise pour les produits de vapotage soit instauré à même la *Loi de 2001 sur l'accise* (« la Loi »), Loi en vertu de laquelle les droits d'accise sur le tabac, le vin, les spiritueux et les produits de cannabis sont actuellement appliqués. Le nouveau droit ne s'appliquerait qu'aux liquides de vapotage qui sont produits au Canada ou importés et qui sont destinés à être utilisés dans un dispositif de vapotage au Canada. Ces liquides contiennent généralement de la glycérine végétale, ainsi qu'une combinaison de propylène glycol, d'aromatisants, de nicotine, ou d'autres ingrédients, qui doivent tous respecter le règlement de Santé Canada. Le nouveau droit s'appliquerait à

ces liquides de vapotage qu'ils contiennent ou non de la nicotine. Les produits de vapotage à base de cannabis seraient expressément exemptés de ce cadre, étant donné qu'ils sont déjà assujettis aux droits d'accise sur le cannabis en vertu de la Loi.

Taux du droit

Le cadre proposé imposerait un droit uniforme unique sur chaque 10 millilitres (ml) de liquide de vapotage ou fraction de ce volume dans un contenant immédiat (c.-à-d., le contenant renfermant le liquide lui-même). Ce taux pourrait être de l'ordre de 1,00 \$ par 10 ml ou fraction de ce volume et le droit d'accise serait calculé et imposé en fonction du volume du plus petit contenant immédiat renfermant le liquide.

- À titre d'exemple, si un emballage de détail contenait quatre dosettes séparées de 1,0 ml de liquide de vapotage, chacune serait considérée comme un contenant distinct pour l'application du droit. Le droit serait calculé en fonction du volume de liquide dans chaque dosette (c.-à-d., 1,00 \$ par dosette, soit un total de 4,00 \$ pour l'emballage de détail) et non selon le volume total de liquide dans l'emballage.
- Pour les volumes de liquides plus grands, un contenant de 30 ml par exemple serait assujetti à des droits d'accise de 3,00 \$, tandis qu'un contenant de 100 ml supporterait un fardeau des droits d'accise de 10,00 \$.

En règle générale, le taux uniforme serait imposé et exigible au moment de l'emballage ou de l'importation. Le dernier titulaire d'une licence fédérale dans la chaîne d'approvisionnement qui a emballé le produit de vapotage pour la vente au détail finale, y compris les magasins de produits de vapotage détenant une licence de l'accise, le cas échéant, serait responsable du paiement du droit d'accise applicable.

Administration

L'Agence du revenu du Canada (Agence) serait responsable de l'administration et de l'exécution du nouveau cadre du droit d'accise pour les produits de vapotage, notamment afin d'assurer le respect des règles générales d'application et d'administration de la Loi. L'Agence des services frontaliers du Canada serait responsable de l'administration et de l'exécution du cadre à la frontière. Afin de promouvoir la conformité avec la taxation des produits de vapotage, des dispositions en matière de pénalités et d'infractions largement semblables à celles qui s'appliquent aux droits sur l'alcool, le tabac et le cannabis s'appliqueraient.

Exigences en matière d'octroi de licence et d'autorisation

Les fabricants et les importateurs de produits de vapotage passibles de droits seraient tenus d'obtenir une licence auprès de l'Agence pour leurs activités. Celles-ci comprendraient les magasins de vapotage qui désireraient obtenir et ensuite utiliser des produits de vapotage en vrac sur lesquels les droits n'ont pas été acquittés en vue de mélanger ou de fabriquer de nouveaux produits de vapotage sur place pour vente immédiate ou ultérieure à des clients finaux, sur lesquels les droits s'appliqueraient et devraient être remis.

Les demandeurs souhaitant obtenir une licence auprès de l'Agence devraient répondre à un certain nombre de critères, semblables à ceux pour les produits soumis à l'accise déjà énumérés en vertu de la Loi et de ses règlements, entre autres, ne pas avoir agi dans le but de frauder le gouvernement au cours des cinq dernières années. Des licences pour les fabricants et les importateurs de produits de vapotage seraient délivrées pour une période maximale de trois ans et ne seraient pas renouvelées automatiquement.

Exigences de l'accise en matière d'estampillage

Il est proposé que tous les produits de vapotage passibles de droits qui quitteront les locaux d'un titulaire d'une licence fédérale dans le but d'entrer sur le marché canadien des marchandises acquittées devraient être emballés dans un contenant prévu pour la vente au détail (un « emballage de détail ») et devraient porter un timbre d'accise indiquant que les droits ont été acquittés. Comme c'est le cas pour les programmes actuels visant l'estampillage du tabac et du cannabis, un timbre devrait être apposé sur un emballage de détail :

- dans un endroit bien en vue sur l'emballage;
- de manière à cacheter l'emballage (c.-à-d., une fois que l'emballage est ouvert, le timbre n'est pas en état d'être réutilisé);
- de manière à ce qu'il reste fixé à l'emballage après son ouverture;
- de manière à ne pas obstruer les renseignements devant figurer sur l'emballage en application d'une loi fédérale, notamment les mises en garde éventuelles de Santé Canada.

La délivrance des timbres sera administrée par l'Agence et les timbres seront vendus par l'intermédiaire d'un fournisseur autorisé.

La Loi interdirait également la possession ou la vente de produits de vapotage non estampillés passibles de droits par une personne, à moins d'en être autrement autorisée en vertu de la Loi. Ces autorisations comprendraient celles des personnes titulaires d'une licence ou inscrites auprès de l'Agence et pourraient comprendre également des autorisations pour ce qui suit :

- une personne qui transporte le produit selon les modalités réglementaires;

- un titulaire d'une licence qui a importé des liquides de vapotage en vrac destinés à être utilisés dans un dispositif de vapotage, mais qui nécessitent une transformation, une fabrication ou un emballage ultérieurs.

Exigences en matière de déclaration

Tous les titulaires de licence devraient soumettre à l'Agence une déclaration de droits et de renseignements mensuelle. La déclaration comprendrait les renseignements requis suivants :

- la quantité (p. ex., volume de liquide) de produits fabriqués ou importés;
- le montant de droit d'accise exigible;
- les renseignements sur l'inventaire : ouverture, ajouts, réductions et fermeture;
- la quantité de produits envoyés à l'exportation en vertu d'une autorisation spéciale.

Importations et exportations

Les importations de produits de vapotage assujettis au cadre de taxation proposé seraient assujetties aux droits d'accise, à moins que le droit ne soit pas exigible (p. ex., si le produit n'est pas encore dans un état où il pourrait entrer sur le marché de détail en vue de la vente à un client final). Les exportations de produits de vapotage ne seraient pas assujetties aux droits d'accise. Les timbres seraient également mis à la disposition des producteurs à l'étranger, comme c'est le cas des produits du tabac.

Produits de vapotage non passibles de droits

À l'exception des exportations de produits de vapotage sur lesquels les droits n'ont pas été acquittés, la Loi pourrait prévoir certaines situations où les produits de vapotage pourraient être non passibles de droits. Par exemple, le droit ne serait pas exigible sur les produits de vapotage utilisés pour l'analyse, façonnés de nouveau ou détruits (d'une manière approuvée par le ministre) par un titulaire de licence ou le ministre. Cette exonération comprendrait les produits de vapotage livrés à une personne visée par règlement pour la destruction par celle-ci selon les modalités réglementaires.

Utilisation personnelle

L'enregistrement et l'octroi de licences ne seraient pas obligatoires pour les individus qui mélangent des liquides de vapotage uniquement à des fins de consommation personnelle.

Coordination de la taxation fédérale, provinciale et territoriale

Le gouvernement travaillera également en collaboration avec les provinces et les territoires qui souhaiteraient participer à une approche coordonnée par le gouvernement fédéral en matière de taxation de ces produits, qui serait possible par la mise en œuvre de la taxation sur une base commune des produits de vapotage grâce aux mesures législatives fédérales.

Un cadre coordonné de la taxation des produits de vapotage pourrait inclure un taux initial fédéral, avec un taux additionnel à l'égard des produits destinés à la consommation dans les provinces et les territoires qui choisissent d'y participer. Les titulaires de licence devraient appliquer un timbre d'accise portant un indicateur (par exemple, une couleur) du marché provincial ou territorial visé auquel il est destiné.

Taxe sur certains biens de luxe

Le budget de 2021 propose d'instaurer une taxe sur la vente au détail de voitures de luxe neuves et d'aéronefs personnels neufs à un prix supérieur à 100 000 \$, et de bateaux neufs à un prix supérieur à 250 000 \$, à compter du 1er janvier 2022. En ce qui concerne les véhicules, les aéronefs et les bateaux vendus au Canada, la taxe s'appliquerait au point de vente si le prix de vente final payé par un consommateur (excluant la TPS/TVH ou la taxe de vente provinciale) est supérieur au seuil de prix de 100 000 \$ ou de 250 000 \$, selon le cas. Les importations de véhicules, d'aéronefs et de bateaux seraient également assujetties à la taxe.

Assiette fiscale

Voitures de luxe

Il est proposé que toutes les voitures de tourisme neuves qui conviennent généralement pour un usage personnel soient incluses dans l'assiette, y compris les coupés, les berlines, les familiales, les voitures sport, les fourgonnettes et mini-fourgonnettes conçues pour moins de dix passagers, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes.

Il est proposé que les véhicules suivants généralement achetés pour un usage personnel soient exclus de l'assiette :

- les motocyclettes et certains véhicules hors route, comme les véhicules tout terrain et les motoneiges;
- les voitures de course (c.-à-d., les véhicules qui ne sont pas légaux dans la rue et qui sont destinés à être utilisés exclusivement pour les courses sur piste ou les courses hors route);

- Les maisons motorisées (communément appelées « véhicules récréatifs » ou « VR »), qui sont conçues pour fournir un logement temporaire pour y loger, dormir ou prendre un repas lors de voyages, de vacances, de camping saisonnier ou d'utilisation à des fins récréatives.

Il est entendu que les véhicules hors route, de construction et agricoles ne relèveraient pas du champ d'application de la taxe. De même, certains véhicules commerciaux (p. ex., les véhicules lourds comme certains camions et certaines fourgonnettes utilitaires) et du secteur public (comme les autobus, les voitures de police et les ambulances) et les corbillards ne seraient pas assujettis à la taxe.

Aéronefs

Il est proposé que la taxe s'applique à tous les aéronefs neufs qui conviennent généralement pour un usage personnel, notamment aux avions, aux hélicoptères et aux planeurs. En règle générale, il est proposé que les gros aéronefs habituellement utilisés dans le cadre d'activités commerciales, comme ceux équipés pour le transport de passagers et ayant une capacité maximale certifiée de plus de 39 passagers, soient exclus de l'assiette. Les plus petits aéronefs utilisés dans le cadre de certaines activités commerciales (comme les services de transport public) et du secteur public (les aéronefs de police, militaires et de sauvetage, les ambulances aériennes) seraient également exclus de l'assiette fiscale.

Bateaux

Il est proposé que la taxe s'applique aux bateaux neufs, tels que les yachts, les bateaux à moteur récréatifs et les voiliers, qui conviennent généralement pour un usage personnel. Les plus petits bateaux personnels (p. ex., les motomarines) seraient exclus de l'assiette fiscale. Il est entendu que les maisons flottantes, les bateaux de pêche commerciale, les traversiers et les paquebots de croisière ne relèveraient pas du champ d'application de la taxe.

Taux d'imposition

Pour les véhicules et les aéronefs dont le prix est supérieur à 100 000 \$, le montant de la taxe serait le moins élevé de 10 % de la valeur totale du véhicule ou de l'aéronef, ou 20 % de la valeur supérieure à 100 000 \$.

En ce qui concerne les bateaux dont le prix est supérieur à 250 000 \$, le montant de la taxe serait le moins élevé de 10 % de la valeur totale du bateau ou de 20 % de la valeur supérieure à 250 000 \$.

Point d'imposition

La taxe s'appliquerait généralement au point de vente final de voitures de luxe neuves, d'aéronefs neufs et de bateaux neufs au Canada. Dans le cas des importations, l'application serait généralement soit au moment de l'importation (dans les cas où il n'y aurait pas de vente subséquente du bien au Canada), soit au moment du point de vente final au Canada après l'importation.

À l'achat ou à la location, le vendeur ou le bailleur serait responsable de verser le montant intégral de la taxe fédérale due, peu importe si le bien a été acheté en totalité, financé ou loué sur une certaine période.

Les exportations ne seront pas assujetties à la taxe, conformément à leur traitement en vertu d'autres régimes fiscaux.

Traitement en vertu de la TPS/TVH

La TPS/TVH s'appliquerait au prix de vente final, y compris la taxe proposée.

Prochaines étapes

D'autres détails seront annoncés au cours des prochains mois.

Mesures visant le Tarif des douanes et les taxes

Perception des droits et des taxes sur les marchandises importées

Le budget de 2021 propose des modifications à la Loi sur les douanes afin d'améliorer la perception des droits et taxes sur les marchandises importées.

À l'heure actuelle, certains importateurs ayant des liens avec l'étranger établissent la valeur de leurs marchandises à un prix inférieur à la plupart des importateurs canadiens en utilisant un prix d'une vente antérieure à l'étranger. Il en découle de cette pratique une valeur inférieure des droits et taxes acquittés au moment de l'importation de ces marchandises au Canada. Les modifications à la Loi sur les douanes et aux règlements connexes feraient en sorte que tous les importateurs évaluent leurs marchandises à partir de la valeur de la dernière vente aux fins d'exportation à un acheteur au Canada, assurant ainsi l'équité pour tous les importateurs et améliorant la cohérence avec les règles internationales.

Un deuxième élément de la proposition appuierait une modernisation générale des processus de paiement des importateurs commerciaux dans la Loi sur la douane et son Règlement. Ces changements appuieraient la mise en œuvre et l'exécution d'un cycle de facturation simplifié et harmonisé pour les importations commerciales qui comprendront la flexibilité de faire des corrections de bonne

foi sans encourir des pénalités ou des intérêts. Ces changements coïncideraient avec la mise en œuvre de fonctionnalités importantes de l'initiative de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC qui est destiné à servir de portail unique aux importateurs commerciaux.

Mesures annoncées antérieurement

Le budget de 2021 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales et connexes suivantes, annoncées antérieurement, telles qu'elles ont été modifiées afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur publication :

- Propositions législatives rendues publiques le 3 mars 2021 relativement à la « rémunération de base » pour la Subvention salariale d'urgence du Canada.
- Propositions législatives rendues publiques le 24 février 2021 relativement à la Subvention salariale d'urgence du Canada, à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et à la mesure d'indemnité de confinement.
- Propositions législatives rendues publiques le 19 janvier 2021 relativement aux rajustements temporaires aux déductions pour frais de garde d'enfants et pour produits et services de soutien aux personnes handicapées.
- Propositions législatives rendues publiques le 21 décembre 2020 relativement aux rajustements temporaires aux frais pour droit d'usage d'une automobile pour tenir compte de la COVID-19.
- Propositions législatives rendues publiques le 16 décembre 2020 prolongeant des périodes relatives aux actions accréditives de 12 mois.
- Propositions législatives rendues publiques le 15 décembre 2020 relatives aux demandes de déduction pour amortissement pour l'achat de véhicules et de matériel automobiles zéro émission.
- Consultation sur les règles anti-évitement et mesures relatives à l'impôt sur le revenu annoncées le 30 novembre 2020 dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne relativement :
 - aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité;
 - aux options d'achat d'actions des employés;
 - aux ristournes payées sous forme de parts.
- Mesures annoncées le 30 novembre 2020 dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne concernant l'allègement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée sur les masques et écrans faciaux.

- Propositions législatives annoncées le 27 novembre 2020 visant à faciliter la conversion des fiducies de santé et de bien-être en fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés.
- Propositions réglementaires annoncées le 2 juillet 2020 accordant un allègement aux régimes de congé à traitement différé et aux régimes de pension agréés durant la pandémie de COVID-19.
- Propositions législatives rendues publiques le 17 avril 2020 visant à préciser le soutien au journalisme canadien.
- Mesure relative à l'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 visant à prolonger d'un an l'échéance des fiducies au profit d'athlètes amateurs qui devaient arriver à échéance en 2019, de huit ans à neuf ans.
- Mesure relative à l'impôt sur le revenu annoncée le 9 décembre 2019 visant à accroître le montant personnel de base à 15 000 \$ d'ici 2023.
- Mesure relative à l'impôt sur le revenu annoncée le 29 août 2019 visant à préciser la définition d'un parent ayant la garde partagée.
- Propositions législatives rendues publiques le 30 juillet 2019 visant à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu énoncées dans le budget de 2019 relativement :
 - aux immeubles résidentiels à logement multiples;
 - à permettre d'autres types de rentes au titre des régimes enregistrés;
 - aux cotisations à un régime interentreprises déterminé pour les participants plus âgés;
 - aux services validables d'un régime de retraite individuel;
 - à la méthode d'attribution aux détenteurs d'unités demandant le rachat pour les fonds communs de placement;
 - aux opérations de requalification;
 - à l'envoi électronique de demandes péremptoires de renseignements;
 - aux règles sur les prix de transfert;
 - aux règles sur les opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées;
 - aux mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers.
- Mesures rendues publiques le 30 juillet 2019 modifiant les mesures déjà adoptées dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne du 21 novembre 2018 et du budget de 2019, relativement
 - à l'Incitatif à l'investissement accéléré;

- à la passation en charges du coût des machines et du matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation de biens et du coût du matériel désigné pour l'énergie propre;
- à la passation en charges du coût de certains véhicules zéro émission.
- Propositions législatives rendues publiques le 17 mai 2019 relativement à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.
- Autres propositions réglementaires rendues publiques le 27 juillet 2018 relativement à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.
- Mesures relatives à l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de 2018 pour mettre en œuvre des exigences en matière de production de rapports pour certaines fiducies en vue de fournir des renseignements supplémentaires chaque année.
- Mesures confirmées dans le budget de 2016 relativement au choix concernant les coentreprises en matière de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

En outre, le budget de 2021 réaffirme l'engagement du gouvernement à aller de l'avant, au besoin, avec les modifications techniques visant à accroître la certitude et l'intégrité du régime fiscal.

Avis de motions de voies et moyens

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et des textes connexes

Il y a lieu de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la Loi) et des textes connexes comme suit :

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

1 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives au crédit d'impôt pour personnes handicapées énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Allocation canadienne pour les travailleurs

2 (1) Le passage du paragraphe 117.1(1) de la Loi précédant la formule est remplacé par ce qui suit :

Ajustement annuel

117.1 (1) Chaque somme déterminée relativement à l'impôt à payer en vertu de la présente partie ou de la partie I.2 pour une année d'imposition est rajustée de façon que la somme applicable à l'année en vertu de la disposition pour laquelle elle est prise en compte soit égale au total de la somme applicable — compte non tenu du paragraphe (3) — à l'année d'imposition précédente et du produit de cette dernière somme par le montant — rajusté de la manière prévue par règlement et arrêté à la troisième décimale, les résultats ayant au moins cinq en quatrième décimale étant arrondis à la troisième décimale supérieure — obtenu par la formule suivante :

(2) L'article 117.1 de la Loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1), de ce qui suit :

Ajustement annuel — montants

(2) Pour l'application du paragraphe (1), chacune des sommes ci-après est une somme déterminée relativement à l'impôt à payer en vertu de la présente partie ou de la partie I.2 pour une année d'imposition :

- a)** la somme de 300 \$ visée au sous-alinéa 6(1)b)(v.1);
- b)** la somme de 1 000 \$ visée à la formule figurant à l'alinéa 8(1)s);
- c)** la somme de 400 000 \$ visée à la formule figurant à l'alinéa 110.6(2)a);
- d)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 117(2);
- e)** chacune des sommes exprimées en dollars visées aux alinéas 118(1)a) à e);
- f)** la somme de 12 298 \$ visée à l'élément A au paragraphe 118(1.1);
- g)** la somme de 15 000 \$ visée à l'alinéa d) de l'élément F au paragraphe 118(1.1);
- h)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 118(2);
- i)** la somme de 1 000 \$ visée au paragraphe 118(10);
- j)** la somme de 15 000 \$ visée au paragraphe 118.01(2);
- k)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 118.2(1);
- l)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 118.3(1);

- m)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 122.5(3);
- n)** la somme de 2 500 \$ visée au paragraphe 122.51(1);
- o)** chacune des sommes exprimées en dollars visées au paragraphe 122.51(2);
- p)** les sommes de 14 000 \$ visées au paragraphe 122.7(1.3);
- q)** les sommes de 1 395 \$ et de 2 403 \$ visées à l'élément A, et chacune des sommes exprimées en dollars visées à l'élément B, au paragraphe 122.7(2);
- r)** la somme de 720 \$ visée à l'élément C, et chacune des sommes exprimées en dollars visées à l'élément D, au paragraphe 122.7(3);
- s)** la somme de 10 000 \$ visée à l'élément B au paragraphe 122.91(2);
- t)** chacune des sommes exprimées en dollars visées par la partie I.2.

(3) Les paragraphes (1) et (2) s'appliquent aux années d'imposition 2021 et suivantes. Cependant, l'ajustement prévu au paragraphe 117.1(1) de la Loi, édicté par le paragraphe (1), ne s'applique pas :

- a) aux années d'imposition 2021 à 2023 relativement à l'alinéa 117.1(2)g) de la Loi, édicté par le paragraphe (2);**
- b) à l'année d'imposition 2021 relativement aux alinéas 117.1(2)p), q) et r) de la Loi, édicté par le paragraphe (2).**

3 (1) L'article 122.7 de la Loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1.2), de ce qui suit :

Exemption pour le second titulaire de revenu de travail

(1.3) Pour l'application des paragraphes (2) et (3),

a) si un particulier admissible avait un conjoint admissible pour une année d'imposition et si le revenu de travail pour l'année du particulier admissible était inférieur à celui de son conjoint admissible, le revenu net rajusté du particulier admissible pour l'année est réputé être l'excédent éventuel de ce revenu pour l'année (déterminé compte non tenu du présent paragraphe) sur le moins élevé des montants suivants :

- (i)** le revenu de travail du particulier admissible pour l'année,
- (ii)** 14 000 \$;

b) si un particulier admissible avait un conjoint admissible pour une année d'imposition et si le revenu de travail pour l'année du particulier admissible était égal ou supérieur à celui de son conjoint admissible, le revenu net rajusté du conjoint admissible pour l'année est réputé être l'excédent éventuel de ce revenu pour l'année (déterminé compte non tenu du présent paragraphe) sur le moins élevé des montants suivants :

- (i)** le revenu de travail du conjoint admissible pour l'année,
- (ii)** 14 000 \$.

(2) Les éléments A et B de la formule figurant au paragraphe 122.7(2) de la Loi sont remplacés par ce qui suit :

A représente :

- a)** si le particulier n'avait pas de conjoint admissible ni de personne à charge admissible pour l'année, 27 % de l'excédent, sur 3 000 \$, de son revenu de travail pour l'année, jusqu'à concurrence de 1 395 \$,

b) si le particulier avait un conjoint admissible ou une personne à charge admissible pour l'année, 27 % de l'excédent, sur 3 000 \$, du total des revenus de travail pour l'année du particulier et, le cas échéant, de son conjoint admissible, jusqu'à concurrence de 2 403 \$;

B :

a) si le particulier n'avait pas de conjoint admissible ni de personne à charge admissible pour l'année, 15 % de l'excédent, sur 22 944 \$, de son revenu net rajusté pour l'année,

b) si le particulier avait un conjoint admissible ou une personne à charge admissible pour l'année, 15 % de l'excédent, sur 26 177 \$, du total des revenus nets rajustés pour l'année du particulier et, le cas échéant, de son conjoint admissible.

(3) Les éléments C et D de la formule figurant au paragraphe 122.7(3) de la Loi sont remplacés par ce qui suit :

C représente 27 % de l'excédent, sur 1 150 \$, de son revenu de travail pour l'année, jusqu'à concurrence de 720 \$;

D :

a) si le particulier n'avait pas de conjoint admissible ni de personne à charge admissible pour l'année, 15 % de l'excédent, sur 32 244 \$, de son revenu net rajusté pour l'année,

b) si le particulier avait un conjoint admissible pour l'année qui n'avait pas droit à la déduction prévue au paragraphe 118.3(1) pour l'année, ou s'il avait une personne à charge admissible pour l'année, 15 % de l'excédent, sur 42 197 \$, du total des revenus nets rajustés pour l'année du particulier et, le cas échéant, de son conjoint admissible,

c) si le particulier avait un conjoint admissible pour l'année qui avait droit à la déduction prévue au paragraphe 118.3(1) pour l'année, 7,5 % de l'excédent, sur 42 197 \$, du total des revenus nets rajustés pour l'année du particulier et, le cas échéant, de son conjoint admissible.

(4) Les paragraphes (1) à (3) sont réputés être entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Déductions pour les habitants de régions éloignées

4 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives aux déductions pour les habitants de régions éloignées énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales

5 (1) La définition de *revenu gagné* au paragraphe 146(1) de la Loi est modifiée par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

b.01) soit un montant inclus en application de l'alinéa 56(1)n) dans le calcul de son revenu pour une période de l'année tout au long de laquelle il a résidé au Canada dans le cadre d'un programme qui consiste principalement à faire de la recherche et qui ne mène pas à un diplôme décerné par un collège ou un collège d'enseignement général et professionnel ou à un baccalauréat, une maîtrise, un doctorat ou à un grade équivalent;

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement à la définition de « revenu gagné » en vertu du paragraphe 146(1) de la Loi pour les années d'imposition postérieures à 2020. Toutefois, il s'applique aussi relativement à la définition de « revenu gagné » en vertu du paragraphe 146(1) de la Loi pour les années d'imposition 2011 à 2020, aux fins du calcul du « maximum déductible au titre des REER » en vertu du paragraphe 146(1) de la Loi relativement à une année d'imposition postérieure à 2020 durant laquelle le contribuable présente une demande écrite au ministre du Revenu national pour un ajustement de son « revenu gagné » pour une ou plusieurs de ces années antérieures.

Traitement fiscal des montants de prestations pour la COVID-19

6 (1) Le sous-alinéa 56(1)r(iv) de la Loi est remplacé par ce qui suit :

(iv) soit à titre de soutien financier prévu par un programme établi par un gouvernement, ou un organisme public, au Canada qui prévoit des prestations de remplacement du revenu semblables à celles prévues par un programme établi en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, à l'exception des sommes visées au sous-alinéa (iv.1),

(iv.1) soit à titre de soutien financier prévu par :

(A) la *Loi sur la prestation canadienne d'urgence*,

(B) la partie VIII.4 de la *Loi sur l'assurance-emploi*,

(C) la *Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour étudiants*,

(D) la *Loi sur les prestations canadiennes de relance économique*,

(E) un programme établi par un gouvernement, ou un organisme public, d'une province, qui prévoit des prestations de remplacement du revenu semblables à celles prévues par un programme établi en vertu d'une loi visée à l'une des divisions (A) à (D),

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1er janvier 2020.

7 (1) L'article 60 de la Loi est modifié par adjonction, après l'alinéa v.2), de ce qui suit :

COVID-19 – autres remboursements de prestations

v.3) toute prestation remboursée par le contribuable avant 2023 dans la mesure où la somme de la prestation a été incluse dans le calcul du revenu du contribuable pour l'année en vertu de l'une des divisions 56(1)r(iv.1)(A) à (D), sauf dans la mesure où la somme est :

(i) soit déduite dans le calcul du revenu du contribuable pour une année en vertu de l'alinéa n),

(ii) soit déductible dans le calcul du revenu du contribuable pour une année en vertu de l'alinéa v.2);

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1er janvier 2020.

8 (1) L'alinéa 115(1)a) de la Loi est modifié par adjonction, après le sous-alinéa (iii.21), de ce qui suit :

(iii.22) que le total des sommes représentant chacune une somme incluse en application du sous-alinéa 56(1)r(iv.1) dans le calcul de son revenu pour l'année,

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le 1er janvier 2020.

Corriger les erreurs reliées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées

9 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions visant à corriger les erreurs reliées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Imposition des placements enregistrés

10 (1) Le paragraphe 204.6(1) de la Loi est remplacé par ce qui suit :

Impôt payable

204.6 (1) Le contribuable qui, à la fin d'un mois donné, est un placement enregistré visé à l'alinéa 204.4(2)b), d) ou f) et qui détient des biens qui ne constituent pas, pour lui, un placement prévu par règlement doit, à l'égard de ce mois, payer un impôt, aux termes de la présente partie, égal au total des montants dont chacun représente un montant obtenu relativement à un bien par la formule suivante :

$$0,01(A \times B/C)$$

où :

- A** représente la juste valeur marchande du bien, au moment de son acquisition par le contribuable;
- B** le nombre total d'unités émises ou d'actions émises et en circulation du capital-actions du placement enregistré détenu à la fin du mois par l'un des régimes, fonds ou placements enregistrés suivants :
 - a)** les régimes enregistrés d'épargne-retraite,
 - b)** les régimes de participation différée aux bénéfices,
 - c)** les fonds enregistrés de revenu de retraite,
 - d)** les placements enregistrés visés par les alinéas 204.4(2)b), d) ou f);
- C** le nombre total d'unités émises ou d'actions émises et en circulation du capital-actions du placement enregistré à la fin du mois.

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement aux mois postérieurs à 2020. Il s'applique aussi relativement à un contribuable pour un mois précédant 2021 si, le jour du budget ou après,

- a) aucun avis de cotisation relativement à un montant payable en vertu du paragraphe 204.6(1) de la Loi pour le mois n'a été envoyé au contribuable relativement au mois,**
- b) lorsqu'un avis de cotisation a été envoyé au contribuable relativement au mois, il ne s'avère pas que le contribuable n'a plus de droit d'opposition ou d'appel relativement à la cotisation.**

Règles d'enregistrement et de révocation applicables aux organismes de bienfaisance

11 (1) La définition de *particulier non admissible* au paragraphe 149.1(1) de la Loi est modifiée par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

- f) une entité terroriste inscrite ou un membre d'une entité terroriste inscrite;**
- g) un administrateur, un fiduciaire, un cadre ou un représentant semblable d'une entité terroriste inscrite au cours d'une période où elle a appuyé des activités terroristes ou y a participé, y compris la période précédant la date à laquelle elle est devenue une entité terroriste inscrite;**
- h) un particulier qui contrôlait ou gérait, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, une entité terroriste inscrite au cours d'une période où elle appuyait des activités terroristes ou y participait, y compris la période précédant la date à laquelle elle est devenue une entité terroriste inscrite. (*ineligible individual*)**

(2) Le paragraphe 149.1(1) de la Loi est modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit :

entité terroriste inscrite Personne, société de personnes, groupe, fonds, ou organisation ou association non dotée de la personnalité morale qui, à un moment donné, est une *entité inscrite* au sens du paragraphe 83.01(1) du *Code criminel*. (*listed terrorist entity*)

(3) L'article 149.1 de la Loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1.01), de ce qui suit :

Règle spéciale – entité terroriste inscrite

(1.02) Si, sans le présent paragraphe, une personne, une société de personnes, un groupe, un fonds ou une organisation ou association non dotée de la personnalité morale devient une entité terroriste inscrite à un moment donné, puis cesse de l'être à un moment ultérieur à la suite d'une demande présentée en vertu du paragraphe 83.05(2), ou par l'application de l'alinéa 83.05(6)d), du *Code criminel*, l'entité est réputée ne jamais être devenue une entité terroriste inscrite et ne pas avoir été une entité terroriste inscrite au cours de cette période.

(4) L'alinéa 149.1(4.1)c) de la Loi est remplacé par ce qui suit :

c) d'un organisme de bienfaisance enregistré, si les renseignements fournis en vue d'obtenir ou de maintenir son enregistrement contenaient un *faux énoncé*, au sens du paragraphe 163.2(1), fait dans des circonstances équivalant à une *conduite coupable*, au sens de ce paragraphe;

12 L'article 168 de la Loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

Entités terroristes inscrites

(3.1) Malgré les paragraphes (1), (2) et (4), si un donataire reconnu est une *entité terroriste inscrite* pour l'application de l'article 149.1, l'enregistrement du donataire reconnu est révoqué à compter de la date à laquelle il devient une entité terroriste inscrite.

13 Le passage du paragraphe 188(1) de la Loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Fin d'année réputée en cas d'avis de révocation

188 (1) Si un avis d'intention de révoquer l'enregistrement d'un contribuable comme organisme de bienfaisance enregistré est délivré par le ministre en vertu de l'un des paragraphes 149.1(2) à (4.1) et 168(1), si le contribuable devient une entité terroriste inscrite, ou si, compte tenu des renseignements et des autres éléments de preuve disponibles, un certificat signifié à l'égard de l'organisme en vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)* est jugé raisonnable au titre du paragraphe 7(1) de cette loi, les règles suivantes s'appliquent :

14 Le paragraphe 188.2(2) de la Loi est modifié par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

f) la personne étant un organisme de bienfaisance enregistré, les renseignements qu'elle fournit en vue de maintenir son enregistrement contenaient un *faux énoncé*, au sens du paragraphe 163.2(1), fait dans des circonstances équivalant à une *conduite coupable*, au sens de ce paragraphe.

Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements

15 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Soutiens d'urgence aux entreprises et Programme d'embauche pour la relance économique du Canada

16 L'alinéa 87(2)g.6) de la Loi est remplacé par ce qui suit :

COVID-19 – subvention salariale

g.6) pour l'application de l'article 125.7, à moins qu'il ne soit raisonnable de considérer que l'un des objets principaux de la fusion est de faire en sorte que la nouvelle société devienne admissible au paiement en trop en vertu de l'un des paragraphes 125.7(2) à (2.2) ou augmente le montant du paiement en trop, la nouvelle société est réputée être la même société que chaque société remplacée et en être la continuation;

17 (1) Le passage de l'alinéa a) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

a) pour la cinquième période d'admissibilité,

(2) Le passage de l'alinéa b) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

b) pour la sixième période d'admissibilité,

(3) Le passage de l'alinéa c) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

c) pour la septième période d'admissibilité,

(4) Le passage de l'alinéa d) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

d) pour la huitième période d'admissibilité,

(5) Le passage de l'alinéa e) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

e) pour la neuvième période d'admissibilité,

(6) Le passage de l'alinéa f) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

f) pour la dixième période d'admissibilité,

(7) L'alinéa g) de la définition de *pourcentage de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

g) pour la onzième à la dix-septième période d'admissibilité,

(i) si le pourcentage de baisse de revenu de l'entité est supérieur ou égal à 50 %, 40 %,

(ii) dans les autres cas, le montant obtenu par la formule suivante :

$$0,8 \times A$$

où :

A représente le pourcentage de baisse de revenu;

h) pour la dix-huitième période d'admissibilité,

(i) si le pourcentage de baisse de revenu de l'entité est supérieur ou égal à 50 %, 35%,

(ii) dans les autres cas, le montant obtenu par la formule suivante :

$$0,875 \times (A - 10 \%)$$

où :

A représente le pourcentage de baisse de revenu;

i) pour la dix-neuvième période d'admissibilité,

(i) si le pourcentage de baisse de revenu de l'entité est supérieur ou égal à 50 %, 25%,

(ii) dans les autres cas, le montant obtenu par la formule suivante :

$$0,625 \times (A - 10 \%)$$

où :

A représente le pourcentage de baisse de revenu;

j) pour la vingtième période d'admissibilité,

(i) si le pourcentage de baisse de revenu de l'entité est supérieur ou égal à 50 %, 10%,

(ii) dans les autres cas, le montant obtenu par la formule suivante :

$$0,25 \times (A - 10 \%)$$

où :

A représente le pourcentage de baisse de revenu;

k) pour une période d'admissibilité après la vingtième période d'admissibilité, un pourcentage déterminé par règlement relativement à l'entité déterminée ou, si un tel pourcentage n'est pas prescrit pour la période d'admissibilité, zéro. (*base percentage*)

(8) Les sous-alinéas b)(i) à (iv) de la définition de *rémunération de base*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

(i) pendant la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mai 2019, pour une période comprise entre la première période d'admissibilité et la troisième période d'admissibilité,

(ii) pendant la période du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019, pour la quatrième période d'admissibilité, à moins que l'entité déterminée ne fasse le choix d'utiliser la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mai 2019 pour la période d'admissibilité en question,

(iii) pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, pour une période comprise entre la cinquième période d'admissibilité et la treizième période d'admissibilité,

(iii.1) pendant la période du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019, pour une période comprise entre la quatorzième période d'admissibilité et la dix-septième période d'admissibilité, à moins que l'entité déterminée ne fasse le choix d'utiliser la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 pour la période d'admissibilité en question,

(iii.2) pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019, pour la dix-huitième période d'admissibilité ou une période d'admissibilité ultérieure,

(iv) si l'employé admissible était en congé pour une raison prévue au paragraphe 12(3) de la *Loi sur l'assurance-emploi* ou l'article 2 de la *Loi sur l'assurance parentale*, RLRQ, ch. A-29.011 pour l'ensemble de la période du 1^{er} juillet 2019 au 15 mars 2020, pendant la période qui commence quatre-vingt-dix jours avant la date à laquelle l'employé a commencé son congé et qui se termine le jour avant le début du congé relativement à la cinquième période d'admissibilité et à toute période d'admissibilité ultérieure. (*baseline remuneration*)

(9) Les alinéas a) à c.7) de la définition de *période de référence actuelle*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

a) pour la première période d'admissibilité, du mois de mars 2020;

b) pour la deuxième période d'admissibilité, du mois d'avril 2020;

c) pour la troisième période d'admissibilité, du mois de mai 2020;

c.1) pour la quatrième période d'admissibilité, du mois de juin 2020;

- c.2)** pour la cinquième période d'admissibilité, du mois de juillet 2020;
- c.3)** pour la sixième période d'admissibilité, du mois d'août 2020;
- c.4)** pour la septième période d'admissibilité, du mois de septembre 2020;
- c.5)** pour la huitième période d'admissibilité, du mois d'octobre 2020;
- c.6)** pour la neuvième période d'admissibilité, du mois de novembre 2020;
- c.7)** pour la dixième période d'admissibilité, du mois de décembre 2020;
- c.8)** pour la onzième période d'admissibilité, du mois de décembre 2020;
- c.9)** pour la douzième période d'admissibilité, du mois de janvier 2021;
- c.91)** pour la treizième période d'admissibilité, du mois de février 2021;
- c.92)** pour la quatorzième période d'admissibilité, du mois de mars 2021;
- c.93)** pour la quinzième période d'admissibilité, du mois d'avril 2021;
- c.94)** pour la seizième période d'admissibilité, du mois de mai 2021;
- c.95)** pour la dix-septième période d'admissibilité, du mois de juin 2021;
- c.96)** pour la dix-huitième période d'admissibilité, du mois de juillet 2021;
- c.97)** pour la dix-neuvième période d'admissibilité, du mois d'août 2021;
- c.98)** pour la vingtième période d'admissibilité, du mois de septembre 2021;
- c.99)** pour la vingt et unième période d'admissibilité, du mois d'octobre 2021;
- c.991)** pour la vingt-deuxième période d'admissibilité, du mois de novembre 2021;

(10) La définition de *employé admissible*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

employé admissible Particulier qui est à l'emploi d'une entité déterminée, relativement à une semaine au cours d'une période d'admissibilité, principalement au Canada de manière continue durant la période d'admissibilité (ou de la partie de la période d'admissibilité pendant laquelle le particulier était employé de manière continue), à l'exception, si la période d'admissibilité est comprise entre la première période d'admissibilité et la quatrième période d'admissibilité, d'un particulier qui est sans rémunération de l'entité déterminée pour au moins quatorze jours consécutifs durant cette période d'admissibilité. (*eligible employee*)

(11) Les sous-alinéas a)(i) à (x) de la définition de *période de référence antérieure*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

- (i)** pour la première période d'admissibilité, du mois de mars 2019,
- (ii)** pour la deuxième période d'admissibilité, du mois d'avril 2019,
- (iii)** pour la troisième période d'admissibilité, du mois de mai 2019,
- (iv)** pour la quatrième période d'admissibilité, du mois de juin 2019,
- (v)** pour la cinquième période d'admissibilité, du mois de juillet 2019,

- (vi) pour la sixième période d'admissibilité, du mois d'août 2019,
- (vii) pour la septième période d'admissibilité, du mois de septembre 2019,
- (viii) pour la huitième période d'admissibilité, du mois d'octobre 2019,
- (ix) pour la neuvième période d'admissibilité, du mois de novembre 2019,
- (x) pour la dixième période d'admissibilité, du mois de décembre 2019;
- (xi) pour la onzième période d'admissibilité, du mois de décembre 2019;
- (xii) pour la douzième période d'admissibilité, du mois de janvier 2020;
- (xiii) pour la treizième période d'admissibilité, du mois de février 2020;
- (xiv) pour la quatorzième période d'admissibilité, du mois de mars 2019;
- (xv) pour la quinzième période d'admissibilité, du mois d'avril 2019;
- (xvi) pour la seizième période d'admissibilité, du mois de mai 2019;
- (xvii) pour la dix-septième période d'admissibilité, du mois de juin 2019;
- (xviii) pour la dix-huitième période d'admissibilité, du mois de juillet 2019;
- (xix) pour la dix-neuvième période d'admissibilité, du mois d'août 2019;
- (xx) pour la vingtième période d'admissibilité, du mois de septembre 2019;
- (xxi) pour la vingt et unième période d'admissibilité, du mois d'octobre 2019;
- (xxii) pour la vingt-deuxième période d'admissibilité, du mois de novembre 2019;

(12) Les alinéas e) à g) de la définition de *restrictions sanitaires*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

- e)** il ne résulte pas d'une violation par l'entité déterminée – ou d'une partie avec laquelle elle a un lien de dépendance qui loue, directement ou indirectement, le bien admissible de l'entité déterminée (appelée « locataire déterminé » à la présente définition) – d'un décret ou d'une décision qui remplit les conditions énoncées aux alinéas a) à d);
- f)** suite au décret ou à la décision, certaines ou toutes les activités de l'entité déterminée – ou du locataire déterminé – prenant place au bien admissible, ou afférentes au bien admissible, doivent cesser (dans la mesure où il est raisonnable de s'attendre à ce que l'entité déterminée – ou le locataire déterminé – ait, n'eût été le décret ou la décision, continué ces activités), étant entendu que le type d'activité est déterminant plutôt que la mesure dans laquelle une activité peut être exercée ou que des limites temporelles sur celle-ci sont imposées;
- g)** il est raisonnable de conclure qu'approximativement au moins 25 % du revenu admissible de l'entité déterminée – ou du locataire déterminé – pour la période de référence antérieure provenant du bien admissible ou en découlant était lié aux activités qui ont cessé, lesquelles sont visées à l'alinéa f);

(13) Le passage de l'alinéa c) de la définition de *entité admissible*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacée par ce qui suit :

- c)** lorsque la période d'admissibilité est comprise entre la première période d'admissibilité et la quatrième période d'admissibilité, son revenu admissible pour la période de référence actuelle est égal ou inférieur au pourcentage déterminé pour la période d'admissibilité :

(14) Les alinéas a) à d) de la définition de *période d'admissibilité*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, sont remplacés par ce qui suit :

- a)** la période du 15 mars au 11 avril 2020 (appelée « première période d'admissibilité » au présent article);
- b)** la période du 12 avril au 9 mai 2020 (appelée « deuxième période d'admissibilité » au présent article);
- c)** la période du 10 mai au 6 juin 2020 (appelée « troisième période d'admissibilité » au présent article);
- c.1)** la période du 7 juin au 4 juillet 2020 (appelée « quatrième période d'admissibilité » au présent article);
- c.2)** la période du 5 juillet au 1^{er} août 2020 (appelée « cinquième période d'admissibilité » au présent article);
- c.3)** la période du 2 août au 29 août 2020 (appelée « sixième période d'admissibilité » au présent article);
- c.4)** la période du 30 août au 26 septembre 2020 (appelée « septième période d'admissibilité » au présent article);
- c.5)** la période du 27 septembre au 24 octobre 2020 (appelée « huitième période d'admissibilité » au présent article);
- c.6)** la période du 25 octobre au 21 novembre 2020 (appelée « neuvième période d'admissibilité » au présent article);
- c.7)** la période du 22 novembre au 19 décembre 2020 (appelée « dixième période d'admissibilité » au présent article);
- c.8)** la période du 20 décembre au 16 janvier 2021 (appelée « onzième période d'admissibilité » au présent article);
- c.9)** la période du 17 janvier au 13 février 2021 (appelée « douzième période d'admissibilité » au présent article);
- c.91)** la période du 14 février au 13 mars 2021 (appelée « treizième période d'admissibilité » au présent article);
- c.92)** la période du 14 mars au 10 avril 2021 (appelée « quatorzième période d'admissibilité » au présent article);
- c.93)** la période du 11 avril au 8 mai 2021 (appelée « quinzième période d'admissibilité » au présent article);
- c.94)** la période du 9 mai au 5 juin 2021 (appelée « seizième période d'admissibilité » au présent article);
- c.95)** la période du 6 juin au 3 juillet 2021 (appelée « dix-septième période d'admissibilité » au présent article);
- c.96)** la période du 4 au 31 juillet 2021 (appelée « dix-huitième période d'admissibilité » au présent article);
- c.97)** la période du 1^{er} au 28 août 2021 (appelée « dix-neuvième période d'admissibilité » au présent article);
- c.98)** la période du 29 août au 25 septembre 2021 (appelée « vingtième période d'admissibilité » au présent article);
- c.99)** la période du 26 septembre au 23 octobre 2021 (appelée « vingt et unième période d'admissibilité » au présent article);
- c.991)** la période du 24 octobre au 20 novembre au 2021 (appelée « vingt-deuxième période d'admissibilité » au présent article);
- d)** une période visée par règlement qui prend fin au plus tard le 30 novembre 2021. (*qualifying period*)

(15) La passage de l'alinéa a) de la définition de *pourcentage de subvention pour le loyer*, au paragraphe 125.1(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacée par ce qui suit :

- a)** si la période d'admissibilité est comprise entre la huitième période d'admissibilité et la dix-septième période d'admissibilité :

(16) L'alinéa b) de la définition de *pourcentage de subvention pour le loyer* au paragraphe 125.1(1) de la même loi remplacé par ce qui suit :

a.1) si la période d'admissibilité est une période comprise entre la dix-huitième période d'admissibilité et la vingtième période d'admissibilité, le montant obtenu par la formule suivante :

$$A + B$$

où :

A représente le pourcentage de base de l'entité déterminée pour la période d'admissibilité,

B le pourcentage compensatoire de l'entité pour la période d'admissibilité;

b) pour une période d'admissibilité après la vingtième période d'admissibilité, un pourcentage déterminé par règlement relativement à l'entité déterminée ou, si un tel pourcentage n'est pas prescrit pour la période d'admissibilité, zéro. (*rent subsidy percentage*)

(17) L'élément A de la formule figurant à la définition de *pourcentage compensatoire pour le loyer*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

A représente 25 %, ou un pourcentage visé par règlement, pour une période comprise entre la huitième période d'admissibilité et la vingtième période d'admissibilité et zéro, ou un pourcentage visé par règlement, pour toute période d'admissibilité ultérieure,

(18) Les alinéas a) à c) de la définition de *pourcentage déterminé*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

a) pour la première période d'admissibilité, 85 %;

b) pour une période comprise entre la deuxième période d'admissibilité et la quatrième période d'admissibilité, 70 %. (*specified percentage*)

(19) La définition de *pourcentage compensatoire*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacée par ce qui suit :

pourcentage compensatoire Relativement à une entité déterminée pour une période d'admissibilité, correspond au pourcentage prescrit par règlement pour la période d'admissibilité ou, si un tel pourcentage n'est pas prescrit pour la période d'admissibilité :

a) pour une période comprise entre la cinquième période d'admissibilité et la dixième période d'admissibilité, au moins élevé de 25 % et du résultat de la formule suivante :

$$1,25 \times (A - 50 \%)$$

où :

A représente le pourcentage compensatoire de baisse de revenu de l'entité pour la période d'admissibilité;

b) pour une période comprise entre la onzième période d'admissibilité et la dix-septième période d'admissibilité, au moins élevé de 35 % et du résultat de la formule suivante :

$$1,75 \times (A - 50 \%)$$

où :

A représente le pourcentage compensatoire de baisse de revenu de l'entité pour la période d'admissibilité;

c) pour la dix-huitième période d'admissibilité, au moins élevé de 25 % et du résultat de la formule suivante :

$$1,25 \times (A - 50 \%)$$

où :

A représente le pourcentage compensatoire de baisse de revenu de l'entité pour la période d'admissibilité;

d) pour la dix-neuvième période d'admissibilité, au moins élevé de 15 % et du résultat de la formule suivante :

$$0,75 \times (A - 50 \%)$$

où :

A représente le pourcentage compensatoire de baisse de revenu de l'entité pour la période d'admissibilité;

e) pour la vingtième période d'admissibilité, au moins élevé de 10 % et du résultat de la formule suivante :

$$0,5 \times (A - 50 \%)$$

où :

A représente le pourcentage compensatoire de baisse de revenu de l'entité pour la période d'admissibilité;

f) pour une période d'admissibilité après la vingtième période d'admissibilité, un pourcentage déterminé par règlement relativement à l'entité déterminé ou, si un tel pourcentage n'est pas prescrit pour la période d'admissibilité, zéro. (*top-up percentage*)

(20) Le passage de l'alinéa a) de la définition de *pourcentage compensatoire de baisse de revenu*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant la formule est remplacé par ce qui suit :

a) pour une période d'admissibilité comprise entre la cinquième période d'admissibilité et la septième période d'admissibilité, au résultat (exprimé en pourcentage) de la formule suivante :

(21) Le passage de l'alinéa b) de la définition de *pourcentage compensatoire de baisse de revenu*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, précédant le sous-alinéa (i) est remplacée par ce qui suit :

b) pour une période comprise entre la huitième période d'admissibilité et la dixième période d'admissibilité, au plus élevé :

(22) L'alinéa c) de la définition de *pourcentage compensatoire de baisse de revenu*, au paragraphe 125.7(1) de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

c) pour la onzième période d'admissibilité et les périodes d'admissibilité ultérieures, au pourcentage de baisse de revenu pour la période d'admissibilité. (*top-up revenue reduction percentage*)

(23) Le paragraphe 125.7(1) de la même loi est modifié par adjonction, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit :

entité de relance admissible Pour une période d'admissibilité, s'entend d'une entité déterminée qui remplit les conditions suivantes :

a) elle fait une demande relativement à la période d'admissibilité auprès du ministre selon le formulaire prescrit et les modalités prescrites au plus tard cent quatre-vingts jours après la fin de la période d'admissibilité;

b) elle est une entité admissible pour la période d'admissibilité;

c) s'il s'agit d'une société (sauf une société exonérée de l'impôt en application de la présente partie), selon le cas :

(i) elle est une société privée sous contrôle canadien,

(ii) elle serait une société privée sous contrôle canadien compte non tenu du paragraphe 136(1);

d) dans le cas d'une société de personnes, tout au long de la période d'admissibilité, l'équation ci-après est respectée :

$$A \leq 0,5B$$

où :

A représente le total des sommes, dont chacune est la juste valeur marchande d'une participation dans la société de personnes détenue — directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés de personnes — par :

(i) une personne ou une société de personnes, sauf une entité déterminée,

(ii) une société, sauf une société qui, selon le cas :

(A) est exonérée de l'impôt en vertu de la présente partie,

(B) est visée aux sous-alinéas c)(i) ou (ii),

B la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes;

e) elle a un pourcentage de baisse de revenu qui est, selon le cas :

(i) supérieur à zéro, s'il s'agit de la dix-septième période d'admissibilité,

(ii) supérieur à 10 %, s'il s'agit d'une période comprise entre la dix-huitième période d'admissibilité et la vingt-deuxième période d'admissibilité. (*qualifying recovery entity*)

montant du remboursement de la rémunération de la haute direction Relativement à une entité déterminée, est :

a) nul, sauf si l'un des faits suivants se vérifie :

(i) les actions du capital-actions de l'entité sont cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou un autre marché public,

(ii) l'entité est contrôlée par une société visée au sous-alinéa (i);

b) si l'un des faits visés aux sous-alinéas a)(i) et (ii) se vérifient, la somme obtenue par la formule suivante :

$$A \times B$$

où :

A représente :

a) un pourcentage attribué à l'entité en vertu d'une convention si les conditions suivantes sont réunies :

(i) la convention est conclue par les personnes suivantes :

(A) l'entité déterminée,

(B) une entité déterminée, dont les actions du capital-actions sont cotées ou négociées sur une bourse de valeurs ou un autre marché public, qui contrôle l'entité (appelée « société mère publique » à la présente définition), si la société mère publique a reçu un paiement en trop réputé en vertu du paragraphe (2) relativement à la dix-septième période d'admissibilité ou à toute période d'admissibilité ultérieure,

(C) chaque autre entité déterminée qui a reçu un paiement en trop réputé en vertu du paragraphe (2) relativement à la dix-septième période d'admissibilité ou à toute période d'admissibilité ultérieure et qui était contrôlée au cours de cette période par l'entité déterminée ou la société mère publique, le cas échéant,

(ii) la convention est présentée au ministre selon la forme et les modalités prescrits,

(iii) la convention attribue, pour les fins de la présente définition, un pourcentage relativement à chacune des entités déterminées visées au sous-alinéa (i) du présent élément,

(iv) les pourcentages totaux attribués en vertu de la convention correspondent à 100 %,

(v) le pourcentage attribué à une entité déterminée en vertu de la convention n'entraînerait pas un montant attribué à l'entité dépassant le total des sommes de paiements en trop réputés de l'entité, en vertu du paragraphe (2), pour la dix-septième période d'admissibilité et toute période d'admissibilité ultérieure,

b) dans les autres cas, 100 %,

B la moins élevée des sommes suivantes :

- a)** le total des sommes représentant chacune un montant de paiement en trop réputé en vertu du paragraphe (2) pour chacune des entités visées au sous-alinéa a)(i) de l'élément A pour la dix-septième période d'admissibilité et les périodes d'admissibilité ultérieures, à l'exclusion des sommes relatives aux employés en congé avec solde,
- b)** la somme obtenue par la formule suivante :

$$C - D$$

où :

- C** représente la rémunération de la haute direction de l'entité déterminée, ou de la société mère publique qui contrôle celle-ci, pour l'année civile 2021 (calculée au prorata en fonction du nombre de jours des exercices de l'entité ou de la société dans l'année civile, dans la mesure où ces exercices ne suivent pas l'année civile),
- D** la rémunération de la haute direction de l'entité déterminée, ou de la société mère publique qui contrôle celle-ci, pour l'année civile 2019 (calculée au prorata en fonction du nombre de jours des exercices de l'entité ou de la société dans l'année civile, dans la mesure où ces exercices ne suivent pas l'année civile). (*executive compensation repayment amount*)

rémunération de la haute direction Relativement à une entité déterminée, correspond :

- a)** à la somme totale qui est déclarée dans la Déclaration de la rémunération de la haute direction de l'entité pour les membres de la haute direction visés au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, avec ses modifications successives, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard des membres de la haute direction visés de l'entité;
- b)** si l'alinéa a) ne s'applique pas et que l'entité est tenue de faire une divulgation semblable aux actionnaires en vertu des lois d'un autre ressort, à la somme de la rémunération totale déclarée dans cette communication (si la rémunération de plus de cinq personnes est tenue d'être déclarée en vertu de cette communication, par l'entremise des cinq personnes d'entre elles les mieux rémunérées);
- c)** si les alinéas a) et b) ne s'appliquent pas, à la somme qui devrait être déclarée par l'entité au moyen de la méthode d'établissement de la Déclaration de la rémunération de la haute direction visée à l'alinéa a). (*executive remuneration*)

rémunération totale de la période actuelle Relativement à une entité déterminée pour une période d'admissibilité, représente le total des sommes représentant chacune un montant pour un employé admissible pour une semaine au cours de la période d'admissibilité égal au moindre des montants suivants :

- a)** 1 129 \$;
- b)** la rémunération admissible versée à l'employé admissible pour la semaine;
- c)** si l'employé admissible a un lien de dépendance avec l'entité déterminée au cours de la période d'admissibilité, la rémunération de base relative à l'employé admissible établie pour la semaine;
- d)** si l'employé admissible est en congé avec solde pour la semaine, nul. (*total current period remuneration*)

rémunération totale de la période de base Relativement à une entité déterminée, représente le total des sommes représentant chacune un montant pour un employé admissible pour une semaine au cours de la quatorzième période d'admissibilité égal au moindre des montants suivants :

- a)** 1 129 \$;
- b)** la rémunération admissible versée à l'employé admissible pour la semaine;

c) si l'employé admissible a un lien de dépendance avec l'entité déterminée au cours de la période d'admissibilité, la rémunération de base relative à l'employé admissible établie pour la semaine;

d) si l'employé admissible est en congé avec solde pour la semaine, nul. (*total base period remuneration*)

taux de subvention salariale de relance Pour une période d'admissibilité, correspond aux pourcentages suivants :

a) pour une période comprise entre la dix-septième période d'admissibilité et la dix-neuvième période d'admissibilité, 50 %;

b) pour la vingtième période d'admissibilité, 40 %;

c) pour la vingt et unième période d'admissibilité, 30 %;

d) pour la vingt-deuxième période d'admissibilité, 20 %. (*recovery wage subsidy rate*)

(24) L'article 125.7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2.1), de ce qui suit :

Programme d'embauche pour la relance économique du Canada

(2.2) À l'égard d'une entité de relance admissible pour une période d'admissibilité, un paiement en trop au titre des sommes dont elle est redevable en vertu de la présente partie pour l'année d'imposition au cours de laquelle la période d'admissibilité se termine est réputé se produire au cours de cette période, correspondant au résultat de la formule suivante :

$$A \times (B - C)$$

où :

A représente le taux de subvention salariale de relance pour la période d'admissibilité;

B la rémunération totale de la période actuelle de l'entité pour la période d'admissibilité;

C la rémunération totale de la période de base de l'entité pour la période d'admissibilité.

(25) Le paragraphe 125.7(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Moment de réception d'un montant d'aide

(3) Pour l'application de la présente loi, à l'exception du présent article, il est entendu qu'un montant qu'une entité déterminée est réputé, en vertu des paragraphes (2) à (2.2), avoir payé en trop est à titre d'aide qu'il a reçue d'un gouvernement immédiatement avant la fin de la période d'admissibilité à laquelle le montant se rapporte.

(26) L'alinéa 125.7(4.2)d) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

d) si le vendeur remplit l'une des conditions ci-après, l'entité déterminée est réputée remplir cette condition :

(i) l'une des conditions à l'alinéa d) de la définition de *entité admissible* au paragraphe (1),

(ii) les deux conditions énoncées au sous-alinéa c)(ii) ou la condition énoncée au sous-alinéa c)(iii) de la définition de *locataire admissible* au paragraphe (1);

(27) Les alinéas 125.7(5)a) et b) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

a) le montant d'un paiement en trop déterminé en vertu des paragraphes (2) à (2.2) pour une période d'admissibilité d'une entité déterminée ne peut excéder le montant réclamé par l'entité — dans la demande prévue à l'alinéa a) de la définition de *entité admissible* au paragraphe (1), à l'alinéa a) de la définition de *locataire admissible* au paragraphe (1) ou à l'alinéa a) de la définition de *entité de relance admissible* au paragraphe (1) — relativement à cette période;

b) le montant total d'un paiement en trop déterminé en vertu des paragraphes (2) ou (2.2) relativement à un employé admissible pour une semaine durant laquelle il est à l'emploi de plusieurs entités admissibles ayant entre elles un lien de dépendance ne peut excéder le montant qui serait autrement déterminé si la rémunération admissible de l'employé pour cette semaine était payée par une seule entité admissible.

(28) Le sous-alinéa 125.7(6)b(ii) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(ii) d'augmenter le montant d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2) relativement à la cinquième période d'admissibilité et aux périodes d'admissibilité ultérieures,

(29) L'article 125.7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (6), de ce qui suit :

Anti-évitement — subvention salariale de relance

(6.1) Malgré les autres dispositions du présent article, la rémunération totale de la période actuelle d'une entité déterminée pour une période d'admissibilité est réputée être égale à la rémunération totale de la période de base de l'entité en cause si les énoncés ci-après s'appliquent :

a) l'entité, ou une personne ou une société de personnes ayant un lien de dépendance avec elle, prend part à une opération ou à un événement (ou à une série d'opérations ou d'événements) ou prend des mesures (ou omet de prendre des mesures) ayant pour effet d'augmenter l'écart entre la rémunération totale de la période actuelle et la rémunération totale de la période de base de l'entité pour la période d'admissibilité.

b) il est raisonnable de conclure que l'un des objets principaux de l'opération, de l'événement, de la série de transactions ou d'événements ou de la mesure dont il est fait mention à l'alinéa a) est d'augmenter le montant d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2.2).

(30) Les alinéas 125.7(7)a) et b) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

a) un contribuable pour l'application des paragraphes (2) à (2.2) et des paragraphes 152(3.4) et 160.1(1);

b) redevable de sommes en vertu de la présente partie pour l'application des paragraphes (2) à (2.2) relativement à une année d'imposition au cours de laquelle la période d'admissibilité se termine.

(31) Les sous-alinéas 125.7(8)a)(i) et (ii) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

(i) les pourcentages prévus aux sous-alinéas a)(i), b)(i), c)(i), d)(i), e)(i), f)(i), g)(i), h)(i), i)(i) et j)(i),

(ii) les facteurs prévus aux sous-alinéas a)(ii), b)(ii), c)(ii), d)(ii), e)(ii), f)(ii), g)(ii), h)(ii), i)(ii) et j)(ii);

(32) L'alinéa 125.7(8)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) pour l'application de la définition de *pourcentage de subvention pour le loyer* au paragraphe (1), les facteurs et pourcentages prévus aux alinéas a) et a.1) de cette définition;

b.1) pour l'application de la définition de *taux de subvention salariale de relance* au paragraphe (1), les pourcentages prévus à cette définition;

(33) L'article 125.7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (9), de ce qui suit :

Cas particulier

(9.1) Pour l'application de l'alinéa (9)b), si la période d'admissibilité donnée est la onzième période d'admissibilité, la période d'admissibilité qui précède est réputée être la neuvième période d'admissibilité.

Plus élevé de la subvention salariale et de relance

(9.2) Relativement à une période d'admissibilité :

a) si le montant réputé d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2) est égal ou supérieur au montant réputé d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2.2), ce dernier est réputé être nul;

b) si le montant réputé d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2.2) est supérieur au montant réputé d'un paiement en trop en vertu du paragraphe (2), ce dernier est réputé être nul.

(34) L'article 125.7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (13), de ce qui suit :

Rémunération de la haute direction

(14) Le montant d'un remboursement effectué par le ministre à une entité déterminée relativement à un montant de paiement en trop réputé en vertu du paragraphe (2) à une date donnée en vertu du paragraphe 164(1.6), relativement à toute période comprise entre la dix-septième période d'admissibilité et la vingt-deuxième période d'admissibilité, est réputé être un montant remboursé à l'entité à cette date – pour l'année d'imposition au cours de laquelle le remboursement est effectué – supérieur à celui auquel elle avait droit en application de la présente loi jusqu'à concurrence de la moins élevée de la somme du remboursement et de la somme obtenue par la formule suivante :

$$A - B$$

où :

A représente le montant du remboursement de la rémunération de la haute direction de l'entité;

B le total des montants réputés être un remboursement en trop versé à l'entité déterminée en vertu du présent paragraphe relativement aux remboursements effectués après la date donnée.

Monnaie étrangère – rémunération de la haute direction

(15) Pour l'application des alinéas 261(2)b) et (5)c), les sommes visées à la définition de *rémunération de la haute direction* au paragraphe (1) sont réputées prendre naissance le dernier jour de l'exercice de l'entité déterminée auquel ce montant se rapporte et non à un autre moment.

(35) Les paragraphes (12) et (26) sont réputés être entrés en vigueur le 27 septembre 2020.

18 Le paragraphe 152(3.4) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

COVID-19 — avis de détermination

(3.4) Le ministre peut, à tout moment, déterminer le montant réputé par les paragraphes 125.7(2) à (2.2) être un paiement en trop qui se produit au cours d'une *période d'admissibilité* (au sens du paragraphe 125.7(1)), au titre des sommes dont le contribuable est redevable en vertu de la présente partie, ou déterminer qu'aucun tel montant n'existe et envoyer un avis de détermination au contribuable.

19 (1) Le sous-alinéa 163(2)i)(i) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(i) le montant qui serait réputé par les paragraphes 125.7(2) à (2.2) être un paiement en trop pour la personne ou société de personnes s'il était calculé en fonction des renseignements indiqués dans la demande produite en vertu de l'alinéa a) de la définition de *entité admissible* au paragraphe 125.7(1), de l'alinéa a) de la définition de *locataire admissible* au paragraphe 125.7(1) ou de l'alinéa a) de la définition de *entité de relance admissible* au paragraphe 125.7(1),

(2) L'article 163 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2.901), de ce qui suit :

Pénalité — COVID-19

(2.902) Toute entité déterminée qui est réputée par le paragraphe 125.7(6.1) avoir un montant correspondant au revenu admissible — pour une période de référence actuelle d'une période d'admissibilité — est passible d'une pénalité de 25 % du montant qui serait réputé par le paragraphe 125.7(2.2) être un paiement en trop de l'entité au cours de la période d'admissibilité s'il était calculé en fonction des renseignements indiqués dans la demande produite conformément à l'alinéa a) de la définition de *entité de relance admissible* au paragraphe 125.7(1).

20 Le paragraphe 164(1.6) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

COVID-19 — remboursement

(1.6) Malgré le paragraphe (2.01), le ministre peut rembourser au contribuable, à tout moment après le début de l'année d'imposition de ce dernier, tout ou partie d'un paiement en trop en vertu des paragraphes 125.7(2) à (2.2) réputé s'être produit au cours de l'année.

21 L'article 8901.2 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* est remplacé par ce qui suit :

8901.2 Pour l'application de la division b)(iv)(B) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe 125.7(2) de la Loi, le montant prescrit par règlement relativement à une entité admissible pour une semaine dans une période d'admissibilité :

a) visée à la septième période d'admissibilité et la huitième période d'admissibilité est le plus élevé des montants suivants :

(i) le montant déterminé pour la semaine en application du sous-alinéa a)(i) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe 125.7(2) de la Loi,

(ii) le montant déterminé pour la semaine en application du sous-alinéa a)(ii) de l'élément A de la formule figurant au paragraphe 125.7(2) de la Loi;

b) visée à la neuvième période d'admissibilité et la dixième période d'admissibilité est le plus élevé des montants suivants :

(i) 500 \$,

(ii) le moindre de :

(A) 55 % de la *rémunération de base*, au sens du paragraphe 125.7(1) de la Loi, relativement à l'employé admissible pour cette semaine,

(B) 573 \$;

c) visée aux périodes d'admissibilité entre la onzième période d'admissibilité et la dix-neuvième période d'admissibilité, le plus élevé des montants suivants :

(i) 500 \$,

(ii) le moindre de :

(A) 55 % de la *rémunération de base*, au sens du paragraphe 125.7(1) de la Loi, relativement à l'employé admissible pour cette semaine,

(B) 595 \$.

d) visée à la vingtième période d'admissibilité ou à une période d'admissibilité subséquente, zéro.

Passation en charges immédiate

22 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la passation en charges immédiate énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par le ministre des Finances le jour du budget.

Réduction de taux pour les fabricants de technologies à zéro émission

23 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la réduction de taux pour les fabricants de technologies à zéro émission énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Déduction pour amortissement pour le matériel de production d'énergie propre

24 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la déduction pour amortissement relativement à l'équipement d'énergie propre énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

25 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives aux crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Règles de divulgation obligatoire

26 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives aux règles de divulgation obligatoire énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Évitement de dettes fiscales

27 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Prérogatives en matière de vérification

28 (1) Le passage du paragraphe 231.1(1) de la Loi suivant l'alinéa b) est remplacé par ce qui suit :

c) requérir le propriétaire ou la personne ayant la gestion du bien ou de l'entreprise d'un contribuable — ainsi qu'une personne donnée présente sur les lieux où est exploitée une entreprise, est gardé un bien, est faite une chose en rapport avec une entreprise ou sont tenus ou devraient l'être des livres ou registres du contribuable — de lui fournir toute l'aide raisonnable et de répondre à toutes les questions pertinentes et, à ces fins, la personne autorisée peut requérir :

(i) le propriétaire ou la personne ayant la gestion de l'accompagner sur les lieux,

(ii) le propriétaire, la personne ayant la gestion ou la personne donnée de répondre à ces questions oralement ou par écrit, dans toute forme que la personne autorisée précise.

(2) Le paragraphe 231.1(2) de la Loi est remplacé par ce qui suit :

Entrée sur les lieux

(2) Pour l'application du paragraphe (1), une personne autorisée peut pénétrer dans un lieu où est exploitée une entreprise, est gardé un bien, est faite une chose en rapport avec une entreprise ou sont tenus ou devraient l'être des livres ou registres, sauf si le lieu est une maison d'habitation, la personne autorisée ne peut y pénétrer sans la permission de l'occupant, que si elle y est autorisée par un mandat décerné en vertu du paragraphe (3).

Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

Limiter la déductibilité des intérêts

29 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions visant à limiter la déductibilité des intérêts énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Dispositifs hybrides

30 La Loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives aux dispositifs hybrides énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe d'accise*, comme suit :

Application de la TPS/TVH au commerce électronique

1 (1) La définition de *période de déclaration*, au paragraphe 123(1) de la *Loi sur la taxe d'accise*, est remplacée par ce qui suit :

période de déclaration La période de déclaration d'une personne, prévue aux articles 211.18 et 245 à 251. (*reporting period*)

(2) L'alinéa c) de la définition de *activité commerciale*, au paragraphe 123(1) de la version française de la même loi, est remplacé par ce qui suit :

c) la réalisation d'une fourniture, sauf une fourniture exonérée, d'un immeuble de la personne, y compris les actes qu'elle accomplit dans le cadre ou à l'occasion de la fourniture. (*commercial activity*)

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur, ou sont réputés être entrés en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

2 (1) L'alinéa 141.01(1)c) de la version française de la même loi est remplacé par ce qui suit :

c) la réalisation de fournitures d'immeubles de la personne, y compris les actes qu'elle accomplit dans le cadre ou à l'occasion des fournitures.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

3 (1) Le paragraphe 143(1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

b.1) la fourniture est une *fourniture admissible d'un bien meuble corporel*, au sens du paragraphe 211.1(1), et la personne est tenue en application de l'article 211.22 d'être inscrite aux termes de la sous-section D de la section V au moment où la fourniture est effectuée;

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

(3) Pour l'application du paragraphe 143(1) de la même loi, modifié par le paragraphe (1), relativement à une fourniture relativement à laquelle le sous-alinéa 7(2)c)(ii) s'applique, la fourniture est réputée avoir été effectuée le 1^{er} juillet 2021.

4 (1) Le paragraphe 148(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Exception

(3) Le présent article ne s'applique pas aux personnes suivantes :

a) la personne inscrite aux termes de la sous-section E de la section II;

b) la personne non résidente qui fournit au Canada des droits d'entrée à un lieu de divertissement, un colloque, une activité ou un événement et dont la seule entreprise au Canada consiste à effectuer de telles fournitures.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

5 (1) Le paragraphe 178.8(9) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Application

(9) Les paragraphes (2) à (7) ne s'appliquent pas relativement aux produits importés dans les circonstances visées au paragraphe 169(2) ou dans les circonstances où une personne est réputée, en vertu de l'article 180 ou du sous-alinéa 211.23(1)c(i), avoir payé, relativement à la fourniture d'un bien, une taxe égale à celle prévue à la section III relativement à l'importation de produits.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux produits importés le 1^{er} juillet 2021 ou par la suite, ainsi qu'aux produits importés avant cette date qui n'ont pas fait l'objet, avant cette date, de la déclaration en détail ou provisoire prévue à l'article 32 de la Loi sur les douanes.

6 (1) L'article 179 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

Exception — exploitant de plateforme de distribution

(3.1) Pour l'application de la présente partie, si les conditions suivantes sont réunies :

a) les alinéas (1)a) à c) s'appliquent à une fourniture taxable relative à un bien meuble corporel donné qui est effectuée par un inscrit et qui est visée à l'un des sous-alinéas (1)a)(i) à (iii),

b) le transfert visé à l'alinéa (1)b) de la possession matérielle du bien donné est effectué au profit d'une personne (appelée « consignataire » au présent paragraphe) qui acquiert la possession matérielle du bien donné à titre d'acquéreur d'une fourniture taxable effectuée par vente du bien donné qui, à la fois :

(i) est réputée en application du paragraphe 211.23(1) avoir été effectuée par un *exploitant de plateforme de distribution*, au sens du paragraphe 211.1(1),

(ii) serait, en l'absence du paragraphe 211.23(1), effectuée par une personne non-résidente qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V,

c) l'exploitant de plateforme de distribution est inscrit aux termes de la sous-section D de la section V,

d) la personne non-résidente remet à l'inscrit un certificat que l'inscrit conserve et qui, à la fois :

(i) reconnaît que le consignataire acquiert la possession matérielle du bien donné à titre d'acquéreur d'une fourniture taxable et que l'exploitant de plateforme de distribution est tenu de percevoir la taxe relative à cette fourniture taxable,

(ii) indique le nom de l'exploitant de plateforme de distribution et le numéro d'inscription qui lui a été attribué en application de l'article 241,

les règles suivantes s'appliquent :

e) les alinéas (1)d) à g) ne s'appliquent pas à la fourniture taxable visée à l'alinéa a),

f) la fourniture taxable visée à l'alinéa a) est réputée avoir été effectuée à l'étranger.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

7 (1) La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 211, de ce qui suit :

SOUS-SECTION E

Commerce électronique

Définitions et interprétation

Définitions

211.1 (1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente sous-section.

acquéreur canadien déterminé Acquéreur d'une fourniture relativement à laquelle les conditions suivantes sont réunies :

- a)** l'acquéreur n'a pas remis au fournisseur, ou à un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture, une preuve, que le ministre estime acceptable, que l'acquéreur est inscrit aux termes de la sous-section D de la section V;
- b)** le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve au Canada. (*specified Canadian recipient*)

exploitant de plateforme de distribution Relativement à la fourniture d'un bien ou d'un service effectuée par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée, personne (sauf le fournisseur ou un exploitant exclu relativement à la fourniture) qui, selon le cas :

- a)** contrôle ou établit les éléments essentiels de la transaction entre le fournisseur et l'acquéreur;
- b)** si l'alinéa a) ne s'applique à aucune personne, participe, directement ou au moyen d'arrangements avec des tiers, à la perception, à la réception ou à l'imputation de la contrepartie de la fourniture et à la transmission de tout ou partie de la contrepartie au fournisseur;
- c)** est visée par règlement. (*distribution platform operator*)

exploitant de plateforme de logements Relativement à la fourniture d'un logement provisoire effectuée par l'entremise d'une plateforme de logements, personne (sauf le fournisseur ou un exploitant exclu relativement à la fourniture) qui, selon le cas :

- a)** contrôle ou établit les éléments essentiels de la transaction entre le fournisseur et l'acquéreur;
- b)** si l'alinéa a) ne s'applique à aucune personne, participe, directement ou au moyen d'arrangements avec des tiers, à la perception, à la réception ou à l'imputation de la contrepartie de la fourniture et à la transmission de tout ou partie de la contrepartie au fournisseur;
- c)** est visée par règlement. (*accommodation platform operator*)

exploitant exclu Personne qui, relativement à la fourniture d'un bien ou d'un service, selon le cas :

- a)** satisfait aux conditions suivantes :
 - (i)** elle n'établit, directement ou indirectement, aucune des modalités qui régissent la fourniture,
 - (ii)** elle ne participe pas, directement ou indirectement, à l'autorisation des frais imputés à l'acquéreur de la fourniture relativement au paiement de la contrepartie de la fourniture,
 - (iii)** elle ne participe pas, directement ou indirectement, à la commande ou à la livraison du bien, ou à la commande ou à l'exécution du service;
- b)** assure uniquement l'inscription ou la publicité du bien ou du service ou le réacheminement ou transfert à une plateforme numérique où le bien ou le service est offert;

c) est uniquement responsable de traiter des paiements;

d) est visée par règlement. (*excluded operator*)

faux énoncé Comprend un énoncé qui est trompeur en raison d'une omission. (*false statement*)

fournisseur non-résident déterminé Personne non-résidente qui n'effectue pas de fournitures dans le cadre d'une entreprise exploitée au Canada et qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V. (*specified non-resident supplier*)

fourniture admissible d'un bien meuble corporel Fourniture effectuée par vente d'un bien meuble corporel devant, aux termes de la convention portant sur la fourniture, être livré à l'acquéreur au Canada, ou y être mis à sa disposition, à l'exception des fournitures suivantes :

a) une fourniture exonérée ou détaxée;

b) une fourniture d'un bien meuble corporel qui est à envoyer à l'acquéreur par courrier ou messenger à une adresse au Canada à partir d'une adresse à l'étranger par le fournisseur ou une autre personne agissant pour le compte du fournisseur, si le fournisseur possède des preuves, que le ministre estime acceptables, que le bien a été ainsi envoyé;

c) une fourniture d'un bien meuble corporel qui est réputé en application du paragraphe 180.1(2) avoir été fourni à l'étranger;

d) une fourniture visée par règlement. (*qualifying tangible personal property supply*)

fourniture déterminée Fourniture taxable d'un bien meuble incorporel ou d'un service, à l'exception des fournitures suivantes :

a) une fourniture d'un bien meuble incorporel qui, selon le cas :

(i) ne peut pas être utilisé au Canada,

(ii) se rapporte à un immeuble qui est situé à l'étranger,

(iii) se rapporte à un bien meuble corporel qui est habituellement situé à l'étranger;

b) une fourniture d'un service qui, selon le cas :

(i) ne peut être consommé ou utilisé qu'à l'étranger,

(ii) se rapporte à un immeuble qui est situé à l'étranger,

(iii) est rendu à l'occasion d'une instance criminelle, civile ou administrative, sauf un service rendu avant le début d'une telle instance, qui relève de la compétence d'un tribunal établi en application des lois d'un pays autre que le Canada ou qui est de la nature d'un appel d'une décision d'un tribunal établi en vertu des lois d'un pays autre que le Canada;

c) une fourniture d'un service qui est réputé en application du paragraphe 180.1(2) avoir été fourni à l'étranger;

d) une fourniture d'un service qui remplit les conditions suivantes :

(i) la fourniture du service est effectuée au profit d'une personne à l'occasion d'une fourniture d'un logement provisoire effectuée au profit de cette personne,

(ii) la contrepartie de la fourniture du service représente des frais de réservation, des frais d'administration ou d'autres frais semblables;

e) une fourniture visée par règlement. (*specified supply*)

fourniture liée à un logement au Canada Fourniture taxable d'un service qui remplit les conditions suivantes :

- a)** la fourniture taxable est effectuée au profit d'une personne à l'occasion d'une fourniture d'un logement provisoire situé au Canada effectuée au profit de cette personne;
- b)** la contrepartie de la fourniture taxable représente des frais de réservation, des frais d'administration ou d'autres frais semblables. (*Canadian accommodation related supply*)

plateforme de distribution déterminée Plateforme numérique par l'entremise de laquelle une personne facilite la réalisation de fournitures déterminées par une autre personne qui est un fournisseur non-résident déterminé ou facilite la réalisation de fournitures admissibles d'un bien meuble corporel par une autre personne qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V. (*specified distribution platform*)

plateforme de logements Plateforme numérique par l'entremise de laquelle une personne facilite la réalisation de fournitures de logements provisoires situés au Canada par une autre personne qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V. (*accommodation platform*)

plateforme numérique Comprend un site Web, un portail électronique, une passerelle, un magasin ou une plateforme de distribution, ou toute autre interface électronique semblable. La présente définition exclut :

- a)** une interface électronique dont le seul but est de traiter des paiements;
- b)** une plateforme ou interface visée par règlement. (*digital platform*)

transmission électronique La transmission de documents par voie électronique selon les modalités établies par le ministre. (*electronic filing*)

Inscription

(2) Il est entendu que, dans la présente partie, à l'exception de la présente sous-section, et dans les annexes V à X, la mention d'inscription n'inclut pas l'inscription aux termes de la présente sous-section.

Logements, biens meubles incorporels et services

Indicateurs de résidence

211.11 (1) Pour l'application de la présente sous-section, les indicateurs ci-après sont des indicateurs relatifs au lieu habituel de résidence d'un acquéreur d'une fourniture :

- a)** l'adresse résidentielle de l'acquéreur;
- b)** l'adresse d'affaires de l'acquéreur;
- c)** l'adresse de facturation de l'acquéreur;
- d)** l'adresse de protocole Internet de l'appareil utilisé par l'acquéreur ou une donnée semblable obtenue au moyen d'une méthode de géolocalisation;
- e)** les renseignements liés au paiement de l'acquéreur ou les autres renseignements utilisés par le système de paiement;
- f)** les renseignements provenant d'un module d'identification de l'abonné, ou d'un autre module semblable, utilisé par l'acquéreur;
- g)** le lieu où un service de communication terrestre est fourni à l'acquéreur;
- h)** tout autre renseignement pertinent que le ministre précise.

Indicateur — Canada et provinces

(2) Pour l'application du présent article :

- a)** un indicateur canadien relativement à l'acquéreur d'une fourniture est un indicateur obtenu à l'occasion de la fourniture qui permet raisonnablement de conclure que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve au Canada;
- b)** un indicateur étranger relativement à l'acquéreur d'une fourniture est un indicateur obtenu à l'occasion de la fourniture qui permet raisonnablement de conclure que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve à l'étranger;
- c)** un indicateur d'une province participante relativement à l'acquéreur d'une fourniture est un indicateur obtenu à l'occasion de la fourniture qui permet raisonnablement de conclure que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans une province participante;
- d)** un indicateur d'une province non participante relativement à l'acquéreur d'une fourniture est un indicateur obtenu à l'occasion de la fourniture qui permet raisonnablement de conclure que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans une province non participante.

Lieu habituel de résidence — Canada

(3) Pour l'application de la présente sous-section, le lieu habituel de résidence de l'acquéreur d'une fourniture se trouve au Canada si une personne qui est le fournisseur ou un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture :

- a)** dans le cours normal des activités de la personne, a obtenu au moins deux indicateurs canadiens relativement à l'acquéreur et n'a pas obtenu plus d'un indicateur étranger relativement à l'acquéreur;
- b)** dans le cours normal des activités de la personne, a obtenu deux indicateurs canadiens ou plus relativement à l'acquéreur et deux indicateurs étrangers ou plus relativement à l'acquéreur, mais les indicateurs canadiens sont, dans les circonstances, considérés comme étant raisonnablement plus fiables pour déterminer un lieu de résidence;
- c)** si les alinéas a) et b) ne s'appliquent pas, a déterminé que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve au Canada par toute méthode autorisée par le ministre.

Lieu habituel de résidence — adresse dans une province participante

(4) Pour l'application de la présente sous-section, si le lieu habituel de résidence de l'acquéreur d'une fourniture se trouve au Canada et si une personne qui est le fournisseur ou un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture a obtenu, dans le cours normal de ses activités, une ou plusieurs adresses qui sont des adresses résidentielles ou d'affaires de l'acquéreur dans une province participante et n'a pas obtenu, dans le cours normal de ses activités, le même nombre ou un nombre plus élevé d'adresses qui sont des adresses résidentielles ou d'affaires de l'acquéreur dans une province non participante, le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans la province participante suivante :

- a)** si ces adresses de l'acquéreur qui se trouvent dans une province participante se trouvent toutes dans la même province participante, cette province participante;
- b)** si ces adresses de l'acquéreur qui se trouvent dans une province participante se trouvent dans deux provinces participantes ou plus et si les taux de taxe pour ces provinces participantes sont identiques, celle de ces provinces participantes dont la population est la plus élevée.

Lieu habituel de résidence — indicateurs de provinces participantes

(5) Pour l'application de la présente sous-section, si le lieu habituel de résidence de l'acquéreur d'une fourniture se trouve au Canada, mais n'est pas déterminé en application du paragraphe (4) comme se trouvant dans une province participante, et si une personne qui est le fournisseur ou un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture a obtenu, dans le cours normal de ses activités, un ou plusieurs indicateurs de provinces participantes

relativement à l'acquéreur et n'a pas obtenu, dans le cours normal de ses activités, le même nombre ou un nombre plus élevé d'indicateurs de provinces non participantes relativement à l'acquéreur qui pourraient être considérés comme étant raisonnablement aussi fiables pour déterminer un lieu de résidence que ces indicateurs de provinces participantes, le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans la province participante suivante :

- a)** si ces indicateurs de provinces participantes se rapportent à la même province participante, cette province;
- b)** si ces indicateurs de provinces participantes se rapportent à deux provinces participantes ou plus et que les indicateurs de provinces participantes relatifs à l'une de ces provinces participantes sont, dans les circonstances, considérés comme étant raisonnablement plus fiables pour déterminer un lieu de résidence, cette province participante;
- c)** si le lieu habituel de résidence de l'acquéreur n'est pas déterminé en vertu des alinéas a) ou b) et si la personne a déterminé que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans l'une des provinces participantes au moyen de toute méthode autorisée par le ministre, cette province participante;
- d)** si le lieu habituel de résidence de l'acquéreur n'est pas déterminé en vertu de l'un des alinéas a) à c) et si ces indicateurs de provinces participantes se rapportent à deux provinces participantes ou plus, celle de ces provinces participantes dont le taux de taxe est le moins élevé, ou si les taux de taxe pour ces provinces participantes sont les mêmes, celle de ces provinces participantes dont la population est la plus élevée.

Lieu habituel de résidence — province participante

(6) Pour l'application de la présente sous-section, si, relativement à une fourniture, le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve au Canada, mais n'est pas déterminé en application du paragraphe (4) ou (5) comme se trouvant dans une province participante, et si une personne qui est le fournisseur ou un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture a déterminé que le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans une province participante au moyen de toute méthode autorisée par le ministre, le lieu habituel de résidence de l'acquéreur se trouve dans cette province participante.

Montant déterminant

211.12 (1) Pour l'application du présent article, le montant déterminant d'une personne donnée pour une période représente le total des montants représentant chacun un montant qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit, la valeur de la contrepartie d'une fourniture qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit, selon le cas :

- a)** une fourniture déterminée effectuée au cours de cette période par la personne donnée au profit d'un acquéreur canadien déterminé (sauf une fourniture détaxée ou une fourniture qui est réputée en application de l'alinéa 211.13(1)a) ou par le sous-alinéa 211.13(2)a)(i) avoir été effectuée par la personne donnée);
- b)** une fourniture liée à un logement au Canada effectuée au cours de cette période par la personne donnée au profit d'une autre personne qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V;
- c)** si la personne donnée est un exploitant de plateforme de distribution relativement à une fourniture déterminée (sauf une fourniture détaxée) effectuée au cours de cette période par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée par un fournisseur non-résident déterminé au profit d'un acquéreur canadien déterminé, une fourniture déterminée (sauf une fourniture détaxée) qui est effectuée au cours de cette période par l'entremise de la plateforme de distribution déterminée par un fournisseur non-résident déterminé au profit d'un acquéreur canadien déterminé et relativement à laquelle toute personne est un exploitant de plateforme de distribution;
- d)** si la personne donnée est un exploitant de plateforme de logements relativement à une fourniture d'un logement — s'entendant d'une fourniture taxable d'un logement provisoire situé au Canada effectuée par toute personne qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V au profit d'un acquéreur qui n'est pas inscrit aux termes de cette sous-section — qui est effectuée au cours de cette période par l'entremise d'une plateforme de logements, une fourniture d'un logement qui est effectuée au cours de cette période par l'entremise de la plateforme de logements et relativement à laquelle toute personne est un exploitant de plateforme de logements.

Inscription obligatoire

(2) Toute personne (sauf un inscrit ou une personne qui exploite une entreprise au Canada) qui est un fournisseur non-résident déterminé à un moment donné, un exploitant de plateforme de distribution relativement à une fourniture effectuée à un moment donné ou un exploitant de plateforme de logements relativement à une fourniture effectuée à un moment donné est tenue, à ce moment, d'être inscrite aux termes de la présente sous-section si son montant déterminant pour toute période de 12 mois (sauf une période qui commence avant juillet 2021) qui inclut ce moment dépasse 30 000 \$.

Présentation de la demande

(3) La personne qui, en application du paragraphe (2), est tenue de s'inscrire aux termes de la présente sous-section doit présenter une demande d'inscription au ministre. La demande doit être en la forme et contenir les renseignements déterminés par le ministre et doit lui être présentée par transmission électronique au plus tard le premier jour où la personne est tenue d'être inscrite aux termes de la présente sous-section.

Inscription

(4) Le ministre peut inscrire toute personne qui lui présente une demande d'inscription en vertu du paragraphe (3). Dès lors, il lui attribue un numéro d'inscription et l'avise de ce numéro ainsi que de la date de prise d'effet de l'inscription.

Avis d'intention

(5) Si le ministre a des raisons de croire qu'une personne qui n'est pas inscrite aux termes de la présente sous-section doit l'être en application du paragraphe (2), mais n'a pas présenté de demande en ce sens aux termes du paragraphe (3) selon les modalités et dans les délais prévus, il peut lui envoyer par écrit un avis (appelé « avis d'intention » au présent article) selon lequel il propose de l'inscrire aux termes du paragraphe (7).

Démarches auprès du ministre

(6) Sur réception d'un avis d'intention, la personne doit présenter une demande d'inscription aux termes du paragraphe (3) ou convaincre le ministre qu'elle n'est pas tenue d'être inscrite en application du paragraphe (2).

Inscription par le ministre

(7) Si, au terme de la période de 60 jours suivant l'envoi par le ministre de l'avis d'intention à la personne, celle-ci n'a pas présenté de demande d'inscription aux termes du paragraphe (3) et que le ministre n'est pas convaincu qu'elle n'est pas tenue d'être inscrite en application du paragraphe (2), il peut inscrire la personne aux termes de la présente sous-section. Le cas échéant, il lui attribue un numéro d'inscription et l'avise par écrit de ce numéro et de la date de prise d'effet de l'inscription, laquelle ne peut être antérieure à la date qui suit de 60 jours la date d'envoi de l'avis d'intention.

Cessation de l'inscription

(8) Si une personne est inscrite aux termes de la présente sous-section et qu'elle devient inscrite aux termes de la sous-section D de la section V à une date donnée, elle cesse d'être inscrite aux termes de la présente sous-section à compter de la date donnée.

Annulation sur avis

(9) Après préavis écrit suffisant donné à la personne inscrite aux termes de la présente sous-section, le ministre peut annuler son inscription s'il est convaincu qu'elle n'est pas requise en application de la présente sous-section.

Annulation sur demande

(10) À la demande d'une personne, le ministre annule l'inscription de la personne aux termes de la présente sous-section s'il est convaincu qu'elle n'est pas requise en application de la présente sous-section.

Annulation — avis

(11) Lorsque le ministre annule l'inscription d'une personne en vertu du paragraphe (9) ou (10), il en avise la personne et lui indique la date de prise d'effet de l'annulation.

Communication au public

(12) Malgré l'article 295, le ministre peut mettre à la disposition du public, de toute manière qu'il juge appropriée, les noms de personnes inscrites aux termes de la présente sous-section (y compris tout nom commercial ou autre nom qu'elles utilisent), les numéros d'inscription attribués à ces personnes en vertu du présent article, la date de prise d'effet de l'inscription et, si une personne cesse d'être inscrite aux termes de la présente sous-section, la date à laquelle la personne cesse d'être inscrite.

Fourniture déterminée — exploitant

211.13 (1) Si une fourniture déterminée est effectuée par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée par un fournisseur non-résident déterminé au profit d'un acquéreur canadien déterminé et si une autre personne inscrite aux termes de la présente sous-section est un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture déterminée, pour l'application de la présente partie, sauf l'article 211.1, l'alinéa 211.12(1)c) et l'article 240, les règles suivantes s'appliquent :

- a)** la fourniture déterminée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par le fournisseur non-résident déterminé;
- b)** l'autre personne est réputée ne pas avoir effectué, au profit du fournisseur non-résident déterminé, une fourniture de services liés à la fourniture déterminée.

Fourniture déterminée — exploitant inscrit

(2) Si une fourniture déterminée est effectuée par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée par un fournisseur non-résident déterminé, si une autre personne qui est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, ou qui exploite une entreprise au Canada, est un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture déterminée et si, en l'absence de l'article 143, la fourniture déterminée avait été une fourniture effectuée au Canada, les règles suivantes s'appliquent :

- a)** si l'autre personne est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, pour l'application de la présente partie, sauf l'article 211.1, l'alinéa 211.12(1)c) et l'article 240 :
 - (i)** la fourniture déterminée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par le fournisseur non-résident déterminé,
 - (ii)** l'autre personne est réputée ne pas avoir effectué, au profit du fournisseur non-résident déterminé, une fourniture de services liés à la fourniture déterminée;
- b)** dans les autres cas, pour l'application des articles 148 et 249, la fourniture déterminée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par le fournisseur non-résident déterminé.

Logement — exploitant

(3) Si une fourniture donnée qui est une fourniture taxable d'un logement provisoire situé au Canada est effectuée par l'entremise d'une plateforme de logements par une personne donnée qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, si une autre personne qui est inscrite aux termes de la présente sous-section est un exploitant de plateforme de logements relativement à la fourniture donnée et si l'acquéreur n'a pas fourni à l'autre personne une preuve, que le ministre estime acceptable, que l'acquéreur est inscrit aux termes de la sous-section D de la section V, pour l'application de la présente partie, sauf les articles 148 et 211.1, l'alinéa 211.12(1)d) et les articles 240 et 249, les règles suivantes s'appliquent :

- a)** la fourniture donnée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par la personne donnée;
- b)** l'autre personne est réputée ne pas avoir effectué, au profit de la personne donnée, une fourniture de services liés à la fourniture donnée.

Logement — exploitant inscrit

(4) Si une fourniture donnée qui est une fourniture taxable d'un logement provisoire situé au Canada est effectuée par l'entremise d'une plateforme de logements par une personne donnée qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V et si une autre personne qui est inscrite aux termes de cette sous-section, ou qui exploite une entreprise au Canada, est un exploitant de plateforme de logements relativement à la fourniture donnée, pour l'application de la présente partie, sauf pour l'application des articles 148 et 249 relativement à la personne donnée et sauf pour l'application de l'article 211.1, de l'alinéa 211.12(1)d) et de l'article 240, les règles suivantes s'appliquent :

- a)** la fourniture donnée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par la personne donnée;
- b)** l'autre personne est réputée ne pas avoir effectué, au profit de la personne donnée, une fourniture de services liés à la fourniture donnée.

Responsabilité solidaire

(5) Si une personne donnée qui est réputée en application de l'alinéa (1)a), du sous-alinéa (2)a)(i) ou des alinéas (3)a) ou (4)a) ne pas avoir effectué une fourniture fait un faux énoncé à une autre personne qui est réputée en application de l'alinéa (1)a), du sous-alinéa (2)a)(i) ou des alinéas (3)a) ou (4)a), selon le cas, avoir effectué la fourniture et si le faux énoncé est pertinent quant à la question de savoir si l'autre personne est tenue de percevoir la taxe relativement à la fourniture ou quant à la détermination du montant de taxe que l'autre personne est tenue de percevoir relativement à la fourniture, les règles suivantes s'appliquent :

- a)** la personne donnée et l'autre personne sont solidairement responsables des obligations prévues à la présente partie (appelées « obligations relatives à la fourniture » au présent paragraphe) qui découlent :
 - (i)** du fait que la taxe relativement à la fourniture devient percevable par l'autre personne,
 - (ii)** en ce qui concerne un montant de taxe nette de l'autre personne, ou un montant que celle-ci est tenue de verser en application de l'article 230.1, qu'il est raisonnable d'attribuer à la fourniture, du défaut de verser un tel montant, ou d'en rendre compte, selon les modalités de temps ou autres prévues à la présente partie;
- b)** le ministre peut établir une cotisation concernant un montant dont la personne donnée est redevable en application du présent paragraphe et, dès lors, les articles 296 à 311 s'appliquent avec les adaptations nécessaires;
- c)** si l'autre personne ne savait pas et ne pouvait vraisemblablement pas savoir que la personne donnée a fait un faux énoncé et si l'autre personne s'est fondée de bonne foi sur ce faux énoncé et que, de ce fait, elle n'a pas exigé, perçu ou versé toute la taxe relativement à la fourniture qu'elle devait exiger, percevoir ou verser, malgré l'article 296, le ministre ne peut, à l'égard de l'autre personne, établir une cotisation concernant des obligations relatives à la fourniture dépassant les obligations relatives à la fourniture qui découlent du fait que l'autre personne a exigé, perçu ou versé un montant de taxe relativement à la fourniture.

Fourniture — Canada

211.14 (1) Pour l'application de la présente partie et malgré les alinéas 136.1(1)d) et (2)d), le paragraphe 142(2) et l'article 143, si une personne inscrite aux termes de la présente sous-section effectue une fourniture déterminée au profit d'un acquéreur canadien déterminé, ou si elle effectue une fourniture liée à un logement au Canada au profit d'un acquéreur qui n'a pas fourni à la personne une preuve, que le ministre estime acceptable, que l'acquéreur est inscrit aux termes de la sous-section D de la section V, la fourniture est réputée effectuée au Canada et, dans le cas d'une fourniture liée à un logement au Canada figurant à l'annexe VI, la fourniture est réputée ne pas être une fourniture figurant à cette annexe.

Fourniture — Canada

(2) Pour l'application de la présente partie et malgré l'alinéa 136.1(2)d), le paragraphe 142(2) et l'article 143, si une personne qui est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, ou qui exploite une entreprise au Canada, effectue une fourniture liée à un logement au Canada, la fourniture est réputée effectuée au Canada et, si la fourniture figure à l'annexe VI, elle est réputée ne pas être une fourniture figurant à cette annexe.

Fourniture déterminée — province participante

(3) Pour l'application de la présente partie et malgré l'article 144.1, si une fourniture déterminée (sauf la fourniture d'un bien meuble incorporel, ou d'un service, qui se rapporte à un immeuble) est réputée effectuée au Canada en application du paragraphe (1), les règles suivantes s'appliquent :

- a)** si le lieu habituel de résidence de l'acquéreur canadien déterminé se trouve dans une province participante, la fourniture est réputée effectuée dans la province participante;
- b)** dans les autres cas, la fourniture est réputée effectuée dans une province non participante.

Fourniture liée à un logement au Canada — province participante

(4) Pour l'application de la présente partie et malgré l'article 144.1, si une fourniture liée à un logement au Canada est réputée effectuée au Canada en vertu du paragraphe (1) ou (2), elle est réputée effectuée dans la province où est situé le logement.

Agent de facturation

211.15 Pour l'application de la présente partie, si une personne donnée qui est inscrite aux termes de la présente sous-section fait le choix prévu au paragraphe 177(1.1) à l'égard d'une fourniture avec un inscrit visé au paragraphe 177(1.11), l'inscrit est réputé ne pas avoir effectué, au profit de la personne donnée, une fourniture de services de mandataires visés au paragraphe 177(1.11) relativement à la fourniture.

Indication de la taxe

211.16 Une personne inscrite aux termes de la présente sous-section qui est tenue, en vertu de l'article 221, de percevoir la taxe relativement à une fourniture doit indiquer à l'acquéreur, d'une manière que le ministre estime acceptable :

- a)** soit la contrepartie payée ou payable par l'acquéreur pour la fourniture et la taxe payable relativement à celle-ci;
- b)** soit la mention que le montant payé ou payable par l'acquéreur pour la fourniture comprend cette taxe.

Restrictions

211.17 (1) Le montant d'un crédit de taxe sur les intrants, d'un remboursement ou d'une remise prévu par la présente loi ou par toute autre loi fédérale n'est pas crédité, versé, accordé ou conféré dans la mesure où il est raisonnable de considérer qu'il est déterminé, directement ou indirectement, par rapport à un montant au titre de la taxe qui est perçu, ou par rapport à un montant de taxe qui doit être perçu, par une personne inscrite, ou tenue de l'être, aux termes de la présente sous-section.

Exception

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas :

- a)** à un remboursement ou une remise relativement à un montant qu'une personne peut, selon le cas :
 - (i)** déduire dans le calcul de sa taxe nette pour une période de déclaration en application des paragraphes 231(1), 232(3) ou 234(3),
 - (ii)** demander à titre de remboursement prévu aux articles 259 ou 259.1,
 - (iii)** demander à titre de remboursement prévu à l'article 261 relativement à un montant au titre de la taxe qui est perçu de la personne à un moment où elle n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V;
- b)** pour l'application des paragraphes 232(1) et (2);
- c)** à toute fin visée par règlement.

Déclaration

211.18 (1) Malgré le paragraphe 238(2), la personne inscrite aux termes de la présente sous-section doit présenter une déclaration au ministre par transmission électronique pour chacune de ses périodes de déclaration dans le mois suivant la fin de la période de déclaration.

Période de déclaration

(2) Malgré les articles 245 et 251 et sous réserve des paragraphes (3) et (4), la période de déclaration d'une personne inscrite aux termes de la présente sous-section est un trimestre civil.

Nouvel inscrit

(3) Si une personne devient inscrite aux termes de la présente sous-section un jour donné, les périodes ci-après sont réputées être des périodes de déclaration distinctes de la personne :

- a)** la période commençant le premier jour de la période de déclaration de la personne, déterminée par ailleurs en application de l'article 245, qui comprend le jour donné et se terminant la veille du jour donné;
- b)** la période commençant le jour donné et se terminant le dernier jour du trimestre civil qui comprend le jour donné.

Fin de l'inscription

(4) Si une personne cesse d'être inscrite aux termes de la présente sous-section un jour donné, les périodes ci-après sont réputées être des périodes de déclaration distinctes de la personne :

- a)** la période commençant le premier jour du trimestre civil qui comprend le jour donné et se terminant la veille du jour donné;
- b)** la période commençant le jour donné et se terminant le dernier jour de la période de déclaration de la personne, déterminée par ailleurs en application de l'article 245, qui comprend le jour donné.

Définition de devise étrangère admissible

211.19 (1) Au présent article, *devise étrangère admissible* s'entend du dollar américain, de l'euro ou d'autres devises étrangères que le ministre précise.

Modalités de paiement

(2) Quiconque est inscrit, ou tenu de l'être, aux termes de la présente sous-section et est tenu, en application du paragraphe 278(2), de payer ou de verser un montant au receveur général doit payer ou verser ce montant selon les modalités établies par le ministre.

Non-application — paragraphe 278(3)

(3) Le paragraphe 278(3) ne s'applique pas relativement à un montant qu'une personne inscrite, ou tenue de l'être, aux termes de la présente sous-section est tenue, en application de la présente partie, de payer ou de verser au receveur général.

Devise étrangère — aucune désignation

(4) Malgré l'article 159 et sous réserve du paragraphe (7), si la taxe est perçue, ou doit l'être, relativement à une fourniture effectuée par une personne inscrite, ou tenue de l'être, aux termes de la présente sous-section et si la valeur de la contrepartie de la fourniture est exprimée dans une devise étrangère, la contrepartie sera convertie en devise canadienne au taux de change applicable le dernier jour de la période de déclaration au cours de laquelle la taxe est perçue ou doit l'être, selon le cas, ou selon toute autre méthode de conversion autorisée par le ministre.

Devise étrangère — demande

(5) Une personne inscrite aux termes de la présente sous-section peut présenter une demande au ministre, établie en la forme et contenant les renseignements déterminés par lui et présentée selon les modalités qu'il détermine, pour être désignée à titre de personne admissible pour déterminer la taxe nette pour une période de déclaration de la personne

dans une devise étrangère admissible. Le ministre peut exiger que la demande lui soit présentée par transmission électronique.

Devise étrangère — autorisation

(6) Si le ministre reçoit une demande d'une personne en vertu du paragraphe (5), il peut désigner la personne à titre de personne admissible, sous réserve des conditions qu'il peut imposer à tout moment, pour déterminer la taxe nette pour une période de déclaration de la personne dans la devise étrangère admissible indiquée par le ministre.

Devise étrangère — personnes désignées

(7) Malgré l'article 159, si une personne est désignée en vertu du paragraphe (6) relativement à une période de déclaration de la personne, les règles suivantes s'appliquent relativement à cette période :

- a)** la taxe nette pour la période de déclaration doit être déterminée dans la déclaration pour cette période dans la devise étrangère admissible indiquée par le ministre;
- b)** toute somme que la personne doit payer ou verser au receveur général relativement à cette période doit l'être dans la devise étrangère admissible indiquée par le ministre;
- c)** toute somme devant être convertie dans la devise étrangère admissible indiquée par le ministre aux fins du calcul de la taxe nette pour cette période, ou aux fins du calcul de toute autre somme à payer ou à verser au receveur général relativement à cette période, doit être convertie dans cette devise étrangère admissible au taux de change applicable le dernier jour de cette période ou selon toute autre méthode de conversion autorisée par le ministre.

Interdiction

211.2 Nul ne peut, relativement à la fourniture d'un bien ou d'un service effectuée au profit d'une personne donnée qui est un consommateur du bien ou du service, fournir à une autre personne qui est inscrite, ou tenue de l'être, aux termes de la présente sous-section une preuve que la personne donnée est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V.

Déclaration de renseignements — exploitant de plateforme de logements

211.21 Une personne, sauf une personne visée par règlement, qui, à un moment au cours d'une année civile, est inscrite, ou tenue de l'être, aux termes de la présente sous-section ou qui est un inscrit et qui est un exploitant de plateforme de logements relativement à une fourniture d'un logement provisoire situé au Canada effectuée au cours de l'année civile est tenue de présenter au ministre une déclaration de renseignements pour l'année civile, en la forme et contenant les renseignements déterminés par le ministre, avant juillet de l'année civile subséquente. Le ministre peut exiger que la déclaration de renseignements lui soit présentée par transmission électronique.

Biens meubles corporels

Définition de *acquéreur déterminé*

211.22 (1) Au présent article, *acquéreur déterminé* s'entend, relativement à la fourniture d'un bien, d'une personne, sauf une personne non-résidente qui n'est pas un consommateur du bien, qui est l'acquéreur de la fourniture et qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V.

Inscription obligatoire

(2) Quiconque est une personne non-résidente qui n'effectue pas à un moment donné de fournitures dans le cadre d'une entreprise exploitée au Canada ou un exploitant de plateforme de distribution relativement à une fourniture effectuée à un moment donné est tenu au moment donné d'être inscrit aux termes de la sous-section D de la section V si, pendant toute période de 12 mois (sauf une période qui commence avant juillet 2021) qui inclut ce moment, la somme obtenue par la formule suivante est supérieure à 30 000 \$:

$$A + B$$

où :

A représente le total des montants représentant chacun un montant qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit, la valeur de la contrepartie d'une fourniture taxable qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit, une fourniture admissible d'un bien meuble corporel effectuée par la personne pendant cette période au profit d'un acquéreur déterminé (sauf une fourniture réputée avoir été effectuée par la personne aux termes du sous-alinéa 211.23(1)a(i));

B :

a) si la personne est un exploitant de plateforme de distribution relativement à une fourniture admissible d'un bien meuble corporel effectuée pendant cette période par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée, le total des montants, représentant chacun un montant qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il soit, la valeur de la contrepartie d'une fourniture qui est, ou dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit, une fourniture admissible d'un bien meuble corporel effectuée pendant cette période par l'entremise de la plateforme de distribution déterminée au profit d'un acquéreur déterminé et à l'égard de laquelle une personne est un exploitant de plateforme de distribution,

b) dans tous les autres cas, zéro.

Fourniture admissible — exploitant

211.23 (1) Si une fourniture donnée qui est une fourniture admissible d'un bien meuble corporel est effectuée par l'entremise d'une plateforme de distribution déterminée par une personne donnée qui n'est pas inscrite aux termes de la sous-section D de la section V et si une autre personne qui est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, ou qui exploite une entreprise au Canada, est un exploitant de plateforme de distribution relativement à la fourniture donnée, les règles suivantes s'appliquent :

a) pour l'application de la présente partie (sauf pour l'application des articles 148 et 249 relativement à la personne donnée et sauf pour l'application de l'article 211.1, de l'alinéa a) de l'élément B de la formule figurant au paragraphe 211.22(2) et de l'article 240) :

(i) la fourniture donnée est réputée avoir été effectuée par l'autre personne et non par la personne donnée,

(ii) la fourniture donnée est réputée être une fourniture taxable;

b) pour l'application de la présente partie (sauf les articles 179 et 180), l'autre personne est réputée ne pas avoir effectué, au profit de la personne donnée, une fourniture de services liés à la fourniture donnée;

c) si l'autre personne est inscrite aux termes de la sous-section D de la section V, si la personne donnée a payé la taxe prévue à la section III relativement à l'importation du bien meuble corporel, si aucune personne n'a le droit de demander un crédit de taxe sur les intrants ou un remboursement prévu à la présente partie relativement à la taxe relative à l'importation, si aucune personne n'est réputée en application de l'article 180 avoir payé une taxe relativement à une fourniture du bien meuble corporel qui est égale à la taxe relative à l'importation et si la personne donnée fournit à l'autre personne des preuves, que le ministre estime acceptables, que la taxe relative à l'importation a été payée :

(i) aux fins du calcul d'un crédit de taxe sur les intrants de l'autre personne, celle-ci est réputée :

(A) avoir payé, au moment où la personne donnée a payé la taxe relative à l'importation, une taxe relativement à une fourniture d'un bien meuble corporel effectuée au profit de l'autre personne égale à la taxe relative à l'importation,

(B) avoir acquis le bien meuble corporel pour utilisation exclusive dans le cadre des activités commerciales de l'autre personne,

(ii) aucune partie de la taxe relative à l'importation payée par la personne donnée ne peut lui être remboursée ou remise, ou être autrement recouvrée par elle, sous le régime de la présente loi ou d'une autre loi fédérale.

Responsabilité solidaire

(2) Si une personne donnée qui est réputée en application du sous-alinéa (1)a)(i) ne pas avoir effectué une fourniture fait un faux énoncé à une autre personne qui est réputée, en application de ce sous-alinéa, avoir effectué la fourniture et si le faux énoncé est pertinent quant à la question de savoir si l'autre personne est tenue de percevoir la taxe relativement à la fourniture ou quant à la détermination du montant de taxe que l'autre personne est tenue de percevoir relativement à la fourniture, les règles suivantes s'appliquent :

a) la personne donnée et l'autre personne sont solidairement responsables des obligations prévues à la présente partie (appelées « obligations relatives à la fourniture » au présent paragraphe) qui découlent :

(i) du fait que la taxe relativement à la fourniture devient percevable par l'autre personne,

(ii) en ce qui concerne un montant de taxe nette de l'autre personne, ou un montant que celle-ci est tenue de verser en application de l'article 230.1, qu'il est raisonnable d'attribuer à la fourniture, du défaut de verser un tel montant, ou d'en rendre compte, selon les modalités de temps ou autres prévues à la présente partie;

b) le ministre peut établir une cotisation concernant un montant dont la personne donnée est redevable en application du présent paragraphe et, dès lors, les articles 296 à 311 s'appliquent avec les adaptations nécessaires;

c) si l'autre personne ne savait pas et ne pouvait vraisemblablement pas savoir que la personne donnée a fait un faux énoncé et si l'autre personne s'est fondée de bonne foi sur ce faux énoncé et que, de ce fait, elle n'a pas exigé, perçu ou versé toute la taxe relativement à la fourniture qu'elle devait exiger, percevoir ou verser, malgré l'article 296, le ministre ne peut, à l'égard de l'autre personne, établir une cotisation concernant des obligations relatives à la fourniture dépassant les obligations relatives à la fourniture qui découlent du fait que l'autre personne a exigé, perçu ou versé un montant de taxe relativement à la fourniture.

Responsabilité solidaire

(3) Si une personne donnée fournit à une autre personne des preuves que la taxe relative à une importation a été payée, si la personne donnée fait un faux énoncé à l'autre personne, si le faux énoncé est pertinent quant à la question de savoir si l'alinéa (1)c) s'applique relativement à l'importation et si l'autre personne a demandé un crédit de taxe sur les intrants (appelé « crédit de taxe sur les intrants non admissible » au présent paragraphe) auquel elle n'avait pas droit, mais auquel elle aurait eu droit si l'alinéa (1)c) s'appliquait relativement à l'importation, les règles suivantes s'appliquent :

a) la personne donnée et l'autre personne sont solidairement responsables des obligations prévues à la présente partie qui découlent du fait que l'autre personne a demandé le crédit de taxe sur les intrants non admissible;

b) le ministre peut établir une cotisation concernant un montant dont la personne donnée est redevable en application du présent paragraphe et, dès lors, les articles 296 à 311 s'appliquent avec les adaptations nécessaires;

c) si l'autre personne ne savait pas et ne pouvait vraisemblablement pas savoir que la personne donnée a fait un faux énoncé et si l'autre personne s'est fondée de bonne foi sur ce faux énoncé et que, de ce fait, elle a demandé le crédit de taxe sur les intrants non admissible, malgré l'article 296, le ministre ne peut, à l'égard de l'autre personne, établir une cotisation concernant une obligation prévue à la présente partie qui découle du fait que l'autre personne a demandé le crédit de taxe sur les intrants non admissible.

Avis et registres — entrepôt

211.24 Une personne donnée, sauf une personne visée par règlement, qui dans le cadre d'une entreprise effectuée ou plusieurs fournitures données d'un service d'entreposage au Canada de biens meubles corporels (sauf un service accessoire à la fourniture d'un *service de transport de marchandises*, au sens de l'article 1 de la partie VII de l'annexe VI, par la personne donnée) qui sont offerts en vente par une autre personne qui est une personne non-résidente est tenue :

a) d'aviser le ministre de ce fait, en lui présentant les renseignements qu'il requiert en la forme et selon les modalités qu'il détermine, au plus tard à celui des jours suivants qui est applicable :

(i) le jour qui est :

(A) si la personne donnée effectue ces fournitures dans le cadre d'une entreprise exploitée le 1^{er} juillet 2021, le 1^{er} janvier 2022,

(B) dans les autres cas, six mois après le jour où la personne donnée a commencé pour la dernière fois à effectuer ces fournitures données dans le cadre d'une entreprise,

(ii) tout jour postérieur fixé par le ministre;

b) relativement à ces fournitures données, de tenir des registres contenant les renseignements déterminés par le ministre.

Déclaration de renseignements — exploitant

211.25 Une personne, sauf une personne visée par règlement, qui est un inscrit à un moment au cours d'une année civile et qui est un exploitant de plateforme de distribution relativement à une fourniture admissible d'un bien meuble corporel effectuée au cours de l'année civile est tenue de présenter au ministre une déclaration de renseignements pour l'année civile, en la forme et contenant les renseignements déterminés par le ministre, avant juillet de l'année civile subséquente. Le ministre peut exiger que la déclaration de renseignements lui soit présentée par transmission électronique.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021. Toutefois :

a) les paragraphes 211.13(1) à (4) et l'article 211.14 de la même loi, édictés par le paragraphe (1), s'appliquent :

(i) relativement aux fournitures effectuées après juin 2021,

(ii) relativement aux fournitures effectuées avant juillet 2021 si la totalité ou une partie de la contrepartie de la fourniture devient due, ou est payée sans être devenue due, après juin 2021;

b) les articles 211.21 et 211.25 de la même loi, édictés par le paragraphe (1), s'appliquent à 2021 et aux années civiles suivantes, toutefois, pour l'application de ces articles à l'année civile 2021 :

(i) les mentions de « d'une année civile » à ces articles valent mention de « de la période qui commence le 1^{er} juillet 2021 et qui prend fin le 31 décembre 2021 »,

(ii) les mentions de « l'année civile » à ces articles valent mention de « cette période »;

c) le paragraphe 211.23(1) de la même loi, édicté par le paragraphe (1), s'applique :

(i) relativement aux fournitures effectuées après juin 2021,

(ii) relativement aux fournitures effectuées avant juillet 2021 si la totalité de la contrepartie de la fourniture devient due, ou est payée sans être devenue due, après juin 2021.

(3) Pour l'application des articles 211.12 à 211.14 de la même loi, édictés par le paragraphe (1), relativement à une fourniture relativement à laquelle le sous-alinéa (2)a)(ii) s'applique, la fourniture est réputée avoir été effectuée le 1^{er} juillet 2021.

(4) Si le sous-alinéa (2)a)(ii) et les paragraphes 211.13(3) ou (4) de la même loi, édictés par le paragraphe (1), s'appliquent relativement à la fourniture d'un logement provisoire et si une partie de la contrepartie de la fourniture devient due, ou est payée sans être devenue due, avant juillet 2021, pour l'application de la section II de la partie IX de la même loi, cette partie de la contrepartie n'est pas incluse dans le calcul de la taxe payable relativement à la fourniture.

(5) Si le sous-alinéa (2)a)(ii) et l'article 211.14 de la même loi, édicté par le paragraphe (1), s'appliquent relativement à une fourniture qui est une fourniture déterminée ou une fourniture liée à un logement au Canada, si l'alinéa 143(1)c) de la même loi ne s'applique pas relativement à la fourniture et si une

partie de la contrepartie de la fourniture devient due, ou est payée sans être devenue due, avant juillet 2021, les règles suivantes s'appliquent :

a) pour l'application de la section II de la partie IX de la même loi, cette partie de la contrepartie n'est pas incluse dans le calcul de la taxe payable relativement à la fourniture;

b) pour l'application de la section IV de la partie IX de la même loi :

(i) malgré l'article 211.14 de la même loi, édicté par le paragraphe (1), la fourniture est réputée effectuée à l'étranger,

(ii) la partie de la contrepartie de la fourniture qui devient due, ou est payée sans être devenue due, après juin 2021 n'est pas incluse dans le calcul de la taxe payable relativement à la fourniture.

(6) Pour l'application des articles 211.22 et 211.23 de la même loi, édictés par le paragraphe (1), relativement à une fourniture relativement à laquelle le sous-alinéa (2)c)(ii) s'applique, la fourniture est réputée avoir été effectuée le 1^{er} juillet 2021.

8 (1) Le paragraphe 240(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Fournisseur non-résident — biens meubles corporels

(1.5) Malgré le paragraphe (1), toute personne qui est tenue en application de l'article 211.22 d'être inscrite aux termes de la présente sous-section est tenue d'être inscrite pour l'application de la présente partie.

Artistes non-résidents

(2) Toute personne (sauf une personne inscrite aux termes de la sous-section E de la section II) qui entre au Canada en vue d'effectuer des fournitures taxables de droits d'entrée à un lieu de divertissement, un colloque, une activité ou un événement est tenue d'être inscrite pour l'application de la présente partie et doit présenter une demande d'inscription au ministre avant d'effectuer les fournitures.

(2) Le passage du paragraphe 240(2.1) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Présentation de la demande

(2.1) La personne tenue d'être inscrite aux termes de l'un des paragraphes (1) à (1.2) et (1.5) doit présenter une demande d'inscription au ministre avant le trentième jour suivant celle des dates ci-après qui est applicable :

(3) Le paragraphe 240(2.1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa a.1), de ce qui suit :

a.2) dans le cas d'une personne tenue d'être inscrite aux termes du paragraphe (1.5), le premier jour où elle est tenue en application de l'article 211.22 d'être inscrite aux termes de la présente sous-section;

(4) Le passage du paragraphe 240(3) de la même loi précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Inscription au choix

(3) La personne qui n'est pas tenue d'être inscrite aux termes des paragraphes (1), (1.1), (1.2), (1.5), (2) ou (4) et qui n'a pas à être incluse dans l'inscription d'un groupe en application des paragraphes (1.3) ou (1.4), ou à être ajoutée à cette inscription, peut présenter une demande d'inscription au ministre pour l'application de la présente partie si, selon le cas :

(5) Les paragraphes (1) à (4) entrent en vigueur, ou sont réputés être entrés en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

9 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 285.01, de ce qui suit :

Pénalité

285.02 Outre toute pénalité prévue par la présente partie, l'acquéreur d'une fourniture d'un bien ou d'un service qui élude, ou tente d'éluder, le paiement ou la perception de la taxe payable par l'acquéreur en application de la section II relativement à la fourniture en donnant de faux renseignements à une personne donnée qui est inscrite, ou qui est tenue de l'être, aux termes de la sous-section E de la section II ou, si l'acquéreur est un consommateur du bien ou du service, en remettant à la personne donnée une preuve que l'acquéreur est inscrit aux termes de la sous-section D de la section V est passible d'une pénalité de 250 \$ ou, s'il est plus élevé, d'un montant égal à 50 % du montant de taxe qu'il a éludé ou tenté d'éluder.

10 (1) Le paragraphe 286(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Obligation de tenir des registres

286 (1) Toute personne qui exploite une entreprise au Canada ou y exerce une activité commerciale, toute personne qui est tenue, en application de la présente partie, de produire une déclaration ainsi que toute personne qui présente une demande de remboursement doit tenir les registres permettant d'établir ses obligations et responsabilités aux termes de la présente partie ou de déterminer le remboursement auquel elle a droit.

Forme et contenu

(1.1) Le ministre peut préciser la forme d'un registre ainsi que les renseignements qu'il doit contenir.

Langue et lieu de conservation

(1.2) Sauf autorisation contraire du ministre, les registres sont tenus au Canada, en français ou en anglais.

(2) Le paragraphe (1) entre en vigueur, ou est réputé être entré en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

11 (1) La définition de *numéro d'entreprise*, au paragraphe 295(1) de la même loi, est modifiée par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

a.1) une personne inscrite aux termes de la sous-section E de la section II;

(2) L'alinéa 295(6.1)a) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) la personne est inscrite aux termes de la sous-section E de la section II ou de la sous-section D de la section V;

(3) Les paragraphes (1) et (2) entrent en vigueur, ou sont réputés être entrés en vigueur, le 1^{er} juillet 2021.

12 L'alinéa 298(1)e) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

e) s'agissant d'une pénalité payable par la personne, sauf la pénalité prévue à l'article 280.1, 285, 285.01, 285.02 ou 285.1, quatre ans après que la personne en est devenue redevable;

Conditions d'éligibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves

13 (1) Le paragraphe 262(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Groupe de particuliers

(3) Les règles ci-après s'appliquent lorsque la fourniture d'un immeuble d'habitation ou d'une part du capital social d'une coopérative d'habitation est effectuée au profit de plusieurs particuliers donnés ou que plusieurs particuliers donnés construisent ou font construire un immeuble d'habitation, ou y font ou font faire des rénovations majeures :

a) sous réserve des alinéas b) et c), la mention d'un particulier aux articles 254 à 256 vaut mention de l'ensemble des particuliers donnés en tant que groupe;

b) la mention, aux alinéas 254(2)b), 254.1(2)b), 255(2)c), 256(2)a) et (2.2)b), de tout lieu servant ou devant servir de résidence habituelle à un particulier ou à un proche de ce particulier vaut mention de ce même lieu mais à l'égard de l'un des particuliers donnés ou d'un proche de l'un des particuliers donnés;

c) la mention, au sous-alinéa 254(2)f)(ii), aux divisions 254(2)g)(i)(A) et (B), aux sous-alinéas 254.1(2)g)(i), 255(2)f)(i) et 256(2)d)(i) et à l'alinéa 256(2.2)c), d'un particulier ou de son proche vaut mention de l'un des particuliers donnés ou d'un proche de l'un des particuliers donnés;

d) seulement l'un des particuliers donnés peut demander le remboursement en application des articles 254, 254.1, 255 ou 256 relativement à l'immeuble ou à la part.

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement à ce qui suit :

a) tout remboursement prévu aux paragraphes 254(2), 254.1(2) ou 255(2) de la même loi relativement auquel le contrat mentionné aux alinéas 254(2)b), 254.1(2)a) ou 255(2)c) de la même loi, selon le cas, est conclu après la date du budget;

b) tout remboursement prévu au paragraphe 256(2) de la même loi :

(i) relativement à un immeuble d'habitation (sauf une maison mobile ou une maison flottante) si la construction ou les rénovations majeures de l'immeuble d'habitation sont achevées en grande partie après la date du budget,

(ii) relativement à une maison mobile ou une maison flottante acquise ou importée après la date du budget.

Remboursement de la taxe d'accise pour les marchandises achetées par les provinces

14 (1) L'article 68.19 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Utilisation par une province

68.19 (1) Si la taxe a été payée en vertu de la partie III à l'égard de marchandises que Sa Majesté du chef d'une province a achetées ou importées, une somme égale au montant de cette taxe doit, sous réserve des autres dispositions de la présente partie, être versée à Sa Majesté du chef de la province si celle-ci a acheté ou importé les marchandises à une fin autre que :

a) la revente;

b) l'utilisation par un conseil, une commission, un chemin de fer, un service public, une université, une usine, une compagnie ou un organisme que le gouvernement de la province possède, contrôle ou exploite, ou sous l'autorité de la législature ou du lieutenant-gouverneur en conseil de la province;

c) l'utilisation par Sa Majesté du chef de la province, ou par ses mandataires ou préposés, relativement à la fabrication ou la production de marchandises, ou pour d'autres fins commerciales ou mercantiles.

Demande de paiement

(1.1) Nulle somme ne sera versée en vertu du paragraphe (1) relativement à des marchandises que Sa Majesté du chef d'une province a achetées ou importées à moins qu'une demande de paiement ne soit faite dans les deux ans suivant l'achat ou l'importation des marchandises par Sa Majesté du chef de la province.

Choix

(1.2) Sa Majesté du chef d'une province et la personne donnée qui est, selon le cas, l'importateur, le cessionnaire, le fabricant, le producteur, le marchand en gros, l'intermédiaire ou un autre commerçant relativement à des marchandises que Sa Majesté du chef de la province a achetées ou importées, peuvent faire un choix conjoint, sur formulaire prescrit

contenant les renseignements prescrits, pour que les règles ci-après s'appliquent relativement à l'achat ou à l'importation :

- a)** la personne donnée, et non Sa Majesté du chef de la province, a le droit de demander un paiement en vertu du paragraphe (1) relativement à l'achat ou à l'importation;
- b)** la somme payable par le ministre en vertu du paragraphe (1) relativement à l'achat ou à l'importation doit être versée à la personne donnée et non à Sa Majesté du chef de la province.

Restriction

(1.3) Sa Majesté du chef d'une province ne peut faire qu'un seul choix en vertu du paragraphe (1.2) relativement à un achat ou à une importation de marchandises donné.

Exception

(2) Le paragraphe (1.2) ne s'applique pas relativement aux marchandises achetées ou importées par Sa Majesté du chef d'une province à un moment où la province est liée par un accord de réciprocité fiscale prévu à l'article 32 de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

Non-application du paragraphe 68.2(1)

(3) Il est entendu que le paragraphe 68.2(1) ne s'applique pas si un paiement relatif aux marchandises peut être demandé en vertu du paragraphe (1).

(2) Le paragraphe (1) s'applique relativement aux marchandises achetées ou importées après 2021.

Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements

15 La même loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre de communes pas la ministre des Finances le jour du budget.

L'évitement de dettes fiscales

16 La même loi est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre de communes pas la ministre des Finances le jour du budget.

Prérogatives en matière de vérification

17 Le paragraphe 98(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Inspection

(3) Quiconque est requis, aux termes du paragraphe (1), de tenir des registres et livres de comptes doit, à toute heure raisonnable, mettre les registres et livres de comptes, ainsi que tout compte et toute pièce justificative nécessaires pour vérifier les renseignements y contenus, à la disposition des fonctionnaires de l'Agence et des autres personnes que le ministre autorise à cette fin, leur procurer toute l'aide raisonnable pour inspecter les registres, livres, comptes et pièces justificatives et répondre à toute question pertinente oralement ou par écrit, de toute manière qu'ils présentent.

18 (1) Les paragraphes 288(1) et (2) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

Enquêtes

288 (1) Sous réserve du paragraphe (2), une personne autorisée peut, en tout temps raisonnable, pour l'application ou l'exécution de la présente partie :

a) inspecter, vérifier ou examiner les documents, les biens ou les procédés d'une personne, dont l'examen peut aider à déterminer les obligations de celle-ci ou d'une autre personne selon la présente partie ou son droit à un remboursement;

b) pénétrer dans un lieu où est exploitée une entreprise, où est exercée une activité commerciale, où est gardé un bien, où est faite une chose en rapport avec une entreprise ou une activité commerciale ou là où sont tenus, ou devraient l'être, des documents;

c) exiger du propriétaire ou gérant du bien, de l'entreprise ou de l'activité commerciale, ainsi que de toute personne donnée présente sur un lieu où est exploitée l'entreprise, où est exercée l'activité commerciale, où est gardé le bien, où est faite une chose en rapport avec l'entreprise ou l'activité commerciale ou là où sont tenus, ou devraient l'être, des documents, de lui donner toute l'aide raisonnable et de répondre à toute question pertinente à l'application ou à l'exécution de la présente partie et, à cette fin, la personne autorisée peut exiger :

(i) du propriétaire ou gérant de l'accompagner sur le lieu,

(ii) du propriétaire, du gérant ou de la personne donnée de répondre à ces questions oralement ou par écrit, de toute manière que la personne autorisée précise.

Autorisation préalable

(2) Lorsque le lieu mentionné au paragraphe (1) est une maison d'habitation, une personne autorisée ne peut y pénétrer sans la permission de l'occupant, à moins d'y être autorisée par un mandat décerné en application du paragraphe (3).

(2) L'alinéa 288(3)a) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) il existe des motifs raisonnables de croire que la maison d'habitation est un lieu mentionné au paragraphe (1);

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de 2001 sur l'accise et d'autres textes

Il y a lieu de modifier la *Loi de 2001 sur l'accise* et d'autres textes comme suit :

Droit d'accise sur le tabac

1 (1) La définition de *date d'ajustement*, à l'article 58.1 de la *Loi de 2001 sur l'accise*, est modifiée par adjonction, après l'alinéa a.1), de ce qui suit :

a.2) le lendemain de la date du budget;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

2 (1) L'article 58.2 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (1.1), de ce qui suit :

Assujettissement — majoration de 2021

(1.2) Sous réserve de l'article 58.3, toute personne est tenue de payer à Sa Majesté une taxe sur les cigarettes imposées de la personne détenues à zéro heure le lendemain de la date du budget au taux de 0,02 \$ par cigarette.

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

3 (1) Le paragraphe 58.5(1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa a.1), de ce qui suit :

a.2) le 30 juin 2021, s'il s'agit de la taxe imposée en vertu du paragraphe 58.2(1.2);

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

4 (1) Le paragraphe 58.6(1) de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa a.1), de ce qui suit :

a.2) le 30 juin 2021, s'il s'agit de la taxe imposée en vertu du paragraphe 58.2(1.2);

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

5 (1) L'alinéa 1a) de l'annexe 1 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) 0,727 25 \$;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

6 (1) L'alinéa 2a) de l'annexe 1 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) 0,145 45 \$;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

7 (1) L'alinéa 3a) de l'annexe 1 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) 9,090 62 \$;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

8 (1) L'alinéa 4a) de l'annexe 1 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

a) 31,656 73 \$;

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

9 (1) Le sous-alinéa a)(i) de l'annexe 2 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(i) 0,113 79 \$,

(2) Le paragraphe (1) est réputé être entré en vigueur le lendemain de la date du budget.

Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements

10 La Loi de 2001 sur l'accise est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

11 La Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

12 La Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

L'évitement de dettes fiscales

13 La Loi de 2001 sur l'accise est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

14 La Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Prérogatives en matière de vérification

15 (1) Le passage du paragraphe 260(2) de la Loi de 2001 sur l'accise précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Pouvoirs du préposé

(2) Le préposé peut, à toute heure convenable, pour l'exécution ou le contrôle d'application de la présente loi :

(2) Les alinéas 260(2)b) et c) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :

b) procéder à l'immobilisation d'un moyen de transport ou le faire conduire en tout lieu où il peut effectuer une inspection ou un examen;

c) exiger de toute personne de l'accompagner pendant une inspection, une vérification ou un examen, de répondre à toute question pertinente oralement ou par écrit, de toute manière qu'il précise, et de lui prêter toute l'assistance raisonnable;

16 (1) Le passage du paragraphe 70(2) de la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Pouvoirs de la personne autorisée

(2) La personne autorisée peut, à toute heure convenable, pour l'exécution ou le contrôle d'application de la présente loi :

(2) L'alinéa 70(2)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) exiger de toute personne de l'accompagner pendant une inspection, une vérification ou un examen, de répondre à toute question pertinente oralement ou par écrit, de toute manière que la personne autorisée précise, et de lui prêter toute l'assistance raisonnable.

17 (1) Le passage du paragraphe 141(2) de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* précédant l'alinéa a) est remplacé par ce qui suit :

Pouvoirs de la personne autorisée

(2) La personne autorisée peut, à toute heure convenable, pour l'application ou l'exécution de la présente partie :

(2) L'alinéa 141(2)b) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

b) exiger de toute personne de l'accompagner pendant une inspection, une vérification ou un examen, de répondre à toute question pertinente oralement ou par écrit, de toute manière que la personne autorisée précise, et de lui prêter toute l'assistance raisonnable.

Droit d'accise sur les produits de vapotage

18 La *Loi de 2001 sur l'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives au droit d'accise sur les produits de vapotage énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi portant mise en œuvre de la taxe sur certains biens de luxe

Il y a lieu de déposer une loi pour donner effet aux propositions relatives à la taxe sur certains biens de luxe énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Avant-projet de modification de divers règlements

Avant-projet de modifications de divers règlements relatifs à la TPS/TVH

Demandes de crédits de taxe sur les intrants pour la TPS/TVH

Règlement sur les renseignements nécessaires à une demande de crédit de taxe sur les intrants (TPS/TVH)

1 La définition de *intermédiaire*, à l'article 2 du *Règlement sur les renseignements nécessaires à une demande de crédit de taxe sur les intrants (TPS/TVH)*, est remplacée par ce qui suit :

intermédiaire Inscrit qui, à l'égard d'une fourniture effectuée par une personne :

- a)** soit, agissant à titre de mandataire de la personne ou aux termes d'une convention conclue avec la personne, permet à cette dernière d'effectuer la fourniture ou en facilite la réalisation;
- b)** soit, est réputé, en vertu du paragraphe 177(1.11) de la Loi, avoir effectué la fourniture à titre de mandataire de la personne. (*intermediary*)

2 (1) Le passage de l'alinéa 3a) du même règlement précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

- a)** lorsque le montant total payé ou payable, selon la pièce justificative, à l'égard d'une ou de plusieurs fournitures est de moins de 100 \$:

(2) Le passage de l'alinéa 3b) du même règlement précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

- b)** lorsque le montant total payé ou payable, selon la pièce justificative, à l'égard d'une ou de plusieurs fournitures est de 100 \$ ou plus et de moins de 500 \$:

(3) Le passage de l'alinéa 3c) du même règlement précédant le sous-alinéa (i) est remplacé par ce qui suit :

- c)** lorsque le montant total payé ou payable, selon la pièce justificative, à l'égard d'une ou de plusieurs fournitures est de 500 \$ ou plus :

3 Les articles 1 et 2 sont réputés être entrés en vigueur le lendemain de la date du budget.

Conditions d'éligibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves

Règlement n° 2 sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée

4 L'article 40 du *Règlement n° 2 sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée* est remplacé par ce qui suit :

Groupe de particuliers

40 Les règles ci-après s'appliquent lorsque la fourniture d'un immeuble d'habitation ou d'une part du capital social d'une coopérative d'habitation est effectuée au profit de plusieurs particuliers donnés ou que plusieurs particuliers donnés construisent ou font construire un immeuble d'habitation, ou y font ou y font faire des rénovations majeures :

a) sous réserve des alinéas b) et c), la mention d'un particulier aux articles 41, 43, 45 et 46 ainsi qu'à l'article 256.21 de la Loi vaut mention de l'ensemble des particuliers donnés en tant que groupe;

b) la mention, au paragraphe 41(2) et aux alinéas 45(2)a), 46(2)a) et 46(5)c), de tout lieu servant ou devant servir de résidence habituelle à un particulier ou à un proche de ce particulier vaut mention de ce même lieu mais à l'égard de l'un des particuliers donnés ou d'un proche de l'un des particuliers donnés;

c) la mention du particulier ou de son proche à l'alinéa 46(5)d) vaut mention de l'un des particuliers donnés ou d'un proche de l'un des particuliers donnés;

d) seulement l'un des particuliers donnés peut demander un remboursement en application du paragraphe 256.21(1) de la Loi relativement à l'immeuble ou à la part, dont le montant est déterminé selon les articles 41, 43, 45 ou 46.

5 L'article 4 s'applique relativement à ce qui suit :

a) tout remboursement prévu au paragraphe 256.21(1) de la *Loi sur la taxe d'accise*, dont le montant est déterminé en vertu des paragraphes 41(2), 43(1) ou 45(2) du Règlement, relativement auquel le contrat mentionné aux alinéas 254(2)b), 254.1(2)a) ou 255(2)c) de la même loi, selon le cas, est conclu après la date du budget;

b) tout remboursement prévu au paragraphe 256.21(1) de la *Loi sur la taxe d'accise*, dont le montant est déterminé en vertu du paragraphe 46(2) du Règlement :

(i) relativement à un immeuble d'habitation (sauf une maison mobile ou une maison flottante) si la construction ou les rénovations majeures de l'immeuble d'habitation sont achevées en grande partie après la date du budget,

(ii) relativement à une maison mobile ou une maison flottante acquise, importée ou transférée dans une province participante après la date du budget.

Annexe 7

Consultations sur d'autres mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

Aperçu

Cette annexe présente des renseignements sur la Taxe sur les services numériques qui est proposée dans le budget et invite les parties intéressées à fournir leurs commentaires à cet égard. Elle présente également des renseignements sur la proposition de Taxe sur l'utilisation non-productive d'habitations au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents, y compris les plans de consultation.

Le coût financier pour les mesures dans cette annexe est présenté au tableau 1 – Coût des mesures fiscales proposées à l'annexe 6.

Taxe sur les services numériques

Contexte

La technologie numérique a permis d'élaborer de nouveaux modèles d'affaires et de trouver de nouvelles façons de créer de la valeur. Dans l'économie numérique, les données représentent un élément clé et leur collecte, leur traitement et leur monétisation constituent une activité commerciale essentielle. Les nouveaux modèles d'affaires ont permis d'élaborer des plateformes en ligne qui attirent des utilisateurs par l'entremise de certaines offres de services, qui collectent des données et des contributions de contenu des utilisateurs, et qui monétisent ces données et ces contenus afin d'en tirer un profit. Parmi les exemples de ce genre de nouveaux modèles d'affaires on retrouve :

- les plateformes de médias sociaux et les moteurs de recherche qui tirent des recettes de la publicité qu'ils ciblent selon les données recueillies à propos des champs de prédilection de leurs utilisateurs;
- les plateformes d'intermédiation qui créent des marchés en ligne pour les vendeurs et les acheteurs de biens ou des services (p. ex., les trajets en taxis, les logements provisoires), échangent des renseignements sur la plateforme à propos de ceux se trouvant de l'autre côté du marché et facilitent les opérations entre eux.

Dans ces modèles d'affaires, les utilisateurs ne sont pas de simples clients de la plateforme ou des bénéficiaires passifs de ses services. La participation active des utilisateurs, en interagissant avec la plateforme et en fournissant des données et

des contributions de contenu, est un facteur clé à l'offre de produits de la plateforme. Cette participation des utilisateurs constitue un facteur déterminant dans le processus de création de la valeur pour la plateforme d'une façon semblable à la main-d'œuvre et au capital physique dans une entreprise plus traditionnelle. Par exemple :

- un moteur de recherche ne peut pas générer des recettes publicitaires sans que les utilisateurs visionnent les publicités et fournissent des renseignements permettant à ces publicités d'être ciblées;
- une plateforme de logements ne peut pas faciliter les transactions sans renseignements concernant les appartements disponibles à transmettre à d'éventuels locataires et sans renseignements à propos des locataires recherchant des locaux à transmettre aux fournisseurs d'hébergement.

Toutefois, les régimes fiscaux actuels ont été normalement conçus pour une économie de brique et mortier et supposent effectivement qu'il y a de la création de valeur uniquement dans les endroits où les ressources physiques, telles que les employés, les installations et le matériel, se trouvent. Étant donné leur dépendance à la technologie numérique, les entreprises décrites ci-dessus n'ont pas besoin d'une présence physique locale pour interagir avec les utilisateurs et recueillir leurs données et leur contenu. Néanmoins, il est raisonnable de considérer ces entreprises comme exécutant cette partie de leur activité de création de valeur, même si elle est contrôlée à distance, dans la juridiction des utilisateurs. Toutefois, cette activité n'est pas toujours assujettie à la fiscalité locale en vertu des règles actuelles.

Étant donné que les activités commerciales de ce genre, à forte intensité de données et de contribution des utilisateurs, sont dominées par des entreprises qui ont une portée multinationale, cette question serait mieux abordée sur le plan multilatéral. À cette fin, la communauté internationale discute d'approches possibles depuis un certain nombre d'années. Dans le cadre du projet sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS selon son acronyme anglais) entrepris par les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des Vingt (G20) de 2013 à 2015, les défis que représente l'économie numérique ont été désignés en tant qu'Action 1 des 15 mesures de suivi. Toutefois, aucune entente n'a été conclue dans le cadre de l'Action 1 sur une approche commune relative à l'imposition au niveau des sociétés. Des discussions approfondies sur les défis que représente la numérisation ont repris en 2017 par l'entremise du Cadre inclusif de l'OCDE sur le BEPS (qui compte maintenant 139 pays et juridictions membres). Toutefois, en raison de l'incapacité de parvenir à un consensus, en octobre 2020, la date fixée pour conclure une entente a été reportée à la mi-2021.

Le Canada a une préférence marquée pour une approche multilatérale et continue donc de travailler activement à atteindre cet objectif avec nos

partenaires internationaux. Toutefois, des retards ont été enregistrés dans la conclusion d'une entente et nous ne savons pas le moment où une approche commune éventuelle entrera en vigueur. Le gouvernement propose donc la mise en œuvre d'une mesure provisoire.

Mesure proposée

Tel qu'il a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de novembre 2020, le budget de 2021 propose de mettre en œuvre une taxe sur les services numériques (TSN). La taxe proposée vise à veiller à ce que les recettes que les grandes entreprises, étrangères ou domestiques, tirent de la collaboration en ligne avec les utilisateurs au Canada, y compris par la collecte, le traitement et la monétisation de données et des contributions de contenu de ces utilisateurs, soient assujetties à la fiscalité canadienne. La TSN est de nature provisoire et s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à l'entrée en vigueur d'une approche multilatérale acceptable relativement aux entreprises concernées.

La taxe proposée posséderait les principales caractéristiques suivantes :

- **Taux et assiette** : La TSN s'appliquerait au taux de 3 % sur les recettes perçues de certains services numériques qui dépendent de la participation, des données et des contributions de contenu d'utilisateurs canadiens. Il est entendu que ces sommes ne comprendraient aucunement la composante correspondant au montant de taxe sur la valeur ajoutée ou de taxe de vente applicable perçu sur l'opération génératrice de recettes.
- **Recettes dans le champ d'application** : La TSN s'appliquerait aux recettes perçues de modèles d'affaires en ligne dans lesquels la participation des utilisateurs, notamment par la fourniture de données et de contributions au contenu, est un facteur de valeur essentiel. Plus particulièrement, elle s'appliquerait aux recettes tirées de ce qui suit :
 - *Places de marché en ligne* : Les services offerts par l'entremise d'un marché en ligne qui aide à jumeler les vendeurs de biens et de services avec des acheteurs potentiels, que la plateforme facilite ou non la réalisation de la vente. Ces services comprendraient des services facultatifs, (p. ex., des services « supérieurs ») qui améliorent la fonction d'intermédiation de base ou qui ont une incidence sur les modalités commerciales. Cette catégorie ne comprendrait généralement pas :
 - les recettes provenant du stockage ou de l'expédition de biens tangibles vendus sur le marché, dans la mesure où ces recettes reflètent un taux de rémunération raisonnable pour ces services;
 - la vente de biens et de services (y compris la vente, la licence

ou la diffusion en continu de contenu numérique comme les fichiers audio et vidéo, les jeux, les logiciels, les livres électroniques, les journaux et les magazines) par un vendeur pour son propre compte;

- le commerce d'instruments financiers et de marchandises.
- *Médias sociaux* : Les services offerts par l'intermédiaire d'une interface en ligne afin de faciliter l'interaction entre les utilisateurs ou entre les utilisateurs et le contenu généré par les utilisateurs. Cette catégorie ne comprendrait généralement pas une interface dont le but ultime est d'offrir des services de communication (comme le service téléphonique via la voix par protocole Internet).
- *Publicité en ligne* : Les services visant à placer des publicités en ligne qui sont ciblées selon les données recueillies auprès des utilisateurs d'une interface en ligne. Ces services comprendraient les interfaces en ligne comme les places de marché en ligne, les plateformes de médias sociaux, les moteurs de recherche sur Internet, les services de diffusion en continu de contenu numérique et les services de communication en ligne. Les publicités comprendraient les listes de recherche préférentielles. Le champ d'application engloberait les recettes d'un exploitant d'une interface provenant de l'affichage de publicité sur l'interface ainsi que les recettes tirées des systèmes pour faciliter le placement publicitaire en ligne par des tiers (y compris les plateformes du côté de la demande, les plateformes du côté de l'offre, les échanges publicitaires et les services de surveillance du rendement de la publicité).
- *Données de l'utilisateur* : La vente ou la licence de données recueillies auprès des utilisateurs d'une interface en ligne, y compris les données anonymisées et cumulatives.
- **Contribuables :**
 - *Seuils* : La TSN s'appliquerait aux entreprises organisées sous différentes formes, y compris les sociétés, les fiducies et les sociétés de personnes. Elle s'appliquerait au cours d'une année civile donnée à une entité qui atteint, ou qui est membre d'un groupe de sociétés qui atteint, les deux seuils ci-après :
 - Le revenu mondial de 750 millions d'euros ou plus (le seuil monétaire pour la déclaration pays par pays selon une norme de l'OCDE) au cours de l'année civile précédente;
 - Les recettes dans le champs d'application associées aux utilisateurs canadiens de 20 millions de dollars ou plus dans l'année civile donnée.

Pour ces entités ou groupes, la TSN ne s'appliquerait qu'aux recettes dans le champ d'application associées aux utilisateurs canadiens qui dépasse le seuil de 20 millions de dollars.

- *Calcul au niveau du groupe* : Le calcul des seuils au niveau du groupe est important parce que la capacité administrative d'une entreprise est liée à sa taille globale et les activités génératrices de revenus se rapportant aux utilisateurs canadiens peuvent être réparties entre de multiples entités d'un groupe d'entreprises. Il est prévu que les groupes soient définis de la même manière que pour les fins de la déclaration pays par pays.
- *Grandes entreprises* : Les grandes entreprises constituent la priorité de la taxe proposée pour plusieurs raisons.
 - La réussite de l'exploitation de la participation des utilisateurs, des données et du contenu comme une méthode de création de valeur essentielle sur une plateforme en ligne consiste à réaliser des économies d'échelle significatives et d'importants effets de réseau. Les utilisateurs sont attirés par la présence d'autres utilisateurs avec lesquels ils peuvent interagir, de sorte que la part de marché tend à pencher vers les plateformes qui attirent de grands groupes d'utilisateurs. Les larges plateformes ont donc tendance à avoir une plus grande capacité à générer de la valeur à partir de l'engagement des utilisateurs.
 - Les grandes entreprises plus matures sont davantage susceptibles d'être rentables et capables de porter le fardeau d'une taxe sur le chiffre d'affaires, qui n'est pas sensible à la rentabilité. L'exemption des petites entreprises à cette taxe, peu importe le pays où elles sont localisées, permettra de s'assurer que les entreprises de plus petite taille, moins matures ou en expansion, qui sont moins susceptibles d'être rentables, ne subissent pas de préjudices dans leur capacité de concurrencer des entreprises plus grandes et mieux établies.
 - Les grandes entreprises sont généralement davantage en mesure de gérer le fardeau de la conformité associé à une nouvelle taxe et peuvent absorber les coûts pertinents sur un montant de recettes plus élevées. Les coûts relatifs à l'administration pour le gouvernement sont également proportionnellement plus petits par rapport aux recettes fiscales des grandes entreprises. Plus particulièrement, les coûts liés à l'administration d'une taxe applicable à un grand nombre de petites entreprises, dont beaucoup ont peu ou aucune présence physique locale, seraient anormalement élevés.

- **Sources des recettes :** Lorsque les recettes d'une entité sont contractuellement liées à la fois aux activités relevant du champ d'application de la TSN et à d'autres activités, les recettes taxables devraient être déterminées sur une base raisonnable. Pour déterminer les recettes taxables associées à des utilisateurs au Canada (contrairement aux utilisateurs dans une autre juridiction) pour une entité, deux méthodes générales seraient utilisées. Lorsqu'il est possible de retracer les recettes taxables à des utilisateurs pertinents au Canada selon des renseignements transactionnels, un tel repérage serait requis. Dans le cas contraire, une formule de répartition précise serait nécessaire. Les principes de sources de recettes varieraient selon la nature des sommes taxables.
 - *Places de marché en ligne :* Les recettes tirées de frais payés par les utilisateurs de place de marché en ligne proviendraient généralement des emplacements des utilisateurs qui interagissent par l'entremise de l'interface.
 - *Transactionnel :* Les recettes tirées des frais associés à une opération donnée entre les utilisateurs (p. ex., des frais établis comme un pourcentage du prix de transaction ou comme un montant fixe par transaction, ou des frais établis par ailleurs pour une opération donnée) seraient généralement considérées comme provenant 50:50 des juridictions de l'acheteur et du vendeur. Cette répartition reconnaît que peu importe l'arrangement à caractère juridique concernant le paiement des frais, le service d'intermédiation de la place de marché dépend de la participation et des contributions de données des deux parties. Toutefois, lorsque l'opération est un service tangible dans un emplacement donné (p. ex., logements, livraison de nourriture, les trajets en taxis), les sommes taxables proviendraient de la juridiction où le service est rendu.
 - *Non transactionnel :* Les recettes tirées de frais d'utilisateurs qui ne sont pas associés à une opération donnée (p. ex., les frais d'abonnement à une interface) et les recettes provenant de produits ou de services publicitaires mis en vente sur le marché proviendraient des emplacements des utilisateurs d'interface sur une base de formule. Les recettes associées aux utilisateurs au Canada seraient considérées comme correspondant au total des recettes pertinentes multiplié par le ratio entre le nombre de participants à des transactions de marché au Canada et le nombre total de participants à une transaction. À cette fin, dans le cadre d'une transaction, l'acheteur et le vendeur seraient chacun considérés comme un « participant à une transaction » et un participant serait comptabilisé chaque fois qu'il participe à

une transaction. Cette répartition tient compte du fait que les frais non transactionnels pour une interface sont généralement payés dans le but ultime d'effectuer des opérations avec d'autres utilisateurs de l'interface, même si ceux-ci ne peuvent pas être identifiés au moment où les frais sont payés.

- *Médias sociaux* : Les recettes tirées de frais payés pour des interfaces de médias sociaux (p. ex., les frais d'abonnement à une interface) proviendraient des juridictions des utilisateurs de l'interface sur la base d'une formule. Les recettes associées aux utilisateurs au Canada seraient considérées comme correspondant au total des recettes pertinentes multiplié par le ratio entre le nombre d'utilisateurs actifs de l'interface qui sont des utilisateurs au Canada et le nombre total d'utilisateurs actifs dans l'ensemble des emplacements. Cette répartition tient compte du fait que les frais d'interface sont généralement payés dans le but de faciliter les interactions avec d'autres utilisateurs d'interface, y compris ceux qui ne payent pas de frais.
- *Publicité en ligne* : Les recettes générées par la publicité en ligne proviendraient normalement de l'emplacement de l'utilisateur qui visionne, écoute et clique sur, ou qui consomme par ailleurs la publicité. Cet utilisateur serait souvent identique à l'utilisateur dont les données ont été utilisées pour cibler la publicité. À titre exceptionnel, les recettes d'une place de marché en ligne provenant de la publicité de biens ou de services mise en vente sur la place de marché seraient obtenues à l'aide de la formule applicable aux recettes perçues par une place de marché non transactionnelle (décrits ci-dessus). Mise à part cette exception, les recettes publicitaires seraient obtenues à l'aide d'un repérage ou d'une formule, selon les circonstances.
 - *Traçabilité* : Les recettes publicitaires devraient être attribuables aux visualiseurs au Canada dans la mesure du possible. Par exemple, elles comprendraient les recettes provenant d'une série de publicités dont la totalité ou presque (généralement 90 % ou plus) est montrée à des visualiseurs au Canada et les recettes provenant de publicités individuelles qui sont montrées à des visualiseurs au Canada (p. ex., lorsque les droits de publicité sont contractuellement facturés en fonction de la visualisation ou du clic de l'utilisateur sur la publicité, ou d'autres actions de la part de ce dernier).
 - *Formule* : Lorsqu'en vertu d'un contrat, les recettes publicitaires associées aux utilisateurs au Canada et dans d'autres juridictions ne peuvent être différenciées, les recettes associées aux utilisateurs au Canada seraient considérées comme

correspondant au total des produits du contrat multiplié par le ratio entre le nombre de visualisation d'annonces publicitaires par les visualiseurs au Canada et le nombre total de visualisations d'annonces publicitaires par les visualiseurs de toutes les juridictions.

- *Données de l'utilisateur* : Les recettes provenant de la vente des données de l'utilisateur seraient attribuées, dans la mesure du possible, à la juridiction de l'utilisateur auquel les données se rapportent. Si une recette donnée se rapporte à la fois aux données des utilisateurs au Canada et des utilisateurs à d'autres emplacements, les recettes taxables associées aux utilisateurs au Canada seraient considérées comme correspondant au total des recettes pertinentes multiplié par le ratio entre le nombre d'utilisateurs auprès desquels les données ont été recueillies qui sont des utilisateurs au Canada et le nombre total d'utilisateurs.

- **Emplacement de l'utilisateur :**

- *Emplacement habituel* : L'emplacement habituel d'un utilisateur individuel et le lieu d'affaires habituel d'un utilisateur professionnel permettraient généralement de savoir si l'utilisateur d'une interface se trouve au Canada ou dans un autre pays aux fins de la détermination des sources des recettes taxables. L'emplacement habituel, ou le lieu d'affaires habituel, d'un utilisateur serait obtenu à partir des renseignements dont dispose généralement le fournisseur de services numériques. Ces renseignements comprendraient des indicateurs comme les données récurrentes sur la géolocalisation d'un dispositif ou l'adresse de protocole Internet, l'adresse de facturation, l'adresse de livraison (le cas échéant) et l'indicatif téléphonique régional.
- *Emplacement en temps réel* : À titre exceptionnel, dans les cas de publicité ciblée et de vente de données selon l'emplacement en temps réel d'un utilisateur, ce dernier serait fondé sur la géolocalisation d'un dispositif si disponible, ou sinon d'autres renseignements.
- *Cohérence* : Les entreprises devraient utiliser une approche cohérente pour déterminer l'emplacement de l'utilisateur, bien que différentes approches puissent être utilisées pour différents services selon les différences en termes de disponibilité des données.

- **Traitement aux fins de l'impôt sur le revenu** : Comme pour les autres obligations fiscales qui ne sont pas fondées sur le revenu, la déductibilité de l'obligation fiscale relative à la TSN d'une entité dans le calcul du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada serait établie selon des principes généraux, par exemple, si elle est

engagée en vue de gagner un revenu de l'entité qui est assujettie à l'impôt sur le revenu au Canada. L'obligation fiscale relative à la TSN ne serait pas admissible à un crédit applicable à l'encontre de l'impôt sur le revenu à payer au Canada.

- **Administration** : il est proposé que les entreprises assujetties à la TSN soient tenues de produire une déclaration annuelle à la suite de la fin de la période de déclaration, qui est proposée comme étant l'année civile. Il est prévu :
 - qu'un paiement annuel soit requis après la fin de la période de déclaration;
 - qu'un groupe puisse désigner une entité pour produire une déclaration de TSN et qui s'acquittera de l'obligation fiscale relative à la TSN pour le compte du groupe;
 - afin d'en faciliter l'application, que chaque entité du groupe soit conjointement et solidairement responsable de la TSN payable par tout autre membre du groupe.

Entrée en vigueur

La TSN s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2022.

Consultation

Le gouvernement a l'intention d'engager un dialogue avec les provinces et les territoires afin de discuter des incidences de la TSN.

Le gouvernement sollicite les commentaires des intervenants sur l'approche proposée à la mise en œuvre de la TSN. Les parties intéressées sont invitées à envoyer des représentations écrites au plus tard le 18 juin 2021 à la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances du Canada à : DST-TSN@canada.ca.

Il est prévu que des propositions législatives en lien avec une nouvelle loi visant à mettre en œuvre la TSN seraient publiées afin de solliciter les commentaires du public au cours de l'été 2021, prenant en tenant compte des commentaires recueillis. Les mesures législatives seraient par la suite incluses dans un projet de loi qui serait présenté au Parlement.

Taxe sur l'utilisation non-productive d'habitations au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents

Le budget de 2021 propose d'instaurer une nouvelle taxe nationale de 1 % sur la valeur des immeubles résidentiels situés au Canada appartenant à des étrangers non-résidents et considérés comme vacants ou sous-utilisés. Cette taxe serait perçue chaque année à compter de 2022.

À compter de 2023, tous les propriétaires d'immeubles résidentiels situés au Canada, sauf les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada, seraient tenus de produire une déclaration annuelle pour l'année civile précédente auprès de l'Agence du revenu du Canada relativement à chaque immeuble résidentiel canadien dont ils sont propriétaires. L'exigence de produire cette déclaration s'appliquerait indépendamment du fait que le propriétaire soit assujéti ou non à la taxe relativement à l'immeuble pour l'année.

Dans une déclaration relative à un immeuble, le propriétaire serait tenu de déclarer des renseignements, tels que l'adresse de l'immeuble, la valeur de l'immeuble et l'intérêt du propriétaire à l'égard de l'immeuble. Le propriétaire peut également avoir droit de réclamer dans sa déclaration une exonération de la taxe relative à un immeuble pour l'année. Une exonération peut être disponible, par exemple, lorsqu'un immeuble est loué à un ou plusieurs locataires admissibles à l'égard du propriétaire pendant une période minimale au cours d'une année civile. Lorsqu'une exonération relative à un immeuble pour l'année n'est pas disponible, le propriétaire serait tenu de calculer le montant de la taxe due, de déclarer celle-ci et de la verser à l'Agence au plus tard à la date d'échéance de production.

L'omission de produire une déclaration relative à un immeuble pour une année civile selon les modalités de temps ou autres pourrait entraîner la perte de toute exonération disponible relative à l'immeuble pour l'année civile. Des pénalités et des intérêts seraient également applicables et la période de cotisation serait illimitée.

Au cours des prochains mois, le gouvernement publiera un document d'information afin de donner l'occasion aux parties prenantes de formuler des commentaires sur d'autres paramètres de la taxe proposée. Ces paramètres comprendraient, par exemple, la définition d'immeuble résidentiel, la valeur sur laquelle la taxe s'appliquerait, la façon dont la taxe s'appliquerait lorsqu'un immeuble est la propriété de plusieurs particuliers ou d'un ou de plusieurs non-particuliers, les exonérations potentielles et les mécanismes d'application et de conformité. De plus, la consultation examinera si, quand et comment la taxe proposée s'appliquerait dans les petites collectivités de villégiature et dans les petites communautés touristiques.

Avis de motions de voies et moyens

Avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi mettant en oeuvre une taxe sur les services numériques

Il y a lieu de déposer une loi mettant en oeuvre une taxe sur les services numériques pour donner effet aux propositions relatives à la taxe sur les services numériques énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi portant mise en œuvre de la taxe sur l'utilisation non-productive d'habitations au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents

Il y a lieu de déposer une loi pour donner effet aux propositions relatives à la taxe sur l'utilisation non-productive d'habitations au Canada par des propriétaires étrangers non-résidents énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

